This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# PORT-ROYAL.

# PORT-ROYAL.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

# PORT-ROYAL

PAR

C.-A. SAINTE-BEUVE.

---

*DEUXIEME EDITION.*

TOME CINQUIÈME.

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie.

RUE PIERRE-SARRAZIN, 14.

(Près de l'École de médecine).

1860.

144
Sau. 399
156p
860
.5

ANDOVER-HARVARD
THEOLOGICAL LIBRARY

# PORT-ROYAL.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

# PORT-ROYAL

PAR

C.-A. SAINTE-BEUVE.

---

*DEUXIÈME ÉDITION.*

TOME CINQUIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie,
RUE PIERRE-SARRAZIN, 14.
(Près de l'École de médecine).

1860.

944
Jan.339
S 156p
1860
v.5

ANDOVER-HARVARD
THEOLOG
CAMBRIDGE, MASS

# LIVRE SIXIÈME.

---

## LE

# PORT-ROYAL FINISSANT.

# I

Caractère de la dernière persécution. — Pensée arrêtée de Louis XIV sur le Jansénisme. — Rôle et portrait de M. de Harlay. — Visite de l'abbé Fromageau à Port-Royal des Champs; — l'interrogatoire poli. — Visite de M. de Harlay; — le prélat grand seigneur. — Langue dorée. — Rigueur en douceur. — Une scène de haute comédie. — Renvoi des postulantes; — des pensionnaires; — des confesseurs et des Messieurs. — Incidents de la sortie. — Entretien du président de Guedreville et de l'archevêque. — Mademoiselle de Grammont; la petite Du Gué. — Difficulté de remplacer les confesseurs. — Entretien de M. Grenet et de l'archevêque. — Le bon homme et l'habile homme. — La comédie sous l'alcôve. — Les vraies raisons de M. de Harlay. — Ses mœurs; jolie lettre du Père Quesnel. — Disgrâce de M. de Pomponne.

---

Nous entrons dans la sixième et dernière partie de notre sujet, dans le récit de cette persécution des trente dernières années, dont le caractère fut longtemps d'être sourde, sournoise, hypocrite, et avec des semblants d'intermittence, mais qui désormais, sous une forme ou sous une autre, ne cessera plus, et qui mène à la ruine.

Les historiens contemporains de Port-Royal, tels que Racine ou Gerberon, qui ont retracé en abrégé les vicissitudes du monastère, ou celles du Jansénisme, s'arrêtent à la Paix de l'Église comme au terme légitime; ils écrivent lorsque déjà cette Paix est de tous

côtés atteinte et que la brèche est ouverte, ils le savent trop bien ; pourtant ils y bornent leur récit. C'est absolument (toute proportion gardée) comme les premiers historiens contemporains de la Révolution française qui s'arrêtent à la Constitution de 91, quand on est déjà en pleine Assemblée législative : Racine me fait ressouvenir de Rabaut-Saint-Étienne. Cependant les brèches, jusqu'à l'entier renversement, se pratiquaient et se poursuivaient toujours.

Dès 1676, avant la mort de madame de Longueville, il y avait eu une première infraction. Des ecclésiastiques du diocèse d'Angers, des membres de la Faculté de théologie et le chancelier de l'Université de cette ville, à la suite de démêlés très-compliqués, s'étaient plaints en Cour de ce que leur évêque, Henri Arnauld, ne recevait point de signature pure et simple du Formulaire, et de ce qu'il s'était mis en tête d'exiger qu'on en passât par la distinction du droit et du fait, érigeant ainsi en une règle pour tous ce qui pouvait être au plus une tolérance pour quelques-uns. En conséquence de cette plainte et sur le fait articulé, vrai ou non, et dont M. d'Angers ne convenait pas, le roi, sollicité par M. de Harlay, archevêque de Paris, déclara, de l'avis de son Conseil, que son Arrêt du 23 octobre 1668 (c'est-à-dire l'Arrêt fondamental de la Paix de l'Église) ne tirait point à conséquence pour l'usage général, et, en propres termes, que la *condescendance* pleine de prudence dont on avait usé, en admettant quelques signatures avec explication, *en faveur de quelques particuliers seulement et pour les mettre à couvert de leur scrupule*, n'était pas une révocation de la Bulle qui prescrit avec serment la signature du Formulaire. Une telle déclara-

tion avait pour effet de réduire singulièrement la portée d'une Paix trop préconisée. Cet Arrêt rendu le 30 mai 1676, à l'armée de Flandre où était alors le roi, s'appelle *l'Arrêt du Camp de Ninove*. Mais ce ne fut qu'un fâcheux symptôme, et le trouble qu'il causa dans le moment n'eut pas de suites.

A ne prendre les choses qu'extérieurement, la seconde infraction à la Paix, après celle-là, n'eut lieu que vingt ans plus tard, en 1696, lorsque les Jansénistes, se fiant trop en la protection du nouvel archevêque de Paris, M. de Noailles, eurent l'indiscrétion de rompre le silence et publièrent l'*Exposition de la Foi* (de feu M. de Barcos), qui attira une Ordonnance de l'archevêque et ralluma la guerre théologique. Daguesseau, dans l'élégant et instructif Mémoire qu'il a laissé sur les Affaires de l'Église de France[1], se plaçant au point de vue du Parlement, juge de la sorte : première infraction légère, Arrêt du Camp de Ninove, 1676; seconde et sérieuse reprise d'hostilité par suite de la publication de l'*Exposition de la Foi* et de l'Ordonnance de l'archevêque contre ce livre, 1696. — En se plaçant au point de vue de Rome, il y a mieux : le pape Innocent XI, qui succède à Clément X en 1676, et Innocent XII, qui succède à Innocent XI en 1691, ne sont pas contraires à la Paix de l'Église, favorisent en plusieurs cas les Jansénistes, improuvent certaines doctrines relâchées des adversaires, facilitent la signature du Formulaire et y laissent plus de latitude au sens. Ce n'est que sous Clément XI en 1705, lors de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, que l'infraction à la Paix de Clément IX éclate du côté de Rome.

1. Au tome XIII de ses *Œuvres*, page 161.

Mais en France, malgré les apparences qu'on sauvait, et en restant au point de vue du monastère de Port-Royal, nous allons trouver les choses tout autrement sévères et éprouver un traitement fort significatif, qui en dira plus que tout le reste.

Le roi, ne l'oublions pas, avait été fort mécontent de rencontrer la plume de Nicole dans ce projet de Lettre des évêques au Pape. De plus, l'affaire de la Régale était fort engagée en ce temps-là et toute flagrante; deux évêques amis des Jansénistes s'y étaient des plus compromis. L'un d'eux, M. d'Aleth (Pavillon), venait de mourir en 1677; mais l'autre, M. de Pamiers (Caulet), tenait bon toujours et soutenait un siége à extinction contre tout l'arsenal gallican et parlementaire du grand roi. Caulet n'était pas personnellement et primitivement très-janséniste, mais il l'était devenu; il avait été l'un des quatre évêques auxiliaires et soutiens de Port-Royal avant la Paix. Il n'en fallait pas plus pour faire craindre à Louis XIV que tout le parti ne conspirât, un jour ou l'autre, à entraver son gouvernement, pour réveiller toutes ses fâcheuses préventions d'enfance, et le confirmer dans son ancienne pensée, que l'existence du Jansénisme n'était pas compatible avec l'ordre et l'unité d'action qu'il voulait imprimer à son État. On peut dire qu'à cette date, dans son esprit, il y eut idée arrêtée et parti pris de détruire et le Jansénisme et la Communauté célèbre qui en était le foyer[1].

1. On lit dans une de ces lettres d'information que, dans les grandes circonstances, nos religieuses recevaient de leurs amis en Cour : « M. de Billy (qui avait une de ses filles en pension au monastère) a ouï M. le Duc dire à Monseigneur son père (c'est-à-dire au grand Condé), que le roi lui avait dit que la considération de feu madame de Longueville avait retardé de deux ans l'exécution de ce qui s'est fait à Port-Royal et au faubourg Saint-Jacques. M. le Duc

Et c'est ainsi qu'à peine le traité de Nimègue conclu, ce roi, qui venait de tenir tête à l'Europe et d'en sortir avec gloire, d'imposer la paix à tous, se tourna contre Port-Royal et déclara la guerre à une maison de pauvres religieuses. Il avait dit un jour avec humeur qu'il ne trouvait plus que des Jansénistes en son chemin, *ces Messieurs de Port-Royal, toujours ces Messieurs*, mais qu'il viendrait à bout de la cabale, qu'il en faisait son affaire, et qu'il serait en cela plus jésuite que les Jésuites eux-mêmes.

On a cherché des raisons à l'animosité de M. de Harlay contre Port-Royal. Il faudrait savoir d'abord s'il y a eu proprement animosité. M. de Harlay était un archevêque purement politique, et ce caractère seul suffirait pour expliquer toute sa conduite. Ne jugeons point ce prélat sur la foi de nos auteurs, toujours étroits quand ils ont affaire à des adversaires, et qui semblent ne voir le monde du dehors que par la fente d'une porte ou par le trou d'une serrure. Daguesseau, qui est gallican et non janséniste, ce qui est assez différent[1], Daguesseau, qui est un ami un peu vague et flottant de Port-Royal, un ami toutefois, a tracé de cet archevêque un portrait, et de son administration un tableau, qui, pour être extrêmement adoucis, n'en sont pas moins d'une vérité générale extérieure, bonne à connaître;

a répondu au roi que ce que Sa Majesté faisait était toujours bien, mais qu'il se pouvait faire qu'en ce rencontre Sa Majesté n'eût pas été informée des choses comme elle le devait être. Et le roi ne répondit rien. »

1. J'aime à rappeler de temps en temps cette distinction que j'ai déjà établie plus d'une fois, et je tâche de le faire sans me répéter : « Le Jansénisme, me disait un homme de grand sens (M. Dupin), est à la fois plus étroit que le Gallicanisme et plus large ; plus étroit en ce qu'il fait secte et n'a pas comme l'autre un caractère national ; plus large (et surtout plus profond) en ce qu'il a son principe dans un dogme, tandis que l'autre n'est qu'une affaire de jurisprudence et de coutume. »

nous serons toujours assez à même d'y apporter de près nos restrictions :

« François de Harlay, dit-il, prélat d'un génie élevé et pacifique, auquel il n'aurait rien manqué s'il avait su autant édifier l'Église qu'il était capable de lui faire honneur par ses talents et de la conduire par sa prudence, se conduisait lui-même avec tant d'habileté qu'il réussissait presque toujours également à contenir la vivacité de ceux qu'on appelait Jansénistes, et à éluder, au moins en grande partie, les coups des Jésuites. Il avait eu une grande part à la Paix de l'Église; il savait ce qu'elle avait coûté de peines et de travaux; et comme la distinction du fait et du droit en avait été la base, il sentait que ce fondement ne pouvait être ébranlé, sans que tout l'édifice fût menacé de sa ruine. Les ministres du roi, vraiment dignes de ce nom, concouraient avec lui dans ces sentiments. Les confesseurs mêmes, plus raisonnables alors, ne s'éloignaient pas de ces vues pacifiques; et le Père de La Chaise, dont le règne a été le plus long, était un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix, et à y laisser vivre les autres; capable d'amitié, de reconnaissance, et bienfaisant même, autant que les préjugés de son Corps pouvaient le lui permettre. Le trouble que causa en 1676 une Ordonnance de l'évêque d'Angers, et l'Arrêt du Conseil qui la condamna, fut léger et de peu de durée. L'archevêque de Paris étouffait d'abord, autant qu'il le pouvait, toutes les semences de discordes, persuadé, comme tous ceux qui sont propres au Gouvernement, que jamais une affaire n'est plus aisée à terminer que dans le moment de sa naissance, et qu'il est incomparablement plus aisé de prévenir les maux que de les guérir. Les Jésuites, sûrs de lui et ne le craignant point, parce qu'il les craignait, et que sa conduite, qui pouvait leur donner toujours prise sur lui, le mettait dans leur dépendance, le laissaient assez faire ce qu'il voulait, d'autant plus qu'il avait toujours l'habileté de les mettre dans sa confidence, et de paraître agir de concert avec eux. Il n'était pas même haï des Jansénistes les plus sensés : il avait su parer adroitement des coups que l'on voulait leur porter. Ses manières aimables et engageantes étaient comme un charme qui calmait ou qui suspendait les fureurs des partis contraires, et jamais homme n'a mieux su se faire tout à tous pour les gagner tous : heureux si c'eût été à la religion qu'il eût voulu les attacher plutôt qu'à sa personne !... »

Saint-Simon, qui voit et qui perce son monde bien autrement que Daguesseau, n'a guère jugé différemment cette fois, et n'a fait que donner plus de relief à la même vue du personnage, quand il a dit[1] :

1. Notes sur le *Journal de Dangeau*, à la date du 31 octobre 1685 : c'est à un

« Harlay, archevêque de Paris, né avec tous les talents du corps et de l'esprit, et, s'il n'avait eu que les derniers, le plus grand prélat de l'Église, devait s'être fait tout ce qu'il était; mais de tels talents poussent toujours leur homme, et quand les mœurs n'y répondent pas, ils ne font qu'aigrir l'ambition; sa faveur et sa capacité le faisaient aspirer au ministère; les affaires du Clergé, d'une part, et du roi, de l'autre, avec Rome, lui en avaient donné des espérances; il comptait que les Sceaux l'y porteraient et combleraient son autorité en attendant: c'eût été un grand chancelier; il ne pouvait être médiocre en rien, et cela même était redouté par le roi pour son cabinet, et encore plus par ses ministres. »

Maintenant nous faut-il prêter l'oreille aux propos jansénistes et aux petites anecdotes qui iraient à présenter M. de Harlay comme un ennemi personnel, ayant des motifs de se venger? M. Arnauld, écrivant à une mère Constance, supérieure de la Visitation d'Angers, et déplorant les violences qui avaient déchiré ce diocèse, les avait imputées à M. de Harlay et s'était exprimé sur le compte de cet archevêque en termes peu flatteurs, le comparant à un ministre de l'*Ante-Christ* : la lettre interceptée était venue aux mains de M. de Harlay, qui naturellement en sut peu de gré à M. Arnauld. Celui-ci, depuis plusieurs années, ne lui rendait plus aucune visite et avait comme rompu avec lui[1]. — Autre grief : madame de Longueville traitait froidement M. de Harlay et n'était à son égard que bien strictement polie. M. de Harlay s'en serait plaint un jour devant madame de Saint-Loup, et cette dame assez remuante, et qui aimait à se faire de fête, se serait mise en frais de conciliation et aurait pris sur elle de rassurer M. de Harlay, répondant qu'il serait le bien reçu quand il se présenterait chez la princesse. Mais madame

endroit où il est question des prétendants que l'opinion désignait pour la succession du chancelier Le Tellier, et qui étaient Boucherat, Pussort, Pelletier, le procureur-général Harlay, Novion et enfin notre Harlay, archevêque de Paris. Saint-Simon les passe en revue et les crayonne l'un après l'autre.

1. Lettre de M. Arnauld, du 1er juillet 1692.

de Longueville, mécontente des avances de madame de Saint-Loup [1], l'aurait désavouée, et l'archevêque piqué

1. Ce n'eût pas été la première fois que madame de Longueville aurait eu à se garder des inventions officieuses de madame de Saint-Loup et aurait rabattu de ses empressements. Témoin cette lettre adressée à madame de Sablé (décembre 1664), et qui nous confirme dans ce que nous pouvions déjà soupçonner sur l'esprit d'intrigue de quelques-unes de ces dames de la Grâce :

« J'eusse été bien aise de vous reparler encore de madame de Saint-Loup, et de vous expliquer pourquoi ma lettre est mesurée. Je crois pourtant que vous le devinez bien et que vous concevez aisément qu'outre qu'on ne veut dire en écrivant aussi bien qu'en parlant que ce qu'on sent, c'est encore que je ne veux pas qu'il se promène par les maisons une de mes lettres qui montre que j'estime et que j'aime madame de Saint-Loup comme les gens que j'aime et que j'estime le plus; *il y a bien des années que je mesure tout avec elle, parce qu'il n'y a pas d'air de vanité qu'elle ne prenne sur de certaines amitiés dont la mienne est du nombre*, et je n'ai point trouvé cela convenable ; ainsi je n'ai point voulu nourrir cet air-là, et je l'ai si peu nourri que quand elle a été des temps très-longs sans me voir et sans m'écrire, j'ai tout laissé mourir sans émouvoir avec elle aucun recommencement, et je me suis contentée, quand je l'ai vue, de la traiter avec la même familiarité et de la même sorte : voilà la conduite que j'ai eue avec elle, dont elle ne s'est pas vantée ; mais cela est ainsi, et tout fraîchement. Je vous assure qu'il y avait bien deux mois que je n'avais ouï parler d'elle devant que je partisse pour Châteaudun, qu'elle ne m'a point écrit durant tout mon voyage, même sur tout ce qui est arrivé dans ma famille, et que je n'eusse rien relevé de tout cela à mon retour, prétendant me contenter de la traiter comme si de rien n'eût été. Or, vous jugez bien qu'en cette occasion ici, je ne puis donc pas me *redémesurer d'amitié* pour elle, ni m'embarquer à mille billets sur une telle affaire, car elle eût fait durer dix ans la réplique et la duplique si j'y eusse donné lieu, et j'avoue que je n'aime point à faire aucune scène avec elle, ni proprement à entretenir le monde de nos procédés et de nos querelles ; je me suis donc contentée de lui faire justice, premièrement en ne croyant pas ce beau conte, secondement en le disant du meilleur ton du monde à tout ce qui m'en parle, et en troisième lieu en le lui écrivant d'une sorte très-proportionnée à la sorte d'amitié et d'estime que j'ai pour elle, et disproportionnée seulement à sa vanité, que je ne suis pas obligée de satisfaire, surtout à mes dépens...

« Je ne puis encore m'empêcher de vous dire, pour répondre à une lettre que vous m'écrivîtes là-dessus, que je suis tout comme vous, que je sais à quoi m'en tenir de mes amis, et que je suis incapable d'en soupçonner de certains, pouvant, ce me semble, à point nommé juger de quoi ils sont capables, et de quoi ils ne le sont pas ; et même je porte ce jugement-là plus loin que mes amis ; car il y a d'autres gens de qui je le ferais aussi à point nommé. Mais madame de Saint-Loup n'en est pas, c'est-à-dire elle n'est pas au nombre de ceux que je ne puis pas soupçonner ; mais elle est en celui de ceux de qui je ne crois pas de certains mots d'une créance certaine, mais le doute n'est pas exclu ni l'examen ; et seulement en cette occasion, après le doute et l'examen, je conclus qu'elle n'est pas coupable. Je trouve que c'est la mettre en son rang, au moins en celui où je l'ai mise dans mon esprit, surtout depuis la *croix;* car quoiqu'elle dise que cela ne faisait mal à personne, je maintiens que toute personne capable de cette comédie en une matière de religion ne met guère de bornes à ses inventions quand elles lui sont bien nécessaires. »

Il s'agit de la *croix* dont Gourville a conté l'historiette en ses Mémoires, et que

n'aurait plus cherché que l'occasion de se venger et d'elle et de ses amis de Port-Royal. — Ou encore : un jour l'abbé de Roquette, évêque d'Autun, ayant trouvé madame de Longueville à sa toilette, et lui ayant demandé pourquoi elle y était ce jour-là plus longtemps qu'à l'ordinaire, elle lui répondit qu'elle voulait aller rendre une visite à l'archevêque. Sur quoi l'abbé de Roquette aurait dit : « Votre Altesse est bien bonne de se donner cette peine; elle n'a qu'à lui envoyer son aumônier, c'est encore plus qu'il ne mérite; » et madame de Longueville aurait envoyé faire compliment par son aumônier. Deux ou trois heures après, l'archevêque savait tout ce qui s'était dit à la toilette de madame de Longueville. — Ce sont là des misères. Un archevêque de l'esprit et de la capacité de M. de Harlay fut contre Port-Royal parce que le roi le voulait, et que lui-même, prélat clairvoyant, il appréciait les raisons qu'il y avait de dissiper et d'éteindre ce foyer d'opposition ecclésiastique. Son procédé d'ailleurs, qui est bien à lui et qu'il appliquera avec suite, nous le peindra assez. Nous entrons dans une façon de persécution polie et comme à l'amiable.

Madame de Longueville était morte le 15 avril 1679 :

madame de Saint-Loup prétendait lui être venue sur la main, une nuit, par miracle : elle la montrait à qui la voulait voir. Quand la croix fut effacée, le miracle eut même lieu une seconde fois, avec quelques variantes.—La lettre qui précède est doublement curieuse, en ce qu'elle éclaire pour nous le caractère de madame de Saint-Loup, et en ce qu'elle nous est un exemple de la parfaite mesure et de la nuance précise que madame de Longueville savait mettre dans son procédé de société : chacun en avait avec elle selon son dû et dans la juste proportion. — (Mais il faut absolument voir sur madame de Saint-Loup, pour achever de s'édifier, l'historiette de Tallemant : *Le Page et ses deux femmes*. Madame de Saint-Loup, née La Roche-Posay, était la seconde femme de ce riche financier, Le Page, à qui elle avait fait acheter la terre de Saint-Loup en Poitou. Nos Nécrologes, comme s'ils avaient craint le conflit avec Tallemant, se taisent prudemment sur elle.)

moins de trois semaines après, le 5 mai suivant, M. de Pomponne vint trouver M. Arnauld (au faubourg Saint-Jacques, chez madame de Saint-Loup, je crois, où il logeait alors); il lui dit que le roi lui avait commandé de lui faire savoir « qu'il n'avait pas approuvé les assemblées qui se faisaient chez feu madame de Longueville où il se trouvait souvent; qu'il prît garde qu'il ne s'en tînt point à présent chez lui; que cette liaison si grande d'un nombre de personnes dans le faubourg Saint-Jacques, et qui étaient souvent avec lui, avait un air de parti qu'il fallait empêcher; qu'il désirait qu'il vécût comme les autres hommes, qu'il vît indifféremment toutes sortes de personnes, et que l'on ne remarquât point cette union particulière. » M. Arnauld ne fut pas en peine de répondre; mais nous savons de reste ses raisons, et ce n'est pas ici ce dont il s'agit.

Par surcroît de précaution, défense fut faite de la part du roi aux religieuses Carmélites, de louer, jusqu'à nouvel ordre, le logis qu'avait habité sur leur cour madame de Longueville. On voulait éviter que quelqu'un ne fût tenté de continuer après elle son salon religieux.

Dans le même temps (car il y avait concert dans les mesures prises en haut lieu), le roi commanda qu'on écrivît à l'intendant de la province de Berri « de se transporter à Saint-Cyran, de s'informer du gouvernement de cette abbaye, du nombre de religieux qu'il y avait, des autres personnes qui y demeuraient, et de lui rendre compte de tout. » — C'était par une erreur qui tenait à une ancienne association d'idées, qu'on mêlait ainsi l'abbaye de Saint-Cyran à l'enquête ouverte contre Port-Royal. M. de Barcos, le dernier abbé,

mort l'année précédente (1678), et qui était resté avec le monastère des Champs dans les termes d'une cordiale union, avait d'ailleurs vécu depuis des années dans une solitude entière, dans une exacte séparation de toutes les querelles et discussions du dehors ; lui et les quelques moines qui usaient leurs jours à se mortifier et à jeûner dans sa triste abbaye, les deux ou trois amis qui s'y étaient retirés en pénitents libres et volontaires, ne participaient en rien au mouvement de controverse ou de consultation théologique qui se rattachait à M. Arnauld et dont ce docteur était le centre. Au reste, l'abbaye de Saint-Cyran, dont le titre était malsonnant et de fâcheux augure, ne subsista point ; il ne suffit pas aux adversaires d'y abolir l'obscure et austère réforme que M. de Barcos y avait introduite, on détruisit la maison même, coupable d'avoir donné son nom au dernier grand homme de bien dont la trop pure doctrine et le trop de christianisme, au sein de l'Église, avaient paru menaçants : mais ce renversement d'un monastère, perdu dans les arides solitudes de la Brenne [1], se fit à petit bruit et sans éclat. C'est à Port-Royal, comme au chef et au cœur, que furent portés les grands coups. Les signes avant-coureurs ont été notés avec soin dans les Journaux manuscrits des religieuses, que j'ai sous les yeux.

Le mardi 9 mai, le vice-gérant de l'Officialité de Pa-

1. Je n'ai point visité les lieux où sont les ruines de l'abbaye de Saint-Cyran, mais un de mes anciens amis a pris plaisir à décrire l'aspect désolé du paysage environnant, « cette lande immense, parsemée d'étangs, où l'œil se promène sans obstacle jusqu'à l'horizon, cette campagne nue, morne, stérile, silencieuse, coupée de longs fossés pleins d'une eau verdâtre formant clôture comme ailleurs les buissons. » Ce lieu mélancolique était bien choisi pour figurer l'exil terrestre et servir de cadre à la pénitence. (Voir dans la *Revue de Paris*, du 21 mars 1841, une Lettre sur la Brenne, qui m'était adressée, par M. Auguste Desplaces.)

ris, l'abbé Fromageau, accompagné d'un autre ecclésiastique, arriva à Port-Royal des Champs vers onze heures du matin. Il déclina son titre et demanda à parler à l'abbesse. Celle-ci était la mère Angélique de Saint-Jean, qui avait succédé, le 3 août 1678, à la mère Du Fargis trois fois réélue depuis juillet 1669. L'abbé Fromageau, après avoir fait son compliment de la part de l'archevêque et avoir exprimé en fort bons termes toute la considération que ce prélat faisait profession d'avoir pour la maison, en vint au sujet de sa visite, et dit que l'archevêque l'avait envoyé pour s'informer de l'état des choses; que le roi lui en avait donné l'ordre. Et les questions commencèrent : Combien il y avait de religieuses? — L'abbesse lui répondit qu'on était à peu près 73 de chœur et 20 converses. — Combien de novices? — Deux seulement, mais plusieurs postulantes. — Il s'informa du nombre des pensionnaires; on lui dit qu'il y en avait 42 (et ici de grands éloges, de sa part, sur l'éducation qu'on recevait à Port-Royal, et que les jeunes personnes qui en sortaient se reconnaissaient dans le monde entre toutes). — Il parut étonné que la Communauté ne fût pas plus nombreuse que cela, et ajouta qu'on la disait de 100 religieuses. L'abbesse lui fit remarquer qu'en y comprenant les converses et les novices, on n'était pas loin du compte : ce chiffre de 72 professes de chœur et de 20 converses, qui était à peu près celui auquel la Communauté s'était vue portée quand on les avait réunies toutes aux Champs en 1665, était devenu le nombre ordinaire auquel on avait résolu de se fixer, et l'on ne s'en était guère éloigné depuis. Insistant beaucoup sur la tristesse du lieu et sur ce que le désert était si affreux à voir qu'il

semblait qu'on eût voulu y enterrer la maison, l'abbé insinua « que néanmoins la bonne compagnie rendait tous les lieux agréables, et qu'il y avait eu depuis longtemps, en celui-ci, beaucoup de personnes d'un mérite extraordinaire. » C'était une manière d'en venir aux Messieurs et aux solitaires.

« Je lui dis en passant, continue la mère Angélique, qui nous sert de guide sur tout cet entretien, qu'on en avait fort augmenté le nombre dans les récits que l'on en faisait, et que, pour moi, je n'y avais jamais vu plus de cinq ou six ecclésiastiques. Il répliqua qu'il parlait, en général, de tant d'habiles gens ecclésiastiques ou laïques, qui étaient ici, parce qu'on ne les démêlait pas. Je lui répondis que je n'en avais connu qu'un seul laïque, qui était M. Le Maître, que l'on pût désigner ainsi; que d'autres personnes en petit nombre, qui avaient été ici, n'étaient point des personnes d'étude, et qu'ils s'y occupaient dans des emplois ou de piété ou de charité, en servant la maison en diverses choses. Il me dit qu'il avait vu ici de grands logements, et en parla comme les ayant fort considérés, me faisant expliquer, comme par entretien, ce que c'était que les Granges, Vaumurier, d'autres bâtiments encore qu'il avait vus au-dessus, et puis vint à celui de madame de Longueville et de mademoiselle de Vertus qu'il avait déjà distingué; ce qui montre qu'il était bien instruit. »

Je ne puis m'empêcher, en cet endroit, d'observer que la mère Angélique, sans altérer la vérité, et en se tenant sur la défensive selon son droit, à la fois par prudence et par humilité, diminue pourtant, en fait, l'importance de la réunion de Messieurs de Port-Royal. Certes, les jours de fête et dans les saints temps, dans le Carême, à Pâques, dans l'Octave du Saint-Sacrement, lorsque le désert conviait tous ses fidèles, il y avait là un plus grand nombre de personnes d'étude, Arnauld quelquefois, ainsi que Nicole, M. de Tillemont, Du Fossé, Fontaine et bien d'autres[1]. Mais le propre de ce

1. Besoigne, au tome II, page 484, de son *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, a donné une liste des principaux noms qu'il a trouvés dans les Journaux ma-

monde de Port-Royal, de ce qu'on appelle vaguement ces Messieurs, c'est de n'être ni une société, ni une congrégation, ni quelque chose d'organisé et de saisissable. Laissez-les faire : ils arrivent de tous les côtés, ils s'assemblent et se rallient d'eux-mêmes sans bruit, ils refont leur ruche; mais à la première menace, au moindre signe d'orage, ils se dissipent, ils sont rentrés chacun dans leur ombre, et l'on ne trouve plus rien.

Après toutes ces questions de l'abbé, et les réponses qu'elle y avait faites, la mère Angélique lui ayant témoigné qu'elle avait une sorte de curiosité de savoir à quoi pouvait tendre cette visite extraordinaire qu'elle avait l'honneur de recevoir, et qu'il était difficile de n'en pas prendre quelque sujet de crainte, surtout pour des personnes qui, comme elles, y avaient déjà passé, l'abbé Fromageau répliqua qu'il s'acquittait de sa commission et n'en savait pas davantage : « Mais, Madame, lui dit-il, que pourriez-vous craindre sous un gouvernement aussi doux que celui-ci? Le roi aime la paix. M. l'archevêque est ennemi de l'éclat et fait les choses avec douceur... »

Dans le cours de l'entretien, qui fut assez long et qui s'étendit sur bien des matières assez indifférentes, l'abbé Fromageau n'oublia pas de parler d'une tombe qu'il avait vue dans le bas-côté du chœur, à l'entrée de l'église, et dont il avait lu l'inscription : c'était celle de M. de Gibron, un gentilhomme du Midi, fils du sénéchal de Narbonne, d'abord capitaine dans le régiment du maréchal de Schomberg : nature violente,

nuscrits, tant d'ecclésiastiques que de laïques, qui étaient plus ou moins des habitués du désert en ces années : on y compte soixante-seize ecclésiastiques et une vingtaine de laïques.

impétueuse, prompte à l'outrage et au blasphème, persécuteur des ecclésiastiques qui étaient sur ses terres, il s'était repenti dans une grave maladie qui l'avait mis en présence de la mort, et ce repentir avait duré. Il avait quelque temps hésité entre La Trappe et Port-Royal; mais l'austérité de la règle l'ayant éloigné, malgré lui, de La Trappe, il était revenu à Port-Royal et avait cherché à y compenser l'excès d'austérité par l'excès d'humiliation. Il avait donc ambitionné « la dernière place au-dessous des moindres serviteurs des servantes de Jésus-Christ, » c'est-à-dire qu'il s'était chargé de faire la cuisine non pas des religieuses, mais des domestiques des religieuses, des gens de leur ferme des Granges. Ayant ainsi vécu deux années dans cet emploi bizarre pour un gentilhomme, il était mort en juin 1677, à l'âge de vingt-huit ans, léguant tout son bien au monastère. L'abbé Fromageau remarqua qu'il n'y avait que deux ans de cela; il faisait ainsi pressentir le genre de grief que soulevaient ces conversions extraordinaires. Ce n'était qu'à Port-Royal en effet qu'on voyait de ces inventions et de ces originalités de pénitence dont on n'aurait retrouvé l'analogue que chez les libres ascètes des anciens déserts, — de vrais scandales de sainteté. — Mais l'abbé Fromageau n'était point un de ces prêtres comme les envoyait M. de Péréfixe, un M. Bail ou tout autre de ceux que nous avons vus et qui avaient gardé du manant : il se contint dans des termes polis, et qui témoignaient plutôt d'une parfaite estime. Il savait son monde, et était digne messager de son prélat.

Le même jour que se faisait cette visite aux Champs, le commis du secrétaire de l'Archevêché, M. de Vau-

couleurs, allait trouver, sous prétexte de quelque affaire, le curé de Saint-Benoît, M. Grenet, supérieur de Port-Royal, et ayant amené l'entretien sur le sujet de cette maison, il lui adressait des questions diverses, ajoutant que l'archevêque l'attendait le lendemain matin à neuf heures. Avant de s'y rendre, M. Grenet recevait de plus grand matin une personne qui lui était envoyée de Port-Royal pour l'informer de la visite de la veille : il alla à l'Archevêché, comptant que l'archevêque lui en parlerait; mais celui-ci, sans lui en dire mot, se contenta de lui faire, comme de la part du roi, les mêmes questions qu'avait faites là-bas M. Fromageau, sur le nombre des religieuses, des novices, des pensionnaires et des confesseurs, et les réponses ouïes, il ne s'ouvrit pas davantage.

Port-Royal était bien servi et avait des agents qui étaient à l'affût de tout ce qui l'intéressait. Huit jours après, le mercredi 17 mai, à cinq heures du matin, on reçut aux Champs l'avis secret que M. de Paris allait y venir pour donner ordre de renvoyer les pensionnaires. En effet, quatre heures après l'avis reçu, c'est-à-dire vers neuf heures du matin, l'on vint dire, au commencement de la grand'messe, que l'archevêque était arrivé; c'était sa première visite depuis huit ans qu'il était à la tête du diocèse : il demandait à parler à madame l'abbesse, mais ne voulait pas qu'elle se dérangeât et qu'elle sortît de l'église avant que la messe fût dite. En descendant de carrosse, il entra lui-même dans l'église, mais n'avança pas jusqu'au balustre et se mit un moment à genoux pour la forme, et si peu qu'il n'eut que juste le temps de lire une épitaphe qui était sur un des pavés : il parlera tout à l'heure de cette épitaphe qui

lui parut singulière, comme l'avait paru celle de M. de Gibron à l'abbé Fromageau. Dès qu'on sut que l'archevêque était dans l'église, on se mit en peine à la sacristie de lui porter un tapis et un carreau, mais il n'y était déjà plus[1].

Pour employer l'heure d'attente, il fit appeler M. de Saci qui entendait la messe, et il lui dit le sujet qui l'amenait, ce qu'il avait à signifier à la Communauté, lui témoignant « qu'il serait bien aise que lui, M. de Saci, parlât à madame l'abbesse auparavant, et qu'il serait plus doux qu'il la préparât à recevoir ses ordres. » Nous assistons à la méthode pratique de M. de Harlay et à son art de dire obligeamment, même des choses pénibles. Il va s'y prendre à deux et trois fois, et s'appliquer à amortir le coup en le décomposant; il ne laissa pas, toutefois, de marquer à M. de Saci en particulier toute l'estime qu'il faisait de lui et la satisfaction qu'il avait de sa conduite; que le roi même en était informé; qu'on savait qu'il travaillait utilement pour l'Église par ses ouvrages, qu'il ne se mêlait point aux écrits de controverse, mais qu'il aimait la tranquillité et la paix. Il fit entendre qu'il avait le regret de ne pouvoir en dire autant de tous ces Messieurs, et s'étendit sur ce chapitre, qu'il présenta comme un sujet de peine pour le roi. A l'occasion de la particularité de sentiments qu'on signalait en Messieurs de Port-Royal, il ne put s'empêcher de relever cette étrange épitaphe qu'il avait lue, dans le court temps qu'il s'était age-

1. Il n'y entra, est-il dit, que *comme un éclair*, en sorte que madame de Saint-Loup (que nous retrouvons partout depuis quelque temps) et une autre personne, qui entendaient la messe aux grilles de madame de Longueville, ne s'en aperçurent point du tout.

nouillé à l'église, d'un prêtre qu'on louait de *n'avoir jamais dit la messe;* que c'était là une de ces singularités qui ne se voyaient qu'à Port-Royal. M. de Saci répondit « que tout ce qui était extraordinaire n'était pas blâmable; » et il lui expliqua que ce digne prêtre, un ancien ami de jeunesse de l'abbé de Retz, M. Giroust, n'étant entré dans les Ordres que par des vues mondaines trop fréquentes et pour se mettre en état de tenir un bénéfice qui obligeait à la prêtrise, avait eu le bonheur, aussitôt après son ordination et avant d'avoir dit sa première messe, d'être éclairé (par la lecture de la Lettre de M. de Saint-Cyran sur le Sacerdoce, — ce que peut-être M. de Saci ne dit pas) sur la gravité de son engagement, et qu'il avait renoncé par pénitence à l'autel : il n'avait plus voulu d'autre office dans la maison de Dieu que celui du dernier des sacristains. Mais M. de Harlay, lui, n'était pas de ceux qui s'interdisaient l'autel pour si peu. Il répondit, fort sensément d'ailleurs, « qu'étant si mal entré dans les Ordres, ce prêtre avait bien fait de s'abstenir de dire la messe pour un temps, mais non pas pour toujours. » Et, je le répète, il assaisonnait chacune de ses remarques, et l'annonce même des rigueurs qu'il apportait, de toutes sortes de politesses et de procédés. Ce n'était plus un ridicule M. de Péréfixe, en colère et en émotion à tout bout de champ; c'était un homme du grand monde, d'un vif esprit, d'une habileté parfaite, et qui avait toute l'affabilité personnelle que donnent le ton et les manières sans la charité, de ces gens bien appris enfin, qui peuvent faire beaucoup de mal, mais qui n'en disent jamais[1].

1. « J'en demeure là, écrivait la mère Angélique de Saint-Jean à son oncle

Racine était justement dans l'église quand M. de Harlay y entra, Racine converti depuis deux années, rentré humblement au bercail, et qui venait voir sa tante religieuse. Le prélat l'avait aperçu, et, pendant que M. de Saci allait s'acquitter de la commission et prévenir la mère Angélique, il désira entretenir quelque temps l'illustre poëte, son confrère à l'Académie [1]. Il lui parla des affaires qui l'amenaient, et lui glissa dans l'entretien quelques mots de la condamnation qu'on venait de faire à Rome des soixante-cinq Propositions de la morale relâchée, dont les Jansénistes tiraient un sujet de triomphe. Et en effet, cette condamnation, provoquée par la Lettre des évêques qu'avait rédigée Nicole, avait dû servir d'aiguillon au redoublement d'animosité contre Port-Royal. Cette demi-victoire à Rome allait les faire écraser en France.

La messe était dite; l'archevêque fit appeler la mère Angélique de Saint-Jean :

« Je fus le trouver au grand parloir, écrit celle-ci, accompagnée de la mère Prieure (la mère Du Fargis). Nous nous mîmes à genoux d'abord pour lui demander sa bénédiction qu'il nous donna, et, nous ayant aussitôt fait asseoir, il me dit qu'il avait désiré que M. de Saci me parlât avant lui, pour me dire le sujet qui l'amenait, *étant persuadé que ce que l'on apprend de la bouche d'un ami adoucit ce qui pourrait en soi n'être pas agréable.* Je lui répondis que je recevrais toujours avec respect les ordres qui viendraient

l'évêque d'Angers, en le mettant au courant de ce qui s'était passé en ces journées; car M. l'archevêque n'en dit pas davantage en présence : *il est si bon et si doux qu'étant obligé de faire du mal, il craint au moins de le dire.* »

1. M. de Harlay, à tous ses autres mérites mondains, joignait celui d'être un excellent académicien. D'Olivet, dans son histoire de la Compagnie, le loue comme *l'homme de France né avec le plus de talent pour la parole :* « Personne ne reçut de la nature un plus merveilleux talent pour l'éloquence : il rassemblait non-seulement tout ce qui peut contribuer au charme des oreilles, une élocution noble et coulante, une prononciation animée, je ne sais quoi d'insinuant et d'aimable dans la voix, mais encore tout ce qui peut fixer agréablement les yeux, une physionomie solaire, un grand air de majesté, un geste libre et régulier. »

de sa part. Il répéta ce qu'il m'avait fait dire par M. de Saci, savoir, que la volonté du roi était que nous ne reçussions plus à l'avenir de filles pour être religieuses, jusqu'à ce que le grand nombre que nous étions fût diminué et réduit à cinquante professes de chœur (la mère Prieure, qui était présente, dit qu'il ajouta *et douze converses;* mais je ne l'entendis point, parce que j'étais peut-être trop troublée); que pour cet effet il m'ordonnait de renvoyer toutes les postulantes que nous avions au noviciat, puisque aussi bien elles auraient trop longtemps à attendre leur place. Il ajouta que l'intention de Sa Majesté était aussi que nous renvoyassions toutes nos pensionnaires, et que nous n'en reçussions plus à l'avenir, jusqu'à nouvel ordre. »

Il a l'adresse, on le voit, en signifiant des choses qu'il sait être définitives, de ne les présenter que comme provisoires et transitoires, et de les diminuer pour les faire entrer plus doucement. — Sur ce que la mère Angélique lui exprimait son étonnement de recevoir un tel ordre, sans savoir en quoi on l'avait pu mériter : « Il n'est pas besoin, lui dit-il, d'en chercher de cause, puisque cet ordre est conforme aux Canons qui ordonnent qu'on ne reçoive pas un plus grand nombre de religieuses que les fondations des monastères n'en peuvent porter, et que, le bien de cette maison ayant été diminué par le partage, votre Communauté est trop grande à proportion. » — Mais la mère Angélique lui faisant observer que ce nombre était actuellement le même qu'en 1665 après la réunion, et que d'ailleurs, si on voulait soulager la Communauté (en la supposant trop chargée eu égard à son revenu), ce n'en était pas le moyen que de lui interdire les pensionnaires, il sembla convenir de ces points avec elle ; « il répondit avec démonstration de douceur et de pitié qu'il y avait en effet quelque chose à dire à tout cela, mais que la volonté des souverains était une loi, et qu'il n'était pas besoin d'en pénétrer les raisons, surtout quand ce

qu'ils commandaient s'accordait avec les règlements de l'Église. »

La mère Angélique repartit que si le roi leur avait fait signifier cet ordre par quelque officier séculier, comme il avait fait autrefois par le lieutenant civil, elles se seraient crues obligées d'adresser de très-humbles Remontrances, parce que souvent les princes ne sont pas informés par eux-mêmes de ce qui regarde les affaires purement ecclésiastiques, mais que ces ordres leur étant apportés par celui qui, en sa qualité d'archevêque et de premier pasteur, était obligé de représenter au roi tout ce qu'elles auraient pu dire elles-mêmes, c'était lui qui se chargeait de tout devant Dieu, et qui prenait sur son compte la justice ou l'injustice des mesures, aussi bien que l'exécution ; qu'on n'avait plus qu'à se soumettre et à obéir en gémissant. Il parut sensible à cette parole et recommença ses démonstrations de regret et de compassion, accompagnées de termes polis et même affectueux pour la maison. « Ah ! Monseigneur, lui dit la mère Angélique, nous avons occasion de plaindre notre malheur, de ce qu'ayant cette bonté pour nous, votre première visite en ce lieu-ci est pour un sujet qui apporte tant de tristesse. » — « *Hélas !* en effet, répliqua-t-il, je ne sais comment cela est arrivé, qu'il se soit passé tant de temps sans que j'y sois encore venu. » Et comme il semblait s'excuser, la mère Angélique s'empressa de s'excuser à son tour, la visite ayant été si imprévue qu'on n'avait pas eu le temps de recevoir Monseigneur avec le *Te Deum*, selon l'usage.

N'oublions pas que nous avons dans cet entretien fidèlement transmis une sorte de duel très-serré, mais

toujours courtois, entre le plus habile et le mieux parlant des archevêques, et la plus spirituelle des abbesses. Laissons-la encore parler :

« Je lui représentai quelle serait la douleur d'un si grand nombre de personnes, quand on leur signifierait un tel arrêt. Je me jetai en même temps à genoux et lui demandai comme une grâce qu'il voulût bien qu'on fît venir en sa présence toutes ces pauvres filles, et qu'il fût lui-même témoin des larmes et de la douleur qu'une nouvelle si surprenante allait causer. » — « *Hélas!* dit-il, je le crois bien, et je le sens déjà. » — En même temps il me fit lever, se leva lui-même et me dit : « Mais toutefois si je pensais que cela pût tant soit peu adoucir votre peine et la leur, je me résoudrais à les voir; mais cela ne changerait rien. » — « Hélas! Monseigneur, lui dis-je, si la compassion ne produit rien, je ne dois pas vouloir vous donner une peine qui ne soulagerait pas la nôtre, ni celle de ces pauvres filles. »

Malgré sa politique et son esprit, l'archevêque ne s'attendait pas à tout. La mère Angélique s'avisa tout d'un coup de lui dire, par une de ces idées qui déroutent le goût le plus ordinaire ou le plus fin, et qui ne peuvent entrer que dans des imaginations confinées au mysticisme, « qu'elle aurait souhaité que tant de larmes qu'il allait faire répandre eussent pu *composer un bain pour lui,* qui lui pût servir devant Dieu. » Il répondit d'une manière interdite : « *Hélas!* j'en suis pénétré. »

On aura remarqué combien d'*hélas!* il pousse : il n'enfonce le poignard qu'en soupirant.

Parmi les postulantes, il y en avait trois qui étaient reçues de la Communauté pour prendre l'habit, et dont les parents étaient avertis déjà : on n'attendait plus qu'eux pour faire leurs filles novices. On lui posa le cas, espérant qu'il ne considérerait point celles-ci sur le pied de simples postulantes, et qu'elles ne seraient point comprises dans l'ordre de sortie. Il répondit que

puisqu'il en était ainsi, pour ces trois-là *on n'avait qu'à aller son train;* ce fut son mot. Il crut devoir accorder cette consolation dans le moment; mais, quelques jours après, il se dédit.

Pressé sur la contradiction apparente qu'il y avait à montrer d'une part tant d'estime pour l'éducation que recevaient les pensionnaires de Port-Royal, et d'autre part à venir condamner cette éducation et à la proscrire : « Hé, mon Dieu ! s'écria-t-il, ne le voit-on pas bien ? on parle toujours de Port-Royal, de ces Messieurs de Port-Royal : le roi n'aime pas ce qui fait du bruit. Il a fait dire depuis peu à M. Arnauld qu'il ne trouvait pas bon que l'on fît chez lui des assemblées ; qu'on ne trouve pas mauvais qu'il voie toutes sortes de personnes indifféremment, comme le reste du monde : mais à quoi bon que certaines gens se rencontrent toujours chez lui, et qu'il y ait tant de liaison entre ces Messieurs? S'il fait des ouvrages, il peut en prendre l'avis des personnes publiques qui sont établies pour cela : pourquoi avoir toujours besoin de communiquer avec ces Messieurs? Le roi ne veut point de ralliement : un Corps sans tête est toujours dangereux dans un État; il veut dissiper cela, et qu'on n'entende plus toujours dire : *Ces Messieurs, ces Messieurs de Port-Royal.* » Il s'étendit sur ce sujet de M. Arnauld, parla de la Lettre des évêques au Pape contre les soixante-cinq Propositions, disant « que cela faisait voir la cabale et le ralliement, que le roi voulait tout à fait détruire. » Il répéta huit ou dix fois ce terme de *ralliement*, et il le mettait à tout. « Non pas qu'on blâme, avait-il soin de remarquer, aucune de ces personnes prise isolément; au contraire, on peut dire, à considérer chacune en

particulier, qu'elles sont toutes bonnes; mais lorsqu'elles viennent à se rallier, il s'en fait un Corps sans chef, etc... » C'était cette république de Port-Royal qu'on voulait supprimer. Il parla encore de quelques écrits qui avaient couru depuis la Paix. La mère Angélique répliquant que si on les attribuait à M. Arnauld ou à ses amis, on leur faisait injustice, et qu'ils n'écrivaient point de cette manière-là, il répondit « qu'il le savait bien, et même que M. Arnauld appelait ces auteurs des *jansénistes sauvages*, mais qu'il n'en était pas moins vrai que toutes ces personnes ne contribuassent ensemble à faire du bruit. »

Ramené pourtant sur le fait de ces pauvres jeunes filles pensionnaires dont il s'était écarté, et qui étaient bien innocentes de tout ce bruit, il répondit en propres termes : « Pour ce point, il y entre de la politique; » et tout de suite il revint encore et insista sur cette union de tant de personnes qui avaient de l'estime pour la maison et pour tout ce qui en dépendait, indiquant assez que c'était dans ces alliances morales avec des familles considérables du royaume, dans ces *ramifications* du dehors comme nous dirions, qu'on voyait du danger.

Il entrecoupait, du reste, toute la partie que j'appellerais impérative et rigoureuse de son discours, par des divagations habiles et qui sentaient moins l'autorité d'un supérieur que le décousu d'une conversation d'honnêtes gens. Il ne se faisait faute de protester de son estime pour M. Arnauld en particulier, et se prévalait d'avoir tâché de le servir dans les occasions; qu'il n'y en avait eu qu'une dans laquelle il avouait qu'il n'y avait pas eu moyen, et que le tonnerre avait

grondé trop haut : c'était lorsque le roi avait appris que M. Arnauld se disposait à lui faire remettre une Requête [1] ; sur quoi Sa Majesté avait dit que quiconque s'en rendrait le porteur, son capitaine des gardes le conduirait à l'heure même à la Bastille. « Il paraît, Monseigneur, lui répondit admirablement la mère Angélique, qu'on distingue bien ces Messieurs du reste des hommes, puisque par toute la terre les princes laissent à leurs sujets cette liberté d'avoir recours à leur justice comme à un asile public. »

Cette réponse parut l'étonner; il se trouvait, pour la première fois peut-être, en face d'une intelligence ferme qui était au service d'un caractère élevé et d'un sens moral incorruptible, ce qui déconcerte même les plus habiles. Il hésita un peu à répondre, et enfin il dit « que cela était vrai en général, mais que quand le roi s'était exprimé de la sorte, il savait au juste et très-bien ce que contenait la Requête. »

En nommant les personnes considérables amies de l'abbaye et plus qu'amies, il n'avait pas oublié mademoiselle de Vertus dont il avait demandé des nouvelles, s'empressant de dire que les ordres de la Cour ne la concernaient pas; et il avait témoigné qu'il serait bien aise de la voir :

« Mademoiselle de Vertus, qui arriva, termina l'entretien (c'est toujours la mère Angélique qui parle), lequel avait toujours été accompagné de toutes les civilités qu'il affecte. Je ne lui faisais jamais d'inclination qu'il n'eût le chapeau à la main, et il fut si satisfait de lui et de nous, que nous avons appris, depuis, que des jésuites, confidents du Père de La Chaise, avaient dit

1. M. Mallet, docteur en Sorbonne, avait attaqué et incriminé la traduction du *Nouveau-Testament de Mons ;* M. Arnauld voulut répondre et publier une *Défense*, et s'en voyant empêché par des avertissements venant de personnes considérables, il avait pris le parti de composer une Requête au roi (1677).

en louant l'adresse de ce grand archevêque, qu'il réussissait à tout, et qu'il s'était acquitté de cette commission si adroitement, qu'ayant fait tout ce qu'il avait voulu, il nous avait laissées fort satisfaites de lui. Il ne dit jamais un mot, dans tout cet entretien, du dessein qu'il avait d'éloigner aussi les ecclésiastiques qui étaient ici; mais il fit entendre à mademoiselle de Vertus qui vint après moi, que c'était par pitié qu'il n'avait pas eu le courage de me porter cette parole. »

N'admirons-nous pas quel homme tendre c'était que cet archevêque, quel cœur sensible et fertile en ménagements! Il n'a pas osé d'abord annoncer directement à la mère Angélique l'arrêt sur les novices et les pensionnaires, mais il l'a fait prononcer par M. de Saci : et maintenant voilà qu'il change d'interprète, et qu'en sortant il confie à mademoiselle de Vertus ce qu'il n'a pu se résoudre à dire en face à la mère Angélique sur le renvoi des confesseurs. Mais le dernier trait passe tout :

« Au sortir du parloir, il fit rappeler M. de Saci, et lui fit encore de grandes civilités; il lui témoigna beaucoup de satisfaction de l'entretien qu'il venait d'avoir avec la mère Abbesse, et, en s'en allant à son carrosse, il lui dit *agréablement* que c'était *même* l'intention du roi qu'il ne demeurât plus ici ni lui, ni pas un des autres ecclésiastiques qui y étaient, qu'il lui conseillait de se retirer, et leur accorda seulement quinze jours. »

Ainsi, le grand coup et le plus sensible, il l'avait réservé pour l'instant de l'adieu, et un pied déjà dans le carrosse. C'était son *Post-scriptum* à lui : « A propos, j'allais oublier de vous dire qu'il faut que vous et les autres, vous sortiez de céans. » Vivent les gens habiles! L'ancien Péréfixe n'était qu'un niais.

Mais, comme Péréfixe, Harlay a trouvé dans sa victime un narrateur véridique et droit qui a percé à jour cette habileté; il a beau jouer son jeu le plus fin, il nous apparaît à nu sous son personnage de comédie; c'est le Tartufe-Philinte : il est démasqué.

Il était environ une heure et demie quand il partit. Pas un de ces Messieurs ne se présenta, et il n'avait vu que le seul M. de Saci : M. de Tillemont ne parut point; M. de Sainte-Marthe était occupé près d'une mourante; chacun d'eux était en prière ou en étude. Ils eurent l'air de ne pas être prévenus, et peut-être ne le furent-ils pas. M. de Harlay remarqua cette absence, et en parla depuis, sans d'ailleurs y insister.

Le jour même de l'expédition de M. de Harlay, entre cinq et six heures du soir, mourut une religieuse, sœur Françoise Le Camus de Buloyer de Romainville. Déjà, dans la persécution de 1664-1668, lors de la mort d'une des sœurs (Gertrude Du Pré), les religieuses avaient adressé par elle une Requête à Jésus-Christ. Animées d'un même esprit dans la persécution recommençante, elles adressèrent par la défunte une semblable Requête *au grand Pasteur des brebis que Dieu a ressuscité d'entre les morts*. Le corps étant sur le bord de la fosse, la mère Angélique lui mit la pièce écrite, entre les mains jointes, sur la poitrine :

« Nous en appelons à votre tribunal, Seigneur Jésus! Les juges de la terre ferment l'accès aux plus justes plaintes, parce qu'ils veulent faire l'injustice sans contradiction : mais vous êtes vous-même notre justice, et vous nous rendrez et justice et miséricorde... Écoutez, Seigneur, les gémissements et regardez les larmes de tant d'enfants que l'on arrache de notre sein, et conservez-les dans le vôtre... Conservez-nous dans votre vérité, et nous rendez inébranlables dans l'union de la charité...

« Ame favorisée, qu'une providence de Dieu si particulière vient de délivrer si heureusement du filet des chasseurs, bénissez sa bonté, et lui témoignez votre reconnaissance en le priant d'étendre sa miséricorde sur toute cette famille à laquelle il vous avait unie. Qu'il ne la laisse pas sans conduite, et qu'il lui conserve des pasteurs prudents et fidèles pour l'empêcher de s'égarer dans ce temps d'obscurité, afin que ceux qui s'efforcent de tendre des piéges aux âmes qui volent, n'aient pas le pouvoir d'en arrêter aucune pour l'empêcher de s'élever jusques à Dieu, et d'y demeurer éternellement unie. »

Quarante jours après, on mit une autre Requête dans la fosse en forme de *relief d'Appel*[1].

Mais cela peut sembler autant bizarre que touchant, et c'est trop parodier la procédure humaine par delà la tombe. J'aime mieux la lettre que la mère Angélique écrivait à l'évêque d'Angers (20 mai) sur cette reprise de persécution, et où on lit cette belle parole :

« Si Port-Royal était bâti sur la montagne, on ne s'étonnerait pas que le tonnerre tombât toujours sur son clocher ; mais il y a de quoi admirer la conduite de Dieu et celle du monde que, quelque cachées que nous soyons dans notre vallée et dans notre solitude, l'on nous cherche et l'on nous poursuit partout. »

Et encore, le 2 juin :

« On ne croirait pas que les mêmes personnes pussent revoir deux fois pendant leur vie ce qui ne s'est point vu dans l'histoire pendant plusieurs siècles. Cependant, de la manière que l'on s'y prend, ce qui se passe est quelque chose de plus extraordinaire que ce que l'on a déjà vu (en 1664), et je ne doute point que l'on n'ait dessein de le pousser plus loin... On ne se met pas en peine d'y chercher aucun prétexte ; car quand on parle d'un parti redoutable à l'État, c'est pour se jouer du monde qui ne croira pas que, sous un Prince qui fait trembler toute l'Europe, on ait à craindre les troupes de nos petits enfants et quatre ou cinq prêtres qui conduisent une Communauté de religieuses qui ne peut être terrible qu'au Diable, parce que, grâce à Dieu, elle est une armée bien rangée... »

Un Mémoire, rédigé par M. de Saci, dès le 18 mai, en faveur des religieuses, et résumant leurs doléances dans cette affliction nouvelle, fut remis à M. de Harlay, qui n'en avait que faire. La mère Angélique écrivit, le 25 mai, une lettre au pape Innocent XI, que M. de Pontchâteau se chargea d'aller présenter lui-même ;

1. « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous, Abbesse, Prieure et Religieuses de Port-Royal, voulant relever, selon les formes ordinaires, dans les quarante jours, l'Appel que nous interjetâmes le 18 du mois passé au grand Pasteur et au souverain Juge, Jésus-Christ, etc., etc. »

on y lisait : « Votre Sainteté n'a qu'à nous dire *Nolite flere,* pour essuyer toutes nos larmes. Cette parole sortie de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ rendra la joie à nos âmes abattues par le renouvellement continuel des persécutions... On nous condamne sans nous accuser de quoi que ce soit, et M. l'archevêque de Paris ne nous donne que des louanges en nous imposant ces peines... » Les bonnes réponses verbales, les louanges même aussi, ne manquèrent pas du côté de Rome. Fussent-elles parties d'une bonne volonté plus réelle et plus effective, elles auraient été stériles à cette époque où un grave désaccord, qui se manifesta bientôt par des actes éclatants, divisait le Saint-Siége et Louis XIV.

Allant au plus pressé, à ce qui dans leur esprit avait le plus d'importance, les religieuses se mirent en devoir de faire prendre au plus tôt l'habit aux trois postulantes reçues, selon l'autorisation qu'avait paru y donner l'archevêque. Mais le curé de Saint-Benoît, leur supérieur, n'osa passer outre sans lui en reparler, et l'archevêque ne se ressouvint plus de sa promesse : il s'y refusa nettement. L'une de ces postulantes était mademoiselle Issali, fille cadette du célèbre avocat; l'aînée était déjà religieuse à Port-Royal. M. Issali, qui connaissait M. de Paris, le vit plusieurs fois à ce sujet et y perdit son éloquence. Les trois élues durent sortir comme les autres. Une d'elles, qui ne visait qu'à être converse, fut recueillie par mademoiselle de Vertus et attachée à son service; elle parvint, après quelques années, à rentrer dans le monastère et à y avoir son humble place[1]. Les deux autres vécurent au dehors en

1. La duchesse de La Feuillade, mademoiselle de Roannez, cette ancienne

continuant d'attendre leur jour qui ne vint pas; et en persévérant dans leur vocation. Mademoiselle Issali notamment, qui mourut en 1726, ne cessa d'être, par le zèle et par les services, une religieuse extérieure et une servante de Port-Royal [1].

Toutes les pensionnaires durent sortir dans la quinzaine. Est-il besoin de redire combien de larmes innocentes et de soupirs accompagnèrent les adieux? « Tous ces pauvres enfants, écrit un témoin, allaient à la porte comme au supplice, avec des cris et des pleurs qui seront entendus du Ciel. » Les demoiselles de Luynes, deux sœurs, sortirent les premières et le jour même que l'archevêque fit sa visite, leur père ayant été averti de l'ordre avant qu'il fût donné. C'est à leur sujet que M. Colbert avait déjà parlé au duc et à la duchesse de Luynes, le 23 mars précédent; il leur avait conseillé de les retirer, donnant pour raison « qu'on ne ferait jamais rien pour leurs autres enfants, tant que ces deux-là seraient à Port-Royal; que tous ceux qui y avaient des filles pensionnaires pouvaient s'attendre à ne point faire leurs affaires à la Cour. Il est étrange, disait M. Colbert, que je vous aie si souvent parlé de

élève et postulante de Port-Royal, et qui avait fait vœu devant Dieu de s'y faire religieuse, ayant été infidèle à ce vœu en se mariant, exprima dans son testament l'intention expiatrice d'y fonder et établir une religieuse converse qui remplirait la place qu'elle aurait dû y tenir elle-même : elle légua 3,000 livres pour assurer l'accomplissement de cette espèce de pénitence par procuration. Le roi, pressé par la famille de la duchesse, permit que cet article du testament reçût son exécution et que l'on dérogeât, pour ce cas unique, à la défense qu'il avait faite. C'est ainsi, et au titre de converse de madame de La Feuillade, que l'ancienne postulante converse, que mademoiselle de Vertus avait recueillie, obtint d'être reçue en 1683. Ce fut la dernière professe.

1. Ce fut elle qui, lors de la destruction du monastère, prit soin de faire transporter à Saint-Étienne-du-Mont les corps de M. Le Maître, de M. de Saci et de Racine.

cela, et que vous ne vous en mettiez pas plus en peine; vous avez sept enfants, vous devez y penser. »

Un des parents, et qui y avait aussi deux filles pensionnaires, le président de Guedreville, voulut en avoir le cœur net et alla, le 22 mai, trouver l'archevêque pour s'informer des motifs de cette expulsion : avait-on, par hasard, surpris dans l'éducation qu'on y donnait aux jeunes personnes quelque chose de mauvais que le monde ne soupçonnait pas, et qui fût à reprendre, soit pour les mœurs, soit pour les sentiments? L'archevêque rassura le père, et recommença les éloges généraux qu'il avait donnés tant de fois à la sainteté et à la régularité de la maison; et le président continuant de demander alors le pourquoi des rigueurs :

« Hé, Monsieur, vous ne m'entendez pas, repartit l'archevêque, et c'est pour cela même qu'on y a été obligé. Cette maison avait trop de réputation : on se pressait d'y mettre des enfants; des personnes de qualité leur en donnaient; on se disait les uns aux autres la satisfaction qu'on en avait : cela leur faisait des amis qui s'unissaient avec ceux de cette maison, et qui faisaient ensemble des pelotons contre l'État. Le roi n'a pas agréé cela; il croit que ces unions sont dangereuses dans un État : c'est ce que l'on a voulu dissiper. »

Le président ne resta pas court :

« En vérité, Monsieur, répliqua-t-il, je n'entends guère la politique de ces gens-là; ils ne s'y prennent pas bien si c'est leur dessein d'attirer bien du monde. Tel que je suis, s'ils ont cette vue, il me semble qu'un président et un maître des requêtes ne devrait pas être négligé; cependant toutes les fois que j'ai été là, bien loin que personne me soit venu faire la cour, je me plaignais de n'en pouvoir entretenir pas un. Si on les voit à l'église ou qu'on les rencontre dans la cour, ils disparaissent aussitôt et chacun d'eux se retire ou dans son cabinet ou à son affaire, de sorte que si j'avais eu à les accuser de quelque chose, ç'aurait plutôt été de rusticité. »

C'était spirituellement répondu; mais Port-Royal, sous ses airs de froideur et de réserve, n'en était pas

moins très-attirant, plus attirant que d'autres avec leurs avances, et l'archevêque aurait eu droit de dire au président : « Ma remarque subsiste. » C'est ce qu'il répondit à peu près, et il ajouta à la raison d'État qu'il avait donnée, trois autres raisons ou observations qui s'y rapportaient et venaient à l'appui :

« La première, que ces Messieurs entretenaient un commerce avec les étrangers de toute sorte de pays ;

« La seconde, qu'au dehors de Port-Royal des Champs, il y avait des logements de quoi loger deux cents personnes ;

« La troisième, que le revenu de ce monastère étant peu considérable, on y entretenait néanmoins une grande Communauté qui subsistait, et que cela donnait lieu de conjecturer qu'il fallait que ce fût par des assistances que les religieuses recevaient de leurs amis : ce qui faisait craindre au roi que l'on ne pût se servir de ces mêmes aumônes dans des occasions qui ne lui plairaient pas. »

Une petite de Grammont, fille de cette belle comtesse (née Hamilton) que Louis XIV mit quelquefois en pénitence, jamais en disgrâce, pour sa fidélité déclarée en faveur de Port-Royal, sortit aussi alors, le même jour que mesdemoiselles de Guedreville (30 mai). Sa mère aurait voulu l'envoyer à l'abbaye de Gif; mais l'abbesse de ce monastère voisin avait eu défense de recevoir aucune des pensionnaires sortantes, et elle s'excusa de ne pouvoir tenir la promesse qu'elle avait faite à madame de Grammont. Amenée à Versailles, la jeune enfant fit bruit par quelques-unes de ses reparties; chacun était curieux de la voir, de prendre, par elle, une idée de cette éducation dont on disait des merveilles et où l'on cherchait des mystères. On la conduisit près de madame de Montespan. Je transcris la version donnée par les meilleurs témoins, mais qui sont ici moins élégants que fidèles :

« (16 juin 1679). La réponse de mademoiselle de Grammont aux demandes de madame de Montespan touchant M. l'archevêque, n'a pas été comme on vous a dit. Il est vrai que madame de Montespan a demandé à la petite demoiselle si elle connaissait M. l'archevêque, et qu'elle lui a répondu qu'elle n'avait point cet honneur, « parce que, dit-elle, il n'est jamais venu à notre maison que lorsqu'il y est venu pour faire la belle affaire qu'il y a faite, et qu'il sortit de l'église lorsqu'on a voulu chanter le *Te Deum*. » Elle lui a demandé ensuite si elle connaissait des Jésuites ; elle lui a répondu que non. *Madame*[1] a dit que la morale des Jésuites était trop sévère : la petite a répondu qu'elle était plutôt trop lâche. — « Voilà, ce dit madame de Montespan, le roi qui est votre ennemi, qui vient. » — « Je ne crois pas, ce dit-elle, que le roi soit notre ennemi, parce que nous prions toujours Dieu dans notre maison pour Sa Majesté. » Voilà comme l'affaire s'est passée, et la conclusion était que madame de Montespan dit qu'elle souhaitait de tout son cœur de pouvoir mettre ses filles dans votre maison. Elle a conté au roi les réponses de la petite fille ; mais le roi n'a nullement témoigné être scandalisé. Il est vrai que tout le monde est surpris de la modestie et de la conduite si sage et si sérieuse de cette enfant. Elle remarque tout ce qu'elle voit, et ne dit rien que lorsqu'on l'interroge. Lorsqu'on l'a poussée pour savoir si elle voulait être religieuse, elle a répondu qu'elle n'était point encore en âge de se déterminer, et que si elle est religieuse, ce ne sera jamais que dans Port-Royal. Madame de Montespan souhaite qu'on l'envoie à Fontevrault. On dit qu'il y a une fille de qualité qui y gouverne, qui aime fort le bien[2]. »

Cette petite de Grammont (Marie-Élisabeth) est celle qui, après avoir été fille d'honneur de la dauphine de Bavière, devint chanoinesse, abbesse de Poussay en Lorraine, à laquelle Hamilton adressait de légers couplets, et qui, de mondaine et galante qu'elle était, se fit pénitente en vieillissant ; elle avait onze ans et demi en ce mois de juin 1679. La comtesse de Grammont, sa mère, ne se faisait faute de manifester en ce même temps sa façon de penser : « J'ai su, écrivait un autre de ces donneurs d'avis dont Port-Royal était si bien pourvu, que la comtesse de Grammont avait trouvé

1. Madame, duchesse d'Orléans, l'Allemande.

2. La célèbre et savante abbesse de Fontevrault, la propre sœur de madame de Montespan.

occasion de parler (au roi), et dit qu'on s'étonnait fort de ce qu'on faisait aux religieuses de Port-Royal, qu'on ne savait pas pourquoi leur faire du mal, qu'*on l'avait nourrie sept ou huit ans par charité*[1]; que c'étaient des créatures admirables. A cela *on* répondit : « Tout le monde en parle ainsi, mais c'est le lieu des assemblées et des cabales; » et il ne parut nulle aigreur. »

L'archevêque s'amusa beaucoup quand on lui dit que la petite Du Gué, une des pensionnaires, se plaignait de ne plus avoir son *papa* de Saci pour la confesser, et qu'elle avait répondu ne vouloir ni du Père de La Chaise, ni de M. l'archevêque, qu'on lui avait offerts à la place.

Quoi qu'il en soit de ces historiettes qui couraient le monde janséniste, et dont quelques-unes paraissaient charmantes à nos pauvres persécutés, trop avides des moindres *on dit* qui se débitaient à l'oreille, c'en est fait alors pour toujours de cette éducation tant vantée de Port-Royal; elle vient de recevoir son coup de mort. Interrompue une première fois en avril 1661 et suspendue dans un intervalle de huit ans, elle avait repris (je parle seulement de l'éducation intérieure donnée par les religieuses aux jeunes filles, car pour celle qui s'adressait à de jeunes messieurs, il n'en était plus question depuis longtemps), elle avait refleuri avec un rare bonheur pendant les dix années qui viennent de s'écouler, depuis le jour où les deux petites demoiselles de Pomponne y étaient arrivées les premières (5 mars 1669), et où la mère Agnès écrivait : « Toute la Communauté a de la joie de ces petites co-

1. Du temps de l'émigration, sous Cromwell, et quand les grands seigneurs anglais réfugiés en France ne touchaient pas leurs revenus.

lombes, qui ont apporté la branche d'olive en rouvrant la porte qui était fermée aux grandes et aux petites. » Les deux enfants, qui avaient paru comme les messagères de l'alliance, n'étaient point encore sorties et figuraient en tête des grandes quand la dernière tempête éclata. L'Arche se referma pour jamais. Ces jeunes filles, modèles de piété, instruites à toutes les vertus, ne se retrouveront plus que dans les allusions plaintives de Racine, dans les louanges de Boileau[1].

Cependant les confesseurs et les Messieurs durent aussi sortir. M. de Tillemont partit le premier, dès le mercredi 31 mai, et s'en alla droit à Tillemont. M. de Saci partit le 2 juin, quoiqu'il n'y eût pas encore de nouveaux confesseurs établis; il dut se rendre en toute hâte auprès d'une proche parente qui se mourait. Il eut de l'archevêque la permission de revenir passer quelques jours à Port-Royal dans l'Octave du Saint-Sacrement. M. Ruth d'Ans partit le 7 pour rejoindre à Tillemont M. de Tillemont. M. Borel partit le 8, jour de l'Octave, dans le même carrosse qui avait ramené M. de Saci la veille. Le vendredi 9, M. Bourgeois s'en alla aussi. En attendant les nouveaux confesseurs, qui n'étaient pas faciles à trouver, M. de Saci de retour demeura seul avec M. de Sainte-Marthe; mais il crut lui-même ne pas devoir prolonger son séjour, et le lundi 12, il partit avec son cousin M. de Luzancy et une madame Hippolyte, amie des Pomponne[2], et ils se retirèrent

1. Sur la liste des quarante-deux pensionnaires sortantes, on trouve à côté des noms de mesdemoiselles de Luynes, de Grammont, de Guedreville, de Pomponne, ceux de Puisieux, de Celène d'Arthenay, de La Tour-Maubourg, de Semblançay, de Feuquières, de Menilles, de Buzanval, de Boutigny-le-Vayer, du Vaurouy, de Billy, de Guignonville, de Tourouvre, de Genermont, etc., etc., et des Bodart, des Sainte-Marthe : — toutes familles de qualité ou de considération.

2. J'ai tort de dire une madame Hippolyte : madame Hippolyte-Antoinette Clé-

tous les trois à Pomponne. M. de Pontchâteau, qui vivait à Port-Royal sous le nom de M. *Mercier*, et sur le pied de jardinier des Granges, s'était éloigné dès le lendemain de la visite de l'archevêque; il se disposait à faire le voyage de Rome.

M. de Sainte-Marthe ne partit que le 20 juin; il resta le dernier, faute de prêtres confesseurs qui vinssent le remplacer. On avait hâte de le voir éloigné; et comme sur ces entrefaites la mère Du Fargis, prieure, était tombée dangereusement malade, et qu'elle avait fait prier la duchesse de Lesdiguières, sa nièce, qui s'enquérait de ses nouvelles, de tâcher d'obtenir de l'archevêque, par le cardinal de Retz, que M. de Sainte-Marthe demeurât auprès d'elle, au cas même qu'il vînt d'autres ecclésiastiques, la duchesse répondit, le 13 juin, par cette lettre qui marque mieux que tout la disposition des puissances; c'est à la mère Angélique qu'elle écrit :

« Je n'ai pu, Madame, vous faire hier réponse, M. de Paris étant à Montmorency. M. le cardinal de Retz alla chez lui pour lui demander la permission que M. de Sainte-Marthe demeurât auprès de ma tante jusqu'à voir quel chemin prendrait sa maladie. A son retour, ce matin, M. le cardinal de Retz y a envoyé un gentilhomme, à qui il a répondu qu'il ne pouvait en façon du monde lui accorder sa demande, cela dépendant du roi; que si mon oncle voulait, il en parlerait au roi vendredi prochain, mais qu'il pouvait répondre par avance que le roi le refuserait. Je suis, je vous proteste, Madame, dans un vrai désespoir que la première chose que vous m'avez demandée, et ma tante, ait eu un succès pareil; car, de bonne foi, je suis si attachée à tout ce qui regarde le Port-Royal que je me sacrifierais avec joie pour vous rendre service. Je vous supplie de le bien témoigner à

ment était une ancienne tourière de Port-Royal de Paris, personne très-considérée, qui, en sortant de ce monastère en 1664, s'était retirée à Pomponne, où M. d'Andilly lui avait offert l'hospitalité. Elle était venue à Port-Royal des Champs aussitôt après la Paix de l'Église; elle en sortit quand tous les hôtes durent se retirer de nouveau. C'était une des *dames* de Port-Royal.

ma tante, et l'inquiétude où je suis de son mal. Vous ne sauriez croire l'emportement où est le roi sur le sujet des Jansénistes : *cela va jusqu'à s'en faire son affaire, disant que cela regarde sa personne et que M. de Paris n'a rien fait sans son ordre, et que vous n'êtes pas à bout.* En vérité, j'en suis dans un chagrin mortel ; car sincèrement j'aime et honore tout ce que feu madame de Longueville a honoré de ses bonnes grâces. Je vous supplie, Madame, etc... »

On a compté que, dans ces deux mois de mai et juin, il sortit de ce Port-Royal si vivant soixante-six personnes en tout, savoir trente-quatre pensionnaires, treize postulantes du chœur, et, au dehors, tant d'ecclésiastiques que de séculiers, dix-sept personnes[1]. Il ne resta de nos anciennes connaissances que M. Hamon à titre de médecin, et quelques obscurs et saints domestiques, parmi lesquels M. *François* (l'Anglais Jenkins) et M. *Charles* (Du Chemin), ce prêtre ignoré de tous.

Le 17 juin, M. Arnauld, qui n'avait cessé de recevoir toutes sortes d'avis officieux et alarmants, se décida à se mettre en route, et il quitta secrètement la France pour n'y pas rentrer. Nous le suivrons bientôt dans sa retraite, et nous aurons à l'étudier dans ses derniers exploits de polémique, qui ne furent pas les moins brillants.

Cependant la difficulté de remplacer les confesseurs était grande; le digne supérieur, M. Grenet, curé de Saint-Benoît, s'y employait tout entier auprès de l'archevêque. Celui-ci disait bien qu'il permettait aux reli-

1. Cela ne fait que soixante-quatre ; il y faut joindre deux filles de service. — Je suis comme M. Thiers dans son *Histoire de l'Empire* : je donne les chiffres d'après les Journaux mêmes de Port-Royal, d'après les *États de situation*. Maintenant pourquoi ne sort-il que trente-quatre pensionnaires en ces deux mois, quand la liste, qui est tout à côté dans le même Journal manuscrit, en indique quarante et une, et quand la mère Angélique en a précédemment accusé quarante-deux ? Je ne note ces désaccords insignifiants que pour qu'on ne me cherche pas chicane là-dessus.

gieuses de lui en nommer; mais les conditions qu'il prescrivait, en paraissant leur laisser le choix, le leur rendait comme impossible : « Il veut, écrivait la mère Angélique, que ce soient des personnes que nous ne connaissions pas et qui ne nous connaissent point, qui n'aient point de liaison avec nos amis et qui n'aient qu'une capacité fort médiocre, parce que nous sommes, à ce qu'il dit, assez instruites. Dès lors nous sommes dans la nécessité de rencontrer fort mal, puisque c'est tout à fait au hasard que l'on nomme des gens inconnus et ignorants, et qui pourraient être fort dangereux... De vingt-deux qu'on a nommés l'un après l'autre, tous ont eux-mêmes refusé de venir, les uns de peur de se rendre suspects de Jansénisme en acceptant cet emploi, les autres, et presque tous, pour ne vouloir pas quitter leur petit établissement à Paris... » Dans le tracas de ces essais et tâtonnements, comme l'archevêque répondait un jour qu'elles n'avaient qu'à lui présenter *douze* noms et qu'il choisirait dans le nombre, ou bien qu'il leur donnerait lui-même une liste de *douze* et qu'elles en marqueraient un, la mère Angélique, avec cet esprit de repartie qui ne la quittait pas dans ses douleurs, dit que c'était ce qu'on appelait proprement choisir *à la douzaine,* mais que ni Avila, ni saint François de Sales qui a renchéri sur lui, ne se contenteraient pas de cette offre, eux qui voulaient qu'on en choisît un à peine entre *mille* et *dix mille.*

On ne trouva d'abord qu'un jeune ecclésiastique, natif de Lille en Flandre, M. L'Hermite, pieux, mais peu instruit, que les religieuses proposèrent pour chapelain, et qui n'était capable que de cela, et un M. Poligné, Breton, envoyé par M. Grenet, mais qui se montra

bientôt peu digne de confiance, et qui s'abandonna, comme le M. Bail d'autrefois, à son sens rude et à son ton grossier. Les pauvres religieuses, depuis le départ de M. de Sainte-Marthe, n'avaient plus à qui parler, hormis à M. Hamon, cet humble lieutenant de tout le monde, cette douce représentation du vicaire mystérieux et perpétuel. Elles espéraient toujours que Dieu leur ferait enfin rencontrer, dans les nouveaux venus, quelque pasteur qui fût fidèle et non mercenaire.

L'archevêque y mettait moins de façon, et en une telle matière, qui était pour elles si sérieuse, il apportait un ton d'homme d'esprit et d'homme du monde qui les étonnait fort; il traitait tout cela en jouant et comme par-dessous jambe. M. Grenet, lui soumettant quelques noms, lui en proposa un dont il ne voulait pas; il l'arrêta court en souriant et comme s'il flairait le gibier : « Souvenez-vous de ce que je vous dis, je suis un bon chien de chasse; j'arrête où il faut. »

A l'occasion de ces confesseurs et des affaires de Port-Royal en ce changement critique de situation, M. Grenet eut avec l'archevêque quelques conversations qui ont été conservées et qui nous donnent la note juste des sentiments et de la pensée des personnages; nous assistons aux choses, comme si nous y avions été en effet. Ce digne curé de Saint-Benoît, je l'ai dit, donné pour supérieur à Port-Royal par M. de Péréfixe [1], était un excellent homme qui avait *signé* autrefois, qui n'était pas de Port-Royal, mais qui était bon et juste,

1. Un curé de Paris paraîtra une personne bien occupée pour pouvoir être donné comme supérieur à un monastère situé à six lieues de Paris; mais l'église de Saint-Benoît étant desservie par un Chapitre de chanoines, le curé était plus libre de s'absenter que dans les autres paroisses.

et qui s'attacha de cœur à cette maison. Il y avait été conquis dès le premier jour par la régularité qu'il y avait vue, et par les vertus exemplaires dont il s'était senti édifié; mais ce n'était pas proprement un de ces *Messieurs*, et il n'avait pas ce qu'il faut pour le devenir. M. de Harlay, dans un moment de familiarité, le lui disait un jour : « Voyez-vous, Monsieur de Saint-Benoît! vous et moi qui sommes leurs supérieurs, nous ne sommes pourtant à leurs yeux que des *idoles*, des simulacres; elles n'ont au fond d'estime que pour leurs Messieurs, elles ne voient que leurs Messieurs. » M. Grenet, qui redisait ces paroles aux gens de Port-Royal, ne s'apercevait pas à quel point elles étaient vraies, même par rapport à lui : il ne leur était, en effet, qu'un *bon Israélite* dont on avait fort à se louer; il n'avait pas ce cachet grave, contenu, prudent, d'un christianisme distinct et fermement défini, qui caractérisait la tribu et la race sainte.

Il n'avait pas non plus cette pénétration qu'une longue méfiance et l'épreuve du mal finissent par donner aux plus simples; il n'était pas toujours sur ses gardes. Un jour, le 23 juin (1679), il écrivait à la mère Angélique :

« Croyez-moi, ménageons le prélat en tout où nous le pourrons ménager, eu égard à l'état présent. Il nous peut obliger, il peut aussi nous désobliger. Je vous proteste que je lui parlai, mardi, seul à seul l'espace d'une heure, en sa chambre, à la ruelle de son lit, assis et couverts l'un et l'autre, de la dernière force, lui disant qu'il serait le plus fourbe, le plus perfide, le plus traître et le plus déloyal de tous les hommes, si, après l'expression qu'il me faisait de ses pensées en votre faveur, il changeait et ne marquait pas qu'il était votre père. Je ne juge que de ce qu'il me marque sans le vouloir garantir, puisque tout homme est changeant et naturellement menteur; mais, la langue étant l'aiguille du cœur, je juge de ce dernier par le premier. »

Honnête M. Grenet! ce n'est là ni le langage exact et le goût sévère, ni la circonspection non plus de Port-Royal.

M. Grenet revint sur cette conversation du mardi 20 juin, dans une visite qu'il fit aux Champs quinze jours après, et le bon homme, en causant avec la mère Angélique, s'y montre bien ce qu'il est, et aussi ce qu'il était aux yeux de cette mère clairvoyante :

« Le mardi 4 juillet 1679, M. de Sain'-Benoît demanda à parler à notre Mère, et, après l'avoir fort assurée de son affection pour toute la Communauté, *la priant d'en prendre pour témoins ses yeux trempés de larmes*, il lui dit qu'on ne lui ferait plus de mal, mais qu'il fallait qu'elle crût ses amis, qui sont tous persuadés qu'il faut rendre quelques devoirs plus particuliers à M. l'archevêque. Et il fût consister ces devoirs en des choses de rien...; car il ne parla que de lui présenter des fruits et lui envoyer quelquefois faire des compliments. Notre Mère lui témoigna qu'il serait facile de réparer cette faute à l'avenir, et, après qu'elle lui eut fait beaucoup d'honnêtetés, il lui rendit compte de l'entretien qu'il avait eu seul à seul avec M. de Paris, étant sous son alcôve à sept heures du matin. Il commença ainsi : « Je vous dirai, ma Mère, que M. de Paris n'a nulle préven-« tion ni mauvaise intention contre vous : il m'en a assuré plusieurs fois, et « *m'a promis, en jurant sur sa Croix qu'il tenait en ses mains, qu'il ne* « *vous ferait point de mal* [1]; et il faudrait qu'il fût le plus fourbe et le « plus détestable de tous les hommes s'il ne disait pas vrai, et il serait plus « traître, plus menteur et plus Diable que le Diable même, s'il ne disait « pas ce qu'il pense et qu'il eût d'autres desseins, après tant de serments et « d'assurances qu'il m'a données de sa bienveillance pour vous. Néanmoins « il se plaint d'une chose, qui est que le Port-Royal n'a point du tout de « relation avec lui, comme s'il n'en était pas l'archevêque... »

J'omets ici une longue justification que M. de Saint-Benoît raconte qu'il lui présenta sur tous les points, soit en ce qui regardait les Messieurs, soit en ce qui concernait les religieuses; après quoi il continua, parlant toujours à la mère Angélique :

« Il (l'archevêque) me parut satisfait de tout cela, et me jura encore sur

1. On croit lire une scène de notre vieux *Roman de Renart*, Renart sous le dais, faisant l'archevêque et mystifiant quelque bon prêtre innocent.

« son caractère qu'il ne vous ferait rien davantage, et que ce n'est pas à « vous qu'on en veut. Il n'y a pas moyen de croire qu'après tant d'affirma- « tions et de serments, il voulût mentir ; et pour moi je lui dis : « *Monsei- « gneur, je le crois fermement sur votre parole et en suis si bien persuadé « que je ne crains pas de dire que, si cela n'était pas vrai, il faudrait que « vous fussiez le plus grand trompeur et le plus grand fourbe qu'il y eût « au monde.* » Et il en demeura d'accord avec moi. Comme il m'écoutait « bien volontiers, je lui dis dans la suite du discours, sur ce qu'il me répé- « tait souvent qu'il n'était pas archevêque comme une idole : « Monseigneur, « il y a qui est au-dessus de vous et de moi, qui est le souverain Pasteur, « et n'est pas une idole non plus, et à qui il faut que nous rendions tous « nos devoirs. » Je pris bien cette liberté, et il ne s'en fâcha point...

« (Et revenant, pour conclure, à son propos du commencement : ) Il faut « donc avoir grand soin de le ménager et de lui rendre quelques devoirs, « puisqu'il le veut. Pour moi, je ne m'accommode point de toutes ces façons- « là ; cependant, quand je suis avec lui, je le traite de *Grandeur* et de *Mon- « seigneur, à tour de bras.* »

Encore une fois, honnête et très-honnête monsieur de Saint-Benoît, vous êtes un ami, un avocat, un curateur intègre et débonnaire de Port-Royal, mais vous n'êtes pas de Port-Royal!

Dans une autre conversation qui eut lieu un peu plus tard, en novembre 1680, M. de Harlay, à l'occasion d'un confesseur qu'on lui présentait, qu'il croyait sûr et qui ne l'était pas, s'exprima devant celui-ci et devant M. de Saint-Benoît, sur le compte de Port-Royal, en des termes dont il n'y a pas cette fois à suspecter la sincérité. Il y dit entre autres choses :

« Que depuis longtemps cette maison avait été sous la conduite de personnes qui n'avaient point eu de dépendance ni de relation à leur supérieur et à leur archevêque; qu'ils avaient soustrait les religieuses de son obéissance, et les avaient rendues tellement attachées à leurs sentiments, qu'elles ne voulaient plus écouter ni suivre d'autre voix ; *qu'il y avait eu de la science dans cette maison, c'est-à-dire dans ceux qui la gouvernaient, et qu'ils avaient été les plus habiles du temps*, mais que leur science n'avait pas été accompagnée d'humilité et de soumission... »

Remarquons, chemin faisant, qu'il parle de ces

Messieurs au passé : « *Il y avait eu* de la science, *ils avaient été* les plus habiles de leur temps. » Ainsi s'exprimait également Bossuet. Cela nous indique la vraie date de la floraison de Port-Royal et le moment juste auquel les contemporains la rapportaient. Le grand éclat littéraire de ce groupe d'écrivains s'étend et s'accroît de 1643 à 1657, du livre de *la Fréquente Communion* aux *Provinciales*. Cet éclat se prolonge, en s'affaiblissant, jusqu'en 1670, où il se manifeste encore, par un beau réveil posthume, dans les *Pensées* de Pascal, et où il se soutient honorablement dans les *Essais* de Nicole; après quoi tout décline, on y sent un peu d'arriéré ou de suranné, et la littérature de Port-Royal proprement dite est dépassée, éclipsée par celle du règne de Louis XIV. Harlay et Bossuet, ces maîtres régnants à divers titres et ces oracles de l'heure présente, le savaient bien.

M. de Harlay, continuant d'énumérer ses griefs, comme devant des personnes sûres, et insistant sur la singularité de ce gouvernement occulte, toujours en guerre ouverte ou sourde avec l'autorité établie, ajoutait :

« Qu'au lieu que saint Benoît et saint Bernard avaient enseigné à leurs religieux une obéissance presque aveugle à tous les commandements de leurs supérieurs, à moins qu'ils ne fussent manifestement contre la loi de Dieu, — à ce point que saint Bernard voulait même qu'on obéît lorsqu'il y avait une opinion probable du côté du supérieur, — au contraire, on avait inspiré aux religieuses de Port-Royal un esprit d'indépendance et de ne faire que ce que leurs directeurs et leurs amis approuvaient ; qu'il avait fallu que l'ordre public leur cédât par condescendance (en 1669), et qu'au lieu de reconnaître la grâce qu'on leur faisait, elles s'étaient vantées d'avoir forcé l'ordre public de leur céder ; qu'on avait enseigné des maximes qui tendaient à rendre les inférieurs indépendants d'autre jugement que du leur, et que cela paraissait principalement dans les Apologies qu'on avait publiées pour les religieuses... »

M. de Saint-Benoît l'ayant interrompu pour rappeler

que cela s'était fait du temps de son prédécesseur, M. de Péréfixe, mais qu'il n'y avait eu rien de pareil de son temps à lui, M. de Harlay reprit et assura « que rien n'était changé au fond ; que les Requêtes et les lettres qu'on lui avait adressées depuis qu'il était archevêque se ressentaient toujours du même esprit ; *qu'on était venu quelquefois lui proposer des bagatelles, mais que pour les choses plus importantes du gouvernement on n'avait eu aucune relation avec lui.* » En un mot, le véritable archevêque, pour elles, n'avait pas cessé d'être M. Arnauld. Et pour conclure, il déclarait le mal à peu près sans remède, « et qu'il n'espérait presque pas qu'on pût les faire revenir à leur devoir, tant on les en avait détournées ! » — Nous tenons tous les motifs d'agir, et nous lisons assez clairement, ce semble, dans les dispositions morales des adversaires : elles ne sauraient être plus contraires ni plus menaçantes.

Aussi essayèrent-ils dès lors, dans les derniers mois de l'année 1679 et dans les premiers de l'année suivante, s'il n'y aurait pas moyen de couper court à ces inquiétudes, toujours renaissantes, par quelque mesure radicale. Sur la fin de février (1680), madame de Saint-Loup, toujours en éveil, crut savoir de bonne source que M. de Paris avait dit dans son intimité « qu'il allait *mettre la cognée à la racine*, et extirper enfin le Jansénisme ; que, bien qu'il fût âgé, il espérait vivre encore assez pour en voir l'entière destruction. » On n'attendait, pour arrêter les résolutions, que le retour du roi qui s'en allait au-devant de la nouvelle Dauphine. « Il y a encore quelques grenouilles qui coassent dans ces marais de Port-Royal, aurait dit l'archevêque, mais il ne faudra qu'un peu de soleil, au retour du roi, pour

tout dessécher. » On faisait parler depuis quelque temps à la mère Dorothée, l'abbesse de Port-Royal de Paris, pour l'amener à une démission ; on n'omettait ni caresses ni menaces, se servant même d'un ancien papier d'elle qu'on avait trouvé et qui tendait à infirmer son élection ; on lui offrait ou une permutation avantageuse, ou un dédommagement moyennant pension et agréments de toute sorte. On avait, à ce qu'il paraît, l'idée de réunir de nouveau les deux maisons de Paris et des Champs, et de leur donner une seule abbesse, nommée par le roi ; c'eût été madame Colbert, la sœur du ministre, et qui était alors abbesse du Lys. Le Port-Royal des Champs aurait reçu ce jour-là le coup mortel. Mais la mère Dorothée ayant tenu ferme et résisté à toutes les sollicitations, on reconnut qu'on ne pourrait rien changer sans trop de violence, et on en revint contre la maison des Champs au procédé d'une guerre graduelle et lente, au procédé *par extinction*.

Maintenant, personne ne saurait s'étonner que cet archevêque, que nous trouvons si ennemi sous des formes agréables et douces, ait été fort mal vu à Port-Royal, et, de même que nous avons entendu de quelle manière il parlait de ces Messieurs dans son intimité, il sera assez piquant de savoir comment, à leur tour, les amis de Port-Royal s'exprimaient sur son compte dans la familiarité aussi. Nous sommes servis à souhait, et voici une lettre, entre autres, que le Père Quesnel, qui était encore à Paris, écrivait à M. Arnauld à Bruxelles vers la même date (5 décembre 1679), pour le tenir au courant des nouvelles et le désennuyer [1]. — Il vient de

1. Je tire cette lettre d'un petit manuscrit des Archives de l'Église janséniste d'Utrecht, intitulé *Quesnellii Epistolæ et Scripta*.

parler du mariage de M. de La Roche-Guyon et de mademoiselle de Louvois, et d'une prise d'habit de mademoiselle de Soubise :

« M. l'abbé Colbert y prêcha, continue le Père Quesnel, et y prêcha bien. M. l'archevêque de Paris fit la cérémonie avec sa bonne grâce ordinaire. Mon Dieu ! on dit de lui, par Paris, une histoire terrible. Un gentilhomme nommé Pierrepont, qui a été lieutenant des gardes du corps, avait une demoiselle fille d'une chanteuse ; il mettait cette fille tantôt dans un petit couvent, tantôt dans une chambre garnie, et tantôt chez lui. M. de Paris, dit-on, ayant ouï parler de cette personne, l'a fait venir souvent à l'Archevêché : on prétend qu'elle y allait à toutes les heures. M. de Pierrepont a pris ces visites-là pour une infidélité, et un soir fort tard, ou un matin d'assez bonne heure, ayant trouvé la demoiselle sortant de chez M. l'archevêque, il l'a battue. M. l'archevêque s'en est plaint à tout le monde. M. de Pierrepont suspendant un peu sa colère, et faisant réflexion qu'il ne lui pouvait être utile d'avoir M. de Paris sur les bras, l'est allé trouver, l'a prié d'excuser l'emportement qu'il avait eu, dont il n'avait pu être le maître envers une infidèle dont il se croyait outragé ; qu'il ne croyait pas qu'il y prît intérêt, mais que, connaissant mieux les choses, il ne verrait plus cette fille et la lui cédait. On ajoute qu'à cela l'archevêque le baisa de tout son cœur. Cependant on veut que ce M. Pierrepont, n'étant pas homme tout à fait à se contraindre, *est* allé trouvé une dame qui demeure au bout de l'Ile [1]; qu'ils *ont* fort pesté à frais communs, que la dame montre les lettres qu'elle a de M. de Paris, et que Pierrepont conte cette histoire-là à quiconque lui veut faire le plaisir de la lui entendre dire. Je ne crois pas que cette histoire-là soit vraie ; il faut que M. de Paris ait des ennemis. Ma

1. Madame de Bretonvilliers, à laquelle l'archevêque rendait de fréquentes visites, ce qui faisait que, parmi ses titres, on le surnommait plaisamment *Visiteur de l'Ile Notre-Dame*. — La maîtresse enlevée et d'où vint l'esclandre, était, dit-on, mademoiselle de La Varenne ou de Varenne, devenue ensuite madame de Vieuxbourg, et belle-sœur d'une madame de Vieuxbourg, très-spirituelle et fort en vogue dans le second Jansénisme. Je trouve dans les *Anecdotes écrites à Rhynwick en Hollande* (Bibliothèque de Troyes) un souvenir recueilli dans la conversation de l'abbé d'Étemare, et qui n'est probablement qu'une broderie de l'histoire racontée par Quesnel : « Mademoiselle de Varenne demeurait dans l'île Saint-Louis, et M. de Harlay allait la voir de nuit en passant par le Pont-Rouge, sans flambeaux, accompagné de quelques domestiques. Un jour M. de *Pierrecourt* (le même sans doute que le M. de *Pierrepont* de Quesnel), capitaine aux gardes, lui joua un tour : il prit quelques officiers avec des flambeaux et vint au-devant de lui, et tous lui dirent qu'ils auraient l'honneur de le reconduire jusqu'à son archevêché. » (Voir sur les satires, chansons et pasquinades jansénistes contre M. de Harlay, le tome Ier de *l'Esprit de M. Arnauld*, par Jurieu, pages 48-68.)

raison de douter est que l'on a dédié un livre à M. de Paris, où l'on le compare à saint Basile : or cette histoire serait fausse de saint Basile; donc-ques, etc. »

Ceci est plus spirituel et de meilleur goût que le mot d'Arnauld lorsqu'il appelait M. de Harlay un *ministre de l'Ante-Christ*, ou encore quand il l'affuble dans ses lettres du sobriquet de *la vieille madame des Arquins* [1].

Port-Royal et tout ce qui le touchait de près était en veine de malheur : M. de Pomponne, secrétaire d'État, ayant le département des Affaires étrangères, qui avait succédé à M. de Lyonne en 1671, au grand applaudissement de tout le monde, et qui avait paru d'abord si bien réussir, fut brusquement disgracié en novembre 1679. Louis XIV nous a donné ses raisons, auxquelles il n'y a rien à répliquer :

« Je ne le connaissais, dit-il, que de réputation, et par les commissions dont je l'avais chargé, qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. J'ai souffert plusieurs années de sa faiblesse, de son opiniâtreté et de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables; je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État [2]. »

1. Voici pourtant un passage d'une lettre d'Arnauld qui n'est pas mal tourné, car il s'agissait de ne pas nommer les masques par leur nom : « Comment a-t-on pu prendre quelque fondement sur les belles paroles de cette vieille madame *des Arquins*, qui a toujours trompé tous ceux qui ont eu affaire à elle? Elle se joue de tous ses parents et les mène comme il lui plaît. C'est assurément une habile femme et bien fine : il serait à souhaiter qu'elle fût meilleure; nos cousines (*les religieuses de Port-Royal*) s'en trouveraient mieux. »

2. Ce mot de Louis XIV répond aux assertions toutes gratuites de Saint-Simon, qui prend sur lui d'affirmer que *le roi était parfaitement content de la*

Louis XIV estimait que M. de Pomponne ne lui avait pas fait la part du lion assez forte dans la Paix de Nimègue. Madame de Sévigné nous a dès longtemps intéressés à la chute de ce ministre, qui était un si aimable homme de société. Au point de vue intérieur de Port-Royal, et en faisant comme sa sœur la mère Angélique de Saint-Jean, nous devrions plutôt le féliciter que le plaindre d'un accident qui, en le retirant d'un poste élevé et d'un lieu de péril, le mettait à même de s'appliquer désormais à la méditation des seuls vrais biens; mais M. de Pomponne, tout pieux qu'il était, pensait sans doute que c'était un peu trop tôt pour un si grand renoncement. Cette chute n'eut aucun rapport direct avec la persécution recommençante contre Port-Royal; mais il était difficile que l'opinion publique n'y cherchât pas quelque liaison. C'était tout au moins une coïncidence fâcheuse, un signe de fatal augure : l'étoile des Arnauld en cour achevait de se voiler[1]. M. de Pomponne fut rappelé après douze ans de disgrâce, en 1691, et reprit place dans le Conseil en qualité de ministre d'État; il guida les débuts de Torcy son gendre.

*gestion de Pomponne.* Saint-Simon, quand il a tracé le portrait de ce personnage, était évidemment sous le charme de sa conversation qui lui avait appris beaucoup de choses. L'abbé de Choisy n'était pas dans la même disposition, et il semble avoir passé les bornes de la sévérité quand il a écrit : « Je voyais souvent M. de Pomponne qui avait grande obligation à ma mère : elle avait, un an durant, montré au roi de belles lettres qu'il lui écrivait de Suède, et cela n'avait pas peu contribué à le faire ministre. Il est vrai que ces belles lettres, il était trois mois à les faire; et quand il fut en place, on s'aperçut bientôt que c'était un bon homme, d'un génie assez court. » L'abbé de Choisy, quand il tranche à ce point, est une autorité légère.

1. La place de M. de Pomponne fut donnée au frère de Colbert, M. de Croissi; de telle sorte que, si le projet de réunion des deux monastères s'était accompli, la sœur de Colbert aurait pris la charge de la mère Angélique de Saint-Jean, dans le même temps que M. de Croissi prenait celle du frère. Mais les Colbert répareront bientôt, et amplement, ces torts en donnant au Jansénisme le *grand* évêque de Montpellier.

Il n'eut, d'ailleurs, ni ne chercha à avoir aucune action ni influence quelconque sur les choses, alors si avancées, du Jansénisme : il craignait avant tout de s'y compromettre. Une fois, pendant le siége de Namur (1692), Arnauld se hasarda à lui envoyer son secrétaire et compagnon, M. Guelphe, pour obtenir une sauvegarde du roi en faveur d'un de ses amis du pays de Liége. M. de Pomponne fut consterné, et son premier mot fut : « Si le confesseur vous découvrait!... » Arnauld, obligé de se justifier de cette démarche comme d'une imprudence, écrivait à madame de Fontpertuis :

« Votre *ami* (M. de Pomponne) a eu grand soin de vous donner avis de la visite qu'on lui a faite. Je n'ai pas été surpris de la surprise qu'il en a eue : ce lui a dû être une espèce d'enchantement et de spectre, de voir le *petit frère* (M. Guelphe) dans sa tente au siége de Namur ; mais je le suis beaucoup de ce qu'il paraît, par la manière dont il vous en a écrit, que cette visite lui a fait de la peine, et qu'il a eu peur, si on venait à le savoir, qu'on ne lui en fît une affaire. Je ne sais comment accorder une telle peur avec les sentiments naturels de l'amitié, de la parenté, de la piété. Quand on aime quelqu'un, qu'il y a longtemps qu'on ne l'a vu, et qu'il s'est passé bien des choses qui ont dû donner de l'inquiétude à un vrai ami, on ressent une si grande joie de trouver une personne qui, venant d'auprès de lui, nous puisse apprendre de ses nouvelles certaines, comment il se porte, ce qu'il fait, de quoi il peut avoir besoin, et on en est si occupé, qu'on ne pense guère à autre chose, et encore moins à appréhender qu'il y ait des gens assez déraisonnables pour trouver mauvais qu'on ait reçu une si agréable visite... Pour moi, j'ai bien meilleure opinion de notre grand Prince, et je me tiens assuré que si votre *ami* lui avait conté sa surprise, en lui témoignant la joie qu'il avait eue d'apprendre les aventures de son oncle, de la bouche d'une personne qui venait d'auprès de lui, ç'aurait été la meilleure ouverture du monde pour parler en faveur de celui qui l'était venu visiter, et ensuite de son oncle, et que si on n'avait rien obtenu, ce qu'on a de la peine à croire, on n'aurait au moins rien gâté. Car il y a bien de l'apparence que ce bon Prince lui aurait dit, comme nous savons qu'il fit à M. l'évêque d'Orléans qui lui parlait pour M. l'abbé de Pontchâteau : « Je vous sais bon gré de ce que vous me parlez pour votre oncle ; » mais on n'a garde de rien tenter, quand on tremble au seul nom du Père confesseur. Enfin je ne sais ce que c'est que la véritable piété, si on s'imagine qu'il suffit, pour être véritablement pieux, de parler bien de Dieu,

et avec des sentiments bien tendres, en même temps que l'on se met peu en peine de satisfaire à ses principaux devoirs... »

L'année suivante (1693), Louis XIV, ayant su qu'Arnauld avait été malade, demanda de lui-même de ses nouvelles à M. de Pomponne et s'informa de son âge. Cette question fit bruit; c'était une ouverture toute naturelle. M. de Pomponne paraît en avoir peu profité. En tout, ce n'était guère, à la fin, qu'un ministre honoraire, et aussi qu'un Arnauld honoraire.

---

# II

**Confesseurs donnés à Port-Royal. — M. Lemoine et son affaire de Pamiers. — Il sort du Paradis terrestre. — Réélection de la mère Angélique. — M. Le Tourneux confesseur. — Ses talents ; sa vocation de sermonnaire. — Sa vie et ses écrits.— Son Carême de Saint-Benoît ; vogue immense.— Moment d'éclaircie pour le monastère. — Apparition de M. de Saci aux Champs ; joie muette. — Disgrâce de M. Le Tourneux ; sa retraite. — Étude et austérités. — Réprimande de l'Archevêché ; belle réponse du juste. — Sa mort subite. — Son cœur à Port-Royal. — Acharnement contre ses écrits. — Considérations à ce sujet.**

---

Parmi les confesseurs qu'on essaya dans ce temps à Port-Royal et qui n'y furent qu'un moment, il en est un à qui il arriva une grave mésaventure. Elle servira à nous prouver, une fois de plus, combien le Jansénisme était subtil à s'insinuer et à entrer dans la place, même en vue de l'ennemi et sous son couvert.

Le confesseur précédemment donné, ce prêtre breton Poligné, s'étant conduit tout à fait grossièrement, sans décence et sans tact, et ayant démasqué sa nature de rustre, avait dû être éloigné; les religieuses n'avaient plus, pour les confesser, que le bon et honnête M. L'Hermite. M. Grenet s'adressait pour des sujets à toutes les paroisses de Paris. Sur l'excellent témoignage

du curé de Saint-Louis-en-l'Ile, un prêtre nommé Lemoine fut agréé par l'archevêque et vint prendre ses ordres; c'est même devant ce prêtre et le curé de Saint-Benoît qu'eut lieu une de ces conversations à cœur ouvert, qu'il m'a paru curieux de rapporter. L'archevêque l'envoya donc avec confiance à Port-Royal, en s'en remettant à sa discrétion, et en lui disant pour dernier mot : *Mitte sapientem et nihil ei dicas.* Le prélat oublia cette fois, a dit un historien janséniste, qu'il était *bon chien de chasse,* comme il se vantait de l'être.

M. Lemoine, établi aux Champs à demeure le 30 octobre 1680, y était depuis trois mois, à la grande satisfaction de toutes les personnes du dehors et du dedans, lorsque le 14 février (1681) un commissaire, suivi d'un valet, arriva à cheval, demanda à parler à M. Lemoine qui venait de dire la messe conventuelle, et lui donna ordre de partir immédiatement pour Saint-Germain où était alors la Cour, s'efforçant d'ailleurs de le rassurer sur les suites par de bonnes paroles. M. Lemoine partit à cheval avec eux aussitôt après le dîner, et arrivé à Saint-Germain il fut interrogé très-rigoureusement par M. de Châteauneuf, secrétaire d'État. Voici le fait : ce M. Lemoine était un ancien directeur du séminaire d'Aleth, un disciple de M. Pavillon, et l'un de ceux qui approuvaient les deux évêques dans leur résistance à la Régale. Un an et demi auparavant, il avait écrit à l'un de ses amis et qui est des nôtres, M. Le Pelletier Des Touches (l'un des solitaires alors de l'abbaye de Saint-Cyran), qu'on lui avait dit que les pauvres de Pamiers souffraient beaucoup par suite de la saisie du temporel et que le Séminaire était sur le point de fermer. Il savait bien à qui il fai-

sait cette confidence : après qu'on eut pris quelques informations à Pamiers, M. Des Touches avait fait payer à Paris six mille livres que M. Lemoine s'était chargé de faire passer à M. de Caulet. Cet évêque, ainsi secouru de bien des côtés par des charités secrètes, avait fini par être plus riche, dit-on, que quand il touchait ses revenus. M. de Pamiers était mort depuis, mais on avait su qu'une somme lui avait été envoyée par le canal de M. Lemoine. M. de Châteauneuf pressa celui-ci, durant une demi-heure, de lui dire le nom de l'ami qui l'en avait chargé, jusqu'à le menacer, sur son refus, de l'envoyer à la Bastille :

« Enfin il m'a dit que j'agissais mal pour moi et pour cet ami de ne point vouloir le nommer, qu'il le savait d'ailleurs, et qu'il voulait le savoir par moi ; qu'il me donnait sa parole qu'il ne lui en arriverait aucun mal non plus qu'à moi, si je le déclarais. Sur cela je lui ai dit que ce qui m'obligeait au secret était la crainte de nuire à celui qui a fait une bonne œuvre, et que puisqu'il m'assurait qu'il ne lui en arriverait aucun mal, j'obéissais à l'ordre du roi qu'il me signifiait de lui déclarer cette personne, et je la lui ai nommée. »

M. Lemoine trouvait moyen, le soir même, d'écrire cela en toute hâte dans une lettre destinée à être lue à Port-Royal et à être communiquée à M. Des Touches, qui, prévenu en secret, devait avoir l'air de ne l'être pas [1].

Le lendemain, l'archevêque en arrivant à Saint-Germain vit M. Lemoine, lui reprocha de lui avoir dissimulé des antécédents, desquels tout le premier il n'avait pas eu l'idée de s'enquérir. Il sentait bien qu'avec toute sa finesse il y avait été pris, et qu'il avait

1. M. Des Touches, à cette date de 1681, ne devait plus être à Saint-Cyran, mais il était retiré à Paris, près Saint-Magloire.

lui-même fait entrer non pas le loup, mais le chien de berger, dans la bergerie.

M. Lemoine, à qui le retour à Port-Royal était interdit, écrivit à l'abbesse une lettre d'adieu dans les termes du respect le plus tendre, et qui suffisent, malgré son peu de séjour au désert, pour le révéler et le qualifier à nos yeux dans son esprit intérieur. Bien qu'on le perde de vue dès lors et que les Nécrologes ne fassent point mention de lui, M. Lemoine est digne d'être mis au rang de nos Messieurs.

« Ce 17 février.

« Ma Révérende Mère,

« Cette lettre est pour vous dire adieu et à toute la Communauté de nos chères sœurs. Je le dis aussi à mademoiselle de Vertus et à tous nos amis ; car M. l'archevêque m'a ordonné de me retirer dans mon diocèse, et ne m'a pas même permis de retourner à Port-Royal pour ramasser mes hardes. Il ne m'a donné que huit jours pour demeurer à Paris. Je lui ai représenté que j'étais sorti de mon diocèse pour éviter les engagements aux emplois ecclésiastiques, et que je le suppliais de trouver bon que je me retirasse en quelque lieu de retraite, là où je le pourrais trouver. Il n'a pas tout à fait rejeté cela, mais il a exclu le diocèse de Paris, parce que le roi ne l'agréait pas. Il m'a confirmé de nouveau qu'on ne poursuivrait pas plus loin l'affaire de la somme envoyée à Pamiers. Je vous écris le cœur serré et les larmes aux yeux d'être séparé d'un lieu qui était mon Paradis terrestre. Je m'en regarde exclu pour mes péchés, comme Adam le fut de celui où il était ; et je compare aussi mes regrets aux siens, qui ont été les plus grands qui aient jamais été, parce que jamais homme n'a fait de plus grande perte dans ce monde. Je ne prends encore aucune résolution pour ma retraite, car je ne sais quelle prendre, et je ne suis pas même en état de me déterminer à rien dans l'excès de la douleur que je sens. Je ne puis rien ajouter davantage, sinon que je suis avec autant de respect que de douleur, ma Révérende Mère,

« Tout à vous en Notre-Seigneur. »

Si, en quittant Port-Royal, il se disait qu'il perdait le Paradis terrestre, les religieuses sentirent qu'elles perdaient en lui *un trésor*.

Il n'arriva point malheur à M. Des Touches, ainsi

convaincu d'avoir envoyé les six mille livres. Comme il était question, à son sujet, d'une lettre de cachet et de quelque méchant ordre, Louis XIV s'y opposa et dit cette parole souvent citée : « Il ne sera pas dit que, sous mon règne, quelqu'un ait été mis à la Bastille pour avoir fait l'aumône. » Louis XIV manqua souvent à la justice, mais il ne crut pas qu'il y manquait; son esprit laissé à lui-même avait de l'équité, tant naturelle que chrétienne.

Dans une autre occasion encore, M. de Harlay parut oublier qu'il était *bon chien de chasse*, et il l'oublia de son plein gré, en permettant l'entrée de Port-Royal à un ami, à l'un de ceux mêmes sur qui il avait fait arrêt dans les premiers temps : il consentit, en octobre 1681, à ce que M. Le Tourneux devînt confesseur, au moins *par interim*, du monastère.

L'un des mois précédents avait été signalé par une transe extrême, suivie d'une grande consolation. Les trois années de gouvernement de la mère Angélique expiraient; on avait à procéder à une nouvelle élection. Un mot ambigu de l'archevêque à qui on en fit parler, et qui donna ordre de répondre de sa part qu'il demandait deux ou trois jours pour en délibérer, fit craindre qu'il n'autorisât point la Communauté à procéder à cet acte, qui était une question de vie ou de mort[1]. Là-dessus grand effroi. La mère Abbesse reçut le vendredi 1er août la réponse à dix heures du soir. Jugeant

1. Il y a ici un point de droit. L'abbesse n'avait pas entendu demander à l'archevêque sa permission pour procéder à l'élection; elle estimait être en droit de s'en passer, et que cette autorisation n'était point nécessaire. Elle avait seulement fait demander, par déférence, la bénédiction du prélat et la présence d'un secrétaire de l'Archevêché. Mais l'archevêque, qui n'y regardait pas de si près, avait compris qu'on lui demandait sa permission.

qu'il n'y avait rien de bon à espérer de ce délai, elle crut ne devoir pas perdre un instant à invoquer le secours du Ciel. Elle fit assembler à deux heures du matin, en Chapitre, toutes les sœurs qui allaient à Matines; elle leur apprit tout ce qui se passait, et qu'elle allait faire exposer les saintes Reliques pour commencer les prières de *Quarante heures* aussitôt que Matines seraient achevées : « Ce qui se fit, disent nos Relations, en la manière accoutumée, excepté que, ne voulant point faire d'éclat, on ne chanta point le petit *Veni Sancte* devant la grille, mais seulement l'antienne des Saints, *Salvator mundi*, dans la chapelle [1]. »

Le dimanche 3, la mère Abbesse eut la pensée de s'adresser particulièrement à la Vierge, dont la fête approchait (15 août); car Port-Royal, avec ses filles de saint Bernard, n'était nullement indévot à la Vierge, comme l'en accusaient les ennemis. Je passe sur les divers articles et conditions de ce vœu, entre lesquels était un pèlerinage à Notre-Dame de Liesse qu'on fit

1. Ce que les Relations ne disent pas et ce que le bonhomme Guilbert, auteur des *Mémoires historiques*, etc., a un peu indiscrètement révélé, c'est que, dans la matinée du samedi 2, les religieuses du chœur, à l'instigation de la sœur Eustoquie de Bregy, complotèrent entre elles de procéder à une élection au moment où M. Grenet viendrait au Chapitre lire la Carte de la visite qu'il terminait ce jour-là. Elles se munirent d'avance de billets à cet effet, et, quand les sœurs converses furent sorties, elles se hâtèrent de mettre à exécution leur projet, nommant par acclamation la mère Angélique, et ne laissant pas de vouloir donner leurs billets à leur digne supérieur, effrayé de l'irrégularité. Il voulut même sortir, en disant qu'on allait le perdre à la Cour; mais on avait eu la précaution de fermer les portes. Il fut obligé d'assister à l'ouverture des billets que fit la mère Du Fargis, et qui donnèrent tous le nom de la mère Angélique pour abbesse. Cette élection, dont il fut dressé procès-verbal, fut tenue très-secrète; c'était un *en cas* dont on ne se serait servi qu'à la dernière extrémité, et dont on n'eut garde de se vanter, les choses ayant tourné plus doucement. Guilbert, le seul des trois historiens complets du monastère qui raconte le fait, ajoute qu'il n'oserait en garantir l'exactitude. A nos yeux la chose reste très-vraisemblable; elle est dans la situation, et aussi dans l'habitude des personnages.

faire par l'un des amis, le frère d'une des religieuses, qui se mit en route quatre jours après [1].

Le retard se prolongeait; on leur écrivait que M. de Paris demandait encore le reste de la semaine pour répondre. L'alarme était à son comble, quand, le mercredi 6, arriva un exprès dépêché par madame de Saint-Loup, la grande nouvelliste, avec une lettre de celle-ci pour mademoiselle de Vertus qui commençait par ces mots : « *Joie! joie! joie!* Vous ferez demain votre élection. » Il y avait eu un simple malentendu; l'archevêque n'avait eu aucun mauvais dessein dans le retard, et la mère Angélique ayant été réélue, et lui en ayant fait part le jour même en le remerciant, il fut le premier à l'en féliciter par une réponse fort polie.

Dans sa lettre de remercîment à l'archevêque, la mère Angélique avait glissé un mot sur ce qui lui tenait surtout à cœur et à toute la Communauté, cette défense de recevoir des novices, qui était pour le monastère un arrêt indirect de mort avec un terme indéfini : « Si l'humilité et la soumission, lui disait-elle, ont tant de mérite devant Dieu, cet état où nous demeurons depuis plus de deux ans en aura peut-être assez bientôt auprès de vous, Monseigneur, pour vous faire re-

1. Cet ami était M. Girard le jeune. On ne sait pas bien s'il est le même que Claude Girard, licencié de Sorbonne, dont le nom a pu se rencontrer précédemment; je croirais plutôt que c'était un frère cadet de celui-là. La lettre qu'il écrivit, en partant pour ce pèlerinage, à sa sœur religieuse à Port-Royal, est un monument de sa piété : « Croyez-moi, s'il vous plaît, je vous parle sans feinte, j'ai une telle estime des grâces que Dieu vous a faites et du bien qu'il a établi dans votre maison, qu'il me semble que j'irais volontiers, non pas à trente ou quarante lieues, mais au bout du monde pour le conserver; et je croirais même ma vie bien employée, s'il plaisait à Notre-Seigneur de l'accepter en sacrifice, pourvu que cela servît à éloigner les desseins que les hommes peuvent avoir contre vous. Plût à Dieu que la colère du monde passât de vous à moi!... » Port-Royal était entouré d'une légion de ces humbles chevaliers invisibles prêts à dépenser leur vie à son service.

garder avec compassion l'humilité de vos servantes et leur donner la même bénédiction que Dieu donna au commencement du monde et qui fait qu'il subsiste encore, en disant : *Crescite et multiplicamini!* » Sur cette corde-là, le prélat ne fit point semblant d'entendre. Le mot d'ordre secret, la malédiction diabolique proférée sur Port-Royal depuis 1679, était : « Diminuez petit à petit et dépeuplez-vous. »

On était toutefois, pour le moment, dirait un observateur médecin, dans une période de détente et de rémittence, et sans qu'il y eût à chanter victoire comme faisait madame de Saint-Loup, il y avait du mieux. Le duc de Roannez, autre agent officieux et grand nouvelliste lui-même à bonne fin, parla à l'archevêque de plusieurs confesseurs qu'on avait en vue, et de M. Le Tourneux, mais de celui-ci incidemment; car il était trop notoirement ami, pour qu'on espérât qu'il pût être accordé [1]. La mère Angélique l'avait de même nommé, à la fin d'une lettre écrite en dernier lieu à l'archevêque, mais comme osant à peine le proposer. Quelques jours après, le dimanche 19 octobre, M. Le Tourneux arriva à Port-Royal sur la fin de la grand'messe, avec permission de confesser pour la fête de la Toussaint. Ce fut un étonnement, mêlé aussitôt d'actions de grâces. Cette permission lui fut prolongée encore au delà. On retrouvait en lui,—nous retrouvons un successeur direct des Sainte-Marthe, des Singlin et des Saci [2].

1. L'archevêque, la première fois que M. de Roannez lui parla de M. Le Tourneux, témoigna n'être pas content de lui, « parce qu'il avait été à Port-Royal *en cachette.* » Ce fut le mot dont il se servit. M. de Roannez répondit qu'étant tombé malade près de Port-Royal, M. Le Tourneux y était venu pour avoir plus de secours.

2. M. de Roannez, pour son intervention qui allait procurer M. Le Tourneux,

M. Le Tourneux n'était pas seulement un parfait confesseur, c'était un grand sermonnaire et prédicateur; il était né tel, pour ainsi dire. A Rouen, sa ville natale, on prenait plaisir, au sortir du sermon, à le faire monter tout enfant sur un fauteuil, et à lui faire prêcher le sermon qu'on venait d'entendre; il le récitait dans les mêmes termes. Dès l'âge de huit à dix ans, il improvisait des prônes. Les bourgeois de Rouen se plaisaient à le faire prêcher à la porte de leurs maisons et lui donnaient un sou par sermon. Sa famille était des plus humbles. M. Thomas, le maître des comptes, père de Du Fossé, le distingua et le protégea. Usant d'une somme qui lui avait été léguée à cette fin d'élever quelque écolier pauvre, il envoya le jeune Nicolas Le Tourneux étudier à Paris, d'abord au collége des Jésuites : l'enfant y eut tant de succès que, pour donner de l'émulation aux deux fils de M. Le Tellier (Louvois et le futur archevêque de Reims), on le mit près d'eux comme camarade et antagoniste; cette familiarité lui fut plus tard utile, et quand il fut devenu célèbre, la protection du Chancelier le soutint quelque temps sur l'eau malgré son jansénisme [1]. Il fit sa philosophie aux Grassins, sous M. Hersant. Ses études terminées, et après un intervalle de retraite à la campagne en Touraine auprès d'un ecclésiastique de mérite auquel il s'était attaché, il retourna à Rouen et entra à

méritait bien les pêches que la mère Angélique lui envoyait vers ce temps (septembre 1681). Ce cadeau de pêches me fait l'effet d'un triste et dernier sourire de Port-Royal, d'un dernier souvenir *à la d'Andilly*; après cela, il n'y a plus que des morts et des tristesses, un hiver sans plus de trêve.

1. Voisenon, bien peu digne de témoigner en faveur de M. Le Tourneux, a dit de lui : « Il fut placé auprès de M. Le Tellier, archevêque de Reims, encore abbé, pour lui rendre l'esprit liant et modéré; de tous ses ouvrages, ce fut le seul qu'il manqua. » Cela doit se rapporter aux années du collége.

vingt-deux ans dans les Ordres avec dispense d'âge. Il fut placé comme vicaire à la paroisse de Saint-Étienne des Tonneliers : « Ce fut là, nous dit Du Fossé en ses Mémoires, qu'il commença à faire paraître de quoi il était capable. Il y fit connaître l'Évangile, qui était alors très-ignoré ; il y prêcha la pénitence à l'exemple de Jésus-Christ et d'une manière conforme au véritable esprit de l'Église. Il le faisait avec une certaine simplicité qui excluait de ses discours toute vaine affectation d'éloquence, qui les eût rendus indignes de l'auguste majesté de l'Évangile. » Sa réputation s'étendit bientôt, et on le réclamait pour prêcher dans les plus grandes paroisses. Lors de la Paix de l'Église, âgé de trente ans à peine (étant né en avril 1640), il quitta les fonctions actives du ministère et s'en vint de Rouen demeurer à Paris avec Du Fossé et M. de Tillemont dans leur maison rue Saint-Victor ; il entra par eux en liaison étroite avec Port-Royal. Son talent semble avoir hésité, durant ces années, entre l'étude austère, pénitente, silencieuse, et l'éloquence brillante. Il avait quitté la soutane et pris l'habit gris, et il s'interdisait l'autel par scrupule d'y être monté avant l'âge. M. de Saci, sous la conduite duquel il s'était mis, ne lui permit pas longtemps d'être inutile et d'enfouir ainsi son trésor. M. Le Tourneux publia en 1673, par manière d'essai, l'*Office de la Semaine Sainte* en latin et en français, avec une Préface et des remarques qui donnèrent idée de ce qu'il pourrait faire. Nommé chapelain au collége des Grassins, il y recommença à parler et à distribuer ses instructions excellentes comme s'il eût été dans la chaire la plus entourée. M. Le Vayer, maître des requêtes, l'ayant entendu par hasard, fut si

charmé de son éloquence forte, simple, évangélique, qu'il se lia étroitement avec lui, et voulut l'avoir logé dans sa maison. C'est chez lui que M. Le Tourneux composa son *Histoire de la Vie de Jésus-Christ* (1673), dont la Préface fut très-remarquée, et présente une exposition claire et abondante du système de la Chute et de la Rédemption. Il concourut peu après pour le prix d'Éloquence fondé à l'Académie française par Balzac. Il écrivit son discours en une seule journée, dit-on, la veille même du terme prescrit, et il remporta le prix avec grandes louanges en 1675 [1]. Enhardi par ces succès et encouragé par Pellisson dont il était devenu l'ami, il donna son *Carême chrétien* (1682), tout composé des Épîtres, Évangiles et prières récitées dans l'Église en ce saint temps, avec des explications saines, instructives et populaires : c'est par là qu'il débuta dans son *Année chrétienne*, continuée depuis avec un succès croissant, et à laquelle est resté attaché son nom. Mais ce *Carême* imprimé, qui mettait M. Le

1. Les discours académiques pour le prix d'Éloquence ne différaient pas alors des sermons. Le texte proposé était le verset : « *Marthe, Marthe, vous vous empressez et vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses; cependant une seule chose est nécessaire.* » C'était le troisième texte proposé par Balzac. Le premier avait été sur *la louange et la gloire qui n'appartiennent en propriété qu'à Dieu;* le prix avait été décerné en 1671, et remporté par Mlle de Scudery. — Pour second sujet, *de la Science du salut*, Balzac avait indiqué ces paroles de l'Évangile : « *Vous avez caché ces choses aux sages, et vous les avez révélées aux petits.* » C'était l'abbé de Melun de Maupertuis qui avait remporté le prix, en 1673. — Dans chaque discours, *Monsieur de Balzac* est nommé et célébré comme grand homme. M. Le Tourneux en passe par là comme les autres. D'ailleurs son discours a noblesse, solidité, onction, mouvement et nombre. Le lieu commun est bien traité. — Je trouve encore, dans le *Recueil des pièces d'Éloquence présentées à l'Académie française*, un discours anonyme couronné en l'année 1677, *Sur la pureté de l'esprit et du corps, et, par occasion, de la vie innocente et juste des premiers Chrétiens*, et qui, dans une table générale insérée au tome XXXIX, est attribué à M. Le Tourneux. Aucun de ses biographes n'a parlé de ce second discours, qui est peu remarquable.

Tourneux en grande estime auprès des bons juges, ne le mettait point encore en pleine lumière ; il lui fallait, pour se produire tout entier, l'autre Carême que M. Le Vayer, marguillier de Saint-Benoît, l'engagea de prêcher à cette paroisse, précisément dans le même temps, en 1682. Il y remplaçait le Père Quesnel qui avait dû s'éloigner. Il commença le jour de la Purification. Ce fut un événement dans le monde religieux. On peut dire que M. Le Tourneux entra à Saint-Benoît obscur, et en sortit célèbre. Sa mine chétive, sa figure qui au premier aspect paraissait basse, ne faisaient guère présager d'abord beaucoup de vogue ni un auditoire bien nombreux ; les bedeaux, dit-on, et les loueuses de chaises en auguraient au plus mal; mais, dès qu'il eut fait son premier sermon, il y eut foule. « On se disait communément que jamais homme n'avait prêché l'Évangile comme celui-là ; qu'il n'y avait rien d'affecté dans ses discours, mais que tout y respirait la vraie éloquence, celle qui naît de la force de la vérité et de l'onction du Saint-Esprit... On vit des duchesses, touchées vivement de ce qu'il avait dit contre le luxe et contre la dépense excessive des ameublements qui ôtaient le pain et le vêtement aux pauvres, vendre avant la fin du carême ce qu'elles avaient de plus précieux, et se reprocher à elles-mêmes la nudité de tant de misérables qu'elles semblaient dépouiller. » — « Quel est donc, demanda un jour Louis XIV à Boileau, un prédicateur qu'on nomme Le Tourneux? On dit que tout le monde y court. Est-il si habile? »—« Sire, reprit Boileau, Votre Majesté sait qu'on court toujours à la nouveauté ; c'est un prédicateur qui prêche l'Évangile. » Et comme le roi insistait pour avoir son senti-

ment, il répondit : « Quand il monte en chaire, il fait si peur par sa laideur qu'on voudrait l'en voir sortir; et quand il a commencé à parler, on craint qu'il n'en sorte. » M. Le Tourneux dut pourtant en sortir presque aussitôt. Ce succès extraordinaire d'un homme qu'on savait si lié avec Port-Royal éveilla l'envie. M. Le Tourneux ressuscitait Des Mares, il balançait Bourdaloue : on le fit taire ou du moins on ne lui permit pas de recommencer. On croit que c'est à M. Le Tourneux et au genre d'homélie qui lui était propre, que pensait expressément La Bruyère lorsque dans son chapitre *de la Chaire* il a écrit : « Jusqu'à ce qu'il revienne un homme qui, avec un style nourri des Saintes Écritures, explique au peuple la parole divine *uniment* et *familièrement*, les orateurs et les déclamateurs seront suivis. »

M. de Saci n'avait pas été sans se méfier de ce trop de succès ; sachant ce que c'est que l'envie, il la craignait pour M. Le Tourneux, et lui conseillait de se moins produire dans la chaire et de se réserver pour le service des âmes en particulier. Il sentait de quelle utilité un tel homme pouvait être à Port-Royal, lui absent, et dans la disette spirituelle à laquelle étaient réduites ces pauvres isolées. M. Le Tourneux se le disait également ; mais il dut céder à des considérations extérieures et à des instances qui allaient aussi, il faut le dire, dans le sens de son génie naturel.

Avant que le venin de la calomnie eût encore eu le temps d'opérer et pendant la durée de ce Carême florissant, il dut y avoir pour Port-Royal, pour les filles d'esprit qui le dirigeaient, une consolation secrète, et même un réveil assez légitime d'espérances. Leur confesseur se trouvait être (comme aux beaux jours d'au-

trefois) l'homme de Paris qui avait le plus de vogue, d'autorité actuelle, et auquel les gens de bien applaudissaient le plus; il était salué de tout le public chrétien, et semblait trouver grâce et accès auprès des puissances. De légers symptômes survenus paraissaient annoncer un adoucissement dans les volontés jusqu'alors inflexibles. Je me plais à m'attacher à ces dernières heures des moins mauvais jours, à indiquer ce vague rayon dans le nuage, comme se le montrèrent sans doute avec un reste d'espoir celles qui sentaient la nuit s'approcher.

Le troisième jeudi de carême, 26 mars, mademoiselle de Vertus, qui était depuis quelque temps plus malade d'un point de côté, écrivit à l'archevêque pour lui demander que M. de Saci pût venir à Port-Royal et la confesser :

« Il y a très-longtemps, lui disait-elle, que ma conscience est entre ses mains; il connait les égarements de ma misérable vie; je ne suis nullement en état d'en recommencer l'histoire à un autre, et vous savez, Monsieur, que la conduite de M. de Saci a toujours été si sainte, si sage et si éloignée de se mêler de quelque chose, que la calomnie même n'a rien trouvé à lui imputer. Ainsi, Monsieur, la grâce que je vous demande étant revêtue de tant de circonstances qui la rendent juste, vous l'êtes trop sans doute pour ne me la pas accorder. Vous trouverez peut-être à propos de la demander au roi pour moi, et j'y consens, Monsieur, pourvu que vous le fassiez avec la même bonté *que* vous lui avez déjà demandé que je demeurasse ici; car je suis trop persuadée de la justice, de la piété et de l'humanité de Sa Majesté pour craindre qu'elle me refuse un secours dont j'ai tant de besoin, si vous voulez bien m'accorder votre protection pour l'obtenir. »

La lettre fut rendue à l'archevêque, le dimanche 1er mars, par le fidèle Hilaire, agent zélé de Port-Royal; et comme M. de Harlay paraissait n'oser prendre sur lui de donner cette permission sans en avoir parlé au roi, Hilaire offrit de se rendre incontinent à Saint-Germain, et d'y porter un billet pour le roi avec la

lettre de mademoiselle de Vertus. L'offre acceptée, il fit diligence et arriva au moment du dîner du roi, qui fit réponse une heure après par un mot d'écrit : il s'en remettait de tout à l'archevêque. M. de Harlay, en recevant cette réponse, témoigna que c'était avec bien de la joie et de l'affection qu'il accordait à mademoiselle de Vertus ce que le roi le laissait libre de faire. Hilaire, à l'instant, disposa tout pour qu'on pût aller, le lendemain de grand matin, querir en calèche M. de Saci à Pomponne. M. de Saci, à son passage à Paris, vit, dès le matin du mercredi, l'archevêque, qui le reçut avec toute la civilité et l'affection possible. Comme M. de Saci lui demandait quel terme il lui fixait pour son séjour, il ne lui en voulut point marquer précisément, lui disant « que cela n'était point nécessaire à l'égard d'un homme sage comme lui, que cela dépendrait de mademoiselle de Vertus; qu'il pouvait demeurer trois jours, quatre jours, selon qu'il le jugerait à propos. » De plus, il lui donna le *jubilé* pour les malades, et lui mettant son Mandement entre les mains, avec la bulle ou le sceau appendu, il lui dit « qu'il était le premier à qui il le donnait, » ce Mandement ne devant être publié que quinze jours après : en un mot, ce furent des bonnes grâces et de petits présents d'archevêque. « Là-dessus, dit la Relation manuscrite du monastère, M. de Saci se mit en chemin, et arriva ici sur les deux heures. Après avoir salué nos mères et s'être un peu reposé, il entra pour voir mademoiselle de Vertus, et en même temps donna sa bénédiction, à la porte des Sacrements, à toute la Communauté qui l'y attendait avec bien de l'empressement et de la joie, Nones ayant été différées pour ce sujet. »

Le journal manuscrit n'en dit pas davantage, mais ce que fut cette joie des cœurs, après trois années de séparation, on le peut imaginer : c'est ici le cas de lire dans l'entre-deux des lignes ce qu'on s'est abstenu d'écrire.

M. de Saci usa discrètement de cette permission inespérée. Arrivé le mercredi dans l'après-midi, il ne resta que jusqu'au dimanche inclusivement. Durant ce temps il confessa et communia mademoiselle de Vertus ; il donna les sacrements à une sœur malade, évitant d'ailleurs tout ce qui aurait paru une reprise de possession de la Communauté. Les entretiens qu'il eut avec l'abbesse, c'est à nous de les supposer. Le lundi 9 dès le matin, il partit pour s'en retourner à Paris et de là coucher à Pomponne, sans s'arrêter ni voir personne que pendant le temps qu'il fallut pour faire reposer les chevaux. M. de Luzancy et madame Hippolyte (cette hôtesse habituelle de Pomponne), qui étaient venus avec lui, s'en retournèrent aussi avec lui.

Cependant, tout occupé qu'il était de son triomphant Carême de Saint-Benoît, M. Le Tourneux ne négligeait pas son troupeau des Champs. Nous l'y voyons présent dans la Semaine-Sainte, du lundi au jeudi, officiant, donnant la communion aux malades. Le jeudi, on avança l'office, parce qu'il devait s'en retourner à Paris pour y prêcher le lendemain. Il revint dans la quinzaine, le mardi 7 avril, amenant avec lui trois religieuses de Liesse qu'on avait désiré éloigner de leur monastère où la division s'était mise, et que l'archevêque lui avait permis de placer comme hôtesses à Port-Royal. C'était presque un gage qu'on ne voulait pas laisser la maison sans aucun ravitaille-

ment d'âmes, et que toutes les avenues n'en étaient point à jamais fermées.

Le jour même de Pâques (29 mars), la mère Angélique, en datant expressément de ce saint jour, avait écrit une lettre à l'archevêque, et avec ce tact, ce tour ferme et juste qui est son cachet, elle lui demandait deux choses : l'une, toute simple et indiquée, que M. Le Tourneux devînt le confesseur régulier du monastère et autrement qu'à titre provisoire ; l'autre, en termes plus couverts, qu'on pût recommencer à recevoir des novices comme auparavant :

« Monseigneur,

« Tout ce qui a rapport au bien des âmes pour lesquelles Jésus-Christ, qui est notre Pâque, a été immolé, a rapport à cette grande fête, et je crois ne rien faire qui en viole la sainteté ni qui puisse vous importuner, Monseigneur, si j'ose encore vous faire souvenir de l'état où nous sommes ; car de la manière dont M. Le Tourneux m'a parlé depuis peu, il ne se tient point encore chargé de votre part de notre conduite, et fait même état de s'éloigner dans peu de temps, et par conséquent nous demeurerons aussi destituées d'assistance spirituelle que nous le sommes depuis trois ans. Je ne puis me persuader, Monseigneur, que ce soit votre intention ; c'est pourquoi j'ai cru que je pouvais prendre la liberté de vous la demander, et vous supplier très-humblement de trouver bon qu'il continue à nous confesser. La Communauté y a déjà pris confiance, et l'honneur que vous lui faites de l'écouter le rend plus propre qu'un autre à entretenir ce rapport et cette dépendance que vous avez témoigné, Monseigneur, que vous désiriez que nous eussions à votre égard et que nous regardons comme un grand avantage aussi bien qu'un grand honneur.

« Oserais-je encore vous demander, Monseigneur, avec le respect que je dois, s'il n'est point permis d'espérer quelque indulgence plénière pour nous en ce temps de Jubilé et de rémission? Si vous nous avez accordé celle de tous nos péchés pour trois jours de jeûne et de prière, trois années d'affliction n'auront-elles, Monseigneur, aucun mérite pour obtenir de votre bonté quelque protection ?... »

Adresse et dignité, cette âme supérieure savait concilier les deux choses ; mais ce fut inutilement. Les suppliques restèrent vaines, et l'on s'aperçut bientôt que rien n'était changé. Le prochain été qui fut des

plus calamiteux, d'affreux orages, des inondations qui ressemblaient à un déluge, une espèce de tremblement de terre qui fut comme le prélude des ravages et qui ébranla tout le vallon (12 mai 1682) [1], parurent à ces âmes pieuses des signes visibles que la colère d'en haut n'avait point cessé. J'ai voulu du moins donner idée de la consolation trop fugitive que M. Le Tourneux apporta à Port-Royal dans son court passage. Le moment approchait où lui-même ne pourrait se défendre contre les envieux que lui avaient faits ses talents et son succès. Il avait pourtant de puissants appuis et des amis en tous lieux. Le chancelier Le Tellier, qui faisait le plus grand cas de son *Carême* imprimé, était, avec Pellisson, celui qui l'encourageait le plus à continuer sur ce plan toute l'*Année chrétienne*. M. Le Tourneux s'était rendu utile à M. de Harlay par sa science ecclésiastique, et il avait fait partie de la Commission instituée pour la réforme du Bréviaire de Paris, dit Bréviaire de Harlay. Il était une des lumières dans cette réforme liturgique générale qui s'accomplissait alors; M. de Vert, trésorier de Cluny, le consultait sur le Bréviaire de l'Ordre et sur l'historique des cérémonies de l'Église; le poëte Santeul, qui faisait de lui son oracle, lui était redevable de la matière de ses plus belles Hymnes. Appelé à Versailles par des personnes pieuses de la Cour, M. Le Tourneux était recherché dans le royaume par de grands prélats. Chanoine de la Sainte-Chapelle, ayant encore un autre bénéfice qui se desservait à Saint-Michel dans le Palais,

1. « Ce tremblement de terre dont vous me parlez me ferait plus de peur qu'une douzaine de comètes : car je crains peu les présages, mais j'appréhende davantage les maux effectifs. On n'est pas loin d'être écrasé, quand la terre tremble. » (Lettre d'Arnauld à la mère Angélique de Saint-Jean, du 22 mai 1682.)

il avait été pourvu en dernier lieu par l'archevêque de Rouen, Colbert, du prieuré de Villers-sur-Fère en Picardie. Cette pluralité de bénéfices (car il en avait gardé au moins deux, et peut-être les trois) alarmait un peu sa conscience, et il y aurait mis ordre s'il avait vécu; mais il eût désiré ne se démettre de ce canonicat de la Sainte-Chapelle qu'en faveur de quelqu'un de digne : en attendant il se contentait d'en employer chrétiennement les revenus. C'est au milieu de cette condition déjà si établie de toutes parts, et de cette vogue croissante, que, vers la fin de l'année 1682, il se sentit arrêté par des influences ennemies qui finirent par dominer l'archevêque lui-même; et, à la fois par prudence, et pour se mortifier de son trop de vogue et d'éclat, il jugea à propos de se dérober [1]. Il s'éclipsa comme il l'avait déjà fait à d'autres moments de sa vie : — d'abord après ses études, un certain temps en Touraine; — puis, après ses succès de chaire à Rouen, trois ans rue Saint-Victor à Paris; — ici ce sera sa dernière retraite. A partir d'octobre 1682, on ne le re-

1. Un accident qui, joint aux autres motifs, contribua certainement à sa retraite, fut une saisie de ballots de livres composés par M. Arnauld, et qu'on essayait de faire entrer en France : « Sur la fin de ce même été (1682), nous dit M. Guelphe, très-bien informé, on saisit des ballots à Saint-Denis par l'imprudence d'un batelier. Il n'y avait dans ces ballots que de bons livres, comme *Apologies pour les Catholiques*, des livres contre M. Mallet, etc. On prit celui à qui ces ballots étaient adressés : on le mit à la Bastille, quoiqu'il fût malade à la mort, et qu'il eût été saigné quinze ou seize fois. On écrivit de la Cour à M. l'Intendant de Soissons de s'informer qui avait fait venir ces ballots de Soissons : il fit réponse que c'était sa femme *et M. Le Tourneux*. On ne poussa pas la chose plus loin de ce côté-là. » Et on lit dans une lettre d'Arnauld, écrite de Bruxelles le 12 novembre 1682 : « Le Père du Breuil a été mis à la Bastille, madame Maubert et son fils unique; et *on ne sait ce qui arrivera de M. Le Tourneux*. » Quand on voit l'excessive rigueur avec laquelle furent traitées toutes les personnes compromises dans cette affaire des *ballots*, on a lieu de conjecturer qu'il fallut à M. Le Tourneux tous les puissants appuis qu'il avait alors, pour que l'affaire ne fût pas poussée plus loin à son égard.

trouve plus à Port-Royal ; mais il ne le quitte que pour en mieux pratiquer l'esprit. Il se retire dans son prieuré de Villers pour s'y livrer sans partage à l'étude et à la pénitence.

« Nous l'y trouvâmes, écrit Du Fossé qui le visita en ces années, vivant comme un homme qui n'aurait point eu de corps à nourrir, et comme s'il eût voulu le faire mourir de faim. Il se levait tous les jours de grand matin ; il chantait son office dans son église avec quelques personnes qui l'accompagnaient [1] ; il travaillait, tantôt à labourer et à cultiver son jardin, et tantôt à composer ces excellents livres de piété dont il a enrichi l'Église ; il ne mangeait de tout le jour que sur les six heures du soir, et encore des légumes, au lieu de très-bon poisson dont on ne manquait pas en ce lieu. Je fus effrayé de voir mener une telle vie à une personne qui était d'ailleurs d'une complexion assez infirme et sujet à de très-grands maux de tête. Mais que ne peut point sur le cœur d'un homme fortifié de la Grâce, l'amour ardent des biens célestes ! »

Il employait ses revenus et le produit de ses livres à élever quelques jeunes gens qui partageaient sa retraite ; nous rencontrerons bientôt un des sujets distingués sortis de cette école. Il avançait dans la composition de son *Année chrétienne,* dont six volumes avaient paru (1682-1685). Mais la tracasserie, la haine du bien, toujours si prompte à s'attacher à tout ce qui était de Port-Royal, poursuivit M. Le Tourneux dans ses écrits comme elle avait déjà fait dans la chaire. Le nonce du Pape dit un jour au Père de La Chaise que Sa Sainteté demandait qu'on supprimât quelques livres, et entre autres l'*Année chrétienne*, « parce que la Messe y est traduite en français. » Le Père de La Chaise en parla au roi, qui en dit un mot à M. de Paris. De là défense de l'archevêque au libraire Élie

1. Il menait la vie religieuse dans toute son exactitude, se levant pour Matines à deux heures après minuit, et disant chaque office à l'heure marquée : *Septies diu noctuque Domino laudem dicens,* comme on le lit dans son Épitaphe.

[illegible] de plus vendre dorénavant des *Années chrétiennes*. [illegible] femme s'est allée jeter aux pieds de M. de Paris, [illegible] Arnauld dans une lettre à M. Du Vaucel [1], pour [illegible] représenter que c'était ruiner sa famille ; mais il [illegible] a répondu qu'on la dédommagerait. Et cela ne sera [illegible] difficile ; car on ne plaint pas l'argent en ces rencontres. Mais qui dédommagera les âmes ? »

On a, d'un abbé de La Vau de l'Archevêché, une lettre en forme d'avertissement, adressée à M. Le Tourneux, qui marque jusqu'où allait l'arrogance du ton et du procédé à l'égard de ce docte et pieux serviteur de Dieu :

« Monsieur Le Tourneux se peut souvenir que monseigneur l'archevêque de Paris lui donna une grande marque de confiance, lorsqu'il lui donna sa mission pour aller à Port-Royal, et que ce prélat n'eut pas sujet d'être content quand il y retourna secrètement.

« Quand M. Le Tourneux prêcha à Saint-Benoît, monseigneur l'archevêque de Paris ne fut point ébranlé, ni des rapports qu'on lui faisait de ses sermons, ni du crédit de ceux qui faisaient ces rapports.

« M. Le Tourneux se souviendra bien aussi que, lorsqu'il fut obligé de se retirer, monseigneur l'archevêque lui permit de faire quelques sermons, de peur qu'il ne parût que la chaire lui eût été interdite.

« Il n'aura pas non plus oublié ce que lui conseilla mondit seigneur l'archevêque de Paris, quand il se retira à son prieuré ; et s'il n'eût point prêché, comme il avait promis de ne le point faire, il n'aurait point attiré les plaintes de monseigneur l'évêque de Soissons, ce qui ne contribua pas peu à lui faire ôter la pension de trois cents écus qu'il avait du roi.

« Depuis ce temps-là, qu'il fasse réflexion sur les commerces qu'il a eus, qui ne sont point ignorés...

« Quand il est venu en dernier lieu à Paris, pourquoi, contre l'avis qui lui avait été donné, s'est-il montré dans les lieux publics ?

« On est bien aise d'avoir des ouvrages de lui, et jamais ceux qui partiront de sa plume ne seront mieux reçus que lorsqu'il cessera d'y mêler de ces choses que l'Église n'approuve pas, et qu'on taxe de *nouveauté*. Qu'il donne ses livres à examiner à ceux qui sont préposés pour cela, et qu'il choisisse les matières qui conviennent au temps où nous sommes ; *qu'il y mêle la docilité de M. Nicole, homme dont les conseils sont bons à suivre,*

1. 22 mars 1686.

et qu'il ne se laisse pas aller aux mouvements de ses amis, qui ne le peuvent louer sans accabler de brocards ceux qui lui paraissent contraires ou qui ne le louent pas excessivement.

« Il peut écrire à monseigneur l'archevêque ; on lui montrera ses lettres, et on lui écrira précisément ce qu'il aura répondu. »

Voici l'humble et touchante réponse de M. Le Tourneux, datée de Villers, 19 mai 1686 :

« Monsieur,

« J'ai reçu hier un Mémoire que vous avez eu la bonté d'envoyer pour moi à M. Josset (le libraire). On ne peut vous être plus obligé que je le suis, de la charité avec laquelle vous voulez bien m'instruire de ce qu'il peut y avoir eu dans ma conduite, qui ait offensé monseigneur l'archevêque de Paris. Je voyais bien que j'avais le malheur de n'être plus dans ses bonnes grâces, sans savoir ce qui me les avait fait perdre ; mais je ne pouvais remédier à un mal dont j'ignorais la cause. Vous me l'apprenez, Monsieur, et j'espère que si vous me faites la grâce d'être mon médiateur, je pourrai recouvrer par vous ce que j'ai perdu. Je sais que monseigneur l'archevêque est plus aise de trouver les personnes innocentes que coupables : or il me trouvera innocent, s'il veut bien écouter ce que je prends la liberté de répondre à tous les articles du Mémoire que vous m'avez fait tenir. Achevez donc, Monsieur, ce que vous avez si généreusement commencé ; et puisque Dieu, par une providence que je ne puis assez admirer, vous a inspiré de la bonne volonté pour moi, aidez-moi, je vous en conjure, à détromper sur mon sujet des personnes de qui je n'ai point l'honneur d'être connu, puisqu'on leur a donné de moi des idées si éloignées de la vérité... »

Dans une réponse plus détaillée, jointe à la précédente, M. Le Tourneux reprenait de point en point chacun des faits qu'on lui imputait dans l'Avertissement si cavalier qu'il avait reçu, et il les réduisait à néant. Ces pièces seraient à reproduire en entier ; car rien ne saurait donner une plus juste idée et de la légèreté ou de la perfidie des adversaires, et de la moralité des accusés, de la gravité de leur habitude et du ton de leurs âmes. Il ne se peut voir en aucun temps de plus honorables persécutés que ceux-là, et de plus faits pour imprimer le respect :

« Je me souviens sans doute, disait donc M. Le Tourneux en entrant dans le détail de l'accusation, et j'espère de m'en souvenir toujours, que monseigneur l'archevêque de Paris me donna une grande marque de sa confiance, lorsqu'il me donna mission pour aller à Port-Royal; je me souviens aussi qu'il m'a témoigné plusieurs fois être satisfait de ma conduite, et je me suis tenu obligé à la bonté qu'il a eue d'avoir pour agréable la manière dont je m'acquittais de la commission qu'il m'avait fait l'honneur de me donner ; *je n'y suis point retourné depuis, ni en secret, ni autrement*, et je le prie de juger de là qu'on lui peut faire de faux rapports, et de se souvenir d'une parole que j'ai entendue de sa propre bouche, « que s'il est obligé, dans la « place qu'il occupe, d'écouter tout, il n'est pas obligé de tout croire. »

« Quand je prêchai à Saint-Benoît, Monseigneur ne fut point ébranlé des rapports qu'on lui fit. Il me tint la parole qu'il avait eu la bonté de me donner, (qui était) de m'avertir de tout ce qu'on lui dirait de moi. Il ne crut pas ce qu'on lui rapporta ; il s'informa des choses, et il ne me trouva coupable de rien. Il a vu par lui-même que j'avais des ennemis, et qu'ils l'étaient gratuitement, puisque jamais je ne les avais offensés. Il a vu aussi que je savais profiter de ses avis, et il m'en a rendu un témoignage que je ne puis assez reconnaître. Que je serais heureux s'il me voulait faire toujours la même grâce, de ne me point condamner sans m'entendre !...

« Monseigneur l'archevêque de Paris m'avait permis de prêcher dans Paris. Cependant je ne l'ai point fait depuis le Carême de Saint-Benoît : je refusai non-seulement des Avents et des Carêmes, mais encore des sermons particuliers, comme celui de saint Victor à Saint-Victor et de saint Louis à Saint-Louis-en-l'Ile ; et cela avant que je fusse obligé de me retirer. Je ne sache avoir fait qu'une exhortation dans la salle de madame la présidente Nicolaï, et je ne la fis qu'après en avoir parlé à monseigneur l'archevêque, qui eut la bonté de me marquer ce que je devais dire au commencement de mon discours ; à quoi j'obéis ponctuellement.

« Je sais que quand je pris congé de monseigneur l'archevêque pour me retirer à mon prieuré, il me conseilla de ne point prêcher pendant quelque temps, mais de m'occuper à faire de bons livres. J'ai été fidèle à suivre ce conseil ; *je n'ai prêché nulle part*, quoique j'aie été sollicité plusieurs fois, et en divers lieux, de le faire. Feu monseigneur l'évêque de Soissons ne s'est pas plaint que j'eusse prêché, *mais de ce qu'on ne lui permettait pas de me laisser prêcher*. C'est ainsi qu'il l'a dit à M. de Vert, qui a l'honneur d'être connu de monseigneur l'archevêque, et qui me l'a dit à moi-même... *Il n'a donc pu se plaindre que j'eusse prêché, parce que cela n'était pas ;* de sorte que si c'est ce qui m'a fait perdre la pension que j'avais de la libéralité du roi, c'est sur une bien fausse accusation que j'ai eu le malheur d'encourir la disgrâce de Sa Majesté.

« Je n'ai point eu de commerces, que de nécessité et de charité. Je n'en ai point eu d'intrigue, et ne me suis mêlé de rien que de réparer mon prieuré et y servir Dieu comme je puis...

« Je ne me souviens point qu'en mon dernier voyage de Pari
donné avis de ne point aller dans les lieux publics. »

Après une longue explication sur ses livres
*Année chrétienne* en particulier, pour l'approba
laquelle il avait choisi des docteurs autorisés,
testait de son esprit de soumission, non sa
plainte sourde et comme étouffée sur l'inutilité
prétendait réduire chacun de ses talents, dont l
cipal était l'explication populaire de l'Évangile

« Monseigneur l'archevêque peut se souvenir que je lui ai marq
grande soumission pour mes pasteurs, que j'étais prêt à aller
dans le dernier village de son diocèse s'il m'y envoyait. S'il avait
suadé de ma disposition et qu'il m'eût cru capable de rendre
l'Église, il m'aurait donné ma tâche, et il aurait vu comment je m'
acquitté. Ce n'est point à moi à m'ingérer, et je ne crois pas qu'
accuse. *Je suis un serviteur inutile:* voilà tout ce que je dois p
moi... »

On lui avait proposé pour modèle M. Nicole :
un faux exemple. Nicole vieux, de retour à Pari
demandant qu'à y mourir en paix, avait fini s
rière : M. Le Tourneux, dans la force de l'âge,
mençait la sienne. Nicole d'ailleurs, le moins
cateur des hommes, ne pouvait être raisonnabl
proposé en modèle à M. Le Tourneux, né essenti
ment prédicateur et destiné à la parole publique
c'est un peu l'inconvénient de ces honnêtes ralli
ces repentis et réconciliés par douceur d'humeur
fatigue, de ces Silvio Pellico de tous les temps,
proposés pour bons sujets imitables à des homm
ont une toute autre verdeur et une autre séve.
qu'il en soit, M. Le Tourneux disait en s'abaissa

J'estime M. Nicole, et je suis prêt à suivre ses conseils ; je pr
[illegible] sans scrupule et avec joie. Si j'ai des a

me louent, et qui, en me louant, en blâment d'autres, c'est à mon insu et sans mon aveu qu'ils le font : je ne sais point ici ce qu'on dit de moi ailleurs. Je n'approuverai point dans mes amis ce que je n'approuverais pas dans moi-même. On ne m'a pas ouï parler avec aigreur ni avec mépris de ceux qui me paraissent contraires, et si je savais quelqu'un qui en usât autrement que moi, je l'en empêcherais s'il m'était possible ; mais je me persuade qu'on ne m'imputera point ce qui ne dépend aucunement de moi, ce qu'on fait sans que je le veuille ni le sache, et en quoi je n'ai aucune part.

— « Voilà, Monsieur, ajoutait-il en concluant, ce que je puis vous dire en m'attachant précisément au Mémoire que j'ai reçu, et ce que je dis avec tout le respect que je dois à monseigneur l'archevêque et que je veux garder inviolablement. Si j'avais l'honneur de lui parler, je m'y étendrais davantage, et je me ferais connaître à lui mieux que je ne fais. Si vous daignez néanmoins lui montrer ces réponses, qui sont sincères et véritables, j'espère qu'il reprendra pour moi les anciens sentiments de cette affection dont il m'honorait... Les nuages se dissiperont peut-être, et la vérité sera connue. Vous y pouvez contribuer, Monsieur, et l'action n'est pas indigne de vous. Je prie Dieu de récompenser ce qu'il vous a inspiré de faire pour moi, qui suis, etc. »

La vérité ne triompha point : elle devrait y être accoutumée. M. Le Tourneux était venu à Paris pour cette affaire de l'*Année chrétienne*, quand il fut frappé soudainement d'apoplexie, le jeudi 28 novembre 1686 vers six heures du matin, à ce qu'on crut ; il était seul dans sa chambre et se portait bien la veille. On entra à sept heures et on le trouva comme mort ; on ne put que lui donner l'Extrême-Onction, ne lui jugeant pas assez de connaissance pour le Viatique ; il n'expira que l'après-midi sur les deux heures. La consternation fut grande parmi les amis, et la surprise ajouta à la douleur. La mort soudaine, qui a souvent paru la plus désirable aux yeux du philosophe, est la plus redoutable aux yeux du chrétien. On apprit à Port-Royal l'accident mortel dans la journée même du jeudi. Le lendemain matin, l'abbesse, la mère Du Fargis, envoya un exprès à Paris avec une lettre à madame de Fontpertuis pour la prier d'obtenir que le cœur de M. Le

Tourneux fût apporté au monastère; on n'osait pas demander davantage. Ce billet ne trouva point madame de Fontpertuis à Paris; « mais Dieu, disent nos Relations fidèles, qui ne voulut pas priver cette maison de ce qui aurait été assurément dans l'intention du défunt s'il avait été en état de s'en expliquer, inspira en son absence à des personnes amies ce que notre Mère avait demandé, et sans que l'on le sût à Paris, le défunt étant déjà enseveli et dans la bière, le vicaire de Saint-Severin et madame Josset prirent résolution de faire prendre son cœur, et de nous l'apporter; ce qui réussit, mais non pas sans que l'on s'en aperçût. Comme l'on commençait à en faire du bruit et quelques personnes y trouvant à redire, cela leur fit craindre, quoique assez sans apparence, que l'on ne s'opposât à leur dessein; et ce fut ce qui leur fit conclure de se mettre en chemin, pour nous l'apporter, entre quatre et cinq heures du soir. » On loua un carrosse à quatre chevaux, et l'on partit en toute hâte; mais on se perdit par les chemins, on fut plus de neuf heures en route; et ce ne fut pas sans une grande surprise que sur les deux heures après minuit, pendant qu'elles disaient les matines de Saint-André (30 novembre), les religieuses entendirent un carrosse entrer dans la cour du monastère. C'était le cœur de M. Le Tourneux qui s'en revenait reposer dans son chaste asile. Il alla rejoindre tant d'autres cœurs fidèles dans la chapelle des Reliques. Son corps avait été enterré en l'église de Saint-Landry. — M. Le Tourneux n'avait que de quarante-six à quarante-sept ans. — Il laissa par testament à Port-Royal une somme de 2000 livres (d'autres disent 4000), produit de ses ouvrages.

La mauvaise volonté des ennemis ne fut point désarmée par sa mort même; ils extorquèrent de l'Official de Paris une Sentence foudroyante du 10 avril 1688, et une Ordonnance de M. de Harlay du 3 mai suivant, confirmative de cette Sentence, contre une traduction qu'il avait faite du Bréviaire romain, comme si elle eût contenu plusieurs hérésies. « Jamais, dit Du Fossé, Ordonnance ne fit plus de bruit dans Paris; mais il est vrai aussi qu'on ne vit peut-être jamais un consentement plus général, pour rendre justice à l'innocence du traducteur et à la bonté du livre : en sorte que le prélat demeura lui-même convaincu que la passion de ses envieux avait eu la plus grande part dans cette affaire, et il ne put refuser à son libraire la permission qu'il lui demanda de vendre ce livre [1]. »

On le voit, M. Le Tourneux, bien que venu tard, toujours contrarié et si vite emporté, est une des vraies figures de Port-Royal; il en a tous les caractères, y compris la persécution. En des jours plus réguliers il eût été avec M. de Tillemont, et sous une forme plus manifeste, un des remplaçants de M. de Saci qui s'était volontiers déchargé sur lui du soin de plusieurs âmes, et qui le consultait sur ses écrits avant la publication comme un maître dans la doctrine ecclésiastique. Il eût illustré toute chaire où il serait monté; il avait un don. Le Carême qu'il avait prêché à Paris avait tant

1. « Il faut en vérité que M. de Paris ait l'esprit de vertige, » écrivait, à propos de cette condamnation du Bréviaire, l'archevêque de Reims Le Tellier à Bossuet (26 avril 1688). — C'est dans ce Bréviaire que parurent pour la première fois les Hymnes traduites en vers par Racine. Un jour que Louis XIV l'engageait à faire quelques vers de piété : « Sire, j'en ai voulu faire, répondit Racine; on les a condamnés. » — Arnauld a démontré jusqu'à l'excès d'évidence l'absurdité de cette condamnation du Bréviaire traduit, dans sa *Défense des Versions de l'Écriture Sainte* (1688).

frappé dans tous les rangs, que M. Le Tourneux était resté connu même du peuple sous le nom de *Prédicateur de Saint-Benoît*. Il était cité partout comme ayant la réputation, par excellence, du prône, de l'explication des Évangiles. Madame de Caylus parlant d'une supérieure de Saint-Cyr (madame de Brinon) qui avait de l'esprit et une grande facilité de s'exprimer, et même de l'éloquence, disait : « Tous les dimanches après la messe, elle expliquait l'Évangile *comme aurait pu faire M. Le Tourneux.* » C'était un nom courant et accepté que le sien. M. Le Tourneux n'avait eu qu'une saison, n'avait brillé qu'un Carême, mais il avait bien brillé. Ses livres posthumes prolongeaient sa réputation. Ce n'était pas seulement Fénelon qui, dans un résumé général des discussions sur *l'Amour pur*, s'appuyait de l'autorité de M. Le Tourneux, qui avait parlé à souhait de cet Amour dans son livre des *Principes et Règles de la Vie chrétienne* [1]; c'était madame de Sévigné qui lisait avec plaisir ces mêmes *Règles chrétiennes* (février 1689) : « Je n'avais fait que les envisager, dit-elle, sur la table de madame de Coulanges; elles sont à présent sur la mienne. » Tel on était en ce temps-là [2].

Cependant je n'ai pas tout dit : en étudiant cette figure, l'une des dernières et non des moins belles de notre cadre, en considérant cette vie si traversée, je

1. « Opusculi auctor, D. *Le Tourneux*, magni nominis est apud eos qui se Augustini discipulos nuncupant. » (*Dissertatio de Amore puro.*)

2. Parfois dans une bibliothèque de campagne, dans quelque vieille gentilhommière dont les seigneurs, autrefois calvinistes, ne se convertirent que tard et après la révocation du fameux Édit, on trouve sur les rayons poudreux, en reliure sombre, ces suites d'excellents livres d'extraction janséniste, les *Instructions chrétiennes* de Singlin, l'*Année chrétienne* de Le Tourneux, la *Doctrine chrétienne* de Mésenguy : ces bons gentilshommes, convertis un peu à leur corps défendant, ne prenaient la voie catholique que par le sentier qui les côtoyait du moins de plus près.

n'ai pu me défendre de réflexions qui vont même au delà, qui portent sur l'ensemble de notre sujet, et qui y appartiennent essentiellement.

A l'acharnement avec lequel M. Le Tourneux fut persécuté de son vivant et qui ne cessa même pas après sa mort, on a senti qu'il se rattache à lui toute une grave question, et cette question s'est renouvelée, s'est continuée jusqu'à nos jours, où il a recommencé d'être calomnié dans un certain monde.

De bonne foi, quand on essaye de lire cette série de livres qu'il a composés, il est difficile de comprendre que des choses aussi monotonement édifiantes aient paru dangereuses et aient jamais été défendues, qu'elles le soient peut-être encore : elles se défendent d'elles-mêmes, ce semble, par l'uniformité et, pour parler en profane, par l'ennui. Mais dépouillons nos lumières acquises, nos idées désormais ouvertes sur la nature, sur le vrai système du monde et sur l'histoire; sachons retourner en arrière, ne pas être plus difficile qu'une Caylus, une Coulanges ou une Sévigné; sachons lire jusque dans ces teintes grises et sombres, et voir l'action et la vie où elle a été.

Que voulait M. Le Tourneux? que voulaient ses amis, par l'ensemble de travaux qu'ils réclamaient de lui avec instance et auxquels il était si propre? Par ses traductions de l'Office de la *Semaine sainte*, puis par son *Carême* où il ne traduisait plus seulement, mais où il ajoutait un commentaire abrégé, une explication des Épîtres et Évangiles que l'Église en ce saint temps donne toujours nouvelles pour chaque jour, puis dans son *Avent* et dans ce qu'il a fait des Dimanches d'après Pâques, M. Le Tourneux essayait, au sein d'une société

encore chrétienne, de faire participer les fidèles, par l'intelligence comme par le cœur, à tous les actes de la vie chrétienne. Il les voulait mettre à même d'apporter le plus de raison et de réflexion possible dans l'usage des choses incompréhensibles. L'Église, tout en se réservant le latin comme langue sacrée dans le service public, n'interdisait pas aux fidèles en particulier de prier en leur langue et de goûter intelligemment la parole de Dieu. Donner cours à des publications pareilles, c'était faire le meilleur appel et opposer la plus excellente réponse aux Protestants, alors très-invités à se convertir et très-sollicités d'entrer; c'était leur montrer ce que c'est que la Messe, tant décriée et insultée par eux, et les forcer à la respecter. Cela n'était propre qu'à faire honneur, comme disait Arnauld, à la religion catholique. Et au contraire ces mêmes Protestants tirèrent grand parti de la condamnation des livres de M. Le Tourneux, en s'écriant : « Vous voyez ces idolâtres! ils ne veulent pas qu'on puisse rien lire directement de l'Écriture, ni rien comprendre de ce que Jésus-Christ a apporté. *Cette lumière, de dessus laquelle on avait tiré le voile, a blessé les yeux de ces oiseaux de ténèbres.* » Le fait est que, quand on a lu Le Tourneux, on se rend compte, si l'on est croyant, des motifs de sa foi et de son culte, des diverses formes et des appropriations de la prière, de la composition et de l'ordonnance que l'Église a données à l'Année chrétienne, et de l'appui qu'y trouve une âme chrétienne à chaque instant, — de la station qu'elle y peut faire à chaque degré; on s'en rend compte non point par un effort de goût comme on le fait pour comprendre la beauté du poëme de Dante ou d'une

vieille cathédrale, mais par le sens moral et pratique, en restant Français et paroissien de son temps et du dix-septième siècle, si l'on était du dix-septième siècle. On est un chrétien instruit et estimable, même aux yeux de ceux qui ne le sont pas. Si M. Le Tourneux avait fait jusqu'au bout sa fonction, si lui et ses amis avaient pu développer leur œuvre et la faire accepter, il en serait résulté qu'en France on aurait lu un peu plus les Épîtres, l'Évangile, l'Écriture sainte qu'on lit si peu, et qu'on les aurait lus à la française, en s'en rendant compte jusqu'à un certain point, en comprenant ce qui va au bon sens et au droit jugement de tous et en moralisant à ce sujet : on aurait réalisé mieux qu'on ne l'a fait le *rationabile obsequium vestrum* de saint Paul. L'Ultramontanisme a craint ce demi-progrès ; il a grondé. M. de Harlay, en s'associant par faiblesse à la censure, n'a pas vu que lui-même serait bientôt atteint dans son gallicanisme, dans sa réforme liturgique du Bréviaire de Paris, et dénoncé à son heure pour sa fraction d'hérésie. Il faut voir dans l'ouvrage de Dom Guéranger [1] le curieux chapitre où tout ce travail de régularité et aussi de diffusion de la prière et de l'instruction chrétienne au dix-septième siècle est présenté comme le résultat d'une grande *conspiration qui se tramait contre la foi des fidèles*, et dont les principaux auteurs et promoteurs n'étaient autres que les traducteurs du Nouveau-Testament de Mons, M. Pavillon avec son Rituel d'Aleth, M. Le Tourneux avec l'ensemble de ses pieux et prudents écrits. Celui-ci est surtout l'objet d'attaques singulières. On est même allé (car la calomnie de ce côté

1. *Institutions liturgiques*, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes (1841), tome II, chap. XVII.

est prompte, et la bêtise s'y mêle aisément) jusqu'à incriminer sa foi en la divinité de Jésus-Christ[1]. Mais le grand crime était de vouloir introduire une part de raison et de connaissance dans les livres jusqu'alors fermés du Sanctuaire, de diminuer, même en le révérant, mais en se l'expliquant dans une certaine mesure, le mystérieux et le merveilleux inhérent à la célébration du culte. On est revenu de nos jours à ce merveilleux tant qu'on a pu, par l'imagination, par la résurrection des choses du moyen-âge, par un enthousiasme d'artiste, d'archéologue, de romantique encore plus que de chrétien. Nous avons vu commencer ce mouvement, nous le voyons finir et être même plus court qu'une vie d'homme. Au point de vue historique, ç'a été peut-être une excursion heureuse, une brillante croisade du goût : au point de vue pratique et moral, qu'en est-il resté ?

Pour conclure sur M. Le Tourneux et le laisser tout à fait gravé dans nos esprits par sa marque distinctive : — il avait entrepris sur une grande échelle la divulgation *gallicane* et très-chrétienne de l'Évangile, des Épîtres, une explication de la Messe et de toute l'ordonnance du culte, un grand régime d'homélies. Il tendait à faire un peuple, un public chrétien à la française, relativement éclairé. Au lieu de l'y aider, on le condamne, on le prohibe, on l'accable sous la stupi-

1. Des écrivains catholiques, sans aucune critique, ont reproduit une odieuse insinuation de Feller contre la sincérité de M. Le Tourneux : « La manière dont il a parlé de la prière de Jésus-Christ dans le Jardin des Olives a répandu des doutes sur ses sentiments à l'égard de la divinité du Sauveur des hommes. » Voilà M. Le Tourneux accusé d'incliner au déisme. Mais y pense-t-on bien? un Janséniste, loin d'être un commencement de déiste, est un redoublement de chrétien. Bien loin de ne pas croire à la divinité de Jésus-Christ, il y croirait plutôt deux fois qu'une.

dité des accusations; on insulte à sa mémoire. Que gagne la vraie religion à ces guerres civiles? Comme si l'ennemi commun, les philosophes, l'esprit du siècle, Voltaire en personne, n'approchaient pas. Oh! que le malin qui savait son Jansénisme à merveille, et qui en avait de bonnes informations dans sa famille, devait rire en voyant les livres de Le Tourneux à l'Index, et l'auteur traité comme un mécréant! C'était autant de gagné pour lui.

---

# III

Suite de l'histoire intérieure ; — baisse et dépérissement. — Ecclésiastiques du dedans : M. Eustace. — M. Bocquillot ; — ses fredaines et son repentir ; — brusque et honnête figure ; janséniste non mortifié. — Santeul, ou l'hôte jovial. — La Cuculle de saint Bernard. — Les années funèbres. — Morts sur morts. — M. de Pontchâteau : — sa jeunesse ; chute et rechute. — Pénitence violente ; — fureur d'humilité ; abjuration de grandeur. — Jardinier et vigneron. —Voyageur infatigable. — Il fait des miracles après sa mort. — Sage réserve de Nicole. — Les visites interdites à Port-Royal. — Fêtes des Rogations ; — du Saint-Sacrement. — Une procession en 1693 ; — belle description par M. Louail. — La mère Racine abbesse, et son neveu le poëte. — Mort subite de M. de Harlay ; — propos jansénistes. — M. de Noailles archevêque. — Lettre et conseil de Racine. — Extrême déclin.

---

Je continue l'histoire du monastère durant ce calme apparent et perfide où on le laisse peu à peu se détruire.

Le résumé, si l'on s'y bornait, serait court. L'histoire de Port-Royal, depuis 1679 jusqu'à la ruine dernière en 1711, est bien simple et tristement monotone : c'est celle d'une place assiégée, bloquée, qu'on veut anéantir (et on y procède à coup sûr) par disette, par inanition. On pratique un supplice d'un nouveau genre. Pour ne pas avoir l'odieux d'une violence ouverte, on coupe les vivres, puis les canaux, l'un après l'autre, à petit bruit. Il y a même des répits assez longs, des temps d'arrêt dans le travail de sape et d'investissement, comme pour mieux prolonger le plaisir. La garnison

cependant dépérit de jour en jour, à vue d'œil. Depuis qu'on a retranché les novices et interdit le moyen de se recruter, le chiffre, d'abord si florissant, de 73 religieuses du chœur, diminue; on le voit sensiblement baisser de trois en trois ans, à chaque élection d'abbesse. Il était tombé de 73 à 61 lors de la réélection de la mère Angélique, au mois d'août 1681. Il remonte, et il se retrouve on ne sait trop comment (et sans doute à cause de quelques malades qui s'étaient abstenues à l'élection précédente) de 63 encore [1] en février 1684. Il baisse et retombe à 56, en février 1687; à 51, en février 1690; à 43, en février 1693; à 38 ou 39, en février 1696; à 34, en février 1699; à 26, en février 1702. Il n'est plus que de 25, en février 1705. On empêchera finalement d'élire une abbesse. Le couvent exténué, réduit, sous une prieure, à une quinzaine de religieuses, dont la plus jeune a cinquante ans, va finir et mourir de sa belle mort. Il ne faut plus qu'un peu de patience encore de la part des adversaires, mais ils n'en auront pas! au dernier moment, la rage l'emporte; l'assiégeant, qui s'était si longtemps contenu, devient comme forcené; il se jette sur ce qui allait naturellement mourir; il extermine et arrache de ses ongles ce nid d'hérésie; il déterre les morts. Ainsi il perd tout le profit de son hypocrite longanimité : après l'odieux de la cruauté lâche et sournoise, il a celui de la vengeance féroce.

Mais nous avons trop de circonstances honorables et touchantes à noter, trop de physionomies intéressantes, bien que secondaires, à reconnaître durant cette période d'obscurcissement et dans ces degrés de

1. Le Journal manuscrit dit même 67; c'est probablement une faute.

déclin, pour ne pas nous y arrêter, nous surtout qui savons combien l'état de gêne et d'oppression est conforme à l'esprit de Port-Royal, et qu'avec les personnages de cette sainte école il convient toujours d'appliquer ce mot d'un poëte,

Que l'aspect le plus vrai, c'est le plus recouvert.

Le premier confesseur proposé à l'archevêque et agréé par lui après le départ de M. Le Tourneux, fut M. Eustace, curé de Fresnes dans le diocèse de Rouen, ancien précepteur du fils de madame de Fontpertuis. C'était un ecclésiastique de piété et d'étude, assez instruit, qui se prit d'affection sincère pour Port-Royal, et y confessa pendant plus de vingt-deux ans (10 août 1683 — décembre 1705). Son nom est resté honorablement attaché aux années dernières de la persécution, bien qu'il y ait commis quelque imprudence. M. Eustace est un bon prêtre de la catégorie spirituelle de M. Grenet, mais ce n'est pas proprement un de nos Messieurs.

C'en serait un plutôt, s'il était demeuré plus longtemps au monastère des Champs, que M. Bocquillot, qui y fut un ou deux ans confesseur, et qui me semble avoir marché sur les traces de M. Le Tourneux dans l'homélie. La défense qui était faite à Port-Royal de recevoir des solitaires et des hôtes à demeure, n'empêchait pas quelques ecclésiastiques d'y venir à certaines fêtes, d'y prendre part aux offices et processions, d'y célébrer la messe, ou d'y *faire diacre* ou *sous-diacre*. M. Bocquillot commence à paraître à ces divers titres dans les Journaux manuscrits, sur la fin de l'été de

1684, et il eut permission de confesser en janvier 1685. Son histoire est assez curieuse et dénote une nature toute franche. Le profil de loin s'entrevoit : j'essayerai de le marquer.

Lazare-André Bocquillot était né à Avallon le 1er avril 1649, originaire par son père du diocèse de Tréguier en Basse-Bretagne. Le père s'était établi aubergiste à Avallon, à l'enseigne du *Pilier vert ;* le fils se ressentit d'abord de cette profession un peu libre, plutôt que des conseils et de la vertu de sa mère. Il eut une jeunesse déréglée, errante, de véritable aventurier. Après avoir étudié les humanités chez les Jésuites de Dijon et avoir été de ce qu'on appelait la Congrégation des écoliers, il se débaucha et *hanta les vauriens.* Étant passé, pour son cours de philosophie, chez les Dominicains d'Auxerre, il y fit une grave maladie durant laquelle il prit de belles résolutions qui tinrent peu. Il voulut bientôt après se faire soldat et s'échappa de chez sa mère, en emportant tout ce qu'il pouvait. N'ayant pu être reçu à Paris cadet aux Gardes, il s'était jeté alors, par un coup de repentir, dans l'état ecclésiastique, avait pris les Ordres mineurs, et était entré au séminaire d'Autun. Revenu à Paris, il y avait été ressaisi par sa passion pour le métier des armes et par sa fougue de dissipation ; il avait redonné à plein collier dans le désordre. Des contre-temps l'ayant encore arrêté au moment où il allait servir en Candie, et ensuite quand il cherchait à entrer dans les Gardes du corps, il avait trouvé moyen de faire le voyage de Constantinople à la suite de l'ambassadeur M. de Nointel. On nous le représente, à cet âge de 22 ans qu'il avait lors de cette caravane, « beau, bien fait, de grande

taille et d'une physionomie qui prévenait en sa faveur.» De retour en France, et après des études de droit à Bourges, il s'était fait recevoir avocat au Parlement de Dijon et, plus que jamais mondain, il avait rempli Avallon du bruit de ses plaidoiries et de l'éclat surtout de ses parties de plaisir. Enfin il fut sérieusement touché; le cœur en lui était excellent, les excès ne venaient que de la chaleur du sang et de la fièvre de jeunesse. Il secoua cette *légion de Démons* qui n'étaient que des hôtes passagers. Il fit une confession générale à son frère, religieux minime, et se réforma pour ne plus se démentir. Il se remit aux études ecclésiastiques, rentra au séminaire et fut ordonné prêtre le 8 juin 1675. Pour s'instruire plus à fond, il se retira quelque temps dans une maison de l'Oratoire (Notre-Dame des Vertus, à Aubervilliers près Paris), et il y eut pour maître Du Guet. Il y puisa la doctrine qu'il a toujours gardée depuis, de la *Grâce efficace* et de la *Prédestination gratuite*. Il retourna ensuite dans sa province et eut la cure de Chastellux, de 1677 à 1683; mais des infirmités, et en particulier une surdité qui lui survint, le forcèrent de la quitter. Il alla à Paris et se rendit à Port-Royal pour consulter M. Hamon, qui le mit pendant huit mois au régime de Cornaro : c'était une entrée dans la pénitence. Par M. Hamon, M. Bocquillot s'attacha à Port-Royal, y fit des instructions, catéchisa les domestiques du dehors, et fut adjoint à M. Eustace pour confesser les religieuses en ces années de l'extrême disette des confesseurs. Il n'avait pourtant qu'une bonne oreille, et encore, à de certains jours, elle était dure. Son évêque (M. de Roquette) le rappela bientôt, en 1686 ou 1687, et le nomma cha-

noine de Montréal, puis d'Avallon. M. Bocquillot devint alors décidément un savant de province; sans compter ses Homélies qu'il recueillit et publia, il donna des Dissertations sur la liturgie, principalement un *Traité historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe* que loue Du Pin, une Vie du chevalier Bayard, un Mémoire sur les tombeaux de Quarré, etc., etc. Il correspondait avec le *Journal des Savants*. Enfin il fut estimé de l'abbé Lebeuf, du président Bouhier [1]. Quand vint la bulle *Unigenitus*, il y fit face et tint bon dans son Appel et son Réappel. Il mourut le 22 septembre 1728, dans sa quatre-vingtième année. Homme qui, comme tant d'autres de sa province, sent son seizième siècle, *homme d'or* ainsi que l'appellent ceux qui l'ont connu, il était supérieur à ses écrits, et sa conversation, à ce qu'il paraît, avait gardé un grain de vieux sel jusque dans sa stricte piété et dans sa fidélité inviolable aux souvenirs de Port-Royal. Quand il causait familièrement avec ses amis, il appelait cela *bocquilloter*. Pourquoi ne le répéterai-je pas d'après son biographe? il prenait sa tasse de café et son petit verre d'eau-de-vie après les repas! Mais nous savons, à n'en pouvoir douter, s'empresse d'ajouter le même biographe, que c'était M. Nicole qui lui en avait fait prendre l'habitude,

1. Dans l'extrait d'un Voyage littéraire que l'abbé Papillon fit en Bourgogne pendant l'été de 1722, on lit : « A Avallon, j'eus l'avantage de m'entretenir assez longtemps avec M. Bocquillot, qui vous est connu par la justesse de sa critique... C'est un bel homme, qui sait beaucoup, et qu'on écoute toujours avec plaisir. A l'âge de soixante-treize ans, il a encore une fraîcheur admirable, et malgré la grosseur de ses yeux, il lit sans le secours des lunettes. Il nous dit qu'il s'en était refusé l'usage sur les conseils de MM. Dodart et Dacquin, habiles médecins, qui prétendaient que vers la soixantième année la vue reprenait sa première vigueur et, pour ainsi dire, une nouvelle séve, et qu'à cet égard, comme en beaucoup d'autres choses, il fallait avoir la patience d'attendre un certain période, une certaine révolution, après laquelle les choses revenaient à leur premier point. »

et le lui avait conseillé. — M. Bocquillot est pour nous un janséniste bourguignon [1].

Je n'ai pas besoin de dire que ce n'était pas un confesseur que le poëte Santeul qu'on rencontre très-souvent en visite à Port-Royal en ces années (1682-1694); mais c'était un hôte, et des plus fidèles, des plus assidus. Il y était venu une première fois par hasard avec un autre religieux de Saint-Victor, pour y parler à M. Le Tourneux qui leur avait donné rendez-vous (10 août 1682). Mais M. Le Tourneux ayant été obligé de partir la veille pour Versailles, où le duc de Chevreuse l'avait appelé, les deux Victorins ne trouvèrent que M. de Vert, religieux de Cluny. Ils ne laissèrent pas de demeurer; on les reçut le mieux que l'on put dans les dehors de la maison; ils y couchèrent, et leurs chevaux ne furent point menés à l'hôtellerie. M. Le Tourneux, revenu de Versailles le lendemain, trouva Santeul déjà épris de Port-Royal, et si satisfait qu'il se promettait bien de recommencer une autre fois le voyage. « M. Le Tourneux lui témoigna alors, nous dit la Relation, que l'on n'aimait point céans ces sortes de

1. On a *Vie et Ouvrages de M. Lazare-André Bocquillot*, 1745, 1 vol. in-12. On apprend à y bien connaître ce docte et excellent homme dans sa brusquerie naïve, dans sa candeur sincère, et aussi dans ce qui me semble un peu son *bric-à-brac* d'érudition; casuiste, canoniste, antiquaire, ne sachant pas un mot de grec, mais assez fort sur les parchemins du moyen-âge, très-fort sur les rites et rubriques d'Église et les points de discipline, très-curieux amateur de l'ancienneté et de la variété dans les us et coutumes de chaque diocèse, et très-peu *romanesque*, c'est ainsi qu'il baptisait ceux qui suivaient le rit romain en liturgie. Il avait sa manière, à lui, de dire son office quand il était seul à la campagne. Respectable et beau vieillard, coloré de teint, à l'air grave et riant, ayant sauvé de ses anciens naufrages de jeunesse l'intégrité du fonds et une sorte d'innocence, *vir fingere nescius et prisci moris*, *totus candor*, *tota fides*, « ses liaisons particulières étaient avec tout ce qui avait appartenu à Port-Royal, et il conserva cet attachement dans son cœur jusqu'au dernier soupir, en suivant toujours de vue les précieux restes de cette sainte maison. » C'est ainsi que parlent de lui nos historiens.

visites où il n'y avait point de nécessité, mais que, s'il voulait être le bien venu, il le serait assurément s'il faisait aux religieuses la grâce de leur faire voir la *Cuculle* de saint Bernard qu'ils avaient chez eux à leur maison de Saint-Victor à Paris. M. de Santeul lui fit de grands remercîments de sa proposition et s'engagea sur l'heure d'apporter cette sainte relique, pour l'honorer le jour de la fête du saint, qui arrivait dix jours après. » Saint-Victor et Port-Royal étaient en très-bon accord et comme en une sorte de parenté spirituelle[1]; on permit donc à la sainte relique de faire le voyage. La mère Angélique envoya à Paris le carrosse de la maison avec les quatre chevaux, pour amener la précieuse *Coule* (habit, chape); le grand-prieur la voulut accompagner avec un autre chanoine régulier, et avec Santeul qui, pour rien au monde, n'en aurait cédé l'honneur à personne. La fête fut grande pour la recevoir (19 août), et la dévotion extrême à l'aller baiser. La même châsse contenait également sous verre le cilice, les gants et le peigne de saint Thomas de Cantorbéry; on sortit le tout (moins le peigne), et pour qu'il n'y eût point de jalouses, le prieur tenant le cilice et les gants, et Santeul d'autre part tenant la cuculle, firent le tour du chœur des deux côtés. Après l'adoration ou l'*honoration* par toutes les sœurs, la bonne grâce du prieur victorin alla jusqu'à offrir à madame de Port-Royal de lui donner quelques petits morceaux de la relique si précieuse aux filles de saint

1. Le vénérable Odon de Souillac, autrement dit Eudes de Sully, évêque de Paris et fondateur de Port-Royal, avait été, en son temps, chanoine de Saint-Victor et « notre confrère, *canonicus noster*, » comme se plaisaient à le répéter, d'après d'anciens Registres, les chanoines de cette maison. Il avait été enfant de Saint-Victor, avant d'être évêque et père de Port-Royal.

Bernard : « elle l'en supplia très-humblement, et lui présenta un petit coffre pour les mettre. Il voulut qu'elle lui marquât l'endroit qu'elle souhaitait qu'il coupât lui-même, et puis remit tout dans la châsse qu'il referma, et la laissa ensuite sur la crédence avec deux cierges allumés. » Et c'est ainsi que Santeul s'acquit le droit de revenir souvent à Port-Royal. — On a pris note de quelques conversations qu'il y tint, et qui nous le montrent aussi grand enfant et aussi facétieux convive en ce lieu-là que partout ailleurs. Santeul, quelque part qu'il allât, ne pouvait s'empêcher d'être tout entier lui-même, et d'y porter sa verve burlesque, son torrent de belle humeur [1].

1. Voici quelques-uns de ces propos de Santeul, tels que je les trouve fidèlement recueillis par un témoin respectable (M. Louail) :

« M. de Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris et auteur de tant de belles Hymnes, se trouva à Port-Royal le jour de l'Octave du Saint-Sacrement (28 mai 1693). Il nous divertit de son mieux pendant et après le dîner, et il nous dit mille choses les plus agréables du monde. J'en rapporterai ici ce que j'en ai retenu; mais il s'en faudra bien qu'elles plaisent autant en ma Relation qu'elles plurent lorsque M. de Santeul les disait, n'étant plus soutenues de ces manières inimitables, de ces gestes, de ce feu ou plutôt de cette fureur avec laquelle il conte les choses et ferait trouver beau ce qu'il y a de plus commun.

« Premièrement, il nous fit l'éloge de Port-Royal en cent manières différentes : il nous dit qu'on n'y pouvait pas faire un pas sans marcher sur un saint;

« Qu'il croyait plus à l'Église à cause des filles de Port-Royal, qu'à cause des quatre Conciles généraux ; que leur sainteté le persuadait plus sensiblement de la vérité de notre Religion, que l'autorité de tous les Conciles;

« Que leur exemple lui était toujours présent, et le soutenait dans toutes les difficultés de la vie : Quand je me lève, disait-il, pour aller à matines, quand on me fait boire de méchant vin, quand on me dit quelque injure, quand on me fait quelque affront, j'aurais de la peine à souffrir tout cela, mais je me dis à moi-même : Les religieuses de Port-Royal en souffrent et en ont bien souffert davantage; on leur a bien dit d'autres injures; elles en font bien plus que moi; elles mangent des carottes; elles font telles et telles choses. — Et joignant les mains : Ah! saintes filles! ô mes Anges! —

« Qu'il fallait amener à Port-Royal les persécuteurs de ces religieuses, pour leur faire confesser, comme on faisait autrefois, la vérité sur le tombeau des martyrs;

« Qu'on dispute du lieu où était le Paradis terrestre; qu'il n'en sait rien, mais qu'il était assuré que ce serait à Port-Royal que se tiendrait le Jugement dernier; que c'était

Nous ne sommes point à Port-Royal pour entendre les propos de table et les gaietés de réfectoire de Santeul : assez de graves et tristes sujets nous appellent et sont faits pour y occuper. L'année 1684 fut surtout

la Terre-Sainte ; qu'on condamnerait là, par l'exemple des solitaires qui y ont demeuré, les folies, les vanités, les grandeurs, les péchés du monde ;

« Qu'il ne manque point d'y venir deux fois l'an, à la fête du Saint-Sacrement et à la fête de saint Bernard ;

« Qu'il avait fait, en la considération des Religieuses de Port-Royal, les Hymnes de saint Bernard, et qu'il leur avait obtenu de monseigneur l'archevêque de Paris permission de les chanter ; que, dans cette permission, l'archevêque les appelait : Mes Filles, mes très-chères Filles, *melior portio gregis*. Grand éloge, ajouta-t-il, que j'ai procuré à ces saintes, et qui a été mis dans leurs archives.

« Secondement, il nous loua ses Hymnes et nous lut le témoignage que M. l'abbé de La Trappe porte de celles de saint Bernard, dans une lettre qui vient d'être imprimée. Elles sont, dit cet abbé, les plus belles du monde ; elles sont nobles, expressives et dévotes tout ensemble.

« Il nous dit encore, au sujet de ces Hymnes : que s'il avait voulu se faire Hérétique, Turc, Athée, il aurait pris les anciennes Hymnes de saint Bernard pour se dégoûter de notre Religion ; qu'on y dit à Dieu :

Vous avez prédit par un petit chien roux
Que saint Bernard serait fort doux ;
Qu'il serait un grand docteur,
O Jésus, notre créateur !

qu'on dit dans une autre Hymne :

Vestris orationibus
Ferte nos in cœlestibus,

au lieu de dire : *Ferte nos in cœlestia*. Mais *bus*, *bus*, *orationibus*, *cœlestibus*, était doux à l'oreille monacale ; il a fallu conserver la rime et faire un solécisme.

« Que la plus belle de ses Hymnes était celle des Docteurs, etc., etc. »

Quand Santeul est une fois sur le chapitre de ses Hymnes et de ses propres louanges, il n'est pas près de finir, et le plus sûr est de l'y laisser. Il ajouta pourtant quelques autres propos :

« Il nous dit encore qu'un Jésuite, en lui montrant, il n'y a que quelques jours, dans la rue de Saint-Antoine, la borne auprès de laquelle M. Hermant tomba en apoplexie (11 juillet 1690), lui avait dit : Voilà la pierre où mourut cet hérétique ! — Quel flegme ne fallait-il pas avoir, ajouta-t-il, pour souffrir un tel outrage fait à la mémoire d'un si grand homme ! Je ne fus pas si patient lorsqu'un capucin, nommé le Père Poultier, méprisa en ma présence les sermons de M. Le Tourneux ; nous étions à table, je lui jetai à la barbe un plat d'œufs au miroir. »

Santeul, qui, tout en donnant ces scènes et en se livrant à son débordement d'humeur comique, avait bien le sentiment du rôle et de la figure qu'il faisait, avait raison de dire ce jour-là même : « Je suis tel que vous me voyez, mais le Christianisme ne défend pas d'être fou. »

une année funèbre. M. de Saci l'ouvrit en mourant à Pomponne le 4 janvier. J'ai dit ailleurs, j'ai emprunté à Fontaine le récit de ses belles et pénétrantes funérailles [1]. La mère Angélique mourut trois semaines après (29 janvier), percée de la douleur comme d'un glaive :

« Le lundi 24, dit la Relation toute simple, notre mère tomba malade. Il lui prit en allant à vêpres, et sur la fosse de M. de Saci où elle s'arrêta devant que d'entrer au chœur, un grand mal de côté avec la fièvre. Elle ne laissa pas d'assister à vêpres, et elle dit encore le *Pater* d'une voix fort coupée. Au sortir de vêpres, elle fut au parloir vers une personne qui la demandait, où elle se contraignit assez pour lui pouvoir parler. Mais aussitôt qu'elle en fut revenue, elle se mit au lit avec de grandes douleurs, et croyant bien que cette maladie la pourrait conduire à la mort. »

Port-Royal perdit avec elle sa dernière grandeur ; il n'en retrouvera plus désormais que tout à la fin, grâce à l'excès des persécutions.

La mère Du Fargis prieure fut élue abbesse en la place de la défunte. C'était la dernière personne dont le nom pût encore porter au dehors quelque respect et obtenir quelque ménagement du côté de la Cour. Elle désigna pour prieure la mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, dont le neveu commençait à devenir si utile.

Trois religieuses moururent coup sur coup dans le mois de février suivant. M. de Luzancy, le cousin germain de M. de Saci, le frère de la mère Angélique, tombé malade cinq jours après la mort de sa sœur, mourait douze jours après elle (10 février) ; on apporta son corps de Pomponne à Port-Royal. En humble et fervent disciple qui n'avait jamais rien su ni rien voulu faire que par eux, il se hâtait de rejoindre les deux

1. Voir précédemment au tome II, pages 360, 445.

guides de toute sa vie. La sœur Eustoquie de Bregy, ce premier lieutenant si actif et si dévoué de la mère Angélique, ne lui survivait pas non plus et mourait le 1er avril, à l'âge de cinquante-et-un ans. M. Grenet, le bon et charitable supérieur du monastère, mourait également le 15 mai [1]; il fut remplacé en qualité de supérieur par un prêtre chanoine régulier de Saint-Victor, M. Taconnet, « le plus doux des hommes, » qui mourut lui-même quatre mois après (2 octobre). Les supérieurs de Port-Royal perdent, au reste, de leur importance et n'ont plus qu'un rôle insignifiant; l'archevêque qui les envoie ne leur demande que de ne pas faire parler d'eux; la Communauté devient assez vieille pour qu'on n'ait plus qu'à la laisser aller et finir toute seule.— Quand on lit le Journal de Port-Royal en ces années, on n'y voit notés que des offices de morts, des convois ou des commémorations funèbres. Sans compter les religieuses qui y meurent, maint fidèle et maint ami du dehors demande à y être enterré. On y porte des corps ou des cœurs; cela ne cesse plus. Port-Royal n'est désormais que le vallon des tombeaux, une Nécropole sacrée.

Qu'est-ce par exemple que ce comte d'Hénin que, dans les bonnes Estampes de Port-Royal, on voit enterré sous le pavé du chœur de l'église, à côté des de Luynes et des Conti? C'était un enfant de dix mois et vingt-deux jours que sa mère Charlotte-Victoire de Luynes, pensionnaire sortie en 1679, et mariée trois ans après au prince de Bournonville, fit enterrer dans la sépulture de la première madame de Luynes (mai

1. On fit circuler et l'on publia de lui une Lettre qu'il aurait écrite de son lit de mort à M. de Harlay en faveur des Religieuses de Port-Royal, et pour rendre témoignage à la vérité. Cette Lettre me semble un peu forte pour lui. On la lui aura rédigée, et on la lui aura fait signer.

1684). Elle n'y envoyait pas seulement les entrailles de son enfant, elle y envoyait son petit cœur à cause de l'affection reconnaissante qu'elle avait pour cette maison : on enterra les entrailles, mais « on n'enterra point le cœur, nous apprend l'exact Journal, parce que ce n'est plus, à ce que l'on dit, la coutume : il est pendu dans le chœur au lambris de la grille. » Quand son second fils, un autre petit comte d'Hénin mourut encore (août 1687), cette mère pieuse apporta elle-même les entrailles dans une boîte de plomb. Ce que madame de Bournonville faisait là, tous les amis le voulaient faire. Reposer à Port-Royal, soi et les siens, c'était reposer en terre plus sainte, et comme en une terre plus voisine de la suprême vallée de Josaphat; c'était attendre en lieu plus sûr l'heure redoutable de la Résurrection. Aussi les jours ne suffisaient plus aux messes des morts, aux bouts de l'an, aux trentains et aux *Libera;* l'enceinte du monastère ne suffisait plus aux enterrements.

Je n'ai point à énumérer ici et à rappeler toutes les morts successives des amis (M. Hamon, M. de Sainte-Marthe, etc), que j'ai déjà indiquées quand j'ai parlé en détail de chacun d'eux. Mais il est une de ces morts qui fut accompagnée de circonstances trop singulières et trop frappantes pour ne pas nous arrêter : je veux parler de celle de l'illustre et infatigable pénitent M. de Pontchâteau (27 juin 1690). M. de Pontchâteau n'a point composé d'ouvrages proprement dits [1], mais il n'a cessé d'écrire des Relations et mémoires, des lettres, de correspondre, de voyager, de négocier. Lorsqu'on étudie à fond Port-Royal et que l'on recourt directement

1. Ou du moins il n'en a fait que très-peu. On lui attribue la plus grande partie du tome premier de la *Morale pratique des Jésuites* (1669).

aux sources, il est un de ceux qu'on rencontre le plus souvent. Nous avons perpétuellement usé de son témoignage ; nous lui devons un dernier souvenir.

Ce petit-neveu à la mode de Bretagne du cardinal de Richelieu (sa grand'mère paternelle était une Richelieu), frère de la duchesse d'Épernon et de la comtesse d'Harcourt, oncle du duc de Coislin et du cardinal de ce nom, naquit en 1634. Il était le troisième et dernier fils de Charles du Cambout, marquis de Coislin, baron de Pontchâteau et de La Roche-Bernard, gouverneur de Brest et lieutenant-général pour le roi en Basse-Bretagne. Il fut chargé de bénéfices dès son enfance ; car son aîné immédiat, qui était le second fils de la maison, s'étant trouvé peu disposé à entrer dans l'état ecclésiastique, le père, qui ne voulait pas que les bénéfices sortissent de chez lui, demanda et obtint des bulles pour le cadet. C'est ainsi que le jeune messire Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau eut les trois abbayes de Saint-Gildas, de La Viéville et de Geneston. « Quand il fut en âge de juger un peu des choses, il eut une si grande horreur de la manière dont ses bulles avaient été obtenues, qu'il ne cessa point de désirer d'abandonner ses bénéfices. Il m'a fait voir, écrit la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron [1], la grande bulle de son abbaye par laquelle le Pape (Urbain VIII) lui mandait qu'il lui conférait son bénéfice, étant bien informé de sa prudhomie, de sa grande science et de ses bonnes mœurs. » Or, il n'avait alors que sept ans.

1. J'useraï continuellement, dans ce Portrait de M. de Pontchâteau, d'un Mémoire dressé par la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron (Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal, Belles-lettres fr., 375 *bis* ou *ter*), en le contrôlant par un autre Mémoire imprimé dans le *Recueil de pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, pages 410-430.

Il fut envoyé fort jeune à Paris pour y faire ses études. Il fit ses humanités au collége des Jésuites, sa philosophie dans l'Université; puis il s'appliqua à la théologie avec beaucoup de succès. C'était donc un homme instruit; mais qu'il me soit permis d'ajouter qu'on n'en vit jamais de moins éclairé : entendez-le dans le sens que vous voudrez, depuis le sens où l'entend Nicole jusqu'à celui où Bayle le prendrait.

Agréable, vif, enjoué, bien fait de sa personne, semblant destiné à être un aimable petit abbé de Cour, il fut partagé de bonne heure entre les fougues de la dissipation et les autres fougues, non moins emportées, de la pénitence. Une grande terreur des jugements de Dieu paraît l'avoir toujours dominé ; il ne cessa jamais à aucun moment de croire, — de croire d'une foi dure et robuste, et de croire à tout. Vers l'âge de dix-sept ans, il eut l'occasion de connaître M. de Rebours, un de nos Messieurs, qui le mit en relation avec M. Singlin. Celui-ci appliqua d'abord sa méthode ordinaire de lenteur et de résistance, et qu'il employait surtout quand il avait affaire à des personnes de naissance et de qualité, qui lui semblaient affectées par là comme d'*un double péché originel*. Dans son premier feu, le jeune abbé songeait dès lors à se dépouiller de ses bénéfices et à tout quitter. M. Singlin s'y opposa ; il lui conseilla de n'aller point si vite, et de prendre du temps pour consulter Dieu et voir si ce dessein venait de lui. Il fit bien et prudemment. Après une première visite à Port-Royal des Champs, et quand il semblait n'aspirer qu'à une plus grande retraite, le jeune abbé écouta la voix de l'*Enchanteur* qui lui parlait par la bouche de ses amis : il eut l'idée d'aller à Rome. M. Singlin pensa

avec raison qu'en cela il exposait son innocence, et peut-être sa foi, à plus d'un danger. M. de Pontchâteau passa outre ; il voyagea en Italie, en Allemagne, revint en France par Lyon [1] où il demeura auprès de son grand-oncle le cardinal archevêque, M. de Richelieu. Ce prélat le prit en grande amitié ; il lui confiait toutes ses affaires et faisait tout ce qu'il pouvait pour le charger de bénéfices : s'il en avait eu un grand nombre à sa disposition, il les lui aurait tous donnés. Sa mort (1653) délivra M. de Pontchâteau de ces voies d'ambition où le conseil de sa famille l'avait rengagé. Est-ce alors, n'est-ce que plus tard en 1659 (car on se perd un peu dans ces chutes et rechutes de M. de Pontchâteau, et la chronologie exacte n'en est pas bien établie), qu'il alla passer quelque temps en Bretagne, voyage qui lui fut très-funeste : « Il m'a dit, écrit la sœur Le Féron qui est du moins très-bien renseignée sur le fait, que ce fut en ce lieu qu'il *se détraqua* beaucoup par des compagnies qu'il fréquenta, les festins où il se trouva, et l'amusement de la vie dans lequel il se laissa aller. » Il eut aussi alors, ou plus tard, des idées de mariage. Toutefois il revint à résipiscence et se remit à la merci de M. Singlin. « Quoi, mon père ! ce pauvre enfant, auriez-vous bien le courage de l'abandonner ? » disait

1. Besoigne, dans sa Vie de M. de Pontchâteau (au tome IV de son *Histoire de Port-Royal*, page 604), dit que, parti pour aller à Rome avec un docteur de sa connaissance, le jeune abbé resta en chemin et fut retenu, en passant à Lyon, par le cardinal archevêque. Si c'est au départ, et non au retour, qu'il fut ainsi retenu, et retenu à demeure, il en résulterait que M. de Pontchâteau ne fit son premier voyage de Rome qu'en 1658, et qu'il n'y fit en tout que trois voyages au lieu de quatre. Mais Besoigne, à trois pages de là (p. 607), parle du voyage de 1658 comme d'un *second* séjour de l'abbé à Rome. Si nos graves auteurs ont de ces étourderies, qu'on veuille me passer (car je ne saurais y avoir échappé) quelques inadvertances.

un jour la mère Angélique à M. Singlin en lui parlant du *petit abbé*. En ces années 1653-1656, M. de Pontchâteau venait souvent à Port-Royal [1]; il en était l'un des amis les plus officieux; il faisait présent de reliques aux mères (reliques de sainte Agnès, reliques de sainte Thérèse); il prêtait son carrosse et ses chevaux dans tous les besoins qu'on en pouvait avoir. On lui avait obligation de mille choses.

En 1655, en mars, il fit une retraite de quelques semaines aux Champs. On dit qu'il s'y ennuyait beaucoup, et M. Singlin avait donné charge à M. de Saint-Gilles (son ancien voisin du Bocage) de l'entretenir et de l'occuper. Il y était lors de la dispersion de 1656, et dut se retirer comme les autres. Il se logea au faubourg Saint-Jacques ou Saint-Marceau dans une petite maison qu'il loua, ayant avec lui M. Akakia Du Mont, l'un des confesseurs de Port-Royal. C'est à ce temps-là que se rapporte une nouvelle escapade de lui, à laquelle on était loin de s'attendre. S'étant lié avec de jeunes abbés à peu près de son âge et de sa qualité, ils le tentèrent si fort qu'enfin il succomba et résolut avec eux de refaire un voyage à Rome. Il ne parla de ce dessein ni à M. Singlin ni à M. Du Mont, et se contenta, en partant, de laisser un billet à l'adresse de ce dernier, où il disait : « Je vous supplie qu'on ne se mette point en peine de moi; je suis parti pour Rome. » — « Cela étonna fort M. Du Mont, qui vint à Port-Royal de Paris apprendre cette nouvelle, dont tout le monde fut affligé. »

Les années suivantes furent les plus pénibles et les plus orageuses dans les rechutes de M. de Pontchâteau;

1. On indique le 1er mars 1653 comme le jour de l'arrivée de M. de Pontchâteau à Port-Royal des Champs.

il n'en parlait qu'en des termes d'horreur. Craignant (au retour d'un quatrième voyage de Rome qu'il fit en 1680 pour les affaires de Port-Royal) qu'on ne voulût l'engager à la prêtrise, il écrivait à M. de Neercassel, en s'en déclarant incapable et peu digne :

« Je sais bien que la pénitence peut tenir lieu dans quelques-uns d'un second baptême, lorsqu'ils n'ont pas conservé l'innocence du premier ; mais il faut au moins qu'ils n'aient pas violé cette seconde alliance. Je ne suis pas dans cet état ; car non-seulement je n'ai pas conservé cette robe que j'ai reçue dans le baptême, l'ayant souillée par tant de crimes ; mais après avoir embrassé la pénitence, je suis retombé dans plusieurs crimes plus grossiers ; j'y ai croupi, et, les ayant encore quittés une fois pour entrer dans la pénitence, j'y suis retombé de nouveau ; j'y ai persévéré plusieurs années, et, bien loin d'en avoir fait une pénitence à peu près proportionnée à ma vie criminelle, j'ai toujours vécu fort doucement, et je me suis trouvé engagé dans le monde et dans les affaires de l'Église, au lieu d'être dans le coin de quelque désert à pleurer mes péchés. » (6 janvier 1681.)

Pourtant, du sein de son égarement, il n'avait pas perdu le principe de la piété ; il se sentait hors de sa voie ; son regard et son vœu étaient toujours vers le port. Il écrivait à M. de Saint-Gilles : « Je soupire souvent après ma patrie ; mais je me suis égaré *in regionem longinquam*. » Il lui écrivait encore « qu'il était à charge à lui-même, qu'il aurait eu besoin de trouver un lieu de repos pour se guérir et se consoler, mais qu'il avait lu dans Fulbert de Chartres, que les Chrétiens ne trouvaient de repos que dans la solitude : *ubi requiescit anima afflicti Christiani.* » — « Sur cela, il se plaignait fort de ce que la plupart de ces saints asiles sont fermés, et qu'on n'y trouvait plus ni la piété ni l'assurance qui y était autrefois. — On ne pouvait, dit la sœur Le Féron, voir ces lettres sans être touché de compassion et de désir d'obtenir de Dieu sa délivrance. Enfin il revint à Paris ; je ne sais si ce fut à la fin de

1661 ou au commencement de 1662 : ce que je sais d'assuré, c'est qu'il se retira chez madame d'Épernon sa sœur, qu'il aimait avec une grande tendresse. »

Mais bientôt il se brouilla avec elle, sortit de sa maison et, ne sachant où donner de la tête, se logea chez l'abbé de Coislin son neveu. Ce qui l'avait brouillé avec sa sœur, c'est qu'il voulait tout à fait quitter l'état ecclésiastique et se marier avec une demoiselle attachée à madame d'Épernon elle-même, et qui était de bon lieu, mais sans bien. « Cette demoiselle avait un frère qui était encore fort jeune, et M. de Pontchâteau s'avisa, pour faciliter plus tôt l'affaire de son mariage, de donner à ce petit gentilhomme un de ses bénéfices; ce qu'il fit encore sans avis de personne que de lui-même. Quand il eut fait ce dernier pas, il entra dans un très-grand scrupule, et, ne sachant à qui s'adresser pour réparer ce mal, il eut recours à M. Singlin à qui il manda sa misère, et qui lui répondit une lettre foudroyante... On l'obligea du moins de marquer dans sa donation que ce bénéfice servirait à instruire l'enfant et à le former dans l'état ecclésiastique. M. de Pontchâteau a pleuré toute sa vie cette faute, et il regrettait, quelques années avant sa mort, de savoir que ce résignataire ne faisait pas l'usage qu'il devait du bénéfice qu'il lui avait donné. »

Il ne savait comment sortir de l'engagement où il s'était mis avec la demoiselle en question, lorsqu'elle mourut presque subitement. Il considéra cette mort comme un coup de Grâce pour lui [1]. Il n'avait pas cessé

1. M. de Pontchâteau avait une manière de dire crûment et même grossièrement des choses chrétiennes : « Dieu a tué deux hommes pour me sauver, » disait-il en parlant de la mort du cardinal de Richelieu et du cardinal arche-

de correspondre avec M. Singlin, alors caché : ce sage directeur, éclairé désormais sur la fragilité aussi bien que sur la sincérité de son pénitent, lui donnait d'impérieux conseils de retraite absolue : « Le meilleur présentement pour vous, lui disait-il, serait de quitter entièrement le monde, et de vous enfermer dans un monastère. Vous avez besoin de quelque chose qui vous lie et qui vous soutienne, pour vous munir contre votre propre faiblesse et contre l'inconstance de l'esprit humain. » Enfin, un jour qu'il eut une entrevue avec lui, il lui dit ce mot décisif : « Vous ne voulez donc point quitter la vie que vous menez? » Et comme M. de Pontchâteau répondait qu'il le voulait bien, mais qu'il ne le pouvait point encore, M. Singlin reprit : « Ne dites point que vous ne le pouvez pas, mais dites que vous ne le voulez pas. » M. de Pontchâteau emporta cette parole comme un trait et rentra au cloître Notre-Dame où il habitait alors. Il retourna tout le soir le reproche de M. Singlin, y rêva toute la nuit, ne dormit guère, se leva à quatre heures du matin, prit sa résolution, écrivit quelques lettres et se retira ensuite dans un lieu inconnu à sa famille. Depuis ce temps il n'a plus vu messieurs ses parents [1].

« Ce fut alors, dit Fontaine qui brouille un peu les temps, mais dont le sentiment est si vif et la couleur si expressive, qu'il quitta ses appartements magnifiques du *petit Archevêché* comme on l'appelait à Paris, où il logeait avec M. de Coislin, depuis évêque d'Orléans, son neveu, et qu'il commença à se retirer dans un petit pavillon du faubourg Saint-Marceau, où j'ai eu l'honneur de l'aller voir assez souvent, et où il avait un fort petit jardin où

vêque de Lyon, qui, tous deux, auraient voulu faire sa fortune ecclésiastique, et qui n'y eussent pas manqué s'ils eussent encore tant soit peu vécu. Dans le cas présent il put ajouter : « Dieu a tué cette femme par-dessus le marché, pour me sauver encore. »

1. Recueil d'Utrecht, page 437.

Il commençait à faire essai de ses forces pour la vie à laquelle Dieu le destinait... J'admirais, en lui rendant visite dans ce petit pavillon, comment insensiblement tous ses meubles si propres disparaissaient. Tous ses tableaux, toutes ses miniatures de prix ne se faisaient plus voir. Cette bibliothèque si curieuse, si nombreuse, si parée de tout, si riche, si bien dorée, diminuait tous les jours, parce qu'il faisait passer ses livres en celle de M. Arnauld qui en pouvait faire usage. »

M. de Pontchâteau était et resta toujours (quoi qu'il ait pu faire) très-curieux des livres, des collections; il avait du Coislin en ce sens [1].

Cette troisième conversion, qui fut la définitive, se rapporte au Jeudi-Saint de l'année 1663. Le 22 mars était resté pour lui, dans sa vie spirituelle, une date mémorable [2]. Il vécut dès lors pénitent et caché sous des noms divers : M. *de Monfrein*, M. *Du Vivier*, M. *Mercier*, M. *de Maupas*, M. *Fleury*, tout cela c'était toujours M. de Pontchâteau. Il voyageait sans cesse, sitôt qu'il en était besoin, pour les intérêts du monastère et de la cause. Il fit d'abord le voyage de Nordstrandt en 1664. Avant de partir il donna la démission de deux de ses bénéfices (Geneston et Saint-Gildas) et mit tout en règle autant qu'il le pouvait, ne se réservant que son patrimoine pour le partager avec les pauvres. Ce fut lui qui alla, en 1667, faire imprimer chez Elzevir à Amsterdam le Nouveau-Testament de Mons. N'ayant

1. On trouve le nom de M. de Pontchâteau compris dans le Dénombrement des amis de M. de Marolles, qu'on a réimprimé à la suite de ses Mémoires : « En m'honorant de son amitié qui m'a toujours été précieuse, dit cet abbé si amateur de belles collections, il m'a donné plusieurs livres curieux pour augmenter mes Estampes, dont j'ai fait un second Recueil aussi nombreux que le premier. » L'abbé de Pontchâteau, s'il était resté dans le monde, était homme à faire concurrence à l'abbé de Marolles.

2. Dans un petit livre de *Sentences tirées de l'Écriture Sainte et des Pères, appropriées aux fêtes des Saints pour chaque jour de l'année*, par M. de Saint-Cyran, dans un exemplaire qui a appartenu à M. de Pontchâteau (et que possède M. de Chennevières), je lis, à la date du 22 mars, ces mots écrits de sa main : « 22 mars 1663, Jeudi-Saint : *Misericordias Domini in æternum cantabo.* »

pu revenir demeurer aux Champs à cause des gardes qui y étaient en ce temps de captivité, il logeait au faubourg Saint-Antoine avec M. de Sainte-Marthe et M. de Saint-Gilles qui y mourut. Il en sortait toutes les fois qu'il y avait un service à rendre aux religieuses ou aux amis persécutés. « Il venait quelquefois se promener aux Granges avec M. de Sainte-Marthe, et il regardait de là la Communauté qui faisait en ce temps-là, tous les jours, des processions dans le jardin en disant le Psautier : ce qui lui était une grande consolation, et un sujet de nous offrir toutes à Dieu avec bien de la charité. » C'est la sœur Le Féron qui parle ici de ce qu'elle a vu.

A la Paix de l'Église, il se mit au-dessus de tous les propos et de toutes les considérations du monde, et vint habiter et travailler à la maison des Champs sous le nom de M. *Mercier* [1]. Il y prit la qualité de jardinier des Granges, et ne se distinguait en rien des moindres serviteurs de la maison. Il employait ses journées au travail, couchait tout vêtu, et très-souvent sur une simple claie d'osier. Il veillait et priait selon que Dieu le lui mettait au cœur. « La messe sonne, je m'en vas. Il y a vraiment quatre heures que j'écris, et je n'ai pas vu d'autre feu aujourd'hui que celui de ma lampe. » Il écrivait cela en plein décembre (1678), de sa chambre sans feu. Il s'éveillait quelquefois avec ce mot de *l'Imitation* à la bouche : « *In omnibus requiem quæsivi, et nusquam inveni nisi in angulo cum libro* [2]. »

1. Il y vint dès le 1er mars 1669, jour anniversaire de son ancienne et toute première visite (1er mars 1653). Cinq jours après, le mercredi des Cendres, 6 mars, il s'établissait aux Granges.

2. « J'ai cherché partout le repos, et je ne l'ai nulle part trouvé que dans un coin avec un livre. »

Mais les livres n'étaient pas son principal emploi ; il se piquait d'être un homme de peine. Quand il y avait quelque travail extraordinaire, il en prenait toujours sa part. La fièvre quarte qu'il eut pendant des années ne l'empêchait pas de se livrer aux plus rudes fatigues : « Elle me tourmente bien, disait-il un jour à Fontaine, mais je lui donne aussi bien de l'exercice. » Il bêchait, cultivait la vigne et le plant d'arbres, et portait la hotte pleine de légumes. « Nous l'avons vu souvent entrer dans le jardin, dit une des religieuses, tenant des paniers dans ses bras avec des galoches à ses pieds. » — « *Petit mercier, petit panier,* » dit-il agréablement un jour qu'il était rencontré à l'improviste un petit panier à la main, par quelqu'un de sa connaissance. Il s'étonnait presque quand mademoiselle de Vertus ou madame de Longueville daignaient lui parler, et disait : « *Je ne suis qu'un planteur de choux.* » Il évitait d'aller au parloir de mademoiselle de Vertus, quand madame de Longueville était au monastère des Champs [1]. — Il allait aux foires et aux marchés publics comme un domestique de la maison.

Il avait tellement retourné ses idées sur la noblesse, qu'il rougissait de ses parents quand on les lui rappelait, comme eût rougi un parvenu, homme de peu, qui aurait eu de la vanité. « La comtesse d'Harcourt sa

1. Arnauld, tout en aimant beaucoup M. de Pontchâteau, n'était pas sans trouver quelque excès à ces surcroîts et à ces raffinements d'humilité. Il le lui disait un jour, en lui écrivant (22 juin 1681) : « La simplicité chrétienne ne fait point tant de retours sur soi-même. Le vrai humble se contente d'être disposé à être humilié, sans tant rechercher à l'être, ou se plaindre qu'on ne l'est pas. L'amour-propre se peut glisser plus aisément dans ces recherches et dans ces plaintes, parce que l'humilité se découvre par là, ce qui la met en quelque danger de se perdre, au lieu qu'elle n'est jamais en un état plus assuré que lorsqu'elle s'ignore elle-même. »

sœur étant morte, M. Le Nain lui écrivit une lettre de consolation sur cette perte. Il me dit ensuite (c'est toujours la sœur Le Féron qui parle) qu'il avait été tout mortifié de ce qu'en lui écrivant de cette mort, on disait qu'il avait perdu *madame sa sœur*.—Il eût voulu que son humiliation fût retombée sur toute sa famille, et il ne pouvait souffrir qu'avec une extrême peine lorsqu'il apprenait qu'elle croissait dans la faveur du monde... Il m'a dit qu'il avait une grande dévotion à ces paroles de Job : *Putredini dixi : Pater meus et mater mea, et soror mea vermibus* ( J'ai dit à la pourriture : Tu es mon père et ma mère; et aux vers de la terre : Vous êtes mes sœurs), et que c'était véritablement la généalogie qui lui convenait le mieux [1]. »

Ce fut pour lui plus qu'une mortification quand son

1. Nicole, très-bon juge et peu suspect en ce qui concerne M. de Pontchâteau, dont les excès lui agréaient peu, a très-bien parlé (lettre 80e à Mme de Bélisy) de cet étrange procédé du pénitent à l'égard de sa famille et de son *abandonnement total* de tous les siens. M. de Pontchâteau se déclara là-dessus dès l'abord, et se montra inexorable et inflexible jusqu'à la fin, jusqu'à son dernier soupir : il est à croire qu'il combattait en cela sa tentation la plus grande et la plus périlleuse, son démon d'orgueil caché. Ce fut aussi son trait distinctif et original entre tant d'autres pénitents de Port-Royal, et dont quelques-uns l'égalaient peut-être en violence de mortification : « Dieu l'avait envoyé à Port-Royal, nous dit Nicole, pour y être un modèle de pénitence et d'humilité, et du mépris qu'on doit faire des grandeurs et des établissements du monde. C'était là proprement sa vocation et son don particulier, et on peut dire qu'il a été parfait et entièrement irrépréhensible dans les exercices essentiels de cette vocation... Il suffit de connaître dans les Saints ce qui les a rendus Saints. Tout le reste de leurs qualités humaines..., et leurs défauts mêmes s'ils en ont eu..., tout cela est étouffé et anéanti par leur fidélité dans leur vocation principale. » — Pour nous encore aujourd'hui, nous définirions avec estime M. de Pontchâteau un homme de haute qualité passé tout entier et tête baissée du côté des gens de rien et des pauvres. — Sur un livre de piété qui lui a appartenu et qui lui était d'un usage habituel, je lis en tête ce *memento* écrit de sa main : « Se séparer : 1° des personnes du monde; par là on parvient à la solitude et au silence; 2° des parents, des biens et des autres commodités; — à la pauvreté; 3° des viandes délicates et des plaisirs; — à l'abstinence; 4° des honneurs, des louanges et des bons traitements qui nous pourraient venir de la part des hommes; — à l'humilité. »

neveu l'abbé de Coislin fut évêque d'Orléans et chargé de plusieurs bénéfices ; il eut toujours une *plaie dans le cœur* de le voir engagé dans des fonctions si saintes, auxquelles il craignait qu'il ne satisfît pas entièrement par sa conduite. Tandis que chacun parlait de ce prélat comme de l'un des plus pieux évêques de France, M. de Pontchâteau en parlait comme d'un chrétien à demi mondain et trop peu mortifié : « Je ne suis pas trop surpris du silence de M. d'Orléans, écrivait-il à madame d'Épernon [1]; que voulez-vous qu'il vous dise? car, dans le fond, il craint un peu Dieu ; mais cela est étouffé par les affaires et les embarras. »

J'ai déjà marqué en toute rencontre et je ne prétends point dissimuler les excès et les rudesses de M. de Pontchâteau ; on en était frappé, même à Port-Royal [2]. Il supprimait tout ce qui est capable de plaire. Ce n'était point un jardinier riant : « On ne savait là ce que c'était que de cueillir des fleurs, dit Fontaine ; et d'un seul coup d'œil on remarquait que c'étaient les jardins de personnes pénitentes, où il ne fallait point chercher d'autres fleurs que les vertus de ceux qui les cultivaient. » Il n'était pas homme à porter chaque matin un bouquet sur l'autel. Si l'on avait chanté à Port-Royal une musique un peu trop touchante, il ne l'eût point pardonné :

« Je ne sais, écrivait-il à sa sœur (4 décembre 1676), où l'on a été pren-

1. Madame d'Épernon était la seule de sa famille avec laquelle il resta en commerce, espérant l'entraîner tout à fait aux pieds de Jésus-Christ.

2. Dans une lettre de lui, du 17 septembre 1676, on lit : « Ce pauvre garçon (M. d'Espinoy, fils de madame de Saint-Ange) est mort à Paris ; mais on l'a apporté ici, et nous lui avons rendu les derniers devoirs qu'on nous rendra peut-être bientôt à nous-mêmes. *On me fait la guerre que j'aime bien que les gens meurent, et on m'accuse quelquefois d'être un peu trop dur : il est vrai que je ne saurais du tout plaindre ceux qui meurent ;* car cette vie est si remplie de périls et de tentations, etc. »

de que l'on chantait la musique à Port-Royal; il y a pourtant quelque chose de vrai ;... car la mère Abbesse, qui sait fort bien son chant, ne s'épargne pas plus qu'une autre et tient sa partie à l'Église comme la moindre religieuse. On n'y chante que le plain-chant, mais assez bien parce qu'elles le savent ; car il n'y a pas de belles voix. La musique siérait bien mal à des filles de saint Bernard, ce saint Père ne parlant que de gémissements de la tourterelle et de la colombe, et ne souhaitant autre chose sinon d'être excité à gémir et à pleurer. Et à propos de cela, il me souvient de quelques petits vers que fit autrefois M. de Gomberville quand je souhaitais avec tant d'ardeur de venir ici :

Que ne puis-je imiter ces chastes tourterelles
Qui pleurent dans ces bois la mort de leur époux !
Mais pour suivre leur vol et pour gémir comme elles,
Il faut avoir leur cœur, il faut avoir leurs ailes;
Et je ne puis, mon Dieu, les avoir que de vous [1] ! »

Nous le remercions, quoi qu'il en soit, de nous avoir conservé ces vers charmants et tout à fait lamartiniens, les plus jolis assurément qu'ait faits le bonhomme Gomberville.

Le talent de Racine, même lorsque ce talent fut redevenu chrétien, était peu de chose aux yeux de M. de Pontchâteau. J'ai cité quelque part [2] un passage d'une lettre de lui à mademoiselle Gallier (25 septembre 1685), dans lequel il disait : « Il faut que je devienne un peu bête et que je perde le goût des belles choses : car les vers de M. Racine ne m'ont point plu, et j'y ai trouvé quelque chose qui me semble assez profane. On y parle d'un Dieu qui a renvoyé la Discorde aux Enfers, et ce Dieu est le roi. Je vous assure que je ne me mets pas trop en peine de n'aimer plus tout cela. Vanité des vanités, et tout n'est que vanité ! » M. de Pontchâteau estimait qu'il y avait trop de flatterie, même dans le prologue d'*Esther* [3].

1. Manuscrits de la Bibliothèque de Troyes.—J'y ai beaucoup puisé pour cette Étude de M. de Pontchâteau.
2. Tome III, page 497.
3. Ce n'est pas que je prétende dire qu'en cet endroit il ait voulu parler du

La grande habitude que, malgré tout, il avait gardée du monde, et sa grande aisance qui lui venait de bon lieu, un certain talent qu'il avait « pour s'insinuer dans les esprits et pour leur persuader une partie de ce qu'il voulait, pour former et entretenir des liaisons, » faisaient qu'on l'employait plus volontiers que personne aux voyages et aux négociations. Il alla à Rome en 1677 pour les affaires de la Régale et le service de l'Église ; il y retourna pour les affaires du monastère en 1679. Il écrivait de là à madame d'Épernon, le 21 novembre de cette année : « Priez Dieu, ma chère sœur, que je ne me gâte point en ce pays, car l'air en est contagieux. » S'il lui était resté de l'inquiétude d'esprit, il eut de quoi l'user en toutes ces années. C'était le plus austère des pénitents, mais aussi le plus mobile et le plus errant des ermites. Je le trouve (pour ne prendre qu'une année au hasard) à l'abbaye de Haute-Fontaine au printemps de 1683, puis à Paris essayant s'il n'y aurait pas moyen de se faufiler et de se tapir à demeure dans la solitude de Port-Royal, puis à Bruxelles en visite auprès d'Arnauld pendant l'été et l'automne; de là, après être passé par l'abbaye d'Orval, il s'en revient à Haute-Fontaine en décembre 1683.

Voici d'ailleurs un relevé rapide, et encore incomplet sans doute, de tous ses mouvements dans les années suivantes, de tous ses *va-et-vient* mystérieux.

M. de Pontchâteau est à Haute-Fontaine en janvier 1684, — aux Granges et à Paris au printemps ; — à Haute-Fontaine en juin ; — à Paris en automne. —

Prologue d'*Esther*, dans lequel il est bien question du roi et de la Discorde, mais où le roi n'est pas comparé à un Dieu. A la date de la lettre à mademoiselle Gallier (si cette date est exacte), *Esther* ne devait pas encore être composée.

Nous le retrouvons à Bruxelles en janvier 1685; — à Orval en février; — à Bruxelles en juillet; — il est de retour, à la fin de l'année, à Orval. Il y reste jusqu'en mai 1686; — il va au prieuré de M. Le Tourneux; — à Port-Royal, en juin et juillet; — il repasse par le prieuré de M. Le Tourneux, et revient à Orval au mois d'août. Il y reste la fin de l'année. Il reparaît à Port-Royal en février 1687; — à Orval, en mars; — à Bruxelles près de M. Arnauld, en avril; — à Orval, en juin; — à Aix-la-Chapelle, en septembre; — à Orval, en octobre; — à Paris, en novembre et décembre. Il est à Orval en mars 1688; — à Bruxelles, en juin; — à Orval, au mois d'août; — à Port-Royal, en décembre. On voit que, bien que censé absent, il se glisse à Port-Royal et y passe incognito plus souvent qu'on ne l'imaginerait à cette date et que ne le disent nos historiens[1]. De retour à Orval en mars 1689, il revient

1. Nous pouvons nous figurer quelqu'une de ces arrivées mystérieuses de M. de Pontchâteau, de M. *Fleury*, à Port-Royal. Il voyait certainement mademoiselle de Vertus, il voyait la mère Abbesse et tout au plus une ou deux des têtes dirigeantes. Il donnait des nouvelles de M. Arnauld et des amis éloignés entre lesquels il était un lien. Le tout était sous le plus grand secret; le gros de la Communauté n'en savait rien. La sœur Le Féron, dans ce Mémoire souvent cité, et qui fut écrit peu après la mort de M. de Pontchâteau, raconte une anecdote qui doit se rapporter à l'année 1689 ou 1688 :

« Il fut obligé, il y a deux ou trois ans, de faire un voyage à Paris. Pendant ce temps-là quelques-uns de ses amis s'efforcèrent de persuader à madame d'Épernon, sa sœur, de parler au roi en faveur de monsieur son frère, afin qu'il eût la liberté de se retirer partout où il voudrait, et même ici, s'il l'eût souhaité. Madame d'Épernon ne put se résoudre de paraître devant le roi pour ce sujet; mais elle engagea M. d'Armagnac, son neveu, de parler pour elle : ce qu'il fit de bon cœur. Il parla donc au roi, qui lui dit pour réponse qu'il fallait s'adresser à M. de Paris. Il le fut voir, et (M. de Harlay) lui parla de son oncle avec de grands témoignages d'estime et d'affection. Mais quand il fit la demande de le laisser vivre en paix où il voudrait, M. de Paris lui dit qu'il serait aise de voir M. de Pontchâteau devant que rien conclure. M. d'Armagnac engagea donc M. de Pontchâteau d'aller voir M. l'archevêque. Il l'y mena lui-même. M. de Paris le reçut fort civilement, lui témoignant de l'estime et de l'amitié. Il l'assura de la part du roi qu'il n'était point banni, qu'il pouvait se retirer dans quelque endroit du royaume qu'il lui plairait, sans avoir rien à craindre. M. de Pontchâteau lui répondit qu'il ne souhaitait que la liberté

encore une fois et à Port-Royal et à Paris, en mars 1690.

C'est dans ce dernier voyage, au sortir d'une visite et d'un entretien chez Nicole, qu'il fut pris de la maladie dont il mourut. Sa mort à laquelle Nicole assista fut simple, « sans éclat, nous dit cet excellent témoin, sans spectacle, dans une parfaite paix, un recueillement entier et une application à Dieu non interrompue, comme une suite d'une vie qui, tendant toute à la mort, n'avait pas besoin d'être marquée par des circonstances particulières. » Nicole dit cela à dessein, et par opposition à l'éclat et au bruit qui se fit après la mort.

Le duc de Coislin, ayant su la maladie de son oncle, chercha à le voir et se rendit rue Saint-Antoine, dans la maison d'un marguillier de Saint-Gervais chez qui il logeait; mais il ne fut point reçu. Deux dames de sa famille, et peut-être le duc lui-même, vinrent le soir, la veille de sa mort, et virent l'agonisant par les fentes d'un rideau, sans être vus. Il expira le 27 juin (1690), à l'âge de cinquante-six ans et demi.

Le bruit se répandit bientôt dans le quartier qu'il venait d'y mourir un saint, et les scènes commencè-

de se retirer à Port-Royal. M. de Paris lui demanda s'il n'y avait pas déjà *dix* ans qu'il y était caché? M. de Pontchâteau l'assura que non, qu'il n'y était point demeuré depuis l'ordre du roi (*demeuré*, non, mais *allé*, oui); qu'il désirait fort qu'on lui accordât cette grâce. M. de Paris le refusa, lui disant que tous lieux lui seraient bons, mais qu'il ne lui conseillait pas d'approcher d'ici. Ils se séparèrent sur cela, et M. de Pontchâteau se fixa tout à fait à demeurer à Orval. Cette entrevue, quoique fort secrète, ne laissa pas d'être sue, nous ne savons par qui. Mais on mit dans la *Gazette de Hollande* que l'abbé de Pontchâteau avait abjuré l'hérésie du Jansénisme et s'était réconcilié avec M. de Paris. »

Sur le séjour fréquent, mais si coupé, de M. de Pontchâteau à l'abbaye d'Orval, il est dit dans le même Mémoire :

« M. de Pontchâteau avait peine à sentir l'estime que l'abbé faisait de lui, et je crois que c'est la seule peine qu'il a eue dans cette abbaye, où il croyait qu'on l'estimait trop et qu'on ne l'humiliait pas assez. Si j'osais dire ma pensée, je dirais que rien ne l'a tant empêché de se *stabiliser* en cette maison que la crainte qu'il avait d'y être considéré. »

rent. Il s'amassa tant de gens devant la maison que la rue était obstruée :

« On fut obligé, dit le Nécrologe, de mettre des gens aux portes que l'on voulait forcer, et ne laisser entrer que six personnes à la fois, qui lui baisaient les pieds et lui faisaient toucher leurs maux. Il y eut entre autres une jeune fille de huit ans qui entra avec beaucoup de dévotion lui faire toucher des écrouelles qu'elle avait au cou, et dont elle fut aussitôt guérie. Ce miracle fit beaucoup d'éclat dans Paris, parce que la fille étant encore entre les mains des médecins et des chirurgiens, ils reconnurent, par des attestations en forme qu'ils en donnèrent, que *cette guérison subite ne pouvait être naturelle dans l'état où était le mal.* — Pour satisfaire à la dévotion du peuple, on fut obligé de laisser le mort découvert jusqu'au lendemain un peu avant midi, qu'on le porta à l'église pour y chanter la messe des défunts ; et quoiqu'il fit un furieux orage et une chaleur excessive, il est certain qu'il n'exhalait pas la moindre infection. On lui trouva une chaine de fer autour des reins, et un billet par lequel il déclarait qu'il voulait être porté à l'église de la paroisse comme un pauvre, par le convoi de la charité, et de là en notre monastère des Champs. »

On observa à peu près ses intentions pour la pauvreté du convoi : M. de Coislin se fit honneur de marcher à la tête, avec son cordon bleu.

« Après la messe (à Saint-Gervais), continue le Nécrologe, le peuple étant entré dans le chœur, et s'apercevant que le cercueil n'était pas bien soudé, enleva de force la lame de plomb qui le couvrait, la dessoudant avec des couteaux, et mit en pièces sa chemise et son linceul ; et si l'on ne l'eût empêché, il était près de mettre son corps en morceaux pour en avoir des reliques. Les prêtres le portèrent dans une chapelle pour faire ressouder le cercueil ; mais la porte en ayant été forcée, on fut contraint de le mettre promptement dans un carrosse et de le porter en ce monastère. »

J'en ai honte pour nos amis, mais un degré d'exaltation de plus, et les convulsions dès lors commençaient !

Cette populace qui voulait desceller le cercueil de M. de Pontchâteau était celle qui, quelques années auparavant, aurait voulu, dans une tout autre intention, saccager le cercueil de Molière.

O vertu ! ô folie ! — O grossièreté ! ô croyance !

— O foi! ô intolérance! — O vérité! ô indifférence! — Serait-ce donc là les litanies du sage [1] ?

1. Nicole, interrogé par une dévote et une curieuse de notre monde (Mme de Bélisy) sur les circonstances de la mort de M. de Pontchâteau et sur ce qu'il en pensait, lui répondit par une lettre qui est un chef-d'œuvre de prudence et de discrétion fine. Après avoir rendu témoignage en faveur de cette mort toute chrétienne, il ajoutait :

« Je vous avoue, au reste, que je ne fais pas un grand fond sur ce concours de peuple à son tombeau, ni sur les miracles qu'on lui attribue ; je ne sais pas bien même s'ils sont effectifs. Mais je sais seulement deux choses : l'une, qu'il n'y a point eu d'artifice ni de dessein à en semer le bruit; l'autre, que, ne paraissant pas de la qualité de ceux où l'opération particulière de Dieu est incontestable, il eût été bon, ce me semble, de n'en pas faire de bruit. Une humeur s'est dissipée en un jour après l'attouchement de ses pieds ; qui sait si elle ne se fût pas dissipée d'elle-même? car il y en a qui se dissipent, et cela arrive en un certain temps, qui peut être celui-là. Mais comme l'on ne saurait retenir ni les sentiments ni les mouvements du peuple, il n'est pas juste d'en imputer rien à personne. Ne m'en demandez pas, s'il vous plaît, davantage, Madame ; et si vous désirez un plus grand détail et de plus grandes louanges, adressez-vous à quelque personne qui ait l'imagination plus vive... »

Le *Journal des Savants* (de novembre 1702) approuva fort ces paroles et cette circonspection de Nicole. Dom Clémencet, dans son *Histoire littéraire* manuscrite de *Port-Royal* (article *Pontchâteau*), s'en montre, au contraire, peu satisfait et presque scandalisé :

« Pour nous, dit-il, quelque respect que nous ayons pour M. Nicole, quelque estime que nous ayons pour ses lumières et ses décisions, ce langage nous surprend, et surtout l'indifférence qu'il témoigne pour les miracles attribués à M. de Pontchâteau, ainsi que la raison qu'il donne pour les révoquer en doute. *Une humeur s'est dissipée en un jour après l'attouchement de ses pieds ; qui sait si elle ne se fût pas dissipée d'elle-même? car il y en a qui se dissipent, et cela arrive en un certain temps, qui peut être celui-là.* Un incrédule ne pourra-t-il pas faire le même raisonnement contre les miracles mêmes de Jésus-Christ, en particulier contre celui de la guérison de la belle-mère de saint Pierre? Elle était au lit ayant la fièvre, et *Jésus lui ayant touché la main, la fièvre la quitta.* Sur cela l'incrédule ne pourra-t-il pas répondre : *Une fièvre s'est dissipée en un moment par l'attouchement de la main de Jésus-Christ; qui sait si elle ne se fût pas dissipée d'elle-même? car il y en a qui se dissipent, et cela arrive en un certain temps, qui peut-être était celui-là.* M. Nicole dit qu'il ne sait pas même si les miracles sont *effectifs.* S'il ne le savait pas, il ne fallait donc pas prononcer. Il faut bien que la guérison de la jeune fille ait été un miracle *effectif,* puisque les médecins et chirurgiens, entre les mains de qui elle était, reconnurent, par des attestations en forme passées par-devant notaires, que *cette guérison subite ne pouvait être naturelle dans l'état où était le mal.* Mais enfin, quelles que fussent ces guérisons, il était nécessaire de les examiner, afin de rendre gloire à Dieu si elles étaient miraculeuses, ou de désabuser le peuple si elles ne l'étaient pas. »

Je laisse l'inconséquence de Nicole dans tout ce qu'elle a de sensé. Dom Clé-

Le corps de M. de Pontchâteau, conduit par le vicaire de Saint-Gervais, arriva au monastère des Champs le mercredi soir 28 juin, vers minuit. Le cœur, qui avait été retiré à l'avance et par précaution (au cas que l'on ne pût avoir le corps), resta quelques mois en dépôt et ne fut enterré que le 14 octobre, en même temps que le corps de M. de Sainte-Marthe, et aux pieds de ce saint prêtre, dans un petit sépulcre à part que les religieuses eurent le loisir de disposer. Corps et cœur, ces saintes filles méritaient de tout posséder de lui; M. de Pontchâteau leur était dû tout entier.

Nous reprenons l'histoire un peu languissante du monastère. — Si les morts, comme on le voit, étaient si pressés d'entrer à Port-Royal, les vivants, on peut le croire, n'étaient pas moins jaloux d'y avoir accès et d'y pénétrer. Ce n'étaient pas seulement d'anciennes élèves mariées comme madame de Bournonville, qui y revenaient faire de courtes apparitions, c'étaient des personnes dévotes, quantité de dames de distinction qui aspiraient à y venir aux jours de fête et de pénitence, et qui en obtenaient des permissions de l'archevêque. M. de Sainte-Marthe, tout absent qu'il était, dans une lettre adressée à la mère Du Fargis après la mort de M. Le Tourneux (1686), avait signalé le danger, l'infraction trop répétée à la règle de clôture et de silence; il avait rappelé que cette première règle des monastères était toute conforme à l'esprit des Saints, qui ont mis leur dévotion à fuir les hommes : *Fuge*

mencet assurément est plus logique; Nicole est plus raisonnable. — Si Nicole paraît douter de ces miracles, Arnauld, en revanche, paraît y croire (lettre du 12 juillet 1690).

*homines* : « Et tout ce que je sais, disait-il, me porte à croire que, la corruption du monde étant aussi grande qu'elle était autrefois, il n'en est pas moins vrai qu'il le faut fuir, et le fuir même dans les personnes que l'on appelle *dévotes*, puisque les religieuses d'une même maison se doivent fuir les unes les autres, si elles veulent trouver Jésus-Christ, qui ne promet de leur parler et de leur faire des grâces que dans la solitude. » On dut en effet mettre ordre à ce relâchement, et la mère Racine, aidée de M. Eustace, prit là-dessus un parti qui fit crier bien des amis, mais que les abus avaient rendu nécessaire : « Plusieurs, écrivait M. Eustace, blâmeront la résolution de fermer les portes, on s'y attend bien; mais un plus grand nombre encore aurait blâmé la liberté avec laquelle on les ouvrait, si on l'avait permis plus longtemps, comme on le sait par tout ce qu'on en a dit dans le monde. » On s'arma, pour autoriser ce retour à la sévère discipline, de l'ancien exemple de la mère Angélique lorsqu'elle ferma la porte à son père même, dans la fameuse journée du Guichet. Les vrais amis, ceux « avec lesquels on n'était lié que par le nœud de la Vérité et de l'Éternité, » approuvèrent et admirèrent ces pauvres recluses dépérissantes, qui se refusaient la consolation trop humaine de parler de leurs ennuis et de leurs peines à d'autres qu'à Dieu.

Toutefois les ecclésiastiques amis n'étaient pas compris dans l'exclusion, et on voit que chaque année, dans les premiers mois d'été, en mai ou en juin, vers le temps des Rogations et de l'Octave du Saint-Sacrement, plusieurs venaient pour prendre part à l'édification que ces pieuses cérémonies portaient avec elles,

surtout au sein de ce vallon béni, au cœur de cette saison florissante. M. de Beaupuis revenait exprès de Beauvais, M. Bocquillot revenait d'Avallon; Santeul, plus fidèle qu'aucun, ne manquait jamais. Quelquefois il n'y avait pas moins de quatorze ou quinze ecclésiastiques tant de la maison que du dehors, pour honorer de leur présence et de leur ministère ces fêtes rurales et touchantes dont la poésie secrète, de loin visible à nos yeux, n'était pour eux tous que de la religion pratique et précise. Dans la stérilité d'événements qui est le propre de ces années, ces Processions annuelles occupent une grande place du Journal : nous savons qui portait le dais, nous savons qui portait les flambeaux, qui marchait en tête et qui encensait; il ne tient qu'à nous de suivre pas à pas le saint cortége, et nous avons la vénération trop docile et, sinon la foi, du moins la sensibilité trop chrétienne pour y résister. Nous suivons donc la Procession chantante par toutes les allées, en nous dirigeant tout droit à travers le jardin vers *la Solitude*, dont nous connaissons la *Porte rouge* : là nous tournons à droite vers les *Fraisiers*, nous passons le pont proche du *Glacis* pour continuer de cheminer tout le long de l'allée de l'*Ormois* jusqu'à la *Porte à barreaux*, par laquelle, rentrés dans le jardin, nous faisons, malgré son vilain nom, toute l'allée des *Crapauds;* puis nous tournons pour gagner la porte rouge de *Saint-Antoine*, d'où l'on passe dans le petit jardin de *Saint-Paulin*, et de là dans le cloître. Mais je fais comme la Procession, j'ai oublié des allées auxquelles on tient et qu'on se propose de sanctifier un autre jour, celle de l'*Espalier* dans *la Solitude*, celle des *Groseilliers;* on s'arrangera pour que la bénédiction

ne manque à aucune et pour les faire toutes à diverses reprises, tant celles de *la Solitude* que celles aussi du jardin.

On possède, sur ce qu'était Port-Royal au cœur et aux yeux des amis, en ces années mélancoliques, un sincère et précieux témoignage; c'est la Relation détaillée d'une visite qu'y firent, dans l'été de 1693, quelques personnes qui nous sont bien connues d'ailleurs, Rollin, M. Hersan; celui de leurs compagnons de voyage qui eut l'heureuse idée de raconter ce qu'il avait vu et surtout ressenti, est un ancien élève de M. Le Tourneux dans son prieuré de Villers, M. Louail, qui n'est nullement étranger, comme on le va voir, au talent d'écrire. Il demeurait pour lors à Meudon chez madame de Louvois, et était attaché au jeune abbé son fils. Je le laisserai parler sans l'interrompre. On m'a quelquefois demandé de décrire le vallon de Port-Royal, tel que je l'ai vu ou tel que je le conçois; j'aime mieux que ce soit M. Louail qui nous le montre dans une image encore plus morale que pittoresque, mais où la perspective pourtant et la couleur des lieux n'est point absente [1] :

« Le mercredi (27 mai), dit-il, dans l'Octave de la Fête-Dieu, M. Hersan [2] alla à Port-Royal des Champs avec M. de Farg. [3] et M. Rollin, pour y assister le lendemain à la Procession du Saint-Sacrement, pour lequel

1. J'emprunte cette Relation à un manuscrit de la Bibliothèque de Bourges (n° 225 du nouveau Catalogue); j'en dois la communication à l'obligeance de M. de Girardot.

2. Il s'agit de M. Hersan le célèbre professeur d'éloquence, le maître de Rollin, et non d'un autre ami de Port-Royal, M. Hersant, ancien principal des Grassins et ancien maître de M. Le Tourneux; ce dernier M. Hersant était mort à cette date.

3. Les noms des voyageurs ne sont indiqués que par abrégé dans le manuscrit. J'ai pu, à l'aide des Journaux de Port-Royal, déterminer avec certitude les noms de Hersan et de Rollin, et m'assurer aussi que M. Louail est l'auteur de la Relation; mais je n'ai pu rien savoir sur M. *de Farg*.

vous savez que ces religieuses, qui l'adorent continuellement, ont une dévotion si particulière. Ils me firent l'honneur de me mener avec eux, et je fus si édifié de ce que je vis dans cette célèbre Abbaye que je veux bien, et pour vous obéir, et pour ma propre consolation, vous faire une relation de ce petit voyage.

« Nous allâmes d'ici (de Meudon) à Buc, et de là à Voisins. On trouve, à la sortie de ce village, une longue allée de pommiers et de poiriers qui conduit jusqu'au bord d'une profonde vallée, au fond de laquelle est Port-Royal.

« On le découvre tout entier en descendant de cette vallée. C'est un monastère d'une assez petite étendue, mais où il y a beaucoup de logements. La cour est étroite et longue, d'occident en orient : l'église, les parloirs et les maisons des tourières et des hôtesses, en font un côté ; les écuries, les boutiques de différents ouvriers et les maisons des ecclésiastiques et des hôtes, font l'autre côté. Le cloître et les maisons des religieuses sont derrière l'église. Leur jardin s'étend surtout vers l'orient, et il est traversé d'un petit canal qui le coupe en deux. Il y a dans la partie du midi un petit bois fort couvert qu'on appelle *la Solitude*. Tout cela est entouré de murailles où il y a d'espace en espace des tours, bâties, à ce qu'on m'a dit, pendant les guerres de Paris pour défendre la maison contre les insultes des soldats.

« Entrés que nous fûmes dans la cour, la première chose que nous fîmes fut d'aller à l'église saluer le Maître de la maison. On commença bientôt après Complies, que nous entendîmes. L'église est belle, voûtée et bâtie en croix. Elle était autrefois fort basse et on y descendait ; mais on a relevé le pavé de treize pieds, et on y monte à présent par trois ou quatre marches. Le chœur en occupe plus de la moitié. Le grand autel est simple et très-beau : le Saint-Sacrement y est suspendu, et deux Anges à genoux l'adorent dans une posture qui inspire de la dévotion. Il y a au-dessus un grand tableau de M. Champagne qui représente la Cène de Notre-Seigneur, et deux images [1] de ce même peintre de chaque côté de ce tableau, mais si bien faites qu'on les prend d'abord pour des statues de marbre blanc : l'une représente la Sainte Vierge et l'autre saint Jean l'Évangéliste. L'église est presque toute pavée de tombes de personnes illustres par leur sainteté. Je lus autant que je pus de leurs épitaphes ; je lus encore celles qui sont dans le cimetière qu'on trouve à main gauche en sortant de l'église, et qui s'étend le long de la nef. Les épitaphes me parurent si belles que j'engageai un ecclésiastique à me promettre de me les faire copier et de me les envoyer.

« Je me suis peut-être trop arrêté à décrire une maison qui est si connue, et qu'il est aisé d'aller voir ; mais la vue de cette fameuse solitude fit une telle impression sur moi, que l'image en est restée profondément gravée dans mon âme. Ainsi, ne pouvant m'empêcher d'y penser souvent, le moyen d'en peu parler ?

1. Probablement des grisailles.

« Le jeudi au matin, nous assistâmes à Primes et à Tierces; on dit ensuite la Grand'Messe fort solennellement. Elle fut chantée par M. de Beaupuis, chanoine de Beauvais. M. de Santeul, chanoine de Saint-Victor de Paris, y servit de sous-diacre, et nous fûmes acolytes, M. Rollin et moi. On commença la Procession immédiatement après la Messe. En voici tout l'ordre :

« Elle partit du grand autel. Le sous-diacre, le thuriféraire, le diacre et deux acolytes avec deux flambeaux, marchaient devant. Le célébrant au milieu, sous le dais porté par quatre diacres, avait à ses côtés deux prêtres assistants; deux autres acolytes suivaient, portant aussi des flambeaux. Nous arrivâmes ainsi jusqu'à la grille du chœur, marchant toujours sur une bande de feuilles et de fleurs large de trois à quatre pieds, qui continuait pendant tout le chemin que devait faire la Procession.

« Nous détournâmes ensuite à gauche et nous entrâmes au dedans du monastère par la porte des Sacrements. Nous vîmes pour lors les religieuses dans une longue aile, rangées des deux côtés, leur voile baissé, un cierge allumé à la main. On s'arrêta pour leur donner le temps de venir deux à deux faire une profonde inclination au Saint-Sacrement et de défiler dans le chœur. Nous les suivîmes. Quelques religieuses de chœur, les sœurs converses et les postulantes, quelques dames du dehors et les domestiques filles, et non les hommes dont aucun n'entra, marchaient encore après nous. Nous passâmes le chœur et l'avant-chœur.

« Nous descendîmes ensuite dans le cloître où on avait fait deux reposoirs; nous en fîmes le tour. Nous revînmes enfin à l'église par le chœur, passant au milieu des religieuses rangées des deux côtés, qui se mettaient à genoux à mesure que le Saint-Sacrement passait devant elles. Rentrés dans l'église, nous nous approchâmes tous de l'autel; on donna la bénédiction, et on se retira.

« Pour ne point interrompre la marche de la Procession, je n'ai rien dit de la grandeur, de la beauté et de la propreté du chœur et de l'avant-chœur, que je ne laissai pas de remarquer en passant. Le cloître n'est pas moins beau : il n'y a dans le parterre que des croix de bois plantées au cordeau, au milieu desquelles il y a des losanges d'ardoise où sont écrits les noms des religieuses qui y sont enterrées, ou plutôt qui y ont été mises comme une semence pour y ressusciter un jour dans un corps incorruptible, spirituel et glorieux. On a mis le long des murailles, d'espace en espace, des tableaux et des sentences écrites en grosses lettres qui, ayant rapport à tous les objets qui se présentent aux yeux, instruisent à chaque pas, remplissent l'âme de grandes vérités et lui inspirent les sentiments dont elle doit être pénétrée dans toutes ses actions. Je fus principalement touché d'un Christ au tombeau, au-dessus duquel l'on a écrit ces paroles de l'Apôtre : *Consepulti sumus cum illo per baptismum in mortem* [1], etc. Aussi ne peut-on mieux représenter que M. Champagne a fait dans ce tableau un homme mort de la manière dont le Sauveur a bien voulu mourir. Enfin, l'on avait exposé dans

1. « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans une même mort,

le cloître, à cause de la fête, les portraits de plusieurs mères, de la mère Marie-Angélique, de la mère Agnès, de la mère Angélique de Saint-Jean et de quelques autres. La vue de ces portraits et le souvenir de ces grandes abbesses me donnèrent une joie merveilleuse.

« Je viens de décrire la Procession de Port-Royal ; mais que ne puis-je exprimer de même les sentiments que cette Procession produisit en moi ! Quelles réflexions je fis, quels desseins je formai, quelle consolation, quelle douleur, quelle joie, quelle indignation je ressentis tout à la fois ! Plût à Dieu qu'il me fût possible de faire connaître quels furent alors les mouvements de mon cœur ! Considérant ces saintes religieuses profondément inclinées et comme anéanties devant Jésus-Christ caché dans l'Eucharistie, et l'empressement qu'elles avaient de rendre leurs adorations à ce divin Époux, je l'adorais avec elles, je désirais être animé de la même foi ; je rougissais, je me condamnais moi-même ; je déplorais l'aveuglement de leurs calomniateurs qui les ont appelées des Asacramentaires. *Jetant la vue sur cette Procession de vierges consacrées à Dieu qui marchaient toutes le flambeau à la main, édifié par leur modestie, ébloui par la blancheur de leurs habits et le rouge de leur croix, enlevé par la beauté de leur chant, que ne ressentais-je point !* J'admirais tout ce que je voyais ; je croyais être parmi des Anges. Je me disais à moi-même : Dieu n'est mieux servi nulle part. Je le bénissais de faire éclater en de simples filles les merveilles de sa Grâce, de leur donner, dans la persécution qu'elles souffrent, une patience qui édifie plus l'Église que ne ferait tout l'éclat de leur maison, et qui peut-être lui est plus utile que tous les fruits de la paix.

« Je sortis enfin, après Nones, d'un lieu où j'eusse voulu être toute ma vie. J'en visitai, en m'en allant, tout le dehors. Je montai sur la montagne à main gauche pour voir les Granges (c'est le nom de la ferme); j'y vis les anciennes écoles de Port-Royal, la maison de M. d'Andilly et de M. Arnauld, et la solitude de M. de Pontchâteau. Je me promenai dans le bois qui est derrière les Granges, où Monseigneur vient quelquefois chasser. Je retournai vers l'orient, d'où je découvrais une grande étendue de pays ; je jetai la vue de tous côtés, et m'arrêtai quelque temps à considérer encore une fois l'Abbaye, l'hôtel de Longueville à présent uni aux maisons des religieuses, le château de Vaumurier (bâti par M. le duc de Luynes, père de M. le duc de Chevreuse), et au delà toute la campagne qui a été cultivée par tant de pieux solitaires. Je dis enfin adieu à cette terre de bénédiction ; mais le souvenir que j'en conserve et de la fête que j'y ai vue, me fait goûter la joie d'une fête continuelle : *Reliquiæ cogitationum diem festum agent tibi*[1]. Je suis, etc.

« A Meudon, ce 30 mai 1693. »

afin que de même que le Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous aussi nous marchions dans une nouvelle vie. » (Saint Paul aux Romains, VI, 4.)

1. Psaume LXXV, 11.

Certes, il ne se peut d'impression plus vive et plus tendre, rendue avec plus de simplicité et d'onction ; il ne se peut de tableau s'inspirant mieux de son objet et le respirant davantage, réfléchissant avec une plus sensible vérité ces toutes dernières saisons durant lesquelles Port-Royal subsiste encore, mais où déjà la tradition l'environne et l'agrandit, où tout son passé le couronne, à la veille du moment tout à fait prochain où la défaillance va se faire sentir, où l'excès d'affaiblissement se trahira, où les cérémonies elles-mêmes en souffriront, où, le pavé des tombes se peuplant de plus en plus, bien des stalles resteront vides. Ce M. Louail a trouvé là, par le cœur, des pages que n'eût point désavouées Racine pénitent.

La chasse royale, qui poussait de temps en temps jusqu'aux bois d'alentour et qui descendait jusqu'à la chaussée du monastère, amena en ces années quelques incidents, les seuls qui rompaient la monotonie du désert, — un cerf aux abois qui se jetait et se noyait dans l'étang, — un paysan qui se noyait pour le repêcher [1]. Mais bientôt, à l'occasion de ces chasses, une crainte sérieuse s'éleva : on fut averti que le roi avait l'idée d'enfermer dans son parc tous les bois de Chevreuse, toutes les terres de la maison, et l'Abbaye même. Il vint sur les lieux un arpenteur pour mesurer les terres et en faire un plan qu'on joindrait à la carte du pays, et qui devait être mis sous les yeux du roi. Les religieuses firent à ce sujet mainte prière et mainte procession en chantant les Psaumes, non sans invoquer

1. Un jour, le roi d'Angleterre arriva en chassant un cerf (1er septembre 1693). Il s'informa de ce que c'était que cette abbaye, descendit de cheval pour aller à l'église dont on lui ouvrit toutes les portes, et demanda au parloir l'abbesse (alors la mère Racine), à qui il parla avec beaucoup de bonté. On lui présenta du pain et du vin en collation.

leur père saint Bernard (juillet 1687). Le projet, bien ajourné et n'ayant pas eu de suite, resta assez longtemps comme un danger et une menace; on ne fut même délivré de toute crainte à cet égard qu'à la mort de l'archevêque, qui pouvait tirer parti, dans ses propres vues, de la convoitise du roi. Cette mort arriva en août 1695. Rien à cette date n'avait changé à Port-Royal : tout y avait gardé l'apparence d'une tranquillité stagnante, si ce n'est que les pertes s'y étaient succédé sans compensation. La sœur Briquet (1689), la mère Du Fargis (1691), mademoiselle de Vertus (1692), avaient disparu. C'était le cas de plus en plus de redire avec l'oracle du lieu [1] : « La maison de Dieu semble se détruire, mais elle se bâtit ailleurs. Les pierres se taillent ici, mais c'est pour être placées dans l'édifice céleste. » Du dehors aussi on avait apporté bien des cœurs fidèles, notamment celui d'Arnauld (1694). L'abbesse qui avait succédé à la mère Du Fargis dès 1690, et qui avait été continuée depuis, était la mère Racine. On lit dans une lettre d'Arnauld à M. Du Vaucel (24 février 1690) : « Les six ans de l'abbesse de Port-Royal des Champs étant passés, on a élu la prieure, qui est une très-bonne fille, qui a bien répandu des larmes, étant si humble qu'elle ne croyait point du tout qu'on pensât à elle pour cette charge. » La bonne abbesse Racine pleurait aisément en Dieu comme son neveu le poëte. Cet illustre poëte était désormais l'agent le plus dévoué de la maison pour les affaires du dehors, et il ne se ménageait en aucune occasion auprès de l'archevêque. Comme il s'agissait de nommer un su-

1. Lettre d'Arnauld à madame de Fontpertuis sur la mort de la sœur Briquet (4 décembre 1689).

périeur à la place de M. de La Grange démissionnaire et que cette nomination traînait en longueur, l'archevêque dit à Racine qui le pressait un jour dans les appartements de Versailles : « Que n'en parlez-vous au roi ? » Racine s'en défendit bien, et répondit que le roi lui demanderait : « Depuis quand donc, Racine, êtes-vous devenu directeur de religieuses ? » Au moment de cette conversation de Racine et de l'archevêque, il y avait bien du monde dans la chambre et, entre autres, l'évêque de Soissons (M. de Sillery), lequel, voyant la chaleur qu'y mettait Racine, lui en demanda, un instant après, le sujet, et l'ayant su : « Ayez patience, lui dit-il, et ne vous pressez point. Voyez-vous pas bien la mort peinte sur son visage ? » (mars 1695).

On a prêté à M. de Harlay, à cette veille de sa mort, de méchants desseins contre Port-Royal, et sur lesquels nous ne pouvons que recueillir les témoignages de nos auteurs. Sa sœur madame de Harlay, abbesse de La Virginité au diocèse du Mans, avait été nommée en 1685 abbesse de Port-Royal de Paris, à la mort de la mère Dorothée. Cette sœur de l'archevêque, fille pieuse et infirme, qui était peu propre à entrer dans des vues ambitieuses, mourut tout au commencement de 1695 et fut remplacée par une nièce du même nom, plus remuante et qui pouvait aider ou pousser aux déterminations de son oncle [1]. Celui-ci en était revenu,

1. L'état de gêne et de délabrement dans lequel était tombé Port-Royal de Paris devait suggérer à un prélat administrateur et à un oncle l'envie et le moyen d'y remédier. Nous sommes tenus très au courant des misères et des nécessités de cette maison de Paris par un de nos amis, M. Tronchay (le compagnon d'études de M. de Tillemont), qui y avait une sœur religieuse. On lit dans une lettre de lui, écrite à l'abbesse des Champs, le 1er février 1695 :

« En allant voir ma sœur à Port-Royal de Paris le jour de l'Épiphanie (6 janvier), je trouvai qu'on venait d'enterrer l'abbesse. Je recommandai à ma sœur d'observer tout ce

dit-on, à l'ancien projet de réunir l'abbaye des Champs à celle de Paris et de disperser celles des religieuses des Champs qui résisteraient, en les plaçant dans diverses maisons moyennant de petites pensions viagères. Quoi qu'il en soit, la mort le prévint, et une mort qui parut aux intéressés *providentielle*, comme on dirait aujourd'hui. Le 8 août, vers midi, quelques personnes qui arrivaient de Paris aux Champs, pour assister au *bout de l'an* de M. Arnauld qui se devait faire le lendemain, donnèrent la nouvelle que l'archevêque était mort le samedi soir (6 du mois), en sa maison de Conflans, privé de sacrements, sans prêtre, sans nulle autre assistance que de ses gens, de madame de Lesdiguières et de madame sa nièce que l'on avait été querir lorsqu'on l'avait trouvé se mourant, et déjà sans connaissance et sans parole. Le premier sentiment de la Communauté à cette nouvelle fut l'étonne-

qui se passerait et tout ce qu'on dirait qui pourrait vous regarder, et de me le mander. Elle m'écrivit, il y a huit ou dix jours, que la Communauté de Port-Royal de Paris remuait, et parlait plus que jamais de demander aux puissances que vous leur cédassiez encore de votre bien; de quoi la feue abbesse ne s'était point voulu mêler, parce que, comme on me l'a dit, elle n'avait pas vu M. de Paris disposé à recevoir cette proposition et à agir en conséquence. Elles ont pour abbesse la nièce de la défunte, dont je ne sais point ce qu'on peut espérer ou craindre. Ce qui est certain, c'est que la maison est ruinée et ne subsiste que par les pensionnaires, qui ruinent de fond en comble le spirituel, en différant un peu la ruine entière du temporel. Les raisons sur lesquelles elles fondent leurs prétentions sont, comme ma sœur me le marque, que la part du bien qu'elles ont eue n'était pas si bien emplacée que la vôtre; d'un revenu ni si bon, ni si durable; qu'elles n'avaient presque que des maisons qui sont d'un grand entretien et de peu de revenu, qui diminue encore tous les jours; qu'enfin votre Communauté est beaucoup diminuée, qu'il n'y a plus que peu de religieuses dans votre maison, et que, pour elles, elles sont en grand nombre présentement. De semblables raisons ne seront jamais reçues par qui que ce soit qui ait encore de l'équité. Et cependant je connais des personnes de considération qui croient que ces religieuses seront reçues à un nouveau partage : je ne puis me le persuader, et je prie Dieu que je ne sois pas trompé... »

Il est assez vraisemblable que l'installation d'une nouvelle abbesse parut à l'archevêque une occasion favorable pour remettre les choses sur un meilleur pied.

ment et un grand effroi. Des avis arrivèrent ensuite de toutes parts concernant ses mauvais desseins. M. de Bontemps l'avait dit à Versailles, à l'un des curés de Paris, qui le répéta, et le bruit s'en répandit à l'instant dans tout le monde janséniste. Il était grand temps que le prélat mourût, le dessein se devant exécuter, ajoutait-on, dans la semaine suivante [1].

1. On peut voir dans une lettre assez curieuse du même M. Tronchay, que nous citions tout à l'heure, et qui ne parle pas à la légère, à quel point ces bruits avaient pris de la consistance (on ne sait pas à qui cette lettre est adressée) :

« Je vous renvoyais à M. L. (Louail?) pour apprendre des particularités de la mort de feu M. de Paris ; mais ayant occasion de vous écrire, je vous les dirai, parce qu'il n'en sait pas quelques-unes que j'ai apprises depuis son départ. Il est mort le même jour (anniversaire) que la mère Angélique, qui sans doute l'a appelé au jugement de Dieu, lorsqu'il était près de détruire l'ouvrage qu'il avait plu à Dieu de faire par le moyen de cette sainte abbesse. Il ne s'en fallait que de quatre jours que Port-Royal ne fût entièrement détruit. Le loup devait aller disperser ces innocentes brebis et les chasser de la bergerie. Les carrosses étaient déjà loués pour mener de côté et d'autre celles qui ne voudraient pas rentrer en communauté et en la maison de Port-Royal de Paris, qui a pour abbesse la nièce du prélat, et où la ruine est moins grande par la dissipation de tout le bien temporel que par l'évacuation de la piété et la retraite de l'esprit de Dieu. Et après la dispersion ou la réunion de toutes les religieuses, on devait raser Port-Royal des Champs et l'enfermer dans le parc de Versailles. Ces nouvelles paraissent bien fondées et tout le monde en tombe d'accord, parce qu'elles viennent de bonne part et d'un homme de la Cour (Bontemps) qui savait le secret, et qui dit sur la mort de M. de Paris à des gens de bien : « Les religieuses de Port-Royal n'en doivent pas être fâchées, elles étaient à deux doigts de leur perte... » On est confirmé dans la vérité de ce malheureux dessein, parce qu'on a su depuis que des Communautés des environs de Paris, écrivant au nouvel archevêque pour lui rendre leurs devoirs, le suppliaient de ne leur point envoyer de religieuses étrangères, pour qui sans doute le mort avait demandé et retenu place sans les donner à connaître. Néanmoins les saintes victimes apprenant la mort funeste et tragique de celui qui les devait ainsi sacrifier à ses intérêts et à sa passion, ou plutôt à la passion de ceux dont il était l'esclave, la plupart tombèrent par terre de défaillance ; toutes se répandirent en pleurs et ne purent manger dans la journée. Quelle charité dans ces pauvres filles ! quelle augmentation de condamnation au jugement de Dieu pour leur persécuteur ! J'ai appelé sa mort funeste et tragique, et ce n'est pas encore la qualifier comme elle le mérite. Il est mort de la quinzième ou seizième attaque d'apoplexie, sans être secouru de personne, parce qu'il défendait à ses domestiques de dire à personne qu'il fût sujet à ces sortes d'attaques ; et c'était assez pour les faire chasser s'ils en avaient parlé. On le trouva donc dans une chambre sans jugement et sans parole, lorsqu'on allait le querir pour dîner. On dit qu'il tirait la langue d'une manière effroyable, qu'il écumait et qu'il suait à grosses gouttes. Tout cela n'est point bien assuré ; mais le secret que l'on garde sur toutes les

Le successeur donné par le roi à M. de Harlay était bien différent. L'ancien évêque de Châlons, M. de Noailles, avait une piété sincère et douce, des mœurs pures, des vertus; mais avec les manières d'un homme de sa naissance, il n'avait rien de l'adresse ni de la politique de son prédécesseur. Il voulait être juste, impartial, il mécontenta bientôt tout le monde et, à la fin, le roi lui-même. Un janséniste considérable du dix-huitième siècle, l'abbé d'Étemare, dont on a recueilli plus d'un propos, estimait « que le cardinal de Noailles était un homme d'esprit, quoi qu'on en ait dit, et habile théologien, le plus habile de tous les évêques après M. Bossuet, si peut-être on en excepte encore M. de Mirepoix (M. de La Broue); que ce n'était point, comme bien du monde le croyait, un homme faible, mais que

circonstances de sa mort, fait juger qu'elles ont été terribles. Ce qui est constant, c'est qu'il n'a point profané les sacrements de l'Église, parce qu'il n'en reçut aucun. On dit que le roi, apprenant qu'il n'avait point été confessé, répondit que cela était terrible. Il en fut sans doute si frappé, que cela l'obligea à penser tout de bon à chercher un véritable évêque pour une Église qui en a grand besoin. Plaise au Seigneur qu'il l'ait exaucé dans un si pieux dessein! Le Pape a préconisé lui-même le nouvel archevêque et lui donne ses bulles gratis : ce qui est un présent de 25,000 écus. C'est à la prière du roi, du Grand-Duc, et du Grand-Maître de Malte, qui en ont écrit au Pape pour demander cette grâce. On dit qu'il est si aumônier que ce n'est pas pour lui, mais pour les pauvres de Paris, qu'on l'a obtenue. En voilà peut-être trop sur ce sujet. Vous savez l'usage que vous en devez faire, etc. » (8 octobre.)

Puisque j'en suis aux *on dit* des Jansénistes sur la mort de M. de Harlay, j'indiquerai encore les propos suivants qui sont tirés des *Anecdotes écrites à Rhynwick en Hollande*, et qui viennent de M. d'Étemare, d'ordinaire bien informé :

« M. de Harlay avait une maîtresse connue pour telle de tout le monde, mademoiselle de Varenne. Il lui fit donner une pension de 6,000 livres de rente par le Clergé, et en 1695 qui est l'année qu'il mourut, dans l'Assemblée du Clergé où il présida, M. l'abbé de Bussy-Rabutin (fils du fameux Bussy et depuis évêque de Luçon) lisant à l'Assemblée, suivant la coutume, les registres du Clergé, commença, après avoir lu plusieurs articles, à en passer un légèrement et en marmotant entre ses dents. M. de Harlay, qui était fier, le reprit sur-le-champ, lui dit de lire mieux. Alors cet abbé lut haut et distinctement l'article en question. L'archevêque alors dut être bien honteux; aussi y a-t-il des gens qui croient que ce fut ce grand affront qui le fit mourir... Il mourut tout d'un coup dans l'avenue de Conflans, sans secours, comme un chien. »

c'était plutôt un homme opiniâtre, que c'était *un homme ferme dans un parti faible.* » Le malheur pour M. de Noailles, c'est qu'avec des qualités de détail il avait l'esprit court (c'est le jugement de Fénelon), l'esprit *court et confus* [1]. Placide, sûr de lui, fort de ses intentions, peu prévoyant, il ne sut point dès l'abord embrasser les difficultés de la situation générale, établir nettement sa propre situation à lui, et adopter une ligne de conduite qui tînt en respect les partis contraires. Il passa sa vie à donner aux Jansénistes des espérances vaines qui les perdirent, et aux Jésuites des satisfactions forcées qui ne les satisfaisaient pas. Loué ou accusé d'être janséniste sans l'être, tout occupé de prouver qu'il ne méritait ni cette accusation ni ces louanges, il finit par être plus sévère et plus dur qu'aucun de ses prédécesseurs contre des gens qu'il estimait. Sa nomination eut pour le parti l'inconvénient de le relever jusqu'à l'imprudence, et d'inspirer aux ardents des témérités qu'il fut le premier à réprimer [2]. Quant aux religieuses de Port-Royal, elles se réjouirent humblement de sentir la houlette pastorale aux mains d'un prélat vertueux. Racine fut chargé, dès les premiers jours, d'aller complimenter en leur nom le nouvel archevêque; il a rendu compte de sa visite dans une lettre adressée à l'abbesse, et qui exprime bien la disposition du prélat à son avénement :

1. Et Fénelon ajoute : « Il a le cœur faible et mou. » Ce qui ne s'accorde pas avec le jugement de l'abbé d'Étemare.

2. Parlant de la nomination de M. de Noailles, Daguesseau a dit : « Les Jansénistes grands docteurs, mais mauvais prophètes, s'approprièrent, en quelque manière, la joie d'un choix qu'ils regardèrent presque comme une victoire remportée sur le parti contraire; mais les Jésuites leur firent sentir dans la suite qu'ils s'étaient trop hâtés de triompher. » (*Mémoire sur les Affaires de l'Église de France*, tome XIII des OEuvres in-4°.)

« A Paris, le 30 août 1695.

« J'ai eu l'honneur, ma très-chère tante, de voir de votre part monseigneur l'archevêque de Paris et de l'assurer de vos très-humbles respects et de ceux de votre Maison ; je lui ai dit même toutes les actions de grâces que vous aviez rendues à Dieu pour avoir donné à son Église un prélat selon son cœur. Il a reçu tout cela avec une bonté extraordinaire et m'a chargé d'assurer votre Maison qu'il l'estimait très-particulièrement, me répétant plusieurs fois qu'il espérait de vous en donner des marques dans tout ce qui dépendrait de lui. Ensuite je lui ai rendu compte de toutes les démarches que vous aviez faites auprès de son prédécesseur pour obtenir de lui un supérieur ; je ne lui ai rien caché de tous les entretiens que j'avais eus avec lui sur ce sujet, et du dessein que vous aviez eu enfin de lui faire parler encore lorsqu'il mourut, pour lui demander M. le curé de Saint-Severin. Il me dit que ce choix était très-bon et que c'était un très-vertueux ecclésiastique. Je lui ai demandé là-dessus son conseil sur la conduite que vous aviez à tenir en cette occasion, et lui ai dit que comme vous aviez une extrême confiance en sa justice et en sa bonté, vous pensiez ne devoir rien faire sans son avis ; que d'ailleurs, n'étant pas tout à fait pressées d'avoir un supérieur, vous aimeriez bien autant attendre qu'il eût ses bulles, s'il le jugeait à propos, afin de vous adresser à lui-même. Il me répondit en souriant qu'il croyait en effet que vous feriez bien de ne vous point presser, et de demeurer comme vous étiez, en attendant qu'il pût lui-même s'appliquer aux besoins de votre Maison. Je lui témoignai l'appréhension où vous étiez que des personnes séculières ne prissent ce temps-ci pour obtenir des permissions d'entrer chez vous. Il loua extrêmement votre sagesse dans cette occasion, et m'assura qu'il seconderait de tout son pouvoir votre zèle pour la régularité, laquelle ne s'accordait guère avec ces sortes de visites. Je lui demandai s'il ne trouverait pas bon, au cas qu'on importunât messieurs les grands-vicaires pour de semblables permissions, que vous vous servissiez de son nom, et que vous fissiez entendre à ces messieurs que ce n'était point son intention qu'on en donnât à personne. Il répondit qu'il voulait très-bien que vous fissiez connaître ses sentiments là-dessus, si vous jugiez qu'il en fût besoin. Je lui dis enfin que vous aviez eu dessein de lui envoyer M. Eustace votre confesseur. Il me dit que cela était inutile, qu'il était persuadé de tout ce que je lui avais dit de votre part. Il ajouta encore une fois, en me quittant, que votre Maison serait contente de lui. Je crois en effet, ma très-chère tante, que vous avez tout lieu d'être en repos. Je sais même, par des personnes qui connaissent à fond ses sentiments, qu'il est très-résolu de vous rendre justice ; mais ces personnes vous conseillent de le laisser faire, et de ne point témoigner au public une joie et un empressement qui ne serviraient qu'à le mettre hors d'état d'exécuter ses bonnes intentions. Je sais qu'il n'est pas besoin de vous donner de pareils avis, et qu'on peut s'en

reposer sur votre extrême modération ; mais on craint avec raison l'indiscrète joie de quelques-uns de vos amis et de vos amies, à qui on ne peut trop recommander de garder un profond silence sur toutes vos affaires... »

Ce dernier conseil était le plus pressant; les zélés n'en tinrent compte. En publiant dès l'année suivante l'*Exposition de la Foi*, ouvrage posthume de M. de Barcos, et en rompant ainsi le silence qui avait été extérieurement observé depuis 1669, ils obligèrent l'archevêque à faire une Ordonnance (20 août 1696) qui frappait le livre, tout en établissant une doctrine augustinienne très-analogue : Ordonnance bizarre, qui sembla contradictoire, de laquelle on a dit qu'*il y soufflait le froid et le chaud*, et qui inaugura fâcheusement l'ambiguïté perpétuelle de son rôle.

Les religieuses ne se bornèrent pas à la démarche de Racine, elles envoyèrent au prélat M. Eustace; elles lui écrivirent de belles lettres, auxquelles il répondit avec bonté. Elles auraient bien voulu avoir, dès ces premiers temps, l'honneur de sa visite; il la leur fit espérer; mais, les affaires survenant, il oublia sa promesse ou du moins il ne songea que bien plus tard à la tenir, et, en attendant, il resta à leur égard dans les termes d'une affection polie en laquelle elles eurent toute confiance et qui ne s'altéra que quelques années après. Il sollicita du roi, vers 1697 ou 1698, la liberté de rétablir le noviciat à Port-Royal : c'est Fénelon qui nous l'apprend et qui l'en blâme.

Nous avons conduit le monastère aussi loin que nous l'avons pu dans sa période d'oppression paisible, et nous sommes arrivés à ce point d'exténuation graduelle, que, prévoyant une élection qui se devait faire dans trois ans, Racine ajoutait : «... Si pourtant on

peut supposer que *cette pauvre Communauté, qui n'est plus à proprement parler qu'une infirmerie,* dure encore trois années. » C'est le moment, on le voit, où Racine reparaît sans cesse et nous invite à le considérer du côté de Port-Royal, dont il est le serviteur laïque le plus fervent, le Joseph d'Arimathie. Mais, avant d'étudier en lui l'inspiration renaissante qui fut sa récompense, et ce rajeunissement chrétien de son génie, nous avons à revenir en arrière pour accompagner au dehors notre plus illustre fugitif, Arnauld, et pour raconter ses derniers combats, de loin retentissants.

---

# IV

**Arnauld à l'étranger. — Ses motifs de retraite. — Nobles lettres; beau sentiment moral. — Son livre contre le docteur Mallet; éloquente conclusion. — Voyage et séjour en Hollande. — Église d'Utrecht; M. de Neercassel. — Son caractère apostolique. — Mœurs chrétiennes primitives. — Visite à Utrecht en 1849; — tradition retrouvée de Port-Royal. — Retour d'Arnauld à Bruxelles. — Sa doctrine déclarée dans les trois affaires: — 1° de la Régale; — 2° des quatre Articles; — 3° de la révocation de l'Édit de Nantes. — Inconséquence et conscience. — Il choque et froisse de tous les côtés. — Aux prises avec Jurieu. — Outré contre les Protestants. — Perquisitions de la police. — Affaire des ballots. — Arrestation du Père Du Breuil. — Son mérite; son rang dans l'Oratoire. — Coup d'État dans cette Congrégation. — Lettres de Quesnel et de Du Guet au Père Du Breuil. — Les sept stations du prisonnier. — Clémence et douceur; mort édifiante. — Arnauld fidèle à ses amis.**

---

Arnauld, avant de quitter la France, avait été compromis comme Nicole dans la rédaction de la Lettre des évêques de Saint-Pons et d'Arras au Pape; M. de Pomponne, encore secrétaire d'État à cette époque, lui avait écrit de la part du roi que Sa Majesté, qui avait été jusque-là satisfaite de sa conduite et de celle de M. Nicole, cessait de l'être. Mais il y avait autre chose en jeu que cette Lettre des deux évêques au Pape : c'était, je l'ai dit, l'affaire de la Régale où Louis XIV était vivement piqué. Le roi soupçonnait M. Arnauld de com-

plicité et d'avoir la main dans les écrits qui entretenaient cette résistance. M. de Pomponne, qui savait la cause du grief, aurait voulu que M. Arnauld déclarât publiquement qu'il n'avait aucune part aux actes sur la Régale et qu'il ne s'était point mêlé de cette affaire, ce qui était vrai à cette date. Il fit entrer dans ses vues sa sœur, la mère Angélique de Saint-Jean, assez du moins pour qu'elle écrivît, un peu à contre-cœur, à son oncle sur ce désir de M. de Pomponne. Arnauld rougit à la seule pensée de ce qu'on lui proposait ; sa réponse est belle :

« Que j'aille de moi-même, s'écriait-il, faire une lâche déclaration que je n'ai point pris de part à ce qu'ont fait deux saints évêques dans la meilleure cause qui fut jamais, et où ils n'ont pu avoir en vue que la gloire de Dieu et la conservation des droits de leurs Églises..., que j'aille faire une déclaration qui donnerait du moins sujet de me croire neutre dans cette affaire ! c'est, en vérité, une chose si honteuse que je ne saurais comprendre comment on a osé me faire une telle proposition... Car ceux qui croiraient cette déclaration sincère nous prendraient pour des lâches, et les autres pour des fourbes, et le roi même s'en moquerait...

« Je sais bien que ceux qui donnent ce conseil ne le donneraient pas s'ils y avaient rien trouvé de contraire à la conscience ; mais c'est aussi ce qui m'étonne, et ce que je ne puis imputer qu'à un excès d'affection pour une Maison sainte dont ils appréhendent la ruine... N'est-il pas vrai, disent-ils, que vous n'avez point agi dans cette affaire ? — Soit. — Vous pouvez donc le dire. — Oui, si on me le demandait, et que je ne pusse me dispenser de répondre ; et dans ce cas-là même, je pourrais bien être obligé d'ajouter que ce n'a pas été faute de bonne volonté, et que ç'a été seulement pour n'en avoir pas eu l'occasion. Mais c'est tout autre chose de l'aller dire sans qu'on me le demande ; car alors ce serait au moins donner cette impression au roi, que cette affaire me paraît douteuse, et que je ne suis ni pour ni contre... *Usque adeo-ne mori miserum est ?* des maux temporels, quels qu'ils puissent être, sont-ils si à craindre qu'on ait seulement la pensée d'avoir recours à de tels moyens pour les prévenir ? »

Voilà Arnauld, tel qu'il se retrouvera coup sur coup et sans fléchir, jusqu'à la fin ; admirable front dont, à

chaque ride de plus, la rougeur et la candeur éclataient plus pures et plus vives!

Après son expédition du 17 mai à Port-Royal des Champs, l'archevêque fit dire à M. Arnauld qu'il voulût bien quitter pendant quelque temps son faubourg Saint-Jacques ; que les assemblées qui s'y tenaient déplaisaient au roi ; qu'on l'accusait d'être le bureau d'adresse de tous les ecclésiastiques mécontents. M. de Pomponne lui avait déjà dit la même chose dans une visite du 5 mai. Arnauld se retira d'abord à Fontenay-aux-Roses chez un ami. Pendant qu'il était à y réfléchir sur les différents moyens de se dérober à la vue des hommes, M. de Montausier le fit avertir de mauvais desseins qui se poursuivaient contre lui, de calomnies incessantes qui assiégeaient le roi à son sujet, et Arnauld n'hésita plus. Il eut un moment la pensée d'aller à Rome, qui, sous Innocent XI, lui eût été une retraite honorable et sûre ; le cardinalat peut-être, s'il avait eu de l'ambition, était au bout. Mais de tels attraits, quand il les aurait entrevus, lui eussent plutôt donné de la répugnance, et le conflit animé entre la France et Rome le détourna. Il se décida pour la Flandre espagnole et partit de Paris le 17 juin, à six heures du soir, dans un carrosse à six chevaux, déguisé et accompagné de deux de ses amis. Il n'avait fait part de son dessein à personne autre qu'à la mère Angélique de Saint-Jean. Il était dans sa 68e année.

Après divers incidents de route qui ont peu d'intérêt, il arriva à Mons le 20, à six heures du soir. Il y fut accueilli et logé par M. Robert, président du Conseil souverain de Hainaut, et, sauf quelque voyage à Bruxelles, il y demeura pendant six mois. Je n'ai pas

à revenir sur son différend avec Nicole qui, de son côté, s'était rendu à Bruxelles, mais qui n'aspirait qu'à rentrer en France : Arnauld, au contraire, n'aspirait qu'à la liberté dans la fuite et dans l'exil, mais une liberté toujours digne et non séditieuse. Son premier soin fut d'écrire à l'archevêque de Paris et au chancelier Le Tellier pour leur faire part de ses raisons de retraite. Il disait à ce dernier :

« Ne pouvant travailler à ma justification en la manière que je le souhaiterais, je me trouve obligé d'ôter, au moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut servir de matière à la calomnie : et comme elle n'est fondée que sur des commerces innocents que l'on fait passer pour criminels, je me suis persuadé que Dieu demandait de moi que je me réduisisse au même état où j'ai été durant tant de temps, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie..., l'on ne puisse plus fonder, comme on a fait jusques ici, des accusations de cabale sur des visites que l'on me rendrait, ni sur des lettres que l'on m'écrirait... *Latere liceat, nulla libertas minor a rege petitur*. Ce n'est pas que je n'aie bien prévu que l'état où je me réduis pour autant de temps qu'il plaira à Dieu, peut être pénible à un homme de mon âge ; qu'on se trouve privé de beaucoup de secours et d'assistances dont la vieillesse peut avoir besoin ; et que la nature a de la peine à se soutenir, n'étant point appuyée sur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui est la compagnie de ses amis ; mais Dieu tient lieu de tout à qui sacrifie tout pour lui, et je crois faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétendues cabales... »

Toutefois, en paraissant promettre au Chancelier ainsi qu'à l'archevêque de *vivre sans bruit* et *sans attirer du monde dans sa maison*, il s'engageait trop; il ne tiendra que la moitié. Il ne sera pas libre de ne pas écrire et de ne pas faire du bruit de loin comme de près.

Quant à son neveu M. de Pomponne, Arnauld lui écrivit simplement pour s'excuser de ne l'avoir en rien prévenu : « Ce n'a été que pour ne vous point embarrasser dans nos misérables affaires, *secundum hominem dico* (humainement parlant.) »

La disposition morale d'Arnauld à cette heure (et cette heure dura près de quinze années), son élévation, sa sérénité d'âme, son émotion pourtant si généreuse, et ce cœur qui bat sous l'armure, nous sont bien représentés dans les diverses lettres qu'il écrivait de tous les côtés à la fois. On a encore présentes plus d'une de ses paroles mémorables à Nicole : « C'est une grande entreprise, dites-vous, pour un homme de mon âge, de me réduire à une vie cachée pour le reste de mes jours. Au contraire : *fortem facit vicina libertas senem* (l'approche de sa liberté fortifie le vieillard). » Il lui disait encore :

« J'ai remarqué depuis peu deux versets dans le IVe chapitre de *l'Ecclésiastique*, qui nous donnent, ce me semble, deux grandes règles, l'une générale, et l'autre qui en est une exception. La générale est : *Noli resistere contra faciem potentis, et ne coneris ire contra ictum fluvii.* (Ne résistez pas en face au puissant, et ne vous efforcez point d'aller contre le courant du fleuve). Voilà à quoi la prudence humaine et chrétienne nous oblige ordinairement, de n'aller point contre le torrent, et de ne s'attirer point de fâcheuses affaires en choquant les personnes puissantes. Mais voici l'exception : *Pro justitia agonizare pro anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos.* Comme si le Sage disait : Quand il ne s'agira que de vos intérêts, cédez au plus puissant que vous, et ne vous attirez pas sa colère en lui résistant ; mais quand il s'agira de défendre la vérité, combattez jusqu'à la mort, et croyez qu'en cela vous agissez pour votre âme, et n'appréhendez point la haine de ceux qui la voudraient opprimer, parce que Dieu sera votre protecteur, en vous délivrant de vos ennemis. »

Ils se virent à Bruxelles ; Arnauld parlait de pousser jusqu'en Hollande, Nicole ne se sentait plus assez de nerf ni d'haleine ; ils se séparèrent en s'embrassant, en s'aimant encore. Nicole nous a touchés ; mais il faut remarquer du moins que la conduite d'Arnauld est plus grande, et que si celle de Nicole ne mérite pas

d'être appelée pusillanime, le choix de l'autre est directement le contraire de la pusillanimité.

Diverses alertes, contre lesquelles il s'obstina tant qu'il put, forcèrent enfin Arnauld à quitter Mons et l'hospitalité de M. Robert, et à séjourner successivement à Tournai, à Courtrai, à Gand, et entre l'une ou l'autre de ces villes dans je ne sais quel village fort aquatique où l'humidité ne lui fit point de mal, « ce qui est, disait-il, une espèce de petit miracle [1]. » Il alla ensuite à Bruxelles où il avait dessein de se fixer, et où il s'établira en effet après quelques voyages et un assez long séjour en Hollande. Il menait le travail à travers tout, et il suivait un régime uniforme de prière et d'étude, vivant en chaque maison comme dans un petit monastère.

Sa première publication fut contre le docteur Mallet, chanoine et archidiacre de Rouen. Mallet avait écrit en 1676 contre le Nouveau Testament de Mons et contre les traductions des Écritures en langue vulgaire : il n'avait pas épargné la foi et les mœurs des derniers traducteurs. Arnauld, qui avait dès lors pensé à répondre et qui s'était mis à l'œuvre incontinent, avait été empêché de rien publier par les menaces de la Cour qui lui revinrent [2]. Un tome de sa réponse était terminé; il écrivit le second dans sa retraite à Mons, et publia les deux tomes à peu d'intervalle l'un de l'autre, en 1680. La publication de ce livre souleva bien

1. Dans la période de la Paix de l'Église, Arnauld n'allait à Port-Royal des Champs que par intervalles et n'y séjournait jamais longtemps ; l'air humide lui en était malsain, à cause de son asthme. « Au bout de vingt-quatre heures il en perdait la respiration, et il était obligé de revenir à Paris. »

2. « Le sieur Mallet était si bien à la Cour et auprès de M. de Paris, que l'on fit menacer M. Arnauld, de la part du roi, de l'exil ou de la Bastille, s'il répondait à son livre. » (Lettre au prince Ernest de Hesse-Rhinfels, 21 septembre 1683.)

des contradictions de la part de quelques-uns des amis. Ces amis entrevoyaient la difficulté et le danger qu'il y aurait à le débiter et à le faire circuler en France, et en cela ils ne se trompaient pas. Arnauld, se méprenant un peu de date, estimait que le cas présent, la cause présente (la défense de l'Écriture sainte) était si favorable qu'il serait *inouï* que pour un tel ouvrage, auquel il ne manquerait que la formalité du Privilége, on pût inquiéter les gens, même les libraires; mais coûte que coûte, et en mettant tout au pis, il était d'avis encore de passer outre : « Et après tout j'en reviens là: chacun n'a plus qu'à se reposer, si tout le monde est de cette humeur qu'on ne veuille plus rien risquer du tout; et je ne vois pas, cela étant, pourquoi on criaille tant contre M. Nicole. C'est-à-dire que chacun veut bien craindre pour ce qu'il lui plaît, et en même temps se croit en droit de déclamer contre la crainte des autres. *Est-ce que quatre ans d'une fausse paix nous ont mis au même état que les Hollandais, qui, ayant été autrefois si braves, se trouvèrent si lâches au commencement de cette dernière guerre?* »—Quelques amis auraient bien voulu que le livre parût, mais sans qu'Arnauld en fût directement responsable. On aurait fait dire au libraire que le manuscrit lui était tombé par hasard entre les mains : « Ce qui me paraît une si basse et si méchante finesse, ripostait Arnauld, que j'aimerais mieux laisser tout là que de m'en servir. M. Mallet vient de se déclarer pour auteur de l'Examen, dans la préface d'un livre imprimé sous son nom, et je ne publierais qu'en tremblant et n'osant avouer que c'est moi qui ai fait la réfutation d'un livre si monstrueux en toutes manières! je ne suis point capable de cette lâ-

cheté ! » Arnauld chef de parti était peu propre à tous ces manéges et ces mensonges utiles, à la Voltaire. On savait toujours sur quoi tabler avec lui [1]. — Parmi les amis il y en avait d'autres encore (M. de Tréville peut-être) qui jugeaient déjà Arnauld un peu *suranné* en quelques parties de son style : ils se contentaient de dire qu'il était *outré*, qu'il avait de gros mots et trop durs, qu'il n'accordait pas assez à la *délicatesse du siècle*. Arnauld cédait sur quelques points, laissait effacer et adoucir quelques endroits, mais il tenait en somme à maintenir et à pratiquer l'ancienne et forte manière de controverse, « c'est-à-dire à appeler *calomnie, mensonge, imposture, extravagance, impertinence*, ce qui est certainement tel. » On ne l'entamait pas là-dessus, et sur ce chapitre de l'injure solide et véridique il ne marchandait pas.

Malgré tout, le livre parut et réussit dans son genre. Il *abîma* le pauvre M. Mallet, selon l'expression de Bayle, et le mot était vrai au pied de la lettre; car dans l'intervalle de publication du premier et du second volume, Mallet mourut comme foudroyé (20 août 1680). Un des approbateurs de son livre et l'imprimeur moururent aussi vers le même temps, tous trois dans l'année. Ce sont les Jansénistes qui ont relevé ces coïncidences à titre de trophée pour Arnauld. L'excel-

1. Arnauld toutefois n'était pas inhabile pour ce qui pouvait procurer du succès aux livres. Ses lettres mêmes, écrites en cette occasion, le prouvent. Il voulait qu'on en distribuât beaucoup d'exemplaires en cadeau : « Mes raisons sont que des livres donnés sont toujours bien reçus; que ceux à qui on les a donnés les font valoir; que comme ce sont pour la plupart des personnes de qualité, cela donne tout d'un coup une grande réputation à un livre. » Il voulait donc qu'on ne distribuât pas moins de trois cents exemplaires : le chiffre de cent lui paraissait insuffisant. « C'est s'exposer à se faire des ennemis, au lieu que dans ces temps fâcheux on ne saurait trop se faire d'amis. » Mais même dans ses habiletés, il n'y met pas grand détour et il se déclare ingénument.

suis donc prêt, mon Dieu, de vous suivre partout où il vous plaira de me mener ; et quand je marcherais parmi les ombres de la mort, je ne craindrai rien, tant que vous me tiendrez par la main. C'est dans cette espérance que je me reposerai... »

Bien des hommes ont parlé de leurs infortunes, de leurs disgrâces imméritées, de leur pauvreté fière, et en ont même tiré parti pour se draper avec faste. Ce qui rend les paroles qu'on vient de lire vraiment mémorables, c'est qu'il n'y a pas une syllabe qui ne soit sincère, qu'Arnauld n'en dit pas plus qu'il ne sent et qu'il ne soit prêt à faire à l'instant même : le caractère de celui qui écrit confirme et achève l'éloquence. J'ai dû citer tout ce morceau autrefois célèbre : il est classique dans l'histoire d'Arnauld exilé.

En se louant avec une si vive reconnaissance des frères et des sœurs que Dieu lui envoyait, et dont les consolations lui adoucissaient l'exil, Arnauld avait en vue tout un petit monde nouveau sur lequel nous avons jour, ses amis de Mons, de Flandre, et d'autres encore. Après un premier voyage en Hollande (juin 1680) pour reconnaître le pays, il y retourna bientôt faire un plus long séjour qui ne dura pas moins de deux ans (octobre 1680—octobre 1682). Il y demeura la plus grande partie du temps à Delft. Il y était attiré par l'amitié de M. de Neercassel, vicaire apostolique en ces contrées, sous le nom d'évêque de Castorie, et en réalité archevêque d'Utrecht, saint et savant prélat, fort considéré de Bossuet, et qui, dans un traité intitulé *Amor pœnitens* que Bossuet appelle très-suave et délectable (*suavissimam lucubrationem, suavissimum argumentum*), se préparait à soutenir la nécessité de l'amour divin dans la pénitence. M. de Neercassel est la

plus importante figure d'alors dans l'histoire de ce Jansénisme d'Utrecht et de Hollande, frère jumeau (ou du moins issu de germain) de celui de Port-Royal, et qui né de son côté et de son propre fonds, émanant de Baïus, d'Estius, de Jansénius, de l'école de Louvain, comme l'autre est sorti de Saint-Cyran, a eu meilleure chance et, dans son schisme moins bruyant que protége l'hérésie environnante, a survécu ininterrompu, bien que très-diminué, jusqu'à nos jours.

Et je dirai ici ce qu'en avançant dans ce travail j'ai plus d'une fois ressenti, non sans quelque regret, obligé que je suis, par le temps qui me presse, de me retrancher bien des digressions rêvées :

> Atque equidem, extremo ni jam sub fine laborum
> Vela traham, et terris festinem advertere proram,
> Forsitan et pingues hortos. . . . . .

L'Église d'Utrecht n'est pas le royaume de Flore, mais j'aurais eu bonheur à m'en occuper avec quelque détail et à en faire un des repos et une des stations de cette histoire, comme ce pays-là même a été un abri et un asile sûr pour nos amis :

« Nous avons fait bien des voyages depuis votre départ, écrivait Arnauld alors tout près de Leyde et de Harlem ; nous sommes présentement dans les Iles Fortunées. Je m'étais figuré ce pays-là, selon ce qu'on m'en avait parlé, comme des marécages dont on aurait de la peine à se tirer, ou des amas de fange et de boue, comme était le village dont je vous écrivis si piteusement il y a dix-huit mois. Ce n'est rien moins que cela ; ce sont tout petits canaux fort propres, qui donnent moyen d'aller partout en barque quand on veut : mais on y va aussi à pied par des rues aussi nettes et aussi sèches que des allées de jardin ; car on y apporte tous les ans de nouveau sable, et, si on y manquait, on serait mis à l'amende. Ce sont au reste les meilleures gens du monde, presque tous catholiques, et regardés comme les plus dévots de toute cette Église de Hollande... Je vous y regrette bien (c'est à M. de Pontchâteau qu'il parle), car nous aurons un jardin où vous pourriez travailler

tant qu'il vous plairait... Nous y vivrions comme dans un petit monastère et prierions Dieu à toutes les heures en commun. »

La persécution qui avait longtemps comprimé les Catholiques de Hollande, et dont les ambassadeurs de nos rois, y compris l'illustre négociateur Jeannin, n'avaient pu qu'à peine tempérer les rigueurs, s'était peu à peu adoucie : l'exercice public du culte catholique n'était plus totalement interdit; il suffisait d'y apporter quelques précautions de prudence. Cette prudence de tous les jours et dans l'ordinaire de la vie n'était pas nouvelle pour Arnauld. Le demi-mystère dont l'habitude lui coûtait peu, et qui pour lui n'allait pas ici comme à Bruxelles jusqu'à une claustration rigoureuse, devenait plutôt un charme, et rappelait par une sorte de suavité intérieure la vie et les mœurs des premiers Chrétiens. M. de Neercassel, ancien Père de l'Oratoire, était un prélat respectable et doux, qui ne rappelait pas moins fidèlement les évêques des premiers âges :

« Que l'Église serait florissante, s'écriait Arnauld qui venait de passer quelques jours dans son entretien, si elle avait beaucoup de tels pasteurs! Il semble que l'on soit au temps de ces anciens évêques, qui ne se discernaient que par le zèle et la charité avec laquelle ils conduisaient leurs troupeaux, et en qui il ne paraissait rien du siècle. Il n'a pour train que son aumônier, qui lui sert de secrétaire, et un valet de chambre ; mais Dieu lui donne des Timothées, des Phœbés et des Thècles[1], avec lesquels il vit presque toujours dans une sainte retraite qui a quelque chose de si doux et de si édifiant, que tout respire la piété dans cette Église domestique. M. Guelphe, qui vous doit aller voir bientôt (*la lettre est écrite à la mère Angélique de Saint-Jean*), vous entretiendra de tout cela. Il vous dira aussi comme va tout notre petit ménage. Il est vrai que d'abord nous n'osions presque aller dans notre jardin, parce qu'on y est vu ; mais on nous a dit qu'il n'importait pas, n'y ayant que de bonnes personnes à l'entour de nous, et ainsi nous y allons après dîner quand il fait beau. »

1. Ce sont des disciples de saint Paul qu'Arnauld se plaisait à retrouver auprès de M. de Neercassel dans la personne de M. Van-Heussen et de mesdemoiselles ses sœurs.

En juillet de cette même année (1681), la mère Angélique avait reçu en présent de ce pieux évêque plusieurs reliques de son diocèse, « très-avérées, et qu'il avait lui-même tirées de leurs châsses. » Il y en avait de saint Boniface, l'ancien apôtre et l'évangéliste de ces contrées du Nord, et dont M. de Neercassel était jusqu'à un certain point le successeur : et lui-même, à quelques années de là, il devait mourir dans une tournée lointaine à Zwol en Over-Yssel [1], victime des fatigues excessives de l'apostolat (1686). Deux fois les affaires de son Église avaient amené M. de Neercassel en France : il était allé en visite à Port-Royal des Champs, y avait dit la messe, y avait donné aux religieuses sa bénédiction pastorale, « après un petit discours fort édifiant qu'il leur avait fait à la grille. » Enfin c'était un ami avec qui l'on était en parfaite union.

Il y avait eu dans la vie épiscopale de M. de Neercassel un grand et critique moment : c'était quand Louis XIV fit cette rapide conquête de Hollande, en 1672. L'exercice public et officiel de la religion catholique avait été rétabli à Utrecht, où commanda M. de Luxembourg ; la grande église, le Dôme, avait été réconciliée et rendue aux catholiques [2]. M. de Neer-

1. Et non en *Transilvanie*, comme le disent le grand et le petit Nécrologe. L'Épitaphe latine disait : *Swollæ in Transisalaniâ*. Ce *Transisalaniâ* (ou *Transisalanâ*) mal copié est devenu *Transilvania* et a été traduit par *Transilvanie*.

2. Pellisson, témoin de cette courte et fastueuse conquête, nous apprend (*Lettres historiques*, tome I) qu'au quartier-général de l'armée française, durant la marche, on racontait qu'une religieuse de Bruxelles, qui était en odeur de sainteté, avait prédit, il y avait deux ans, que la messe se dirait publiquement cette année 1672 dans Utrecht. Le propos réel ou supposé se vérifia. Les Catholiques de la ville n'attendirent même pas pour cela l'arrivée du roi ; car comme des députés d'Utrecht étaient allés vers Louis XIV, campé près d'Arnheim, pour lui demander sa protection en faveur de leur cité, et avaient été accompa-

cassel, tiré de son obscurité, y exerça publiquement les fonctions épiscopales, et « il eut, dit-on, la consolation de voir accourir à sa parole un nombre prodigieux

gnés d'un officier français, Rosamel, avec quelques gardes pour escorte, les Catholiques, « s'écriant qu'ils étaient en liberté, puisqu'ils voyaient les gens du roi de France, firent dire la messe dans une place publique où ils donnèrent à Rosamel, malgré qu'il en eût, un carreau et un tapis de pied, lui faisant, et à tous ceux qui le suivaient, mille honneurs et mille caresses. » Dans les premiers jours de juillet, le roi étant campé à Zeist, à deux lieues d'Utrecht, la plupart des courtisans allèrent visiter la ville. Pellisson, qui était des curieux, y entendit la messe dans une des humbles chapelles catholiques tolérées, qu'il nous représente avec intérêt : « Je fus, dit-il, touché de la dévotion de ce pauvre petit peuple, plus fervent que le nôtre sans comparaison, comme on l'est d'ordinaire dans l'oppression. C'était une attention, une humilité, un silence qu'on ne peut vous représenter, sans autre interruption que celle des gémissements tendres et involontaires qui leur échappaient de temps en temps. Le prêtre, que j'entretins, me témoigna lui-même être extrêmement satisfait de son troupeau, et me dit sagement qu'il appréhendait que la prospérité, si Dieu la leur envoyait, ne les corrompît, et qu'en augmentant leur nombre elle ne diminuât leur dévotion. A cela près, il me témoigna un très-ardent désir, et pour lui, et pour tous les Catholiques, que leur ville demeurât au roi. Ce qui augmente ce désir, ajoute Pellisson, c'est qu'ils l'ont déjà témoigné un peu plus ouvertement qu'il ne fallait peut-être, et qu'ils savent qu'à Amsterdam on les appelle publiquement *traîtres à la patrie*, mais sans sujet; car assurément il était difficile à cette ville, toute considérable qu'elle est, d'en user autrement qu'elle n'a fait en se donnant au roi, abandonnée comme elle était et dépourvue de toute sorte de secours. » — Le 5 juillet, « le Saint-Sacrement fut porté publiquement et solennellement dans Utrecht à un de nos soldats malades à l'hôpital, ce qu'on n'avait point vu il y a cent ans. M. de La Feuillade (qui commandait la troupe française dans la ville) l'accompagnait le cierge à la main, avec tous les officiers des gardes. Il avait pris auparavant ses mesures avec les magistrats, en sorte que les Protestants même n'y trouvèrent rien à redire, quoique les Catholiques en fussent fort consolés. » — Le dimanche 10 juillet, le cardinal de Bouillon, sur un ordre du roi déclaré la veille, « fit la cérémonie de rebénir la grande église d'Utrecht, qui fut rendue aux Catholiques. Cela se fit de sa part avec beaucoup de dignité. Le Clergé, assez nombreux et extrêmement propre, le fut prendre à son logis, qui était la maison du pape Adrien (né à Utrecht); il alla à pied en procession jusques à l'église, précédé par ce Clergé qui chantait des versets, des psaumes, et suivi de quelques Français du nombre desquels je fus, et d'une grande foule de peuple catholique; il fit la bénédiction de deux cimetières, puis celle de l'église en la forme ordinaire; enfin il y célébra la messe pontificalement, qui fut même chantée en musique assez bien et avec des orgues par ce même Clergé. Cette église, la plus grande que je connaisse après Notre-Dame, était pleine de Catholiques d'un bout à l'autre, qui laissaient à peine un passage pour la procession, et n'en auraient point laissé du tout, si leur respect et leur dévotion n'eussent encore surpassé leur curiosité; jamais on n'a vu tant de

d'auditeurs. » Homme sage et modéré, il dut bien plutôt avoir de la crainte, sentant que de tels triomphes de l'étranger ne dureraient pas, et que lui, le toléré de la veille, il aurait à se faire pardonner, le lendemain, d'avoir été avec les victorieux d'un jour. Il semble que M. de Neercassel eut le bon esprit, en effet, de n'user de cette fortune soudaine et précaire qu'avec discrétion; il n'écrasa personne; il rendit des services. On lui en sut gré à Amsterdam et à La Haye, quand l'occupation fut passée. Son rôle en ces années fut très-honorable. L'estime universelle qu'il s'était acquise donna même occasion aux principaux seigneurs de la province de le députer à Louis XIV pour en obtenir quelque soulagement : il se rendit alors à Paris; mais l'abandon que les Français durent faire de leur conquête cette année même, rendit son voyage inutile. Cependant il eut soin de ne pas retourner immédiatement à Utrecht, pour éviter le premier choc de la réaction, et il passa quelques années à distance. Tout cela était calmé lorsque Arnauld alla le visiter dans ses paisibles cantons, dans l'humble et riant enclos des béguinages, et jouir de son hospitalité de frère en Jésus-Christ.

gens pleurer de joie à la fois : il était difficile de n'en être pas attendri. Quantité de personnes de la ville communièrent de la main du cardinal, et il s'en présenta beaucoup d'autres qui ne purent, parce qu'il ne s'y était pas attendu. M. de Strasbourg (le prince de Furstenberg), aussitôt après, y dit une messe basse dans l'une des chapelles. Le cardinal lui donna à dîner ensuite et à tous les Français, avec M. l'évêque de Castorie *in partibus*, vicaire apostolique à Utrecht, qui est, à ce que l'on m'en a dit, fort savant et fort pieux : le peu d'entretien que j'eus avec lui ne m'en donna pas une autre opinion. Le roi n'a pas seulement fait une action de justice et de piété en rendant cette belle église aux Catholiques, mais une action de bon politique, et même qui lui attache fortement la moitié des habitants, au lieu qu'il n'aurait jamais pu gagner entièrement l'autre moitié, quelque complaisance qu'il eût voulu avoir pour eux. » — Ainsi parlait Pellisson, tout confit en Louis XIV, zélé en religion comme un converti de la veille, et qui n'a garde de se permettre une prévoyance ou une réflexion.

Et moi aussi, en des temps d'exil volontaire [1], j'ai voulu connaître ces lieux et me donner, par la vue exacte du cadre, le sentiment vivant de ces existences dont les livres m'avaient tant parlé. Je suis allé à Utrecht; j'ai été conduit par un guide respectable et qui me servait de caution [2], dans le quartier janséniste, aux *Trois coins Sainte-Marie*, dans l'espèce de petit cloître appartenant aux *anciens Catholiques romains;* comme on les appelle dans le pays quand on ne veut pas dire les Jansénistes. Nous fûmes reçus par le bon curé [3] dans une salle basse où sont les portraits de Jansénius, des évêques Sasbold et Rovenius, et de leur successeur M. de Neercassel, celui-ci attirant aussitôt le regard par une physionomie noble et distinguée qui rappelle les personnages du règne de Louis XIV. Puis, au premier étage, le bon curé nous introduisit dans une galerie remplie de livres jansénistes et théologiques ; un petit cabinet à part est réservé aux Pères de l'Église. A l'extrémité de la galerie, dans une petite chambre, sont les archives et manuscrits : c'est là que j'ai été mis à même de feuilleter pendant plusieurs jours, seul et sans distraction aucune, les volumes contenant la Correspondance de M. de Neercassel, je veux dire la série des lettres à lui adressées par des personnages de toutes conditions, princes, cardinaux, prélats, au nombre desquels Bossuet, et surtout quantité de lettres de nos amis.

Je suis allé de là à la petite ville d'Amersfoort visiter

1. 1848-1849.
2. M. Ackersdyck, professeur d'économie politique à l'Université d'Utrecht.
3. M. Van-Werckhoven, chanoine de l'Eglise d'Utrecht, curé de Sainte-Gertrude.

M. C. Karsten, professeur au Séminaire catholique où l'Église d'Utrecht forme des sujets et se recrute depuis plus d'un siècle. Ce Séminaire est tout près d'une maison où a demeuré Du Guet quand il était à Amersfoort; on me l'a montrée avec intérêt. Reçu cordialement par M. Karsten et ses amis, admis à partager leur frugal dîner de onze heures, j'ai pu causer de Port-Royal avec des hommes en qui un reste de tradition directe s'est conservé, et qui possèdent un trésor de pièces et témoignages où le souvenir sans cesse se renouvelle. A qui aurait eu des loisirs, il y avait là d'heureux et d'innocents jours à passer dans l'intimité de tant de pieux personnages que déjà nous connaissons, M. de Pontchâteau, Nicole, la mère Agnès, etc. [1].

M. Karsten, dont l'esprit élevé ne se borne point à des particularités curieuses, insistait, en me parlant, sur ce que les relations de Messieurs de Port-Royal et de l'Église d'Utrecht n'ont pu tenir à un simple accident, tel qu'était l'affaire de Nordstrand, mais qu'elles dérivèrent de causes plus essentielles et comme nécessaires, de la conformité de situation et de doctrine. Saint-Cyran en effet, dans *Aurelius*, ne défendait pas moins la cause des évêques de Hollande que celle des évêques d'Angleterre contre les entreprises des moines et des Jésuites. Ceux-ci, ennemis de la hiérarchie et de

1. Ces messieurs d'Amersfoort possèdent en manuscrits les Journaux et relations de M. de Pontchâteau, contenant ses divers voyages de Rome, et même son ancien voyage de 1658; nombre de lettres de lui; le Journal complet de M. de Saint-Gilles; la Vie de Nicole par Beaubrun; le Recueil complet des Lettres de la mère Agnès, etc., etc. La plupart de ces papiers et manuscrits proviennent de Rhynwick, petite résidence voisine, où l'abbé d'Étemare demeurait dans le dix-huitième siècle, et où il avait institué une espèce d'école pour former quelques jeunes gens à la doctrine et à la bonne tradition. M. Le Roi de Saint-Charles, acolyte d'Utrecht, a laissé par écrit des Souvenirs de Rhynwick qui sont à la Bibliothèque de Troyes. Cette école instituée par M. d'Étemare cessa vers 1770.

l'organisation des Chapitres, poussaient leurs menées et étendaient leur crédit sous prétexte de faire plus directement les affaires de Rome; ils prétendaient réduire à néant les droits et les prérogatives de l'épiscopat aussi bien que l'autorité des curés et pasteurs du second ordre. Tirant argument de la persécution même et de l'oppression que subissaient les Catholiques, ils auraient voulu obtenir que tout ce pays de Hollande fût considéré comme un simple *pays de mission* où il n'existait ni Clergé, ni corps d'Église; le vicaire apostolique, tenant tout du Saint-Siége, eût été tout entier dans la main du Pape. Sasbold, Rovenius, et les autres prédécesseurs de M. de Neercassel, avaient donc eu à lutter déjà contre les mêmes adversaires que Port-Royal de son côté rencontra en France. Les doctrines sur la pénitence et sur la Grâce les rapprochaient également. Cette liaison se noua d'une manière étroite sous M. de Neercassel, sorti de l'Oratoire, de cet Oratoire qu'on essayait d'opposer à la milice des Jésuites; et comme tel, le nouveau prélat avait dès l'abord toutes sortes de relations indiquées avec Messieurs de Port-Royal. A défaut de Nordstrand, quelque autre incident eût bientôt amené l'union et l'alliance.

M. de Neercassel a été le véritable grand évêque de l'Église d'Utrecht; il nous en paraît de loin le seul en vue, jouissant auprès des puissances politiques d'une considération personnelle et d'un crédit tout particulier qui témoigne de ses qualités d'homme et de prélat, ferme et conciliant, entendu aux affaires et chrétien intérieur, tempérant la gravité par l'onction, agréé à La Haye et fort bien à la Cour de Rome, estimé de Bossuet. Revoyant là son portrait plus en grand qu'à

Utrecht, sa physionomie me résumait tout son caractère. La main du prélat qui porte l'anneau est belle, élégante, et d'une grande finesse.

De cette matinée passée à Amersfoort, de ces journées employées à Utrecht, j'ai emporté une sensation de sobre jouissance, toute une odeur de Port-Royal que je n'aurais jamais crue si vivante encore nulle part à cette date du siècle. Le dernier esprit de Port-Royal s'est réfugié en ce petit coin du monde, et il s'y fait sentir sans trop d'accent étranger, surtout dans la bouche de M. Karsten.

Je ne me suis point écarté d'Arnauld en donnant un souvenir aux descendants et aux héritiers de ses amis. Ce séjour d'Arnauld en Hollande et les relations particulières qui s'ensuivirent entre lui et M. Van-Erkel, M. Codde, M. Van-Heussen et autres membres du Clergé hollandais, relations qu'il transmit à son disciple et lieutenant Quesnel, eurent leurs conséquences et devinrent un des principaux motifs qui rendirent suspects à Rome ces ecclésiastiques poussés insensiblement au schisme. Ce schisme, dont il n'y avait pas trace sous M. de Neercassel [1], se prépara et sembla imminent sous M. Codde son successeur. « Je crois, écrivait Ri-

1. M. de Neercassel, je le répète, était fort bien avec Rome. Les tracasseries qu'on voulut lui faire à l'occasion de son *Amor pœnitens*, échouèrent, et l'espèce de censure provisoire du livre (*donec corrigatur*), émanée des inquisiteurs, ne fut point publiée tant que vécut Innocent XI, qui n'y donna point son approbation. Je lis dans une lettre du Père Quesnel au Père Du Breuil, d'octobre 1686 : « Vous aurez su la promotion des cardinaux, au nombre de vingt-sept. Les trois meilleurs sujets sont M. de Grenoble (Le Camus), le Père Colloredo de l'Oratoire romain, et M. Sluze. Peut-être M. l'évêque de Castorie aurait-il été du nombre, mais vous savez que Dieu lui a donné quelque chose de meilleur en le retirant à lui. »

chard Simon en 1692, que de tous les ecclésiastiques qui sont dans la Hollande, où il y en a un grand nombre, il n'y en a pas un qui ne soit janséniste, si vous en exceptez les Jésuites qui ont une maison à Rotterdam connue de toute la ville. » Le pape Clément XI, au même moment où il se flattait d'extirper le Jansénisme en France, crut qu'il suffirait, pour le ruiner en Hollande, de suspendre par un simple bref en 1702 M. Codde, dont il avait précédemment soumis les actes à une Congrégation particulière de trois cardinaux. Le Clergé d'Utrecht ne reconnut pas un tel décret qui allait à traiter l'archevêque d'une importante Église comme un simple délégué amovible du Saint-Siége, sous prétexte que le vicariat apostolique était, dans ce cas, réuni à la dignité épiscopale. Mais ce ne fut que depuis la mort de M. Codde (1710) que le schisme proprement dit se consomma. Le Clergé hiérarchique, le Chapitre d'Utrecht nomma lui-même dorénavant son évêque, proposant pour la forme chaque nomination nouvelle à la confirmation du Pape, et, à chaque refus, passant outre, moyennant appel au futur Concile général [1]. En France il aurait bien pu s'essayer quelque chose de pareil dans quelques diocèses, et, le principe épiscopal une fois admis dans la rigueur où l'entendaient Saint-Cyran et Pavillon, on aurait pu, à de certaines heures, en venir à

1. Rien n'est plus odieux à Rome; une hérésie franche y déplairait moins. Aussi, quoique Utrecht ait produit un pape (Adrien VI, le précepteur de Charles-Quint), aucun nom ne sonne aussi mal sous les coupoles de la Ville éternelle.

Mori, e in Utrecht sol gli disser' messe;

« Il mourut, et on ne dit de messe pour lui qu'à Utrecht; » c'est le trait final et sanglant d'un sonnet satirique qu'on fit courir dans le temps de la mort de Clément XIV, pour le punir d'avoir supprimé les Jésuites. Pasquin n'a pas su imaginer pour un Pape de plus grand affront.

une rupture extérieure de communion, si le bras séculier n'y avait tout d'abord mis ordre. Ce n'est certes pas un regret que j'exprime. Quelle anarchie n'en serait-il pas résulté dans ce beau royaume qu'on a dit fondé par les évêques ! A ne parler que politique, chaque contrée a son génie, chaque peuple a sa fonction plus ou moins appropriée. La Hollande est le pays des sectes et des refuges, la France est un pays d'unité et de centralisation. Chez nous, sauf quelques brouilles de passage, César a toujours servi saint Pierre, et le glaive de l'un a maintenu hautement les clefs de l'autre.

Dans ces lieux faits tout exprès pour y trouver un nid propice et où tout l'invitait à se tenir coi, Arnauld n'était tranquille que de corps ; l'esprit et la plume allaient toujours. Mais, ardent et généreux, il n'était pas toujours adroit dans le choix des sujets. Il y avait alors trois questions flagrantes, trois grandes affaires qui passionnaient le monde et sur lesquelles l'impatient docteur avait à prendre garde; il est curieux de voir comme il vint presque irrésistiblement s'y brûler :

1° L'affaire de la Régale.—Il s'était abstenu jusque-là d'y prendre une part directe par des écrits. Saura-t-il continuer de s'abstenir, et observer une neutralité qui importait si fort aux intérêts et à la tranquillité de ses amis de France?

2° La résistance du Clergé gallican aux prétentions romaines, et les quatre Articles célèbres de l'Assemblée de 1682, qui établissent, comme on sait, l'indépendance absolue des rois, leur affranchissement de toute puissance ecclésiastique dans l'ordre temporel, et qui impliquent la supériorité du Concile général sur le

Pape. — En se prononçant pour les quatre Articles, il pouvait donner une légère satisfaction au roi, d'ailleurs si aliéné de lui ; mais il aliénait certainement le Pape qui, pour le moment, lui était assez favorable ainsi qu'à ses amis.

3° Enfin, il y avait les mesures artificieuses ou violentes employées contre les Protestants de France et qui menaient à la révocation de l'Édit de Nantes, mesures dont le contre-coup inévitable était d'exciter les cris et les représailles des Protestants du dehors. Arnauld, pendant son séjour en Hollande, vivait au milieu d'eux. Irait-il les choquer en prenant plus ou moins parti pour les convertisseurs catholiques de France, et en viendrait-il, par son zèle, jusqu'à compromettre l'hospitalité que lui donnait M. de Neercassel, obligé à bien des ménagements?

Ces fautes en sens divers, ces imprudences, Arnauld s'arrangea si bien qu'il les fit toutes ou à peu près toutes, et les cumula en quelque sorte, tout en s'étant dit peut-être qu'il les éviterait. Dans une lettre au Père Quesnel en octobre 1682, au sujet d'un écrit polémique de ce Père, il disait : « Voulez-vous bien que je vous dise ma pensée? vous faites trop d'honneur à la Congrégation de l'*Index* en vous défendant avec tant d'émotion de ce qu'ils ont fait contre vous ; et de plus, quoique vous ne parliez pas de la Déclaration des Évêques, vous insinuez assez que ce qu'ils ont fait vous est favorable, et ainsi, prenant leur parti, vous vous brouillez irréconciliablement avec Rome ; ce que je ne crois pas qu'il soit à propos de faire : car je pense que le meilleur parti que nous puissions prendre dans cette querelle est de demeurer neutres, ni les uns ni les

autres ne méritant pas que l'on s'intéresse pour eux. » —Il n'a pas suivi lui-même, dans des cas analogues, ce conseil qu'il donnait à Quesnel, il n'est pas resté *neutre;* il ne l'était plus, à la date même où il écrivait cela.

Dès les premiers temps de sa retraite, il avait publié plusieurs écrits sur la Régale (*Lettre d'un Chanoine à un Évêque*, 1680; *Considérations sur les Affaires de l'Église*, 1681), dans lesquels il soutenait intrépidement, mais avec une vigueur qu'il est difficile de ne pas trouver disproportionnée à son objet, le droit de quelques évêchés (et incidemment de Rome) contre le roi et contre les prétentions de la Couronne, qui, en ceci, lui paraissaient un abus voisin du sacrilége. Il avait par là blessé le roi bien plus sûrement qu'il n'avait contenté Rome, laquelle, somme toute, tenait médiocrement aux priviléges de quelques évêchés en France[1]. Ces traités de la Régale furent alors son plus grand crime politique. Mais Arnauld se souciait peu de contenter ou de heurter les puissances, et il n'était sorti du royaume que pour exhaler ses pensées et parler haut selon son cœur. La vraie fuite selon lui, la fuite indigne des docteurs et des évêques, c'était de se taire : *Fugisti quia tacuisti.*

Sur l'affaire des quatre Articles il se contint assez,

1. Il jugeait fort bien lui-même de l'effet diversement répulsif qu'avait dû produire cet écrit des *Considérations sur les Affaires de l'Église*, quand il écrivait à M. Du Vaucel (29 avril 1683) : « Si j'y ai dit (dans ce livre) des choses que je jugeais bien qui ne plairaient pas à la Cour de Rome, j'en ai dit d'autres sur la Régale, que je pouvais bien croire qui ne plairaient pas à la Cour de France. Chacun a ses maximes : les miennes sont de ne parler jamais contre ma conscience, de ne croire utile que ce qui est honnête, et de ne pas croire qu'il soit honnête de faire entrer des considérations humaines de complaisance ou d'intérêt dans le choix de ses sentiments. Si on me veut bien ainsi, à la bonne heure : sinon, je tâcherai de trouver en Dieu seul ce qu'on cherche en vain dans le monde. »

en ce sens qu'il n'écrivit pas d'ouvrage *ad hoc* où il en fût directement question; il se bornait à en approuver la doctrine, et il ne s'en cachait pas. Écrivant à M. Du Vaucel, chargé des affaires du parti à Rome, il ne pouvait s'empêcher de lui dire « que ce serait un mauvais conseil que l'on donnerait à Sa Sainteté, si on la portait à condamner d'erreur les quatre Articles du Clergé touchant la puissance de déposer les rois, l'infaillibilité, la supériorité du Concile général. Quand les gens de bien, ajoutait-il, seraient dans la dernière oppression, et qu'ils auraient tout à espérer de la Cour de Rome pour en être délivrés, ils ne croiraient pas pouvoir acheter cette liberté en s'engageant d'appuyer toutes ses prétentions bien ou mal fondées. » Il laissait à d'autres de dire : « *Pereat orbis, modo maneat auctoritas Papæ.* » Je me plais à marquer cette disposition si honorable d'Arnauld, et qui fait le fond de sa grandeur morale. Cependant il avait entrepris, dans sa naïveté, de rédiger tout un livre de *Remontrances* au roi, dans lequel, ne chargeant que le seul M. de Harlay, il s'attachait à détromper peut-être le monarque, et du moins le public, sur toutes les fausses accusations dont on avait grossi le *fantôme* du Jansénisme depuis des années, et il s'y était naturellement prévalu, plus encore qu'il n'eût fait ailleurs, des résistances de ses amis aux prétentions de Rome, de leur zèle, en toute occasion, à maintenir ces libertés de l'Église gallicane dont le roi se montrait si jaloux. Comptant bientôt publier cet ouvrage, il s'en excusait à l'avance auprès du Saint-Siége; il espérait qu'on y entrerait assez dans ses difficultés de situation pour ne pas lui en vouloir, et il écrivait à M. Du Vaucel (12 février 1683) ces paroles

qui expriment bien son incurable et généreuse inconséquence : « Quoique je ne sois pas dans les sentiments qui s'enseignent communément à Rome, sur les matières dont il est parlé dans la Déclaration du Clergé, cela n'empêche pas que je n'aie une passion très-sincère de maintenir *jusqu'à l'effusion de mon sang* les véritables et solides prééminences du Saint-Siége, et que je ne sois prêt de m'exposer, comme j'ai déjà fait, à être persécuté pour soutenir ce qui se ferait à Rome pour l'édification de l'Église et pour le soutien de l'innocence injustement opprimée. C'est ma véritable disposition ; s'en accommode qui voudra ! je n'en changerai pas par complaisance pour qui que ce soit. » Ses amis obtinrent de lui à grand'peine qu'il supprimerait ces *Remontrances* qui devaient déplaire et faire éclat de tant de côtés, et qui pouvaient attirer un coup de tonnerre sur Port-Royal. « Rien ne serait plus terrible que l'effet de cet Écrit, répondait un ami de Cour consulté à ce sujet et qui doit être M. de Pomponne, non-seulement pour l'auteur, mais encore pour l'Église dans la conjoncture présente, et pour une Maison qui en fait une des plus saines et des plus saintes parties [1]. »

1. Le manuscrit même de cet ouvrage, saisi plus tard avec les papiers de Quesnel en 1703, s'est perdu ; on n'en a que des fragments. Mais on a, très au net, l'opinion d'Arnauld tant sur la Régale que sur les quatre Articles, exprimée en maint endroit de sa Correspondance et notamment dans une lettre, du 12 octobre 1691, à Dodart qui, en sa qualité de médecin, avait l'oreille du roi : « Il faudrait lui faire comprendre, disait Arnauld, qu'il (le roi) a quatre affaires sur les bras à l'égard de l'Église : la Régale, les quatre Articles du Clergé, etc., etc., et lui faire bien remarquer en quoi, sur chacune de ces choses, sa gloire et sa conscience peuvent être engagées : qu'elles sont engagées à l'égard de la première, en ce que, dans le fond, il n'avait pas de droit à étendre la Régale, et en ce qu'on lui a fait faire de très-grandes injustices dans le diocèse de Pamiers ; que cela le devrait porter à n'être pas difficile sur cet article... ; que c'est tout le contraire à l'égard des quatre Articles ; qu'il doit demeurer ferme à n'en rien relâcher, et ôter aux Romains toute espérance qu'il en rabatte rien ; qu'il n'est

A l'égard des Protestants, au milieu desquels il se trouvait en Hollande, Arnauld ne reçut pas d'aussi bons conseils et ne sut point se retenir : il les malmena d'étrange manière. Le moment n'était pas bien choisi; les rigueurs qu'on déployait en France pour les conversions en masse soulevaient à l'étranger des invectives violentes et des récriminations vengeresses; le Calvinisme provoqué ravivait ses haines; l'injustice appelle l'injustice. Si Arnauld s'était borné à défendre contre les colères du dehors les Catholiques indistinctement accusés, à se faire l'avocat de ceux qui ne persécutaient personne, mais qui étaient persécutés, s'il avait désapprouvé dans sa patrie des rigueurs qui offensaient cruellement l'humanité et la conscience, il n'y aurait eu qu'à l'applaudir; mais ce rôle idéal qu'on imagine à distance ne pouvait être le sien; car cet esprit puissant, et qui n'était clairvoyant que dans le détail, restait plus qu'à demi plongé dans les préventions générales et les zones d'illusion régnantes à son époque : ses horizons étaient bornés de toutes parts, et il n'en sortait pas. Aussi, en entreprenant contre Jurieu

point maître de la doctrine de l'Église gallicane, et que ce n'est point une affaire qu'il puisse mettre en compromis. Il fallait témoigner sur cela une fermeté inflexible, et au contraire beaucoup de facilité sur la Régale : si on avait pris cette voie, l'accommodement serait peut-être fait présentement. Mais tant que les Romains espéreront de pouvoir donner quelque atteinte aux quatre Articles, on y trouvera toujours des difficultés insurmontables; on cherchera des équivoques pour sauver la chèvre et les choux, et il se passera des temps infinis à chicaner sur cela; au lieu que si on ne leur offrait rien du tout, ils seraient obligés de se contenter de ce qu'on leur accorderait sur la Régale. Et toute la satisfaction qu'on aurait à donner au Pape, à l'égard de l'Assemblée de 1682, serait de ce qu'elle aurait terminé (contre son droit) l'affaire de la Régale, qui était dévolue au Saint-Siége par un Appel légitime. » On ne saurait être plus net; mais le ton est un peu différent de celui de la lettre à M. Du Vaucel, et il n'y avait pas moyen, en effet, de se ménager entre des puissances si contraires, d'être tantôt si Romain, tantôt si gallican, et toujours avec une égale chaleur, *jusqu'à l'effusion de son sang!*

(1681) l'*Apologie des Catholiques* et notamment de ceux d'Angleterre, en les justifiant de la conjuration dite de Titus Oates, en démontrant l'innocence des victimes [1], n'a-t-il fait que se mettre en train, en humeur d'attaque, et n'a-t-il pu s'empêcher de se jeter aussitôt après dans la controverse des doctrines, et de rouvrir le champ des disputes théologiques avec tout son arsenal habituel d'injures. Il a donné par là occasion à son antagoniste d'écrire ce livre qui n'est qu'à moitié injuste, de *l'Esprit de M. Arnauld* (1684), resté sans réponse :

« Nous n'avons *rien* contribué, disait assez sensément Jurieu, aux disgrâces de M. Arnauld, et nous ne devions pas en souffrir : cependant il se trouve que nous en pâtissons. Ce prétendu persécuté, pour se dérober aux yeux d'une Cour qui le voyait avec chagrin, s'est allé cacher dans les Pays-Bas hollandais; et c'est là où il a composé contre nous ce libelle furieux qu'il appelle l'*Apologie pour les Catholiques*. Les extraits des Gazettes flamandes d'Utrecht et de Harlem qui reviennent si souvent, et cent petites particularités des villes de Hollande, qu'il ne peut avoir apprises ailleurs, font voir qu'il a composé ses derniers ouvrages dans les Provinces-Unies. *Cela s'appelle aller faire la guerre aux gens jusque chez eux*. C'est harceler de gaieté de cœur des personnes qui ne lui faisaient point de mal, et qui même lui fournissaient un asile contre ceux qu'il appelle ses persécuteurs. Partout où passe cet esprit violent et immodéré, il faut qu'il y laisse de tristes marques de son passage. »

Jurieu disait encore à l'occasion de l'*Apologie*, et par une image qu'Arnauld, qui ne se voyait pas, jugeait fausse, mais qui nous paraît à nous d'une énergique justesse :

« On y reconnait aisément le caractère et le génie de ce vieux solitaire,

1. L'abbé Maury, dans son *Essai sur l'Éloquence de la Chaire*, s'est livré à un accès d'enthousiasme et a chanté tout un hymne de louanges sur cette partie de l'*Apologie des Catholiques* : « Lisez cette éloquente discussion : que de larmes Arnauld vous fera répandre sur la mort du vertueux vicomte de Stafford ! Orateur sans chercher à l'être, etc., etc. » En lisant cette discussion, on ne répand pas du tout de larmes, on n'est pas le moins du monde ému, et l'on ne peut que s'étonner de l'échauffement de l'abbé Maury pour si peu. C'est un factum bien fait, mais bien long; pas autre chose.

qui, se tenant caché depuis quelques années, ressemble à ces vieux lions qui, du fond de leur tanière, jettent des rugissements effroyables, et qui ne se font sentir que par là. »

Je n'entrerai pas dans la discussion, qui serait fastidieuse, de plus d'un écrit d'Arnauld en ces années; je résumerai seulement l'esprit général de sa polémique et, je dirai presque, de sa politique envers et contre le Protestantisme : instinct ou calcul, peu importe, la ligne de conduite se dessine à nos yeux évidemment.

Dans ses controverses avec les Protestants, Arnauld est bien moins occupé à les persuader et à les convertir, qu'à s'en séparer; en écrivant, il songe plus aux Catholiques qu'aux Protestants mêmes. Signalé comme le chef d'un *tiers parti*, accusé par plusieurs d'incliner au Calvinisme à l'endroit de la Grâce, serré et comme refoulé sur un étroit terrain du côté de Genève, il essaie d'élever une barrière d'autant plus haute, de creuser un fossé d'autant plus profond entre lui et ceux dont on le voudrait faire auxiliaire, et qui eux-mêmes le tirent à eux le plus qu'ils peuvent. On peut dire que là où ils lui tendent de plus près la main, il les repousse, lui, à *coups de poing* d'autant plus forts : je ne sais pas d'expression plus exacte. Il leur prête, pour s'en distinguer, des dogmes plus violents qu'il n'est besoin, et que d'autres catholiques d'une position plus indépendante n'ont cru devoir leur en reconnaître. C'est ainsi que dans son *Renversement de la Morale* par les Calvinistes, dans son *Impiété de la Morale* des Calvinistes, dans son *Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies,* il imputait et prêtait à la totalité des Réformés certains principes insoutenables qu'eux-mêmes désavouent, particulièrement sur ce qu'on appelle l'*inamissibilité* de la Grâce. Car il s'en-

suivrait, selon Arnauld, que l'ensemble des Protestants admet comme dogme fondamental qu'un élu, un juste prédestiné ne perd jamais la Grâce, même après les crimes qu'il peut commettre; que David, par exemple, après son adultère est encore au fond en état de Grâce : une telle énormité révolta non-seulement les docteurs protestants, mais aussi quelques catholiques, et M. Le Fèvre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, essaya de réfuter M. Arnauld, en montrant que la majorité des Protestants n'est pas si au rebours que cela du sens catholique et du sens commun. Entre M. Le Fèvre et M. Arnauld, une dispute s'engagea (1683) : « La chose est assez curieuse et assez singulière, écrit Jurieu, qui s'en frotte les mains de plaisir : un docteur de Sorbonne écrivant contre un autre docteur de Sorbonne en faveur de gens que l'un et l'autre regardent comme de très-méchants hérétiques; cela est assez singulier pour que le siècle en prenne connaissance. » M. Le Fèvre s'attache donc à démontrer contre Arnauld que l'ensemble des Réformés n'est pas si absurde et si anti-catholique sur l'article de la prétendue *inamissibilité;* il s'appuie sur la Confession d'Augsbourg, sur des témoignages même tirés du Synode de Dordrecht; il demande à M. Arnauld ce qu'il aura gagné à vouloir convaincre logiquement ses adversaires d'immoralité pure, de folie, d'impiété, et si c'est une manière de les convertir; lui, il croit mieux faire en leur montrant que sur ces points ils ne sont pas nécessairement si éloignés de l'Église qu'ils ont quittée. M. Arnauld, au contraire, veut par position se séparer d'eux à toute force, et il les condamne à l'absurde par une sorte de *contrainte logique* qui est sa méthode or-

dinaire, si peu conforme à l'esprit des faits. Il a peur de passer pour l'écuyer du *Goliath* Pierre Jurieu [1].

Quant à la révocation de l'Édit de Nantes et aux rigueurs qui suivirent et précédèrent, Arnauld, sans tout approuver, est en somme pour la politique du roi ; il est catholique et royaliste plus que chrétien. Il a de ces duretés et de ces aveuglements du sens moral qu'on a peine à se figurer et à comprendre chez un si noble persécuté. Sur le baptême des enfants, par exemple : les Protestants, dans quelques-unes des Provinces-Unies, forçaient les parents catholiques de porter leurs nouveau-nés au prêche; Arnauld s'en indigne, mais en même temps il approuve Louis XIV d'avoir imposé aux mères protestantes des sages-femmes catholiques ; il s'obstine à ne pas voir que l'un de ces procédés vaut l'autre ; il plaide en avocat pour établir la différence et l'inégalité : « Les plaintes des prétendus Réformés, écrit-il en 1682, sont fondées sur une Ordonnance que le roi a faite, qu'ils ne se serviraient plus que de sages-femmes catholiques, afin que si leurs enfants venaient au monde étant près d'expirer, ils pussent être baptisés par ces sages-femmes avant que de mourir, comme il se pratique parmi les Luthériens, aussi bien que parmi les Catholiques. Voilà ce qui les a fait horrible-

1. Tous les amis d'Arnauld ne l'approuvaient pas dans les combats à outrance qu'il livrait de ce côté : témoin Saint-Amour, si l'on en croit l'évêque anglican Burnet, qui eut occasion de le connaître dans son voyage de France en 1683, c'est-à-dire dans le temps même où se réveillait cette malencontreuse polémique : « Je vis aussi à Paris Saint-Amour, l'auteur du Journal de ce qui se passa à Rome lors de la condamnation des cinq Propositions de Jansénius. Je trouvai en lui un homme droit et honnête, qui avait plus de bon sens que de pénétration et de savoir. Il me dit que toute sa vie n'avait été qu'une campagne contre les Jésuites, dont il me parla comme de la peste de l'Église. Il déplorait l'aigreur et la violence avec lesquelles Arnauld avait écrit contre les Protestants, et il m'assura qu'il en avait été blâmé par tous ses amis. »

ment crier, comme si on leur avait fait la plus grande injustice du monde. » Il trouve singulier que les Protestants se plaignent, et il soutient sans rire que quand ils y auront bien pensé, ils devront savoir bon gré au roi d'une si chrétienne attention [1].

1. On n'a que trop, d'ailleurs, l'opinion générale d'Arnauld sur la révocation de l'Édit de Nantes et sur les suites. A M. Du Vaucel (20 octobre 1685) il écrit: « Vous aurez su sans doute la grande nouvelle de la Déclaration du roi, par laquelle il casse l'Édit de Nantes, et ôte tout exercice public ou particulier de toute autre religion que de la catholique romaine, ne donne que neuf mois aux ministres pour prendre parti ou de se convertir, ou d'être bannis pour toujours du royaume; mais on assure à ceux qui se convertiront une pension plus forte du tiers que celle qu'ils avaient étant ministres, et qui passera à leurs veuves... » A madame de Fontpertuis (27 octobre 1685) : « On a été bien surpris ici de la Déclaration : comme on y est bon catholique, on s'y en réjouit fort; mais apparemment ceux de Hollande en seront bien alarmés. On sera bien aise de savoir ce qui en sera arrivé, et s'il y aura eu bien des gens à qui elle aura fait ouvrir les yeux, comme saint Augustin remarque que les édits des Empereurs, qui avaient ordonné de grosses amendes contre les Donatistes, furent cause que plusieurs d'entre eux retournèrent à l'Église. » C'est pousser un peu loin l'autorité de saint Augustin que de la tenir même en pareille matière. Arnauld ne pense pourtant pas en ceci différemment de saint François de Sales à Thonon. Il conseille de faire lire à ce sujet son livre de l'*Apologie des Catholiques* (deuxième partie, chap. XI), où ce point des Donatistes est traité. Il voudrait aussi qu'on fît lire aux nouveaux convertis l'*Année chrétienne* de M. Le Tourneux, laquelle justement allait être condamnée par Rome. Il revient (lettre à M. Du Vaucel, 28 décembre 1685) sur cet exemple des Donatistes qui peut autoriser ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui est des pertes temporelles qu'on leur fait souffrir par les logements de guerre et le bannissement des ministres. Il lui écrivait toutefois (le 12 décembre): « Je pense qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de réjouissance publique (à Rome) pour la révocation de l'Édit de Nantes et la conversion de tant d'hérétiques; car comme on y a employé des voies *un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes*, il est mieux de n'en pas triompher. » Il tâche de ne pas trop croire aux dragonnades dont parlent les Gazettes de Hollande (à M. Du Vaucel, 1er février 1686) : « Il s'imprime tous les mois à Paris un livre sous ce titre: *le Mercure galant;* ce titre est bien sot, mais il ne laisse pas d'y avoir de fort bonnes choses. Nous avons vu les deux derniers mois de novembre et de décembre : il y a des relations fort particulières des conversions des hérétiques dans les provinces où il y en avait le plus, par lesquelles il paraît qu'il y en a un fort grand nombre qui sont convertis de fort bonne foi, et après des conférences fort raisonnables. Je ne saurais croire que ces relations soient fausses, si ce n'est par omission. Je m'explique : c'est qu'apparemment on y dissimule la manière dont on a traité ceux qui sont demeurés opiniâtres après la conversion du plus grand nombre. Et ainsi ce que disent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitements peut être vrai, au moins en partie, sans que ce qui est dans *le Mercure galant* soit faux... Or, on peut

J'ai dit les endroits désagréables. Nous n'avons pas affaire avec Arnauld à un sage qui pratique philosophiquement le *Bene vixit, bene qui latuit :* nous avons affaire à un théologien, à un controversiste, à l'un de ceux à qui l'on a rappelé en manière d'avertissement le mot de saint Jérôme : « *Incongruum est latere corpore, et lingua per totum orbem vagari.* Il est malséant de se tenir caché de sa personne, et de laisser courir sa langue à bride abattue par toute la terre. » Cette langue toutefois, cette plume dont on est tenté si souvent de se plaindre, a aussi de belles paroles, et qui révèlent à tout moment l'homme de cœur et de conscience : « Je veux bien souffrir les incommodités de ma retraite, qu'on ne m'en envie pas les avantages. Le plus grand que j'y trouve est de n'être point obligé de faire la cour à personne, et de ne point parler par politique contre ce que j'ai dans le cœur. » C'est ainsi qu'il répondait à ceux de ses amis de France qui s'inquiétaient toujours des moyens de l'y faire rentrer. M. de Choiseul, l'ancien évêque de Comminges, et maintenant évêque de Tournay, homme de conciliation décidément incorrigible, essaya de traiter pour Arnauld, qui n'y consentait guère, près de l'archevêque de Paris qui faisait semblant de vouloir. L'archevêque, homme politique, eut de ces semblants à plus d'une reprise : « Que l'on se rapproche et puis on verra, » disait-il. Arnauld n'était pas tenté de se rapprocher de la *caverne du lion.* A Nicole qui se mêlait aussi de ces projets d'accommode-

juger aisément, en comparant ensemble *le Mercure* et les Gazettes, que le nombre de ceux dont parlent les Gazettes n'est presque rien en comparaison de ceux dont parle *le Mercure;* et ainsi, comme dans les choses morales *denominatio debet sumi a potiori parte*, on peut dire que le roi a eu le bonheur d'éteindre l'hérésie dans son royaume, et que ces Gazetiers protestants sont de grands menteurs... » O misère de l'esprit humain!

ment, il demandait ce qu'on espérait par là : « Est-ce simplement que je pourrai retourner et jouir du même repos dont vous jouissez présentement? Je ne crois pas que cela fût impossible, et au regard de ce point je ne pense pas en effet que l'on fût inexorable. » Mais ce qui suffisait à Nicole eût été le supplice d'Arnauld : « Je suis persuadé (parlant toujours à Nicole) que vous ne gâterez rien dans les visites que vous rendrez à M. de Paris, et qu'au contraire vous y pourrez servir les amis en de petites choses... Ce n'est pas néanmoins de quoi il est question : il s'agit de l'Église, et non d'un tel et d'un tel. » Composer et publier, fût-on caché dans un trou, cela lui semblait infiniment préférable à rentrer et à jouir d'une paix à la Nicole, à avoir, comme celui-ci, *la liberté du pavé de Paris*, à charge de rester muet ; bel avantage ! « Car le moyen ordinaire de détromper les hommes et de leur ôter de l'esprit de fausses opinions, c'est *la parole*. » Dans le temps où il composait cette Remontrance au roi (qui ne parut point), il ne comptait nullement sur le succès par rapport à lui et n'avait pas en vue le retour : « Grâces à Dieu, je me trouve presque aussi bien dans une petite maison dont je ne suis point sorti depuis près de quatre mois que j'y suis entré, que si j'étais en liberté au milieu de Paris...; car pour le temps qui me reste à vivre, il ne m'est pas de grande importance de le passer dans la retraite ou dans une plus grande liberté. »

Quand il parlait de la sorte, Arnauld n'était plus en Hollande. Se voyant trop connu à Delft, il avait dû revenir, en octobre 1682, à Bruxelles; il y prit dans un faubourg une pauvre petite maison où il se tenait confiné. Il n'était pas seul du moins; il avait quelques amis

dont les uns le visitaient, dont les autres restaient à demeure. Il eut pendant quelque temps, soit à Delft, soit à Bruxelles, M. de Sainte-Marthe, M. Du Vaucel : M. de Pontchâteau, nous le savons, faisait pour le voir de fréquents voyages; M. de Tillemont en fit un. Madame de Fontpertuis elle-même ne put se refuser la consolation de ce pèlerinage, et elle se l'accorda. Arnauld avait constamment avec lui M. Guelphe, de Beauvais, qui lui servait de secrétaire, lui tenait lieu de valet de chambre, et ne le quittait jamais que pour certaines commissions toutes confidentielles; il l'appelait *le Petit frère*. Il eut aussi près de lui, dans les dernières années, M. Ernest Ruth d'Ans, ecclésiastique du pays de Liége, qui avait demeuré autrefois à Port-Royal et qui avait été attaché à M. de Tillemont. C'est lui qui, avec M. Guelphe, rapportera à Port-Royal le cœur d'Arnauld.

De retour à peine à Bruxelles, Arnauld dut se tenir plus que jamais sur ses gardes à cause des perquisitions qu'on faisait pour le découvrir. Ses derniers écrits avaient donné l'éveil. M. de Harlay aurait dit (ce qui lui ressemble assez peu) : « J'ai 50,000 livres à employer pour le faire prendre, et il faut que lui ou moi périsse. » On disait que le fameux exempt Des Grès était parti à sa recherche, et qu'il répondait de le trouver, pourvu qu'on ne le laissât pas manquer d'argent. Arnauld, conservant son calme et sa gaieté, racontait lui-même tous ces bruits qui le concernaient à M. Du Vaucel qui était à Rome (1er janvier 1683) : « Les Gazettes disent toujours qu'on cherche M. Arnauld, et qu'on l'a pensé attraper à Paris chez une demoiselle janséniste. Mais les nouvelles de Paris disent sur cela que ce bruit s'étant répandu, et d'autres semblables,

touchant les perquisitions que l'on faisait de ce docteur, M. Despréaux avait dit, d'une manière très-agréable et très-fine : « *Le roi est trop heureux pour trouver M. Arnauld.* » — Mot charmant comme tant d'autres sortis de la même bouche, et qui fait honneur à la probité spirituelle de Despréaux !

Sur ces entrefaites il était survenu à quelques-uns de ses amis en France, et en partie par sa faute, de graves affaires, d'atroces mésaventures, et qui prouvaient que ceux du dedans n'avaient pas si tort quand ils recommandaient la prudence. Dans le courant de l'été de 1682, on intercepta en France un paquet de lettres d'Arnauld, ce qui donna lieu à des perquisitions. On arrêta M. Chertemps, chanoine de Saint-Thomas du Louvre, qu'on mit à la Bastille parce qu'on le soupçonna d'être l'intermédiaire de cette correspondance. Il en sortit et sans exil, grâce uniquement à sa parenté avec madame Colbert. Sur la fin du même été, on saisit quatre ballots de livres à Saint-Denis, par l'imprudence d'un batelier. Il y avait dedans des *Apologies pour les Catholiques*, des livres *contre M. Mallet*. On arrêta un très-bon prêtre, chapelain de l'hôpital de Saint-Denis, nommé Dubois, à qui ces ballots étaient adressés ; on le mit à la Bastille, quoiqu'il fût à peine convalescent d'une très-grande maladie qui l'avait réduit à l'extrémité. On interrogea les gens de sa maison pour avoir le signalement de ceux qui le visitaient. Comme ces ballots venaient de Soissons, on écrivit à l'intendant de s'informer par quelles mains ils avaient passé ; M. Le Tourneux faillit être compromis dans cette affaire. Le pauvre prêtre de Saint-Denis fut, peu après, jugé par une Commission et condamné aux galères. Vers le

même temps on découvrit, toujours au moyen de lettres interceptées, que d'autres ballots arrivaient par Rouen, et qu'on les faisait venir de là à Paris avec les effets de M. Le Blanc, intendant. On en fit la saisie : il y avait douze cents *Apologies*, des *Mallets*, des *Morales pratiques* (le tome II). Le Père Du Breuil, prêtre de l'Oratoire et curé de Sainte-Croix, fut arrêté, ainsi que la femme d'un épicier de Rouen. Le Père Du Breuil fut mis à la Bastille; l'intendant, mandé à Fontainebleau, et produisant une lettre du Père Du Breuil qui prenait tout sur lui, fut néanmoins révoqué; son secrétaire mis en prison; la plupart des officiers de la douane inquiétés, et la douane fermée durant quelques jours. On visita tous les vaisseaux qui venaient de Hollande avec une exactitude extraordinaire; on fit la même chose à Dieppe[1]. Il y eut jusqu'à onze personnes *dans les chaînes*

1. Je me suis laissé guider dans ce qui précède par la *Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas* (1733), dont l'auteur, M. Guelphe, le secrétaire et l'acolyte d'Arnauld, devait être très-bien informé. On lit cependant, au tome XIII (page 431) de l'*Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* par l'abbé Racine, un récit des mêmes faits, qui offre quelques différences et variantes : d'après ce récit le prêtre de Saint-Denis, M. Dubois, mourut à la Bastille, sans aller aux galères. La saisie des ballots, qui compromit le Père Du Breuil, se fit à Saint-Denis encore, et c'est sur une lettre adressée par quelque affidé de la police au digne curé de Sainte-Croix qu'on soupçonnait de les avoir expédiés, que celui-ci donna dans le piége et se trahit par sa réponse. L'intendant de Rouen, M. Le Blanc, ne fut que menacé d'être révoqué, etc., etc. Ces différences (en les admettant) ne changent rien au fond des choses. Voici, au reste, un passage d'une lettre écrite à M. de Neercassel par M. Ruth d'Ans, qui était alors auprès de M. Arnauld. On y verra que l'affaire de celui-ci se compliquait d'une autre fort grave, de celle de M. Le Noir, ancien théologal de Séez, auteur de libelles violents contre l'épiscopat et contre M. de Paris. C'était l'extrême gauche du parti, et qu'Arnauld désavouait (voir sa lettre au landgrave de Hesse-Rhinfels, du 28 juin 1683); mais l'association n'en subsistait pas moins dans l'esprit des accusateurs, et il y avait de la liaison en réalité. On n'en saurait douter d'après ce qui suit :

« Nos dernières lettres de Paris, écrivait M. Ruth d'Ans à M. de Neercassel (30 mai 1683), contenaient un bien triste sujet d'affliction; c'était la condamnation de deux ecclésiastiques, M. Bourdin et M. Dubois, aux galères, le premier perpétuelles, et l'autre de

au sujet de ces ballots. On rapporte qu'Arnauld dans le premier moment de la nouvelle, et n'apprenant d'abord que la saisie, s'en consolait comme d'une simple perte matérielle, bien que c'en fût une assez rude pour lui, ces livres étant imprimés à ses frais et faisant une de ses ressources ; mais quand une seconde lettre lui apprit l'emprisonnement du Père Du Breuil, il en fut pénétré de douleur, et « se laissant tomber à genoux, il s'abaissa et adora Dieu dans un profond silence, et le garda toujours dans la suite sur cet événement, n'ayant jamais dit une seule parole pour s'en justifier, malgré les reproches. »

Quoi qu'il en soit, sa Correspondance publique, et imprimée dans ses Œuvres, si l'on n'avait rien de plus, ne nous donnerait pas pleine satisfaction sur cette affaire, bien qu'il y revienne assez souvent. Arnauld écrivit deux fois[1] à l'archevêque de Reims Le Tellier,

dix années seulement. M. Bourdin est ce prêtre qui fut pris à Paris dans la chambre de M. Van Bort (ou Van Bont?), où la Providence voulut que je le visse entre les mains des archers. Il était ami et compagnon de M. Le Noir. Il n'a point nié qu'il n'eût part aux libelles qui ont été faits contre M. de Paris ; il s'offrit même de prouver tout ce qu'on avait avancé contre lui dans ces libelles; mais il a toujours demandé des juges ecclésiastiques et compétents, et n'a jamais voulu se soumettre à ceux qu'on lui a donnés.

« M. Dubois est un ecclésiastique très-homme de bien, qui a toujours été très-hostile sur lui-même, très-attaché à la vérité et aux offices de charité envers le prochain. Peu de personnes le connaissaient, et de ses bons amis même ne savaient pas où il demeurait. *Il nous rendait service depuis deux ans avec beaucoup d'affection et d'adresse.* Il y a près de huit mois qu'il fut découvert à Saint-Denis et emmené à la Bastille, tout malade qu'il était pour lors. Il y a quinze jours qu'on nous avait mandé que le roi avait donné ordre qu'on vidât les prisons, et qu'on fît le procès à ceux qui y étaient détenus. Il nomma douze juges du Châtelet avec M. de La Reynie et M. Robert, procureur du roi. On en espérait bien, surtout pour M. Dubois : cependant on ne pouvait guère pis ; et on dit même qu'il y a eu quatre voix à mort pour M. Bourdin.

« Quoique M. Dubois ait été arrêté à l'occasion de nos *ballots*, il y a sujet de croire que ce n'est pas pour ces ballots qu'il a été condamné aux galères, mais plutôt à cause de l'union qu'on a trouvé qu'il avait avec M. Le Noir. Mais le sort de l'un et de l'autre ne laisse pas de nous affliger beaucoup. C'était une chose digne de compassion de voir amener ces pieux ecclésiastiques de la Bastille au Châtelet. Comme ils avaient les mêmes hardes avec lesquelles on les avait arrêtés, on peut juger en quel état elles pouvaient être... Ce sera une chose bien plus digne de compassion encore de les voir mettre à la chaîne... »

1. 19 octobre 1682 et 17 janvier 1683.

qui lui avait toujours témoigné de la bienveillance, et qui était d'ailleurs en Cour une sorte d'adversaire de l'archevêque de Paris; il lui disait pour sa propre justification, pour celle de son livre et, par conséquent, des personnes compromises à cette occasion, bien des choses qui étaient faites évidemment pour être redites au roi, si M. de Reims en avait eu la bonne volonté et le courage. Arnauld aurait aussi voulu que Bossuet parlât, et il s'étonnait de son silence au sujet d'un livre (l'*Apologie pour les Catholiques*) si avantageux à la religion et à la monarchie, si à l'honneur de la France en particulier : « Mais sur cela, écrivait-il au médecin Dodart[1], vous me permettrez de vous dire que je ne suis pas trop satisfait de votre ami (*M. de Meaux*), à qui vous l'avez montré. Ce n'aurait pas été un grand effort de générosité de se rendre garant qu'on ne ferait rien contre un tel livre : il a assez d'accès auprès du roi pour lui faire entendre raison sur cela, s'il avait tant soit peu de zèle pour la vérité. Mais la grande maxime de ce temps est de ne se point faire d'affaires. » Ce que nous devons dire pourtant des lettres d'Arnauld où il traite de ce sujet pénible, c'est qu'il semble mener un peu trop de front et presque *ex æquo* le soin de ses ballots et l'inquiétude pour les personnes; il se plaint du séquestre des uns autant que de l'emprisonnement des autres. Cela fait un peu sourire[2]. Ce n'était

1. 6 mars 1683.

2. Jurieu (dans son *Esprit d'Arnauld*, tome I, p. 26) n'est pas juste quand il représente Arnauld comme n'étant sensible qu'à ses propres disgrâces; il n'est qu'à demi injuste lorsque, rappelant les malheurs de tant de gens compromis à cause de lui, révoqués, emprisonnés, condamnés aux galères, il ajoute, d'après les apparences : « Voilà la disgrâce dont M. Arnauld se plaint, quand il dit qu'*on a fait souffrir des traitements assez rudes à tant de personnes*, etc. Mais, comme on voit, il s'en plaint fort modestement; il n'y touche que très-légère-

pas indifférence de sa part, ce n'était que bonhomie. Il ne cessa d'être tendrement préoccupé du Père Du Breuil, et on ne saurait en douter, quand on n'en aurait pour preuve que ces mots d'une lettre à madame de Fontpertuis, écrite neuf ou dix ans après l'arrestation (février 1692) : « Ce que vous mandez du Père Du Breuil (on venait de le transférer pour la sixième fois d'un lieu d'exil à un autre) me perce le cœur. Mais est-il possible qu'on ne puisse trouver personne qui représente au roi le misérable état où il est, pour obtenir au moins qu'on traite avec autant d'indulgence un si homme de bien, qu'on en a pour un aussi méchant prêtre qu'est celui qui est présentement si à son aise dans l'officialité de Paris? Ne pourrait-on point engager quelqu'un des ministres à en parler à Sa Majesté, ou, à leur défaut, madame de Guise, ou madame la princesse de Conti, ou madame de Maintenon? Enfin, il faudrait tenter toutes choses, et ne se point rebuter quand on n'aurait pas réussi par l'une. » Mais *tout était muet ou assujetti au dominant*, c'est-à-dire à M. de Paris : « La vérité, écrivait le sagace et clairvoyant Du Guet, est qu'on ne trouve personne qui ose parler, ou qui le puisse faire avec succès. Les uns ne veulent pas, les autres craignent, et d'autres nuiraient au lieu de servir... *Non habemus hominem.* »

ment, et n'y revient plus que par un autre petit mot. La perte d'une intendance à un très-honnête homme, et celle de la liberté à deux fort honnêtes gens, ne lui font rien, quoiqu'ils soient ses victimes et qu'ils souffrent pour lui : mais il ne peut souffrir qu'on supprime des ouvrages dont il croit qu'il lui doit revenir une grande gloire. C'est pourquoi, après avoir dit quelques mots en faveur de ses amis qui souffrent, il s'occupe tout entier à intercéder pour l'élargissement de ses livres... Il est idolâtre de ses productions, et l'on ne saurait le châtier par un endroit plus sensible. » Ce dernier point n'est pas mal touché. Le reste porte à faux.

Allons plus avant : dans le Jansénisme il ne faut s'arrêter ni à la première ni à la seconde écorce; il y a presque toujours des doubles et triples fonds. On a mieux, au sujet du Père Du Breuil, que quelques passages des lettres imprimées d'Arnauld, on a la Correspondance secrète que l'exilé du dehors trouva moyen de nouer et d'entretenir indirectement avec le prisonnier du dedans. Cette affaire du Père Du Breuil est une de celles qui caractérisent le mieux tout ce qu'il y eut d'inexorable et d'odieux dans la persécution exercée en ces années sur le Jansénisme, et qui nous expliquent par suite l'irritation et la révolte de tant d'âmes. C'est un exemple qui nous en représente bien d'autres moins connus. Il y faut insister.

Le Père Du Breuil, que j'ai eu plus d'une occasion de nommer précédemment[1], était un des hommes les plus distingués dans la Congrégation de l'Oratoire. Il avait de la réputation comme prédicateur; on le recherchait également pour les directions. Dans le temps où les directeurs de Port-Royal étaient obligés de se cacher, madame de Longueville écrivait de lui à madame de Sablé :

« ... Pour le Père Du Breuil, c'est assurément un saint homme et un fort bel esprit, très-savant, et tout entier du bon côté; mais il est le plus sec du monde et le plus discret, c'est-à-dire, de ces gens qu'il faut poursuivre pour les attirer. Je le prierai de vous aller faire une visite, car il s'en retourne à la fin de la semaine, et le prierai de plus de ne vous laisser pas faire tout le chemin. Vous verrez comme vous vous en accommoderez. Il s'en va prêcher l'Avent à Chartres, ainsi il ne sera guère à Paris; mais il faut pourtant voir s'il vous sera bon... »

Cette *sécheresse* du Père Du Breuil était une marque de plus qu'il était tout du *bon côté*, et qu'il se dérobait

1. Tome III, pages 181 et 558.

plus volontiers qu'il ne se proposait à ces directions du beau monde si convoitées par d'autres. Tous les témoignages s'accordent, d'ailleurs, à montrer le Père Du Breuil comme n'étant nullement *sec* dans le sens où nous l'entendons, mais au contraire fort doux, fort aimable, d'une conversation charmante et faisant les délices de l'Oratoire. A la mort du Père Senault, général, la Congrégation était disposée à nommer le Père Du Breuil pour lui succéder : M. de Harlay lui fit donner en toute hâte l'exclusion par la Cour ; il y gagna peu, et ce fut non point le Père De Saillant désiré par lui, mais le Père de Sainte-Marthe qui fut élu. Nommé curé de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen à Rouen, le Père Du Breuil y jouissait de l'estime et de l'affection universelle, lorsque cette malheureuse imprudence commise par d'autres, et dont il fut l'innocente victime, vint l'enlever à son troupeau. Depuis son arrestation, le vénérable vieillard (il avait déjà près de soixante-dix ans) ne fit plus qu'être ballotté de prison en prison, d'exil en exil, des cachots de Rouen à la Bastille d'abord, puis à Saint-Malo, à Brest, à la citadelle d'Oleron, dans le fort de Brescou, et enfin à la citadelle d'Alais où il mourut le 4 septembre 1696, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Or, en l'année 1685, Arnauld, qui ne pouvait revenir embrasser ses amis de France, voyait arriver à Bruxelles quelques amis chassés eux-mêmes par des tracasseries obstinées ; il eut pour compagnons nouveaux de sa retraite les Pères Quesnel et Du Guet, qui désertaient enfin l'Oratoire, où l'on avait interdit toute liberté de doctrine. En empêchant le Père Du Breuil d'être élu général, l'archevêque de Paris n'avait pas

obtenu tout ce qu'il voulait : le général élu, avons-nous dit, le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, parent du nôtre et l'un des auteurs du *Gallia christiana*, n'était pas à sa dévotion, et M. de Harlay dut travailler avant tout à l'évincer ou à l'annuler, lorsqu'en 1678 il entreprit de purger de jansénisme la Congrégation et de la gouverner sous main [1]. Avec son habileté ordinaire, il y introduisit et y ménagea petit à petit des influences qui en altérèrent l'esprit et le dénaturèrent pour un temps ; la plus grande preuve qu'il y avait réussi, c'est que le Père Du Breuil était à peine enfermé à la Bastille, que les Pères de l'Oratoire lui faisaient signifier qu'ils l'avaient exclu de leur Congrégation, sans même attendre qu'il y eût un jugement contre lui : « Cela est digne, écrivait Arnauld, du renversement que M. de Paris a fait dans cette Congrégation, en dépouillant le Général de ses fonctions, et le reléguant dans un ermitage qui lui est donné pour prison, en faisant exiler les plus honnêtes gens ou les privant de tous leurs emplois, et en mettant toute l'autorité entre les mains de cinq ou six esclaves de toutes ses volontés. » Le Chapitre tenu en 1684 avait ordonné l'adoption d'un Formulaire d'études contraire aux saines et récentes méthodes, et qui entravait l'enseignement : « L'Assemblée, y disait-on, a toujours été et veut demeurer en liberté de pouvoir tenir toute bonne

1. M. de Pontchâteau nous indique un des principaux ressorts et des mobiles déterminants, un de ceux qui tiennent à l'esprit de corps, et dont l'archevêque ne manqua pas de tirer parti pour ses fins : « Cette Congrégation, au moins dans ceux qui la gouvernent, est assez satisfaite de sa dernière Assemblée, et un des sujets de sa joie est qu'elle espère que, s'étant bien mise avec les Jésuites, elle obtiendra plus facilement la canonisation de M. le cardinal de Bérulle, son fondateur. Elle l'achètera bien cher, si elle l'obtient à ce prix. » (Lettre à M. de Neercassel, du 8 mars 1679, Archives d'Utrecht.)

et saine doctrine, et elle ne défend d'enseigner que celles qui sont condamnées par l'Église, ou *qui pourraient être suspectes des sentiments de Jansénius et de Baïus pour la théologie, et des opinions de Descartes pour la philosophie.* » Dans la physique, on ne devait plus s'éloigner des principes d'Aristote, communément reçus dans les colléges. La doctrine nouvelle de Descartes « *que le roi avait défendu qu'on enseignât, pour de bonnes raisons,* » et l'antique doctrine de saint Augustin étaient proscrites du même coup, par un singulier assemblage, mais en vertu d'un même principe de servilité [1]. Bien des esprits aussi indépendants que religieux sortirent à ce moment de l'Oratoire. Quesnel et Du Guet, qui furent de ce nombre, vinrent trouver Arnauld à Bruxelles. Ce fut pour ce dernier une grande douceur que cette recrue inespérée : mais Du Guet, dont la poitrine délicate ne se trouvait pas bien du climat, dut bientôt partir et rentrer en France; Quesnel resta seul avec Arnauld. Tous deux, Quesnel et Du Guet, avaient connu le Père Du Breuil, leur ancien dans l'Oratoire ;

1. Un Père Le Porc d'Imbretun (né à Boulogne-sur-Mer), disciple du Père Thomassin, publia en 1682 un livre intitulé *les Sentiments de saint Augustin sur la Grâce, opposés à ceux de Jansénius.* Ce livre devenait la règle de doctrine dans l'Oratoire. Le Père Le Porc, qui mourut seulement en 1722, professa pendant près de quarante ans la théologie à Saumur. Arnauld ne fut content que lorsqu'il eut dit un mot en réponse à *la petite et laide bête* : ainsi le désigne-t-il dans ses Lettres. — La vérité m'oblige à faire remarquer que ce même Père Le Porc est traité en des termes bien différents et tout particulièrement honorables par ceux des derniers Oratoriens qui ont recueilli les mémoires de la Congrégation : « Il s'est rendu recommandable, écrivait Adry, par son savoir, par une piété exemplaire, une régularité constante, un travail assidu et continué jusques à l'extrémité d'une longue vie, et par un grand désintéressement. » (Bibliothèque manuscrite des Écrivains de l'Oratoire, Archives de l'Empire.) C'est qu'on pouvait avoir toutes ces qualités sans être augustinien au sens janséniste. La doctrine du Père Le Porc fut une sorte de bouclier et d'abri derrière lequel vécurent tous les confrères prudents et un peu timides.

tous deux l'aimaient, et ils établirent avec lui une communication par lettres, discrète et rare, mais qui dura sans interruption jusqu'à la mort de celui qu'ils avaient pris à tâche de consoler. Cette double Correspondance de Du Guet et de Quesnel avec le Père Du Breuil éclaire d'un jour particulier les exils et les captivités de ce digne prêtre, de ce *martyr de M. de Paris*, comme on l'appelait.

Les lettres de Quesnel [1], qui ont leur portion édifiante, offrent plus de gaieté toutefois et de variété que celles de Du Guet; elles traitent de sujets parfois littéraires ou mondains, assaisonnés à propos d'une morale chrétienne. Il y a toutes sortes de petites précautions, non pas seulement dans la suscription des lettres[2], mais dans leur rédaction même, de légères allégories ou paraboles qui ne sont pas difficiles à interpréter. Le prisonnier est comparé à un religieux qui s'est consacré à Dieu dans un âge avancé, et qui est entré dans un *monastère étroit* : « Et plus ce monastère est étroit et la cellule resserrée, plus ils ressemblent au tombeau du Sauveur, et plus ceux qui les habitent ont de conformité à Jésus enseveli. » Le Père Quesnel s'excuse de ne pas écrire plus souvent : « La seule raison (qui m'a retenu), dit-il, a été la crainte que vos incommodités ordinaires ne vous laissassent pas la liberté de lire, et que vos *médecins* n'empêchassent qu'on vous donnât des lettres de vos amis. » Dans une lettre du 17 mars 1688, il est question d'Arnauld sous un voile des plus transparents :

« *Notre révérend Père Abbé* est, Dieu merci ! dans une parfaite santé, et

1. Manuscrits de la Bibliothèque impériale, résidu de Saint-Germain, n° 270.
2. « Pour M. *Rufin*. C'est une lettre du *petit A.* pour M. *de La Croix*. » — Le Père Du Breuil est désigné ailleurs sous le nom de M. *Baptiste*, de M. *l'Insule*.

ses religieux pareillement. Il est âgé, et quoique l'on voie bien qu'il l'est, on ne voit point néanmoins que sa vieillesse le charge et l'appesantisse. Il n'a ni cornet à l'oreille, ni lunettes sur le nez, ni bâton à la main, ni goutte aux pieds. Il a bon appétit, il dort fort bien, il a du feu et de l'ardeur plus que beaucoup de jeunes gens. Il a toujours l'esprit aussi bon et plus solide que jamais. Il vous honore comme vous savez, et quant à M. *Baptiste*[1], il lui donnerait de ses nouvelles par lui-même, s'il ne craignait que cela lui pourrait être plus fâcheux par quelque rencontre que consolant : car vous ne pouvez douter qu'il ne porte dans son cœur vivement enraciné le souvenir de l'occasion qui a causé la maladie à cet honnête homme, et qu'il n'en gémisse quand il y pense. »

Et il ajoute aussitôt après, pour le faire sourire :

« Il y a plus de deux ou trois ans que je n'ai reçu des lettres de M. Arnauld. Vous jugez bien, par la situation où nous sommes l'un et l'autre, qu'on ne s'écrit pas souvent... »

Je le crois bien, ils vivaient ensemble. — Cette allégorie d'*abbé* et d'*abbaye* revient perpétuellement[2]. Quesnel parle quelquefois de lui-même Quesnel, tout hardiment, à la troisième personne, comme pour dérouter les curieux s'il y en avait : « (9 juillet 1692) Le

1. Le Père Du Breuil.

2. Dans une lettre de 1692 : « Notre *Abbé* vous honore toujours, et sa Communauté comme lui vous porte dans le cœur bien avant. Nous sommes fort retirés, et la guerre rompt quasi tout le commerce qu'il y avait de notre abbaye avec le voisinage. On ne sort guère au dehors, et il y a près de dix-huit mois que je ne suis sorti de l'abbaye. Je ne m'en ennuie pas... » Et dans une autre lettre, en cette même année du siége de Namur (1692) : « Le bon *Abbé* dont vous me demandez des nouvelles n'est pas exempt tout à fait d'instabilité, et il a fait depuis quatre mois des voyages et des visites à quoi sa charge ne l'obligeait pas. Le frère de *Fresne* qui est avec lui mande qu'il écrit au bruit des tambours, des coups de mousquet et du canon même, que le voisinage des troupes oblige de faire entendre. Il a même été obligé de changer de refuge plusieurs fois ; mais il dit qu'il y en a de plus à plaindre que lui, et que les maux de ses amis lui font oublier ses petites traverses. Il est toujours appliqué aux affaires de sa charge, quoiqu'il ait été obligé de les interrompre par une maladie de cinq ou six semaines, qui était une grosse fluxion... » Je veux donner une idée du ménage d'Arnauld et de ses amis, et du ton de ces Correspondances ; je ne me pique pas de tout expliquer ni de tout entendre. (Le dernier passage cité pourrait bien se rapporter plutôt à l'année 1690, dans laquelle Arnauld fit ses derniers voyages.)

Père Quesnel est toujours je ne sais où ; mais quelque part qu'il soit, je suis assuré qu'il vous honore toujours et plus que jamais... »

Je trouve de très-agréables choses dans ces lettres, des pensées et des vues qui sentent l'auteur des *Réflexions morales sur l'Écriture sainte,* nombre de faits intéressants, de particularités sur les hommes [1], sur les livres nouveaux. Le Père Du Breuil avait été un bel-esprit, très-cultivé, au courant de toute littérature sérieuse, et par ce côté délicat de lui-même il devait se trouver bien sevré. Le Père Quesnel lui fait arriver à tout hasard quelques nouvelles de la république des lettres, et qui ne sont pas uniquement théologiques :

« (1689.) On n'aura pas manqué de vous envoyer la tragédie d'*Esther*, qui vous aura beaucoup plu. Je l'ai lue avec grand plaisir. Tous les sentiments de la piété chrétienne et les maximes d'un cœur vraiment royal y sont si heureusement exprimés, qu'on ne peut qu'on n'en soit touché. Si l'on s'était contenté de la mettre sur le papier, j'en serais encore plus content. »

L'austérité se retrouve par ce dernier mot. Quesnel, émule de Nicole, ne veut pas même du théâtre à Saint-Cyr.

On était fort dur pour le Père Du Breuil, et d'une dureté calculée : M. de Harlay (et cette affaire est, à mes yeux, un de ses plus grands crimes [2]) avait l'attention maligne de ne pas le laisser trop longtemps là où il

1. Sur la mort du grand Condé, dans une lettre du 15 janvier 1687.

2. L'inhumanité n'est jamais permise ; mais elle se conçoit encore chez un croyant absolu, chez un fanatique de vérité, chez un Calvin : elle a ses excuses. Elle n'en a aucune chez un homme sans foi intérieure, chez un Talleyrand, chez un Harlay. « Ce n'est pas que j'aie jamais regardé M. l'archevêque comme un ennemi irréconciliable, écrivait un jour Arnauld : peut-être ne m'a-t-il jamais haï ; car *j'ai ouï dire que les habiles gens ne haïssent personne.* » Or, quand on est de ces habiles et qu'on ne hait personne, il ne faut être cruel envers personne, et encore moins envers des gens de bien, envers des innocents. Un autre

commençait à s'accoutumer et à se concilier les cœurs, ce qui arrivait bientôt. A mesure que l'on voyait sa réputation s'établir et se répandre dans l'endroit où il demeurait, on avait soin de le faire passer ailleurs, et on le promena ainsi pendant des années en différents lieux plus incommodes les uns que les autres ; il supportait tout avec une douceur angélique. Dans une de ces stations il était entouré de soldats, de gardiens bruyants et blasphémateurs qui ne lui permettaient pas une minute de recueillement. Le Père Quesnel, dans les consolations qu'il lui adressait alors, le comparait à Jésus-Christ regardant du haut de sa Croix les bourreaux qui l'insultaient, et les soldats qui jouaient ses habits. « C'est ainsi, disait-il encore, que le grand saint Ignace regardait ces bêtes féroces avec qui il fit le voyage de Syrie à Rome, ces dix léopards avec qui il était lié jour et nuit, sur la terre et sur la mer, et qui ne faisaient que s'irriter du bien qu'on leur faisait. *Iniquitas autem eorum, mea doctrina est.* Quelle école ! quels maîtres ! quelles leçons pour un homme apostolique et un martyr de Jésus-Christ ! » Quand le Père Du Breuil se plaignait d'être sur un rocher affreux et privé de toute conversation avec les humains, il lui citait les Honorat, les Hilaire, les Eucher, qui allaient chercher la solitude chrétienne en des îles désertes. Il lui rappelait le rocher de saint Jean à Patmos, et surtout l'île de Lérins, toute petite, mais heureuse entre les îles, puisqu'elle rendait si grands ceux qu'elle avait reçus tout petits, qu'elle produisait prêtres et pas-

archevêque à la place de Harlay, purement politique comme lui, sans plus de foi qu'il n'en avait, sans même assez de mœurs, mais sage en administration, tolérant et surtout sincèrement humain, se ferait pardonner bien des choses.

teurs de l'Église ceux qu'elle avait nourris ermites et solitaires : *Et sic quos accipit filios, reddit patres ; et quos nutrit parvulos, reddit magnos ; et quos velut tirones accipit, reges facit.* Et retournant, parodiant agréablement ces paroles de Césaire, il présentait au Père Du Breuil son île comme douée d'un autre privilége et bien heureuse en sens inverse, puisque ceux qu'elle avait reçus pères déjà et pasteurs, elle les rendait enfants et en faisait de simples brebis [1] : *Quos accipit patres, reddit filios; et quos nutrit magnos, reddit parvulos.* Entre les deux îles, laquelle donc est la plus souhaitable aux yeux du Chrétien ? « Quel parti prendriez-vous, mon très-cher Père, si vous aviez à choisir de ces deux grâces, et laquelle croiriez-vous plus estimable et plus digne de la préférence ? »

Tout à la fin, l'exil du Père Du Breuil s'était un peu adouci : il venait d'être changé pour la septième fois et transféré à Alais dans les Cévennes ; le Père Quesnel commence ainsi sa lettre du 9 juillet 1692 : « Puisque vous voilà, mon très-cher Père, à votre septième station, vous avez droit à l'indulgence plénière. Celle que vous avez gagnée à Rome ne vous a jamais tant coûté... »

Il n'y a rien de moins morose que ces consolations chrétiennes adressées par un exilé à un captif. Il ne cherche dans les afflictions envoyées par Dieu qu'une source de joie, selon le grand précepte : *lætandi mœrores, flendæ lætitiæ.* Ce sont les joies du monde qu'il faut pleurer. Ce monde où l'on s'égorge, où l'on se querelle, est toujours le même, dit-il sans cesse au Père Du Breuil, pour le cas où celui-ci serait tenté de

1. L'image était surtout exacte en ce que le Père Du Breuil, après de longues hésitations et bien des scrupules, venait de se démettre de sa cure.

le regretter. Il lui en montre de loin les images bizarres. J'ai cité autrefois [1] un long fragment de cette lettre du 9 juillet 1692, où il est parlé de la dispute de l'abbé de Rancé et du Père Mabillon. C'est un récit spirituel et presque philosophique de tour; mais le Père Quesnel n'est pas philosophe longtemps, et il ramène tout au point de vue du chrétien.

Une des lettres les plus curieuses et les mieux senties est celle dans laquelle il fait part à son vénérable ami de la mort d'Arnauld : nous nous en souviendrons en avançant.

Dans une lettre postérieure à cette mort (30 mai 1695), il lui dit, avec cette ingénieuse subtilité chrétienne qu'il manie aussi dextrement que personne :

« Je ne sais, mon très-cher Père, à quoi vous en êtes, et si vous êtes en quelque manière rétabli de votre dernière infirmité. Qu'est-ce que ce corps, sinon une prison, que le prisonnier qu'il renferme est lui-même obligé de garder et d'en faire les réparations de temps en temps, de peur que le prisonnier ne s'échappe et ne se donne la liberté? Comment accorder le désir de cette liberté avec le soin de fermer sa prison avec tant de vigilance? L'un et l'autre vient de Dieu sans doute : et celui qui nous commande de désirer de sortir de cette prison, nous en défend d'en ouvrir les portes pour en sortir. C'est Dieu, auteur de la vie, qui nous ordonne de vivre, et c'est Dieu, auteur d'une meilleure vie, qui nous presse de courir vers cette vie qu'on ne peut acquérir sans perdre la première. Faites donc l'un et l'autre, mon très-cher Père, puisque Dieu le veut ainsi : arrêtez tant que vous pourrez cette vie fugitive qui court à tout moment vers sa fin ; courez après cette vie permanente qui consiste dans un moment qui ne finira jamais : *Expectantes et properantes in adventum diei Domini...* »

Tout cela est aussi agréable que chrétien ; le genre et le goût de saint Augustin une fois admis, c'est parfait. Je me sens presque raccommodé avec le Père Quesnel, qui a eu le malheur de faire naître tant de

1. Au tome III, page 558.

querelles et d'y attacher son nom, mais qui valait mieux que cette destinée.

Les lettres de Du Guet au Père Du Breuil sont d'un caractère un peu différent. Du Guet est de quinze ans plus jeune que le Père Quesnel, il est moins familier avec le Père Du Breuil; se considérant comme un jeune homme par rapport à lui, il le vénère, non pas seulement comme un modèle de vertu et de souffrance en Jésus-Christ, mais comme l'un des plus anciens de ses maîtres et de ses pères; il a des effusions plus tendres, et sans mélange d'aucune distraction littéraire et curieuse. Les consolations, les exhortations qu'il lui adresse sont d'un ordre aussi chrétien que celles du Père Quesnel, mais d'un tour plus onctueux, plus lent, plus étudié, si l'on peut regarder le tour en ces matières. Il lui dira :

« La paix d'un homme de bien est infinie quand il est convaincu qu'il est où Dieu l'a mis, et que son inclination n'y a point de part : ce qu'il souffre alors est ce qu'il doit souffrir; mais le cœur est content, parce qu'il aime et qu'il espère... »

« Jésus-Christ nous impose lui-même la Croix qu'il nous ordonne de porter; lui-même enfonce les clous; lui-même empêche qu'on ne les arrache et qu'on ne nous fasse descendre avant le temps; lui-même, pour s'assurer de notre mort, nous perce le cœur d'une lance...; mais le médecin du cœur sait jusqu'où doit aller l'ouverture. »

« Depuis l'abaissement de Jésus-Christ, la prison de Joseph a quelque chose de plus glorieux que son élévation. »

« Quand on aime sa patrie, on aime aussi le chemin qui y conduit. »

« L'on n'espère jamais en vain, quand on espère en souffrant. »

Après une grande maladie le Père Du Breuil éprouvait un extrême épuisement, et se plaignait de ne plus sentir l'ardeur, la liberté d'esprit qui lui était ordinaire. A quoi Du Guet, pour le rassurer sur sa dispo-

sition, répondait : « On ne demande point qu'une victime pense, il suffit qu'elle souffre. »

Il ne cesse de lui dire qu'il ne le sépare pas de Jésus-Christ ; il le lui dit avec les images mystiques qui leur sont familières, mais en les rajeunissant par des expressions fines :

« Je sais que c'est à Lui que vous êtes immédiatement attaché, et qu'il est entre vous et sa Croix. Il la porte, et vous aussi. Son amour vous console de vos peines. Son cœur échauffe le vôtre. Il vous y fait entrer, il vous y unit étroitement, il vous y cache. Hélas ! dans un tel asile, que peut-on craindre ? »

Il lui montre le terme glorieux déjà visible dans un lointain rapproché ; il le console par la perspective de « cette *grande fête des Justes, qui commence le soir, mais qui n'en aura jamais.* » Il y a de touchants endroits, comme lorsqu'il exprime le vœu et l'ardent désir qu'il aurait de se substituer dans les liens à sa place ; et il en parle si simplement qu'on sent qu'il le ferait comme il le dit :

« Je me reproche à moi-même de n'avoir que des paroles et des désirs à l'égard de la personne du monde que j'aimerais le mieux servir d'une autre manière. Il vous sera permis, Monsieur, de prendre pour une exagération ce que je vas dire, et je ne le dis pas aussi pour m'en faire honneur : mais il me semble que je serais trop heureux si je pouvais changer de place avec vous et mériter votre captivité, en vous cédant la liberté dont je jouis. Toute autre consolation me parait peu touchante, et je rougis quand il m'arrive d'oser vous consoler... »

Nous connaissons maintenant dans toutes ses variétés cette race mortifiée et contrite. Le Père Du Breuil avait aussi sa physionomie à lui. Affligé d'être éloigné de son troupeau, et pour un sujet si étranger aux intérêts de ce troupeau, il se dédommageait en édifiant autant qu'il pouvait ceux qui vivaient autour de lui, et

il ne considérait pas son exil comme le dispensant de la cure des âmes; il se créait des ouailles partout où il en pouvait recueillir. Il prêchait surtout d'exemple, et inspirait l'amour de la religion par sa mansuétude à supporter ses maux. La vénération l'accompagnait en tous ses lieux d'épreuve. Lorsqu'il sortit du fort de Brescou, M. Fouquet, évêque d'Agde, qui avait pour lui une estime singulière [1], lui envoya son carrosse au bord de la mer, le fit conduire chez lui, et le força de donner sa bénédiction aux jeunes séminaristes qu'il avait fait assembler. Quand les espérances que ses amis concevaient de temps en temps pour son retour venaient à manquer, le Père Du Breuil répondait que Dieu avait ses voies et ses vues différentes de celles des hommes : «Et peut-être, disait-il, il fera réussir l'affaire en permettant que les hommes la fassent échouer. » On a de lui un simple fragment de lettre, mais qui se sent de la plénitude du cœur; au lieu d'une plainte, c'est une action de grâces, un soupir de remercîment vers le Ciel, en arrivant à Alais, son dernier lieu d'exil (juin 1692) :

« ... Mais, Monsieur, ne jugez-vous pas que ma sortie du milieu des mers est aussi une petite merveille, après y avoir résidé dix ans? Aidez-moi à en louer Dieu, et demandez-lui la grâce que je fasse un meilleur usage de mon état que je n'ai fait en mer. Me voici transplanté dans un lieu beaucoup plus commode, où je dois me mettre en garde pour empêcher que le bon accueil que j'y reçois, le bon logement que j'y trouve, le bel aspect des riantes campagnes, et autres choses semblables qui font l'agrément des sens, ne

1. Cette estime se marque bien dans une lettre ou plutôt un Mémoire de cet évêque à M. de Pomponne, du 22 septembre 1691. Après avoir exposé l'état de la province et montré les dangers où l'on serait en cas d'une attaque par mer de la part des flottes d'Espagne ou d'Italie ; « Qu'y aurait-il donc à faire? dit-il. Le voici à mon sens : fortifier et munir de tout Brescou, place qu'on peut rendre imprenable. J'y plains le Père Du Breuil; mais sa piété et sa fidélité sont pour le présent les meilleures fortifications de la place. »

fassent pas celui de l'esprit et du cœur, qui doivent uniquement se plaire en Celui qui est la source et la plénitude de cette joie pure, spirituelle et divine qui compatit ici-bas avec l'esprit de pénitence, mais qui dans l'Éternité fera la félicité des Bienheureux. »

Pauvre innocent vieillard! de ce qu'il est un peu moins mal et moins désagréablement, il a peur de se corrompre dans Capoue.

L'archevêque de Paris, son grand persécuteur, mourut avant lui. Jamais le Père Du Breuil n'avait manqué, en priant chaque jour pour le roi, de prier aussi pour l'archevêque, pour le Père de La Chaise, et pour tous ses ennemis; c'était un des articles de ses prières du matin, durant toutes ses années de détention. Le jour où son neveu lui apprit la mort de M. de Paris, à l'instant même il se mit à genoux, et pria pour le repos de son âme pendant plus d'une demi-heure, obligeant son neveu d'en faire autant; et comme celui-ci, plus charnel, résistait et lâchait quelques paroles vives selon la nature, il le trouva fort mauvais et en éprouva de la peine. Il avait l'âme belle et parfaitement exempte de fiel. Il était si chaste, que sur son lit de mort, malade et presque moribond, il ne voulait pas qu'une femme le touchât pour l'aider à se retourner. L'esprit de piété tendre, que les souffrances n'avaient fait que nourrir, présida aux derniers actes de sa vie. Il rendit l'âme en prononçant le nom de Jésus, et mourut comme un enfant qui s'endort (6 septembre 1696). Tout le clergé de l'Église cathédrale, et les Communautés religieuses de la ville, lui rendirent les derniers devoirs et vinrent lever le corps dans la chapelle du château; ce qu'il y avait de plus honorable parmi les habitants accompagna le convoi. L'évêque d'Agde, en apprenant sa fin,

dit de lui que, puisque l'injustice des hommes l'avait réduit en cette captivité, il était mieux qu'il y fût demeuré jusqu'au bout : « Il fallait que ce fût Dieu seul qui l'en tirât, les hommes n'en étaient pas dignes. C'est un saint qui priera pour nous. Il est mort dans le lit d'honneur. »

Pour un janséniste persécuté qui expire ainsi en pardonnant et sans colère, combien un jour, par une conséquence et une revanche presque légitime, combien de jansénistes ulcérés et violents!

Mais n'admirons-nous pas comme cet homme de bien, martyr de sa liaison avec Arnauld, s'en vient mourir à son septième exil au sein des Cévennes, et n'est-il pas là comme pour témoigner de l'injustice d'Arnauld lui-même envers les Protestants des Cévennes, aussi martyrs! Il vient comme pour en payer la peine et pour expier. — O vous tous qui croyez, soyez-vous cléments du moins dans vos douleurs!

Arnauld n'eut donc à se reprocher à l'égard du Père Du Breuil que le premier fait d'imprudence; il remplit d'ailleurs en conscience tous les devoirs de cœur et d'honneur que lui imposait l'infortune attirée par lui sur un ami. L'idée du Père Du Breuil ne cessa de lui être présente dans toutes les tentatives de rentrée et dans les négociations que renouaient de temps en temps ses amis de France. Sous la protection du marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas espagnols, il tenait bon dans sa cachette et fermait l'oreille aux divers appels dont il se méfiait; mais l'accommodement même eût-il été possible, il n'aurait pu se prêter un instant à la pensée d'abandonner les amis compromis dans la même cause : « Peut-être que ce que l'on propose serait sûr, écrivait-il à

madame de Fontpertuis (28 janvier 1684), mais il ne serait pas honnête; car c'est une espèce d'infidélité de traiter séparément avec un banqueroutier qui a beaucoup de créanciers, et de ne pas faire un accommodement général, en courant la même fortune que les autres. » Et au duc de Roannez, dans le même moment (29 janvier) :

« ... Quand on pourrait oublier des choses qui me paraissent si incompatibles (d'être reconnu innocent, les autres étant maintenus coupables), et que M. l'archevêque m'aurait donné toutes les assurances nécessaires pour oser paraître en France, il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraite, tandis que des personnes qui souffrent pour moi seront retenues prisonnières ou réduites à se cacher. Permettez-moi, Monsieur, de vous dire tout ce que je pense : il me serait bien doux de revoir mes autres amis ; mais de quel front oserais-je être à mon aise et en liberté, tandis que ces personnes souffriront, ou par la fuite, ou dans les prisons? et comment, pour ménager quelque repos et quelque sûreté dans le peu de temps qui me reste à vivre, pourrais-je me résoudre à paraître à soixante-et-treize ans, traînant une vieillesse inutile et honteuse, au milieu de mes amis souffrants et abandonnés, et de mes ennemis triomphants? »

Ainsi parlait cet homme généreux, et c'est par là, c'est par le cœur qu'il demeure encore pour nous le *grand* Arnauld.

Dans une visite que M. de Pontchâteau fit à M. de Harlay en compagnie de son neveu M. d'Armagnac, grand-écuyer de France, M. de Harlay dit qu'il n'avait tenu qu'à M. Arnauld de rentrer, mais qu'il n'avait voulu entendre à aucun accommodement qu'on n'eût rappelé le Père Du Breuil. Sur quoi M. le Grand ne put s'empêcher de laisser échapper ce mot : « Ma foi! je l'en estime plus. C'est agir en honnête homme. »

Mais déjà, quand il recevait, pour partager et animer sa retraite, les deux fugitifs de l'Oratoire, Du Guet et

Quesnel (celui-ci destiné à devenir, après lui, la figure la plus importante de janséniste réfugié), déjà Arnauld était en guerre ouverte avec un autre membre bien illustre de la même Congrégation, avec Malebranche. De tous ses combats d'alors, c'est même le seul qui lui fasse encore honneur aujourd'hui et dont la postérité aime à se souvenir : donnons-nous-en le spectacle, comme d'un beau tournoi.

---

# V

**Arnauld tout à la vérité. — Guerre à Malebranche. — Cartésianisme et Jansénisme : inconséquence. — Malebranche né de Descartes; sa vocation métaphysique. — *Recherche de la Vérité.* — Application de la philosophie à la religion. — *Traité de la Nature et de la Grâce.* — Innovations théologiques : — justification du Père aux dépens du Fils. — Le moins de miracles possible. — Colère et lettre éloquente de Bossuet. — Railleries de madame de Sévigné. — Entrée en campagne d'Arnauld. — L'ami devenu adversaire. — Examen des écrits. — Caractère et mérite de la *Recherche de la Vérité.* — Des erreurs de l'imagination. — Portrait du métaphysicien qui *voit tout en Dieu.***

---

Arnauld avait connu autrefois Malebranche; il était resté depuis sa sortie de France, et par Quesnel même, en relation indirecte avec lui; il le considérait comme un ami; mais qu'importe? Arnauld ne nous dit-il pas : « Je n'ai point d'ami contre qui je ne sois prêt d'écrire, si, venant à changer, il se déclarait contre quelque vérité importante à la religion : je n'ai point d'ennemi personnel dont je ne sois prêt à entreprendre la défense, si j'y vois de la justice. » Arnauld, c'est le docteur jaloux du trésor de vérité. Il m'apparaît volontiers vigilant et rôdant autour de l'enclos, moins encore comme un pasteur (il n'a pas le calme des pasteurs)

qu'à la manière et de l'espèce, si j'ose usurper une image antique,

Des molosses gardiens de leurs troupeaux bêlants.

Après la vérité, il n'y a pas pour lui de plus chère douceur en ce monde, il nous l'a dit, que la compagnie des amis; mais la vérité, la vérité, c'est là, avant tout, son plus grand faible; il ne peut se tenir qu'il ne la dise, qu'il ne dise et ne crie sur les toits ce qu'il prend pour elle.

Ici il nous semble dans le vrai, — dans un vrai relatif, bien entendu : car la première condition pour entrer comme il faut dans ces débats métaphysiques rétrospectifs, lorsqu'on est du dix-neuvième siècle, qu'on a tout son bon sens et qu'on a l'esprit fait aux méthodes et aux connaissances positives, c'est de ne pas s'effaroucher de certaines conventions exorbitantes, de certaines hypothèses énormes que posent tout d'abord et admettent de part et d'autre les combattants : ce sont, pour ainsi dire, les règles du jeu, sans quoi il n'y aurait pas de jeu. Supprimez un instant ces bornes qu'ils se donnent dès l'entrée et qu'ils respectent, le lieu même du débat n'existerait plus.

Arnauld n'aimait pas seulement la controverse, il aimait la philosophie en elle-même, dès qu'elle n'était pas en désaccord avec la religion; il aimait qu'on allât dans l'examen des vérités naturelles à l'aide de la raison, aussi loin que l'on pouvait s'y porter. Tout d'abord il avait été pour Descartes, et il lui était resté fidèle [1].

1. « Vous prétendez que ce que je dis en faveur de M. Descartes ne sera goûté que de ceux qui sont attachés à la doctrine de ce philosophe; et moi, je crois qu'il sera goûté par tous ceux qui sont persuadés (comme il me semble que tout

Descartes, qui avait déjà publié son Discours de la *Méthode* en 1637, avait envoyé vers 1641 une copie manuscrite des *Méditations* au Père Mersenne à Paris, pour que ce Père consultât des philosophes et des théologiens et lui fît part de leurs réflexions et objections. Arnauld, âgé seulement de 28 ans et licencié en Sorbonne, eut communication du manuscrit par le Père Mersenne, et lui adressa quelques remarques pour l'auteur : ce sont les *quatrièmes* objections qu'on lit à la suite de l'ouvrage imprimé. Les objections d'Arnauld, si on peut leur donner ce titre, sont bien différentes, on peut le croire, de celles de Hobbes et de Gassendi; elles ne le sont pas moins de celles qu'on peut supposer qu'aurait élevées Saint-Cyran si on l'avait consulté à cette époque, ou Pascal plus tard. Arnauld se déclare heureux de trouver un accord si exact entre les arguments du nouveau philosophe et ceux qu'avait autrefois produits saint Augustin; il revendique pour celui-ci le *Cogito, ergo sum*. Après quelques objections secondaires et qui témoignent d'une grande exactitude logique, il se montre surtout préoccupé de concilier en théologien la définition de la substance selon Descartes avec le dogme de la Présence réelle. Quant à la clef même de la nouvelle doctrine et de la nouvelle méthode, au *doute méthodique*, il dit bien qu'il craint que quelques-uns ne s'offensent de cette libre façon de philosopher, par laquelle toutes choses sont révoquées en doute ; mais pour obvier à cet inconvénient et au danger que pourrait avoir ce procédé auprès des faibles esprits,

le monde le doit être) qu'il est très-important de pouvoir prouver par des raisons naturelles l'immortalité de l'âme. Car il faut de deux choses l'une : ou désespérer de la pouvoir prouver par raison, ou convenir que M. Descartes l'a mieux prouvée que personne. » (Lettre à M. Du Vaucel, du 13 novembre 1692.)

il croit qu'il suffirait de quelque préface *dans laquelle le lecteur fût averti que ce n'est pas sérieusement et tout de bon que l'on doute de ces choses :* « Et au lieu de ces paroles : *Ne connaissant pas l'Auteur de mon origine,* je penserais qu'il vaudrait mieux mettre : *Feignant de ne pas connaître.* » Descartes tint compte, dans l'imprimé, du conseil d'Arnauld ; il fut, somme toute, enchanté de cette nature d'objections qui étaient bien plutôt une confirmation raisonnée. Il traite Arnauld, dans sa réponse, tout autrement et sur un tout autre ton que Hobbes ou Gassendi. Arnauld, en effet, comprend Descartes plus qu'il ne le combat; admirable esprit logique, il ne sera pas inventeur en philosophie, et, moyennant que sa théologie soit satisfaite, il adhérera volontiers au nouveau maître [1].

Quand Descartes vint à Paris en 1644, il ne put voir Arnauld, nouvellement célèbre lui-même par son livre de *la Fréquente Communion,* mais alors obligé de se cacher. Celui-ci pourtant lui envoya son élève (depuis le principal maître des Écoles de Port-Royal), M. Walon de Beaupuis.

En 1648, pendant son dernier séjour à Paris, Descartes reçut d'un anonyme une lettre où on lui proposait plusieurs difficultés à résoudre : — sur la nature de l'âme, au sujet de laquelle il avait avancé qu'*elle pense*

1. « Je crois que M. Descartes réglait sa manière de traiter les gens honnêtement ou fièrement, selon les maximes d'une certaine politique : il insultait à MM. Fermat, Hobbes et Gassendi, quoiqu'ils eussent usé de beaucoup de civilité à son égard, parce que leur manière de philosopher faisait outrage à la sienne; mais il traita M. Arnauld avec beaucoup d'honnêteté, *parce qu'il voyait bien qu'il n'y aurait pas de concours entre eux* et qu'ils avaient en quelque façon les mêmes intérêts contre les docteurs vulgaires de l'École, et surtout contre les Jésuites avec lesquels M. Descartes méditait d'entrer en guerre. » (Remarques de Leibniz sur la Vie de Descartes par Baillet, dans les *Nouvelles Lettres et Opuscules* inédits de Leibniz publiés par M. Foucher de Careil, 1857.)

*toujours*, même dans le ventre de la mère; — sur les preuves données par lui de l'existence de Dieu, dont une seule n'était pas aussi exacte qu'on l'aurait voulu; — sur le plein, sur le vide; — sur la manière dont Jésus-Christ est dans l'Eucharistie. Cet anonyme qui se déclarait adhérent à tous autres égards, ce curieux plein de candeur n'était autre qu'Arnauld, alors retiré à Port-Royal des Champs.

Dans les années qui suivirent, on a vu [1] qu'en ce saint désert, grâce encore à Arnauld, grâce au voisinage du duc de Luynes, traducteur français des *Méditations*, il y avait eu essai d'inoculation et petite fièvre passagère de Cartésianisme. Il n'y était question dans un temps que de cette philosophie et de cette physique qui renversait et renouvelait toutes les idées des choses. L'idée d'*automates* surtout, appliquée aux bêtes, réussissait et faisait fureur; elle accommodait la théologie du temps et n'en contrariait pas trop la physiologie. Elle n'avait contre elle que le bon sens de quelques gens du monde (comme M. de Liancourt) qui avaient été chasseurs, cavaliers, et qui savaient à quoi s'en tenir sur ce machinisme des bêtes.

A l'article de la Transsubstantiation, Arnauld et Nicole s'efforcèrent toujours de faire concorder le dogme de la Présence réelle avec l'explication cartésienne du témoignage des sens, ou du moins de montrer qu'il n'y avait point opposition: les ministres protestants en tiraient parti contre eux pour mettre leur bonne foi en doute, et Jurieu les accusait d'être en cela tout autant cartésiens que catholiques. Arnauld et Nicole étaient

1. Tome II, page 305.

les seuls de Port-Royal à se préoccuper de cet accord. Plusieurs des amis et de ces autres Messieurs, M. de Sainte-Marthe, M. de Saci, M. Du Vaucel, trouvaient quelques inconvénients à ce Cartésianisme trop mêlé en apparence aux choses de la Foi; mais aucun n'élevait les raisons radicales et décisives. Arnauld répondait même assez judicieusement à M. Du Vaucel, en se plaçant à un point de vue extérieur et *politique*, qu'il était bon de laisser les Cartésiens déclarer publiquement que leur philosophie et leur définition de la substance n'étaient pas contraires à ce que l'Église enseignait touchant l'Eucharistie; il sentait le progrès de cette philosophie devenue l'une des puissances dominantes, et il ne croyait pas utile à la religion « qu'on s'entêtât à prétendre qu'on ne pouvait être à la fois catholique et cartésien. » Il craignait qu'en le faisant, « on ne mît obstacle à la conversion de beaucoup de Sacramentaires (Calvinistes) qui étaient persuadés que la philosophie de Descartes était la plus raisonnable de toutes. »

Mais la question capitale était plus haut, et Arnauld ne s'en doutait pas assez. Ce que dit Descartes de la distinction à faire entre l'âme et le corps, est dans saint Augustin; donc jusque-là on peut être tranquille : ainsi raisonnait Arnauld. Ce que dit Descartes de l'essence d'un corps qu'il semble faire consister surtout en son étendue, n'est pas si absolu qu'on ne puisse considé[illegible] cette étendue ou superficie apparente comme une s[illegible] condition sensible, et n'est point par conséq[illegible]tradictoire à ce que peut opérer la toute-pu[illegible] Dieu dans le mystère de la Transsubstanti[illegible]ne on peut encore se reposer et se croire en

sûreté jusque-là. — Pascal, lui, ne sentait pas ainsi, et était plus prompt à prévoir et à s'émouvoir.

Arnauld et Bossuet ont cela de commun de se tenir sans crainte au Cartésianisme, et de l'approcher même de l'explication des mystères sans pressentir avec effroi les conséquences, comme le fait Pascal. Bossuet, Arnauld commencent à s'effrayer quand ils voient Malebranche et le développement exagéré qu'il donne à la doctrine de Descartes dans le sens de l'idéalisme ; ils jettent un cri d'alarme. Bossuet pousse Arnauld à réfuter. C'est bien. Mais il s'agit dès longtemps d'autre chose. Ce n'est point surtout par le côté de Malebranche, par cette extension purement métaphysique du système de Descartes, que le catholicisme de Bossuet et d'Arnauld périclite ; c'est de la méthode même de Descartes, une fois mise au monde et à la mode, que venait le danger : « Et en effet, dit fort bien Fontenelle dans sa petite *Digression sur les Anciens et les Modernes*, ce qu'il y a de principal dans la philosophie et ce qui de là se répand sur tout, je veux dire la manière de raisonner, s'est extrêmement perfectionné dans ce siècle... Avant M. Descartes, on raisonnait plus commodément ; les siècles passés sont bien heureux de n'avoir pas eu cet homme-là. C'est lui, à ce qu'il me semble, qui a amené cette nouvelle manière de raisonner, beaucoup plus estimable que sa philosophie même, dont une bonne partie se trouve fausse ou incertaine, selon les propres règles qu'il nous a apprises. » Descartes a contribué plus que personne à faire de l'esprit humain un *instrument de précision*, et cela mène loin.

Comment Arnauld, qui se paie d'un point de ressemblance et d'une rencontre de Descartes et de saint

Augustin, n'a-t-il pas vu la différence ou plutôt la contradiction de méthode de ces deux grands esprits ; l'un appliquant dans toute sa largeur et sa subtilité le procédé mystique qui se traduit par aperçus, par emblèmes, par figures, par antithèses de mots, et qui tient tant de compte de l'imagination et du sentiment; l'autre instituant le strict procédé rationnel? Comment lui, l'auteur de la fameuse *Logique*, n'a-t-il pas vu qu'il y avait, qu'il y aurait bientôt deux chapitres à y ajouter : *De l'influence de Descartes sur la manière de raisonner; — De l'influence de saint Augustin sur la manière de raisonner?*

Ce que dit Arnauld des limites que n'a point passées Descartes, et qu'on ne passe point en l'admettant, est bon à dire : mais ces compartiments n'existent que dans un esprit qui les respecte; au moindre mouvement en avant d'un esprit moins respectueux, ils tombent, — comme un simple paravent.

Toute philosophie, quelle qu'elle soit au premier degré et dans son premier chef et parent, devient antichrétienne ou du moins hérétique à la seconde génération; c'est la loi, et il faut bien savoir cela [1].

1. Arnauld le niait positivement. Dans un curieux écrit composé en 1680, en Hollande (et avant de prévoir qu'il s'en prendra bientôt à Malebranche, de qui il s'appuie encore), il réfute un M. Le Moine qui avait attaqué Descartes. L'ouvrage d'Arnauld est intitulé *Examen d'un Écrit qui a pour titre : Traité de l'Essence des Corps*. Arnauld débute en ces termes : « L'auteur commence par un lieu commun contre la philosophie; *il y a longtemps*, dit-il, *qu'un Père de l'Église a remarqué qu'il y a une grande liaison et une parenté très-proche entre la philosophie humaine et les hérésies. En effet, la philosophie humaine est la mère des hérésies, ou la philosophie et les hérésies sont les filles d'une même mère, savoir de la raison humaine*... Mais tout cela, ajoute Arnauld, n'est qu'une déclamation très-mal fondée dont on ne saurait rien conclure contre la philosophie de M. Descartes que par un sophisme très-grossier, en argumentant de l'espèce au genre, comme qui dirait que l'eau est une fort méchante boisson parce que l'eau de mer est fort méchante à boire; ou d'une espèce à une autre,

Est-il possible de l'empêcher ? est-ce une raison de ne pas admettre la philosophie, tant qu'elle est encore compatible et concordante avec la Foi dans son premier chef ? C'est ici une autre question ; mais il est mieux, quoi qu'on adopte, d'en savoir les conséquences.

Or, en adoptant le Cartésianisme, du moins pour une bonne part, Arnauld garde son intrépidité, Bossuet sa stabilité, Daguesseau sa placidité. Cela revient peut-être à dire que chacun porte jusque dans sa foi et dans ses doctrines son caractère et son humeur.

comme qui prétendrait que les couleuvres sont venimeuses parce que les vipères le sont.

« Car tout ce que dit cet auteur, pour montrer que *la philosophie humaine est la mère et la sœur de l'hérésie*, n'est vrai que d'une fausse philosophie qu'on emploierait pour combattre les vérités de la foi ; telle que pourrait être la philosophie d'Épicure... ; mais on ne le saurait appliquer que très-déraisonnablement à une philosophie solide, enseignée par un philosophe chrétien, qui reçoit et révère tous les mystères de la Foi, et qui ne traite que des choses qui se peuvent traiter par les lumières de la raison... (Et citant la profession de foi qui termine le premier livre des *Principes* de Descartes, il ajoute :) Comment pourrait-on appeler mère ou sœur de l'hérésie une philosophie qui a pour *principe* de croire aveuglément tout ce qui est révélé de Dieu... etc.? » Arnauld ne voit pas que le *principe* de la philosophie de Descartes est proprement sa méthode, et que cette méthode est une clef qui dans ses mains n'ouvre qu'une porte, mais qui, tombée de sa poche et ramassée par d'autres, ouvrira toutes sortes de portes. La spiritualité, qui caractérise et revêt la philosophie de Descartes, l'absout à ses yeux ; il ne craint pas de trop pencher du côté de l'esprit, dût-on aller jusqu'à Platon. Dans cet écrit, Arnauld est amené à défendre nettement et vivement la prééminence des Modernes sur les Anciens en matière de philosophie naturelle et de science. Il y a de belles pages. On voit qu'il ne considérait pas à beaucoup près la raison humaine comme aussi infirme et aussi malade de ce côté intellectuel que du côté moral ; il s'y confiait. Il est pour les progrès et pour la légitimité de la philosophie et de la raison contre Huet, contre les sceptiques et Académiques, non moins résolûment que pour l'esprit, pour la spiritualité de l'âme contre Gassendi et les Épicuriens ou athées. Tout cela est très-bien, mais mène très-loin. Cela le mènerait de nos jours à se trouver nez à nez en face de la philosophie de M. Jouffroy, qui n'est que celle de M. Cousin, plus franche, plus démasquée à l'égard du Christianisme, et qui le dédaigne ou qui le respecte (c'est affaire de convenance), mais qui s'en passe. Je le répète, Arnauld cartésien, en tant que janséniste et chrétien rigoureux, est imprévoyant et inconséquent : il ne sent pas l'ennemi à deux pas derrière un premier rideau.

Pascal y porta un pressentiment d'alarme, une sublime inquiétude de regard, que l'avenir a justifiée.

Au reste, dans tout ceci et dans ce qui va suivre, je veux moins entrer dans la *fouille* des doctrines elles-mêmes que bien indiquer les pentes diverses et tracer les versants des opinions, avec la physionomie des hommes qui, de loin, s'y distinguent et y figurent.

Donc, tandis que la méthode de Descartes, qui valait mieux et qui devait plus triompher en définitive que sa philosophie, s'appliquait ou allait s'appliquer à toutes les branches de pensée et d'étude ; qu'Arnauld et Nicole la portaient dans la grammaire générale et dans la logique, Domat dans les lois civiles, Perrault tout à l'heure, et Fontenelle et Terrasson, dans la critique des arts et des lettres, en attendant que d'autres le fissent en religion et en politique, Malebranche ne prenait que la métaphysique et la poussait plus loin que son maître.

Nicolas Malebranche est, selon l'expression de Voltaire, un des *plus profonds méditatifs* qui aient existé. Fontenelle a bien ingénieusement raconté sa vie [1]. Né en 1638 [2], le dernier de dix enfants, d'une complexion débile et maladive, d'une conformation irrégulière, ou, pour mieux dire, contrefaite, il s'était de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique, où *la Nature et la Grâce*

1. Dans cet Éloge fait au nom de l'Académie des Sciences, quelques mois après la mort de son confrère, Fontenelle (nous en sommes avertis par Trublet) disait un peu plus de bien de Malebranche qu'il n'en pensait ; mais cette indulgence de bienséance et de bon goût, et qu'il assaisonnait d'ailleurs de tant de finesse, répond tout à fait à ce que la Postérité aime à trouver dans la bouche d'un esprit supérieur jugeant un autre esprit et talent supérieur, même quand ils ne sont pas du tout de la même famille.

2. On a remarqué que Malebranche était né à Paris le 6 août 1638, un mois moins un jour avant Louis XIV, et qu'il mourut le 13 octobre 1715, un mois et treize jours après ce prince, en sa soixante-dix-huitième année.

*l'appelaient également;* « et pour s'y attacher encore davantage, en conservant néanmoins une liberté qui ne lui était pas fort nécessaire, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire à Paris, en 1660. » On essaya d'abord de l'appliquer à l'histoire ecclésiastique; puis le célèbre Richard Simon, alors de l'Oratoire et le prochain introducteur du rationalisme dans l'Exégèse, le voulut attirer à la critique sacrée. Mais ces dates, ces faits nombreux ou ces textes à comparer, lui allaient mal. Un jour, vers 1664, passant chez un libraire de la rue Saint-Jacques, il ouvrit le livre de *l'Homme* de Descartes; il ne connaissait jusque-là ce grand philosophe que par des objections et par des cahiers :

« Il se mit à feuilleter le livre, et fut frappé comme d'une lumière qui en sortit toute nouvelle à ses yeux. Il entrevit une science dont il n'avait point d'idée et sentit qu'elle lui convenait. La philosophie scolastique, qu'il avait eu tout le loisir de connaître, ne lui avait point fait, en faveur de la philosophie en général, l'effet de la simple vue d'un volume de Descartes... Il acheta le livre, le lut avec empressement, et, ce qu'on aura peut-être peine à croire, avec un tel transport qu'il lui en prenait des battements de cœur qui l'obligeaient quelquefois d'interrompre sa lecture [1]. L'invisible et inutile vérité [2] n'est pas accoutumée à trouver tant de sensibilité parmi les hommes,

1. Qu'on me passe un rapprochement qui ferait froncer le sourcil aux philosophes à longue robe, s'il y en avait encore, mais qui ferait sourire Montaigne. Malebranche trouva un jour son talent métaphysique en lisant le livre de *l'Homme* de Descartes, tout comme Garat le chanteur découvrit un jour sa voix, tout enfant, en sortant de la représentation de l'*Armide* de Gluck. Celui-ci, le chanteur, disparut durant plus d'un jour : sa famille le cherchait, son père inquiet faisait battre en tous sens les rues de la ville. Un de ses frères, allant au bout du jardin, trouva ouverte une salle où l'on mettait des ustensiles, de vieux meubles, d'ordinaire inhabitée et fermée. Il entre et y trouve, à son grand étonnement, le jeune Garat : « Qu'est-ce? que fais-tu ici? » — « Silence! dit le jeune homme; chut! assieds-toi et écoute. » Et il se met à lui chanter l'opéra d'*Armide* qu'il savait par cœur sans l'avoir appris, et qu'il ne cessait de répéter en rossignol depuis vingt-quatre heures. — Divin chanteur, ou presque divin métaphysicien, vos thèmes et vos muses diffèrent, c'est de la nature que vous procédez également.

2. L'*invisible et inutile* vérité, voilà de ces mots à la Fontenelle qui font plus en France pour l'émancipation des esprits que tout un système à la Malebranche.

et les objets les plus ordinaires de leurs passions se tiendraient heureux d'y en trouver autant.

« Il abandonna donc absolument toute autre étude pour la philosophie de Descartes. Quand ses confrères et ses amis, les critiques ou les historiens, à qui tout cela paraissait bien creux, lui en faisaient des reproches, il leur demandait si Adam n'avait pas eu la science parfaite ; et comme ils en convenaient selon l'opinion commune des théologiens, il leur disait que la science parfaite n'était donc pas la critique ou l'histoire, et qu'il ne voulait savoir que ce qu'Adam avait su. »

*Ce qu'Adam avait su*, rien que cela ! c'est-à-dire, refaire le monde en idée à sa manière et raconter la Création de première main. C'est la chimère en effet, le vœu de tout grand esprit méditatif, amoureux de conceptions primitives ; refaire à sa manière le récit d'Adam selon le dessein premier de l'Éternel, tandis qu'Ève (cette jeunesse des disciples sortis de nous-mêmes), bouche béante, écoute, admire et croit.

Le premier volume de *la Recherche de la Vérité* courut quelque temps manuscrit. L'auteur avait eu peine d'abord à trouver un approbateur qui se sentît compétent sur des matières aussi nouvelles. L'abbé de Saint-Jacques, fils du chancelier d'Aligre, et qui n'était sorti de son abbaye, où il vivait en pénitent à Provins, que pour soulager la vieillesse de son père[1], lut lui-même, dit-on, le manuscrit du Père Malebranche et en expédia le Privilége *gratis* avec empressement (1674).

Le second volume suivit de près (1675) :

« Ce livre, dit Fontenelle, fit beaucoup de bruit ; et quoique fondé sur des principes déjà connus, il parut original. L'auteur était cartésien, mais comme Descartes ; il ne paraissait pas l'avoir suivi, mais rencontré. Il règne en cet

1. On peut voir sur M. d'Aligre fils, qui est considéré comme un ami de Port-Royal, sans qu'on dise par quelle relation il y tenait, le Supplément in-4° au Nécrologe (pages 265 et 335). L'abbé de Saint-Jacques est à joindre à ces illustres pénitents, Rancé, Le Camus, etc.

ouvrage un grand art de mettre des idées abstraites dans leur jour, de les lier ensemble, de les fortifier par leur liaison. Il s'y trouve même un mélange adroit de quantité de choses moins abstraites, qui, étant facilement entendues, encouragent le lecteur à s'appliquer aux autres, le flattent de pouvoir tout entendre, et peut-être lui persuadent qu'il entend tout à peu près. La diction, outre qu'elle est pure et châtiée, a toute la dignité que les matières demandent, et toute la grâce qu'elles peuvent souffrir. Ce n'est pas qu'il eût apporté aucun soin à cultiver les talents de l'imagination; au contraire, il s'est toujours fort attaché à les décrier : mais il en avait naturellement une fort noble et fort vive, qui travaillait pour un ingrat malgré lui-même, et qui ornait la raison en se cachant d'elle. »

Ainsi s'exprime Fontenelle en ce style exquis de ses Éloges, qui à un fonds toujours excellent de langue du dix-septième siècle, ajoute une précision neuve, tout à fait propre au dix-huitième et que n'auraient guère eue à ce degré, dans le précédent, que La Rochefoucauld et La Bruyère.

Il y eut des critiques [1]; mais les suffrages les plus illustres et les plus pieux furent à l'auteur. Son idée, que *nous ne voyons rien qu'en Dieu*, n'apparaissait que vers le milieu de l'ouvrage [2], et encore ce ne fut que dans les Éclaircissements postérieurs (1678) qu'il la développa davantage et que peut-être il acheva de la former.

Arnauld, qui devait plus tard le réfuter sur ce point

1. Il parut dès 1675 un petit livret, la *Critique de la Recherche de la Vérité*, par Simon Foucher, chanoine de Dijon. On trouve de bonnes choses dans ce petit écrit; l'auteur y fait bien voir la confusion que Malebranche s'y est permise dès le principe, des recherches de la philosophie et des mystères de la foi : « Nous ne saurions satisfaire en même temps à la raison et à la foi, parce que la raison nous oblige d'ouvrir les yeux, et la foi nous commande de les fermer. Et cependant, dit Foucher, je trouve qu'il a tellement attaché ses principales propositions avec ce que la religion veut que nous croyions, qu'il semble plutôt parler en théologien qu'en philosophe. » Le critique, d'ailleurs, se plaçait dans sa réfutation au point de vue des Académiciens, de cette école surannée de La Mothe-le-Vayer, et son style était aussi d'un autre âge. Ce n'était pas là un adversaire à redouter pour le brillant oratorien.

2. Dans le courant du livre III, vers la fin du premier volume.

désormais fondamental, s'en tenant pour *la Recherche de la Vérité* à l'ensemble d'une première impression et ne s'appliquant pas alors à un examen particulier du livre, en marquait grande estime et se liait avec l'auteur.

Mais bientôt, quand l'auteur enhardi par le succès, pressé par le développement intérieur de ses idées et sollicité par les questions, par les conseils de quelques amis, essaya d'appliquer plus directement aux matières de religion ses éclaircissements philosophiques, oh! c'est alors que, de tous côtés, des voix illustres et graves s'accordèrent pour crier : *Holà!*

Il tentait déjà cette explication de la religion par sa philosophie dans des *Conversations chrétiennes*, entreprises à la sollicitation du duc de Chevreuse (1676). C'étaient des dialogues entre trois personnages, Théodore, Aristarque et Éraste : Théodore qui est lui-même, c'est-à-dire celui qui a raison ; Aristarque destiné à avoir tort, mais qui finit pourtant par se convertir au système de Théodore ; et Éraste, jeune homme avide, disciple ingénu, et qui pousse sa conversion au système jusqu'à entrer dans un monastère.

Fontenelle remarque malicieusement que par cette conclusion dévote de sa philosophie abstraite, et par des considérations pieuses et des élévations à Dieu ajoutées dans une édition suivante de ces *Conversations chrétiennes*, Malebranche semblait vouloir répondre à ceux qui opposaient à ses idées spéculatives de n'être pas faites pour entretenir une pratique affectueuse et fervente. « Il y a cependant assez d'apparence, ajoute le fin panégyriste, qu'à cet égard les idées métaphysiques seront toujours pour la plupart du monde

comme la flamme de l'esprit-de-vin, qui est trop subtile pour brûler le bois. »

Malebranche continua de vouloir éclairer et divulguer cette union de sa philosophie avec la religion, par des *Méditations chrétiennes et métaphysiques* (1683), qui ne sont rien moins qu'un dialogue entre le Verbe et lui, une sorte de colloque auguste de Moïse chrétien avec le divin Éclair fendant le nuage, ou, pour parler tout à fait exactement, un cours de haute philosophie dans la bouche de Jésus se professant lui-même à un disciple fidèle ; et encore par de plus humbles *Entretiens sur la Métaphysique et la Religion* (1688), où ne figurent du moins que Théodore, Ariste et Théotime [1].

Mais déjà auparavant, et malgré son souci de nouer et de renouer ce qui se défaisait si aisément, la tentative de conciliation avait rompu avec éclat dans le *Traité de la Nature et de la Grâce* (1680).

Bossuet vigilant comme évêque, Arnauld vigilant comme docteur, avaient été également émus et s'étaient donné le signe d'alarme.

Pour concilier la bonté et la justice de Dieu avec la prédestination, pour concilier le mal existant, soit dans l'ordre de la Nature, soit dans celui de la Grâce, avec sa toute-puissance, Malebranche suppose que rien sans doute ne se fait, ne se meut, n'agit que par Dieu

1. *Conversations, Méditations, Entretiens ;* il aimait et excellait à reproduire ainsi ses doctrines sous forme d'exposition toujours nouvelle et toujours plus étendue. Il était faible dans la riposte directe aux arguments et dans la lutte logique ; il n'aimait pas le champ clos. Mais, après des objections, il reprenait à nouveaux frais son système, et avait le don de le reproduire plus large en tenant compte des difficultés opposées. Cette faculté de reproduction inépuisable est merveilleuse chez Malebranche : *primo avulso, non deficit alter aureus.* A chaque membre coupé au système, il renaît un autre membre divin et ambroisien, l'épaule d'ivoire de Pélops.

et en Dieu, mais selon les volontés générales de Dieu, c'est-à-dire selon des lois générales, et que pour qu'aucun mal n'arrivât il faudrait à tout moment que ces lois, ces volontés générales se pliassent en des volontés particulières peu dignes de lui. Demander à Dieu un autre ordre, ce serait lui demander qu'il renonçât à ses attributs. Il a fait tout ce qui est possible, puisqu'entre les mondes possibles il a choisi celui qui se pouvait produire et conserver par les voies les plus simples. Les maux qui nous affligent sont l'effet des mêmes lois que les biens qui nous consolent : la bonté de Dieu nous a préparé les uns, et sa sagesse les fait naître par des lois qui amènent les autres, sans qu'il ait voulu ceux-ci par aucune volonté particulière. Nous entrons par Malebranche dans le système de Leibniz [1]. Si l'Écriture sainte semble nous donner une idée plus singulièrement actuelle et particulière de Dieu, on retrouve le vrai sens en levant le voile de ces expressions anthropologiques [2]. Malebranche ouvrait là une exégèse qui rejoignait plus qu'il ne croyait celle de Richard Simon.

Quant à l'ordre de la Grâce, si le salut n'a pas lieu pour tous, c'est que Jésus-Christ est nécessaire comme médiateur entre la volonté générale qui voudrait tout

1. Leibniz a reconnu ce rapprochement et cette parenté des deux systèmes en ce point (*Essais de Théodicée*, partie II, 203, 208, dans les Œuvres philosophiques, éditées par Erdmann, 1840). — Il accepte même ailleurs, sauf interprétation, la fameuse phrase et formule, *que nous voyons les choses en Dieu* (Lettre à M. Remond), et il écrit encore (à ce même M. Remond) : « Le passage des *Causes occasionnelles* à l'*Harmonie préétablie* ne paraît pas fort difficile.»

2. *Expressions anthropologiques* ou *anthropologies*, c'est-à-dire expressions à l'usage et à la portée des hommes ; Malebranche emploie le mot. Fénelon, dans sa réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce*, se sert du mot *tropologiques ;* des expressions *tropologiques*, c'est-à-dire figurées, ce qui revient au même.

sauver, et l'homme. Or, les pensées et les désirs de l'âme de Jésus-Christ étant les causes occasionnelles des grâces distribuées, comme il ne pense pas en même temps à toutes choses et que ses connaissances sont bornées par rapport aux choses contingentes, en tant qu'il n'est plus le Verbe absolu, mais le Verbe incarné et fait homme, il arrive que plusieurs ne sont pas atteints de la Grâce, ne se trouvant pas, ne se mettant pas d'eux-mêmes sur le chemin de Jésus-Christ. Jésus-Christ, sans être sollicité, fait sans doute bien des avances et choisit, à chaque moment, en vue du temple mystique qu'il édifie et qu'il veut le plus beau possible, l'espèce et le nombre de pierres spirituelles, c'est-à-dire d'*élus*, qui y conviennent le mieux; mais hors de là, hormis ce qui est indispensable à son dessein principal, auquel tel ou tel individu (pourvu qu'il réunisse certaines conditions) peut convenir indifféremment, il faut, quand on n'est pas sous la main de Jésus-Christ, qu'on se présente à lui, qu'on fasse penser à soi, qu'on sollicite en un mot cette âme divine, mais qui n'a pas une capacité *actuelle* infinie, pour y déterminer un de ces saints désirs qui sauvent immanquablement. On voit que Malebranche n'éloignait de Dieu les objections que pour les faire retomber en quelque sorte sur Christ, pour les amasser sur sa tête. Il magnifiait le Père, un peu aux dépens du Fils.

Sur ce premier aperçu, on conçoit l'éclat parmi les théologiens. Pourtant Malebranche faisait école; la beauté de son génie, la lumière de son langage, la modestie de son caractère, la sincérité de sa piété et la candeur de ses mœurs, une physionomie singulièrement expressive et qui laissait transpirer l'esprit, tout

attirait et attachait les jeunes imaginations; il y avait des *Malebranchistes* fervents. On a une lettre très-belle et vigoureuse de Bossuet à l'un d'eux (21 mai 1687) :

« Je n'ai pu trouver que depuis deux jours le loisir de lire le discours que vous m'avez envoyé... Je suis bien aise de peser ces choses avec une liberté tout entière, et sans être distrait par d'autres pensées; et si jamais j'ai apporté du soin à la compréhension d'un ouvrage, c'est de celui-là. Car comme vous autres messieurs, lorsqu'on vous presse, n'avez rien tant à la bouche que cette réponse : *On ne nous entend pas*, j'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre [1]. Je suis donc très-persuadé que je vous entends autant que vous êtes intelligible; et je vous dirai ingénument que je n'ai pas trouvé dans votre discours ce que vous nous promettiez autrefois à Monceaux et à Germigny, c'est-à-dire un dénoûment aux difficultés qu'on vous faisait. Vous nous dites alors des choses que vous vous engagiez de faire avouer à *votre docteur;* et moi je vous donnai parole aussi que s'il en convenait, je serais content de lui. Mais il n'y a rien de tout cela dans votre discours; ce n'est au contraire qu'une répétition pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce nouveau système; en sorte que *plus je me souviens d'être chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente.*

« Et afin de ne vous rien cacher, puisque je vous aime trop pour ne vous pas dire tout ce que je pense, je ne remarque en vous autre chose qu'un attachement, tous les jours de plus en plus aveugle, pour *votre patriarche :* car toutes les propositions que je vous ai vu rejeter cent fois, quand je vous en ai découvert l'absurdité, je vois que, par un seul mot de cet infaillible docteur, vous les rétablissez en honneur. Tout vous plait de cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre comme de tous les autres modes, quoique je ne me souvienne pas d'avoir jamais lu aucun exemple d'un plus parfait galimatias. Pour l'amour de votre maître, vous donnez tout au travers du beau dénoûment qu'il a trouvé aux miracles dans la volonté des Anges; et vous n'en voulez pas seulement apercevoir le ridicule. Enfin vous recevez à bras ouverts toutes ses nouvelles inventions... »

Bossuet fait voir que la manière dont Malebranche

1. Malebranche parlait un jour de la querelle que lui faisait Arnauld sur les Idées, et prétendait que l'illustre critique ne l'avait pas entendu. — « Et qui donc, répondit Boileau, voulez-vous qui vous entende, mon Père, si M. Arnauld ne vous entend pas? »

se pique d'expliquer naturellement le Déluge, et qui peut s'étendre aussi bien à tout autre événement extraordinaire, tend à ruiner le miracle proprement dit, c'est-à-dire la dérogation aux lois générales. Malebranche, en effet (et c'est même là son seul pas en avant), essaie de rester chrétien avec le moins de miracles possible. Or, les miracles autant que les prophéties sont une des grandes preuves de la divinité du Christianisme. Cette lettre, d'une rude et belle franchise, nous montre Bossuet dans toute son attitude militante, et, pour ainsi dire, la veille d'un combat. Il s'arme, il est prêt à s'armer ; il demande une dernière fois ou plutôt il offre la paix, et par là il entend la soumission de l'adversaire à la vérité. Une ou plusieurs conférences, qui ne permettraient ni ambiguïté ni fauxfuyants dans les questions et dans les réponses, lui paraissent le moyen le plus sûr; ce n'est point par lettres qu'on traite de ces choses, dit-il, c'est de vive voix :

« Pour entrer en preuve sur cela, il faudrait faire un volume; c'est pourquoi en deux mots, je vous dirai que si vous voulez travailler utilement à réconcilier mes sentiments avec ceux du Père Malebranche, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir, une bonne fois, si nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret dans cet entretien, je le promets : s'il y veut des témoins, j'y consens; et je souhaite que vous en soyez un. S'il se défie de ne pouvoir pas satisfaire d'abord à mes doutes, il pourra prendre tout le loisir qu'il voudra : et comme je ne cherche qu'un véritable éclaircissement qui me persuade qu'il a plus de raison que je n'ai pensé, et qu'il ne s'écarte pas autant que je l'ai cru de la saine théologie, j'aiderai moi-même à ce dessein. Cela est de la dernière conséquence : car, pour ne vous rien dissimuler, je vois non-seulement en ce point de la Nature et de la Grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse,

et feront perdre à l'Église tout le fruit qu'elle en pouvait espérer pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme... »

Il commence à s'apercevoir de l'inconvénient pour la religion et du danger que renfermait le principe de Descartes et le premier point de sa méthode :

« De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits : car, sous prétexte qu'*il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement* (ce qui, réduit à certaines bornes, est très-véritable), chacun se donne la liberté de dire : *J'entends ceci, et je n'entends pas cela ;* et, sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit sous ce prétexte une liberté de juger, qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense; et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau système : car j'y trouve à la fois les inconvénients de toutes les sectes, et en particulier ceux du Pélagianisme... »

Il insiste pour une explication prompte avec un admirable sentiment où l'autorité et la charité se confondent, et avec un geste de cordialité impérieuse :

« Je ne demande pas que vous m'en croyiez sur ma parole; mais si vous aimez la paix de l'Église, procurez l'explication de vive voix que je vous propose, et menez-la à sa fin. Tant que le Père Malebranche n'écoutera que des flatteurs, ou des gens qui, faute d'avoir pénétré le fond de la théologie, n'auront que des adorations pour ses belles expressions, il n'y aura point de remède au mal que je prévois, et je ne serai point en repos contre l'hérésie que je vois naître par votre système. Ces mots vous étonneront; mais je ne les dis pas en l'air : je parle sous les yeux de Dieu, et dans la vue de son jugement redoutable, comme un évêque qui doit veiller à la conservation de la Foi. Le mal gagne; à la vérité je ne m'aperçois pas que les théologiens se déclarent en votre faveur; au contraire, ils s'élèvent tous contre vous : mais vous apprenez aux laïques à les mépriser; un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Église ; et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre, avant qu'on s'engage tout à fait... »

Tout cela est beau de sentiment, de ton et de vérité

(le cadre orthodoxe catholique étant donné et devant être maintenu). M. de Bausset a fort relevé la perspicacité et la prévoyance de Bossuet écrivant ces choses en 1687 : pour moi, j'y admire surtout la puissance et la grandeur ; car pour la perspicacité, Bossuet ne l'avait pas eue autant que d'autres. Pascal, qui n'était que de quatre ans plus âgé que lui, pressentait ces conséquences de la philosophie cartésienne dès 1658. De plus, Bossuet s'exagère un peu le danger quand il croit que l'ennemi va entrer dans l'Église du côté de Malebranche et par les hauteurs métaphysiques, de même qu'il se trompait quand il croyait de grande importance et utilité qu'on eût chassé de France quelques Sociniens cachés parmi la foule des Protestants. L'invasion du Socinianisme et de ce qui s'ensuit allait se faire plus simplement et tout au dedans, à la française, par les *Lettres Persanes*, par Fontenelle (au moment même où il louait et critiquait si indifféremment Malebranche), — par Voltaire, par le Régent, par tout le monde.

Toutefois, dans cette éloquente lettre, on voit le théologien en Bossuet ou mieux encore le Père de l'Église qui se redresse de toute sa hauteur sacrée. — Louis XIV et Bossuet ! le dernier grand roi non parvenu qui trône, le dernier grand théologien reconnu et qui fasse oracle !

Et maintenant, à côté et un peu au-dessous de l'évêque, voulons-nous le docteur ? Arnauld va nous l'offrir dans une égale et pleine souveraineté. Leibniz lui ayant envoyé, vers ce même temps, quelques-unes de ses spéculations métaphysiques [1], Arnauld répond au

1. Un Sommaire ou extrait d'un *Discours métaphysique* plus considérable. (Voir la *Correspondance* entre Leibniz, Arnauld et le landgrave Ernest de

prince Ernest qui les lui avait fait tenir (13 mars 1686):

« J'ai reçu, Monseigneur, ce que Votre Altesse Sérénissime m'a envoyé des Pensées métaphysiques de M. Leibniz, comme un témoignage de son affection et de son estime, dont je lui suis très-obligé. Mais je me suis trouvé si occupé depuis ce temps-là, que je n'ai pu lire son écrit que depuis trois jours; et je suis présentement si enrhumé, que tout ce que je puis faire est de dire en deux mots à Votre Altesse que je trouve dans ces Pensées tant de choses qui m'effraient, et que presque tous les hommes, si je ne me trompe, trouveront si choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourrait être un écrit qui apparemment sera rejeté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13 : *que la notion individuelle de chaque personne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais, etc.* Si cela est, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam; mais, supposant qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui est depuis arrivé au genre humain, et qui lui arrivera à jamais, a dû et doit arriver par une nécessité plus que fatale: car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il aurait tant d'enfants, et la notion individuelle de chacun de ces enfants, tout ce qu'ils feraient et tous les enfants qu'ils auraient; et ainsi de suite... Je ne suis point en état d'étendre cela davantage : mais M. Leibniz m'entendra bien, et peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvénient à la conséquence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a sujet de craindre qu'il ne soit seul de son sentiment; et si je me trompais en cela, je le plaindrais encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de témoigner à Votre Altesse ma douleur, de ce qu'il semble que c'est l'attache qu'il a à ces opinions-là, qu'il a bien cru qu'on aurait peine à souffrir dans l'Église catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique, si je m'en souviens bien, Votre Altesse l'eût obligé de reconnaître qu'on ne peut douter raisonnablement que ce ne soit la véritable Église. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il laissât là ces spéculations métaphysiques, qui ne peuvent être d'aucune utilité ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer sérieusement à la plus grande affaire qu'il puisse jamais avoir, qui est d'assurer son salut en rentrant dans l'Église, dont les nouvelles sectes n'ont pu sortir qu'en se rendant schismatiques? Je lus hier, par rencontre, une lettre de saint Augustin où il résout diverses questions qu'avait proposées un païen qui témoignait se vouloir faire chrétien, mais qui différait toujours de le faire; et il dit à la fin ce qu'on pourrait appliquer à notre ami : *Sunt innumerabiles quæstiones quæ non sunt finiendæ ante fidem, ne finiatur vita sine fide* (il y a un nombre infini de questions qu'il ne faut pas se flatter de résoudre avant d'arriver à croire, de peur que la vie ne se résolve elle-même avant qu'on ait cru). »

Hesse-Rheinfels, publiée par M. Grotefend, Hanovre, 1846; et les *Nouvelles Lettres et Opuscules inédits* de Leibniz, publiés par M. Foucher de Careil, 1857.)

Malebranche et Leibniz ont beaucoup de ressemblance par le sens de leur théodicée et la direction de leurs conjectures : ce qu'Arnauld disait là à Leibniz, il l'avait déjà dit et redit publiquement à Malebranche [1].

Plusieurs des plaisanteries (du moins celles qui sont de bon goût) que Voltaire fait à chaque instant contre ce système du meilleur des mondes possibles selon Leibniz et selon Pope, on les retrouve d'avance chez madame de Sévigné écrivant à sa fille cartésienne et lui reprochant, par son adoption de Malebranche, de s'écarter des grandes lignes de son père Descartes [2] :

« Je voudrais bien me plaindre au Père Malebranche des souris qui mangent tout ici : cela est-il dans l'ordre? quoi! de bon sucre, du fruit, des compotes! Et l'année passée, était-il dans l'ordre que de vilaines chenilles dévorassent toutes les feuilles de notre forêt (*de Livry*) et de nos jardins, et tous les fruits de la terre? Et le Père Païen qui s'en revient paisiblement, à qui l'on casse la tête [3], est-il dans la règle? Oui, mon Père, tout cela est bon, Dieu sait en tirer sa gloire; nous ne voyons pas comment, mais cela est vrai : et si vous ne mettez la volonté de Dieu pour toute règle et pour tout ordre, vous tomberez dans de grands inconvénients. Je supplie M. de Grignan d'excuser cette apostrophe au bon Père, que je suis persuadée qui se moque de nous quand il dit ces choses-là, d'autant plus qu'il y a plusieurs endroits dans ses livres où il dit précisément le contraire... »

Ailleurs [4], un peu moins moqueuse, elle avait déjà fait la même objection :

« Ce n'est point le livre de *la Recherche de la Vérité* que je lis; bon Dieu! je ne l'entendrais pas; ce sont de petites *Conversations* qui en sont tirées, et qui sont très-bien expliquées. Je suis toujours choquée de cette impulsion

1. « Je ne m'étonne pas maintenant s'il s'est brouillé si aisément avec le Père Malebranche... Le Père Malebranche avait publié des écrits, que M. Arnauld a traités d'extravagants à peu près comme il fait à mon égard. » (Lettre de Leibniz au Prince Ernest, en retour de la précédente.)

2. Lettre des Rochers, du 4 août 1680.

3. Le bon Père avait été attaqué par des voleurs dans la forêt, et était mort des suites de ses blessures.

4. Lettre du 7 juillet 1680.

[illegible] »

Rien ne manquait donc à Malebranche en fait d'adversaires, Bossuet, Arnauld, madame de Sévigné railleuse. Vers le temps où parut ce *Traité de la Nature et de la Grâce*, il eut aussi contre lui Fénelon qui alors âgé de trente ans, et encore sous l'influence de Bossuet, avait écrit une Réfutation qui est peut-être son meilleur ouvrage philosophique [1].

On conçoit cette émulation contre Malebranche : il devait en effet avoir contre lui, en se développant tout entier, les esprits surtout logiques comme Arnauld et moralistes comme Nicole, ou irrésistiblement badins comme madame de Sévigné, ou d'autorité comme Bossuet, ou de mysticité affectueuse comme Fénelon. Cela revient à dire que Malebranche est proprement un *méditatif*.

Au reste, Malebranche n'était pas seul contre tous, bien qu'il le répétât souvent dans ses réponses ; il avait un parti nombreux, des disciples enthousiastes, des lecteurs empressés, ce qui est déjà un beau succès pour un métaphysicien, même des femmes comme madame de Grignan. Excellent écrivain, facile, harmonieux,

1. Cette Réfutation a été publiée seulement de nos jours (1820). On a sur la copie manuscrite les corrections et observations de Bossuet. Lancer ainsi Fénelon contre Malebranche, c'était, de la part de Bossuet, un coup de maître : deux beaux-esprits, deux chimériques ensemble, l'un corrigeant l'autre et le réprimant. — « Bossuet a fait faire à Fénelon son plus beau livre philosophique. On n'a pas assez dit combien Fénelon devait à Bossuet. M. de Bausset a manqué cela. Quand Fénelon n'eut plus Bossuet pour le retenir, il se perdit, dans le neuvième ciel il est vrai, mais il se perdit. » Ainsi parle M. Cousin.

lumineux, spécieux, spacieux, il tenait, autant qu'aucun des plus illustres, sa place dans le siècle ; c'est un de ces génies, si j'ose dire, qui décorent le mieux les fonds et le ciel d'un siècle ; — c'est une grande image. Le succès littéraire et mondain que n'avait pas eu Descartes [1], c'est Malebranche qui l'a eu. Des chrétiens même assez sévères, qui avaient pu être effarouchés d'abord de ses hardiesses, ont été bientôt flattés qu'on dît de lui qu'il est le Platon du Christianisme [2].

Mais c'est par Arnauld qu'il nous le faut aborder de plus près. — Arnauld en 1680, un peu avant qu'eût paru le *Traité de la Nature et de la Grâce*, était encore favorable à Malebranche. Dans cette réfutation de l'attaque de M. Le Moine contre Descartes, Arnauld s'appuie au long d'un passage de *la Recherche de la Vérité*. Il est vrai que Malebranche allait déroger aux propres principes qu'il y posait. Il s'agissait de faire concorder la définition cartésienne de l'essence de l'être, de la

1. Car il ne l'a pas eu, et ce n'est que par une fiction rétrospective, par une pure construction de leur esprit, que d'habiles critiques de nos jours lui ont prêté une réputation autre que philosophique, et ont fait du *Discours de la Méthode* une des époques de notre langue. Jamais Descartes, de son vivant, n'a eu d'influence comme écrivain. Ce n'est qu'un témoin de la langue de son temps; il la parlait bien et l'écrivait naturellement, mais on ne peut dire qu'il l'ait fait avancer : réservons cet honneur entier à Pascal.

2. Et depuis Fontenelle jusqu'à d'Alembert et au delà, des philosophes même de l'école expérimentale et positive, qui ne sauraient reconnaître en lui un grand philosophe, le saluent du moins comme un grand écrivain philosophique. M. Daunou, se souvenant qu'il avait été, lui aussi, de l'Oratoire, et oubliant cette fois qu'il était de l'extrême dix-huitième siècle, s'est montré des plus admirateurs pour Malebranche : « Malebranche, en creusant le Cartésianisme, y retrouva la philosophie platonicienne, et y rallia la théologie des premiers siècles chrétiens. Son génie concentra les doctrines de Platon, de l'Evangile et de Descartes, n'en fit qu'un seul système, et le présenta plus brillant et plus cohérent qu'il n'avait jamais pu l'être. De tous les métaphysiciens modernes, il est le meilleur écrivain, *sans faire aucun effort pour l'être* : son art, son talent, son savoir ne sont que son enthousiasme. » (*Cours d'Études historiques*, tome VI, page 165.)

substance, avec le mystère de la transsubstantiation ; Malebranche, cité par Arnauld, disait :

« On aurait tort de demander aux philosophes qu'ils donnassent des explications claires et faciles de la manière dont le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie ; car ce serait leur demander qu'ils dissent des nouveautés en théologie, et si les philosophes répondaient imprudemment à cette demande, il semble qu'ils ne pourraient éviter la condamnation ou de leur philosophie ou de leur théologie : car *si leurs explications étaient obscures, on mépriserait avec raison les principes de leur philosophie ; et si leur réponse était claire ou facile, on appréhenderait peut-être encore la nouveauté de leur théologie,* quoique conforme au dogme de la transsubstantiation.

« Puis donc que la nouveauté en matière de théologie porte le caractère de l'erreur, et qu'on a droit de mépriser des opinions pour cela seul qu'elles sont nouvelles et sans fondement dans la tradition, on ne doit pas, sans de pressantes raisons, entreprendre de donner des explications faciles et intelligibles des choses que les Pères et les Conciles n'ont point entièrement expliquées, et il suffit de tenir le dogme de la transsubstantiation, sans en vouloir expliquer la manière ; car autrement ce serait jeter des semences nouvelles de disputes et de querelles, dont il n'y a déjà que trop, et les ennemis de la vérité ne manqueraient pas de s'en servir malicieusement pour opprimer leurs adversaires.

« Les disputes en matière d'explications de théologie semblent être des plus inutiles et des plus dangereuses, et elles sont d'autant plus à craindre que les personnes mêmes de piété s'imaginent souvent qu'ils ont droit de rompre la charité avec ceux qui n'entrent point dans leurs sentiments. On n'en a que trop d'expériences, et la cause n'en est pas fort cachée. Ainsi, *c'est toujours le meilleur et le plus sûr de ne point se presser de parler des choses dont on n'a point d'évidence, et que les autres ne sont pas disposés à concevoir.* »

Or Malebranche, en voulant expliquer philosophiquement le mystère de la Nature et de la Grâce, allait faire précisément le contraire de ce qu'il disait là, et il allait donner droit contre l'écueil si bien signalé par lui. Que voulez-vous ? il avait sa passion aussi à satisfaire, son génie spéculatif qui avait besoin de matière et d'exercice, son ambition qui le poussait, chétif et déshérité qu'il était du côté du corps, à se dédommager dans l'ordre de l'esprit et à conquérir, s'il se pouvait,

toute l'étendue intelligible, comme d'autres l'univers.

Arnauld, consulté sur le manuscrit de ce traité, avait été d'avis de ne pas publier, Bossuet également: Malebranche passa outre, et Arnauld se décida à le réfuter. Il y fut directement engagé par Bossuet lui-même, qui était alors en commerce de lettres avec M. de Neercassel. Bossuet entrait dans une grande impatience, principalement dès qu'on abordait ces matières de Grâce, ténèbres et abîme selon lui. Il secouait sa tête impérieuse, il faisait taire, il aimait qu'on se tînt tranquille. Ici il vit bien que ce serait d'une excellente tactique d'opposer Arnauld comme adversaire à Malebranche, de l'occuper sur un terrain où, d'embarrassant qu'il était, il deviendrait tout d'un coup utile, et ferait la police de l'Église, bien loin de l'inquiéter : c'était double profit. Arnauld, du reste, n'avait guère eu besoin d'être excité.

On a dans ses lettres tout le progrès et la marche de ses dispositions à l'égard de Malebranche. Arnauld avait été informé, par le Père Quesnel qui était encore en France, de ce que Malebranche préparait. En janvier 1680, il lui fait faire, par le même canal, ses recommandations, et lui propose une difficulté qu'il trouvait à son explication de l'âme. Il avait lu le nouvel ouvrage manuscrit, et avait été d'avis qu'on ne l'imprimât point. Quand il vit le fâcheux effet que produisait le système, il fut tenté aussitôt de travailler à le réfuter (janvier 1681); mais il était alors occupé à une Défense des versions de l'Écriture en langue vulgaire, qui était une suite de sa Réfutation de Mallet. Quoi qu'il fasse d'ailleurs, il s'empresse de rassurer par lettres le marquis de Roucy, grand ami de Malebranche, (et de-

venu par alliance cousin d'Arnauld), et lui dit que, même en cas de réfutation, il ne se brouillera pas avec l'auteur :

« Je connais particulièrement le docteur (*c'est lui-même Arnauld*) que vous avez peur qui ne se brouille avec notre ami sur le sujet de son nouveau système de la Nature et de la Grâce, et ainsi, Monsieur, vous n'avez rien à craindre de ce côté-là : car, n'estimant pas moins que moi l'auteur du système et pour son esprit et pour sa piété, et sachant d'ailleurs le cas que je fais et que je ferai toujours de son amitié, je vous assure que, quoi qu'*il* fasse, ce sera toujours avec tant d'honnêteté et tant de modération, que notre ami n'aura pas sujet de s'en tenir offensé. Il sait trop bien, ce que vous marquez dans votre lettre, que ç'a toujours été une règle entre les honnêtes gens, de pouvoir être de différent avis, sans que l'amitié en soit blessée, et que cela est vrai principalement au regard des vérités chrétiennes, que chacun est obligé de défendre selon les lumières que Dieu lui donne, sans aucun respect humain... »

Et là-dessus Arnauld exprime son jugement sur l'ouvrage, et témoigne son étonnement « qu'un si grand esprit et si ennemi des simples probabilités » ait pu tellement se laisser éblouir par ses nouvelles lumières, qu'il ait pris pour des démonstrations convaincantes les preuves qu'il donne et qui n'en sont pas. Mais quoique ce soit là son jugement, il n'a pas encore de dessein arrêté d'écrire contre le livre (mai 1681). Il réitère, en plus d'une lettre, cette assurance que le dissentiment d'opinion, et la franchise à dire ce qu'on pense, ne doivent point produire de brouille entre amis chrétiens :

« Je les renouvelle encore ici (ces protestations), que ce que je ne puis approuver dans son ouvrage ne diminue en aucune sorte l'affection que j'ai et que j'aurai toujours pour lui. Je vous avoue sincèrement que je ne l'ai lu qu'une fois, mais avec tant d'application que je l'ai encore présent à l'esprit, et que j'y ai souvent rêvé depuis. Mais plus j'y songe, et moins je trouve de solidité à tout ce qu'il croit avoir démontré. Je ne m'étonne pas de ce que vous dites qu'il porte à Dieu ; car *il a un certain air grand et magnifique qui enlève et qui éblouit*. Mais vous m'avouerez que ce livre n'en serait que plus

dangereux, si l'idée qu'il donne de Dieu n'était pas conforme aux vérités de la Foi... »

Étant enfin débarrassé de ses autres occupations, il prend son parti et se met à relire ce *Traité de la Nature et de la Grâce* en vue d'une réfutation expresse (janvier 1682). Pour ne rien hasarder, il lit ensuite les Éclaircissements de *la Recherche de la Vérité* auxquels l'auteur renvoie ceux qui veulent le bien entendre et avoir la clef de son dernier traité. Les témoignages d'estime se retrouvent sous la plume d'Arnauld, lors même qu'il marque de plus en plus son regret et sa douleur que quelques amis imprudents se soient tant pressés de tirer des mains de l'auteur et de publier un écrit si plein de *choses nouvelles et surprenantes :*

« Mais cela n'empêche pas que je n'aie toujours une grande estime de son esprit, de sa vertu et de sa piété. *Il écrit d'une manière si noble et si vive*, qu'il est à craindre que, contre ses propres règles, il ne surprenne souvent le lecteur par les agréments de son discours, lorsqu'il prétend ne l'emporter que par la force de ses raisons. Il paraît qu'il n'est attaché qu'à la vérité, et que s'il ne la trouve pas toujours, ce n'est pas qu'il ne la cherche toujours de bonne foi ; mais c'est que tout homme est homme... »

Arnauld admet volontiers ce que Malebranche assure, qu'il n'a entrepris d'écrire ce dernier traité que pour faire entrer *quelques esprits plus philosophes que chrétiens* dans les véritables sentiments de la religion et dans la reconnaissance des obligations qu'on doit avoir à Jésus-Christ :

« Mais vous dirai-je, Monsieur (c'est toujours au marquis de Roucy qu'il s'adresse), que c'est cela même qui peut l'avoir ébloui, et lui avoir fait prendre des preuves faibles pour de véritables démonstrations? On s'imagine aisément que les choses sont telles que l'on désire qu'elles soient, quand on le désire fortement : *Qui amant ipsi sibi somnia fingunt...* »

Avant qu'Arnauld eût rien publié ni même com-

mencé d'écrire de ses réfutations, son jugement transpirait; ses amis de Paris étaient aux écoutes de son opinion sur toute production nouvelle : Malebranche attribuait à son influence la contradiction que le livre rencontrait en plus d'un endroit. Arnauld s'en excuse (avril 1682); il se croit sans doute plus discret qu'il ne l'a été, et dit que, « n'ayant rien gâté, il n'a rien à raccommoder. » Mais il s'apprête à gâter bien des choses.

Avant d'attaquer directement le point théologique, il voulut, par manière de prélude, remonter au principe purement philosophique et métaphysique de l'auteur sur les *Idées* et sur ce que *nous voyons tout en Dieu;* de là son traité *des Vraies et des Fausses Idées :* « Ce n'est qu'une bagatelle, écrivait-il à M. Du Vaucel (18 juin 1683), mais qui peut servir pour apprendre à l'auteur du nouveau système touchant la Grâce, qu'il ne doit pas avoir tant de confiance en ses méditations. » Nous verrons quelle vigoureuse *bagatelle* (puisque bagatelle il y a) ce petit traité est devenu aux mains d'Arnauld :

Tel Hercule filant rompait tous les fuseaux.

Arnauld ne prétendait aucunement fâcher Malebranche par ce premier coup ; c'était un avertissement amical de prendre garde : en pointant de la sorte pour commencer, et en frappant à la tête son idole favorite au sommet de sa métaphysique, il ne voulait que lui donner une leçon et lui prouver qu'il avait eu tort de se risquer dans le domaine théologique, où l'on tirerait sur lui encore plus à coup sûr.

Le traité *des Vraies et des Fausses Idées* est adressé sous forme de lettre à cet ami commun, le marquis de Roucy; les premières réponses de Malebranche lui sont adres-

sées également : « D'abord, remarque malicieusement Fontenelle, les deux adversaires, en lui parlant l'un de l'autre, disaient souvent *notre ami*. Mais cette expression vient à disparaître dans la suite; il lui succède des reproches assaisonnés de tout ce que la charité chrétienne y pouvait mettre de restrictions et de tours qui ne nuisissent guère au fond. » Nulle part, en effet, on ne voit mieux la façon dont une amitié s'en va périssant peu à peu dans une dissidence d'idées, et la prise à partie qui s'anime, et l'athlète bientôt piqué à ce jeu qui devient une guerre.

On a d'avance la représentation de ce qui aura lieu quelques années plus tard entre Bossuet et Fénelon : Arnauld également génie guerrier et souverain [1], Malebranche génie pacifique.

Moralement, c'est là une remarque à tirer de cette dispute, et qui n'intéresse pas moins que les résultats métaphysiques et logiques : on se flatte de ménager l'amitié en maintenant la vérité ; on se promet de garder les mesures, on espère décharger son opinion sans offenser l'affection d'autrui. On est presque sûr de convaincre *l'autre*, on est sûr du moins d'être pardonné ; et soi-même, à la première riposte, on ne pardonne pas, et toute la personne s'engage.

« Que si, contre mon intention, il m'échappait quelque terme qui fût trop dur, je lui en demande pardon par avance. » Arnauld était encore dans ces dispositions au mois d'avril 1682. — Il travailla d'abord à ce livre préliminaire sur la nature des *Idées*, qu'il détacha et qui parut en 1683. Après quoi il passa à ses *Réflexions*

1. Arnauld esprit raisonneur toutefois plus que souverain, et Bossuet esprit monarque encore plus que guerrier.

*philosophiques et théologiques* sur le *Traité de la Nature et de la Grâce*. L'application et le travail opéraient en lui ; à mesure qu'il avançait, sa plume ardente et forte ne se tenait plus et, bon gré mal gré, en venait aux grands coups. Il écrivait à Nicole, le 31 décembre 1683 :

« Je suis bien aise de vous entretenir de ce qui m'occupe présentement. Je continue toujours à travailler contre l'auteur du système. Outre le livre des *Idées*, j'ai achevé aujourd'hui le second livre des *Réflexions philosophiques et théologiques ;* et je ne sais si je pourrai mettre dans le troisième tout ce que j'ai encore à dire contre le système. Car, outre la Grâce et la liberté par où je finirai, j'ai encore à traiter tout ce qui regarde l'âme de Jésus-Christ, comme cause occasionnelle de la Grâce, que je n'ai pu faire entrer dans le second livre, parce qu'il aurait été trop gros. J'ai augmenté le premier livre, depuis qu'il a été vu (des amis), de près de la moitié ; de sorte qu'il est assurément beaucoup plus fort et plus beau qu'il n'était auparavant. Et néanmoins, je ne sais si je me flatte, le second livre me paraît encore tout autre chose. Mais quoiqu'il n'y ait rien d'injurieux, j'ai peur qu'en quelques endroits on ne le trouve pas assez proportionné à la délicatesse du siècle. J'attends à y mettre la dernière main et à le radoucir un peu, si cela est nécessaire, que j'aie vu la Réponse aux *Idées :* car elle pourrait être telle que l'on n'exigerait pas de moi un si grand ménagement. Depuis le temps qu'on dit qu'elle est faite et donnée à imprimer, elle devrait être publique... »

Arnauld ne serait vraiment pas fâché que Malebranche passât les bornes en répondant, pour n'avoir plus à les garder lui-même, et pour pouvoir livrer sa bataille rangée en toute conscience :

« Ne vous étonnez pas (toujours à Nicole) si, malgré la résolution que j'avais prise d'être fort doux, je ne puis m'empêcher quelquefois d'être un peu fort, non dans les termes, car je ne pense pas qu'il y en ait dont on se puisse plaindre, mais dans la manière de réfuter, un peu vive. C'est qu'en vérité *plus j'avance dans ce travail, plus je suis touché des renversements que ces imaginations métaphysiques font dans la religion*. Cependant il a des disciples, et sa manière d'écrire a quelque chose qui peut éblouir bien des gens, quoiqu'à vous dire le vrai, je ne trouve guère moins à redire à sa rhétorique qu'à sa logique, surtout dans ses *Méditations :* car *il y est si guindé, et il affecte si fort de ne rien dire simplement, qu'il est lassant,*

et que s'il se fait estimer par là à ceux qui aiment une éloquence pompeuse, il donne plutôt du dégoût que du plaisir à ceux qui approuvent davantage celle qui est plus naturelle. Ce n'est pas néanmoins à quoi je m'arrête ; je ne lui ferai jamais de procès là-dessus, et j'avoue qu'à cela près qui se pourra corriger avec l'âge [1], il écrit fort bien. Mais ce que j'ai de la peine à souffrir, est qu'il garde si peu le caractère qu'il s'attribue à lui-même, *de parler clairement et par ordre, et de répandre la lumière dans les esprits attentifs :* car je trouve au contraire peu d'ordre dans ce qu'il traite, peu de clarté dans les choses qu'il devait avoir eu plus de soin de bien faire entendre parce qu'elles lui sont particulières, peu d'exactitude à donner aux principaux termes de la matière de son traité une notion fixe et arrêtée, afin d'éviter les contradictions où l'on tombe en les prenant en divers sens, et surtout peu de justesse dans les raisonnements et dans les preuves, pour ne pas dire qu'il est difficile de s'en imaginer de plus pitoyables dans un homme qui se vante de ne rien avancer qu'il ne démontre, surtout ce qui lui est particulier. Si c'est là ce qu'on appelle *répandre la lumière dans les esprits attentifs*, je ne sais ce qu'il faudrait faire pour y répandre les ténèbres : car, dans la vérité, c'est de quoi il remplit ceux qui le lisent, et qui se laissent prévenir de ces nouvelles opinions; quoiqu'outre cela, je sois assuré qu'il y en a beaucoup de ceux-là qui ne savent ce qu'ils approuvent quand ils approuvent ses sentiments, tant il est difficile de les bien comprendre dans le fond et dans les suites, à moins qu'on n'y ait une application tout à fait extraordinaire. Et c'est à quoi j'ai pris le plus de peine, de bien démêler tout ce que sa doctrine a de particulier, et de le mettre dans un grand jour, m'étant persuadé qu'on en pouvait dire ce que saint Jérôme disait aux Pélagiens : « *Sententias vestras prodidisse, superasse est* (Avoir mis vos pensées dans tout leur jour, c'est les avoir réfutées) [2]. »

Nicole, dont le système était, en beaucoup de choses, qu'*il valait mieux laisser étouffer les sentiments peu à*

1. Malebranche avait alors quarante-cinq ans : Arnauld parle de lui comme d'un jeune homme qui n'est pas encore formé.

2. A aucun moment de la dispute, et même lorsqu'elle fut le plus animée, Arnauld (il faut lui rendre cette justice) n'eut l'idée de reprocher à Malebranche ses variations d'opinion en matière de Grâce, variations dont il avait la preuve dans sa Rétractation de la signature du Formulaire, envoyée autrefois et conservée depuis à Port-Royal : « J'ai bien songé, écrivait-il au Père Quesnel (15 février 1684), au papier qu'il a donné il y a dix ou douze ans; mais j'aimerais mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche; rien ne serait plus malhonnête que d'abuser de cette confiance. Mais sachant cela, comment ose-t-il dire dans un livre imprimé qu'il n'a jamais été dans nos sentiments touchant la Grâce? C'est sur quoi aussi je ne le pousse point : car il m'est fort indifférent qu'il en ait été, ou qu'il n'en ait pas été. »

*peu que d'y appliquer l'esprit en les faisant l'objet d'une contestation réglée*, écrivait à Arnauld (5 mai 1684) : « Vous ne concevrez jamais assez les effets que font les duretés des écrits sur l'esprit du monde, et principalement des amis... Quelque chose de dur et d'aigre, dans les personnes que l'on aime, met les gens au désespoir, et cause des afflictions plus sensibles que je ne vous le saurais exprimer... » Mais déjà les réponses de Malebranche sur l'humeur *chagrine* de M. Arnauld avaient mis celui-ci à l'aise ; la douceur et les ménagements n'étaient plus de saison : il n'y avait plus lieu à des conseils là-dessus. Nicole lui-même accorda tout et passa condamnation sur la forme. Les amis de l'un et de l'autre adversaire n'eurent plus qu'à prendre parti, à se ranger dans l'un des deux camps, et à juger de la justesse et de la vigueur des coups, sans plus d'égard au procédé courtois qui était bien loin et qui avait volé en éclats avec la première lance.

Tâchons donc aussi de juger un peu, à notre tour, du poids et de la force des coups.

Pour simplifier, nous ne prendrons que les écrits principaux : chez Malebranche, *la Recherche de la Vérité ;* et chez Arnauld, le traité *des Vraies et des Fausses Idées*, qui en est la réfutation pour la partie essentielle et théorique ; — chez Malebranche, le *Traité de la Nature et de la Grâce ;* et chez Arnauld, les *Réflexions philosophiques et théologiques* qui le réfutent.

Le livre de *la Recherche de la Vérité*, le premier ouvrage de Malebranche et qui est resté le plus célèbre et le plus lu, n'offre pas tout le développement de son système. Ce n'en est pas moins le plus beau, ce n'en est que plus aisément (à cause de cet incomplet même)

le plus accessible et le plus persuasif de ses livres [1].

Le dessein de Malebranche, qui va paraître si ambitieux quand on l'aura dans son ensemble, y est introduit d'une façon modeste. Que veut l'auteur? ramener un peu l'homme chez soi, dans sa pensée, dans cette portion la plus excellente de lui-même par laquelle il est uni avec la suprême Vérité, mais dont il s'écarte et se laisse distraire trop communément par tant de nécessités vulgaires, par tant de recherches curieuses, de vaines sciences, et qui sont tout au plus des divertissements d'honnêtes gens: « Étant toujours hors de chez eux, ils ne s'aperçoivent point des désordres qui s'y passent. Ils pensent qu'ils se portent bien, parce qu'ils ne se sentent point. Ils trouvent même à redire que ceux qui connaissent leur propre maladie se mettent dans les remèdes; et ils disent qu'ils se font malades, parce qu'ils tâchent de se guérir. »

C'est encore plus comme *moraliste*, ce semble, que comme *méditatif* que se présente l'auteur; c'est le mélange de ces deux qualités ensemble qui fait tout d'abord l'insinuation.

L'erreur est la cause de la misère des hommes; elle est le mauvais principe qui a mis le mal au monde et qui l'entretient: quoi de plus légitime que de faire effort pour s'en délivrer soi et ses semblables? Certainement cet effort ne sera point tout à fait inutile et sans récompense, même si on ne réussit pas autant qu'on l'aurait souhaité. Si les hommes ne deviennent pas infaillibles, ils se tromperont beaucoup moins; s'ils ne se délivrent pas de tous leurs maux, ils en éviteront au

1. Comme système toutefois, les *Méditations* et le *Traité de la Nature et de la Grâce* ont bien de la beauté.

moins quelques-uns. « En un mot, comme on désire avec ardeur un bonheur sans l'espérer, on doit tendre avec effort à l'infaillibilité sans y prétendre. »

C'est de ce ton que l'auteur débute, affectueux, bienveillant, modeste, espérant. Il a en lui une source de facilité, de bon espoir, d'optimisme, qu'il vous communique : « Il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait beaucoup à souffrir dans la recherche de la vérité, il ne faut que se rendre attentif aux idées claires que chacun trouve en soi-même et suivre exactement quelques règles... L'exactitude de l'esprit n'a presque rien de pénible : ce n'est point une servitude comme l'imagination la représente; et si nous y trouvons d'abord quelque difficulté, nous en recevons bientôt des satisfactions qui nous récompensent abondamment de nos peines... » Ainsi, dès le premier pas, Malebranche aplanit l'aspect; il nous promet des routes non escarpées, et il tient sa promesse. Il saura nous élever sans secousse, sans effroi, sans vertige. Ce n'est pas encore ce *certain air grand et magnifique* (dont parle Arnauld) qui enlève et qui éblouit, c'est un certain air serein et pacifique qui appelle et qui attire.

Dès l'abord, l'idée qu'il nous donne du mal et de la Chute n'a rien qui nous terrifie, de cette terreur que nous avons ressentie avec Jansénius d'après saint Augustin : rien de tel; les choses sont plus simples et plus larges : l'idée de la perversion y est bien moins accusée. On a évidemment affaire à un peintre qui n'a pas eu grand'peine à se démêler de la glu des sens : tout le coloris du tableau s'en ressent. Le premier homme avant la Chute, l'Adam primitif était naturellement porté à l'amour de Dieu et aux choses de son de-

voir par la connaissance qu'il avait de Dieu comme de son bien ; et de plus il avait les mêmes sens que nous, par lesquels il était averti, sans être détourné de Dieu, de ce qu'il devait faire pour son corps :

« Il sentait comme nous des plaisirs, et même des douleurs ou des dégoûts prévenants et indélibérés ; mais ces plaisirs et ces douleurs ne pouvaient le rendre esclave ni malheureux comme nous, parce qu'étant maître absolu des mouvements qui s'excitaient dans son corps, il les arrêtait incontinent après qu'ils l'avaient averti, s'il le souhaitait ainsi; et sans doute il le souhaitait toujours à l'égard de la douleur. Heureux, et nous aussi, s'il eût fait la même chose à l'égard du plaisir, et s'il ne se fût point distrait volontairement de la présence de son Dieu, en laissant remplir la capacité de son esprit de la beauté et de la douceur espérée du fruit défendu [1] (ou peut-être d'une joie présomptueuse excitée dans son âme à la vue de ses perfections naturelles, ou enfin d'une tendresse naturelle pour sa femme, et d'une crainte déréglée de la contrister; car apparemment tout cela a contribué à sa désobéissance) !

« Mais après qu'il eut péché, ces plaisirs qui ne faisaient que l'avertir avec respect, et ces douleurs qui, sans troubler sa félicité, lui faisaient seulement connaître qu'il pouvait la perdre et devenir malheureux, n'eurent plus pour lui les mêmes égards : ses sens et ses passions se révoltèrent contre lui ; ils n'obéirent plus à ses ordres, et ils le rendirent, comme nous, esclave de toutes les choses sensibles.

« Ainsi les sens et les passions ne tirent point leur naissance du péché, mais seulement cette puissance qu'ils ont de tyranniser les pécheurs; et cette puissance n'est pas tant un désordre du côté des sens que de celui de l'esprit et de la volonté des hommes, qui ayant perdu le pouvoir qu'ils avaient sur leurs corps, et n'étant plus si étroitement unis à Dieu, ne reçoivent plus de lui cette lumière et cette force, par laquelle ils conservaient leur liberté et leur bonheur. »

Il résulte de cette théorie simple de la Chute, que le mal est bien moins l'introduction de quelque chose de nouveau dans l'homme que la suppression, par le fait de l'homme, d'une portion de ressort qui avait été laissée à son choix.

1. Ce qui suit entre parenthèses a été ajouté par Malebranche en manière d'interprétation du *fruit*, et ne se trouvait pas dans les premières éditions.

« Quoique, dans l'état où nous sommes, il y ait obligation de combattre continuellement contre nos sens, on n'en doit pas conclure qu'ils soient absolument corrompus et mal réglés... Car si l'on considère qu'ils nous sont donnés pour la conservation de notre corps, on trouvera qu'ils s'acquittent admirablement bien de leur devoir, et qu'ils nous conduisent d'une manière si juste et si fidèle à leur fin qu'il semble que c'est à tort qu'on les accuse de corruption et de déréglement... Nos sens ne sont pas si corrompus qu'on s'imagine; mais c'est le plus intérieur de notre âme, c'est notre liberté qui est corrompue. »

Malebranche aime les lois générales, les volontés générales de Dieu, une fois établies; il n'aime pas que Dieu y revienne à deux fois ni à mille. Il n'estime pas qu'il soit digne de la majesté ni de la simplicité du plan divin primitif, même après qu'il a été gâté par le péché, d'exiger un raccommodement trop imprévu, trop dispendieux. Il veut que le suprême Horloger (il emploie quelque part la comparaison) ait fait du premier coup la montre du monde pour aller toute seule ou presque toute seule [1], en prévision de toutes les secousses et de tous les accidents. Dieu, dès l'abord, avait établi un ordre dans lequel la liberté de l'homme entrait; cette liberté ayant usé en un certain sens d'elle-même et s'étant dispensée d'un poids naturel qui la portait vers Dieu, le reste est devenu mauvais par cette seule suppression et par simple manque d'équilibre; car la Chute ici n'est plus qu'un manque d'équilibre. Ce qui

1. C'est dans ce *presque* qu'est la difficulté pour Malebranche. Il n'est pas purement philosophe, il est théologien. La Chute et la réparation lui incombent; tout son effort est pour les expliquer. Il veut que l'Horloger suprême ait eu à se déranger le moins possible pour retoucher à l'harmonie du monde, une fois réglée. — « Mais pourquoi, lui opposeront les philosophes naturistes, en s'emparant de son dire, pourquoi alors ne pas admettre qu'il n'ait pas eu à se déranger du tout, et que les choses soient de toute éternité dans un train régulier inévitable? » A cela Malebranche, pur philosophe et réduit à son principe, serait assez embarrassé de répondre; Malebranche, chrétien et oratorien, oppose l'Écriture, la Révélation, saint Augustin, le sentiment moral, et, pour parer à l'inconvénient, il se met en frais d'inventions et d'explications métaphysiques encore plus étranges qu'ingénieuses.

est à faire, c'est donc de demander à Dieu le poids de sa Grâce et cette *délectation prévenante* que Jésus-Christ nous a particulièrement méritée, pour faire contre-poids aux sens, qui nous tirent trop exclusivement aux choses corporelles.

Ce qui est encore à faire de nous-mêmes, c'est de tâcher de rejeter avec soin toutes les idées confuses que nous avons par la dépendance où nous sommes tombés du corps, et d'en revenir autant qu'il se peut aux idées claires et évidentes que reçoit l'esprit par sa communication avec la Vérité éternelle.

La seule cause (efficiente) de l'erreur dans nos jugements comme dans nos actions, à l'égard du vrai comme à l'égard du bien, est le mauvais usage que nous faisons de notre liberté; mais il y a plusieurs causes *occasionnelles* d'erreur dans nos autres facultés, c'est-à-dire : 1° dans nos sens; 2° dans notre imagination; 3° dans notre entendement pur; 4° dans nos inclinations; 5° dans nos passions. L'ouvrage de Malebranche n'est que la recherche des causes d'erreurs dans ces divers ordres; et il finit par une méthode et l'exposé de quelques règles générales pour les éviter. C'est cette méthode qui est proprement le but et la conclusion de l'ouvrage; son livre n'est qu'une reprise du Discours sur la Méthode de Descartes, plus développée, plus éclaircie par des exemples. Il y en a d'assez rares et où il fait preuve de ses connaissances en optique. Là où les exemples semblent moins neufs, Malebranche s'en excuse humblement : « Je ne prétends pas instruire tout le monde; j'instruis les ignorants et j'avertis seulement les autres, ou plutôt je tâche ici de m'instruire et de m'avertir moi-même. »

Il est vrai que chez Malebranche l'étendue et le détail des exemples est ce qui charme et attache le plus, et c'est le chemin qu'il prend, plutôt que le but, qui donne à son livre son caractère ; il le sent bien, et lui-même nous le dit avec une ingénuité dégagée :

« Je suis bien aise que l'on sache que mon dessein principal, dans tout ce que j'ai écrit jusqu'ici de la Recherche de la Vérité, a été de faire sentir aux hommes leur faiblesse et leur ignorance, et que nous sommes tous sujets à l'erreur et au péché. Je l'ai dit et je le dis encore, peut-être qu'on s'en souviendra : *je n'ai jamais eu dessein de traiter à fond de la nature de l'esprit*[1]; mais j'ai été obligé d'en dire quelque chose pour expliquer les erreurs dans leur principe, pour les expliquer avec ordre, en un mot pour me rendre intelligible : et si j'ai passé les bornes que je me suis proposées, c'est que j'avais, ce me semblait, des choses nouvelles à dire, qui me paraissaient de conséquence, et que je croyais même qu'on pourrait lire avec plaisir. Peut-être me suis-je trompé ; mais je devais avoir cette présomption, pour avoir le courage de les écrire : car le moyen de parler, lorsqu'on n'espère pas d'être écouté? Il est vrai que j'ai dit beaucoup de choses qui ne paraissent point tant appartenir au sujet que je traite... je l'avoue : mais je ne prétends point m'obliger à rien, lorsque je me fais un ordre. Je me fais un ordre pour me conduire, mais je prétends qu'il m'est permis de tourner la tête lorsque je marche, si je trouve quelque chose qui mérite d'être considéré. Je prétends même qu'il m'est permis de me reposer en quelques lieux à l'écart, pourvu que je ne perde point de vue le chemin que je dois suivre. Ceux qui ne veulent point se délasser avec moi peuvent passer outre ; il leur est permis, ils n'ont qu'à tourner la page ; mais s'ils se fâchent, qu'ils sachent qu'il y a bien des gens qui trouvent que ces lieux que je choisis pour me reposer leur font trouver le chemin plus doux et plus agréable. »

La plus subsistante partie de ce livre de *la Recherche de la Vérité* est la critique des erreurs ; c'est celle qui en demeure la plus vraie. Dans ce que l'auteur dit des erreurs des sens, sa physiologie lui fait par endroits défaut ; mais dans le démêlé des erreurs de l'imagination (et toujours physiologie à part), il est plus à

1. Et en même temps il a pu dire dans sa Préface : « Le sujet de cet ouvrage est l'esprit de l'homme tout entier. » Il en discourt librement et va à travers dans tous les sens.

l'aise, il est plein lui-même de son sujet, et en parle en homme mieux informé encore qu'il ne croit. On l'y trouve moraliste à tout instant, comme Nicole, comme Pascal. Il a mérité d'être appelé par le jésuite Bouhours le *copiste de Pascal;* mais il en est véritablement l'émule original et libre dans cette partie de son livre. Sa plume, moins ferme et moins pénétrante que celle de l'auteur des *Pensées*, a plus de lumière et de largeur que celle de l'auteur des *Essais de Morale*. Il fait des portraits; Tertullien, Sénèque et Montaigne sont saisis par lui, et caractérisés dans leur goût d'images et de traits aigus. Il les condamne comme accordant tout à l'éclat sensible, surtout ce dernier, Montaigne, qui lui devait être si antipathique en effet par sa curiosité répandue au dehors, sa moralité conteuse tout assaisonnée d'histoire et d'érudition, son absence de système développé et pleinement déduit, par ce continuel demi-sourire enfin, qui vous déjoue. Mais dans cette description des auteurs éminents que leur imagination séduit et qui se prennent à l'éblouissant, Malebranche n'oublie-t-il personne? lui qui a si bien su railler, au chapitre des *Passions*, l'Antiquaire, le Commentateur, l'homme d'Université, le sectateur entiché d'Aristote et des Anciens [1], pourquoi ne nous a-

1. « Les peintres et les sculpteurs ne représentent jamais les philosophes de l'Antiquité comme d'autres hommes: ils leur font la tête grosse, le front large et élevé, et la barbe ample et magnifique. C'est une bonne preuve que le commun des hommes s'en forme naturellement une semblable idée; car les peintres peignent les choses comme on se les figure; ils suivent les mouvements naturels de l'imagination. » — « J'ai vu Descartes, disait un de ces savants qui n'admirent que l'Antiquité, je l'ai connu, je l'ai entretenu plusieurs fois; c'était un honnête homme, il ne manquait pas d'esprit, mais il n'avait rien d'extraordinaire. — Il s'était fait une idée basse de la philosophie de Descartes, parce qu'il en avait entretenu l'auteur quelques moments, et qu'il n'avait rien reconnu en lui de cet air grand et extraordinaire qui échauffe l'imagination. Il prétendait même répondre suffisamment aux raisons de ce philosophe, lesquelles l'embar-

t-il pas aussi fait poser le Métaphysicien ? à côté de Tertullien, pourquoi pas Origène ou Porphyre ? En parlant des écrivains qui ont l'imagination contagieuse et forte, pourquoi s'en tient-il à citer des traits directement pittoresques et un peu grossement matériels ? pourquoi ne parle-t-il point de cette autre façon de céder à une imagination pénétrante et subtile, de laquelle s'exhalent comme des odeurs et des vapeurs insaisissables à la vue, ou des émanations finement lumineuses ? On en est enveloppé, on les respire, on en vit, et on croit être bien loin des sens, alors qu'on ne fait qu'alléger et que transporter plus haut ses idoles. Et tout d'abord lui-même qu'a-t-il fait dès le premier chapitre de son livre, en voulant nous définir les facultés de l'esprit, que de recourir à des analogies avec la matière et que de parler à l'imagination ? Il avertit bien en effet que ces rapports ne sont pas entièrement justes, que ce ne sont que des à-peu-près, mais, en attendant, il s'en sert toujours :

« De même que l'Auteur de la nature est la cause universelle de tous les *mouvements* qui se trouvent dans la matière, c'est aussi lui qui est la cause générale de toutes les *inclinations* naturelles qui se trouvent dans les esprits : et de même que tous les mouvements se font en ligne droite, s'ils ne trouvent quelques causes étrangères et particulières qui les déterminent, et qui les changent en des lignes courbes par leurs oppositions, ainsi toutes les inclinations que nous avons de Dieu sont droites, et elles ne pourraient avoir d'autre fin que la possession du bien et de la vérité, s'il n'y avait une cause étrangère qui déterminât et qui détournât l'impression de la nature vers de mauvaises fins. »

rassaient un peu, en disant fièrement qu'il l'avait connu autrefois. Qu'il serait à souhaiter que ces sortes de gens pussent voir Aristote autrement qu'en peinture, et avoir une heure de conversation avec lui, pourvu qu'il ne leur parlât point en grec, mais en français, et sans se faire connaître qu'après qu'ils en auraient porté leur jugement ! » C'est un peu la pensée de Pascal : « On ne s'imagine d'ordinaire Platon et Aristote qu'avec de grandes robes, etc... »

Je ne voudrais ni parodier Malebranche ni l'insulter; mais après avoir lu ce qu'il a dit de Montaigne et de Sénèque, de ces deux grands esprits encore plus que grands écrivains, ne serait-on pas en droit de lui dire, à lui :

« Le Métaphysicien qui *voit tout en Dieu* a une imagination singulière, et qui, pour différer de celles « qui sont plus en saillie et plus en couleur, n'en est « pas moins à signaler. Si c'est là une maladie de l'esprit, il en est atteint plus noblement qu'un autre, « mais autant et plus qu'un autre. Il se flatte de ne rien « dire que de clair et d'évident, que de démontré, et « tout d'abord il admet les choses les plus considérables, et qui ne devraient être que le terme dernier « de toutes les démonstrations réunies. Il sait, pour « commencer, ce qu'est Dieu, ce qu'est l'âme; il en « raisonne absolument, et il ne descend au corps et à « la matière qu'en vertu de considérations tout idéales, « toutes rationnelles. S'il parle de l'homme, il commence par savoir ce qu'a été Adam avant sa chute, « et par quelle secrète inclination il est tombé : le premier homme lui a raconté à l'oreille ses sensations « intimes plus confidemment qu'à Milton, plus savamment qu'à Buffon. Pour le rassurer dans ses conclusions les plus étranges et dans ses explications les plus « extraordinaires des mystères de la nature, il suffit à « ce philosophe, qui se pique de n'aller qu'à la clarté de « l'évidence, de rencontrer un texte de saint Paul ou de « saint Augustin, qui cadre tant bien que mal avec sa « vision et qu'il cite en marge : le voilà deux fois illuminé. Il écrit « qu'il est ridicule de philosopher contre « l'expérience, » et il ne fait pas autre chose depuis le

« premier pas jusqu'au dernier. Il néglige les faits; les « méditatifs croient en avoir le droit. Il n'y a rien de « plus méprisable qu'un fait, a dit l'un d'eux. Oui, « mais il n'y a rien de plus respectable qu'une série de « faits. Malebranche n'en tient nul compte; il a, chemin « faisant, des manières d'éclairer sa pensée, il se laisse « amuser à des exemples qui, seuls, devraient l'aver- « tir que les idées qui peuplent son imagination ne sont « pas saines, comme on juge par un soldat qui s'échappe « d'une place assiégée, que la garnison est malade. Il « dira sérieusement en un endroit : « Il est même « plus difficile de produire un Ange d'une pierre que « de le produire de rien, parce que pour faire un Ange « d'une pierre, autant que cela se peut faire, il faut « anéantir la pierre et ensuite créer l'Ange, et pour « créer simplement un Ange, il ne faut rien anéantir. » « Ce n'est là qu'une manière d'éclaircissement qu'il « apporte à sa pensée; mais on peut juger de la pen- « sée fondamentale par celle qui est chargée de l'éclair- « cir. Le bon sens crie sans cesse en le lisant, et « l'auteur ne s'en doute pas. Il suit, en toute sa mar- « che, un procédé singulier, l'inverse du naturel. Au « lieu d'aller, comme les disciples de Bacon, du connu « à l'inconnu, il descend du révélé au naturel. Il com- « mence par ce qui ne se voit pas, par l'incompréhen- « sible, par le miracle, au rebours de l'observation et « de l'induction. De ce qui pourrait être tout au plus « la perspective idéale et finale des choses, il fait le « point de départ et le fondement. Veut-il expliquer « les effets de ce qu'il appelle une *imagination conta-* « *gieuse*, cette faculté qu'a l'homme de recevoir des « impressions par contre-coup, par imitation et par

« sympathie, la faculté de vibrer et de sonner à l'u-
« nisson,

Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent :

« la méthode naturelle et philosophique serait d'ob-
« server que cela a lieu entre des êtres parce qu'ils
« sont semblables, et d'autant qu'ils sont plus sem-
« blables, entre des êtres organisés ayant la même
« forme, le même fond, les mêmes délinéaments ex-
« ternes et internes, et ces mêmes interprètes sensi-
« bles, le visage, le regard, la voix, écho et miroir du
« dedans. Même en étant tels, les hommes peuvent
« bien être en guerre, mais ils ont surtout moyen d'être
« en paix, de vivre en harmonie, et cela est mieux.
« C'est l'effet et le but de la civilisation, de faire pré-
« valoir la douceur et les bons sentiments sur les ap-
« pétits sauvages. L'union morale est le triomphe de
« cette culture ; c'en est le produit le plus désirable,
« et le plus beau fruit.

« Mais Malebranche ne procède pas de la sorte. Il est
« monté, il s'est assis tout d'abord au point de vue le plus
« élevé, il se met au lieu et place de Dieu, il est au fait des
« raisons et des déductions divines. En créant l'homme,
« Dieu, dit-il, sait que l'homme est destiné à former
« un ou plusieurs corps de famille et de société, dont
« toutes les parties doivent être unies entre elles par
« des liens. Pour y entretenir cette union, Dieu a com-
« mandé aux hommes d'avoir de la charité les uns
« pour les autres : « Mais parce que l'amour-propre
« pouvait peu à peu éteindre la charité et rompre ainsi
« le nœud de la société civile, il a été à propos, pour
« la conserver, que Dieu unît encore les hommes par

« des *liens naturels,* qui subsistassent au défaut de la « charité, et qui intéressassent l'amour-propre. Ces « liens naturels, qui nous sont communs avec les bêtes, « consistent (selon son explication) dans une certaine « disposition du cerveau qu'ont tous les hommes, pour « imiter quelques-uns de ceux avec lesquels ils conver- « sent, pour former les mêmes jugements qu'ils font, « et pour entrer dans les mêmes passions dont ils sont « agités. » Ainsi c'est en partant de son ordre divin de « charité qu'il en vient, par condescendance et sous « forme de grossier supplément, à accorder ces rapports « naturels de ressemblance et de sympathie physique, « ces cordes à l'unisson qui, pour d'autres, pour les « vrais observateurs, sont au contraire le point de départ « et la base indispensable sur laquelle s'édifie, non pas « la charité chrétienne (vrai miracle), mais la charité « sociale, mais la philanthropie et l'humanité. Entre « Malebranche et les philosophes d'expérience, il y a « donc divorce absolu, procédé inverse et totalement « contraire. De quel côté est l'emploi de l'imagination? « — A l'égard des animaux qui se rapprochent le plus « de l'homme par des degrés d'intelligence, d'affection, « et par le lien de la domesticité, il méconnaît si bien « tout rapport qu'il donne un coup de pied à la chienne « du logis qui est pleine et qui vient le caresser, et « comme elle pousse un cri, il s'excuse en disant : « *Cela ne sent pas.* » — Disgracié de corps et intéressé « à s'en passer, n'ayant rien vu du monde réel, n'étant « jamais sorti de la maison de la rue Saint-Honoré « que pour aller rêver aux champs près de Pontoise, « dans quelque autre maison de l'Oratoire, Malebran- « che réinvente le monde selon le vœu et la vision

« d'une intelligence très-noble, très-étendue, mais « chimérique, et qui offre un composé suprême de pla- « tonisme, de géométrie et de christianisme. Un grand « et bien spirituel historien disait d'un philosophe de « nos jours : « Mon ami N. dit bien des folies : il ferme « les yeux, et il s'imagine qu'il voit des statues. » Que « Malebranche ouvre ou ferme les yeux, il ne voit que « son monde intelligible et à la fois révélé; il habite « en Dieu, il converse avec la Raison universelle, il « crée avec elle la nature; il croit n'être que l'expli- « cateur, et il est l'architecte du temple. »

Je n'ai point la prétention d'avoir représenté tout Malebranche en ce portrait ébauché, mais je suis bien sûr de ne l'avoir pas plus défiguré que lui-même n'a fait Sénèque et Montaigne en les dépeignant.

---

# VI

**Traité d'Arnauld *des Vraies et des fausses Idées*. — Ce qu'entend Malebranche par *tout voir en Dieu*. — Ce qu'y oppose Arnauld. — La parabole du sculpteur. — Caractère de la dispute : — duel de l'Ange et du Centurion. — Beauté d'imagination : architecture mystique. — Le temple de la Nature et de la Grâce. — Lois générales naturelles ; économie de miracles. — Le Verbe selon Malebranche ; Création et Chute en vue du Christ. — Nouveauté de doctrine. — Éloignement et relégation de Dieu le Père. — Que devient le *Pater* et le Sermon sur la montagne? — Rabaissement du Fils, du Verbe incarné. — Un Christ borné qui ne pense pas à tout. — Altération du Christianisme. — Malebranche innocent malgré tout et invulnérable. — Son palais dans les nuages. — Bayle témoin et railleur. — Leibniz et Arnauld ; le vrai de leurs relations. — Arnauld non philosophe.**

---

Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou !

C'est un vers de Faydit qui semble être de Voltaire. Arnauld, pour décréditer Malebranche, l'entame par ce point le plus vulnérable de sa théorie, par l'aspect le plus choquant pour le bon sens et le plus impopulaire. Mais ce que le satirique a dit en deux mots qui font rire, Arnauld mettra un volume à l'échafauder et à le démontrer en bonnes formes. A cet âge de 70 ans et plus, il n'a rien perdu de sa force, ni de cette *manière de développer les sujets, qu'on a toujours admirée en lui* [1].

1. C'est le jugement de Bayle.

Il commence par poser quelques règles nécessaires pour la recherche de la vérité; ce sont les mêmes règles par lesquelles conclut Malebranche dans la *Méthode* qui constitue son sixième livre : nous ne devons raisonner que sur des *idées claires;* commencer par *les choses les plus simples et les plus faciles*, et autres prescriptions de cette force, qui, depuis Descartes, sont devenues l'indispensable préambule de toute psychologie vraie ou fausse. A force de les mettre en avant et de les préconiser, il arrive quelquefois qu'on les observe.

Arnauld a pourtant un procédé plus à lui, qu'il indique dans une lettre au marquis de Roucy : *Mettre les arguments de son adversaire en forme, en prenant bien garde si les majeures sont générales et nécessaires, et si les mineures en sont bien certaines.* Il appliquera volontiers cet ordre de bataille dans sa puissante réfutation.

Il remarque d'abord que l'auteur de *la Recherche de la Vérité* n'a pas parlé des *idées* de la même façon dans le cours de son ouvrage. Malebranche en effet, dans tout le premier volume, ne parle des *idées des objets* ou des *perceptions des objets* que comme d'une même chose, comme d'une modification de l'âme; *idées* et *pensées* sont synonymes pour lui durant cette portion de l'ouvrage. Mais en arrivant, dans son troisième livre, à traiter de la *nature des idées*, il commence à varier, et il se met à parler des *idées* comme de certains *êtres représentatifs des objets*, différents des *perceptions* qu'on en a ; il parle de ces *êtres représentatifs* comme *existant réellement* et comme *étant nécessaires pour apercevoir tous les objets matériels.*

Voilà l'émanation qui peu à peu s'élève et l'imagination qui joue.

Arnauld réfute en toutes sortes de manières l'existence des *idées* prises en ce sens comme une sorte de simulacre volatil et de fantôme des objets. Il montre que ce n'est qu'un reste de préjugé de l'enfance, de comparaison sensible empruntée à la réflexion des objets dans un miroir ou dans l'eau. Malebranche, pourtant, entre intrépidement en matière par l'adoption de ces fantômes :

« Je crois, dit-il, que *tout le monde tombe d'accord* que nous n'apercevons point les objets qui sont hors de nous par eux-mêmes. Nous voyons le soleil, les étoiles, et une infinité d'objets hors de nous ; et il n'est pas vraisemblable que l'âme sorte du corps, et qu'elle aille, pour ainsi dire, se promener dans les Cieux, pour y contempler tous ces objets. Elle ne les voit donc point par eux-mêmes, et l'objet immédiat de notre esprit, lorsqu'il voit le soleil par exemple, n'est pas le soleil, mais quelque chose qui est intimement uni à notre âme, et c'est ce que j'appelle *idée*. Ainsi, par ce mot *idée*, je n'entends ici autre chose que ce qui est l'objet immédiat ou le plus proche de l'esprit, quand il aperçoit quelque chose. Il faut bien remarquer qu'afin que l'esprit aperçoive quelque objet, il est absolument nécessaire que l'idée de cet objet lui soit actuellement présente : il n'est pas possible d'en douter. » —

« Voilà, Monsieur, reprend Arnauld (s'adressant au marquis de Roucy), comme il entre en matière : il n'examine pas si ce qu'il suppose comme indubitable, parce qu'on le croit ainsi d'ordinaire, doit être reçu sans examen ; il n'en doute point : il le prend pour un de ces premiers principes qu'il ne faut qu'envisager avec un peu d'attention pour n'en point douter. Il ne se met donc point en peine de nous le persuader par aucune preuve ; il lui suffit de nous dire qu'*il croit que tout le monde en tombe d'accord.*

« Cependant vous voyez qu'après nous avoir fait entendre, dans le premier chapitre de tout son ouvrage, que l'*idée d'un objet* était la même chose que la *perception de cet objet*, il nous en donne ici toute une autre notion : car ce n'est plus la *perception des corps* qu'il en appelle l'*idée*, mais c'est un certain *être représentatif* des corps, qu'il prétend être nécessaire pour suppléer à l'absence des corps qui ne se peuvent unir intimement à l'âme comme cet *être représentatif*, lequel pour cette raison est *l'objet immédiat et le plus proche de l'esprit* quand il aperçoit quelque chose. Il ne dit pas qu'il est dans l'esprit, et qu'il en est une modification, comme il devait dire, s'il n'avait entendu par là que la perception de l'objet, mais seulement qu'il est *le plus proche de l'esprit*, parce qu'il regarde cet *être repré-*

*sentatif* comme réellement distingué de notre esprit aussi bien que de l'objet. »

Arnauld, pour pulvériser ces idées-fantômes, emploie, dans un chapitre à part, la méthode géométrique; dans un autre chapitre, il explique ces façons de parler ordinaires : « *Nous ne voyons pas immédiatement les choses; ce sont leurs idées qui sont l'objet immédiat de notre pensée;* » et : « *C'est dans l'idée de chaque chose que nous en voyons les propriétés.* » Cela n'est vrai qu'en un sens; c'est que notre pensée ou perception est essentiellement réfléchissante d'elle-même (*sui conscia*), qu'elle est capable d'une réflexion non-seulement instinctive et *virtuelle*, mais encore *expresse* et forte d'attention. Ainsi, quand on dit que nous faisons des idées l'objet de notre pensée, cela doit s'entendre de la réalité objective [1] de la chose dans l'esprit, et non d'un certain *être représentatif* de la chose, qui serait médiateur, partie au dehors et partie au dedans, entre cette chose et mon esprit.

Après une quantité de démonstrations de plus en plus pressantes et victorieuses, Arnauld continue toujours, poussant pied à pied l'auteur de *la Recherche de la Vérité* sur les *Éclaircissements* qu'il avait ajoutés à cet ouvrage; car le système de Malebranche ne s'était formé que successivement, bien que sans secousse. Malebranche a, avant tout, la liaison, l'enchaînement, l'extension. On lui oppose une difficulté, on lui retranche une proposition; il répond, il substitue, il développe : cela n'a pas l'air d'être en contradiction, bien que cela se modifie beaucoup; mais une sorte d'*at-*

1. *Objectif*, dans le langage d'Arnauld, a le même sens que plus tard *subjectif*; et ce que la psychologie gallo-germanique appelle *objectif*, il l'appelle *formel*.

*mosphère intelligible* circule entre les parties successives du système et les lie. Il y a dans son procédé quelque chose d'évolutif, de reproductif avec aisance et variation, sans choc, sans que rien crie; il y a de l'espace. Chaque bouture recompose tout l'arbre. Toutes ces *allonges* inégales de son système sont vivantes et comme animées. A moins de faire comme Fontenelle, comme Voltaire, comme les esprits vifs et sensés qui avec lui se refusent à tout à première vue, il faut, si on lui accorde quelque grand principe et pour peu que l'on consente à entrer dans sa sphère d'idées, il faut faire comme Arnauld, ne pas se laisser prendre à la lumière qui joue et au souffle qui soulève, à ces beaux mots, répétés avec bonheur et largeur, d'*évidence*, de *clarté*, de sentiment *vif et unique*, de sentiment *net et fixe*, mais, comme lui, démonter les pièces, les rapprocher en ordre logique, ranger les arguments en bataille, pour s'apercevoir que tout n'est pas accord et suite, sous cet air d'un ensemble parfait et harmonieux. — Aussi Malebranche n'aime pas du tout ce *pied à pied*, et demande toujours de l'espace.

Si je tenais devant moi mon lecteur, même le lecteur le moins enclin à ces sortes de considérations, pour lui donner une idée plus précise de la manière d'Arnauld, et de son surcroît de raison à outrance en fait d'escrime logique, je lui lirais quelques-unes des pages de ce Traité; et par l'accent, par quelques remarques interjetées à propos, et en sautant sur ce qui n'est qu'accessoire, je lui ferais toucher au doigt et à l'œil les muscles et les nœuds, les articulations de la méthode : on aurait la figure de l'athlète.

Malebranche n'avait pris tant de soin d'établir la

théorie des *idées*, des *êtres représentatifs* distingués des *perceptions*, que pour les projeter en Dieu, qui seul peut faire, à l'égard des esprits, la fonction de cet être représentatif universel des corps. De là le fameux dogme malebranchiste : *Que nous voyons toutes choses en Dieu.*

Il ne faut pas s'imaginer que les métaphysiciens (et je parle surtout de ceux qui, comme Malebranche, sont plus écrivains et poëtes que philosophes) en sachent beaucoup plus que nous sur ces questions d'au delà. Ils prennent leurs premiers aperçus pour des vérités, et s'y affectionnent en les développant. Malebranche ne comprenait pas ces choses dont il discourait si bien, beaucoup plus distinctement que nous ne les comprenons nous-mêmes en le lisant avec quelque attention. Il a beaucoup tâtonné. Un jour qu'il cherchait à s'expliquer comment l'esprit, *qui n'est fait pour apercevoir que les idées qui lui sont présentes*, peut voir et connaître les objets corporels, ces objets qu'il ne peut connaître en eux-mêmes, qu'ils soient prochains ou à distance, il lui passa par la tête un expédient qui lui parut merveilleux pour tourner la difficulté. L'esprit de l'homme lui semblait naturellement en rapport avec l'Esprit universel et créateur, avec la Sagesse éternelle, *qui préside à tous les esprits et qui les éclaire immédiatement, sans l'entremise d'aucune créature :* saint Augustin l'a dit, et Malebranche le croyait. Saint Augustin a dit, de plus, que c'est dans cette Sagesse éternelle que l'homme découvre, dès cette vie, certaines vérités et lois éternelles de géométrie ou de morale. Si donc on pouvait encore faire passer en Dieu, y faire subsister tous les objets de cet univers visible, il devenait naturel et possible, selon Malebranche, que l'âme qui devait être fort en

peine de les apercevoir et de les *appréhender* directement, les pût voir du moins dans ce grand miroir réflecteur. Or, Malebranche finit bientôt par découvrir que tous ces objets matériels y sont, qu'ils habitent au sein de Dieu : ils y sont de la seule manière dont ils peuvent y être, non pas matériellement et dans leurs circonstances muables, ce serait faire un Dieu-Univers, mais spirituellement, en tant qu'ayant été une fois compris, voulus, projetés par l'Intelligence créatrice. Dieu a fait les corps, et il les connaissait même avant qu'il y eût rien de fait. Ainsi les corps sont en lui par leurs *essences* ou leurs *idées*. Il y a un lieu immense, intelligible, où s'est fait dès avant la naissance du temps, et où se conserve et se perpétue un grand *rendez-vous* des corps traduits en quelque sorte en esprit, à l'état d'essence, et c'est là que l'esprit de l'homme les peut voir. On ne peut pas dire pour cela qu'on voit Dieu : ce n'est pas voir son essence que de voir en lui les essences des créatures, *comme ce n'est pas voir un miroir que d'y voir seulement les objets qu'il représente.*

Moyennant ce crochet du miroir universel, Malebranche crut avoir paré à tout, et avoir sauvé les difficultés qu'un peu moins de spiritualisme lui eût épargnées.

Mais ces difficultés (en laissant même les plus fortes et les fins absolues de non-recevoir) renaissaient en foule jusque dans l'explication qu'on essayait, et elles sortaient de toutes parts : car de ce qu'on verrait en Dieu les essences et les projets primitifs des corps, leurs exemplaires déposés dans ces sortes d'archives éternelles, il ne s'ensuivrait pas qu'on verrait les mouvements, les variations et les mille accidents de ces corps perpétuellement en jeu et en révolution dans la

nature : il fallait en outre une révélation continuelle de Dieu à chaque accident nouveau.

En présence d'un tel système, Arnauld n'avait que le choix des objections; il pressait le vague et très-peu ferme Malebranche, et sur les restrictions qu'il apportait aux idées que nous voyons en Dieu (car il semblait, par endroits, admettre qu'il en est que nous avons en nous-mêmes), et sur ses variations dans la manière d'expliquer celles qu'on y voit. Car de dire qu'on voit en Dieu l'*essence* des corps, c'était beaucoup trop s'avancer; et Malebranche, qui était entré par cette voie dans son explication merveilleuse, était obligé, l'instant d'après, de reculer. On ne peut ni raisonnablement ni chrétiennement soutenir que nous voyons dès cette vie en Dieu la vraie et divine idée de chaque chose, c'est-à-dire l'idée selon laquelle Dieu a fait chaque chose : cette grâce est la condition réservée aux Bienheureux à qui l'essence de Dieu se révèle. Malebranche, dans une première explication, était donc conduit à dire que c'était moins cette idée de chaque chose qu'on voyait en Dieu, que les choses mêmes particulières, à la faveur et comme à l'ombre de ces divines idées. Sur quoi Arnauld remarquait spirituellement que c'était une singulière imagination que de supposer qu'une idée essentielle qui serait en Dieu, et qui y serait trop parfaite et trop haute pour être discernée de nous, pût nous servir à connaître l'objet que cette idée représente: « C'est comme qui dirait que le portrait d'un homme que je ne connaîtrais que de réputation étant mis si loin de mes yeux que je ne le pourrais voir, ne laisserait pas de me pouvoir servir à connaître le visage de cet homme. »

Mais Malebranche en vint bientôt et se tint à une se-

conde explication de la manière de tout voir en Dieu. Dans cette seconde explication, il supprime un point qu'on avait pu croire d'abord qu'il supposait, à savoir que Dieu nous découvre *chacune* des idées particulières; il recule même devant la supposition qu'il y ait, à chaque objet du monde matériel, un type précisément correspondant dans le monde intelligible, c'est-à-dire au sein de Dieu : ce qu'Arnauld le blâme de ne pas admettre (car Arnauld a le malheur d'avoir un avis en pareille matière). Comment donc dans cette seconde manière, qui n'est ni la vue des types généraux ni l'aperception de chaque idée particulière, parvient-on à voir les choses en Dieu, selon Malebranche? « *Par l'application que Dieu fait à notre esprit de l'étendue intelligible infinie en mille manières différentes.* »

Qu'est-ce, maintenant, que cette *étendue intelligible infinie* que Dieu a particulièrement à son service comme faisant partie de lui-même et n'étant autre que lui-même, et avec quoi, moyennant je ne sais quelle ouverture et quel mode de communication partielle, il procure à l'âme des figures d'idées sur lesquelles l'âme, pour achever, répand ses sensations? Je m'arrête devant un effroyable galimatias (il faut appeler les choses par leur nom), et je me contente de renvoyer à Arnauld qui s'écrie, après une longue citation de Malebranche sur ce sujet :

« Je ne sais, Monsieur, que vous dire d'un tel discours, j'en suis effrayé : car je trouve qu'il enferme tant de brouilleries et de contradictions, que toute ma peine sera d'en démêler les équivoques et d'en découvrir les paralogismes. »

Il n'appartient qu'à Arnauld, en effet, de se mettre

à la besogne. Il s'y met résolûment et porte la cognée à la racine. Il ne prétend rien moins que ruiner le fondement de tout cet échafaudage, qui est que *Dieu renferme en lui une étendue intelligible infinie*, et qui repose sur cette seule preuve que *Dieu connaît l'étendue puisqu'il l'a faite, et qu'il ne la peut connaître qu'en lui-même*, comme si Dieu ne connaissait que ce qui est en lui. Les logiciens et raffinés en ces questions, les juges du camp, pourront apprécier le détail admirablement net et lucide, et poussé à bout en tous sens, de la réfutation victorieuse d'Arnauld. Quant à nous qui n'y entrons pas si avant, et qui restons un peu stupéfaits de cette singulière explication de voir en Dieu chaque être particulier par je ne sais quelle *découpure* et *enluminure* arbitraire que nous ferions d'un quartier de l'*étendue intelligible infinie*, nous nous bornerons à un assez agréable éclaircissement qu'Arnauld va nous fournir:

« Vous me permettrez, Monsieur (dit Arnauld à M. de Roucy), de rendre cela plus sensible par le conte suivant que vous prendrez, comme il vous plaira, pour une histoire ou pour une parabole.

« Un excellent peintre, qui avait autrefois bien étudié, et qui était aussi habile en sculpture, avait un si grand amour pour saint Augustin, que, s'entretenant un jour avec un de ses amis, il lui témoigna qu'une des choses qu'il souhaiterait plus ardemment serait de savoir au vrai, si cela se pouvait, comment était fait ce grand saint. Car vous savez, lui dit-il, que nous autres peintres désirons passionnément d'avoir les visages au naturel des personnes que nous aimons. — Cet ami trouva comme lui cette curiosité fort louable, et il lui promit de chercher quelque moyen de le contenter sur cela : et, soit que ce fût pour se divertir, ou qu'il eût eu quelque autre dessein, il fit apporter le lendemain chez le peintre un grand bloc de marbre, une grosse masse de fort belle cire, et une toile pour peindre (car pour une palette chargée de couleurs et de pinceaux, il s'attendit bien qu'il y en trouverait). Le peintre étonné lui demande à quel dessein il a fait apporter tout cela chez lui. — C'est, lui dit-il, pour vous contenter dans le désir que vous avez de savoir comment était fait saint Augustin ; car je vous donne par là le moyen de le savoir. — Et comment cela? repartit le peintre. — C'est, lui dit son ami, que le véritable visage de ce saint est certaine-

ment dans ce bloc de marbre, aussi bien que dans ce morceau de cire; vous n'avez seulement qu'à en ôter le superflu, ce qui restera vous donnera une tête de saint Augustin tout à fait au naturel, et il vous sera aussi bien aisé de la mettre sur votre toile en y appliquant les couleurs qu'il faut. — Vous vous moquez de moi, dit le peintre; car je demeure d'accord que le vrai visage de saint Augustin est dans ce bloc de marbre et dans ce morceau de cire; mais il n'y est pas d'une autre manière que cent mille autres. Comment voulez-vous donc qu'en taillant ce marbre pour en faire le visage d'un homme, et travaillant sur cette cire dans ce même dessein, le visage que j'aurai fait au hasard soit plutôt celui de ce saint que quelqu'un de ces cent mille, qui sont aussi bien que lui dans ce marbre et dans cette cire? Mais quand par hasard je le rencontrerais, ce qui est un cas moralement impossible, je n'en serais pas plus avancé; car, ne sachant point du tout comment était fait saint Augustin, il serait impossible que je susse si j'aurais bien rencontré ou non : et il en est de même du visage que vous voudriez que je misse sur cette toile. Le moyen que vous me donnez pour savoir au vrai comment était fait saint Augustin est donc tout à fait plaisant; car c'est un moyen qui suppose que je le sais, et qui ne me peut servir de rien si je ne le sais. —

« Il semblait que l'ami n'eût rien à répliquer à cela; mais comme ce peintre est fort curieux, il lui demanda s'il n'avait point le livre de *la Recherche de la Vérité*. Il l'avait, il l'alla querir, et le mit entre les mains de son ami qui, l'ayant ouvert à la page 547, reprit le discours en ces termes : Vous vous étonnez de l'invention que je vous ai donnée pour vous faire avoir le visage de saint Augustin au naturel : je n'ai fait en cela que ce qu'a fait l'auteur de ce livre pour nous faire avoir la connaissance des choses matérielles, qu'il prétend que nous ne pouvons connaître par elles-mêmes, mais seulement en Dieu; et la manière dont il dit que nous les connaissons en Dieu est par le moyen d'une *étendue intelligible infinie* que Dieu renferme. Or je ne vois point que le moyen qu'il me donne pour voir dans cette étendue une figure que j'aurais seulement ouï nommer, et que je ne connaîtrais point, soit différent de celui que je vous avais proposé pour vous faire avoir le visage de saint Augustin au naturel. Il dit que, comme mon esprit peut apercevoir une partie de cette étendue intelligible que Dieu renferme, il peut apercevoir en Dieu toutes les figures, parce que, etc... »

Arnauld continue à démontrer, un peu longuement selon son usage, l'exactitude de sa parabole : nous nous en rapportons à lui.

Cette substance *intelligible* (ou plutôt *inintelligible*) *étendue* de Malebranche importune à toutes sortes d'égards Arnauld. Il est en peine de deviner au juste ce

que l'inventeur a voulu faire entendre par là : « Car il en dit des choses si contradictoires qu'il me serait aussi difficile de m'en former une notion distincte sur ce qu'il en dit, que de comprendre une montagne sans vallée. C'est une créature, et ce n'est pas une créature. Elle est Dieu, et elle n'est pas Dieu. Elle est divisible, et elle n'est pas divisible. Elle n'est pas seulement *éminemment* en Dieu, mais elle y est *formellement;* et elle n'y est qu'*éminemment* et non pas *formellement.* » On voit, par une lettre d'Arnauld à Nicole (17 avril 1684), combien cette étendue *intelligible infinie* lui était suspecte d'être, dans la pensée de l'auteur, une étendue *formelle* et réelle au sens physique [1]. C'est l'endroit par où l'idéalisme de Malebranche confine au Spinosisme. Mais la sincère et pieuse intention de Malebranche ne croyait pas à un si proche voisinage, qui n'était imputable qu'à la pente des conséquences et à la subtilité extensible du système.

De plus, rien d'ultérieur n'est sorti en ce sens de l'école de Malebranche. Son école même ne lui a pas survécu. Il n'eut pas de disciples puissants, et qui firent marcher après lui le système, mais seulement des disciples caudataires ou amateurs. Sa philosophie excita de violents amours, mais comme une belle femme, et l'enthousiasme pour elle ne se transmit pas hors d'un très-petit cercle de quelques-uns des derniers contemporains. Le danger d'invasion philosophique, signalé et combattu par Bossuet, par Arnauld, devait se renouveler et se réaliser par d'autres endroits, mais non à cette hauteur métaphysique ni dans cette idéale région.

1. Au sens des Gassendistes ou Épicuriens, qui parlent de l'immensité de l'espace par delà le monde, en disant aussi qu'elle n'est pas matérielle.

Malebranche demeure isolé, unique dans son éloignement. Il demeure présent, à titre surtout littéraire, comme une simple preuve, toujours régnante, qu'on peut faire en français de grands systèmes philosophiques sans recourir à une phraséologie barbare, et sans se départir de la plus excellente langue. Sa gloire est là, et non ailleurs.

Quant au traité d'Arnauld sur les *idées* et qu'il appelait une *bagatelle*, entre tant de réfutations et de *factums* de ce grand controversiste, c'est, je le crois, son plus durable livre, son chef-d'œuvre logique (la *Logique* de Port-Royal n'étant pas de lui seul). C'est la seule pièce qui se détache d'entre tant d'énormes volumes, et que l'on continuera de lire tant qu'on lira Malebranche. Il en est inséparable comme le brûlot cramponné aux flancs du noble navire. Mais n'est-ce pas un grand dédommagement pour Malebranche et presque une manière de victoire dans sa défaite, qu'on ne lise la Réfutation victorieuse qu'à cause de lui, et grâce à lui qui en est le sujet?

Même pour de simples curieux et qui n'ont garde de vouloir être autre chose, c'est un singulier spectacle et bien digne d'intérêt, que cette lutte d'Arnauld contre Malebranche. Vieil Entelle aux bras noueux, armé du ceste et de toutes ses lanières pesantes, il étreint, il ramasse, il déchire le nuage lumineux contre lequel il combat et qui prétend se continuer avec le Ciel. Il le pulvérise autant qu'on peut pulvériser un nuage lumineux; celui-ci, dissipé et déchiré par places, se raccommode comme il peut, et, en vertu d'une certaine élasticité, se reforme à la faveur de quelque éclaircissement.

Ou encore, c'est le duel du centurion romain à courte

épée, contre le plus beau et le plus angélique des *Éons* nés de Porphyre.

Quel contraste dans l'arène ! D'une part, le plus brillant et le plus glissant des corps métaphysiques, des corps incorporels; — et de l'autre, le plus ferme, le plus musculeux et le plus chenu de ceux que Perse appelle *varicosos centuriones.* — Je cherche, en ces diverses images, à rendre l'impression qui m'est restée de tout l'ensemble du duel.

Ce qu'Arnauld ne reconnaît pas assez en combattant son adversaire, et ce qu'un témoin impartial doit proclamer, c'est le sentiment vraiment métaphysique et intuitif de Malebranche, tout opposé aux raisons de l'autre, fortement logiques, déduites et rangées; il y avait, en cela seul, de quoi faire dire fréquemment à Malebranche qu'on ne l'entendait pas :

« Tout ce qui est dans l'homme, remarquait-il, est si fort dépendant l'un de l'autre, qu'on se trouve souvent comme accablé sous le nombre des choses qu'il faut dire dans le même temps, pour expliquer à fond ce que l'on conçoit. On se trouve quelquefois obligé de ne point séparer les choses qui sont jointes par la nature les unes avec les autres, et d'aller contre l'ordre qu'on s'est prescrit, lorsque cet ordre n'apporte que de la confusion, comme il arrive nécessairement en quelques rencontres. Cependant, avec tout cela, il n'est jamais possible de faire sentir aux autres tout ce qu'on pense. Ce que l'on doit prétendre pour l'ordinaire, c'est de mettre les lecteurs en état de découvrir tout seuls, avec plaisir et facilité, ce que l'on a découvert soi-même avec beaucoup de peine et de fatigue. »

C'est à faire à Malebranche de parler de fatigue : il n'en montre jamais. De la façon dont il raconte son embarras à tout exprimer devant ceux qui évitent de le contredire, comme on sent bien qu'il n'en a pas et comme il donne envie de l'imiter !

Arnauld contradicteur a quelques-uns des défauts

de son rôle : toujours en vertu de son habitude logique, et comme il arrive à peu près inévitablement dans l'attaque, il a pu être avec raison accusé par son adversaire d'avoir souvent supprimé, dans l'extrait qu'il donnait des pensées contestables, bien de petites circonstances accessoires, bien des conditions atténuantes que l'auteur y avait attachées, et que, pour plus de commodité ou de rigueur, le réfutateur néglige. Malebranche a relevé, dans ses réponses, plus d'une de ces petites *éclipses*, comme il les appelle, qu'Arnauld, en citant, avait fait subir sans scrupule au texte incriminé. Il est bien vrai que lui-même Malebranche avait recours à ces mêmes petites *éclipses* lorsqu'après avoir exprimé sa proposition d'abord dans des termes acceptables, et accompagnés de restrictions plausibles, il avait besoin de l'en dégager pour la pousser insensiblement à la limite systématique. Ce sont là de ces petits tours de *passe-passe*, il faut le dire, comme les plus honnêtes en ont (et sans cesser de se croire de bonne foi) dans tous les systèmes prolongés ou dans les disputes.

Quoi qu'il en soit, la méthode d'Arnauld demeure celle de la réfutation puissante; ce livre *des Vraies et des Fausses Idées* en est un beau modèle, et tout système métaphysique qui ne sera pas de force à soutenir un assaut de ce genre méritera de crouler, même sans assaut.

Malebranche répondit aigrement et faiblement à ce traité d'Arnauld. Il se plaignit qu'on eût porté l'attaque sur un point tout métaphysique, qui n'était pas nécessairement lié à la question de la Grâce à laquelle on en voulait venir, et prétendit que cette diversion

première, qui ne disposait pas les esprits à son avantage, n'était pas de bonne et loyale guerre. Il appelait Arnauld un esprit *chagrin*, un *vieux docteur;* il l'accusait de *dogmatiser*. A propos de la jolie parabole du bloc de marbre contenant la figure de saint Augustin, piqué au vif, il répliquait : « Voulez-vous que je vous le dise en ami? vous raillez si mal à propos, que vous vous rendez ridicule. » D'amitiés en amitiés de cette sorte, Arnauld, dégagé de toute considération, passa à la réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce*.

Mais le *raccourci*, comme dit Fontenelle, n'est pas favorable à Malebranche, dont la puissance et la beauté consistent surtout dans le développement. Tâchons donc de le laisser exposer et déployer un peu devant nous son système de concorde entre la Nature et la Grâce. C'est à des philosophes surtout qu'il s'adresse, à des raisonneurs comme il n'en manquait pas dès lors, et qu'il s'agissait de ramener à des idées plus religieuses touchant la bonté de Dieu, touchant les mérites et la médiation de Jésus-Christ. En s'appliquant à donner *des preuves nouvelles de vérités anciennes*, il voulait, en quelque sorte, élargir le Christianisme, et retenir par là dans l'Église bien des esprits tout gros d'objections et qui étaient en voie de s'échapper. L'œuvre qu'il tente est celle d'un esprit bienveillant, vaste et magnifique, qui veut montrer Dieu manifestement aimable et adorable aux hommes.

Le *Traité de la Nature et de la Grâce* est divisé en trois discours : le premier, qui traite de la nécessité des lois générales de la Nature et de la Grâce; le second, qui traite des lois de la Grâce en particulier, et des causes occasionnelles qui les règlent et en déterminent l'effet.

Le troisième a pour objet d'expliquer la manière dont la Grâce, les différentes sortes de Grâces, agissent au dedans de nous.

Chaque discours, qui a lui-même deux portions, se compose de paragraphes plus ou moins longs, proportionnés toutefois, espèces d'aphorismes, d'oracles métaphysiques, qui marchent plus ou moins comme des strophes, comme des octaves. Ou, si vous voulez, tout ce livre a la beauté d'un temple.

Dans les éditions suivantes, l'auteur a fait suivre chaque paragraphe d'additions ou commentaires qui rompent la première beauté; aussi, pour en jouir, faut-il ne lire que la série des *stances* du texte primitif. On conçoit l'ennui de Malebranche obligé de déranger ainsi toute la beauté de son ordonnance architecturale pour appuyer la solidité. C'est comme un architecte qui, entre chaque ornement d'un temple bâti par lui et chaque colonne, serait obligé par ses critiques à intercaler des supports de bois sur lesquels seraient affichées les objections géométriques qui y ont donné lieu.

Dans la première partie du premier discours, Malebranche pose la nécessité des lois générales dans l'ordre de la nature. Mais il ne procède point par gradations et peu à peu; il entre tout d'abord et nous fait entrer avec lui dans l'oracle :

I.

« Dieu ne pouvant agir que pour sa gloire, et ne la pouvant trouver qu'en lui-même, n'a pu aussi avoir d'autre dessein dans la création du Monde que l'établissement de son Église.

II.

« Jésus-Christ, qui en est le Chef, est le commencement des voies du Seigneur : c'est le Premier-né des créatures, et quoiqu'il naisse parmi les hommes dans la plénitude des temps, c'est lui qui est leur modèle dans

les desseins éternels de son Père. C'est à son image que tous les hommes ont été formés, ceux qui ont précédé sa naissance temporelle aussi bien que nous. En un mot, c'est lui en qui tout subsiste; car il n'y a que lui qui puisse rendre l'Ouvrage de Dieu parfaitement digne de son Auteur. »

Cette idée que *Dieu ne peut agir au dehors que pour se procurer un honneur digne de lui*, qui se trouve au sommet, à la haute source du système de Malebranche, est contestée par Arnauld au nom de saint Thomas et d'autres grands théologiens, comme plus intéressée qu'il ne convient à l'Être souverainement parfait et bon, et qui, *regorgeant, pour ainsi dire, de ses propres biens*, n'a garde de n'avoir voulu agir au dehors que pour s'en procurer de nouveaux. Ce Dieu essentiellement bon a créé le monde pour communiquer sa bonté aux êtres qui ne pouvaient y avoir part avant d'exister. Voilà l'idée plus chrétienne du Dieu créateur, tandis que, dans le but que lui suppose Malebranche, il y a germe de panthéisme, comme on dirait aujourd'hui.

Cela posé toutefois, Malebranche tâche de découvrir quelque chose de la conduite de Dieu pour l'exécution de son grand dessein :

VII.

« Si je n'étais persuadé que tous les hommes ne sont raisonnables que parce qu'ils sont éclairés de la Sagesse éternelle, je serais sans doute bien téméraire de parler des desseins de Dieu, et de vouloir découvrir quelques-unes de ses voies dans la production de son Ouvrage. Mais comme il est certain que le Verbe éternel est la Raison universelle des esprits, et que, par la lumière qu'il répand en nous sans cesse, nous pouvons tous avoir quelque commerce avec Dieu, on ne doit point trouver à redire que je consulte cette Raison, laquelle, quoique consubstantielle à Dieu même, ne laisse pas de répondre à tous ceux qui savent l'interroger par une attention sérieuse. »

C'est ce qui a fait dire à Voltaire dans sa pièce si ingénieuse et si irrévérente des *Systèmes*, ce chef-d'œu-

vre de raillerie intelligente et de sens commun, que Goethe récitait encore à 80 ans, la sachant par cœur depuis sa jeunesse :

D'un air persuadé, Malebranche assura
Qu'il faut parler au Verbe et qu'il nous répondra.

Je continue de choisir les principaux points du traité, j'allais dire les strophes du poëme qui mettent le mieux en saillie la pensée originale :

IX.

« Le commun des hommes se lasse bientôt dans la prière naturelle que l'esprit, par son attention, doit faire à la Vérité intérieure, afin qu'il en reçoive la lumière et l'intelligence ; et, fatigués qu'ils sont de cet exercice pénible, ils en parlent avec mépris ; ils se découragent les uns les autres, et mettent à couvert leur faiblesse et leur ignorance sous les apparences trompeuses d'une fausse humilité. »

Ainsi, pour Malebranche, l'attention métaphysique est une prière. Il y a de l'antique majestueux dans ce novateur philosophe ; il y a du Pythagore. Mais la vraie prière chrétienne en vue de chaque besoin particulier, la prière du *Pater* n'y perd-elle pas? — Arnauld fait remarquer qu'il ne s'agit là, en effet, que d'une *prière métaphorique*, tout au plus d'un simple désir. Un païen, un incrédule qui s'applique par curiosité à découvrir des vérités de géométrie, prie donc sans le savoir :

XI.

« Lorsqu'on prétend parler de Dieu avec quelque exactitude, il ne faut pas se consulter soi-même, ni parler comme le commun des hommes : il faut s'élever en esprit au-dessus de toutes les créatures, et consulter, avec beaucoup d'attention et de respect, l'idée vaste et immense de l'Être infiniment parfait ; et comme cette idée nous représente le vrai Dieu bien différent de celui que se figurent la plupart des hommes, on ne doit point en parler selon le langage populaire. Il est permis à tout le monde de dire

avec l'Écriture que Dieu s'est *repenti* d'avoir créé l'homme, qu'il s'est mis *en colère* contre son peuple, qu'il a délivré Israël de captivité par la force de *son bras;* mais ces expressions, ou de semblables, ne sont point permises aux théologiens, lorsqu'ils doivent parler exactement. Ainsi, lorsqu'on remarquera dans la suite que mes expressions ne sont pas ordinaires, il ne faudra point en être surpris : il faudra plutôt observer avec soin si elles sont claires, et si elles s'accordent parfaitement avec l'idée qu'ont tous les hommes de l'Être infiniment parfait. »

XIII.

« Un excellent ouvrier doit proportionner son action à son ouvrage; il ne fait point par des voies fort composées ce qu'il peut exécuter par de plus simples; il n'agit point sans fin, et ne fait jamais d'efforts inutiles. Il faut conclure de là que Dieu, découvrant dans les trésors infinis de sa Sagesse une infinité de mondes possibles, comme des suites nécessaires des lois des mouvements qu'il pouvait établir, s'est déterminé à créer celui qui aurait pu se produire et se conserver par les lois les plus simples, ou qui devait être le plus parfait, par rapport à la simplicité des voies nécessaires à sa production, ou à sa conservation. »

XIV.

« Dieu pouvait sans doute faire un monde plus parfait que celui que nous habitons : il pouvait, par exemple, faire en sorte que la pluie [1], qui sert à rendre la terre féconde, tombât plus régulièrement sur les terres labourées que dans la mer, où elle n'est pas nécessaire. Mais, pour faire ce monde plus parfait, il aurait fallu qu'il eût changé la simplicité de ses voies, et qu'il eût multiplié les lois de la communication des mouvements, par lesquels notre monde subsiste; et alors il n'y aurait plus eu, entre l'action de Dieu et son ouvrage, cette proportion qui est nécessaire pour déterminer un Être infiniment sage à agir, ou du moins il n'y aurait point eu la même proportion entre l'action de Dieu et ce monde si parfait, qu'entre les lois de la nature et le monde que nous habitons : car notre monde, quelque imparfait qu'on le veuille imaginer, est fondé sur des lois de mouvement si simples et si naturelles, qu'il est parfaitement digne de la Sagesse infinie de son auteur. »

En essayant d'expliquer le monde par deux simples lois de mouvement qu'il indique, Malebranche se

1. Cette image de la pluie est prise à dessein et comme figure de ce qu'est la Grâce dans l'ordre chrétien.

trompe à la suite de Descartes ; Newton, qui sans doute lui-même ne dit pas tout, n'était pas encore venu (1687). Mais on peut dire que, philosophiquement parlant et dans son dessein de maintenir la généralité des lois naturelles, Malebranche ne se trompe pas. Il a de hautes et hardies prévisions ; il croit que les monstres eux-mêmes ne sont qu'un certain effet produit par une certaine combinaison des lois générales sans une infraction particulière : « Si la pluie tombe sur certaines terres, et si le soleil en brûle d'autres ; si un temps favorable aux moissons est suivi d'une grêle, qui les ravage ; si *un enfant vient au monde avec une tête informe et inutile*, qui s'élève de dessus sa poitrine et le rende malheureux, ce n'est point que Dieu ait voulu produire ces effets par des volontés particulières ; mais c'est qu'il a établi des lois de la communication des mouvements, dont ces effets sont des suites nécessaires. »

Chrétiennement, il omet trop pourtant une chose essentielle dans toute cette partie de son système. Qu'on me permette de lui faire l'objection chrétienne telle que je la conçois et que je l'entends : c'est qu'à la fois rien n'arrive qu'en vertu des lois générales voulues de Dieu, et aussi qu'en vertu d'une intention présente de sa part, toujours vigilante, toujours renouvelée et appropriée : *là, est le mystère ;* mais le chrétien qui sait le mieux les lois générales de la nature et de l'histoire comme M. Hamon ou Du Guet par exemple, ou de nos jours un Hallé, un Cauchy, n'hésite pas à sentir, à chaque point de chaque ressort général ou particulier, à chaque point de chaque fil de l'immense tapisserie, le divin doigt présent, mobile, invisible à qui n'y croit pas : de sorte que le physicien, le physiologiste, qui

saurait le mieux les lois générales sans croire à Dieu, serait dans le vrai, mais dans un vrai relativement inférieur, obscur et superficiel, et qu'un chrétien aussi particulier, aussi rigoureux, aussi selon saint Paul que l'on voudra, pourra croire à ces mêmes lois générales, être physiologiste et physicien comme l'autre savant, et sans y voir de contradiction le moins du monde avec le renouvellement providentiel continu. Seulement il saura un ordre de plus, devinant à chaque pas l'ordre supérieur dans l'inférieur, et voyant ici-bas toutes choses *tanquam in speculo*.

Je ne fais, en parlant de la sorte, que balbutier ce que dit et redit en mainte page saint Augustin, le grand fondateur et organisateur du raisonnement chrétien, le théologien artiste par excellence, qui a le mieux réussi, par des prodiges de parole, à traduire l'inexprimable, à concilier l'incompatible, à figurer dans le cercle de la foi l'harmonie et le symbolisme de l'univers sous la conduite de la Sagesse incompréhensible.

Malebranche, si on lui posait le cas en ces termes, ne dirait certes pas non; mais il va peu à peu l'oublier et pencher vers les lois générales, de manière à retrancher beaucoup de cette communication perpétuelle et singulière du chrétien avec son Dieu, de ce *doigt de Dieu* partout, de ce miracle continuel qui est l'ordinaire de la vie de tout croyant.

Quant aux miracles à proprement parler, Malebranche, chrétien comme il l'est, ne peut les nier; mais il les réduit autant que possible. S'il arrive des miracles, ce n'est pas que Dieu change les lois naturelles et se corrige; c'est que les lois générales de la Grâce, de l'ordre de Grâce, auquel celui de la nature doit obéir et

servir, le demandent en quelques rencontres. Et encore il cherchera à expliquer ces miracles dans tous les cas le plus naturellement et avec le moins de frais.

Dans la seconde partie du premier discours, il parle de la nécessité des lois générales de la Grâce. Il ne commence pas moins magnifiquement ni avec moins de *grandiloquence* ici avec le Verbe qu'il n'a fait précédemment avec Dieu le Père, et Jésus-Christ, qu'il rabaissera plus tard, apparaît d'abord dans toute la plénitude de sa divinité :

XXIV.

« Dieu s'aimant par la nécessité de son être, et se voulant procurer une gloire infinie, un honneur parfaitement digne de lui, consulte sa Sagesse sur l'accomplissement de ses désirs [1]. Cette divine Sagesse, remplie d'amour pour celui dont elle reçoit l'être par une génération éternelle et ineffable, ne voyant rien dans toutes les créatures possibles dont elle renferme les idées intelligibles, qui soit digne de la majesté de son Père, s'offre elle-même [2] pour établir en son honneur un culte éternel et, comme Souverain Prêtre, lui offrir une victime qui par la dignité de sa personne soit capable de le contenter. Elle lui représente une infinité de desseins pour le Temple qu'elle veut élever à sa gloire, et en même temps toutes les manières possibles de les exécuter [3]. D'abord le dessein qui paraît le plus grand et le plus magnifique, le plus juste et le mieux entendu, est celui dont toutes les parties ont plus de rapport à la personne qui en fait toute la gloire et toute la sainteté; et la manière la plus sage d'exécuter ce dessein,

1. Malebranche, qui cherche à se mettre au-dessus des *anthropologies* en parlant de Dieu, ne s'aperçoit pas qu'il en fait lui-même; seulement il les a plus quintessenciées. « Il n'est pas plus permis à un auteur qui se pique de *parler exactement de Dieu*, observe Arnauld, de le faire *consulter avec sa Sagesse sur l'accomplissement de ses désirs*, que de dire avec l'Écriture qu'*il est en colère* ou qu'*il se repent.* »

2. Arnauld fait remarquer qu'ici Malebranche suppose que le dessein de l'Incarnation est venu du Fils et non du Père, contre ce que Jésus-Christ dit lui-même dans l'Évangile : *Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret.*

3. Arnauld fait encore remarquer que c'est là renverser l'ordre des *processions* divines : « Car c'est donner une idée du Père comme apprenant du Fils ce qu'il n'aurait pas su auparavant, au lieu que le Fils n'a rien qu'il n'ait reçu du Père, comme Jésus-Christ le dit si souvent dans l'Évangile. »

c'est d'établir certaines lois très-simples et très-fécondes pour le conduire à sa perfection. Voilà ce que la Raison semble répondre à tous ceux qui la consultent avec attention, et suivant les principes que la foi nous enseigne. Examinons les circonstances de ce grand dessein, et nous tâcherons ensuite de découvrir les voies de l'exécuter. »

Dieu n'a fait le monde que pour son Église, c'est-à-dire pour Jésus-Christ; l'homme lui-même n'a été créé qu'à l'image de Jésus-Christ, et pour servir, aux mains de Jésus-Christ, de matériaux et d'ornement au Temple.

XXX.

« Ce qui fait la beauté du Temple [1], c'est l'ordre et la variété des ornements qui s'y rencontrent. Ainsi, pour rendre le Temple vivant de la Majesté de Dieu digne de celui qui doit l'habiter, et proportionné à la sagesse et à l'amour infini de son Auteur, il n'y a point de beautés qui ne doivent s'y trouver. Mais il n'en est pas de même de la gloire et de la magnificence de ce Temple spirituel comme des ornements grossiers et sensibles des temples matériels: ce qui fait la beauté de l'édifice spirituel de l'Église, c'est la diversité infinie des grâces que celui qui en est le Chef répand sur toutes les parties qui la composent; c'est l'ordre et les rapports admirables qu'il met entre elles; ce sont les divers degrés de gloire qui éclatent de tous côtés. »

Mais prenez garde aux conséquences qu'il en va tirer.

XXXI.

« Il s'ensuit de ce principe que, pour établir cette variété de récompenses, qui fait la beauté de la céleste Jérusalem, il fallait que les hommes fussent sujets sur la terre non-seulement aux afflictions qui les purifient, mais encore aux mouvements de la concupiscence qui leur font remporter tant de victoires, en leur livrant un si grand nombre de divers combats. »

D'où Malebranche va à dire que « le péché du premier homme, qui a fait entrer dans le monde les maux

1. Dans la première édition (1680) il y a : d'*un* temple. On n'est pas sûr que toutes les variantes du dernier texte soient des corrections de Malebranche, qui soignait assez peu ses éditions.

qui accompagnent la vie, et la mort qui la suit, était *nécessaire*, afin que les hommes, après avoir été éprouvés sur la terre, fussent légitimement comblés de cette gloire, dont la variété et l'ordre feront la beauté du monde futur. » Et encore : « Nul moyen de faire mériter aux hommes la gloire qu'ils posséderont un jour, n'était comparable à celui de les laisser tous envelopper dans le péché, pour leur faire à tous miséricorde en Jésus-Christ : car la gloire que les Élus acquièrent par la Grâce de Jésus-Christ, en résistant à leur concupiscence, sera plus grande et même *plus digne de Dieu* que toute autre. »

Selon la doctrine chrétienne ordinaire, non métaphysique, du sein de l'insondable mystère du commencement il ressort cette vérité, cet article de foi : l'homme créé libre tombe, et le Christ se fait homme pour réparer. Chez Malebranche, au contraire, l'homme doit tomber pour que le Christ ait lieu de dignifier et d'ennoblir l'ouvrage de son Père en se faisant homme. Le Christ (idée sublime de miséricorde) ne vient plus en vue de l'homme tombé, c'est l'homme qui tombe en vue du Christ qui doit venir, et qui, tombant, sert de marchepied à l'autel du Christ, et qui ainsi est comme immolé à la gloire de l'Agneau. Cette gloire immole la miséricorde. L'humanité est sacrifiée pour le Christ, non plus le Christ par et pour l'humanité. Malebranche imaginait pourtant ce système pour rendre Dieu plus aimable et adorable ; mais on peut remarquer qu'à son insu, il ne met si hors d'atteinte Dieu le Père, je l'ai dit déjà, que pour accumuler les difficultés sur le Fils.

« Il était à propos que Dieu laissât envelopper tous

les hommes dans le péché pour leur faire à tous miséricorde par Jésus-Christ. » Telle est sa pensée.

Aux yeux de ces gens *qui ne sont pas trop crédules* et pour qui il dit qu'il a fait cet ouvrage, il n'a dû réussir, en voulant justifier le Père, qu'à rendre (j'en demande pardon) le Fils presque haïssable d'avoir ainsi causé la chute de l'homme (c'est-à-dire d'avoir causé le choix du monde possible, dans lequel la chute devait arriver), par cet excès de dilection que le Père avait pour lui et qui faisait choisir au Père ce qui pouvait le plus signaler la miséricorde du Fils : — et le tout, notez-le bien, pour qu'en définitive plus d'honneur lui en revînt à lui-même, le Père.

Que Malebranche me passe cette comparaison *anthropologique :* « Un Roi a une expédition à ordonner; son Fils en sera le chef. Il peut choisir une certaine quantité de moyens d'exécution ; parmi ces moyens il en est un qui compromet le salut de l'armée, mais qui doit faire ressortir le dévouement et l'héroïsme de son Fils. Il n'hésite pas ; c'est celui-là qu'il ordonne. Le Fils en effet se signale et se couvre de gloire par son humanité à sauver les siens et à les tirer du mauvais pas ; ce qui n'empêche point que les trois quarts n'y restent. N'importe ! la présence du Fils a rendu l'entreprise plus royale et plus digne du Père, qui s'attribue le tout dans son repos et sa complaisance. » Est-ce là, je le demande, une explication propre à faire taire les difficultés sur la bonté et sur la justice divines ? Heureusement quand Voltaire a raillé Malebranche, il n'avait pas lu son Traité jusque-là.

Arnauld réfute par toutes sortes de raisons et de textes cette idée de la chute en vue du Christ. Pour

les textes, il déclare s'en rapporter au Père Thomassin, à ce docte confrère de Malebranche, qui, dans son ouvrage de *l'Incarnation du Verbe*, venait de montrer tous les Pères d'accord à soutenir que, *si Adam n'eût point péché, le Verbe divin ne se serait point fait homme :* car Malebranche a l'air de dire quelque part que le Verbe se serait incarné, même quand le péché n'aurait pas eu lieu. Mais alors on ne voit pas pour quelle fin. Ce Christ non souffrant et impassible n'eût été qu'une sorte de luxe de la nature humaine et un ornement. N'ayant rien à racheter, il n'aurait eu, littéralement, qu'un caractère honorifique.

Quoi qu'il en soit de ce point, la chute a eu lieu, l'homme est perdu, le Christ s'offre et vient pour réparer.

Malebranche croit que « Dieu veut véritablement que tous les hommes généralement soient sauvés. » Pourtant, tous les hommes ne sont pas sauvés : comment concilier cela avec la divine puissance ?

Il applique ici les mêmes principes que pour la nature : « Plus les machines sont simples et leurs effets différents, plus elles sont spirituelles et dignes d'être estimées... Ces lois (dans l'ordre de la Grâce), à cause de leur simplicité, ont nécessairement des suites fâcheuses à notre égard ; mais ces suites ne méritent pas que Dieu change ces lois en de plus composées... Il est vrai que Dieu pourrait remédier à ces suites fâcheuses par un nombre infini de volontés particulières ; mais sa Sagesse qu'il aime plus que son ouvrage, l'ordre immuable et nécessaire qui est la règle de ses volontés, ne le permet pas. L'effet qui arriverait de chacune de ces volontés ne vaudrait pas l'action qui le produirait. »

Malebranche oublie trop que cet effet est le salut d'une âme, et qu'une seule âme vaut des mondes [1].

Il suit sa comparaison de la pluie et l'applique à la Grâce :

XLIV.

« Ainsi, comme l'on n'a pas le droit de se fâcher de ce que la pluie tombe dans la mer où elle est inutile, et de ce qu'elle ne tombe pas sur les terres ensemencées où elle est nécessaire, parce que les lois de la communication des mouvements sont très-simples, très-fécondes, et parfaitement dignes de la sagesse de leur Auteur, et que, selon ces lois, il n'est pas possible que la pluie se répande plutôt sur les terres que sur les mers, on ne doit pas aussi se plaindre de l'irrégularité apparente selon laquelle la Grâce est donnée aux hommes... Si donc la Grâce tombe inutilement, ce n'est point que Dieu agisse sans dessein ; c'est encore moins que Dieu agisse dans le dessein de rendre les hommes plus coupables par l'abus de ses faveurs : c'est que la simplicité des lois générales ne permet pas que cette Grâce, inefficace à l'égard de ce cœur corrompu, tombe dans un autre cœur où elle serait efficace. Cette Grâce n'étant point donnée par une volonté particulière, mais en conséquence de l'immutabilité de l'ordre général de la Grâce, il suffit que cet ordre produise un ouvrage proportionné à la simplicité de ses lois, afin qu'il soit digne de la sagesse de son Auteur : car enfin, l'ordre de la Grâce serait moins parfait, moins admirable, moins aimable, s'il était plus composé. »

Dieu sans doute est présenté sous un autre aspect en divers endroits de l'Écriture, mais il ne faut pas s'en tenir à la lettre ; il faut lever le premier voile pour concilier ensemble la Raison et l'Écriture.

LVIII.

« Ceux qui prétendent que Dieu a des desseins et des volontés particulières pour tous les effets particuliers qui se produisent en conséquence des lois générales, se servent ordinairement de l'autorité de l'Écriture pour appuyer leur sentiment. Or, comme l'Écriture est faite pour tout le monde,

1. Arnauld, sans être précisément ce qu'on appelle un chrétien *intérieur*, a dit un mot que Malebranche, tout méditatif qu'il était, n'aurait pas trouvé, un mot qui sent bien son Port-Royal moral et pratique : « Pour moi, la sanctification de la personne du monde la plus pauvre et la plus vile me paraît quelque chose de plus grand que les établissements ou les renversements des Empires. »

pour les simples aussi bien que pour les savants, elle est pleine d'*anthropologies*. Non-seulement elle donne à Dieu un corps, un trône, un chariot, un équipage, les passions de joie, de tristesse, de colère, de repentir, et les autres mouvements de l'âme; elle lui attribue encore les manières d'agir ordinaires aux hommes, afin de parler aux simples d'une manière plus sensible. Si Jésus-Christ s'est fait homme, c'est en partie pour satisfaire à l'inclination des hommes, qui aiment ce qui leur ressemble et s'appliquent à ce qui les touche; c'est pour leur persuader, par cette espèce d'*Anthropologie* véritable et réelle, des vérités qu'ils n'auraient pu comprendre d'une autre manière. Ainsi, saint Paul, pour s'accommoder à tout le monde, parle de la sanctification et de la prédestination des Saints comme si Dieu agissait sans cesse en eux par des volontés particulières; et même Jésus-Christ parle de son Père, comme s'il s'appliquait avec de semblables volontés à *orner les lis*, et à *conserver jusqu'à un cheveu de la tête* de ses disciples, parce que, dans le fond, la bonté de Dieu pour ses créatures étant extrême, ces expressions en donnent une grande idée, et rendent Dieu aimable aux esprits même les plus grossiers, et qui ont le plus d'amour-propre. Cependant, comme par l'idée qu'on a de Dieu, et par les passages de l'Écriture qui sont conformes à cette idée, l'on corrige le sens de quelques autres passages qui attribuent à Dieu des membres, ou des passions semblables aux nôtres, aussi, lorsqu'on veut parler avec exactitude de la manière dont Dieu agit dans l'ordre de la Grâce ou de la Nature, on doit expliquer les passages qui le font agir comme un homme, ou comme une cause particulière, par l'idée qu'on a de sa sagesse et de sa bonté, et par les autres passages de l'Écriture qui sont conformes à cette idée. Car enfin, si l'on peut dire, ou plutôt si l'on est obligé de dire, à cause de l'idée qu'on a de Dieu, qu'il ne fait point tomber chaque goutte de pluie par des volontés particulières, quoique le sens naturel de quelques passages de l'Écriture autorise ce sentiment, il y a la même nécessité de penser, nonobstant certaines autorités de la même Écriture, que Dieu ne donne point à quelques pécheurs par des volontés particulières tous ces bons mouvements qui leur sont inutiles, et qui seraient utiles à plusieurs autres, parce que sans cela il ne me paraît pas possible de bien accorder l'Écriture sainte ni avec la Raison, ni avec elle-même, ainsi que je pense l'avoir prouvé. »

Il y avait dans une telle interprétation, on le sent, de quoi faire dresser les oreilles aux *simples pieux*, comme dit Bossuet en sourcillant; il n'était pas besoin d'être le Père Hardouin, ce chrétien encore hébraïque, pour se révolter contre. A la lecture de cette page, les objections chrétiennes, même à nous encore au-

jourd'hui, à nous tous qui savons notre Catéchisme, nous viennent de toutes parts. « Dieu en est sans doute plus croyable que personne, répondait Arnauld, et c'est lui-même qui nous assure par son Prophète qu'il ne tombe pas un grain de grêle que pour exécuter ses ordres et ses volontés : *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus* (Feu de l'air, grêle, neige et exhalaisons, vents impétueux et tourbillons, qui exécutent ses ordres). » Essayez de supprimer dans le Christianisme cette foi particulière et cette espérance, et vous retranchez tous les motifs de *Rogations*, vous refroidissez insensiblement toutes les prières. Il n'y a plus à prier, mais seulement à se résigner. Vous n'avez plus qu'une Cause universelle qui n'agit point par des volontés particulières. Vous êtes tout près d'avoir un Dieu à la Bolingbroke, qui a créé peut-être autrefois le monde, mais qui se repose sur des lois une fois faites, un Dieu « que sa sagesse rend impuissant. » Que devient le Père céleste dont il est dit *que rien n'arrive sur la terre sans sa volonté* : « Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, et ils n'amassent rien dans des greniers ; mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas plus excellents qu'eux ? » On est conduit à ne plus voir qu'une suite de métaphores et une vaine déclamation dans les divines promesses du Sermon sur la montagne. — Arnauld disait une bonne partie de ces choses, et démontrait à Malebranche qu'il ouvrait d'étranges voies.

Le second discours de Malebranche est pour expliquer les lois de la Grâce en particulier ; il la distingue

en deux espèces : 1° la Grâce de Jésus-Christ (première partie du discours) ; 2° la Grâce du Créateur (seconde partie).

Dieu seul est la cause *véritable* de la Grâce dans les esprits ; mais, en conséquence de la chute et du péché originel, il n'y a que Jésus-Christ qui puisse être actuellement cause *méritoire* de la Grâce pour l'homme, et qui en soit en même temps la cause seconde, particulière, naturelle, *occasionnelle* (notez cette distinction de la cause première à la cause seconde, qu'il s'accoutume à faire entre Dieu et Jésus-Christ).

Et l'auteur démontre comment cette cause *occasionnelle* de la Grâce[1], ne devant pas être cherchée autre part que dans notre âme ou dans l'âme de Jésus-Christ, qui sont les termes à unir, et ne se trouvant pas dans notre âme qui désire souvent la Grâce en vain ou qui même quelquefois l'obtient sans la demander, ne saurait résider qu'en l'âme de Jésus-Christ :

« Nous sommes donc réduits à dire que comme il n'y a que Jésus-Christ qui nous puisse mériter la Grâce, il n'y a aussi que lui qui puisse fournir les occasions des lois générales selon lesquelles elle est donnée aux hommes. »

« Or l'Écriture sainte ne dit pas seulement que Jésus-Christ est le Chef de l'Église, elle nous apprend encore qu'il l'engendre, qu'il la forme, qu'il lui donne l'accroissement, qu'il souffre en elle, qu'il mérite en elle, qu'il agit et qu'il influe sans cesse en elle. Le zèle qu'a Jésus-Christ pour la gloire de son Père, et l'amour qu'il porte à son Église, lui inspirent sans cesse le désir de la faire la plus ample, la plus magnifique, et la plus par-

1. C'est-à-dire la cause qui détermine infailliblement l'effet et l'application des lois générales en telle matière. Sur les *Causes occasionnelles* et le rôle qu'elles jouent dans la philosophie cartésienne, il faut lire un petit écrit de Fontenelle, publié en 1686 : *Doutes sur le Système physique des Causes occasionnelles*. Fontenelle, jeune alors, et sans se nommer, intervint poliment dans la discussion, et combattit Malebranche en s'accommodant pour la forme à son dire et en se plaçant sur le terrain de sa théologie.

e puisse. Ainsi, comme l'âme de Jésus n'a point une capacité qu'il veut mettre dans le corps de l'Église une infinité de beautés ıents, on a tout sujet de penser qu'il y a dans cette âme sainte continuelle de pensées et de désirs, par rapport au Corps mystique me sans cesse. »

ne pas fausser et paraître surfaire la pensée de ınche en cet endroit périlleux, il faut le laisser -même (écoutez! écoutez!):

mme ses désirs sont causes occasionnelles, ses prières sont tou- cées; son Père ne lui refuse rien, comme nous l'apprend l'Écri- endant il faut qu'il prie et qu'il désire pour obtenir, parce que les asionnelles, physiques, naturelles (car ces trois termes signifient ıe chose), n'ont point par elles-mêmes la puissance de rien faire, ıtes les créatures, Jésus-Christ même, considéré comme homme, elles-mêmes que faiblesse et qu'impuissance. »

XIII.

-Christ ayant donc successivement diverses pensées, par rapport es dispositions dont les âmes en général sont capables, ces diverses ınt accompagnées de certains désirs par rapport à la sanctification Or ces désirs étant causes occasionnelles de la Grâce, elles doi- pandre sur les personnes en particulier, dont les dispositions sont s à celle à laquelle l'âme de Jésus pense actuellement, et cette t être d'autant plus forte et plus abondante que ces désirs de Jésus grands et plus durables. »

XVI.

livers mouvements de l'âme de Jésus étant causes occasionnelles ce, on ne doit pas être surpris si elle est quelquefois donnée à de cheurs, ou à des personnes qui n'en font aucun usage : car l'âme pensant à élever un Temple d'une vaste étendue et d'une beauté ınt souhaiter que la Grâce soit donnée aux plus grands pécheurs; s ce moment Jésus-Christ pense actuellement aux avares par les avares recevront la Grâce. Ou bien Jésus-Christ ayant besoin onstruction de son Église d'esprits d'un certain mérite, qui ne d'ordinaire que par ceux qui souffrent certaines persécutions dont ns des hommes sont les principes naturels [1]; en un mot, Jésus-

ut parler apparemment des *martyrs*. La périphrase est obscure, et la nble inachevée. Malebranche a une belle langue, facile et pleine d'am- is qui n'est pas strictement correcte.

Christ ayant besoin d'esprits de certains caractères, pour faire dans son Église certains effets, il peut en général s'appliquer à eux, et par cette application répandre en eux la Grâce qui les sanctifie, de même que l'esprit d'un architecte pense en général aux pierres carrées par exemple, lorsque ces sortes de pierres sont actuellement nécessaires à son bâtiment. »

Ainsi Jésus-Christ, pour l'édification de son Temple spirituel, a-t-il besoin de quelques avares convertis qui feraient un *bel effet* à un certain endroit, à un certain pli de la rosace mystique qu'il sculpte dans le moment, son désir détermine aussitôt une espèce de grand courant de Grâce, qui va solliciter sur la terre les âmes de tous les avares, qu'ils l'aient désirée ou non, qu'ils soient disposés à en bien user ou à n'en user pas ! — On se demande si de pareilles explications ne sont pas de nouvelles énigmes plus difficiles que la difficulté première qu'elles veulent dénouer.

Il n'est question, dans ce qui précède, que de désirs généraux qui embrassent toute une classe et une catégorie de caractères : Malebranche fait toutefois quelque chose pour les intentions particulières et personnelles que formerait, en certains cas, l'âme de Jésus-Christ. Il les distingue et s'en rend compte en ces termes :

XVII.

« Mais comme l'âme de Jésus-Christ n'est point une cause générale, on a raison de penser qu'elle a souvent des désirs particuliers à l'égard de certaines personnes en particulier. Lorsque nous prétendons parler de Dieu, il ne faut point nous consulter nous-mêmes et le faire agir comme nous ; il faut consulter l'idée de l'Être infiniment parfait, et faire agir Dieu conformément à cette idée ; mais lorsque nous parlons de l'action de l'âme de Jésus, nous pouvons nous consulter nous-mêmes, nous devons le faire agir comme agiraient les causes particulières (qui seraient toutefois unies à la Sagesse éternelle [1]). Nous avons, par exemple, sujet de croire que la voca-

1. Ce qu'on lit entre parenthèses n'était pas dans la première édition ; il y avait tout simplement : « Nous devons le faire agir comme *agissent* les causes particulières. » L'addition, moyennant *toutefois* qui change du tout au tout l'état

ion de saint Paul a été l'effet de l'efficace d'un désir particulier de Jésus-Christ. Nous devons même regarder les désirs de l'âme de Jésus, qui ont généralement rapport à des esprits d'un certain caractère, comme des désirs particuliers, quoiqu'ils embrassent plusieurs personnes, parce que ces désirs changent à tous moments, comme ceux des causes particulières. Mais les lois générales par lesquelles Dieu agit sont toujours les mêmes, parce que ses volontés de Dieu doivent être fermes et constantes, à cause que sa sagesse est infinie, ainsi que j'ai fait voir dans le premier discours. »

Je ne fais qu'ouvrir les avenues avec Malebranche, mais elles sont larges : on voit où elles mènent.

Ainsi Jésus-Christ devient d'après Malebranche quelque chose de très-distinct du Père et de Dieu, et si distinct qu'on ne sait plus comment le nommer ; c'est un être intermédiaire entre Dieu et l'homme, une sorte de *Verbe déchu*, et qui reste déchu, même depuis sa résurrection. Quand on interroge le Verbe, c'est-à-dire la Raison, il répond toujours selon Malebranche ; mais quand on désire consulter Jésus-Christ, il n'est pas sûr qu'il réponde ni qu'il entende. Si nous ne sommes pas sauvés, si, malgré la préparation momentanée d'un bon labour, la pluie de la Grâce ne tombe pas à point, et si nous nous décourageons, qu'y faire ? ce n'est pas la faute de Dieu, c'est le défaut de l'âme de Jésus-Christ. Malebranche le dit expressément : « Il faut rejeter sur Jésus-Christ comme homme toutes les difficultés qui se trouvent dans la distribution de la Grâce. » Nous sommes voluptueux, nous voulions guérir, nous tâchions déjà ; mais quoi ? dans ce moment-là même où nous étions presque prêts, Jésus-Christ était absent, il ne pensait pas aux voluptueux, mais aux avares ; que

de la question, marque bien le défaut de la cuirasse. Ce ne saurait être une circonstance purement accessoire à Jésus considéré comme homme, d'être uni à la Sagesse éternelle. De tels correctifs sont en contradiction avec le principal qu'on veut établir.

voulez-vous? on ne pense pas toujours à tout; et Jésus-Christ, comme tout homme, ne pense qu'au fur et mesure. Nous ne nous sommes pas trouvés juste à temps dans la direction du rayon visuel de l'âme bornée de Jésus-Christ; tant pis pour nous! heureux ceux qui se rencontrent sur son chemin, et qui sont déjà à demi disposés!

Mais que devient dans tout cela le divin Consolateur?

Malebranche, je le sais, recule devant ces conséquences et les désavoue. Quand on les lui oppose, il rectifie à l'instant ses prémisses, il les modifie; il se plaint qu'on abuse de quelques-unes de ses paroles incomplètes et qu'on en force le sens. Et pourtant son système vu en plein soulève les objections par milliers.

C'en est assez et trop, je pense; je ne suivrai pas Malebranche dans le dédale d'explications étranges où il s'enfonce et se perd de plus en plus. Ce qui est clair, c'est que lui qui voulait parer au *fatalisme* de la Grâce augustinienne et janséniste, il fonde là une autre sorte de fatalisme bien autrement révoltant à la raison. Il a beau vouloir compenser cela ensuite, lorsqu'il explique dans la seconde partie de son second discours, et dans son troisième, l'action de la Grâce dans une âme, et qu'il cherche à distinguer de la Grâce de Jésus-Christ *délectante* et toute de sentiment la Grâce de lumière et de pure raison, celle du Dieu créateur et père, laquelle laisse agir le libre arbitre en pleine connaissance de cause, tandis que la Grâce *délectante* de Jésus-Christ n'a fait préalablement que corriger par un attrait contraire le mauvais attrait de la concupiscence, et alléger

le poids charnel, pour aider aussi par là indirectement à l'action rétablie du libre arbitre; Malebranche a beau faire par toutes ces distinctions ingénieuses et par toute cette fine théologie *semi-pélagienne*, la fatalité qu'il pose est antérieure et supérieure à ce démêlé au sein d'une âme entre le libre arbitre et la Grâce; car puisque, d'une part, Dieu n'a pas dû songer en particulier à moi, chétif, dans ses desseins éternels, si, d'autre part, Jésus le médiateur n'a pas *pensé à penser* à moi, si je ne me suis pas trouvé une fois ou l'autre, par vigilance ou par hasard, dans le courant direct de ses pensées, je n'ai jamais eu rien à démêler avec la Grâce. Cette fatalité-là est bien autrement transcendante et encore plus choquante au sens commun que celle des Augustiniens, et Arnauld ne manquait pas de la relever. Il l'aurait même pu faire plus vivement, s'il n'avait lui-même amorti ses coups et entravé sa marche par le gros bagage et les *impedimenta* de sa logique.

Je veux encore une fois résumer les arguments d'Arnauld à son avantage :

Dieu a un dessein général de sauver tous les hommes; mais ce dessein indéterminé ne saurait se réaliser que par les causes occasionnelles. Une image rendra mieux la pensée : Supposez un orgue d'église; la volonté générale de Dieu, c'est le vent poussé dans les tuyaux, c'est l'air qui y circule indifféremment; mais il est besoin d'un organiste pour déterminer tel ou tel son. Cet organiste, dans le cas présent, c'est Jésus. Mais si on le fait borné de conception et de science, tout à fait inégal à son Père, s'il ne connaît pas le fond des cœurs humains, si lui-même préoccupé de faire un plus bel ouvrage et plus difficile, *plus merveilleux*, il

s'abstient de désirer savoir tout ce que son Père est prêt à lui révéler, qu'arrive-t-il? Il pourrait peut-être sauver tous les hommes ou du moins un bien plus grand nombre, et il ne le fait pas; il en néglige forcément une quantité. Bien qu'il aime les hommes, il aime encore mieux la difficulté à vaincre et l'artifice merveilleux de son ouvrage; il aime mieux ne pas y employer un moyen trop naturel et trop facile, et qui en diminuerait le prix; et cette sorte de dilettantisme d'architecte fait que bien des pierres qui auraient pu être taillées aussi bien que d'autres, sont exclues. — Supposez un médecin fort homme de bien et fort sage, qui aurait un remède infaillible pour guérir tous les malades qui ne seraient pas radicalement incurables; serait-il admis à dire : « J'ai un désir sincère de guérir tous les malades qui se mettent entre mes mains; j'aime mieux néanmoins que de cent il ne s'en guérisse que trente ou quarante, que de les guérir tous par le remède qui m'est particulier, parce que ce ne serait pas une grande merveille que ce remède étant si souverain et si aisé, et ne me coûtant presque rien, je les guérisse tous par là, ou presque tous : au lieu que c'est une plus grande merveille que ne me servant que des remèdes communs, qui sont si peu sûrs, il se trouve que de cent il y en ait trente ou quarante qui soient guéris ? » — Du moins dans la doctrine augustinienne si terrible et si sévère, l'homme se sent entre les mains de Dieu, le Père tout-puissant et tout sage, lequel arrête de sauver ou de laisser perdre certaines âmes en vertu de décrets insondables; on n'a pas à l'interroger sur ses motifs, mais il y a songé, et le fidèle, tout en tremblant, se sent en de bonnes mains. Ici, sous prétexte d'exonérer

Dieu le Père, on dit : « Dieu n'a pas dû s'occuper de ces particularités dans sa sagesse, et Jésus-Christ qui s'en est chargé, mais qui n'a pas tout su ni voulu tout savoir, a donné la Grâce à tel ou tel, selon la convenance principale et la direction du moment. » En un mot, il y a du hasard. Pour pourvoir à tout, le Père est trop loin, le Fils est trop près.

Ce n'est pas tout à fait ainsi que parle Arnauld, réfutant Malebranche. Je l'abrége, je l'accommode, mais sans rien lui prêter. Les spirituelles images de l'organiste et du médecin sont de lui.

Dans ce système de Malebranche, ce qui me frappe surtout, c'est encore moins le détail si étrange et si choquant des points par où il cherche à rattacher, à raccorder son système avec l'orthodoxie alors régnante et à laquelle lui-même il tenait sincèrement [1], que le sens même de l'ensemble et la pente des idées.

Il y a deux façons en effet d'entendre le Christianisme. Il y a l'antique façon, la directe, l'orthodoxe

1. Par exemple, les miracles qu'il est forcé d'admettre depuis la venue du Christ, Malebranche les explique, à la rigueur, par des désirs particuliers de l'âme de Jésus-Christ; mais les miracles de l'Ancien Testament, qu'il ne peut expliquer par le concours des causes purement naturelles, et où il admet une exception aux lois générales, comme la Manne, la défaite de Sennachérib, etc., il les explique par des désirs particuliers de l'Ange préposé au gouvernement du peuple juif, de l'Ange *prince des Juifs*, l'archange Michel, dont les pensées deviennent, en ce cas, des causes occasionnelles quasi naturelles!! Arnauld lui faisait remarquer qu'il changeait ainsi, de son autorité privée, la *Théocratie* des Hébreux en *Angélocratie;* c'était aux Anges et non plus au seul Dieu vivant qu'après chaque miracle et chaque coup du Ciel le peuple juif aurait dû adresser ses actions de grâces. Il était même ridicule (si l'on peut employer ce mot en telle matière) de prétendre que Dieu avait choisi entre tous l'archange Michel comme plus en état qu'un autre de lui épargner une quantité de volontés particulières. On voit dans Bayle que la plaisanterie fut faite en ce temps-là : entre tous les systèmes de conduite des Anges, Dieu ayant reconnu que celui de saint Michel était le plus simple et que cet Archange serait le plus ménager en matière de miracles, il le choisit de préférence : c'était une adjudication *au rabais*. (*Nouvelles de la République des Lettres*, août 1685.)

jusqu'ici (et je dis orthodoxe indépendamment des sectes), celle selon laquelle on voit dans le Christianisme la ruine de la nature ou, si l'on veut, sa réparation, la conversion entière de l'être, le triomphe de la Grâce. Il y a une autre façon d'interpréter le Christianisme, selon laquelle il ne serait plus l'opposé de la nature, mais une manière, une forme, une phase de la nature; il aurait l'air d'y être opposé, mais il ne le serait pas ; il ne s'agirait que de s'expliquer et de s'entendre, de savoir ce que parler veut dire. Dans cette seconde méthode explicative, le miracle se réduit peu à peu à la nature, la religion à la philosophie. Malebranche y ouvre la porte déjà, et très-large. Nonobstant ses nœuds assez mal noués de raccord avec l'orthodoxie, son sens chrétien est déjà inverse de celui de saint Paul, de saint Augustin, de Pascal, de Du Guet, — de ce Du Guet qui, en l'admirable lettre que je citais récemment, au Père Du Breuil, disait (si l'on s'en souvient), sans jamais distinguer Jésus-Christ de Dieu : « Il nous impose lui-même la Croix qu'il nous ordonne de porter; lui-même enfonce les clous; lui-même empêche qu'on ne les arrache;... lui-même, pour s'assurer de notre mort, nous perce le cœur d'une lance;... mais *le médecin du cœur sait jusqu'où doit aller l'ouverture.* »

Malebranche dépouille Jésus-Christ de son plus précieux attribut et de son titre le plus rassurant pour l'homme, qui est d'être le *scrutateur* souverain et tendre, le maître des cœurs.

Sur ce Christ dont on a par lui comme un premier aperçu, laissez faire le temps : une fois le degré baissé et l'âme de Jésus considérée indépendante du Verbe

éternel, tout ce qu'il y a d'essentiellement personnel et singulier dans le Christianisme (et que peut-il y avoir de plus singulier que le salut d'une âme?) ira s'effaçant et dépérissant dans la théorie gagnante de l'humanité. Les lois générales se subordonneront le reste de plus en plus. Le niveau atteindra le Calvaire et bientôt dépassera la Croix. Jésus-Christ lui-même, qui n'est plus tout à fait Dieu dans Malebranche, cessera d'être même un homme, tant le sens philosophique triomphera de l'anthropologique. Du plus haut de cette construction métaphysique de Malebranche, j'entrevois déjà tout au bout Hégel et son cortége.

Je me hâte d'ajouter : il n'y a pas de route directe de communication entre eux ; ce n'est qu'une vue de lointain ; on la perd presque aussitôt, pour peu que l'on continue de marcher avec Malebranche. On l'a eue pourtant, et du haut de ce Sinaï on a entrevu tout autre chose que la Terre promise.

Le Christianisme du sens commun, — du sens commun chrétien, — est, dès Malebranche, en voie d'être bouleversé.

On conçoit le soulèvement de Bossuet; on a les motifs de la réfutation d'Arnauld. Y entrerai-je maintenant plus que je n'ai fait? le suivrai-je dans ces trois livres de *Réflexions philosophiques et théologiques* (1685-1686), où il arrête son auteur à chaque pas, et par le raisonnement, et par l'Écriture, le convainc de nouveauté, de témérité, d'hérésie? L'enceinte catholique étant donnée, on ne saurait imaginer de coups plus justes, plus vigoureux, mieux assenés, plus nombreux que ceux que faisait ainsi pleuvoir sur son magnifique adversaire ce formidable lutteur de 74 ans.

Malebranche n'avait pas craint de dire, en défendant ses pensées : « Nouvelles ou non, je les crois solides, je les crois chrétiennes, je les crois seules dignes de la sagesse et de la bonté de Dieu. » Un évêque [1], à qui l'on avait fait lire le *Traité de la Nature et de la Grâce* pour en savoir son sentiment, avait écrit sur un billet, pour toute réponse, ces mots de saint Augustin : « *Nova sunt quæ dicitis, mira sunt quæ dicitis, falsa sunt quæ dicitis.* » Le livre d'Arnauld n'est qu'un commentaire de ces paroles, et il conclut en s'armant encore d'un mot de saint Augustin contre ces chercheurs de raisons trop subtiles : « *Quæris tu rationem, ego expavesco altitudinem. Tu ratiocinare, ego miror. Tu disputa, ego credam. Altitudinem video, ad profundum non pervenio* (Tu cherches des raisons, moi je m'épouvante devant le mystère. Je te laisse disserter, moi j'admire. Tu peux disputer, je me contente de croire. Je vois l'abîme, je n'en atteins pas le fond). »

Malebranche répondait aigrement quand ses réponses à Arnauld étaient directes ; quand il se contentait de répondre en général, il avait des plaintes naïves, celle-ci par exemple : « Qu'il est fâcheux de ne pouvoir expliquer ses pensées que par des paroles que l'usage du peuple a introduites, et que chacun interprète selon ses préjugés et ses dispositions ; et surtout d'avoir pour juges des personnes promptes et vives, qui manquent souvent d'équité ou de pénétration d'esprit ! » Comme s'il avait dit : Qu'il est fâcheux d'avoir pour juges d'autres raisons que la sienne, et de ne pouvoir se parler entre soi comme *les yeux aux yeux !* — Ce qui perce le plus dans les réponses de Malebranche, à tra-

1. N'est-ce pas M. de Neercassel ?

vers ses aigreurs, c'est l'importunité dont lui est le *terre à terre* d'Arnauld; c'est son éloignement étonné pour tout cet appareil solide d'arguments pesants que l'autre déroule un à un et fait sonner :

Ante omnes stupet ipse Dares longeque recusat...

Notre Darès n'aime ni le *terre à terre* ni le *pied à pied*. Malebranche est le contraire d'Antée; il a besoin, pour ne pas être vaincu, de ne pas toucher terre; battu, dispersé sur un point, il s'éloigne rapidement, prend de l'espace, et recompose un édifice plus large et comme une façade enchantée, qui reparaît tout d'un coup quand on a détruit la première. C'est ainsi que les *Entretiens sur la Métaphysique et la Religion* (1688) recomposèrent tout un ensemble majestueux, harmonieux, facile, éclairé, et qui ne se ressentait aucunement en apparence de toutes les précédentes atteintes. A qui n'aurait lu que ce livre de Malebranche, il serait impossible de comprendre les objections qui lui ont été faites précédemment et d'en reconnaître la justesse; il n'en est aucune à laquelle il ne réponde sans en avoir l'air, et qui ne lui fournisse un motif de correction heureuse. « Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir entrevu des principes, il faut les avoir compris. » — « Ah! Théodore, que vos principes sont bien liés! » se fait-il dire par un des interlocuteurs. Il parle, on l'écoute. « Suivez-moi, je vous prie, sans me prévenir. — Suivez-moi, » répète-t-il sans cesse. Il n'y a plus trace de contradiction ni d'aigreur; il n'y a plus apparence de blessures. Le bel ange a réparé toutes ses plaies; il a retrouvé toute son agilité céleste[1].

1. C'est après avoir lu ce livre des *Entretiens*, ou celui des *Méditations*, que

Ainsi, après bien des incidents dont j'ai fait grâce, ainsi finit cette dispute. « M. Arnauld, nous dit Fontenelle, fut vainqueur dans son parti, et le Père Malebranche dans le sien. Son système put souffrir des difficultés; mais tout système purement philosophique est destiné à en souffrir, à plus forte raison un système philosophique et théologique tout ensemble. Celui-ci ressemble à l'univers tel qu'il est conçu par le Père Malebranche même; ses défectuosités sont réparées par la grandeur, la noblesse, l'ordre, l'universalité des vues. » Il y eut pourtant un dernier ricochet encore.

Arnauld étant mort en 1694, on vit, cinq ans après, paraître deux Lettres de l'illustre docteur sur *les Idées et les Plaisirs*. Malebranche y répondit et joignit à sa réponse un petit traité contre la *Prévention*, tant la rancune des doux est vivace et amère!

Dans ce petit traité, qui n'est pas ce que le titre indiquerait, il commençait par convenir qu'il aurait peut-être mieux fait pour son repos de se taire, de ne jamais

l'enthousiasme des jeunes disciples s'exaltait et ne se contenait plus, pour un maître si persuasif et si éloquent dans l'exposé des choses divines. Et même de nos jours, dans le Recueil de Pensées d'un jeune homme intéressant et pur, mort à la fleur de l'âge, je lis cet aveu d'une admiration suave : « Malebranche, — admirable dans sa vie, dans sa pensée, et dans sa parole. Idéal ravissant où se retrouve harmonieusement fondu tout ce que la nature morale garde de précieux dans ses trésors. Austérité, doctrine, enthousiasme, amour, simplicité, pureté : le prêtre, le philosophe, le poëte, la femme et l'enfant. Qui est plus grand, plus beau et plus doux que Malebranche? » (Pensées de Jules Bruneau, Angers, 1838.) Ce jeune homme était un *Éraste* venu trop tard. — Des personnes qui avaient entendu Malebranche se montraient cependant moins ravies de son éloquence *parlée*. M. D'Étemare, un janséniste, il est vrai, mais homme d'esprit, disait « que le Père Malebranche n'avait pas la conversation ce qui s'appelle agréable. Il répétait beaucoup, ne disant rien de nouveau, et ne vous disant rien de plus que ce qui est dans ses livres auxquels il renvoyait toujours. Il avait des dévotes qu'il dirigeait et qu'il tâchait de rendre métaphysiciennes : c'est pour elles qu'il composa les *Méditations chrétiennes*. »

répondre à M. Arnauld, « par une raison, dit-il, pareille à celle que le philosophe Favorin rendit à ses amis qui étaient surpris de son acquiescement à la mauvaise critique de l'Empereur : *Et quomodo ego illum doctiorem omnibus non crederem, cui triginta sunt legiones* (Et comment ne pas croire plus savant que tout le monde un homme qui commande à trente légions)? » Trente légions! c'est beaucoup. Arnauld pourtant n'avait-il pas aussi son armée de partisans qu'il avait levée pendant cinquante ans de luttes, qui s'était recrutée à chaque génération, et qui prenait fait et cause contre quiconque le contredisait? Maintenant qu'il n'était plus, Malebranche s'enhardissait à démontrer ironiquement la thèse suivante : Supposé que M. Arnauld a parlé de bonne foi quand il a protesté devant Dieu « qu'il a toujours eu un vrai désir de bien prendre les sentiments de ceux qu'il combattait, et qu'il s'est toujours senti fort éloigné d'employer des adresses et des artifices pour donner de fausses idées de ces auteurs et de leurs livres, » supposé cela, on peut démontrer que M. Arnauld n'est l'auteur d'aucun des livres qui ont paru sous son nom contre le Père Malebranche. « Des passages de ce Père manifestement tronqués, des sens mal rendus avec un dessein visible, des artifices trop marqués pour être involontaires, démontrent que celui qui a fait le serment n'a pas fait les livres. » La démonstration du paradoxe est présentée sous forme géométrique, et cette forme est en même temps une parodie de la méthode familière à Arnauld : lui mort, Malebranche s'amuse à revêtir son armure [1].

1. Je n'ai donné, malgré mes longueurs, et je n'ai dû donner qu'un Malebranche pris surtout du point de vue d'Arnauld. Pour un exposé complet de

Témoin de la dispute dès l'origine, Bayle avait eu à rendre compte des écrits des deux adversaires dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, et à travers ce pour et ce contre son scepticisme se faufilait; il y cherchait à sa manière son butin, il y prenait son plaisir. « Assurément ce serait dommage, dit-il au début, que deux aussi grands philosophes que M. Arnauld et l'auteur de *la Recherche de la Vérité* se quittassent après la première escarmouche. » La suite de ces articles est encore agréable à parcourir à ceux « qui aiment mieux savoir l'histoire des livres que les livres mêmes. » Il faillit à un moment être compromis dans le démêlé. Au sujet d'une idée sur les plaisirs *qui rendent heureux celui qui en jouit et pour le temps qu'il en jouit*, Bayle avait estimé Malebranche très-raisonnable, et avait dit ou insinué qu'on pouvait croire qu'Arnauld n'avait fait chicane sur ce point à son adversaire que pour *le rendre suspect du côté de la morale*. Arnauld, qui n'entendait pas raillerie en fait de sincérité et de droiture, répliqua à Bayle (10 octobre 1685) par un *Avis*, au nom de la *vérité* et de la *justice*, puis par une plus longue *Dissertation* fondamentale qui réfutait une réponse de Bayle à l'*Avis*, et qui était décidément formidable pour les plaisirs. Mais le prudent Bayle ne jugea pas à propos de s'engager plus avant dans la légion romaine à triple ligne des arguments d'Arnauld : il appréhendait trop, écrivait-il, qu'on ne le crût *en*

cette querelle philosophique et des idées entières de Malebranche, il faudrait voir le tome second de l'*Histoire de la Philosophie cartésienne*, par M. Francisque Bouillier (2 vol., 1854); le savant et bien méritant critique, si estimable à tous égards, n'a d'autre tort que de ne pas remettre assez à leur place des questions vaines, et d'y prendre trop parti comme s'il s'agissait encore, à quelque degré, de ces combats dans des nuages.

*quelque façon intéressé à faire l'apologie du plaisir des sens.* Le loyal Arnauld eut l'honnêteté de le rassurer comme si ce n'eût pas été d'un moqueur. Il est évident pour nous que Bayle, en rendant compte des écrits de Malebranche, et sans se piquer de tout entendre, selon le petit mot de Martial :

Non omnibus datum est habere nasum,

ménageait à dessein le métaphysicien transcendant, sentant bien que de ce côté se faisait aux fondements de l'édifice plus d'une lézarde et d'une ouverture. Les idéalistes comme Malebranche font les affaires des sceptiques comme Bayle.

Je paraîtrais omettre une branche importante de mon sujet, si je ne disais un mot des relations d'Arnauld et de Leibniz. Il ne faut pas se les exagérer : elles furent considérables, si l'on regarde du côté de Leibniz, par les lumières très-directes qu'elles nous donnent sur les idées et desseins de ce grand esprit [1]; elles sont peu de chose, vues du côté d'Arnauld. Leibniz jeune, venu à Paris dans les années 1672-1675, avide de toutes les belles connaissances et curieux de tous les hommes illustres, rechercha Arnauld à qui il avait déjà adressé, en 1671, une lettre à propos du livre de *la Perpétuité de la Foi.* Il le visitait souvent dans sa rue Saint-Jacques, l'entretenait de toutes sortes de matières, de M. Pascal, de la machine arithmétique qu'il

1. La Correspondance complète de Leibniz et d'Arnauld, et les lettres du landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels qui s'y rapportent, ont été publiées par M. Grotefend (Hanovre, 1846).

perfectionnait, de ses vues métaphysiques sur la cause du mal et sur la justice de Dieu. Arnauld se prêtait à cette conversation d'un jeune homme qui semblait venu là tout exprès pour répondre à la question de ce freluquet de Bouhours, qui demandait si un Allemand pouvait avoir de l'esprit [1]? il put s'étonner quelquefois de la nouveauté des ouvertures qui lui étaient proposées, il ne s'en effarouchait pas trop.

Il se passa pourtant, l'une des premières fois que Leibniz le visita, une petite scène assez plaisante. Arnauld avait réuni chez lui cinq ou six personnes, des principaux de ses amis, pour leur montrer le jeune étranger; Nicole et Saint-Amour en étaient. Dans le cours de l'entretien, Leibniz fut amené à parler d'une Prière qu'il avait composée, à peu près de la longueur du *Pater*, dans laquelle étaient contenus selon lui tous les points essentiels par rapport à Dieu et à la créature, et qui était telle que non-seulement un Chrétien, mais encore un Juif et un Mahométan, la pouvaient réciter; c'était une formule de Prière universelle :

« O Dieu unique, éternel, tout-puissant, qui sais tout, qui es partout, le « seul vrai Dieu régnant sans limites, moi, ta pauvre créature, je crois et « j'espère en toi, je te rends grâces, je m'abandonne à toi. Pardonne-moi « mes péchés, et donne-moi, ainsi qu'à tous les hommes, tout ce qui est « utile, d'après ta volonté d'aujourd'hui, pour notre bien temporel ainsi « qu'éternel, et garde-nous de tout mal. *Amen.* »

Arnauld avait à peine entendu, qu'il ne se contint pas et s'écria en se levant (tous les autres restant assis en cercle) : « Cela ne vaut rien, parce que dans cette Prière il n'y a pas de commémoration de Jésus-Christ. »

1. Le livre des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, où il est dit quelque chose de pareil (4e Entretien), parut en 1671, et Leibniz vint à Paris en 1672.

« Dans le premier moment, raconte Leibniz[1], je fus un peu déconcerté d'une censure aussi prompte et aussi rude ; malgré cela, je ne perdis guère ma présence d'esprit, et je lui répondis tout de suite : « Ainsi, par cette « raison, l'Oraison dominicale et de même tant de prières qui se trouvent « dans les *Actes* des Apôtres et dans leurs lettres, et surtout celle qu'ils font « en commun avant de tirer au sort le successeur de Judas dans le pre- « mier chapitre des *Actes*, ne vaudront rien ; car dans ces prières il n'est « fait mention ni du Christ, ni de la Trinité. » — Sur cela, continue Leibniz, ma *bonhomme* fut troublé, et nous nous en allâmes, un moment après, prendre l'air. »

Quoi qu'il en soit, Leibniz avait emporté une haute idée du mérite d'Arnauld, et Arnauld avait gardé bonne idée de Leibniz : « Je connais M. Leibniz, écrivait-il quelques années après au landgrave de Hesse-Rheinfels ; il me venait voir souvent à Paris. C'est un fort bel esprit, et très-savant dans les mathématiques. Je voudrais bien savoir s'il a fait exécuter deux belles machines, l'une d'arithmétique, et l'autre une montre portative, qu'il prétendait qui serait dans la dernière justesse. Je serais bien aise qu'il eût vu la première *Apologie pour les Catholiques*... » Dans les dix dernières années de la vie d'Arnauld, Leibniz essaya de renouer commerce avec lui par le canal de ce landgrave, et il lui soumit un aperçu de ses vues métaphysiques : nous avons vu[2] comment Arnauld y répondit, en lui conseillant de ne pas tant se soucier de spéculations inutiles, et de se hâter, bien plutôt, de se convertir. Il est vrai que, sur l'étonnement que Leibniz témoigna d'une telle réponse[3], Arnauld s'ex-

1. Dans une lettre confidentielle, écrite quinze ans après (1686) au landgrave de Hesse-Rheinfels. J'en dois connaissance à mon ami et confrère en Port-Royal le docteur Reuchlin.

2. Précédemment, à la page 212.

3. « ... Aussi était-ce une des raisons que j'ai eues de faire communiquer ces choses à M. Arnauld, à savoir pour le sonder un peu et pour voir comment il se comporterait ; mais *tange montes et fumigabunt* : aussitôt qu'on s'écarte tant soit peu du sentiment de quelques docteurs, ils éclatent en foudres et en tonnerres. » (Lettre de Leibniz au Landgrave.)

cusa et parut revenir; mais ce retour n'était que de politesse et pour la forme. Leibniz dans cette Correspondance qu'il prolongea autant que possible, et où il mit une complaisance évidente à se communiquer, à s'exposer lui-même, me paraît s'être un peu abusé s'il a cru qu'Arnauld apporta jamais à l'examen de ses spéculations plus de soin et d'attention qu'il n'en a réellement prêté. Arnauld, surchargé de travaux et de polémique, n'y entra jamais véritablement. Il était comme les hommes âgés et qui ont, en fonds de doctrine, tout ce qu'ils en peuvent tenir : il ne recevait plus volontiers d'idées nouvelles. Et de plus il y avait une différence radicale essentielle, presque une opposition de nature entre un esprit aussi étendu en tous sens que celui de Leibniz, et un esprit aussi muré par de certains côtés que l'était celui d'Arnauld.

« Je ne sais s'il faut que je renvoie à Votre Altesse les papiers de M. Leibniz, écrivait Arnauld au Landgrave (30 septembre 1683); j'y entrevois de fort belles choses, mais *il faudrait trop me rompre la tête et y employer trop de temps pour le comprendre tout à fait.* » —

« Je vous proteste, écrivait-il à Leibniz après sa grande rebuffade du 13 mars 1686, je vous proteste devant Dieu que la faute que j'ai pu faire en cela n'a point été par aucune prévention contre vous...; ni que, par un trop grand attachement à mes propres pensées, j'aie été choqué de voir que vous en aviez de contraires, vous pouvant assurer que *j'ai si peu médité sur ces sortes de matières, que je puis dire que je n'ai point sur cela de sentiment arrêté.* »

Et au Landgrave, ce même jour 13 mai :

« C'est aussi tout de bon que je La prie (Votre Altesse) de faire ma paix, et de me réconcilier avec un ancien ami, dont je serais très-fâché d'avoir fait un ennemi par mon imprudence; mais *je serai bien aise que cela en demeure là, et que je ne sois plus obligé de lui dire ce que je pense de ses sentiments;* car je suis si accablé de tant d'autres occupations que j'aurais de la peine à le satisfaire, ces matières abstraites demandant beau-

coup d'application, et ne se pouvant pas faire que cela ne me prît beaucoup de temps. »

Toutes ses lettres à Leibniz commencent par des excuses de n'avoir pu répondre plus tôt, sous prétexte de ses autres occupations et aussi à cause de l'abstrait des matières. Quand il s'agissait de géométrie, on le conçoit, et de mécanique, Arnauld, qui n'était qu'un géomètre élémentaire, ne pouvait même entrevoir les difficultés et les solutions dont Leibniz eût voulu l'entretenir : « Car je ne me suis jamais appliqué à ces choses-là que par occasion et à des heures perdues, et il y a plus de vingt ans que je n'ai vu aucun de ces livres-là. » (28 septembre 1686.)—« Je vous avoue, Monsieur, que je n'ai pas d'idées assez nettes et assez claires touchant les règles du mouvement pour bien juger de la difficulté que vous avez proposée aux Cartésiens. » (4 mars 1687.)— Mais dans la métaphysique même, qui était un champ plus ouvert, il se refuse évidemment à un examen approfondi; il ne fait que quelques objections préalables et de première vue, auxquelles Leibniz s'applique à répondre en détail, sans réussir à l'intéresser sérieusement et à l'embarquer : « Comme il faudrait que je rêvasse trop pour bien faire entendre ce que je pense sur cela..., ou plutôt ce que je trouve à redire dans les pensées des autres, parce qu'elles ne me paraissent pas dignes de Dieu, vous trouverez bon, Monsieur, que je ne vous en dise rien. » (28 septembre 1686.)

La conclusion favorite d'Arnauld, c'est que Leibniz se convertisse à la religion catholique : « Car il n'y a rien à quoi un homme sage doive travailler avec plus de soin et moins de retardement qu'à ce qui regarde

son salut. » Tandis que Leibniz visait sans cesse à l'accroissement et au perfectionnement de l'être intellectuel en nous, Arnauld n'avait en vue et ne considérait finalement dans l'homme déchu que la réparation du péché : comment n'y aurait-il pas eu de malentendu entre eux? Il n'est pas moins singulier que ce docteur catholique, honni et presque poussé dehors par les zélés catholiques, mette tant de prix à ramener dans le giron catholique un grand philosophe, d'ailleurs religieux :

« M. Leibniz, écrivait encore Arnauld à ce même Landgrave, n'est point un homme sans religion... J'ai vu une lettre de M. Leibniz, par laquelle il témoignait n'avoir pas d'éloignement de se faire catholique. Il faudrait ménager ce commencement de bonne disposition : il y a peut-être plus à espérer que vous ne pensez ; mais vous ne dites point ce qui l'a amené à Rome. » (6 octobre 1689.)

Ce qui avait amené Leibniz à Rome et en Italie, c'était l'étude, la curiosité encore, l'espérance de recueillir des pièces utiles à sa collection pour l'histoire de la maison de Brunswick, et l'ardeur qu'il mettait à s'enrichir de tout trésor de savoir, de toute belle connaissance puisée à sa source.

Curieux de tout en effet, d'histoire, de droit, de linguistique, de scolastique même, de chimie et d'alchimie, de physique, de géométrie, de mécanique, d'analyse, de particularités d'érudition ; philosophe pardessus tout cela (ce qui en fait un tout autre philosophe que Malebranche); ayant appris de lui-même presque toutes choses; merveilleux dès l'enfance comme Pascal, au point de scandaliser ses maîtres par sa prodigieuse précocité ; propre à faire avancer tout ce qu'il examinait; s'intéressant à tout, ne se confinant à rien ;

avide et capable de chaque branche d'étude comme s'il avait un instinct spécial, avide encore plus d'unité par la compréhensive amplexion de son intelligence; génie large, étendu, conciliant, le plus naturellement universel des génies humains (honneur qu'il partage avec Aristote), comment un tel homme se serait-il entendu, autrement que par de courtes rencontres, avec Arnauld qui ne fait jamais un pas, même en philosophie, sans en demander l'autorisation à son oracle saint Augustin; Arnauld, très-bon esprit dans la chambre où il était domicilié et enfermé à clef, mais n'en sortant pas : Leibniz, au contraire, le plus voyageur et le plus navigateur des esprits, fécond en projets, en essors (*hints*) autant que Bacon, et hardi à présager en toute direction les conquêtes de l'avenir? Je n'ai aucun intérêt à diminuer l'homme respectable dont je traite; mais, puisqu'il s'agit de philosophie, et de la portée de chacun, je ne puis celer ceci :

En 1683, en ces années où il renvoyait sans les examiner les papiers de Leibniz, et où il s'adonnait à réfuter Malebranche, Arnauld écrivait à M. Du Vaucel, alors à Rome :

« Il y a une dame bien chrétienne, qui aurait un grand désir d'avoir un enfant, et elle a sur cela des vues bien saintes. Elle a en pensée de le demander à Dieu, par l'intercession du Bienheureux François de Pamiers (*c'est-à-dire de cet entêté M. de Caulet*), et elle veut commencer à faire quelques aumônes à ceux qui sont persécutés pour son sujet; mais, si Dieu l'exauçait, elle donnerait pour cela une somme considérable. Faites, s'il vous plaît, que le bon Prieur joigne ses prières aux siennes, afin que si c'est la volonté de Dieu, elle puisse, par l'intercession de son serviteur, avoir le fruit de son mariage. » (16 avril 1683.)

Et quelques mois après (26 août) :

« La dame qui s'était recommandée à feu M. de Pamiers, dans la même

vue que la mère de Samuel, croit avoir obtenu depuis trois mois l'effet de son désir. Mais elle vous prie que l'on continue les prières que l'on avait commencé de faire pour elle, afin que Dieu lui en donne un entier accomplissement. »

Et quelques jours après (10 septembre) :

« Je crois vous avoir mandé que la dame qui s'était recommandée aux prières de M. de Pamiers a obtenu l'effet de son vœu. »

Allons! on peut faire d'Arnauld un grand logicien, on en peut faire un cartésien disciple, et le premier entre les disciples : on n'en fera jamais un philosophe [1].

1. Pour ne pas finir trop au désavantage d'Arnauld un chapitre commencé en son honneur, je veux citer une très-belle page, sa plus belle peut-être dans cet ordre logique et démonstratif où il excelle. Il s'agit du reproche qu'on lui adressait si souvent, et que Malebranche lui avait fait aussi, d'être *trop long et prolixe*. Arnauld, dans cette page qui offre son idéal de méthode logique en matière de réfutation, se dépeint, Malebranche et lui, et il ne se donne pas le dessous dans le parallèle :

« Je ne sais, mon Père, si vous croyez que ce soit avoir le jugement bien fin, que de compter les pages des livres pour mépriser les uns comme trop longs, et estimer les autres comme étant d'une juste étendue. Il y a, ce me semble, des règles du bon sens qui font reconnaître qu'un livre peut avoir beaucoup de pages et n'être pas long, qu'un autre peut n'en avoir guère et être trop long, et qu'il y en a qui ont tout ensemble ces deux défauts, d'être trop longs et trop courts.

« Cela me fait souvenir de ce qu'un poëte répondit à un critique qui le blâmait de faire de trop longues épigrammes :

Non sunt longa quibus nihil est quod demere possis :
Sed tu, Cossoni, disticha longa facis.

En effet, lorsqu'un auteur (*c'est Arnauld*) ne sort point de son sujet, qu'il le traite avec ordre, qu'il ne s'étend en quelques endroits que pour se rendre intelligible à tout le monde, autant que sa matière le peut permettre, qu'il s'attache à rapporter les propres paroles de son adversaire, pour lui ôter tout lieu de se plaindre qu'on lui impose ; qu'il prouve bien tout ce qu'il avance, soit par autorité ou par raison, et qu'il ne réfute rien qu'il ne renverse par de bons principes et par des conséquences justes, vous m'avouerez, mon Père, qu'un livre fait de cette sorte ne mériterait pas d'être rejeté comme étant trop long, quelque nombre de pages qu'il pût contenir.

« Mais si, au contraire, un auteur (*voici Malebranche*) grossissait son livre en y semant partout des reproches personnels très-mal fondés ; s'il en employait le premier tiers en de vaines déclamations, dont il reconnaîtrait lui-même l'inutilité ; si le tiers suivant n'était qu'une répétition de ce qu'il aurait plusieurs fois dit dans d'autres ouvrages, en le redisant de nouveau, presque dans les mêmes termes, et sans aucune nouvelle lumière ; si, de

dix-sept chapitres, en ayant consumé onze dans ces superfluités, il ne commençait qu'au douzième à examiner le premier chapitre du livre de son adversaire; s'il ne prenait aucun soin de bien faire entendre ce que prétend celui qu'il réfute, et à quoi tendent ses preuves; s'il en supprimait les plus convaincantes, s'il répondait aux autres d'une manière peu satisfaisante par des discours généraux qu'il n'appliquerait point aux difficultés, et qu'il apportât pour raison de ce qu'il ne répond pas plus solidement que c'est (ce qu'il sent bien) que ses lecteurs se lassent, parce qu'il se lasse lui-même, et qu'il n'abrége que pour ménager leur temps et le sien : que pensez-vous, mon Père, que jugeraient d'un tel livre les personnes judicieuses? Ne serait-il point à craindre qu'*ils* ne le trouvassent trop long et trop court; que ce qu'il aurait de trop long ne les ennuyât, et que ce qu'il aurait de trop abrégé ne leur fût un autre sujet de dégoût?

« Je laisse à tous les gens d'esprit et à vous-même, mon Père, à faire l'application de ces deux exemples. »

Les deux exemples sont parfaits en tant qu'ils s'appliquent aux deux adversaires dans les limites du champ clos, mais pas au delà.

---

# VII

**Derniers factums d'Arnauld. — Les Filles de l'Enfance. — Arnauld anti-orangiste. — Le *Péché philosophique*. — Le *faux Arnauld*. — Retour en France entrevu et fermé. — Dernière demeure à Bruxelles. — Préparation à la mort. — Fin paisible. — Sépulture cachée. — Éclat posthume. — Un mot sur Quesnel. — Boileau ami d'Arnauld et de Port-Royal. — Son rôle satirique au début, à côté de Molière. — Première rencontre de Boileau et d'Arnauld. — *Arrêt burlesque*. — Épître III^e^. — Le *Lutrin*. — La Satire des *Femmes* approuvée d'Arnauld. — L'*Amour de Dieu*; du jansénisme poétique de Boileau. — La Satire de l'*Équivoque*. — Découragement final et mort de Boileau. — Mort de Domat.**

---

Après ce dernier grand exploit d'Arnauld, nous n'avons plus, ce semble, qu'à le voir mourir.

Nous nous lasserions à énumérer tous les écrits polémiques qui remplissent les dernières années de sa vie; la liste seule de ces factums théologiques rebuterait, et ferait un fagot d'épines. Il ne profitait guère, il ne pouvait profiter, étant ce qu'il était, des pacifiques conseils que Nicole adressait auprès de lui et pour lui au Père Quesnel, qui lui-même en profita encore moins. C'était vers la fin de la controverse avec Malebranche (février 1685); Nicole était d'avis qu'Arnauld, ayant assez fait, coupât court désormais le plus tôt possible :

« On réfute tout bien ou mal, écrivait-il au Père Quesnel, vous en voyez

un triste exemple dans le faiseur de systèmes (*le Père Malebranche*) ; les convictions ne servent de rien pour le faire taire. Cependant qui se taira jamais, s'il ne se tait? On a bien fait de terminer les petites Réponses (*les Lettres au Père Malebranche*) ; la mesure de la patience des gens est merveilleusement bornée, et ils se lassent en moins de rien. Quand le reste des Réflexions sera achevé, il faut laisser là cette querelle : on aura donné à l'Église ce qu'on lui devait, et l'utilité en sera encore plus grande un jour qu'à présent. Il me semble qu'on ne devrait plus avoir en vue que la postérité : elle fera justice aux gens, et il lui faut faire la justice de ne permettre pas qu'elle soit trompée. Cela n'empêche point à empêcher dans le temps présent ce qui est sujet à mille inconvénients. J'ai toujours bien de l'inclination pour la mort civile ; rien n'est plus capable de mettre à bout les ennemis :

> Vaincus et mutilés vous, mon cœur demeure
> Ferme et vivre. . . . . .

que faire à des gens qui ne paraissent point, qui ne se renouvellent dans à nommer les hommes par aucun endroit, et qui se contentent à *pousser* sur nous comme Dieu et nouvelle les hommes faites à ce cas *y* [illegible] » .

Un [illegible] Arnauld, à lui seul, faisait une [illegible] de chênes, qui n'était pas d'humeur à se [illegible] à terre pour laisser [illegible] la [illegible] .

Au nombre des [illegible] qui [illegible] de se jouer en ces années, on distingue un [illegible] jésuiteur en faveur des *Filles de l'Enfance*. Ce [illegible] [illegible] dans le nid de la France, et que nous le comparerons d'ailleurs que de nid à Pierrefeu, avait en M. de Cerin

[illegible]

pour son M. de Saint-Cyran, et il possédait dans la supérieure, madame de Mondonville, très-capable et très-habile femme, une Angélique non cloîtrée, plus ambitieuse et bien moins austère[1]. Malgré des dénonciations qui s'étaient renouvelées plus d'une fois, la Congrégation était en pleine prospérité quand elle fut brusquement cassée par un Arrêt du Conseil, le 12 mai 1686. Les griefs contre l'Institut étaient de diverses sortes. On accusait surtout la supérieure et sa maison de Toulouse d'avoir donné asile à des ecclésiastiques poursuivis dans l'affaire de la Régale, et d'avoir une imprimerie clandestine au service de cette rébellion théologique. Il s'y mêlait de vagues imputations de doctrine. Somme toute, Louis XIV ne faisait qu'appliquer ici, dans un cas signalé, sa maxime politique dès longtemps conçue et arrêtée *in petto*, qui était de dissiper les Communautés suspectes de nouveauté et de jansénisme. A ce moment de la suppression, la maison de Toulouse, qui avait des ramifications dans la province, renfermait plus de deux cents filles tant maîtresses que postulantes et pensionnaires, et servantes. Parmi les premières se trouvaient beaucoup de demoiselles de qualité, mesdemoiselles Daguesseau, de Chaulnes, de Fieubet, de Catelan. Privées de leur supérieure qui, au premier bruit du danger, courut à Paris et n'en put revenir, ayant été reléguée à Coutances, les Filles de l'Enfance à Toulouse se montrèrent dignes d'elle et fidèles à son esprit : elles subirent l'exécution de leur Arrêt, et soutinrent les derniers assauts avec une constance exemplaire et une vigueur

1. Voir l'*Appendice* à la fin du volume.

de résistance passive qui amena des scènes lamentables, et qui excita un intérêt tout dramatique [1]. Cette destruction violente des Filles de l'Enfance, considérée du point de vue de Port-Royal, était à la fois une conséquence et un avertissement,—une conséquence de 1679 et un prélude de 1709. On y fit d'un seul coup ce qu'on mit ailleurs trente ans à consommer : il n'y eut pas d'intervalle entre l'instant où l'on paralysa l'œuvre et celui où l'on écrasa la maison. Arnauld sentit le coup, non-seulement comme un incendie du voisin, comme un présage menaçant pour ses chères sœurs du vallon,

1. « On a, ai-je dit ailleurs, une Relation de ces moments suprêmes, écrite par l'une d'elles, et où respire un vif sentiment de l'innocence opprimée par l'injustice. Un tel accent, qui ne se feint pas, est la meilleure réponse à bien des accusations des ennemis. La dispersion exigeait des formalités de procédure, d'inventaire. L'archevêque de Toulouse (M. de Montpezat), en rendant son Ordonnance conformément à l'Arrêt du Conseil, aurait voulu adoucir l'exécution dans la forme, surtout en ce qui concernait les demoiselles de qualité, mesdemoiselles de Chaulnes, Daguesseau et autres; il leur écrivait ou leur faisait faire des compliments de condoléance sur la nécessité rigoureuse où il était de les frapper: mais elles eurent la générosité de se refuser à tout adoucissement, et tinrent à honneur d'être traitées comme la dernière de leurs compagnes. On vint régulièrement, et en toute cérémonie, *profaner* la chapelle; on enleva les hosties et les vases sacrés : les Filles de la Congrégation ne continuèrent pas moins de s'y rassembler dans leurs exercices de piété. On envoya des maçons alors pour la détruire et n'en pas laisser pierre sur pierre : elles continuèrent de se rassembler pour prier sur les décombres. Quand on envoya des soldats pour enlever d'abord quarante filles, puis une trentaine qui restaient, ce fut dans les masures de la chapelle, comme dans un fort, qu'elles allèrent se réfugier, protestant jusqu'à la fin contre la violation de leurs vœux. On avait tout employé pour les disperser, jusqu'à défendre à l'économe de leur fournir de la nourriture, et à vouloir les réduire par la famine comme des assiégées; mais rien n'y fit; elles ne se rendirent pas; il fallut la violence et les dragons de M. de Bâville pour consommer l'œuvre du Père de La Chaise. L'émotion que causèrent ces dernières scènes fut vive dans le public, et il en est resté sur cet Institut de l'Enfance une impression du genre de celles qui s'attachent aux touchantes et tragiques infortunes. A la Cour, ce fut toujours une note fâcheuse contre M. Daguesseau d'avoir eu une de ses filles à l'Enfance, et on crut que, sans cette circonstance qui lui donnait une couleur aux yeux de certaines gens, il aurait été Chancelier, comme son fils le devint depuis. » (*Causeries du Lundi*, tome II, à propos de *la Religieuse de Toulouse*, roman de M. Janin; car, aux mains de ces gens d'esprit, où le roman ne va-t-il pas s'accrocher?)

mais il le sentit en chrétien animé de charité, et qui saigne directement à la vue de toute injustice. Il se récria, il s'indigna, il discuta le fait et le droit, la forme et le fond; il en appela de Louis XIV, — d'*Assuérus*, disait-il, conseillé par Aman, au même *Assuérus* éclairé par Mardochée. C'étaient des *orphelines* (ainsi qu'il les nomme dans ses lettres) que ces Filles de l'Enfance, et n'était-il pas l'avocat des orphelins?

Une parole qui a semblé prophétique lui est venue dans cette discussion; elle ne lui est pas échappée (la plume d'Arnauld n'a pas de ces étincelles qui échappent), elle est sortie par la force même de la déduction logique. Remarquant avec quelle brièveté et dans quelle forme sommaire une Congrégation régulièrement autorisée, légalement approuvée par les deux Puissances, avait été cassée, sans apparence de procédure, sur un simple Arrêt du Conseil, et un Arrêt si peu explicatif qu'il était difficile d'y voir autre chose qu'un coup d'autorité :

« C'est une règle de la jurisprudence, ajoutait-il, que nous n'avons pas sujet de nous plaindre qu'on use envers nous du même droit dont nous avons voulu qu'on usât envers les autres. Cela devrait faire peur aux Jésuites : car qu'auraient-ils à dire, s'il prenait un jour envie à quelque roi de les traiter comme ils ont fait traiter la Congrégation de l'Enfance; qu'il se fît représenter le Jugement de la Sorbonne sur leur Institut, de l'an 1554; l'Arrêt du Parlement de Paris, de 1595, qui les avait bannis du royaume; les Lettres patentes du roi Henri IV, de 1604, qui les y a rétablis pour les raisons qu'en rapporte M. de Sully dans ses Mémoires; les Remontrances du Parlement de Paris pour ne les point enregistrer; quelques Avis de docteurs sur plusieurs points de leur doctrine; et que l'Arrêt portât ensuite, sans dire autre chose : *Sa Majesté, étant en son Conseil, a révoqué et révoque lesdites Lettres patentes de* 1604; *et en conséquence Sa Majesté a déclaré et déclare que toutes les maisons des Jésuites, établies dans le royaume, demeureront supprimées?* On demande aux Jésuites ce qu'ils auraient à dire contre un tel Arrêt, s'ils prétendent que les Filles de l'Enfance n'ont rien à dire contre celui qu'ils ont fait donner contre elles? »

Arnauld est moins intéressant dans la défense soudaine qu'il entreprit, du roi Jacques II détrôné par le prince d'Orange. En s'ingérant dans la politique et dans celle du jour, il se mêlait de ce qu'il entendait le moins. Aussi insulte-t-il, sans le comprendre, un grand caractère de chef courageux et prudent, fait pour être un fauteur de ligue contre les superbes et un pilote de nations à l'heure des dangers; il ne voit en lui que le *héros de Jurieu*, et il préconise, au contraire, un triste roi, de la race de ceux qui ne sont propres qu'aux parties de chasse, aux sacristies et aux exils. En qualifiant le prince d'Orange de tous les noms les plus odieux qu'il put ramasser dans les anciennes ou les modernes histoires et qui donnent à ce pamphlet d'Arnauld un faux air de Père Garasse [1], il s'inquiétait peu pour lui-même du voisinage où il était de ce prince et de l'asile qu'il pouvait avoir à chaque instant à réclamer en Hollande. Mais dès qu'Arnauld voyait un opprimé, et partout où il croyait saisir la violation d'un droit, que ce fût Jacques II le jésuite ou l'Institut de l'Enfance détruit par les Jésuites, il s'enflammait et se jetait en travers. Vieillard innocent!

Autour de lui et jusque dans son parti, quelques-uns n'étaient pas sans apprécier plus justement les choses. M. Du Vaucel lui écrivait de Rome que, même dans cette capitale du monde catholique, on pesait à un tout autre poids les mérites du roi Jacques et ceux du prince d'Orange. Arnauld s'en montrait scandalisé, et n'admettait aucune contradiction là-dessus; il était pour le droit divin des rois; il repoussait de toutes ses

1. *Le véritable Portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell, nouveau Néron* (1689).

forces une doctrine qu'un de ses amis [1] avait avancée à l'occasion de Henri IV, « que s'il ne se fût point converti, on aurait pu élire un autre Roi *en vertu d'un pouvoir qui réside radicalement dans le corps de l'État et qu'il n'emprunte point d'ailleurs.* — C'est le fondement des Cromwellistes, s'écriait-il, et celui des Parlementaires qui ont détrôné Jacques II et mis le prince d'Orange en sa place. » Il était donc pour la pure légitimité et pour la fidélité aux rois, malgré l'exil dont le payaient les rois ; il restait le plus Français des hommes à l'étranger; il soutenait, dans son patriotisme, que, telle qu'elle était en ce moment, la France valait mieux encore que les autres nations : « Car que l'on jette les yeux sur toutes les nations chrétiennes, je ne sais si on ne sera point obligé d'avouer qu'il n'y en a point qui fasse plus d'honneur à la religion de Jésus-Christ, et où il se soit conservé plus de piété, plus de science, plus de discipline. Ce n'est pas qu'il n'y ait de grands maux, et qui donnent beaucoup de sujet de gémir : mais je soutiens que, dans ce mélange de bien et de mal, l'état où est la France vaut encore mieux que celui de tout autre pays chrétien d'une pareille étendue. Et ce qui est bien considérable, est que le changement d'une seule personne pourrait faire cesser ces maux et augmenter beaucoup le bien, au lieu que les maux des autres pays paraissent presque incurables. » Que Louis XIV s'adoucît un peu sur l'article du Jansénisme, Arnauld était satisfait [2]; en attendant,

1. M. Du Vaucel lui-même.

2. Il prend même assez aisément son parti de l'incendie du Palatinat : « On se plaint, et avec raison, écrivait-il (21 juillet 1689), que le roi ait détruit entièrement quatre ou cinq villes, sans épargner les églises. Charles-Quint en fit autant à Térouanne, ancienne ville épiscopale, où il ne laissa pas pierre sur

tous ses vœux, toutes ses prières étaient pour les succès de son roi dans la guerre qui se rallumait.

Louis XIV, informé du livre d'Arnauld contre le prince d'Orange, en autorisa l'impression et en fit distribuer des exemplaires en Europe; mais il ne rouvrit point à son fidèle et récalcitrant sujet l'entrée de la France.

Arnauld avait vécu tranquille à Bruxelles sous la protection du gouverneur des Pays-Bas, M. de Grana; il y resta ensuite, également protégé par M. Agurto, son successeur, puis par M. de Castañaga. Ce pamphlet contre le prince d'Orange et la guerre recommençante entre la France et l'Espagne ne changèrent rien d'abord à cet état de sécurité. Mais, en 1690, une dispute qui s'émut dans l'Université de Louvain, je ne sais quelle intrigue souterraine, obligea le gouverneur, sur les ordres qu'il avait reçus, de le faire avertir qu'il eût à se retirer ailleurs. Cet éloignement de Bruxelles, et la vie errante qu'il se vit réduit à mener dans ces contrées où recommençait la guerre, ne furent que de quelques mois (avril-septembre).

Il alla d'abord en Hollande par Malines, Anvers, Moerdyk et Rotterdam. M. de Neercassel ne vivait plus. Il fit diverses stations près de Leyde, à Delft, sur le lac de Harlem, chez d'anciens amis MM. Van-Heussen, Van-Erkel, des ecclésiastiques du pays qu'il craignait de

pierre. Cela n'en vaut pas mieux. Mais je soutiens que c'est là un moindre mal que d'appuyer un hérétique qui éteint, autant qu'il est en lui, une succession de rois catholiques dans trois royaumes, et qui y fait établir, pour loi fondamentale, qu'il n'y en ait jamais de catholiques. Mais voilà comme les hommes sont faits : l'extinction, ou au moins l'oppression de la religion véritable dans trois royaumes, les touche moins que l'embrasement d'une douzaine d'églises.» En lisant ce passage d'Arnauld, on se prend à répéter avec lui, mais dans un sens opposé au sien : *Et voilà comme les hommes sont faits!*

compromettre eux et la *Mission* [1], s'il était découvert. Voilà le résultat de sa levée de boucliers anti-orangiste; mais il ne s'en repent pas. Il n'est pas seul dans sa fuite; il a d'ordinaire avec lui quelques-uns de ses fidèles compagnons de Bruxelles, le Père Quesnel, M. Guelphe, M. Ruth d'Ans, une fille dévote, la bonne *Jupine*, qui les sert. Que fera-t-il? que deviendra-t-il? S'il n'était que seul ou lui deuxième, il se hasarderait peut-être à retourner à Bruxelles, dans le nid qu'il lui a fallu quitter; mais avec sa petite colonie, il n'y a pas moyen : « Faudra-t-il penser à Maestricht? mais quand on y serait sûrement, serait-ce chez quelque ami? y en a-t-il qui pense nous rendre ce bon office? dans une maison que nous aurions louée? il faudrait la meubler, et ce serait une terrible dépense : *angustiæ undique.* » C'est ce qu'il écrit à M. Ruth d'Ans qui s'était séparé de lui un moment, et à qui l'on voit qu'il avait demandé, pour les distribuer autour de lui, quelques exemplaires d'*Esther*. Ne nous figurons pas cependant un Arnauld à notre guise, faisant des lectures ou s'employant à des occupations qui nous agréent. Dès qu'il est deux ou trois jours de suite dans un même lieu, il se remet à travailler à son ordinaire; mais à quoi? En même temps qu'il veut relire et faire lire à d'autres *Esther*, qui est « une fort belle pièce et bien chrétienne, »

1. On appelait *Mission* l'Église catholique d'Utrecht, qui était *in partibus infidelium.* — C'était encore moins Arnauld qui craignait pour ses hôtes, que ceux-ci qui avaient des appréhensions, selon lui, exagérées : « Notre hôte (M. Van-Heussen) nous témoigne toute sorte de bonté et d'affection; mais il a une étrange peur que si on vient à découvrir que nous sommes chez lui, cela ne fasse tort à la Mission et à M. de Sébaste (M. Codde, successeur de M. de Neercassel sous le titre d'archevêque de Sébaste), qui nous doit venir voir dans huit ou dix jours. Je ne crois pas cette peur trop bien fondée; mais que faire? c'est une maladie dont il n'est pas facile de guérir les gens. »

il s'inquiète encore dans ses diverses stations, et tout fugitif qu'il est, de poursuivre à outrance, de pousser l'épée dans les reins le *Péché philosophique*. Or qu'est-ce que le Péché philosophique auquel il en veut tant, et qu'il impute aux Jésuites comme une noirceur et un crime ? Quelque chose qui, tant soit peu expliqué, nous scandaliserait bien moins que lui assurément. Un jésuite de Dijon avait soutenu, dans une thèse, qu'un homme qui commettrait un grave péché, mais sans connaître l'existence de Dieu, du vrai Dieu, ne serait point coupable d'un péché mortel, ne mériterait pas les peines éternelles : en un mot, dans le style d'école, il ne commettrait point un péché *théologique*, contre Dieu qu'il ne connaîtrait pas, mais seulement un péché *philosophique*, contre la raison, chose moins grave et non digne du feu. — Quoi ! s'écriait Arnauld, de ce qu'en péchant grièvement on ne se serait pas rendu compte nettement de sa faute, de ce qu'on aurait fait le mal sans avoir toute la conscience de sa malice, on ne mériterait point une peine éternelle ! Mais c'est là une maxime *horrible*, et qui sauverait l'Enfer aux trois quarts des méchants. Et il dénonçait à quatre et cinq reprises cette hérésie nouvelle, cette doctrine pernicieuse, relâchée, déjà flétrie par Pascal dans la quatrième *Provinciale*, et à laquelle cependant il faudrait changer si peu de chose pour la rendre agréable au sens commun. Le Père Bouhours, pour en avoir pris timidement la défense, eut à se repentir de s'être mêlé cette fois de théologie [1].

1. Le Père Bouhours ne passait, en effet, que pour un religieux dameret, et Nicole dans un de ses *Essais* (tome III, page 156) avait fait de lui, sans le nommer, un portrait des plus reconnaissables ; « Selon les règles même de l'honnê-

Et c'est ce même homme, si acharné à dénoncer le Péché philosophique, qui se refusait dans le même temps à solliciter la condamnation du Père Malebranche à Rome! M. Du Vaucel avait proposé à Arnauld d'écrire au cardinal de Bouillon pour que cette Éminence n'empêchât point la condamnation des livres du Père Malebranche, qu'examinait en ce moment le Saint-Office : « C'est ce que je ne ferais pas pour tout l'or du monde, écrit Arnauld; qu'ils en fassent ce qu'ils voudront, mais ce ne sera pas à mon instigation. Cela serait très-mal reçu par tous les honnêtes gens, et avec raison. »

C'est ce côté d'honnête homme et de parfait généreux dans le chrétien, qu'au milieu de ce qui nous semble ses aheurtements et ses inconséquences, on ne se lasse point d'admirer chez Arnauld : si peu de chrétiens en son temps, et de tout temps, l'eurent à ce degré. Bossuet par exemple, quel plus grand nom! quel plus beau talent! quel plus respectable caractère!

teté du monde, disait-il, c'est un fort méchant caractère, et que tout homme de bon sens doit éviter, que celui d'un Ecclésiastique qui affecterait l'air, les mots et les manières de la Cour; qui paraîtrait rempli d'estime pour les bagatelles et les vanités du monde; qui témoignerait de l'inclination pour la conversation des dames; qui se piquerait de politesse, de délicatesse et de bel-esprit; qui ferait voir, par ses discours ou par ses écrits, qu'il lit ce qu'il ne devrait point lire, qu'il sait ce qu'il ne devrait point savoir, et qu'il aime ce qu'il ne devrait point aimer. Il ne faut pas s'imaginer que le monde, qui est souvent si peu équitable à l'égard de ceux qui ne lui donnent point de prise, soit d'humeur à souffrir ceux qui prétendent se distinguer des autres par des voies qui donnent tant de moyens de les rabaisser. Aussi ne les épargne-t-il pas; chacun devient spirituel à leurs dépens, et il n'y a personne qui ne fasse mille réflexions sur la disproportion de cet esprit tout profane et tout séculier qu'ils font paraître, avec la sainteté de leur état. » On peut juger de la figure que fit Bouhours, dans cette querelle du *Péché théologique*, en face du robuste Arnauld : au premier coup de lance, sa frêle armure vola en éclats. — Au reste, ceux qui voudraient avoir une idée nette du point précis de la question, n'auraient qu'à lire la lettre d'Arnauld à Pellisson, du 9 août 1691.

et pourtant Arnauld, dans cette même année, n'avait-il pas raison d'écrire de lui, en lui décernant maint éloge :

« Je ne sais quel jugement on fait à Rome de l'*Histoire des Variations* de M. de Meaux; mais c'est assurément un fort beau livre, très-solide et très-bien écrit. Le roi se serait fait plus d'honneur s'il l'avait nommé au cardinalat. Il y a néanmoins un *verumtamen* dont j'appréhende qu'il n'ait un grand compte à rendre à Dieu ; c'est qu'il n'a pas le courage de rien représenter au roi. C'est le génie du temps, à l'égard de ceux mêmes qui ont d'ailleurs de fort grandes qualités, beaucoup de lumière et peu de générosité. Mais cela ne doit pas empêcher qu'on n'estime ce qu'ils ont d'estimable. »

Le *verumtamen* de Bossuet à l'égard d'Arnauld, nous le savons d'autre part; il l'a laissé échapper dans l'intimité [1]. Nous avons ici le *verumtamen* d'Arnauld sur Bossuet, dans toute sa simplicité, et il est caractéristique de tous deux [2].

De Hollande, Arnauld avait passé à Maestricht, et de là il était allé à Liége où il resta quelques mois, y trouvant protection et un excellent accueil. Ce fut pendant

1. Lorsque l'abbé Le Dieu fit lecture à Bossuet (en février 1703) d'une lettre de feu l'abbé de Rancé sur l'esprit et la conduite des Jansénistes : « Tout cela est vrai, et ce qui regarde aussi M. Arnauld, disait Bossuet; il voulait tout décider dans l'Église ; mais je n'ai jamais voulu rien dire ni m'expliquer sur son sujet : cela ne sert de rien. » Il ajoutait « que M. Arnauld, avec ses grands talents (M. Arnauld *un si grand homme*, disait-il encore), était inexcusable d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine de Jansénius n'avait pas été condamnée. » — Bossuet trop déférent aux grandeurs et aux pouvoirs établis, et un peu tendre aux considérations du monde : — Arnauld trop entêté de ce qu'il croyait une fois la vérité, fût-il seul à le croire envers et contre tous !

2. Un autre mot, qui n'est pas moins caractéristique, est celui qui échappa à M. de Tréville. Le fond de la pensée des Jansénistes sur Bossuet, c'est qu'il manquait d'énergie. Un jour que le prélat, alors évêque de Condom, demandait à l'un de ses amis les moyens de faire réussir une affaire dont il avait envie, cet ami lui dit qu'il fallait qu'il s'adressât à M. de Tréville, qui y pouvait quelque chose : « C'est un homme tout d'une pièce, répondit Bossuet; il n'a point de jointures. » Tréville, à qui l'on redit le propos, ne put s'empêcher de faire à son tour cette riposte : « Et lui, il n'a point d'os. »

ce séjour qu'il acheva le *Péché philosophique*. Mais bientôt les ennemis qui avaient l'œil à toutes ses démarches, l'ayant deviné et commençant à faire du bruit de sa présence, il jugea plus sûr de revenir à Bruxelles (septembre), et une fois rentré dans son ancienne cachette, il n'en sortit plus.

En cette même année 1690, s'ourdit la machination célèbre dans l'histoire janséniste de ce temps sous le nom de la *fourberie de Douai* ou du *faux Arnauld*. Des ennemis inconnus, en qui les Jansénistes n'hésitent pas à reconnaître et à nommer des jésuites[1], voulant perdre des théologiens de l'Université de Douai, contrefirent, fabriquèrent des lettres d'Arnauld, les adressèrent à un jeune professeur et à quelques-uns de ses amis, et entretinrent durant un assez long temps cette correspondance de faussaires. Les professeurs, auxquels il aurait suffi, pour ne pas être dupes, de savoir distinguer le français wallon qu'on leur adressait, de l'excellent français d'Arnauld, donnèrent dans le piége, répondirent à de captieuses questions sur la Grâce, et d'incidents

1. Et ils n'avaient pas tort. Dans la *Vie* de Grosley, écrite par lui-même, on lit qu'étant venu jeune à Paris, il y vit beaucoup le Père Tournemine, qui ne mourut qu'en 1739, savant et aimable homme dont il fait un grand éloge : « Sa chambre (à la maison de la rue Saint-Antoine) était le rendez-vous, dit-il, de tout ce que Paris avait alors de plus distingué dans les lettres et dans les beaux-arts : j'y ai vu ensemble Voltaire, Piron, Le Franc, Bouchardon, etc. Il était le confident et le pacificateur des rixes fréquentes dans les deux empires... Il avait été en correspondance avec le fameux Bayle... Droit, franc et sérieux, il n'était ni la dupe ni le champion des manœuvres de ses confrères... J'ai vu dans sa chambre le Père Lallemand, cassé de vieillesse, sourd, la tête tombant sur ses genoux, raconter avec jubilation tous les détails de la fameuse *fourberie de Douai* qu'il avait imaginée, filée et conduite à la fin qu'il se proposait. Pendant ce récit, le Père Tournemine, le regardant d'un air de pitié mêlé d'indignation, disait tout haut : *Le vieux renard! le vieux coquin!* » (C'est du manuscrit même de Grosley que je tire l'anecdote, qui avait été, à l'impression, retranchée par la Censure.)

en incidents en vinrent à signer (et avec des signatures légalisées par-devant notaire) une thèse composée de sept propositions ultrà-augustiniennes, susceptibles de fort mauvais sens. Il y eut quatre de ces Messieurs qui par suite se virent expulsés de la Faculté, et en butte à toutes sortes de persécutions. Cette ténébreuse affaire dans le dédale de laquelle je ne m'engagerai pas, et qui éclata avec le scandale qu'on peut imaginer, donna lieu à des plaintes réitérées et à de publiques indignations d'Arnauld.

Le rappel de M. de Pomponne à la Cour, sa rentrée dans les Conseils du roi (1691) fut, on l'a déjà dit, une dernière et bien naturelle occasion pour les amis de M. Arnauld, de songer à son retour en France. Le bruit même se répandit jusqu'à Rome que M. Arnauld avait permission de revenir dans sa patrie, tant la chose paraissait simple et suivre de soi, après le tour de roue qui remettait en place M. de Pomponne. On vit pourtant bientôt qu'il ne fallait pas trop se hâter d'espérer. Un des grands obstacles était qu'Arnauld, à aucun prix, ne voulait avoir affaire à l'archevêque M. de Harlay, avec qui il avait rompu depuis tant d'années, le jugeant astucieux et perfide : « Et comment le voir, après tout ce qui s'est passé? Je suis l'homme du monde qui se peut le moins contraindre, et dire de bouche ce que je n'ai point dans le cœur. » Arnauld prétendait ne vouloir être redevable qu'au roi de ce qu'on ferait pour lui. Il aurait donc fallu que la grâce vînt du roi seul, et qu'elle eût son plein effet sans intermédiaire, sans intervention ou consultation de l'archevêque ni du confesseur; il y avait à ce procédé une difficulté extrême, et M. de Pomponne n'était pas homme à l'aborder franchement

et hardiment. Il aurait bien encore parlé au roi pour son oncle, s'il avait cru pouvoir répondre de lui et être en mesure de proposer que M. Arnauld rentrant n'eût d'autre asile que sa propre maison, soit à Paris, soit à Pomponne; mais une telle condition, d'être comme gardé à vue, choquait le délicat vieillard : « Ce serait, disait-il, d'une part une espèce d'honnête prison, et de l'autre une reconnaissance que n'ayant rien fait qui vaille par le passé, on ne me l'avait pardonné, à cause de mon grand âge, qu'à condition que je n'y retournerais plus. » Arnauld ne concevait rien à ces ménagements et à ces craintes de M. de Pomponne; il aurait voulu qu'en plus d'une rencontre il osât parler seul à seul au maître, moins encore pour lui son oncle, que pour la vérité, et pour tant d'innocents persécutés à cause d'elle (le Père Du Breuil, les chanoines de Pamiers, les Filles de l'Enfance, etc.); qu'il eût fait usage de ce que les Saints Pères ont appelé *talentum familiaritatis*, le don de libre accès : « C'est un talent que d'avoir du crédit auprès des Grands, dont Dieu fera rendre un grand compte, et c'est enfouir ce talent que de n'en pas faire l'usage qu'on doit. » Un jour (décembre 1693), le roi parut lui-même vouloir rompre la glace : ayant su qu'Arnauld avait été malade, il s'avança jusqu'à adresser une question à M. de Pomponne sur l'état de santé de son oncle et sur l'âge qu'il avait : c'était une ouverture. Si M. de Pomponne en avait profité pour dire à l'instant au roi que la santé de son oncle se trouverait mieux assurément du climat et du soleil de la France, et surtout de se sentir plus près du soleil de grâce de son roi, Louis XIV très-probablement lui aurait répondu : « Mandez-lui qu'il rentre et qu'il

n'écrive plus. » Mais s'engager à *ne plus écrire!* c'était là (tous les amis le savaient bien), c'était le point délicat, le point chatouilleux à toucher avec Arnauld. Il avait pour maxime « qu'un homme de bien est obligé de conserver sa réputation sans tache aussi bien que sa conscience; » et il ne voulait pas se déshonorer, pour un peu de repos, « par une promesse de ne plus écrire, semblable à celle qu'on fait faire aux mauvais plaideurs de ne plus plaider. » Dans ces termes de libre contenance, M. de Pomponne n'osa jamais prendre sur lui de faire la demande au roi. Arnauld, qui, dès le premier avis qu'il avait reçu de l'attention auguste, s'était senti comme *rajeuni de dix ans,* et avait repris à l'espérance de revoir ses anciens amis (car il avait un faible et un tendre de ce côté), s'aperçut bientôt qu'il avait trop présumé de la résolution de son neveu, et il se refroidit lui-même, peu à peu, sur l'idée de retour. Il demeura reconnaissant au roi de sa velléité bienveillante, et, à chaque iniquité ecclésiastique nouvelle, il se contenta de dire, comme le plus féal des fidèles sujets : *Si le roi le savait!* « Il a naturellement, disait-il, tant de bonté et le sens si droit, qu'il serait impossible qu'il ne se rendît à la raison, si des personnes d'un caractère à faire considérer ce qu'ils diront, voulaient bien lui en parler... » Ce peu de volonté et d'énergie des hommes le faisait souvenir d'une des maximes de La Rochefoucauld, « que ce qui fait que tant de choses nous paraissent impossibles, c'est que nous les voulons faiblement, n'y ayant presque rien d'impossible de ce qu'on veut fortement[1]. » Il se

1. Voici la pensée même de La Rochefoucauld : « Nous avons plus de force

contenta donc de rester le meilleur des royalistes français en pays ennemi, et de faire voir jusqu'au bout la vérité de cette parole : « Depuis tant d'années que je suis sorti du royaume, j'ai rencontré partout beaucoup d'amis qui m'ont toujours témoigné être fort contents de moi, hors un seul point, qui est que j'étais, à ce qu'il leur semblait, trop passionné pour mon roi. » — Peu de temps avant sa fin, jetant un regard de tendresse et de regret vers la France, il disait à ceux qui l'entouraient : « Il faut mourir ici[1]. »

Le dernier écrit d'Arnauld, et qu'il composa presque à la veille de sa mort, est une longue lettre à M. Du Bois de l'Académie française, sur l'*Éloquence des Prédicateurs*. Ce M. Du Bois que nous avons déjà rencontré à l'occasion de l'édition des *Pensées* de Pascal, et sur le pied d'ami, était un personnage assez prétentieux et très-calculé dans les petites choses[2]. Anciennement

que de volonté; et c'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes, que nous nous imaginons que les choses sont impossibles. »

1. Arnauld justifia jusqu'au bout un mot, un pronostic, qu'un mondain, homme de beaucoup d'esprit, avait trouvé autrefois sous sa plume, en songeant certainement à lui. Au commencement de la reprise des hostilités théologiques et à l'occasion de la lettre des évêques d'Arras et de Saint-Pons au Pape, Bouhours avait écrit à Bussy-Rabutin (1677) : « Vous savez sans doute combien le roi est en colère contre les Jansénistes : ces Messieurs se sont avisés de faire une Lettre latine pour représenter au Pape que la corruption est générale dans le royaume, depuis la tête jusqu'aux pieds. Ces derniers mots n'ont pas plu à Sa Majesté. » Sur quoi Bussy avait répondu au léger et spirituel Jésuite : « Les Jansénistes ont un grand zèle; je le trouve même un peu indiscret : cependant *les plus grands rois sont quelquefois embarrassés avec les gens qui n'espèrent rien de la fortune, et qui ne craignent pas la mort.* »

2. Il logeait à l'hôtel de Guise, ayant été d'abord maître à danser, puis précepteur et gouverneur du duc de Guise, et on l'appelait, pour le distinguer, M. Du Bois *de l'hôtel de Guise*, de même qu'on disait de l'abbé Boileau, M. Boileau *de l'hôtel de Luynes*. Lorsque, à la mort de mademoiselle de Guise, M. Du Bois fut obligé de quitter l'hôtel où il avait passé de longues années, il était comme une âme en peine et avait l'air tout hagard. La spirituelle madame Cornuel disait en le voyant : « Ne trouvez-vous pas qu'il ressemble à Adam chassé du Paradis terrestre? »

lié avec Messieurs de Port-Royal, il avait pris garde de ne jamais trop afficher cette union, et même au besoin il avait affecté, par son procédé, de la démentir, en paraissant ne tenir aucun compte des traductions que ces Messieurs avaient déjà faites de différents ouvrages, et en les recommençant derechef avec une industrie de paroles plus compassée. Le seul Nicole avait été sensible à ce manége et en avait souffert pour ses amis; il en avait dit son mot à l'occasion. Or, en tête d'une traduction des Sermons de saint Augustin, l'académicien de fraîche date[1], affectant de prendre le contre-pied de l'académique, avait professé cette singulière doctrine, que quand on prêche, on est dispensé d'être éloquent : il appuyait cela de l'exemple de saint Augustin qu'il jugeait peu éloquent dans ses Sermons, apparemment parce qu'il les avait traduits. Arnauld qui en matière d'éloquence n'était pas si désintéressé que M. Du Bois, Arnauld qui aimait les Belles-Lettres, qui possédait ses poëtes latins, qui goûtait les vers de Boileau, qui lisait *Esther*, qui admirait M. Le Tourneux, et qui, j'en suis sûr, eût applaudi, s'il l'avait entendu, à Bourdaloue, crut devoir démontrer par toutes sortes de raisons et d'autorités à son ami, que l'éloquence, même en chaire, ne nuit pas. Il ne lui fit grâce d'aucun de ses défauts de raisonnement et de justesse, et cela le plus sérieusement et de la meilleure foi du monde, sans avoir le soupçon qu'en lui disant des vérités il lui serait désagréable. M. Du Bois mourut juste à temps pour ne pas recevoir cette Réfutation, dont aussi bien il serait mort s'il l'avait lue, disaient les railleurs; car il était extraor-

1. M. Du Bois avait été reçu à l'Académie en novembre 1693; il ne jouit que bien peu de temps de cet honneur, étant mort le 1er juillet 1694.

dinairement sensible et avait l'orgueil d'un pédant sous ses airs polis.

Ce sont là autant de traits qui achèvent Arnauld et qui le caractérisent au sein de Port-Royal. Homme de bien, il tenait à la bonne renommée sans tache comme à la conscience. Écrivain, il ne répudiait pas l'éloquence au service de la vérité. Chrétien, il ne se refusait pas les premiers mouvements de l'honnête homme, et les impulsions d'un honneur généreux.

Arnauld, depuis son dernier retour à Bruxelles, vivait plus caché que jamais dans sa petite maison obscure et humide, où tout était réglé comme en un petit monastère, ne mettant le pied hors des chambres que pour se promener quelquefois dans un petit jardin entre murs, et sur lequel on tendait alors des toiles pour dérober le vieillard à la vue des voisins : image bien exacte de cette longue vie sans soleil [1] ! Chaque hiver, sa poitrine se prenait d'un rhume opiniâtre. Sa vue s'affaiblissant lui faisait craindre de ne plus pouvoir lire les Psaumes, et, par précaution, il se mit à apprendre par cœur ceux qu'il ne savait pas. Sa reconnaissance pour Dieu était grande, d'avoir été soutenu par lui dans tant de traverses, et il avait pris pour devise ces paroles du psaume LXXII : « *Tenuisti ma-*

1. Dans le discours qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser comme directeur, le jour de ma réception à l'Académie, M. Victor Hugo, parlant des hommes de Port-Royal et les traitant avec la magnificence de couleurs qui lui est propre, les a peints, « ces rêveurs, ces solitaires, cherchant dans la création la glorification du Créateur, et l'œil fixé uniquement sur Dieu, méditant les livres sacrés et la nature éternelle, la Bible ouverte dans l'Église et *le soleil épanoui dans les cieux!* » Mais il est évident que l'illustre auteur de tant de poésies radieuses et splendides, l'auteur de la pièce, *Dieu est toujours là!* a prêté de son soleil aux Jansénistes, qui, tout au contraire, ne cherchaient que l'ombre. Arnauld, dans son petit jardin de Bruxelles, se promenant sous des toiles tendues exprès, voilà l'image fidèle et l'emblème du janséniste vrai.

*num dexteram meam, et in voluntate tua deduxisti me, et cum gloria suscepisti me* (Vous avez tenu ma main droite, et vous m'avez conduit selon votre volonté, et vous m'avez élevé dans vos bras avec gloire). » Chaque jour après Prime, il disait la messe dans sa petite chapelle domestique, et en se revêtant pour ce saint ministère, il priait avec ferveur, surtout quand il prenait le manipule et qu'il disait : « *Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris* (Que je mérite, Seigneur, de porter ce manipule de pleur et d'affliction, afin que je reçoive un jour avec allégresse la récompense de ma peine) ! » Il prononçait ces paroles et baisait la croix du manipule avec un redoublement d'application et de dévotion, qui en donnait, est-il dit, à ceux qui le lui présentaient. C'était le vieux guerrier, le chevalier croisé qui se revêt chaque matin de ses brassarts et de sa cuirasse sainte, — de sa cuirasse marquée d'une croix qu'il baise.

Le dimanche 1er août 1694, il fut attaqué d'un rhume plus violent, qui devint vite une fluxion de poitrine. Il mourut le dimanche 8, un peu après minuit, presque sans fièvre, et dans la plus tranquille agonie, entouré de ses amis d'exil et assisté par le curé de Sainte-Catherine de Bruxelles. Une lettre du Père Quesnel au Père Du Breuil, alors exilé, nous permet d'assister en esprit à cette sainte mort :

« ... Oui, mon cher Père, notre très-cher et très-aimable *Abbé* est allé à Dieu ; il a trouvé, après tant de traverses et d'agitations, un repos que les hommes ne lui pouvaient donner et que ses ennemis ne lui sauraient ôter... Il est dans le sein de la Vérité qu'il a uniquement aimée. Il puise dans sa source éternelle la Grâce qu'il a si fidèlement défendue... Nous l'avons perdu en peu de jours : car quoiqu'il eût commencé, dès le dimanche

1er d'août et fête de saint Pierre-aux-Liens, à se sentir d'une espèce de rhume ou fluxion, à quoi il était sujet, nous ne nous en alarmions pas, parce qu'il nous paraissait avoir encore beaucoup de force et de vigueur, et que nous espérions qu'il s'en tirerait comme il avait fait tant d'autres fois. Il dit la messe encore le lundi et le mardi, de sorte que ç'a été en la fête du premier défenseur et premier martyr de la vérité de la Grâce chrétienne[1] qu'il a offert pour la dernière fois la Victime que nous adorons et par laquelle nous adorons. La poitrine ne s'étant point dégagée, nous vîmes bien le samedi que la nature n'avait plus de forces. Il reçut les sacrements tout au soir avec sa piété ordinaire, et il rendit son âme à Dieu au commencement du dimanche, le 8 d'août, à minuit et un quart environ, avec une paix et une tranquillité admirables, sans aucun effort, et comme un enfant de la Résurrection qui s'endort au Seigneur, pour attendre en repos le jour où il viendra reformer son corps corruptible et le rendre conforme à son corps glorieux et immortel.

« Voilà comme a achevé sa course de quatre-vingt-deux ans six mois et un jour celui que Dieu avait donné à son Église, par une singulière miséricorde, pour contribuer plus que personne à rétablir les mœurs chrétiennes par un plus saint usage des deux sacrements d'où dépend la sanctification des pécheurs; à relever l'honneur et la puissance de la Grâce de Jésus-Christ; à combattre les ennemis de l'Église et de la sainte Eucharistie; à donner des coups mortels à la morale relâchée; à défendre l'innocence et la justice, et à s'opposer comme un mur d'airain à tous les efforts de l'ennemi du salut pour la maison de Dieu. Il a tout sacrifié pour être fidèle à une vocation si sainte, et cinquante années de persécution, de calomnies et de toutes sortes de traverses, ne lui ont rien coûté pour remplir son ministère, et pour suivre Celui à qui seul il faisait profession d'être attaché : « *Mihi autem adhærere Deo bonum est* (Mais, pour moi, mon bien est de rester attaché à Dieu). » C'était sa devise qu'on a trouvée écrite au-devant de son petit Psautier; et le psaume LXXII, d'où ces paroles sont tirées, était marqué avec le ruban qui servait de signet à ce Psautier. Quand ces circonstances ne nous apprendraient pas qu'il avait cette maxime bien avant dans le cœur, toute sa vie et sa conduite nous disent assez qu'il ne connaissait point d'autre bien que celui de s'attacher à Dieu, et que c'était sur ce principe que roulaient toutes ses actions et qu'il fondait toutes ses résolutions. Il a donc sujet de louer Dieu, en disant avec le Prophète : « *In velamento alarum tuarum exultabo, adhæsit anima mea post te : me suscepit dextera tua. Ipsi vero in vanum quæsierunt animam meam* (Ils ont en vain cherché ma vie : votre droite m'a soulevé ; mon âme s'est attachée à vous; je tressaillerai de joie à l'abri de vos ailes)...

« Il s'est préparé à la mort sans savoir qu'elle fût si proche, par une

1. Saint Étienne.

espèce de petite retraite qu'il fit environ quinze jours avant sa dernière maladie; il en avait fait autant l'année dernière. On juge bien qu'il n'avait pas de grands sujets de dissipation dans sa retraite ordinaire, qui a été telle depuis quatre ans, qu'il n'a pas mis une seule fois le pied hors de la maison, et que rarement même il se promenait dans le jardin; mais il appelait retraite une plus grande assiduité à la prière et une application particulière qu'il avait alors aux vérités du siècle à venir et au *bonheur de la mort chrétienne*, en lisant et en méditant un petit livre qui porte ce titre[1]. Il respectait et honorait extrêmement les prisonniers de Jésus-Christ (*ceci est pour le Père Du Breuil*), et il portait leurs liens avec eux. Dieu a voulu qu'il eût l'honneur de mourir dans son exil volontaire pour sa cause... » (Lettre du 15 août.)

Le corps d'Arnauld fut inhumé dans l'église Sainte-Catherine, par les soins du digne curé M. Van den Nesle; et de peur des ennemis, de peur des *loups*, on tint longtemps cachée cette sépulture. On répandit le bruit que M. Arnauld était mort dans un village au pays de Liége[2]. Son cœur fut rapporté à Port-Royal des Champs et présenté par M. Ruth d'Ans, qui fit une harangue;

1. Ce petit livre, intitulé *le Bonheur de la mort chrétienne*, n'était pas d'un autre que du Père Quesnel lui-même.

2. On lit dans le *Journal* de Brossette, à la date du dimanche 22 octobre 1702 : « Avant que de sortir de chez M. Despréaux (à qui Brossette était allé faire visite), nous avons parlé de M. Arnauld. Je lui ai demandé s'il était vrai, comme on le disait, que M. Arnauld soit mort dans un village à deux ou trois lieues de Liége? — M. Despréaux m'a dit que les amis de M. Arnauld avaient exprès répandu ce bruit, afin d'ôter aux Jésuites, ennemis de M. Arnauld et de sa mémoire, la connaissance du lieu où il reposait, de peur qu'ils n'eussent le crédit de le faire déterrer, comme ils ont fait à Jansénius. — M. Arnauld, m'a dit M. Despréaux, est mort dans un faubourg de Bruxelles, et il a été enterré dans l'église de ce faubourg, secrètement et pauvrement, sous les degrés de l'autel. — Il n'y a que très-peu de gens qui le sachent; et M. Despréaux ne me l'a dit que parce qu'il compte bien que je ne divulguerai pas cette particularité. » Vingt-quatre ans après (juin 1728), le curieux Brossette interrogeait Jean-Baptiste Rousseau, alors réfugié à Bruxelles, sur les circonstances et le lieu précis de la sépulture d'Arnauld, mais il ne put rien apprendre; on en faisait encore mystère. — Les amis d'Arnauld, qui se plaisaient à le comparer à Moïse tant pour sa force redoutable que pour sa douceur (car Moïse, malgré ses exécutions terribles, était appelé *le plus doux de tous les hommes*), les comparaient encore « en ce que l'un et l'autre étaient morts hors de la patrie, et que le tombeau de l'un et de l'autre est ignoré. »

M. Eustace répondit. On demanda une Épitaphe à Santeul, qui la fit belle et digne du sujet : il y disait que la terre étrangère avait beau se sentir heureuse et fière de posséder ses os, que c'était là, à Port-Royal, que l'Amour divin avait transporté son cœur sur des ailes de feu, ce cœur que rien n'avait jamais pu arracher ni séparer d'un asile si cher :

> Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus :
> Huc cœlestis Amor rapidis cor transtulit alis,
> Cor nunquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

Cette Épitaphe où il y avait d'autres choses encore, et plus sujettes à contradiction ; où on lisait qu'Arnauld rentrait de l'exil en vainqueur, *eœul hoste triumphato ;* — qu'il était le défenseur de la vérité et l'oracle du juste, *veri defensor et arbiter œqui ;* — fit grand vacarme et eut des suites trop burlesques pour que je m'y arrête ici [1]. On sait l'Épitaphe en vers français, par Boileau, si ferme et si belle de tout point ; mais il la garda après l'avoir faite, et eut la prudence de ne la point divulguer [2]. Racine fit aussi quelques vers, mais plus élégants et justes que forts ; Boileau disait qu'il avait *molli.*

Le testament d'Arnauld contient la distribution de son peu de bien à ses amis et à quelques personnes pauvres ; on remarque, parmi les legs à la marquise de Roucy sa cousine (précédemment madame Angran), et à madame de Fontpertuis, le don d'un grand crucifix peint par Philippe de Champagne, et d'un saint

1. Voir l'Appendice à la fin du volume.

2. Brossette, à la même date de son *Journal* et à la suite du passage qu'on vient de lire, ajoutait : « M. Despréaux m'a dit, avec plus de mystère encore, qu'il avait fait une Épitaphe pour M. Arnauld, mais qu'elle était si forte et si marquée, qu'il ne voulait point qu'elle parût avant sa mort, de peur que les Jésuites ne lui fissent des affaires fâcheuses à ce sujet. »

Charles par le même, qu'il leur avait laissés à garder en quittant Paris. Champagne, pour la gravité et la peinte, est bien le peintre ami d'Arnauld, et le seul que tous ces Messieurs semblent connaître. Il avait fait du grand docteur un ou plusieurs Portraits [1].

Cette mort eut du retentissement dans toute la Catholicité. L'abbé de Pomponne, petit-neveu d'Arnauld, était à Rome quand on en reçut la nouvelle, et il put juger des regrets qu'excitait cette perte. Les cardinaux d'Aguirre et Casanata louèrent magnifiquement le défunt en plein Consistoire. On se rappela qu'il s'en était fallu de peu qu'Arnauld n'eût été cardinal, du fait d'Innocent XI. Dans une lettre écrite de Rome, à la

1. Mais les Portraits d'Arnauld les plus connus sont ceux qu'a faits son neveu J.-B. Champagne et qui ont été reproduits par la gravure. J'en ai un sous les yeux, gravé par Edelinck, et fort beau, qui exprime et rassemble les trois principaux traits de cette physionomie, intelligence, force et bonté, — beaucoup de bonté; c'est ce qui frappe d'abord. Un autre portrait d'Arnauld, du même Jean-Baptiste Champagne, et gravé par Drevet, nous le représente à un autre moment, plus en action, et tel qu'il devait être dans l'habitude de la lutte : « Arnauld est assis devant sa table de travail, il écrit ou va écrire, il est au moment de tremper sa plume dans son écritoire; son papier est appuyé sur deux ou trois volumes; sa tête se détache sur une draperie; au fond, dans une perspective qui n'est pas très-bien ménagée, une muraille avec des lambris. L'air de la physionomie est assez difficile à déterminer; on dirait qu'Arnauld cherche un argument; il paraît un peu dur et tout entier à son affaire, à sa lutte. La droiture, l'honnêteté, l'énergie de sa nature, sont bien marquées, bien reconnaissables; mais le caractère de théologien l'emporte sur celui d'homme. Arnauld est plus adouci, plus détendu dans le portrait gravé par Edelinck. Tous les deux doivent être vrais, mais celui que Drevet a gravé donne plus absolument Arnauld, Arnauld batailleur et polémiste. » Aussi les personnes qui le connaissaient le mieux se montraient-elles plus satisfaites de cette gravure par Drevet. On lit dans une lettre d'une religieuse : « Il y a deux images de M. Arnauld qui réparent les horribles qui étaient faites; celle d'Edelinck est très-belle pour le burin, mais mal pour la posture. Mais la dernière qui est de Drevet est parfaitement ressemblante. » — (Je dois ces indications précises sur les Portraits d'Arnauld à un jeune écrivain, M. Jules Levallois, qui unit le goût vif des arts au sentiment des lettres, et qu'il est juste que je nomme dans cet ouvrage de *Port-Royal*, puisqu'il m'a fort assisté, pour les derniers volumes, et de ses recherches et de son esprit.)

date du 7 septembre 1694, à M. de Pomponne, au sujet de la mort de son oncle, on lit cette belle parole : « On a pu dire de lui ce qu'un évêque d'Espagne a dit de la Vérité : *Fatigari potest, vinci non potest.* »

En France, j'ai déjà indiqué [1] la rumeur que causa la lettre de l'abbé de La Trappe, adressée à l'abbé Nicaise, et indiscrètement publiée par celui-ci ; il y paraît plus de foi que de charité : « Enfin voilà M. Arnauld mort ! Après avoir poussé sa carrière le plus loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se soit terminée. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies : son érudition et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ!... » L'oraison funèbre était peu tendre. Ce premier cri naturel *Enfin !* ce soupir de délivrance répondait, d'ailleurs, au sentiment et au vœu secret de bien des gens. Tout homme célèbre qui vit trop longtemps appelle un *Enfin ;* le jour où il disparaît, il soulage bien des amours-propres; et, dans ce cas particulier, il y avait mille raisons pour que le vivant fût à charge. La manière dont les conséquences de cette mort sont appréciées en trois mots par Rancé, reste juste : Arnauld enterré, bien des choses l'étaient avec lui. Son grand nom disparaissant de la lutte, la dignité de la persécution elle-même baissa d'un degré.

Les ennemis d'Arnauld n'étaient pas de ceux qui pardonnent à la mort. Charles Perrault, préparant son recueil des *Hommes illustres* du dix-septième siècle, y avait mis à leur rang Arnauld et Pascal. On fut averti avant la publication, et on obtint défense de laisser

1. Tome III, page 563.

aître ces deux Éloges. Le public appliqua aux deux ents le fameux passage de Tacite : *Præfulgebant Cas- s et Brutus eo ipso quod eorum effigies non visebantur.* s deux Éloges et Portraits furent rétablis peu d'an- ées après.

Un exilé de France, un disgracié qui était à peu près de l'âge d'Arnauld et qui mourut de quelques années plus vieux, Saint-Évremond montra aussi de la constance sous couleur d'indolence : il avait fini aussi par se faire à la terre étrangère, et par la préférer même comme séjour à la patrie. Il sut refuser, dans un âge avancé, de rentrer en France; il éluda poliment le pardon tardif que lui faisait offrir Louis XIV, et qu'il aurait accepté s'il l'eût obtenu trente ans plus tôt. Mais quelle impression différente on reçoit de la conduite de Saint-Évremond et de la constance d'Arnauld! Quand celui-ci dit : *Il faut mourir ici,* comme il le dit d'un accent plus pénétré et qui fait songer au guerrier mourant loin d'Argos! « Il se souvient toujours, disait un de ses compagnons de retraite, des personnes dont il est aimé. *Je ne l'ai jamais vu tenté que par l'amitié.* La solitude lui serait indifférente, s'il pouvait le devenir (indifférent) pour ses amis. Je vous avoue que ce défaut me paraît une grande vertu ; cette faiblesse m'attendrit, et je le trouverais moins grand s'il était moins sensible et moins tendre. » Saint-Évremond est l'homme du monde et l'homme sage, bienséant, tempéré d'humeur, sans tourment, sans lutte, calculant les inconvénients et les avantages, restant volontiers chez les Anglais parce qu'*ils sont accoutumés à sa loupe.* —« D'ailleurs, écrivait-il au marquis de Canaples (un des amis qui le pressaient de revenir), que ferais-je à

Paris, que me cacher, ou me présenter avec différentes horreurs, souvent malade, toujours caduc, décrépit ? On pourrait dire de moi ce que disait madame Cornuel d'une dame : *Je voudrais bien savoir le cimetière où elle va renouveler de carcasse.* Voilà de bonnes raisons pour ne pas quitter l'Angleterre. » Il en donne d'autres encore. Il mourut donc où il était, avec dignité et indépendance. Mais Arnauld martyr de l'ardeur des convictions, Arnauld ayant gardé avec l'innocence du baptême la jeunesse du cœur; tenté par l'amitié, mais résistant à la tentation; Arnauld tendre, mais inébranlable! il nous émeut jusqu'au bout, il nous arrache une larme. Saint-Évremond s'inquiète avant tout de son estomac et de bien digérer le plus longtemps possible : le cœur d'Arnauld saigne à quatre-vingts ans comme le premier jour.

Un homme qui avait gardé dans son allure provinciale la doctrine et les sentiments du seizième siècle, un compatriote et, par son cœur, un contemporain des Pithou et des Passerat, Grosley de Troyes, l'ennemi constant de la Société de Jésus, dans son bizarre et touchant testament (1785), après différents legs qui dénotent son *humeur*, sa sensibilité et son indépendance, ajoute :

« Je lègue 600 livres pour contribution de ma part au Monument à ériger au célèbre Antoine Arnauld, soit à Paris, soit à Bruxelles. L'étude suivie que j'ai faite de ses écrits m'a offert un homme, au milieu d'une persécution continue, supérieur aux deux grands mobiles des déterminations humaines, la crainte et l'espérance, un homme détaché, comme le plus parfait anachorète, de toutes vues d'intérêt, d'ambition, de bien-être, de sensualité qui, dans tous les temps, ont formé les recrues de tous les partis. Ses écrits sont l'expression de l'éloquence du cœur, qui n'appartient qu'aux âmes fortes et libres. Il n'a pas joui de son triomphe. Clément XIV lui en eût procuré les honneurs en faisant déposer sur son tombeau les clefs du

Gran-Gieru, comme celles de Châteauneuf-de-Randon furent déposées sur le cercueil de Du Guesclin... »

Les variations et les retours des destinées sont bizarres. Si l'on avait rempli le vœu de Grosley, ces clefs de la citadelle des Jésuites, après avoir été quelque temps déposées sur le tombeau du vieil adversaire, auraient été bientôt reprises et rendues à l'ennemi. Le triomphe posthume d'Arnauld reste indécis comme au lendemain de sa mort, et s'il doit vaincre décidément un jour, il court risque de ne le faire qu'avec des renforts qui seraient capables de l'effrayer, et avec des alliés qui sont à la fois de mortels ennemis de sa cause.

Ce serait ici le lieu de parler du Père Quesnel, si je traitais de tous les compagnons d'Arnauld. Depuis quelque temps Quesnel revient assez souvent sur notre chemin, et nous le rencontrons chaque fois à son avantage dans des lettres que nous trouvons spirituelles, assez piquantes, et mêlées d'onction. Nous aurions, en l'étudiant, à démêler l'homme vrai d'avec le sombre fantôme que s'en sont fait les partis, à regarder cependant et à tâcher de voir clair dans les intrigues qu'on lui attribue si généralement et qui ne sauraient être toutes imaginaires. Les Jésuites ont fait bruit d'un mot du Père Quesnel à un sien neveu, qui lui avait demandé à quoi s'en tenir sur toutes les disputes soulevées à son sujet : Quesnel lui aurait répondu « de *se tenir attaché au gros de l'arbre de l'Église*, et qu'il n'y avait que les manières outrageantes des Jésuites qui l'avaient contraint à s'avancer au point où il était aujourd'hui. » Si cela veut dire que Quesnel regrettait par moments de se voir embarqué comme mal-

gré lui et engagé si avant, sans espoir de retour, dans une vie de disputes, de fuites et refuites, et de pratiques souterraines, il n'y a rien là que de naturel et d'avouable. Mais Quesnel sort de notre cadre. Ce compagnon fidèle d'Arnauld dans ses dernières années, qui reçut son dernier soupir, qui n'eut pas ses imposantes qualités et poussa plus loin ses défauts, en y joignant pourtant beaucoup des mêmes vertus, a un malheur irréparable aux yeux de celui qui n'est pas un railleur ni un sectaire, et qui ne veut être que peintre : il a fourni matière, par ses écrits, à la bulle *Unigenitus* et à ce qui s'ensuit. La saisie de ses papiers en 1703, en donnant les moyens ou les prétextes de persécutions sans nombre, fut le point de départ et le signal d'une recrudescence de fanatisme dans tous les sens [1]. Sa vie n'est que la préface indispensable et l'ouverture de ce Jansénisme du dix-huitième siècle où, pour tout l'or du monde et toutes les promesses du ciel, on ne nous ferait pas faire un pas. Nous aimons mieux, en dédommagement, nous occuper d'un confrère plus doux de Quesnel et qui fut aussi quelque temps compagnon d'Arnauld, d'un homme dont la vie moralement fructifiante se rattache mieux à Port-Royal, au moins par l'ensemble de sa direction, et dont les écrits n'ont pas été une graine de zizanies nouvelles; je veux parler de Du Guet. Ce ne sera pourtant que lorsque nous aurons placé à côté d'Arnauld le poëte honnête homme qui lui

1. On lit dans une lettre de madame de Maintenon à madame de Caylus, du 5 avril 1717 : « Je crois que les Jésuites ont les papiers qui furent pris autrefois au Père Quesnel, et envoyés ici par l'archevêque de Malines; c'étaient eux qui les donnaient par cahiers au roi, et j'ai passé dix ans à les lire tous les soirs. On y voit les intrigues et les commencements de tout ce que nous voyons aujourd'hui : toute cette iniquité a été préparée de loin. »

fit son immortelle Épitaphe, celui qui, pour nous, personnifie entre tous, par excellence, *l'ami littéraire* de Port-Royal, — Despréaux.

S'il y a eu des temps où il a été délicat de parler de Despréaux et difficile de le bien comprendre tout entier avec ses qualités propres et dans son juste rôle, ce n'est point assurément aujourd'hui; il n'y a plus que du plaisir sans nul embarras. On a fait le tour des opinions sur son compte, on a épuisé le cercle, et sa figure est restée debout, intacte, de plus en plus honorable et honorée. On a vu des hommes de qui, certes, on n'aurait jamais attendu un pareil appel ni une semblable préoccupation, mais dégoûtés qu'ils étaient du mélange et de la corruption qu'engendrent les littératures trop longtemps livrées à elles-mêmes et sans aucun contrôle, invoquer tardivement un Despréaux, c'est-à-dire le bon sens pratique armé et incorruptible : *Exoriare aliquis!...* C'est qu'après de trop belles espérances et de grandes promesses littéraires, en partie tenues, en partie déçues, on est également arrivé aujourd'hui (avec les différences qui nous sont particulières) à une fin d'école; à l'un de ces intervalles incertains et encombrés où il serait besoin de deux ou trois génies pour balayer ce qui est usé et pour instaurer à nouveaux frais ce qui doit vivre. Or, Boileau, qui n'avait pas le génie d'un Molière, lui vint de bonne heure en aide dans ce rôle public de raillerie et de correction courageuse et franche. A la sévérité et à l'agrément dans le goût, à la droiture dans le jugement, il unit l'autorité dans le caractère, jusqu'à devenir bientôt le meilleur conseiller, et le plus écouté, de Molière lui-même.

Un des derniers éditeurs de Boileau, et qui est un esprit de plus de labeur que de vues [1], a parlé en termes excessifs de l'*état*, selon lui, *déplorable de la littérature française* en 1660, et des *circonstances affligeantes* dans lesquelles Boileau prit la plume. C'est beaucoup trop oublier ce qu'il y avait avant lui, autour de lui, et au-dessus : les *Provinciales* produites; à la Cour et dans les hauts rangs de la société, bien des personnages du goût et de l'esprit le plus fin, les Saint-Évremond, les La Rochefoucauld, les Bussy, les Retz, madame de Sévigné, sachant manier la parole et la plume, et user avec une liberté presque encore entière d'un langage déjà poli. Mais rappelons-nous que ce qui est manifeste aujourd'hui et pleinement sorti à nos yeux, était alors assez embrouillé pour les contemporains, et à demi caché dans la mêlée, non encore dégagé et distinct.

Ce qu'il y avait à côté et au travers de ce fonds si riche, si généreux, ce qui faisait obstruction et gêne à l'avénement d'une belle et nette époque, au lever d'une belle et radieuse journée (et il était déjà huit ou neuf heures du matin), c'étaient comme des fumées infectes, comme de sales brouillards de la veille, barbouillant par places l'horizon; les restes d'une époque gâtée, — restes d'affectation et de bel-esprit, — de faux romanesque, — de burlesque et de bas. C'est à quoi Molière plus finement et plus gaiement, et avec plus de génie inventif, Boileau plus directement et avec non moins de justesse, s'attaquèrent d'abord, tranchant dans le vif comme gens qui veulent en finir.

Énumérons ce qu'ils chassèrent ainsi devant eux;

1. M. Berriat-Saint-Prix.

redisons-nous où l'on en était en fait de goût public, dans les huit ou dix dernières années qui précédèrent la venue de Boileau.

Si les puristes comme Vaugelas et les précieuses formées autour de l'hôtel de Rambouillet avaient été utiles, cette utilité dès longtemps avait eu son effet, et l'excès seul se faisait désormais sentir. Molière, le premier, voyant que les prétentions de tous ces grammairiens et instituteurs du beau langage se prolongeaient outre mesure et quand le résultat était déjà plus qu'obtenu, s'impatienta et tira sur eux à poudre et à sel. Il mit en déroute l'arrière-garde des précieux et précieuses, et nettoya le terrain. Dans toute sa carrière, des *Précieuses ridicules* aux *Femmes savantes,* il ne cessa de les harceler, de les poursuivre comme un fléau. Encore une fois, l'utile de ce côté était conquis et gagné, il ne restait que le traînant et le faux; il y donna le coup de balai par la main de ses servantes, de ses Martines, en même temps qu'il faisait parler la raison par la bouche de ses Henriettes.

Mademoiselle de Scudéry n'était plus, malgré son mérite, que la personnification de ce faux genre. Elle avait donné des règles pour bien écrire, des principes pour bien causer, avait dit sur tout cela des choses assez justes, assez sensées, fines, mais trop méthodiques : elle avait et elle portait un peu partout le ton de magister ou de prédicateur, comme l'ont observé les plus malins d'entre les contemporains. Elle avait fadement loué, dessiné, tiré en portrait toutes les personnes de haut ton qu'elle avait connues, et de qui elle dépendait un peu. Mais si utile que soit l'éducation, il y a un moment et un âge où il faut qu'elle finisse; on

ne peut garder toujours auprès de soi son précepteur ni sa gouvernante, si obséquieuse qu'elle soit jusque dans sa roideur. Mademoiselle de Scudéry l'éprouva. Molière, Boileau, sentirent surtout très-vivement cette heure, ce moment où elle était de trop, elle et son genre, et ils en avertirent brusquement et gaiement la société émancipée, qui ne se le fit pas dire deux fois. Ils balayèrent (j'aime le mot) la queue des mauvais romans. La comédie des *Précieuses ridicules* tua le genre (1659) : Boileau survenant l'acheva par les coups précis et bien dirigés dont il atteignit les fuyards.

Pascal avait commencé. Pascal et *les Précieuses ridicules*, ce sont les deux grands précédents modernes et les modèles de Despréaux. Pascal avait flétri le mauvais goût dans le sacré ; Molière le frappait dans le profane. Dénoncées par eux, les distinctions moelleuses et subtiles des casuistes, comme les expressions quintessenciées des précieuses, furent mises à leur place, décriées presque au même titre, et parurent à l'instant surannées. Les romans de mademoiselle de Scudéry et de ses imitateurs ne s'en relevèrent pas plus que les œuvres d'Abely ou de Bauny ; un libraire qui venait d'acheter ce fonds de romans en fut ruiné. Les casuistes de la galanterie furent traités comme l'avaient été les autres : Pascal n'avait été que le devancier de Molière.

Vers le temps où paraissaient les *Provinciales*, deux beaux-esprits et d'un bon sens délicat, Chapelle et Bachaumont, s'étaient agréablement moqués, dans leur fameux *Voyage*, des précieuses de *campagne*, de celles de Montpellier, et les avaient montrées dans leur cercle en séance et avec toutes leurs grimaces : mais ce n'étaient que de timides et légères escarmouches. Molière

seul attacha résolûment le grelot et se mit, avec le bonhomme Gorgibus, à dauber sur les Madelon et les Cathos, et à les battre à tour de bras. Les premières Satires de Boileau, vues à leur date (1660-1665), reprirent en détail, et sur le dos des mauvais auteurs, cette œuvre de correction et de fustigation (Scudéry, l'abbé Cotin, Quinault dans le tragique, l'abbé de Pure, etc., etc.).

Et le burlesque, autre fléau, le burlesque, cette lèpre des années de la Fronde et qui y survivait, Boileau en fit son affaire comme personnelle et n'en voulut rien laisser subsister. Qu'on n'essaie pas de distinguer après coup entre le bon et le mauvais burlesque, entre le burlesque de Scarron et celui de d'Assoucy, comme entre les bonnes précieuses et les précieuses ridicules : Scarron ou d'Assoucy, c'était tout un pour Boileau, et il les confondait dans son dégoût. Genre bas, vil, dégradant, détestable, et pour lequel il n'y aurait eu qu'une excuse à donner : c'est qu'il faisait une sorte de contre-poids au genre précieux; il y fut une manière d'antidote. Ces deux maladies se contrarièrent. Mais Boileau ne voulait pas plus de l'une que de l'autre, et n'admettait qu'un régime sain pour la santé de l'esprit. Sur ce chapitre du burlesque particulièrement, Boileau ne se contenait pas. Il avait été témoin de cette sotte mode; il l'avait vue envahir et infester par accès jusqu'aux meilleurs esprits. C'était un des thèmes qui prêtait le plus à sa colère et qui la renouvelait le plus aisément. Quoi ! mettre en balance un seul instant Scarron et Molière ? préférer à Molière les comédies et bouffonneries italiennes par curiosité d'érudition ! son goût actuel et vif ne supportait pas ces manières neutres de sentir. Il embrassa tout Molière au début; ses

premiers vers imprimés, Stances vraiment charmantes et légères [1], et où respire une fraîcheur d'admiration qui sent sa jeunesse, furent pour lui. Il lui vint en aide tant qu'il put, sous forme de satirique et de critique.

Le Boileau de la première époque, de ces premières Satires, qui ne nous plaisent plus guère et nous paraissent un peu petites par leurs allusions de voisinage et de quartier, et par cette quantité de noms propres logés *dans leurs niches*, eut donc le mérite du courage et du jugement avec un parfait à-propos. Il remit bon ordre dans les admirations du public; il replaça les auteurs à leur rang; il dit sur les Chapelain et consorts, sur les graves ennuyeux, ce que plusieurs pensaient sans oser le dire à personne ni se l'avouer à eux-mêmes. Il les chassa de l'estime des Colbert, et ne leur laissa pour refuge et pour appui que l'autorité surannée et chagrine des Montausier. Il fit de la place dans les esprits encombrés de sottes idoles littéraires et de sots noms, pour que bientôt s'y pussent loger en pleine lumière les grands et beaux noms légitimes qui allaient venir ou dont quelques-uns même étaient déjà produits, mais confondus encore au hasard et en compagnie trop mêlée. Voilà l'honneur du Boileau primitif, agressif, avant son installation à la Cour et quand il n'est encore que le poëte le plus vif de la place Dauphine et du quartier du Palais. Il fit d'abord la police dans la Galerie et chez les libraires. L'utile et le pi-

1. Les Stances à M. Molière sur sa comédie de *l'École des Femmes* (1663) :

En vain mille jaloux esprits,
Molière, osent avec mépris
Censurer ton plus bel ouvrage, etc.

quant, aujourd'hui évaporés, de ses premières Satires, doivent s'entendre et se recomposer ainsi.

Nous distinguons, nous n'avons pas à étudier Boileau dans cette première forme [1] ; nous ne le cherchons ici que tout produit, et au moment où commencent ses relations avec Arnauld chez M. de Lamoignon ; car ce fut ce grand magistrat qui les rapprocha l'un de l'autre. Un jour, dit-on, peu après la Paix de l'Église, le Premier Président se fit une fête d'inviter M. Arnauld, M. Nicole, M. Despréaux et quelques autres personnes de choix, à venir dîner à Auteuil dans l'appartement qu'il avait chez les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Boileau était déjà, on peut le dire, du parti et du bord d'Arnauld avant de le connaître : il avait quelques-uns des mêmes ennemis, les Des Maretz de Saint-Sorlin, les extravagants et visionnaires en littérature ; il se moquait volontiers des mêmes docteurs à *mâchoire d'âne* (le docteur Morel). Il avait détourné Racine de publier sa seconde Lettre ou Réponse à Barbier d'Aucour et à M. Du Bois : « Cette Réponse fera honneur à votre esprit, lui avait-il dit, et point à votre cœur; vous attaquez des hommes estimés, vous affligerez d'honnêtes gens à qui vous avez des obligations particulières, et M. Nicole à qui vous en avez plus qu'à aucun. » Il n'y eut donc rien d'étonnant si M. Arnauld et Boileau, du premier moment qu'ils se virent, se sentirent de l'inclination l'un pour l'autre et s'aimèrent. La candeur, la vérité et la probité firent le lien. Boileau était singulièrement porté vers Arnauld par l'admi-

1. On peut voir une Étude sur Boileau, assez complète en quelques pages, au tome VI des *Causeries du Lundi* : elle se lie bien et se rejoint au présent chapitre.

ration et le respect qu'il avait dès longtemps conçus pour le chrétien indépendant et pur, pour le mâle et solide écrivain, pour l'adversaire du faux goût en théologie, pour l'auteur de *la Fréquente Communion*, de la *Grammaire*, de la *Logique*, le promoteur des saines méthodes, l'ami de la raison, mais d'une raison toujours surveillée par la Foi : c'était précisément sa mesure à lui-même. Arnauld était attiré vers Despréaux autant qu'il pouvait l'être vers un poëte : il trouvait dans ses écrits comme dans son entretien, sur un fonds moral raisonnable et solide, autant d'agrément (et pas plus!) qu'il en pouvait désirer; rien de tendre ni d'efféminé; un bon sens allié du sien jusque dans son mordant, et qui mettait du feu à l'expression de certaines vérités; une imagination toujours réglée par l'honnête. Il ne concevait guère de plus juste emploi de la poésie. On trouve Boileau assez souvent cité dans sa Correspondance. Enfin, à vingt-cinq ans de distance par l'âge, et dans des genres si divers, ils avaient l'un et l'autre tout ce qu'il fallait pour s'entendre, et ils s'entendirent par l'esprit et par le cœur.

Le fameux *Arrêt burlesque* dut être un des premiers fruits de cette liaison. On sait qu'en ce temps-là (1671) l'Université, ou du moins la Faculté de théologie dont le docteur Morel était alors doyen, sollicitait le Premier Président pour le renouvellement et la confirmation d'un vieil Arrêt qui interdisait dans l'Université toute introduction d'enseignement contraire aux auteurs anciens et approuvés : l'intention avouée était de proscrire absolument la philosophie nouvelle de Descartes et de maintenir Aristote dans son infaillibilité. Le Premier Président n'était pas fâché sans doute qu'on

nât, à lui et au Parlement, un ennui et un
ll en parla devant Arnauld et devant Boileau,
n fit réponse à sa manière.
ıld (car c'est bien lui [1]) dressa un Mémoire
dans lequel il présenta cette sollicitation comme
ıptôme de mauvais vouloir et un prétexte pour
veler les contestations récemment assoupies; car
ıisme et Cartésianisme s'associaient alors aisé-
dans les esprits, bien qu'il y eût absurdité dans
idée d'étroite alliance. Arnauld montrait par des
l'inconvénient en même temps que l'inutilité de
endre régler les opinions en matière de physique
de métaphysique : « Les esprits, disait-il, ne sont
si flexibles en des choses où chacun croit avoir la
erté de penser ce qu'il lui plaît, n'y ayant que dans
choses de la Foi où l'on croit être obligé de sou-
ettre son jugement à l'autorité. Il semble au contraire
ıe plus on veut asservir les hommes à certaines opi-
ons dans les choses que Dieu n'a point déterminées
ır sa parole, plus ils se révoltent contre cette con-
ainte, et se portent avec plus d'ardeur à ce qu'on leur
éfend. » L'expérience du passé prouvait par assez
exemples qu'à entreprendre de donner aux hommes
es prescriptions rigoureuses pour philosopher de telle

1. Saint-Marc, qui a publié ce Mémoire dans son édition des Œuvres de
Boileau (tome III, page 117), dit qu'il est certainement l'ouvrage de *quelqu'un*
*Port-Royal*. Or ce *quelqu'un* ne pouvait être qu'Arnauld ou Nicole, les seuls
rtésiens ou semi-cartésiens à cette date entre tous ces Messieurs de Port-
oyal, et la fermeté de la plume déclare suffisamment le premier. M. Cousin
est assuré depuis du nom d'Arnauld, qui se lit positivement dans un manu-
crit de la Bibliothèque du Roi. Ce même manuscrit assigne à la pièce une date
ıérieure, celle de 1679. On dut, en effet, recourir plus d'une fois à ce Mé-
oire, et notamment à l'occasion du Décret pour les études prescrit dans l'As-
mblée de l'Oratoire de l'an 1678, et qui fit sortir de la Congrégation tant de
ns sujets.

manière et non de telle autre, on ne faisait que commettre l'autorité de l'Église et des magistrats. Après avoir justifié la philosophie de Descartes de certaines conséquences anti-eucharistiques qu'on lui imputait, il concluait par une dernière raison, et qui était peut-être, disait-il, la plus convaincante : « c'est qu'il n'y avait nul inconvénient à laisser les choses comme elles étaient depuis tant d'années sans qu'on eût sujet de s'en plaindre, et qu'il y en avait davantage à remuer les sujets de contestation et de disputes, et à donner occasion à ceux qui voulaient brouiller. » Tel fut le plaidoyer tout sérieux d'Arnauld.

Boileau le prit plus gaiement et en satirique. Sur la première confidence que lui en fit M. de Lamoignon, il dut dire avec son agréable brusquerie : « Laissez-moi faire, monsieur le Premier Président, je vous délivrerai de ces importuns. » Il dressa donc en style de greffier (c'était pour lui un grimoire de famille) ce modèle d'Arrêt, parodie excellente où le ridicule et l'absurde ressortent à chaque ligne. En présence d'un tel Arrêt burlesque qu'on ne manqua pas de faire circuler dans le quartier latin, il n'y avait plus espoir pour la Faculté que d'en obtenir un, un peu moins burlesque, mais qui ferait toujours ressouvenir de l'autre [1]. Le docteur

1. « Arrêt burlesque, donné en la Grand'Chambre du Parnasse en faveur des maîtres-ès-arts, médecins et professeurs de l'Université de Stagire, etc., etc.

« Vu par la Cour, la Requête présentée par les Régents, maîtres-ès-arts, docteurs et professeurs de l'Université, tant en leurs noms que comme tuteurs et défenseurs de la doctrine de maître (nom de baptême en blanc) Aristote, ancien professeur royal en grec dans le collége du Lycée, et précepteur du feu roi de querelleuse mémoire Alexandre dit le Grand, acquéreur de l'Asie, Europe, Afrique et autres lieux; contenant que depuis quelques années *une inconnue, nommée la Raison*, aurait entrepris d'entrer par force dans les écoles de ladite Université, et pour cet effet, à l'aide de certains quidams factieux prenant les surnoms de Gassendistes, Cartésiens, etc., etc. »

Morel et ses collègues se sentirent déconcertés et déboutés à l'avance du côté du Parlement, et ils se tournèrent ailleurs. On a de cet Arrêt burlesque des versions un peu diverses et qui trahissent plus d'une main. C'est une de ces pièces, en effet, dont le canevas est élastique et où chacun peut ajouter son mot. Je me représente Boileau lui-même le lisant avec ces tons et ce jeu de scène où il excellait, dans le salon du Premier Président, et, au milieu des éclats de rire, ses auditeurs proposant des additions ou des variantes dont parfois, en bon et fidèle greffier, il tient note et qu'il enregistre.

En ces années, le livre de *la Perpétuité de la Foi* était en train de paraître, et Boileau en prit occasion d'adresser à Arnauld sa troisième Épître. C'est celle sur *la mauvaise Honte;* elle porte la date de 1673 et, par conséquent, est postérieure de quelques années à la première rencontre d'Arnauld et de Boileau. Les Jésuites qui ont houspillé Boileau à la fin de sa vie, et qui ont fait saigner à coups d'épingle le vieux lion désarmé, allaient jusqu'à raconter sous main que cette troisième Épître était destinée d'abord à leur Père Ferrier, confesseur du Roi, homme d'esprit et que Boileau voyait souvent, mais que, le Père Ferrier étant mort avant l'impression, la dédicace passa à Arnauld. En ce cas, Boileau aurait refait sa pièce, car elle est, pour les trois quarts, appropriée au seul Arnauld. L'historiette est peu probable [1]. Cette Épître, quelque bonne volonté

1. Ce qui est probable, c'est tout simplement que Boileau avait exprimé le désir de dédier une de ses Épîtres au Père Ferrier, qui lui faisait beaucoup d'accueil et « qui joignait les mains d'aise toutes les fois qu'il le voyait. » Boileau, droit et adroit, ne haïssait pas d'être bien avec le Confesseur. Il fut très-bien depuis avec le Père de La Chaise, et dans une lettre à Arnauld il trouve

que nous y mettions, ne peut nous paraître forte de philosophie et de pensée, mais elle reste marquée de beaux vers. Elle n'est pas des meilleures de Boileau, elle n'est pas des pires. Le poëte y veut soutenir que la *mauvaise honte* est la cause de tous les maux, de tous les vices, de tous les crimes : à la bonne heure! C'est ainsi que, plus tard, il s'en prit à l'*équivoque* comme à la peste universelle. Mais on ne doit considérer l'idée que comme un thème propre à enchâsser et encadrer deux ou trois petits tableaux, un moyen de faire passer devant le poëte quelques images et développements qui prêtent aux beaux vers : souvent l'idée générale n'est pas autre chose chez Boileau. Molière et La Fontaine prennent l'homme et la nature humaine par des ouvertures bien autrement larges et franches, véritablement par le flanc et par les entrailles ; non point Boileau. Ainsi, moyennant cette idée, telle quelle, de la mauvaise honte, il va commencer par un éloge d'Arnauld et de *la Perpétuité* aux dépens de Claude :

> Oui, sans peine, au travers des sophismes de Claude,
> Arnauld, des novateurs tu découvres la fraude
> Et romps de leurs erreurs les filets captieux.
> Mais que sert que ta main leur dessille les yeux,
> Si toujours dans leur âme une pudeur rebelle,
> Près d'embrasser l'Église, au prêche les rappelle?
> Non, ne crois pas que Claude, habile à se tromper,
> Soit insensible aux traits dont tu le sais frapper;
> Mais un démon l'arrête, et, quand ta voix l'attire,
> Lui dit : Si tu te rends, sais-tu ce qu'on va dire?...

Claude avait plus d'esprit et de conscience qu'on ne lui

moyen de marquer son sentiment de respect pour ce Père, de même qu'il maintenait son franc-parler en faveur d'Arnauld devant les Jésuites. Boileau, c'est l'ami indépendant.

en suppose là. Ce livre de *la Perpétuité* était moins convaincant et plus choquant pour lui et pour les siens que Boileau ne se l'imagine. Le poëte continue d'invectiver la mauvaise honte :

> Des superbes mortels le plus affreux lien,
> N'en doutons point, Arnauld, c'est la honte du bien.
> . . . . . .
> C'est là de tous nos maux le fatal fondement.

Tout cela est assez pauvre de philosophie et de raison, il en faut convenir : cette mauvaise honte, cet *affreux lien* des mortels, n'est aux mains de Boileau qu'un fil très-fragile et assez court avec lequel il tâche de cheminer jusqu'au bout de son Épître de quatre-vingt-dix-huit vers, et d'en nouer tant bien que mal, et plus subtilement que solidement, les trois ou quatre morceaux. Car Boileau procède volontiers par morceaux, par couplets; cela est sensible à la lecture. Il est un poëte de verve, mais d'une verve courte et saccadée, non continue. On distingue les pauses. Les transitions lui coûtaient beaucoup. Il ne rejoint pas toujours très-exactement ces morceaux successifs ni par d'assez habiles soudures. — Mais voici de beaux vers, ce qu'il cherchait avant tout :

> Misérables jouets de notre vanité,
> Faisons au moins l'aveu de notre infirmité.
> A quoi bon, quand la fièvre en nos artères brûle,
> Faire de notre mal un secret ridicule?
> Le feu sort de vos yeux petillants et troublés,
> Votre pouls inégal marche à pas redoublés :
> Quelle fausse pudeur à feindre vous oblige?
> Qu'avez-vous? — Je n'ai rien. — Mais ... — Je n'ai rien, vous dis-je,
> Répondra ce malade à se taire obstiné.
> Mais cependant voilà tout son corps gangrené;

Et la fièvre, demain se rendant la plus forte,
Un bénitier aux pieds, va l'étendre à la porte.
Prévenons sagement un si juste malheur :
Le jour fatal est proche, et vient comme un voleur ;
Avant qu'à nos erreurs le Ciel nous abandonne,
Profitons de l'instant que de grâce il nous donne.
Hâtons-nous; le temps fuit, et nous traîne avec soi :
Le moment où je parle est déjà loin de moi.

L'auteur, qui se levait fort tard, très-peu janséniste en ce point, était au lit quand il récita pour la première fois son Épître à Arnauld qui l'était venu voir un peu matin. Il disait à merveille, et quand il en fut à ce vers : *Le moment où je parle...*, il le récita d'un ton si léger et si rapide, qu'Arnauld transporté, et assez neuf à l'effet des beaux vers français, se leva brusquement de son siége, et fit deux ou trois tours de chambre comme pour suivre ce moment qui fuyait.

Le but principal de l'Épître, c'est quinze ou vingt vers comme ceux-là ; la *mauvaise honte*, encore une fois, n'est que la machine.

Il y revient pour retrouver une nouvelle occasion, et un nouveau train de beaux vers :

Mais quoi! toujours la honte en esclaves nous lie.
Oui, c'est toi qui nous perds, ridicule folie :
C'est toi qui fis tomber le premier malheureux,
Le jour que, d'un faux bien sottement amoureux,
Et n'osant soupçonner sa femme d'imposture,
Au démon, par pudeur, il vendit la nature.

(C'est cependant pousser bien loin le respect humain que de le voir jusque dans la complaisance d'Adam pour sa femme, au sein de ce Paradis terrestre où ils étaient sans témoins.)

Hélas! avant ce jour qui perdit ses neveux,
Tous les plaisirs couraient au-devant de ses vœux.

La faim aux animaux ne faisait point la guerre;
Le blé, pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait point qu'un bœuf, pressé de l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon...

ilà la contre-partie du vers léger de tout à l'heure. ı ne nous dit pas si, à ce traînant passage, Arnauld mme surchargé se renfonça dans son fauteuil, ou s'il ttit lentement la mesure. Ces deux vers une fois nportés (qui sont les deux points extrêmes du tableau, point clair et le point sombre), Boileau tenait son faire, il avait touché son but ; il ne s'agissait plus que finir décemment et sans trop de chute. La fin, qui pplique à lui-même, est assez ingénieuse, et d'une milité d'homme du monde qui se confesse devant nauld :

Moi-même, Arnauld, ici, qui te prêche en ces rimes,
Plus qu'aucun des mortels par la honte abattu,
En vain j'arme contre elle une faible vertu.
Ainsi toujours douteux, chancelant et volage,
A peine du limon où le vice m'engage
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant...

*sors en m'agitant,* ce dernier hémistiche était, à ce 'il paraît, difficile à trouver. *J'arrache un pied ti-de;...* il fallait finir, faire tomber ce pied d'accord ec la rime. Boileau consulta Racine qui n'en vint s à bout ; mais quand Racine, revint le lendemain, ileau lui cria du plus loin qu'il l'aperçut : *Et sors en agitant;* il s'était tiré du mauvais pas poétique, du non prosaïque qui ne l'embarrassait certes pas moins ıe l'autre limon. Nous tenons par cette seule Épître en des secrets du métier.

Boileau, pourtant, avait fait mieux quelquefois. Il

avait donné, l'année précédente, son admirable Épître au Roi sur le passage du Rhin. L'adresse, l'agrément, l'esprit, la poésie, concourent dans cette pièce. Il devait donner peu après la riante Épître à M. de Lamoignon, et surtout son Épître à Racine au lendemain de *Phèdre*, dans laquelle il s'élève à toute l'émotion et à toute l'éloquence dont est capable la poésie du critique.

Les premiers chants du *Lutrin*, qui datent de ces années, sont tout égayés des souvenirs de Pascal et de Port-Royal.

L'influence de Pascal sur Boileau, on l'a déjà indiqué, fut grande, plus grande qu'on ne saurait l'exprimer. Voltaire a dit : « Pascal le premier des satiriques français, car Despréaux ne fut que le second. » Despréaux n'a cessé de se conduire comme s'il reconnaissait de tout point cette vérité. C'est Pascal surtout qu'il a en vue pour son idéal de perfection. Il n'est personne qui ait senti plus que lui les *Provinciales*, ni qui y fût peut-être plus préparé par la nature et par l'éducation : chrétien gallican, un peu janséniste mais pas trop sombre, voisin de la Sainte-Chapelle, ami d'Arnauld et de Lamoignon, homme de ces quartiers au propre et au moral, il était, en les lisant et les relisant sans cesse, dans toutes les conditions pour tout en goûter, tout en admirer. Ce n'est pas seulement au sens littéraire qu'il procède de Pascal, c'est encore pour l'ensemble des maximes et pour les idées. Sans tremper au dogme théologique jamais bien avant (et il ne laissa pas d'y entrer à quelque degré), Boileau est en plein dans le même courant moral. On peut dire qu'il est né, moralement aussi, des *Provinciales*. C'est un chrétien de cette roche. Ce fonds de jugement, d'indignation, de plaisanterie des *Petites Lettres*, va

composer insensiblement toute une part essentielle et croissante de son propre fonds à lui. Dans les œuvres de sa belle maturité, cela se dissimule encore; il y a plus de variété, de richesse, une fertilité qui se recouvre et s'orne par d'autres acquisitions. Pourtant déjà dans *le Lutrin*, indépendamment de tous ces noms antijansénistes (Bauny, Abély, Raconis) qu'il y enchâsse et à qui il s'en prend désormais autant et plus qu'aux méchants poëtes, combien on retrouve à chaque pas la raillerie du relâchement, de l'accommodement en dévotion, du casuisme! Nous nous souvenons d'Alain[1]. Boileau, dans *le Lutrin*, n'a pas fait plus souvent allusion directe à la querelle janséniste et aux combats livrés pour et contre les cinq Propositions, de peur de paraître rompre la Paix de l'Église; mais il y songeait à coup sûr autant qu'à aucun autre exploit de la Discorde. Le *Beaucoup de bruit pour rien*, qui conclut les *Provinciales*, aurait pu servir d'épigraphe à son poëme; et l'histoire du *Lutrin* devait marcher de front, dans son esprit, à côté de celle du capuchon et du pain des Cordeliers que raconte si bien la première *Imaginaire*.

Non que je veuille faire de ce joli et gai poëme du *Lutrin*, qui a cinq chants tout entiers délicieux, une œuvre plus janséniste qu'elle ne l'est. Je n'ai garde d'oublier l'occasion première qui le fit naître, et comment l'inspiration badine a soudainement jailli d'un mot jeté presque au hasard. Racontant un jour le singulier arbitrage qui lui avait été déféré par ses voisins de la Sainte-Chapelle, le premier président Lamoignon avait dit en riant à Boileau : « Voilà un sujet de poëme. » — « Il ne faut jamais défier un fou, » avait répondu

1. Tome III, page 48.

celui-ci, et il se mit en devoir de tenir la gageure. Comme poëte, il s'y est complu et surpassé. Il eut soin de travestir les masques. On a pu toutefois y relever nombre de malices à l'adresse de gens d'Église plus ou moins connus, et qui n'étaient pas des amis de ses amis. Évidemment la palette morale est empruntée au ton des plus légères des *Provinciales*. Ce sont des scènes de la dévotion aisée en comédie et en action [1].

Mais c'est surtout dans ses dernières productions que l'influence morale de Port-Royal sur Boileau se déclare, je dirai même, se démasque de plus en plus. Son fonds d'idées et de plaisanteries, qui n'est pas inépuisable et qui ne s'est pas renouvelé, se montre à nu, n'étant plus recouvert par aucune fleur d'enjouement accessoire.

Ses derniers ouvrages sont la Satire X contre les *Femmes* (1693), ses trois Épîtres X, XI et XII, à ses *Vers*, à *Antoine* et sur l'*Amour de Dieu* (1695), la Satire XI à Valincour sur l'*Honneur* (1698), la Satire XII sur l'*Équivoque* (1705).

Sa X^e^ Satire, composée vers le temps de l'Ode sur

1. Les Jésuites de Trévoux n'ont pas été les derniers de leur Société à faire à Boileau la guerre pour ses partialités envers Port-Royal : j'ai sous les yeux une Dissertation curieuse, intitulée *le Lutrin*, par le Père Arsène Cahours (1857) ; c'est tout un travail sur les héros et sur le plan du *Lutrin*, du point de vue de la Sainte-Chapelle. L'érudit et studieux jésuite a pris à tâche de dévoiler toutes les ruses, toutes les malices de Boileau, tous les endroits où *le jansénisme du poëte montre le bout de l'oreille*. Mais il ne faudrait point aller jusqu'à supposer qu'il y eut, de sa part, ni un plan de vengeance concertée, ni des rancunes. Boileau était, avant tout, un poëte, non pas un homme de parti, et le Père Cahours, qui s'est montré si indulgent pour nous-même et qui est de la famille de Bourdaloue, ne saurait avoir oublié que c'est de Bourdaloue que Boileau a dit en des vers si honorables pour tous deux :

> Ma franchise surtout gagna sa bienveillance.
> Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France
> Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux.

Namur, et par laquelle, après quelques années d'interruption et de silence, il fit sa rentrée en poésie, cette satire que plus de la moitié du monde trouve à bon droit désagréable, mais qui nous paraît tout étinceante encore de talent, fut une des joies suprêmes d'Arnauld, qui la reçut dans les derniers mois de sa vie. L'éloge du prédicateur Des Mares, l'éclatant hommage rendu à l'éducation de Port-Royal :

> L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite,
> Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal instruite,
> Aux lois de son devoir règle tous ses désirs [1] ;

l'anathème lancé contre l'Opéra et contre les romans, allèrent au cœur de l'intègre vieillard, et le transportèrent ; il y voyait presque un modèle de satire chrétienne. Bayle aussi l'estimait le *chef-d'œuvre* de Boileau ; mais Bayle pense et parle un peu des femmes comme Jansénius en écrivait à Saint-Cyran, comme l'antiquaire de Walter Scott pense de l'espèce-femme (*Womankind*). Sans en revenir jusqu'au fade Demoustier en adoration et idolâtrie pour les femmes, sans aller jusqu'à s'écrier avec le dithyrambique Diderot que, pour écrire sur elles, il faut tremper sa plume dans les couleurs de l'arc-en-ciel et jeter sur son papier la poussière des ailes du papillon, on peut dire que la Satire des *Femmes* de Boileau est bien l'œuvre d'un célibataire valétudinaire, orphelin en naissant, à qui jamais sa mère n'avait souri

1. N'oublions pas que Saint-Cyr et la patronne de Saint-Cyr sont loués tout à côté :

> Mais eût-elle sucé la raison dans Saint-Cyr...
> J'en sais une, chérie et du monde et de Dieu....

Boileau est plein de ces doubles hommages ; c'est encore moins une précaution qu'il prend qu'une justice qu'il rend : c'est adresse et justice.

et que personne n'avait dédommagé, depuis, de ces tendresses absentes d'une mère. Cette Satire trouva des désapprobateurs même parmi les chrétiens, et Bossuet l'estimait beaucoup moins irréprochable et moins édifiante que ne le faisait Arnauld[1]. Elle déplut par plus d'une raison aussi à Perrault, excellent père de famille, et qui s'y voyait d'ailleurs maltraité pour son poëme de *Saint Paulin* et pour ses opinions sur les Anciens ; il y fit une réponse en vers avec préface. Il envoya son ouvrage à Arnauld, qui lui répondit par une longue Lettre toute en faveur de Boileau et de sa Satire. C'est cette Lettre d'Arnauld qui courut, et que Boileau appelait avec orgueil son *Apologie*. Arnauld jugeait des femmes comme Boileau, et moins finement que nous ne l'avons vu faire à Nicole : Du Guet certes, tout aussi chrétien, eût été d'un plus délicat avis. La Lettre d'Arnauld est lourde, assommante ; il écrase les romans, l'Opéra, la Comédie, que Perrault ne condamnait pas à son gré ; ce qu'on peut dire, c'est que cette Dissertation critique, où rien n'est omis, marque une grande vigueur dans un homme de 82 ans. Les dernières lettres écrites par Arnauld sont toutes pleines de cette affaire de Boileau et de Perrault, et du désir qu'il avait de les réconcilier. Le médecin Dodart lui écrivait de Paris, à la date du 6 août (1694) : « M. Racine me dit avant-hier qu'il avait fait la paix entre nos deux amis.

1. « Les poëtes et les beaux-esprits chrétiens prennent le même esprit (que les Païens) : la religion n'entre non plus dans le dessein et dans la composition de leurs ouvrages que dans ceux des Païens. Celui-là s'est mis dans l'esprit de blâmer les *femmes* ; il ne se met point en peine s'il condamne le mariage, et s'il en éloigne ceux à qui il a été donné comme un remède ; pourvu qu'avec de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique, et qu'il fasse de belles peintures d'actions bien souvent très-laides, il est content. » (Bossuet, *Traité de la Concupiscence*, chap. XVIII.)

Dieu soit loué! Je tâcherai d'en témoigner ma joie à M. Perrault aujourd'hui. » Deux jours après, Arnauld était mort, avant de recevoir cette nouvelle qui l'aurait satisfait dans un de ses derniers désirs.

On conçoit maintenant toute la joie de Boileau de se sentir épaulé, au moment où il s'y attendait le moins, par un si puissant et illustre auxiliaire, et il a exprimé cette joie en vers et en prose. Il remercia tout d'abord Arnauld de son intervention amicale par une très-spirituelle lettre, où la verve et l'humeur de l'homme éclatent vivement (juin 1694) :

« Je ne saurais, Monsieur, assez vous témoigner ma reconnaissance de la bonté que vous avez eue de vouloir bien permettre qu'on me montrât la lettre que vous avez écrite à M. Perrault sur ma dernière Satire. Je n'ai jamais rien lu qui m'ait fait un si grand plaisir ; et, quelques injures que ce galant homme m'ait dites, je ne saurais plus lui en vouloir de mal, puisqu'elles m'ont attiré une si honorable Apologie. Jamais cause ne fut si bien défendue que la mienne. Tout m'a charmé, ravi, édifié dans votre lettre ; mais ce qui m'y a touché davantage, c'est cette confiance si bien fondée avec laquelle vous y déclarez que vous me croyez sincèrement votre ami. N'en doutez point, Monsieur, je le suis ; et c'est une qualité dont je me glorifie tous les jours en présence de vos plus grands ennemis. Il y a des jésuites qui me font l'honneur de m'estimer, et que j'estime et honore aussi beaucoup : ils me viennent voir dans ma solitude d'Auteuil, et ils y séjournent même quelquefois ; je les reçois du mieux que je puis ; mais la première convention que je fais avec eux, c'est qu'il me sera permis dans nos entretiens de vous louer à outrance. J'abuse souvent de cette permission, et l'écho des murailles de mon jardin a retenti plus d'une fois de nos contestations sur votre sujet. La vérité est pourtant qu'ils tombent sans peine d'accord de la grandeur de votre génie et de l'étendue de vos connaissances ; mais je leur soutiens, moi, que ce sont là vos moindres qualités, et que ce qu'il y a de plus estimable en vous, c'est la droiture de votre esprit, la candeur de votre âme et la pureté de vos intentions. C'est alors que se font les grands cris ; car je ne démords point sur cet article, non plus que sur celui des *Lettres au Provincial*, que, *sans examiner qui des deux partis au fond a droit ou tort*, je leur vante toujours comme le plus parfait ouvrage de prose qui soit en notre langue. Nous en venons quelquefois à des paroles assez aigres. A la fin, néanmoins, tout se tourne en plai-

santerie : *Ridendo dicere verum quid vetat?* ou quand je les vois trop fâchés, je me jette sur les louanges du Révérend Père de La Chaise, que je révère de bonne foi, et à qui j'ai en effet tout récemment encore une très-grande obligation, etc. [1]. »

Dans son Épître X qui est de l'année suivante, parlant à ses *Vers*, et comme étalant leur suprême triomphe, Boileau s'écriait :

Mais des heureux regards de mon astre étonnant
Marquez bien cet effet encor plus surprenant,
Qui dans mon souvenir aura toujours sa place :
Que *de tant d'écrivains de l'école d'Ignace*
*Étant, comme je suis, ami si déclaré* [2],
Ce Docteur toutefois, si craint, si révéré,
Qui contre eux de sa plume épuisa l'énergie,
Arnauld, le grand Arnauld, fit mon Apologie.
Sur mon tombeau futur, mes Vers, pour l'énoncer,
Courez, en lettres d'or, de ce pas vous placer...

Les infirmités de Boileau ne lui permettaient plus de paraître que rarement à la Cour. Ce fut Racine qui lut au roi les trois dernières Épîtres de son ami : son fils nous raconte que quand il en fut à ce vers, *Arnauld, le grand Arnauld*, etc., le doux lecteur marqua courageusement le ton et que Louis XIV le prit bien.

Boileau était encore tout plein de sa reconnaissance, quand il composa cette vigoureuse Épitaphe pour le corps d'Arnauld obscurément enterré à Bruxelles dans l'église d'un faubourg, tandis que Santeul célébrait son cœur revenu à Port-Royal des Champs :

1. On remarquera, au milieu des louanges *à outrance* pour Arnauld, le très-habile mélange de jésuites qui y intervient, et la neutralité qui y est professée sur le fond des matières des *Provinciales*. Boileau se fait plus neutre qu'il ne l'est; mais sa lettre peut courir, et il est prudent.

2. Toujours un mélange de jésuites, par manière de correctif à son jansénisme.

Au pied de cet autel de structure grossière,
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit;
Arnauld, qui, sur la Grâce instruit par Jésus-Christ,
Combattant pour l'Église, a, dans l'Église même,
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème.
Plein du feu qu'en son cœur souffla l'Esprit divin,
Il terrassa Pélage, il foudroya Calvin,
De tous les faux docteurs confondit la morale.
Mais, pour fruit de son zèle, on l'a vu rebuté,
En cent lieux opprimé par leur noire cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté;
Et même par sa mort leur fureur mal éteinte
N'aurait jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même, ici, de son ouaille sainte
A ces loups dévorants n'avait caché les os.

Un sentiment, un souffle de poursuite acharnée et de fatigue invincible respire (*anhelat*) dans ces derniers vers. L'Épitaphe d'ailleurs pouvait être d'autant plus vigoureuse et hardie que Boileau la tint secrète.

Dans cette Épître X, il dit de lui-même :

Ami de la vertu plutôt que vertueux.

C'est tout à fait son rôle près de Port-Royal et des Jansénistes; il est par excellence *l'Ami* [1].

Les trois Épîtres X, XI et XII, sont, quoi qu'on en ait dit, tout à fait dignes de Boileau; la XI^e à son *Jardinier*, charmante de détails, renferme quelques-uns des vers les plus artistement frappés du poëte, et qui lui ont valu le suffrage de Le Brun, l'ami d'André Chénier. Mais la XII^e Épître à l'abbé Renaudot sur l'*Amour de Dieu* est une dépendance directe de la X^e *Provinciale* et nous intéresse particulièrement. Cet amour de Dieu

1. « Il faut aussi que vous sachiez que, parmi les gens du monde, nous n'avons point de meilleurs amis que lui et son compagnon M. Racine. » (Lettre de M. Arnauld à M. Du Vaucel, 19 mars 1694.)

était une des sources sincères et vraies de l'inspiration de Despréaux. Au chant VI^e du *Lutrin*, il avait mis ces vers dans la bouche de la Piété qui se plaint à Thémis du relâchement des derniers siècles :

> Une servile peur tint lieu de charité;
> Le besoin d'aimer Dieu passa pour nouveauté...

C'était un article sur lequel il n'entendait pas raillerie, même en conversation. On sait la brusque et amusante scène du dîner chez M. de Lamoignon, racontée à ravir par madame de Sévigné; si connue qu'elle soit, il n'est pas possible de l'omettre dans un chapitre sur le jansénisme de Boileau. Le soir approche, les ombres descendent; donnons-nous cette lumière :

« A propos de Corbinelli, il m'écrivit l'autre jour un fort joli billet; il me rendait compte d'une conversation et d'un dîner chez M. de Lamoignon : les acteurs étaient les maîtres du logis, M. de Troyes, M. de Toulon, le Père Bourdaloue, son compagnon, Despréaux et Corbinelli. On parla des ouvrages des Anciens et des Modernes; Despréaux soutint les Anciens à la réserve d'un seul moderne [1], qui surpassait, à son goût, et les vieux et les nouveaux. Le compagnon du Bourdaloue, qui faisait l'entendu et qui s'était attaché à Despréaux et à Corbinelli, lui demanda quel était donc ce livre si distingué dans son esprit? Despréaux ne voulut pas le nommer; Corbinelli lui dit : « Monsieur, je vous conjure de me le dire, afin que je le lise toute la nuit. » Despréaux lui répondit en riant : « Ah! Monsieur, vous l'avez lu plus d'une fois, j'en suis assuré. » Le jésuite reprend avec un air dédaigneux, *un cotal riso amaro*, et presse Despréaux de nommer cet auteur si merveilleux. Despréaux lui dit : « Mon Père, ne me pressez point. » Le Père continue. Enfin, Despréaux le prend par le bras, et, le serrant bien fort, lui dit : « Mon Père, vous le voulez; eh bien! morbleu, c'est Pascal. » — « Pascal, dit le Père tout rouge, tout étonné, Pascal est beau autant que le faux peut l'être. » — « Le faux, reprit Despréaux, le faux! sachez qu'il est aussi vrai qu'il est inimitable; on vient de le traduire en trois langues. » Le Père répond : « Il n'en est pas plus vrai. » Despréaux s'échauffe, et criant comme un fou : « Quoi, mon Père, direz-vous qu'un des vôtres n'ait pas fait im-

1. Voilà Boileau tout à fait d'accord avec Perrault sur un point de la fameuse dispute : Pascal faisait ce miracle avant qu'Arnauld les réconciliât.

primer dans un de ses livres qu'*un chrétien n'est pas obligé d'aimer Dieu?* Osez-vous dire que cela est faux? »—« Monsieur, dit le Père en fureur, il faut distinguer. » — « Distinguer, dit Despréaux, distinguer, morbleu! distinguer, distinguer si nous sommes obligés d'aimer Dieu! » et, prenant Corbinelli par le bras, s'enfuit au bout de la chambre; puis, revenant et courant comme un forcené, il ne voulut jamais se rapprocher du Père, s'en alla rejoindre la compagnie qui était demeurée dans la salle où l'on mange. Ici finit l'histoire, le rideau tombe: Corbinelli me promet le reste dans une conversation; mais moi qui suis persuadée que vous trouverez cette scène aussi plaisante que je l'ai trouvée, je vous l'écris, et je crois que si vous la lisez avec vos bons tons, vous en serez assez contente[1]. »

L'adorable plume que madame de Sévigné, et que la voilà bien, la rieuse, la railleuse, la naturelle et la divine! Je sais quelqu'un qui n'appelle jamais madame de Sévigné que *la divine railleuse*, et La Fontaine que *le divin négligent*. La Fontaine et madame de Sévigné, au dix-septième siècle, sont les deux écrivains qui ont au plus haut degré et qui communiquent le plus aisément ces deux choses involontaires, la joie et le charme. — Mais puisque nous sommes tenus de raisonner là-dessus, au lieu simplement d'en jouir et d'en sourire, tirons de la scène du dîner cette remarque, que s'il goûtait si au vif les *Provinciales* par le côté plaisant, satirique, et si son enjouement dans *le Lutrin* n'en est bien souvent qu'un souvenir, Boileau ne les sentait pas moins par le côté élevé, profond, par la foi fervente et sérieuse du chrétien. L'Épître XII^e se rapporte à merveille à la scène racontée par madame de Sévigné, et n'en est qu'une traduction infiniment moins badine, moins variée, mais non pas moins vive, ni à certains égards moins frappante. Qu'on se rappelle le morceau final, la prosopopée du Jugement dernier, qui semble

1. Lettre à madame de Grignan, du 15 janvier 1690.

inspirée directement de l'éloquente péroraison de la X^e *Provinciale;* qu'on relise cette parole ironique et impossible que le poëte ose placer par supposition dans la bouche de Dieu, — Dieu damnant et repoussant de lui ceux qui ont voulu qu'on l'aimât, mais au contraire ouvrant les bras à ceux qui ont délivré l'homme de l'importun fardeau d'aimer son Créateur: Venez, mes *bien-aimés,* leur dira-t-il,

> Entrez au Ciel, venez, comblés de mes louanges,
> Du besoin d'aimer Dieu désabuser les Anges [1].

On conçoit, en se plaçant au cœur du dogme, que cette Épître XII^e enlevât Bossuet, qui avait trouvé à redire à la Satire contre les *Femmes*. Il y a un billet de lui à l'abbé Renaudot (1695), où on lit : « Si je me fusse trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de

1. Il paraît bien que l'idée de la Prosopopée était venue à Boileau dans une conversation fort animée qu'il avait eue avec le Père Cheminais, et que c'était de ce qu'il y avait dit en prose que le poëte s'était inspiré dans ses vers. Malheureusement, nous n'avons pas eu une madame de Sévigné pour nous raconter cette seconde scène; on n'en a qu'un crayon en raccourci, très-imparfait, qui permet toutefois d'en juger. La dispute s'était échauffée sur l'*Attrition* et la *Contrition;* outré à la fin, poussé à bout par le Père Cheminais qui soutenait non-seulement que l'attrition sans l'amour de Dieu suffit pour ouvrir le Paradis, mais que professer le contraire, c'était être hérétique, Boileau, à ce mot, se serait écrié : « C'en est donc fait, mon Révérend Père, me voilà hérétique, et par conséquent réprouvé! mais attendons le Jugement l'un et l'autre. Jésus-Christ me dira, selon vous : Allez, maudit de mon Père, vous qui avez soutenu que l'homme était obligé de l'aimer, allez prêcher une si pernicieuse morale aux Démons, vos compagnons de supplice. Quant à vous, il vous dira : Venez, mon bien-aimé, qui avez dégagé l'homme d'un joug aussi injuste que celui d'aimer son Créateur, venez désabuser les Anges et les Saints de l'erreur où ils ont été jusqu'ici. » Voilà l'éloquente boutade assez au naturel, et telle qu'elle jaillit à sa source : cela ressemble bien au Boileau que madame de Sévigné nous a montré si vivant et en action. On ajoute que le Père Cheminais, qui jusqu'à cet instant de la dispute avait été intarissable de bonnes ou de mauvaises raisons et n'avait pas songé à ménager sa poitrine qu'il avait fort délicate, resta étourdi du coup et sans un mot de réplique.

e visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Au-
il avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre de la
ache inspirée de M. Despréaux *l'hymne céleste de*
*mour divin.* »

Despréaux; l'abbé Renaudot, l'abbé Boileau (de l'Ar-
hevêché) dont il s'agit ici, voilà bien un groupe de
Jansénistes honnêtes gens, de la fin, — entre Bossuet
et M. de Noailles.

Une lettre de Boileau à Racine montre quel bruit
faisait alors cette Épître, encore inédite, avec quelle
diversité d'opinions on en parlait, et comment cette
théologie, alors si vivante, portait fort bien la poésie qui
la relevait en beaux vers, mais qu'aujourd'hui morte,
ou à peu près, elle écrase. Il s'agit d'une visite au Père
de La Chaise, qui joue dans cette affaire un rôle de
conciliation et de bon goût. Boileau, accompagné de
son frère le docteur de Sorbonne, va donc lire sa pièce
au confesseur du roi, qui les reçoit avec beaucoup
d'agrément et de politesse. Le Père de La Chaise s'as-
sied tout près du poëte pour ne rien perdre de son dé-
bit, et, un peu prévenu qu'il est, il commence par
quelques discours généraux sur la difficulté et la déli-
catesse qu'il y avait à traiter un tel sujet; il s'y étend
avec quelque complaisance, en homme qui a autrefois
enseigné la théologie. Boileau convient de tout, et l'as-
sure qu'il n'a fait autre chose que mettre en vers la
doctrine que le Révérend Père vient d'exposer :

« Enfin, lorsqu'il a cessé de parler, je lui ai dit que j'avais été fort surpris qu'on m'eût prêté des charités auprès de lui, et qu'on lui eût donné à entendre que j'avais fait un ouvrage contre les Jésuites; ajoutant que ce serait une chose bien étrange, si soutenir qu'on doit aimer Dieu s'appelait écrire contre les Jésuites; que mon frère avait apporté avec lui vingt passages de dix ou douze de leurs plus fameux écrivains, qui soutenaient en

termes beaucoup plus forts que ceux de mon Épître, que, pour être justifié, il faut indispensablement aimer Dieu; qu'enfin j'avais si peu songé à écrire contre les Jésuites, que les premiers à qui j'avais lu mon ouvrage, c'était six Jésuites des plus célèbres... J'ai ajouté ensuite que depuis peu j'avais eu l'honneur de réciter mon ouvrage à monseigneur l'Archevêque de Paris (M. de Noailles) et à monseigneur l'Évêque de Meaux (Bossuet), qui en avaient tous deux paru, pour ainsi dire, transportés; qu'avec tout cela néanmoins, si Sa Révérence croyait mon ouvrage périlleux, je venais présentement pour le lui lire, afin qu'il m'instruisît de mes fautes. Enfin, je lui ai fait le même compliment que je fis à monseigneur l'Archevêque lorsque j'eus l'honneur de le lui réciter, qui était que je ne venais pas pour être loué, mais pour être jugé... »

Sur cela, il se met à réciter et si bien, si agréablement, avec tant d'art et de feu, qu'il ravit son auditeur. A un endroit il a eu soin, dit-il, d'insérer huit vers que Racine n'approuvait pas, lesquels vers contredisent un peu ou du moins atténuent le dogme augustinien, et parlent de Dieu comme voulant sûrement nous sauver tous :

Marchez, courez à lui; qui le cherche le trouve[1] !

Le Père de La Chaise, naturellement, est ravi de ces vers, et les lui fait redire jusqu'à trois fois : « Mais je ne saurais vous exprimer avec quelle joie, quels éclats de rire, il a entendu la prosopopée de la fin. » Boileau gagne donc sa cause, il sort victorieusement de l'épreuve, et il n'eut jamais plus à se féliciter qu'en cette occasion d'être un parfait récitateur.

Même quand Boileau ne la récite plus, et pourvu que l'on consente à se reporter comme nous le faisons au

1. Cette addition servait de passe-port au reste, en même temps qu'elle était bien dans l'esprit de Boileau. Tout à fait d'accord avec ses amis sur la morale où il prenait feu, il mordait peu au dogme, à l'idée de la Prédestination absolue, et son bon sens, sa part de *rationalisme* y devait trouver en effet de la difficulté.

foyer de ces questions et de ces querelles, l'Épître a encore de la flamme.

De près elle avait plus d'un à-propos, et Boileau s'était piqué d'honneur, même à l'égard de quelques-uns de ses amis, en la composant. Quelques jansénistes un peu outrés, en effet, parmi lesquels on cite le médecin Dodart, avaient paru croire, et n'avaient pas été sans se dire entre eux qu'Arnauld, l'année précédente, avait fait déroger la théologie, en la commettant ainsi dans une querelle de poëtes. Là-dessus Boileau s'était mis à faire ses vers sur l'*Amour de Dieu*, pour prouver à ces messieurs que la poésie qu'ils dénigraient était capable des plus grands sujets et des plus saints.

On sait quantité d'anecdotes qui ont trait à cet *Amour de Dieu*, et qui en attestent le succès dans le monde grave où vivait l'auteur. Ce n'est pas dans le moment même, ce n'est qu'après quelques années que le sujet parut ingrat. Boileau ne dut jamais se douter qu'il s'était trompé comme poëte, à voir le mouvement que la théologique Épître excita autour de lui : il semblait que sa vogue des plus beaux jours se renouvelât.

« M. Daguesseau, avocat-général, est prodigieux en tout, racontait Boileau ; il m'est venu voir, je lui ai récité mes vers sur l'*Amour de Dieu* : il en a retenu cinquante tout de suite, et est retourné chez lui les copier. Je l'ai su, et cela m'a obligé d'en changer quelques-uns... »

« M. Racine demanda à mon jardinier s'il venait toujours bien du monde chez moi ? — « Oui, Monsieur, « lui dit-il, c'est cet *Amour de Dieu* qui lui amène tout « cela. » — Racine était très-occupé de cette foule que

recevait Despréaux à sa maison ou plutôt à son *hôtellerie* d'Auteuil, et il ne se serait pas senti en état de tenir tête à tant de gens tout le long du jour.

Le Père Bouhours félicitait Antoine, le jardinier, sur ce que son maître lui avait adressé une Épître en vers : « N'est-il pas vrai, maître Antoine, lui dit le Père d'un air riant et moqueur, que vous faites plus de cas de cette pièce que de toutes les autres de votre maître? » — « Nenni-dà, mon Père, répondit le jardinier : m'est avis que c'est l'*Amour de Dieu* qui est la meilleure; celle-là passe toutes les autres. » Le mot était piquant, dit à un jésuite. Bouhours en eut pour son argent.

Ce fut, jusqu'à la fin, une distraction et une fête pour les honnêtes gens d'humeur sobre [1], de dîner chez Boileau à Auteuil; et M. Daguesseau raconte comment, en mai 1703, à un retour de Versailles avec M. de Fleury, un jour qu'ils y étaient allés pour affaires du Parlement, et qu'ils avaient été mal reçus de Louis XIV, ils essayèrent d'oublier pendant quelques heures, à la table du poëte, le chagrin que leur donnait un voyage si peu favorable [2].

1. Je dis d'*humeur sobre;* mais il ne faudrait pas s'exagérer cette sobriété en aucun sens. Boileau, en son bon temps, ne haïssait pas la table, le vin, la bonne chère. Évidemment il aimait le monde, la conversation, à recevoir, à avoir groupe autour de lui. Il trouvait souvent, il donnait à l'improviste des scènes de comédie dans la conversation. Des quatre immortels amis, c'était, on peut le conjecturer, celui qui causait le plus, — le plus à cœur joie, — plus que Racine qui s'observait davantage, que Molière qui *contemplait*, — que La Fontaine qui *dormait* quelquefois. Je ne parle pas de Chapelle, qui buvait et se noyait toujours.

2. Plus tard, lire du Boileau, c'était encore la seule gaieté littéraire que les Jansénistes permettaient ou même conseillaient aux leurs : « Vous n'avez jamais lu Boileau, disait M. D'Étemare à M. Le Roy de Saint-Charles (9 février 1760), vous devriez le lire. Cela forme le goût, et d'ailleurs il est bon de faire ainsi quelque lecture qui égaie. »

Ces trois Épîtres X, XI et XII paraissent en 1698 et réveillent les ennemis de Boileau. Cependant il vieillit de plus en plus, il s'attriste ; Racine meurt. Boileau paraît pour la dernière fois à la Cour. Il avait toujours été régulier plutôt que dévot ; la dévotion le prend, il se retire plus que jamais. Il devient aussi janséniste que possible. Eh ! sans doute, il ne devient jamais un janséniste à la Pontchâteau ; sans doute, Boileau ne tombera jamais d'accord avec le strict Port-Royal sur Molière, sur la comédie ; il pourra dire jusqu'au bout qu'il n'est jamais entré dans les querelles sur la Grâce ; il pourra le redire surtout à Brossette, qui travaillait fort vainement à le réconcilier avec les Jésuites de Trévoux : on sait, et j'ai déjà cité les phrases assez agréables où il s'avoue tout au plus un *molino-janséniste*. Et pourtant, tout cela réservé et entendu, il ne me paraît pas douteux que Boileau finissant ne soit de plus en plus janséniste, sinon de dogme, du moins de goût, de mœurs, d'humeur, de culte, de souvenir. Dans sa tristesse finale et morose, la ruine de Port-Royal se confondant avec le triomphe des Jésuites dut entrer pour beaucoup. Tout tombait, Louis XIV et Port-Royal, et le bon goût au gré de Boileau, et la poésie : autant de douleurs.

Ses derniers écrits sont de plus en plus empreints des pensées et des railleries familières à un chrétien janséniste ; mais la XII^e Satire est tout entière dans cette teinte, et je dirai, dans cette ombre. Il la composa en 1705. Un jour, se promenant dans son jardin d'Auteuil qu'il possédait encore et qu'il allait bientôt vendre, il essayait quelque satire contre les méchants critiques ; un mot l'arrêta, qui faisait équi-

voque; il le voulut changer, il ne le put. De là un dépit de poëte; et, laissant son premier sujet, il se jeta sur l'*Équivoque* même, pour lui faire la guerre.

On raconte encore (et ces versions différentes n'ont rien d'absolument contradictoire) que vers la fin de sa vie, harcelé et piqué par les journalistes de Trévoux, il avait envie de ramasser tout ce qu'on pouvait dire contre les Jésuites et d'imiter le style de Pascal pour faire une lettre à la manière des *Lettres Provinciales*. On s'y attendait déjà, on était sur le *qui-vive?* au Collége Louis-le-Grand. Mais s'il avait autrefois réussi à faire parler Balzac et Voiture qui ont des styles maniérés, il sentit bientôt qu'il perdait sa peine à jouer le personnage de Pascal et à vouloir lui prendre son masque; car Pascal n'a pas de masque, il a une physionomie. Ce fut, dit-on, pendant cette tentative laborieuse d'imitation, que la pensée lui vint de faire une Satire sur l'Équivoque. N'ayant pu faire une bonne lettre, il fit une mauvaise satire.

L'Équivoque devient, par l'acception qu'il lui donne, toute ambiguïté et toute fraude, le mal universel. Le premier effet fatal de l'Équivoque est la chute de l'homme; les paroles du tentateur entrèrent au cœur de la femme par leur ambiguïté. — L'Équivoque se sauva au Déluge et entra dans l'Arche sous forme de serpent. — Depuis lors, toutes les idolâtries, toutes les hérésies en sont nées. — Arrivé assez péniblement aux âges modernes, le poëte septuagénaire, ou peu s'en faut, frappe à coups redoublés sur ses adversaires favoris, les casuites: et, pour n'être plus d'un Achille, ses coups ne sentent pas trop encore le vieux Priam. Je renvoie aux vers que je ne veux pourtant pas citer, et

que je ne conseille de relire qu'à ceux (et il y en a) qui aiment tout de Boileau :

Ces fureurs jusqu'ici du vain peuple admirées, etc.;

et toute la tirade. C'est une pure et entière récapitulation des *Provinciales;* vers la fin, c'est presque une table de chapitres des *Provinciales*, assez élégamment résumée et rimée: je ne vois pas d'autre éloge à y donner aujourd'hui. Le dernier trait, qui trahit l'auteur blessé, est contre les journalistes de Trévoux [1].

1. Le Père Tournemine a raconté à Brossette, qui nous l'a transmis, tout le détail de la querelle de Boileau et des Jésuites de Trévoux. Il lui dit que le Père Buffier était l'auteur de l'article, de septembre 1703, sur l'édition de Hollande de Despréaux : *inde iræ*. C'est ce qui amena le poëte à composer sa Satire de l'*Équivoque*. « Il employa *onze mois* à composer cette Satire, et *trois ans* à la corriger. C'est ce que M. Boivin m'a dit : il voyait alors M. Despréaux presque tous les jours. » (Manuscrits de Brossette.) — Voici les passages les plus malicieux, les plus perfides, de cet article du Père Buffier, qui a un faux air d'éloge :

« Cette nouvelle Édition des Œuvres de M. Despréaux, qui nous est tombée depuis peu entre les mains, nous a paru assez singulière pour en parler. On voit au bas des pages les vers des poëtes latins qu'il a fait passer dans ses ouvrages. On peut apprendre par ce moyen, à l'exemple de ce grand poëte, le premier satirique de notre temps, à imiter les plus beaux endroits des Anciens et à en profiter pour se faire à soi-même du mérite et de la réputation; sans parler du plaisir qu'il y a de conferer ainsi les endroits empruntés avec ceux d'où on les a tirés, et de découvrir toujours quelque chose de plus piquant d'un côté que de l'autre.

« Cette Édition fait encore honneur à M. Despréaux d'une autre manière : elle justifie hautement le parti qu'il a soutenu en faveur des Anciens, qu'il a toujours regardés comme les plus excellents modèles. En effet, en parcourant ce volume, on trouve que les pages sont plus ou moins chargées de vers latins imités, selon que certaines pièces de M. Despréaux ont été communément plus ou moins estimées. Dans son *Art Poétique*, par exemple, qui lui a tant fait d'honneur, surtout par rapport aux règles générales de la poésie, on trouve ici imprimé un grand quart de l'Art poétique d'Horace sur le même sujet. J'ai vu néanmoins une préface des éditions de M. Despréaux, où il assurait qu'il n'avait pris que quarante vers d'Horace : mais c'est qu'à force de goûter les autres par une ancienne habitude, ils étaient devenus insensiblement ses propres pensées et sans qu'il s'en aperçût lui-même.

« Plusieurs pages sont encore fort chargées de vers latins dans la huitième Satire *de l'Homme*, dans la neuvième où l'auteur parle à son *Esprit*, et dans la cinquième sur la vraie *Noblesse*, où l'on voit une longue suite des vers de Juvénal traduits presque mot

Pour couvrir sa Satire d'une approbation officielle et vénérable, Boileau la lut à son archevêque M. de Noailles, qui en fut enchanté, et qui n'y trouva à redire qu'un vers, que Boileau corrigea et rendit plus expressément Augustinien. Il ne s'en fit pas moins, comme il dit, *une méchante affaire* par cette Satire. Elle fut le cauchemar de ses dernières années. On faisait courir sous son nom d'infâmes pièces contre les Jésuites; il crut qu'il n'y aurait rien de mieux, pour se disculper, que de publier la Satire véritable. Mais quand il se préparait à l'ajouter dans l'édition de ses Œuvres en 1710, les Jésuites obtinrent, à la face de l'Archevêque, un ordre du roi pour empêcher l'insertion : et Boileau renonça avec douleur à cette édition dernière qu'il retouchait avec soin. Il se reprochait au bord du tombeau de s'occuper encore si complaisamment de ce vieux péché de rimes; mais le rimeur tenait bon dans le chrétien. La même influence ennemie ne permit pas que cette Satire pût être insérée dans l'édition posthume de 1713. On n'avait plus affaire alors au

à mot, et néanmoins si heureusement et avec tant de génie, qu'il n'y a pas assurément de plus beaux endroits dans le reste des ouvrages de M. Despréaux.

« On ne trouve point de vers latins imités dans la dixième Satire contre les *Femmes*, et on n'en trouve que deux ou trois dans son Épître sur l'*Amour de Dieu*. D'ailleurs on pouvait faire ce recueil de citations, quelque utile qu'il soit déjà, beaucoup plus ample et plus exact qu'il n'est... »

L'article continue, et le critique en vient à quelques chicanes de détail; mais on a le plus piquant.

Le frère du poëte, le docteur Boileau, avait été très-turlupiné lui-même dans le numéro de juin 1703, pour son *Histoire des Flagellants*. On raconte que ce fut lui qui apporta à son frère l'article du Père Buffier, en lui disant : « Je savais bien que les Jésuites vous revaudraient le déplaisir que vous leur aviez fait. » Ce docteur, de plus d'humeur que de goût, ne cessait d'exciter son frère à la riposte, comme on le voit dans un livret assez curieux qui courut alors sur ces démêlés : *Boileau aux prises avec les Jésuites*, 1706.

Père de La Chaise fin, doux, accessible et poli, mais au sombre, violent et grossier Père Tellier.

Le même confesseur fanatique, qui s'opposait à la publication de la dernière Satire de Boileau, ruinait de fond en comble le monastère de Port-Royal des Champs, le saccageait comme une ville prise d'assaut. On allait arracher les morts des tombes. Boileau eut le temps de savoir tout cela. Il ne prévoyait pas ces odieux excès quand, bien des années auparavant, il répondait avec son franc-parler ordinaire, sur ce que le roi, disait-on, menaçait de nouvelles rigueurs nos religieuses : « Et comment fera-t-il pour les traiter plus durement qu'elles ne se traitent elles-mêmes? »

Boileau n'avait plus Auteuil, il n'avait plus son mail et son jeu de quilles ; il n'avait plus son berceau à midi ; il n'avait plus dans sa vie un rayon de soleil. Il s'était logé au cloître Notre-Dame chez son confesseur même, le chanoine Le Noir. Ce digne chanoine, frère d'un M. Le Noir de Saint-Claude, agent et avocat intrépide de Port-Royal, qui fut mis à la Bastille en 1707 et qui n'en sortit qu'à la mort de Louis XIV, avait eu, lui moins héroïque, une affaire qui fit bruit dans le temps ; il avait signé le Formulaire vers 1697, en prenant possession de son canonicat : de là une grande agitation et un partage entre les amis. M. de Tillemont et M. Wallon de Beaupuis l'avaient pourtant excusé. Boileau mourut, le 17 mars 1711, chez ce vertueux prêtre et chanoine janséniste, mais (notons-le) un janséniste qui avait signé : c'est bien là sa mesure. Il mourut le plus ami des Jansénistes, le plus janséniste de ceux qui ne l'étaient pas.

Il a mérité à juste titre, d'ailleurs, d'avoir place

dans le Supplément au Nécrologe de Port-Royal, parmi les amis et défenseurs de la *Vérité* : « Il passa, y est-il dit à la fin du judicieux et assez habile article, ses dernières années soit à Auteuil, soit à Paris, *dans une espèce de solitude.* » Boileau devient insensiblement un de nos solitaires [1].

Boileau mourut découragé littérairement et sans laisser de postérité poétique immédiate. Les Pradons, disait-il, dont il s'était moqué dans sa jeunesse, lui semblaient des soleils en comparaison de ce qui naissait. On a traité d'illusion cette impression dernière de Boileau, et le plus docte comme le plus ingénieux de ses panégyristes a dit :

« Consumé d'infirmités et d'ennuis, Boileau, durant ses douze dernières années, s'apercevait à peine de son influence et de sa gloire. Une tragédie barbare dont il lisait quelques scènes suffisait pour lui persuader que le théâtre et le siècle allaient redescendre plus bas que Pradon et que Chapelain. Ce progrès général du goût que l'on devait à sa critique, à ses leçons, à ses exemples, il s'efforçait de le méconnaître, et fermait en quelque sorte les yeux à la lumière qu'il avait répandue lui-même. Il sentait moins qu'un autre combien il avait rendu le public sévère; les auteurs, circonspects; les talents, laborieux; et la médiocrité, honteuse. Tandis qu'il déplorait la décadence des Lettres, on écrivait dans tous les genres avec clarté, correction, élégance; et si en effet Corneille, Molière, La Fontaine, Racine, et Despréaux lui-même, n'avaient point d'émules parmi leurs successeurs, ils avaient du moins un disciple habile dans Jean-Baptiste Rousseau; ils allaient en avoir un plus illustre dans Voltaire; et les rangs qui se remplissaient au-dessous du premier devenaient de plus en plus honorables [2]. »

Boileau vieilli était chagrin et sans doute injuste. Il n'estimait ni Crébillon (il n'avait pas tort), ni Regnard, ni Le Sage (et il avait grand tort), ni La Fare, Chaulieu et Sainte-Aulaire, le groupe des poëtes négligés (et le

1. Lefebvre de Saint-Marc, éditeur du Supplément au Nécrologe, est aussi éditeur de Boileau.

2. Daunou, Discours préliminaire de son édition de Boileau.

mal, à cela, n'était pas grand). Il n'avait plus guère de conversations sur les matières de Belles-Lettres qu'avec des esprits secs, austères, un peu tristes comme l'était devenu le sien, avec les d'Olivet, les Gibert[1]. Le plus aimable de ses visiteurs est encore Rollin. Montesquieu avait vingt-et-un ans quand Boileau mourut, Voltaire en avait dix-sept. Les idées de Boileau, ses vues et pronostics sur l'avenir du siècle auraient-ils changé s'il avait vécu quelques années de plus, et s'il avait pu causer avec ces jeunes et bientôt illustres téméraires qu'inspirait un génie nouveau? Montesquieu et lui auraient toujours eu peu à se dire; mais Voltaire, le vif et pétulant poëte, qu'en aurait-il dit, qu'en aurait-il pensé? eût-il été plus consolé dans son bon goût qu'effrayé dans son christianisme, en le devinant?

La fin de la vie est toujours triste. Est-ce une tristesse de plus, n'est-ce pas plutôt une consolation, de sentir que l'on s'en va avec tout un ordre de choses, et que ce qu'on affectionnait le plus dans la vie, ce qui nous y rattachait le plus étroitement, nous a précédé ou nous accompagne dans la mort? Le fait est qu'en tout genre Boileau estimait son siècle fini et très-fini quand il mourut. Ce n'était plus ce qui s'appelle le siècle ni le temps qui l'occupait, il pensait à l'Eternité.

Véritable chrétien, honnête homme exemplaire, il était trop essentiellement poëte selon Port-Royal et selon Arnauld, pour n'être pas traité ici comme l'un

1. D'Olivet a conservé le souvenir d'une de ces conversations qu'il avait eues avec Boileau, et des paroles qu'il avait recueillies de ses lèvres avec une ardeur de jeune homme (*Histoire de l'Académie*, article de *Gilles Boileau*). — Gibert, en un endroit de son ouvrage, *Jugements des Savants sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique* (tome I, p. 236), a parlé de Boileau qu'il avait connu et de sa mort récente avec une sorte d'attendrissement.

des nôtres, pour n'avoir pas une place exacte dans cette étude du déclin.

Si j'avais écrit il y a quelques années, j'y aurais donné aussi une place à Domat, un des amis, un de ceux qu'on pourrait qualifier les *associés libres* de Port-Royal, et qui mourut deux ans après Arnauld (1696). Mais cela nous engagerait dans des lectures qui sont peu de notre ressort, et Domat d'ailleurs a été le sujet de publications et de discussions assez récentes. Né à Clermont en Auvergne (en 1625), il avait noué liaison intime avec Port-Royal par les Pascal et les Périer, et il avait été initié à toutes les assemblées et consultations sur le Formulaire. Il se trouvait à Paris durant la dernière maladie de Pascal, et il reçut ses derniers soupirs. Son amitié avec la famille Périer s'altéra gravement en 1676, par suite de rapports faux ou indiscrets : l'évêque d'Aleth, Pavillon, contribua à une réconciliation entière et chrétienne. Domat était vif, et s'était cru, peut-être à tort, offensé[1]. C'est à la plume de mademoiselle Périer qu'on doit les plus beaux traits de son éloge. Longtemps avocat du Roi à Clermont, magistrat gallican plein de vigilance et de zèle, intègre, désintéressé, homme considérable dans sa province où il était l'arbitre de toutes les grandes affaires, très-distingué et apprécié par les chefs de la magistrature de Paris qui y avaient tenu les Grands-Jours, il vint

1. Dans une lettre de madame Périer à M. Vallant, du 5 août 1676, on lit : « Vous avez une si parfaite connaissance des sentiments que nous avons eus pour M. Domat, qu'il vous sera aisé de comprendre quel effet peut produire en nous sa manière d'agir. Je puis vous dire avec vérité que, depuis quatre mois que cela dure, j'en ai été si occupée que j'ai quelquefois oublié la maladie de mon fils, quoique assurément elle me tienne fort au cœur. »

dans la capitale vers 1681, s'y établit sur l'invitation du roi, et s'appliqua uniquement, dès lors, à son grand ouvrage qu'il n'avait entrepris d'abord que pour son usage particulier et celui de ses enfants, mais qu'on jugea devoir être d'une haute utilité publique, *les Lois civiles dans leur Ordre naturel.* Boileau l'appelait un homme admirable et *le restaurateur de la Raison dans la Jurisprudence.* Arnauld de même : « Je lis présentement le livre de M. Domat, écrivait-il à M. Du Vaucel (25 novembre 1689); il y a à la tête un Traité des Lois que j'ai presque achevé : j'en suis extrêmement satisfait, car il y a beaucoup de piété et beaucoup de lumière. » Du Guet consulté à plusieurs reprises sur l'ouvrage, probablement par le canal de M. Daguesseau le père, présentait quelques critiques secondaires au milieu de beaucoup d'éloges. L'auteur lui-même, Domat, homme vif, original, d'humeur prompte et brusque, ne pouvait s'empêcher, dit-on, d'applaudir à son ouvrage, et de marquer l'estime qu'il en faisait. Un jour qu'il s'était échappé de la sorte devant un ami, il ajouta tout de suite comme pour réparer : « Je suis surpris que Dieu se soit servi d'un petit homme, d'un homme de néant comme moi, pour faire un si bel ouvrage, pendant qu'il y a à Paris des personnes d'un si grand mérite. »

On a publié des *Pensées* de Domat tirées des papiers de mademoiselle Périer. Elles sont assez singulières, rarement belles [1], plutôt hardies [2] ou bizarres [3]. On

1. « L'éloquence de l'avocat consiste à faire connaître la justice par la vérité. »

2. « Cinq ou six *pendards* partagent la meilleure partie du monde et la plus riche. C'en est assez pour nous faire juger quel bien c'est devant Dieu que les richesses. »

3. « Les belles toussent, éternuent, etc., mais il n'y en a point qui crachent,

cite de lui des paroles énergiques et qui éclairent sur sa nature morale. Il était infatigable au travail, ennemi de toute distraction et de tout relâche : « Travaillons, disait-il, nous nous reposerons dans le Paradis. » Chrétien fervent et sincère, il ne s'interdisait pas l'indignation contre les abus; on l'entendit s'écrier un jour : « N'aurai-je jamais la consolation de voir un Pape chrétien sur la chaire de saint Pierre! » Il disait, en définissant sa disposition habituelle dans le commerce de la vie : « Je ne serais ni de l'humeur de Démocrite, ni de celle d'Héraclite; je prendrais un tiers parti pour mon naturel, d'être tous les jours en colère contre tout le monde. » Malade de la pierre, il disait, pour se consoler aux approches du terme : « Ce n'est pas une petite consolation pour quitter ce monde, que de sortir de la foule du grand nombre des sots et des méchants dont on y est environné. » Son style écrit n'a pas et ne devait pas avoir, eu égard aux matières qu'il traitait, la vivacité de sa parole [1].

et elles ne font qu'écumer ou baver. Pourquoi ne pas cracher comme font les hommes? C'est que cracher est une action de penser, etc. » Nous ne citons ces bizarreries que parce que d'autres ont jugé à propos de les imprimer : on imprime tout indistinctement; on a pour système de ne plus apporter à ces choses du passé aucun choix.

1. Une discussion eut lieu, il y a quelques années, à l'Académie des sciences morales sur Domat, à l'occasion d'un Mémoire de M. Cousin. Un des académiciens, M. Berriat-Saint-Prix, lui opposait et préférait Pothier. M. Portalis soutint Domat comme restaurateur de la raison dans la jurisprudence. Qu'y a-t-il sous Louis XIV en jurisprudence française? les *Arrêtés* du premier président Lamoignon, Domat et Daguesseau. Mais les *Arrêtés* du président Lamoignon sont pratiques. Domat est le premier qui institue les généralités. Au Palais on préfère ce qu'on appelle les *espèces*. — Daguesseau définissait Domat le *jurisconsulte des magistrats* : « Quiconque posséderait bien son ouvrage ne serait peut-être pas le plus profond des jurisconsultes, mais il serait le plus solide et le plus sûr de tous les juges. » — Comment Domat, si d'accord avec Daguesseau, se serait-il accordé avec Pascal qui, dans sa théorie de la politique et de la justice, ne paraît pas admettre le droit dans l'ordre naturel, et qui donnerait plutôt

Mais Du Guet, si souvent cité et rencontré par nous, toujours en passant, Du Guet le directeur des consciences délicates dans ces années de dispersion, et de qui l'on aimait à obtenir des consolations secrètes, nous appelle à lui; c'est l'heure, ou jamais, de nous arrêter à le considérer.

la main à Hobbes et à Machiavel? Comment, tout à côté de Pascal, Domat, son ami intime, trouve-t-il moyen de fonder le droit naturel sur une base à la fois chrétienne et philosophique? Aucun janséniste ne lui fît l'objection, que sans doute Pascal lui aurait faite s'il avait vécu. Du Guet, comme Arnauld, admettait de certaines règles, de certaines lumières naturelles, de certains premiers devoirs (relatifs au moins à l'ordre extérieur et au maintien de la société publique), dont on ne peut supposer une entière ignorance sans éteindre l'humanité : « Ces principes, disait-il, sont connus de tous les hommes jusqu'à un certain degré. » Pascal eût-il accordé cela? J'en doute.

# VIII

Comment Du Guet se rattache à Port-Royal. — Son éducation. — Sa vogue dans l'Oratoire. — Ses conférences publiques. — Sa fuite de Saint-Magloire. — Sa retraite auprès d'Arnauld. — Son retour en France; années ensevelies. — Sauvagerie et solitude. — Agrément et bel-esprit. — Lettres à madame de Fontpertuis. — Extraits des lettres à la duchesse d'Épernon. — Rentrée de Du Guet dans le monde; logé à l'hôtel de Ménars. — Son beau et long moment. — Consulté de tous; esprit universel. — Auditeur d'*Athalie*. — Sa lettre à madame de La Fayette. — Caractère tout chrétien de sa direction. — Rigueur consolante. — Ses explications de l'Écriture à l'abbé d'Asfeld et à Rollin.

---

Du Guet n'est pas, à proprement parler, un homme de Port-Royal; il est à peine mentionné dans les histoires particulières qu'on a écrites de ce monastère et de ces Messieurs; il est venu trop tard pour habiter ce désert; il correspondit seulement avec mademoiselle de Vertus, et, à la demande de M. Arnauld, il écrivit un Éloge de la mère Angélique de Saint-Jean : mais s'il ne fut pas tout à fait un de nos solitaires, il tient étroitement à eux par une vie semblable, par l'unanimité de doctrines, de tradition, d'esprit, et comme ayant été enveloppé jusqu'à la fin dans les suites de la même persécution. — Il se range bien, un peu après

par l'âge, à côté de M. Le Tourneux, de M. de Tillemont.

Jacques-Joseph Du Guet était né à Montbrison dans le Forez, le 9 décembre 1649, d'un père avocat du roi au présidial de cette ville, et d'une sainte mère (Marguerite Colombet), de qui son père lui écrivait (janvier 1684) lorsqu'ils la perdirent : « Si les canonisations se faisaient à présent comme dans la primitive Église, votre mère serait déjà canonisée par tout le peuple de cette ville. » Il étudia au collége des Pères de l'Oratoire de Montbrison, et montra dès l'abord de rares facultés. Un jour à la campagne, étant tombé sur l'*Astrée* de d'Urfé, dont les scènes se passaient dans ce pays même du Forez, il y trouva un grand charme, et son imagination de douze ans, délicate et tendre, en prit éveil au point de vouloir composer une longue histoire dans le même goût, où seraient entrées les aventures légèrement *romancées* des principales familles de Montbrison. Il ne s'en tint pas au projet et écrivit une partie du roman ; mais quand il en fit lecture à sa mère, elle l'arrêta dès les premières pages en disant : « Vous seriez bien malheureux, mon fils, si vous faisiez un si mauvais usage des talents que Dieu vous a donnés. » Le jeune Du Guet jeta son roman au feu, et, renonçant aux profanes lectures, il n'eut plus d'application qu'aux études les plus sérieuses.

Ainsi Du Guet commence volontiers avec l'*Astrée*, comme Racine avec *Théagène;* mais il coupe court, son goût naturel ne triomphe pas ; on ne le retrouvera plus chez lui que dans sa dévotion même et dans sa vie grave, en délicatesses ingénieuses, en scrupules tendres; on le retrouvera surtout comme une source

cachée, souterraine et filtrante, au fond de sa science du cœur, et dans les conseils pénétrants, exquis, qu'il saura donner à bien des âmes trop éprises de l'enchantement sensible, à celle, par exemple, qui écrivit la *Princesse de Clèves*.

Ce premier sacrifice du jeune Du Guet enferme tous les autres; sa vie désormais n'est plus qu'un long sacrifice du goût au devoir, de l'attrait au scrupule. Ses études faites, il obtint de son père d'entrer dans l'Oratoire, où un frère aîné l'avait précédé. Il vint à Paris à la maison de l'Institution pour y faire son noviciat, et y demeura deux ans. Il fut dès ce temps-là, et n'étant âgé que de vingt ans (1669), en liaison avec MM. Arnauld et Nicole et dans leur confiance : c'était l'heure de la Paix de Clément IX ; il en savait les moindres circonstances, et il a dit lui-même plus tard que, dans le temps de cette Paix, M. Arnauld et M. Nicole lui racontaient tout ce qui se passait et en conféraient avec lui. Il fut envoyé ensuite en province, à Saumur, puis à Troyes ; dans cette dernière ville, il professait la philosophie. Il dut être de ceux, et l'un des premiers, qui introduisirent dans l'Oratoire les principes du bon sens logique de Port-Royal, contre lesquels, du reste, il y eut lutte et bientôt interdiction déclarée dans cette Congrégation comme au sein de l'Université. Il a rang dans cette liste des maîtres excellents : Lancelot, Nicole, le Père Lami, Rollin.

Outre sa classe de philosophie, pendant son séjour à Troyes, Du Guet fut chargé de faire, les dimanches et fêtes, dans la paroisse de Saint-Remy, un catéchisme pour les pauvres. Ce catéchisme devint bientôt une instruction commune à toute la ville. Chacun y accou-

rait entendre les vérités chrétiennes profondément saisies, lucidement développées et rendues attrayantes d'onction : *vis fandi blanda*, comme dit Rollin dans le portrait de Du Guet. Cet empressement effraya le modeste catéchiste, et il demanda à être remplacé. Il représenta surtout à ses Supérieurs que l'affluence des personnes de la ville empêchait les pauvres d'arriver à cette instruction, qui était pour eux. Admirable image de ce qui est le sort ordinaire des trop brillants talents et le profit le plus clair de leur emploi ! le monde y accourt, les pauvres en sont chassés. Du Guet ne le voulait point ainsi : aussi son soin était plutôt de s'éteindre. Il obtint enfin de ses Supérieurs d'être remplacé.

Du Guet (ceux qui l'ont le mieux connu l'ont remarqué) eut toujours une grande tentation à combattre : c'est qu'il s'est toujours vu admirer de tous ceux qui l'entendaient. Il parlait avec une facilité charmante et comme s'il avait lu dans un livre, et de plus avec cet agrément de vivacité et de surprise que la parole trouvée a toujours. Ses livres sont bien beaux, disaient ses amis, mais les mêmes choses qui y sont traitées réussissaient mieux encore dans sa bouche que dans ses livres.

Il passa dans diverses maisons de l'Oratoire, fut à Aubervilliers près Paris (Notre-Dame-des-Vertus), et revint à Paris demeurer au séminaire de Saint-Magloire; il y fut ordonné prêtre en 1677. Son enseignement durant ces années était celui de la théologie dite positive. Les Conférences publiques qu'il y fit en 1678, 1679, eurent de l'éclat et fondèrent sa réputation. On en a imprimé après sa mort deux volumes *in-quarto*,

où les matières ne sont qu'à l'état de mémoires ou de dissertations savantes; il y répandait du charme et je ne sais quelle vie en les exposant. Cela avait de l'attrait dans sa bouche. Une foule d'auditeurs, dans ce faubourg Saint-Jacques si bien habité, accouraient entendre ces éclaircissements approfondis sur divers points de l'antiquité ecclésiastique. Du Guet n'avait que trente ans, et tout l'annonçait comme une lumière de plus dans cette Église de France, alors ornée de tant de lumières. Il avait pris rang comme grand conférencier vers ce même temps où M. Le Tourneux se révélait comme grand prédicateur : l'un et l'autre ne devaient avoir qu'un brillant éclair, puis s'éclipser. Ce fut sa délicatesse de santé qui força Du Guet d'interrompre son propre succès en 1680; il ne faisait par là que prévenir les empêchements qui lui seraient venus du dehors. Certaines conversations de lui, en ces années, n'ont pas laissé un moindre souvenir que ses Conférences. J'ai rapporté ailleurs [1] celle qu'il eut avec Bossuet en présence de l'abbé de Fleury, sur le sens considérable et prophétique qu'il donnait au chapitre XI de l'Épître aux Romains : Bossuet, assure-t-on, en profita dans son *Discours sur l'Histoire universelle;* ce qui oblige de placer cet entretien avant 1681. De Saint-Magloire, Du Guet passa, sur la fin de 1683, dans la maison de l'Institution, dont le fondateur, M. Pinette, le demanda aux Supérieurs avec un empressement si vif et si tendre, comme un sujet nécessaire, qu'on ne put le lui refuser. Il y resta un peu moins d'un an, n'ayant pu s'accoutumer à prendre part à la direction.

1. Au tome III, page 364.

C'est avant d'y entrer qu'il fit avec un de ses confrères, le Père de Chevigny, le voyage de Strasbourg (1682) pour aviser à établir, s'il y avait lieu, une maison de l'Oratoire et à convertir les Luthériens dans cette cité tout nouvellement occupée, qui allait être réunie à la France. M. de Chamilly y était gouverneur militaire. « Mais, écrivait Du Guet, les catholiques sont soldats pour la plupart, occupés à la citadelle, aux forts, à autre chose qu'à leur conscience; les hérétiques bourgeois sont sur leurs gardes, et le magistrat est un homme délicat qui a l'œil à tout, qui se plaint de tout, et qui fait de toutes choses une affaire d'état. » On crut qu'en lui donnant cette mission, les Supérieurs n'avaient voulu qu'éloigner de Paris Du Guet dont les opinions étaient fort comptées dans l'Oratoire, et qui n'était rien moins que favorable aux règlements exclusifs qu'on allait imposer.

Il revint au bout de quelque temps à Paris, où on le désirait fort; mais les mesures qui prévalurent en 1684 dans l'Assemblée de la Congrégation, l'espèce d'inquisition vexatoire qu'on y introduisit en matière d'étude et d'enseignement, agirent assez fortement sur son âme modeste et fière, sur son imagination vive et craintive, pour qu'il jugeât à propos de se dérober. Il ne se décida point à un tel parti sans se consulter bien des fois auparavant en présence de son Crucifix. Il fit même à pied le pèlerinage de Notre-Dame de Chartres, pour prier et supplier l'Esprit-Saint de l'inspirer dans sa résolution. Ce fut le 23 ou 24 février 1685 qu'il disparut de Saint-Magloire, sans que l'on sût ce qu'il était devenu. Il écrivait deux ans après, à l'une des plus fidèles et des plus affectionnées d'entre les

amies chrétiennes qu'il dirigeait : « Il y a deux ans, Madame, que je vous quittai bien tristement; j'avais eu l'honneur de vous dire adieu la veille, mais je n'avais pu soutenir un *adieu déclaré.* » Cette excessive tendresse d'âme, cette disposition alarmée et fugace se retrouveront à bien d'autres moments de sa carrière. Il n'eut garde d'avertir à l'avance ses frères ni personne de sa famille : avertir, c'eût été consulter. Il se contenta d'écrire le 23 février, en partant, un mot de lettre à son frère aîné, où il lui disait :

« Vous avez toujours cru, mon très-cher frère, que j'avais de l'inclination pour une retraite plus profonde que la mienne, et que j'en formais le dessein : ainsi vous serez moins surpris d'apprendre que je l'ai exécuté; mais c'est une retraite sans engagement. J'estime fort les liens qui attachent les Religieux, mais j'aime ma liberté... Sans elle, je ne pourrais espérer de vous revoir, et ce bonheur avec elle peut bientôt revenir. Quoique je ne sois pas des plus inconstants, je ne suis pas aussi des plus fermes : peu de chose me fixe, et peu de chose me remue... Je vais dans un lieu où je ne manquerai de rien. Ce n'est point La Trappe, et je voudrais pouvoir vous dire quel il est; mais c'est un secret dont je ne suis pas le maître, qui vous serait inutile, qui m'exposerait, et qui pourrait avoir des suites dont nous serions, vous et moi, très-affligés, mais que ni vous ni moi ne pourrions empêcher. Comme je n'ai rien dit, il est aisé aussi à mes amis de ne rien dire. Le silence peut me cacher, et le bruit n'est bon qu'à me découvrir. »

Ce même jour (23 février), étant encore à Saint-Magloire, il écrivit une lettre au Père de La Tour qui en était supérieur :

« Mon Révérend Père, pourrait-on croire qu'il manquât quelque chose à ma consolation pendant que vous êtes mon Supérieur, vous qui avez toujours eu pour moi une bonté si particulière, et qui me laissez jouir d'un si profond repos dans une maison où je ne sers ni par mes discours, ni par mon exemple? Cependant, mon très-cher Père, je ne puis profiter d'une si grande tranquillité; il me faut une retraite plus recélée, et je deviens tous les jours d'une humeur si sauvage et si peu commode, que je ne puis me conduire par des règles dont tous les autres se trouvent si bien; il faut à un esprit aussi particulier que le mien un lieu particulier, et je pars pour l'aller chercher,

sans être sûr d'en trouver un qui me convienne. J'ai pourtant une solitude en vue, où je crois qu'on voudra bien me souffrir : mais j'y mets cette condition que j'y conserverai ma liberté ; et s'il arrivait que je n'y trouvasse pas le repos que j'y cherche, souffrez, s'il vous plaît alors, mon Révérend Père, que je vienne le goûter auprès de vous... »

Ce lieu secret et recélé, ce lieu qui n'était point La Trappe, n'était autre que la petite maison d'Arnauld à Bruxelles, où nous avons vu Du Guet arriver en effet avec ou peu après Quesnel, en 1685. Cette disparition fut, comme on pense, commentée, interprétée en bien des sens. La famille de Du Guet, et ceux de ses amis qui n'étaient pas dans le secret, se plaignirent, le blâmèrent ; et lui-même, informé de cette injustice, ne put s'empêcher de se plaindre à son tour. On a là-dessus une lettre touchante de lui à l'un de ses frères, et qui nous rappelle des lettres assez pareilles de Nicole quand il était en butte à la diversité des jugements humains :

« Ce qui a arraché de moi quelques plaintes, disait-il, est l'injustice que j'ai cru que vous me faisiez, en ne me croyant capable ni de tendresse pour vous, ni de confiance, ni d'attachement. Je n'examine plus le fondement que j'avais de le penser : vous me faites l'honneur de m'assurer du contraire, c'est assez pour me consoler et pour me rendre la paix... Je crois néanmoins, mon très-cher frère, devoir vous dire, pour ma justification, que toutes les circonstances étaient si liées, si revêtues des apparences du vrai, et si capables de me troubler, que je suis certainement excusable de n'avoir pu résister à leur impression. Il faudrait, pour me rendre une entière justice sur ce chapitre, pouvoir se mettre pour quelques moments à la place d'un homme qui s'arrache avec une douleur infinie de tout ce qu'il estime et de tout ce qu'il aime le plus tendrement ; qui porte cette plaie dans son cœur sans espérer aucune consolation ; qui ne voit dans un avenir terrible rien qui le porte, rien qui le fixe, rien qui le puisse dédommager de ce qu'il abandonne ; qui conserve pour sa famille et pour ses amis tous les sentiments de respect et d'amitié dont il est capable, mais qui a voulu porter lui seul tout le poids de son malheur et toutes les suites de sa résolution, afin de leur en épargner le contre-coup et les inquiétudes ; et qui, au bout de tout cela, n'apprend d'autres nouvelles pendant neuf mois, sinon que des aînés, qu'il

considère infiniment, parlent de lui à tout le monde comme d'une personne qui n'a jamais eu d'ouverture pour eux; qui s'est toujours cru seul plus éclairé et plus sage que les autres; qui leur a fait cette injure de les croire incapables d'un secret, eux qui en ont gardé de très-importants dans une extrême jeunesse; qui a rendu inutiles tous les offices qu'on aurait pu lui rendre, par une retraite mal concertée; qui en avait une autre si assurée et si commode, s'il eût voulu s'en servir; et qui s'est avisé de trouver des difficultés dans une cérémonie de police et de discipline, où il ne s'agit d'aucun point de doctrine[1]. »

Quand il écrivait ainsi à son frère, en mars 1686, Du Guet n'était déjà plus à Bruxelles auprès d'Arnauld. Sa santé, l'humidité du climat et le régime de réclusion rigoureuse auquel il fallait se soumettre, ne lui avaient point permis d'y demeurer plus de sept mois (mars-octobre). On a des lettres qu'il écrivit durant ce séjour à madame de Fontpertuis, cette amie de Port-Royal et d'Arnauld, et qui l'était fort de Du Guet également; c'était elle, selon toute apparence, qui lui avait ménagé les moyens de cette fuite à Bruxelles, et elle aidait son exil par de généreux secours.

Du Guet était dès lors ce qu'il sera surtout et ce qu'il était appelé à être jusqu'à la fin de sa vie, un directeur. Assez éloquent, quand il parlait en public, pour attirer aussitôt à lui une élite ou même une foule, il n'avait pas assez de force pour soutenir ce succès ouvertement et de pied ferme, pour n'en être pas vite effrayé ou lassé : il n'avait ni assez de front ni assez de poitrine pour cela. Il y avait un moment où il s'effarouchait, et il trouvait un prétexte à cesser. Ses Conférences l'avaient mis fort en vogue dans un certain monde élevé et pieux, qui le consultait, qui le chérissait, qui l'aurait gâté de soins et d'égards, s'il avait pu

1. Le décret réglementaire des études, adopté par l'Assemblée de l'Oratoire de 1684, et pour lequel on exigeait la signature.

l'être. Il préludait sans le vouloir, mais par l'effet pénétrant de sa réputation demi-voilée, à cet office de directeur, auquel les contre-temps même le réduisirent et auquel sa nature secrète le prédestinait,—directeur dans le grand monde, très-recherché des personnes de qualité, principalement des femmes : un je ne sais quoi de distingué, de respectueux, de poli, au milieu de toutes ses qualités chrétiennes, le désignait pour ce rôle. On voit, par ses lettres d'une date un peu antérieure, qu'il était en relation spirituelle avec des abbesses du nom d'Harcourt [1], des carmélites du nom d'Épernon [2]. Il eut sans doute le temps de connaître madame de Longueville, à qui il dut bien plaire. C'est pour madame Daguesseau, mère du futur chancelier, qu'il avait écrit de bonne heure *la Conduite d'une Dame chrétienne* [3]. La plupart de ses petits traités eurent ainsi pour occasion et pour origine des cas tout individuels,

1. L'abbesse de Soissons, Henriette de Lorraine d'Harcourt, nièce de M. de Pontchâteau, morte en mai 1684.

2. Il connut beaucoup mademoiselle d'Épernon, religieuse aux grandes Carmélites, appelée en religion la sœur Anne-Marie de Jésus; il composa même pour elle et sous son nom une Lettre à une protestante, qui fut imprimée, et qui fit dire à Bossuet « qu'il y avait bien de la théologie sous la robe de cette religieuse. » Il dirigeait aussi sa belle-mère, la duchesse d'Épernon, cette sœur de M. de Pontchâteau, qui avait son logement aux mêmes Carmélites.

3. La Correspondance de Du Guet contient beaucoup de lettres à madame Daguesseau; il y aurait de l'intérêt à les pouvoir démêler et ranger dans une même suite. On y reconnaîtrait cette personne d'un esprit vif, d'une imagination impétueuse, telle que son fils nous l'a si bien dépeinte dans le Discours sur la vie et la mort de son père; on jugerait de l'à-propos des conseils qui lui étaient donnés, et qui s'y présentent le plus souvent sous forme d'avis à une tierce personne. Ce qui ôte de la lumière et de la vie à cette Correspondance de Du Guet, c'est l'ignorance où l'on est des personnes et des caractères auxquels il s'adresse. Ces Recueils imprimés ont été faits comme si l'on avait pris à tâche d'en effacer toute physionomie distincte, d'y éteindre le plus de jour possible, et d'y introduire la monotonie la plus désespérante. On dirait que les éditeurs jansénistes aimaient et cherchaient l'ennui. — Au reste, les premiers tomes de cette Correspondance ont été donnés par Du Guet lui-même.

des consultations particulières qu'on lui adressait. Les conversations, les lettres spirituelles et de conseil, c'était là son genre propre et duquel il ne se dégoûtait pas. On peut se faire une idée de l'agrément que Du Guet mêlait à ces commerces d'un fond si austère, et par ses lettres à la duchesse d'Épernon qui sont conservées en original à la Bibliothèque de Troyes, et par ses lettres imprimées (mais trop souvent tronquées) à madame de Fontpertuis. Parfois il y parle en véritable bel-esprit chrétien ; il y a comme un reste lointain de l'*Astrée*. Ce sont d'ingénieux déguisements, de fines allusions sous forme non plus pastorale, mais monastique.

Ainsi, dès le premier mois de son arrivée à Bruxelles, il écrit (31 mars 1685) :

« J'ai commencé mon noviciat, Madame, par un grand sacrifice en obéissant à ceux qui m'ont conseillé de passer le premier mois sans vous assurer de mon très-humble respect et de ma parfaite reconnaissance. Voilà le plus rude de cette épreuve passé, puisque j'ai maintenant la liberté de vous écrire, et j'espère qu'il n'y aura plus de mortifications qui me coûtent, puisque j'ai eu assez de soumission pour accepter celle-ci. Si l'on m'eût défendu de me souvenir de vous comme l'on m'avait ordonné de ne vous point faire penser à moi, de ma vie je n'eusse été profès à cette condition ; mais j'ai trouvé au contraire que les solitaires les plus réguliers de ce désert pensent à vous au moins trois ou quatre fois par jour, que cela est presque aussi réglé que leur Bréviaire, et qu'il y a toujours quelque mémoire ou d'une tête cassée, ou d'une bonne fluxion sur la poitrine à la fin de leurs oraisons[1]. Si l'on est si ponctuel dans le temps de la prière, on l'est bien autrement dans celui de la conversation : tous ont la liberté de parler de vous jusqu'aux novices, et je vous avoue que c'est une grande consolation pour moi à l'égard de ce monastère, que d'avoir la permission d'en parler à mon tour quelquefois. Mais je vois de vieux religieux[2] qui mêlent à vos louanges de certaines choses dont je ne suis pas encore assez habile pour pouvoir ju-

1. Madame de Fontpertuis était d'une santé délicate, ne se ménageait pas, et avait récemment éprouvé quelque accident.
2. Arnauld.

:er : ils prétendent que votre ferveur va trop loin, puisqu'elle va plus loin que a leur ; qu'il ne vous est pas permis de porter la pénitence au delà de ce ;u'ils en ont écrit ; qu'il ne vous est pas libre de mourir, puisque vous leur :tes si nécessaire, et qu'ils ont plus besoin de vos prières que de vos exem-ıles. Quand je serai profès comme eux, je saurai ce que tout cela veut dire ; e serai alors moins jeune et moins imprudent. Mais en vérité maintenant je :rouve fort beau tout ce qu'ils condamnent, et je voudrais bien faire comme vous, excepté de me casser la tête... »

Et quelques jours après (6 avril) :

« Je suis si bien, et vous y avez si fort contribué, Madame, que vous en essuierez encore un remerciement... De ma solitude je dédaigne tout ; je suis ou ennemi du monde ou ennemi du bruit, mais de la terre j'excepte un petit coin de la Palestine où demeurait saint Jérôme, et le premier étage d'une maison qui est occupée par monsieur de Q...[1]. Je suis mort à tout, à cela près. Mais il ne faut pas parler de porter le détachement plus loin ; ma vertu ne va pas encore jusqu'à la férocité. Peut-être y parviendrai-je ; car je m'aime assez pour arriver un jour à n'aimer personne. Je n'en suis pas là néanmoins. Je vous dirai même que, quoique je ne me soucie pas de voir des hommes, j'aime tout à fait à voir des cheminées ; de la hauteur où notre monastère est placé, j'en découvre tant qu'il me plaît : un désert avec cette vue paraît moins sauvage. Nos conversations sont assez longues et jamais tristes. On dit que c'est une vertu d'être un peu gai, et je commence à me trouver fort homme de bien, si cela est ; j'ai dévotion à toutes les vertus qui sont naturelles, et qui ne coûtent rien. Mais après le temps où l'on se voit, on vit assez retiré : les uns s'occupent sérieusement, et moi je m'amuse. On me pardonne tout, pourvu que je ne parle point de sortir, et le Père *Abbé* (Arnauld) a une telle indulgence pour moi, que je crois qu'il me recevra à profession sans que je fasse des vœux. On dit qu'autrefois on se contentait de promettre stabilité : et comme nous vivons ici selon la première simplicité des moines, il me sera aisément permis de ne rien promettre au delà. Je prétends même y mettre une condition dont on m'a dit que des filles de certaine maison religieuse dans notre voisinage se trouvent à merveille, c'est de ne m'engager qu'au cas que la mitigation soit étroitement observée, et qu'on ne se relâche jamais jusqu'à recevoir la réforme... »

Il continue de filer cette plaisanterie agréable bien qu'un peu lente, et qui était une manière de jeu con-

1. Sous ces termes voilés on devine qu'il excepte de son indifférence générale le lieu habité par Arnauld et celui où loge madame de Fontpertuis.

venu. Dans les lettres d'Arnauld du même temps, l'*abbé* s'est changé en *abbesse;* Arnauld écrivait, le 23 mars, à madame de Fontpertuis : « L'abbesse de *Sanlieu* (lui-même) est tout à fait satisfaite de ses nouvelles *postulantes*, » c'est-à-dire de Du Guet et de Quesnel. Ces précautions paraissaient nécessaires, pour le cas où l'on aurait surpris les lettres; elles nous peuvent sembler assez naïves : un œil ennemi n'aurait pas été arrêté pour si peu; on aurait, je crois, lu bien vite au travers et deviné de quel abbé il s'agissait. Mais, précaution à part, il est évident que Du Guet se prêtait et se complaisait au demi-travestissement et à la figure. Dans cette Correspondance avec madame de Fontpertuis, il revient souvent avec une sorte d'enjouement sur ce chapitre des austérités qu'elle poussait trop loin, et que lui, à ce qu'il disait, il ne pratiquait pas assez :

« Pour moi, je prends mon parti : je ne m'attends à votre conservation que par des miracles, et je n'espère rien de vous, ni par rapport à vos intérêts, ni par rapport à ceux des personnes qui vous honorent. Vous vivrez malgré vous, mais vous vivrez. Dieu a plus de puissance pour vous conserver que vous n'en avez pour vous détruire, et il connaît mieux nos besoins, et il en est plus touché que vous. Ce ne sera donc qu'à lui, Madame, que je parlerai de votre corps, comme c'est à lui que je vous conjure de parler de mon âme. Nous devons être guéris l'un et l'autre, vous d'un excès de courage, et moi d'un excès de lâcheté; mais je suis obligé d'avouer que votre mal est un bien, et que le mien est mortel. »

Ainsi faisait-il très-agréablement les honneurs de sa vertu. — Plus d'un des petits paragraphes de ses lettres ou de ses autres écrits, par les concetti et les antithèses qui s'y pressent, n'auraient eu qu'à aller chez le rimeur pour devenir des sonnets métaphysiques et mystiques. C'est un tour agréable, fin et *détourné*.

Talent qui se dérobe, style qui se dérobe, vertu qui

se dérobe! il a passé sa vie et mis son âme à se dérober.

Sa santé, je l'ai dit, ne lui permit pas le climat de Bruxelles; du moins il le crut, et ses amis de Paris le crurent bien davantage. Il fallut céder à leurs craintes, à leurs instances. Madame de Fontpertuis, ou quelque autre amie, lui voulait acheter une petite maison exprès pour lui, où il eût vécu caché. Dans une lettre de la fin de son séjour à Bruxelles, Du Guet exprime sa reconnaissance extrême pour des bienfaits sous lesquels il succombe :

« Je succombe certainement sous le poids des obligations que j'ai à tout le monde; il me semble que je touche à terre, et sans l'extrême peine que j'aurais de celle de mes amis, je serais peut-être capable de faire par lâcheté une action de courage, et de renoncer pour toujours à des bienfaits qui m'accablent et qu'il est difficile de soutenir sans une grande humilité, quand on ne se les est point attirés par un grand mérite. J'ai en vue, en disant tout ceci, et le papier dont on m'a fait présent, et la maison qu'on veut acheter pour mon repos. J'étais déjà vivement touché de cette première injustice, mais la seconde achève de m'attendrir et de me confondre : me voilà désormais à la place des pauvres et hors de la mienne; devant tout, et ne pouvant rien acquitter; incommode, inutile, injuste, et, par un excès de reconnaissance, murmurant contre le bien qu'on me fait. »

Les années qui suivent, de 1686 à 1690, sont des années ensevelies. De retour à Paris, Du Guet comprit, par rapport à son salut (c'est lui qui parle), et par rapport à la situation des affaires ecclésiastiques, qu'il fallait rendre sa retraite plus profonde et plus entière pour la rendre plus sûre. Il pensa au désert; c'est alors qu'il eût couru à Port-Royal si Port-Royal eût été permis [1]. « Il se passa un temps considérable, dit-il, avant

1. Il ne faudrait pourtant pas se figurer Du Guet plus disciple de Port-Royal et plus sujet de ce côté à influence qu'il ne l'était. Il embrassait par lui-même

que je pusse trouver un tombeau à ma mesure. » Enfin il le trouva et y demeura longtemps, fermant les accès à tous, ne communiquant avec sa famille, qui ignorait le lieu de son refuge, que par M. Boileau son directeur. Encore trouvait-il cette communication trop peu indirecte. Il faut oser citer les preuves excessives de cette fuite du monde et de cette terreur presque sans cause dans l'âme de Du Guet, un peu maladive, je le pense, à cette époque. Cela le rapproche de Nicole qui a un si grand goût, on le sait, pour la mort *civile*. Ou plutôt ce sont déjà les terreurs, les fuites, les misanthropies sauvages et rêveuses de bien des modernes, mais sous forme de sentiments chrétiens. D'anciens goûts refoulés qui se vengent, des tendresses naturelles non employées qui murmurent, l'approche de l'âge de quarante ans qui fait crise si souvent dans les organisations sensibles, une sorte de premier courage de la jeunesse dont le ressort se brise, et qui ne retient plus les craintes fébriles, continuelles, d'une imagination que l'injustice du monde a blessée, tout cela dut agir sur Du Guet en ces années obscures ; seulement ici le langage est chrétien ; le fond comme la forme, le remède et l'aspect du symptôme, sont chrétiens :

« Je suis tout à fait embarrassé des lettres de mes frères, écrivait-il à l'abbé Boileau ; vous voilà établi leur correspondant et le mien. Ils vont m'inonder d'éclaircissements, de plaintes, de compliments, et vous savez à quoi tout cela aboutit. Oh ! qu'un enfant trouvé est heureux !... Mon frère

tout son corps de doctrine, et ne relevait d'aucun autre docteur parmi ceux de son temps. M. d'Étemare a dit de lui :

« M. Du Guet ne consultait personne sur aucun de ses ouvrages.

« Il me raconta bien ce qu'il avait appris à M. Arnauld, mais jamais ce qu'il en avait appris. » Du Guet avait été un hôte d'Arnauld, mais un hôte passager.

même de chez le Duc ne doit point en savoir trop : car tout ceci durera, comme je l'espère ; et mon séjour ici ou ailleurs ne peut être tranquille que par un profond secret : plût à Dieu même qu'on pût ajouter un profond oubli ! »

Et dans cette autre lettre, également adressée à l'abbé Boileau :

« La solitude a de bons et de mauvais effets, mon très-cher frère ; elle nous sépare du monde, mais elle nous rend indifférents. Vous ne sauriez croire à quel point je le deviens pour toutes sortes de commerce. Un solitaire a droit d'être sauvage, au moins je le prétends ainsi : c'est beaucoup s'il n'est pas de méchante humeur, et l'on doit, ce me semble, en être bien content, quand il ne met pas d'autre condition au repos des autres que la permission de défendre le sien. Je n'ai plus que cette sorte de bien, et il y aurait de la cruauté à me l'ôter. On peut, pour se venger de mon silence, ajouter le mépris à l'oubli ; je consens à tout, excepté à être importuné : j'ai plus de paresse que de gloire, et je serai plus obligé à qui pensera moins à moi. Aussi à quel usage voudrait-on me mettre ? on n'attend rien d'un vaisseau brisé. Je suis dans cet état par la divine Providence, et j'en suis bien aise par une grâce plus grande. Qu'on me compte pour mort et même pour enseveli, et qu'on m'efface de la mémoire des vivants, je ne m'en plaindrai point. Mais on n'ouvre point les tombeaux, et je demande qu'on épargne le mien. Ce n'est plus la coutume d'y enfermer des trésors : le crime de ceux qui les ouvraient n'est plus connu aujourd'hui que par l'horreur qu'en avaient les Anciens... Je m'attends donc, mon très-cher ami, que vous empêcherez toutes les personnes qui doutent que je sois bien mort d'en venir à cette dernière violence, et que vous leur ferez lire le Canon de saint Basile contre les violateurs des tombeaux, pour les intimider par la sévère pénitence qu'il leur impose. Il ne faut, s'il vous plaît, admettre ni privilége, ni nécessité. Les billets de deux lignes sont interdits dans l'autre monde aussi bien que les longues lettres, et ce qu'on appelle affaire dans le lieu où vous êtes ne passe ici que pour des songes. Adieu, mon très-cher frère ; tout mort que je suis, je ne laisse pas de vous embrasser avec bien de la tendresse et de l'amitié ; mais c'est sans conséquence que je vis à votre égard. Cette protestation ne sera pas, s'il vous plaît, sitôt publiée[1] ; il en faut attendre une

1. C'est-à-dire, cette protestation qu'il vient de faire de vouloir être mort et être traité comme tel. Ainsi, au moment où il la fait, il en ajourne l'exécution ; il a l'air de ne l'ajourner que d'un jour, mais de délai en délai, d'exception en exception, il aura toujours une raison pour ne pas rompre entièrement et pour se croire obligé de répondre à telle ou telle de ses fidèles et obstinées clientes.

autre occasion, car j'ai encore une réponse à faire, et cela ne serait pas beau que je la parusse dater après ma mort : mais il ne tient plus qu'à cela que je sois mort et enterré, et vous le direz, s'il vous plaît alors, à tous nos amis. »

On voit l'agrément et le tour du bel-esprit se mêler encore même à la plus opiniâtre solitude, même à cette Correspondance d'*outre-tombe*. Parlant de lui en tierce personne, il dira encore : « Il fait les choses comme il l'entend, et il a de certaines manières si étranges et si peu conformes à celles des gens de ce pays, qu'on le prendrait pour un homme du Canada ou de la Nouvelle-Guinée. » On sent toutefois que ce sauvage-là est un peu comme Chactas et qu'il a vu son Louis XIV.

Durant ces années censées mortes, il ne cessait de correspondre avec madame de Fontpertuis, avec la duchesse d'Épernon, avec mademoiselle de Vertus, toutes celles avec qui il était entré en liaison de directeur pour les conseils et d'obligé pour les bienfaits. Quand on semblait le féliciter de son courage à souffrir pour la vérité, il rejetait bien loin l'éloge : « J'ai été payé tout comptant du peu que j'ai fait, disait-il ; la poltronnerie y a eu trop de part ; la nécessité a fait le reste, et les récompenses temporelles ne me laissent rien pour l'autre vie... » On conçoit à merveille le zèle affectueux où l'on était à l'obliger, à le combler de ce qu'il appelle bienfaits, par la manière si imprévue, si charmante et si touchée dont il y répond :

« Je ne reviens point, Madame, écrit-il à madame de Fontpertuis, de la surprise où un paquet tombé du ciel m'a jeté. Je ne l'ai vu que depuis que vous avez passé au logis, et vous avez été en cela fort heureuse, car je vous eusse accusée d'enchantement devant deux personnes qui vous honorent et que vous estimez. Mais sérieusement, Madame, croyez-vous qu'il n'y a qu'à accabler les gens de bienfaits, et qu'à leur dire d'un air humilié qu'on est

fâché d'avoir peu consulté leur inclination, mais qu'on n'a pu s'empêcher de suivre la sienne? Ces excuses réussissent une fois, mais enfin les plus patients deviennent orgueilleux, et quand la reconnaissance arrive à un certain degré, elle ressemble tout à fait à la colère. Je ne sais si l'émotion où je suis maintenant est tout à fait cela ; mais je suis vraiment affligé, et j'ai peine à retenir mes larmes. » — « Il y a des manières d'obliger que je ne puis soutenir, elles sont trop honnêtes et trop touchantes ; elles me confondent, et quand on oublie tout à fait ce que je suis, on me contraint de m'en souvenir d'une manière qui me désole. Peut-être trouvez-vous, Madame, tout ce que je dis ici très-peu raisonnable ; mais je n'explique que mon trouble et mon agitation, et je dis plus ce que je sens que ce que je pense. Quand on est bien touché et que la reconnaissance est maîtresse de tout, l'esprit et le cœur ne sont plus à eux-mêmes : on est, ce me semble, converti en actions de grâces, et l'état même où l'on est remercie ; car de paroles, il n'y en a point de proportionnées au sentiment. »

C'est maniéré, mais ingénieux, et d'un tour fin qui sent l'approche du dix-huitième siècle. M. de Tréville devait être content de ce style-là.

Et ici je n'ai, avec Du Guet, et pour le produire encore plus au naturel, que l'embarras du choix dans l'abondance des sources auxquelles il m'a été permis, à son sujet, de recourir. Je puis dire que c'est un des hommes vers qui je me suis senti de tout temps le plus d'attrait, et avec qui j'ai, tout bas, le plus vécu. S'il n'existe qu'une édition de ses Lettres en dix volumes, recueil utile mais bien incomplet, où les lettres sont données pêle-mêle, sans aucun ordre, le plus souvent sans les noms des personnes, et probablement avec bien des suppressions, la Bibliothèque de Troyes possède en revanche et nous offre, indépendamment des renseignements biographiques les plus précis et les plus confidentiels sur ses dernières années, un recueil intéressant de lettres écrites par lui à cet âge et dans ce dernier intervalle de jeunesse où, pour le moment, nous le considérons. Ces jolies lettres, de la

plus nette écriture, se rapportent au temps qui précéda sa sortie de l'Oratoire, avant son séjour à Bruxelles, et au temps où il en était revenu. Elles sont adressées à *madame Des Rieux en son château*, et à la duchesse d'Épernon au Val-de-Grâce; et, sans y avoir assez regardé pour l'affirmer, je soupçonne ces deux personnes de n'en être qu'une seule, c'est-à-dire madame d'Épernon toujours. Nous retrouvons là, avec plus de particularité encore, bien des variantes des mêmes choses qu'il écrivait à madame de Fontpertuis. Évidemment ces dames qu'il dirigeait étaient désolées de le perdre, et les lettres qu'elles recevaient de lui, dans ses éclipses et ses absences, sont bien propres à justifier et à expliquer ce regret. Ce sont des détails délicats d'affection, de reconnaissance, des demi-révélations sur sa retraite, mêlées d'un reste de secret : cela fait perspective. On sent le directeur le plus fin et le plus attentif, le moins imposant, « cet homme si spirituel, si doux, si insinuant, si discret, si plein de ménagement, » disaient de lui les contemporains. Il parle de sa santé beaucoup; il leur parle surtout de la leur, et il y joint des recettes qui sont d'un ami soigneux, connaisseur expert en toute chose. Ainsi à madame Des Rieux : « Les remèdes ou plutôt les avis de M. Hamon vous conviennent peu; ni le *caphé* (sic) ni le *chocolate* ne sont propres à votre estomac. » Il lui indique la manière de prendre le thé, alors nouveau : « Si j'osais vous conseiller le thé, je le préférerais à tout autre remède; mais je ne sais si vous savez prendre une liqueur bien chaude sans vous brûler; car celle-ci a un tout autre effet quand on est capable d'en soutenir la chaleur. Il n'y a qu'un peu d'adresse, et ne prendre à la fois qu'une fort petite

goutte [1]. » Et tout à côté, et en y mettant de la même adresse, ce sont de longs, de menus et ingénieux conseils de conscience, en style élégant, choisi, court, qui sent son voisin de La Bruyère. Il n'a rien de janséniste, c'est-à-dire de traînant dans ses phrases, ni de sec dans son expression. Madame Des Rieux lui a écrit qu'elle est souffrante et affligée : « Comment pouvez-vous après cela, Madame, m'exhorter à prendre soin de moi ! Puis-je prendre quelque intérêt à la vie, si vous voulez me la rendre malheureuse ! et si vous vous abandonnez à la douleur, est-il en mon pouvoir de n'en être pas pénétré ? Examinez si elle est juste, c'est à vous à en juger : pour moi, je ne puis que suivre votre exemple, et moins vous aurez de force sur votre esprit, moins vous m'en laisserez sur le mien : comptez, s'il vous plaît, là-dessus, Madame. Affligez-vous, n'écoutez rien, livrez-vous à votre douleur, je n'ai rien à dire ; mais le contre-coup viendra jusqu'à moi, et dans les petits chagrins que je puis avoir, je serai encore accablé des vôtres. » Que tout cela devait plaire et s'insinuer ! Et ceci, à la duchesse d'Épernon (octobre 1689) : « J'ai eu presque autant de joie, Madame, en apprenant que vous aviez fait quelques remèdes, que si vous m'aviez assuré de votre santé. Ce n'est pas un effet de ma confiance pour les remèdes, mais c'est que les moindres soins que vous prenez de votre santé me font

1. On se rappelle l'élégante Élégie latine de Huet sur le Thé :

I, puer, i, Theam confestim in pocula misce :
Urget non solitus lumina nostra sopor.

Huet décrit tout, la bouilloire, l'infusion, et les effets du breuvage ; il n'oublie que la manière de le prendre chaud par gouttes : Du Guet y a songé. Il y aurait eu matière en cela à deux ou trois distiques de plus, et qui n'eussent pas été des moins bons.

plaisir. Je ne puis pas vous prier de n'être point malade, mais il me semble qu'il ne m'est pas défendu de vous supplier de vous conserver. » Il y a là un peu du ton d'un La Motte et d'un Fontenelle; il n'y a surtout plus rien du ton de M. Singlin : je ne parle que du ton, car pour le fond on le retrouvera. Enfin c'est du pur Du Guet, cette fine fleur de l'Oratoire.

On lui envoyait toutes sortes de petits riens, de petits cadeaux, des nouveautés, des curiosités. Il en accuse réception avec une belle humeur qui n'a rien du reclus, et en faisant du tout un amusant pêle-mêle : « J'ai reçu, Madame, tout ce que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, harangue, vers, authentique, poudre de vipère, petit œuf, grand voile et tout le reste. Je soupçonne fort la harangue [1] d'être Française dans l'original et Siamoise dans la version : celui qui en est l'auteur sait flatter le roi. Les vers où l'on le prie de s'élever contre l'excessive flatterie de M. de La Feuillade [2], sont bien flatteurs eux-mêmes. » Un autre jour c'est une *chapelle* qu'on lui envoie, ou c'est une pendule. Il semble vouloir se justifier, une fois, auprès de madame Des Rieux d'avoir un commerce réglé de lettres avec une autre personne qui parlait un peu haut de ses relations avec lui, et s'en prévalait de manière à le compromettre avec ses autres amies qui étaient un peu jalouses. On entrevoit, ce qui était inévitable, des susceptibilités, des exigences. Si l'on avait du loisir de reste, on verrait à serrer de près ces noms d'emprunt et à soulever les masques.

1. La Harangue des ambassadeurs de Siam qui furent présentés à Louis XIV par M. de Chaumont, en 1686.
2. Pour la statue élevée à Louis XIV sur la place des Victoires.

Il y a une lettre du 29 octobre 1686, où il parle de sa retraite à mots couverts, comme dans un demi-jour; tout cela est coquet :

« Voici de mon désert tout ce qu'il m'est permis de vous en mander. C'est une maison fort commode, à quelque distance d'une très-belle église. Une personne intelligente prendra soin de moi, et elle n'aura que trop d'application et d'empressement. L'air est excellent, le pays est fort agréable, les gens des environs fort doux et fort civils à l'égard des étrangers. J'y trouverai des livres, et, en ajustant des restes de quelques bibliothèques en désordre, j'en ferai peut-être une assez complète. Si je m'ennuie de mon cabinet, j'aurai à une fort petite distance de très-belles promenades, et dans un besoin j'aurai même une compagnie bien raisonnable. Il est vrai qu'elle est un peu loin, mais c'est assez pour un sauvage, et il ne faut quelquefois que la vue d'une ville pour contenter un solitaire. Je le deviendrai de si bonne sorte à l'égard de mes anciennes connaissances, que ma tanière leur sera absolument inconnue : ni mon abbé, ni ma sœur ainée, ni mes frères, ne sauront ce que je suis devenu. J'ai été montré à trop de gens, et il y a trop de personnes qui s'appliquent à me découvrir, pour confier mon secret désormais sans nécessité... »

C'est juste, c'est bien dit, c'est arrangé et concerté en perfection; mais on voit qu'à ce demi-jour l'amour-propre lui-même trouve son compte.

Et encore ceci, dans une lettre d'octobre 1686, sur sa retraite :

« Je ne sais même si je fais bien, Madame, de vous parler si clairement de tout ceci dans une lettre; mais c'est pour ne plus le dire que je le dis, et j'ose vous supplier que de votre côté ce soit aussi une matière finie, et à laquelle on ne revienne plus. Il est aisé de se découvrir et d'être imprudent; mais croyez-moi, Madame, il est très-difficile de se bien tenir dans le silence et de bien défendre sa retraite. On croit tout innocent, on ne voit de danger à rien ; on ne pense qu'à se consoler soi-même, ou à consoler les autres; et enfin tout éclate, et il faut qu'une seconde fuite vienne réparer les imprudences d'une première. Je vous parle ainsi, Madame, contre mon ordinaire, parce que vous paraissez n'avoir été occupée jusqu'ici que de votre déplaisir et de mon absence, et que vous avez peu pensé à la nécessité indispensable où je suis de rendre ma solitude inaccessible, et de n'entretenir de commerce que celui qui est encore plus nécessaire que mon repos

et ma liberté. Sans cela, quel plaisir trouverais-je à faire le sauvage ou l'homme important? ce personnage est trop ridicule pour un homme aussi vain que moi. C'est par raison que je vous supplie de vous contenter de me faire l'honneur de m'écrire une fois le mois, ou deux fois tout au plus... »

Quel charme et quel attrait dans toutes ces précautions! Comme la curiosité s'y pique, et que l'amour-propre, sans y songer, s'y chatouille et s'y caresse!

Et à la même madame d'Épernon, le 29 décembre 1687, en se défendant du soupçon d'ennui; car l'ennui est la pire des tentations pour celui qui se flatte d'avoir le *don de solitude :*

« Je ne sais qui a pu m'accuser de trouver quelquefois les journées bien longues; c'est une grande calomnie, et je suis bien aise que c'en soit une. L'ennui est la chose du monde qu'on peut le moins soutenir, et dès que je le sentirai au désert, j'irai prier dès l'instant qu'on me reçoive à la ville. Je me tairai tant qu'on voudra, je me cacherai, si l'on veut, dans un puits, mais à condition de ne me point ennuyer. Sans cette condition, je ne réponds que de ma fuite. Mais, Madame, où est la vraisemblance d'une telle accusation, puisque je sais faire de la tapisserie, et coudre et tricoter si je veux? peut-on être malheureux avec de telles ressources et trouver longues les journées avec de tels plaisirs? Il faut que les médisants ne les aient jamais goûtés : avec de telles occupations, on peut augmenter les jours d'autant d'heures que celui du saint roi Ézéchias, sans que je me plaigne de leur longueur. »

Il plaisante, mais cependant le voilà, comme M. Hamon, qui tient l'aiguille et qui sait tricoter! Ils ont beau faire, je ne puis m'accoutumer à cette idée-là, et à voir des gens d'esprit dans cette posture.

Nous ne perdons rien de tout cet enjouement et de ces gentillesses, pour nous assez nouvelles. Ne s'était-on pas avisé de demander pour Du Guet à madame d'Épernon, et comme s'il l'avait désirée, une petite chienne? Elle s'excuse de ne la lui pouvoir envoyer en même temps qu'un livre qu'elle lui promet. Il est

étonné de la singularité de la demande [1], mais il répond gaiement :

« ... Cependant, Madame, vous donnez un prix à tout ce que vous donnez, et j'aimerai le livre dès qu'il aura eu l'honneur de passer par vos mains. Je ne sais s'il en eût été de même de la petite chienne ; car le moyen de n'être pas surpris d'un tel présent? et qu'eût-on dit, après cela, de la régularité d'un solitaire qu'on croit à la veille de passer au Liban ou à la Thébaïde? Car la perdrix de saint Jean n'est pas une histoire avouée de nos critiques, et je ne sais s'ils seraient assez doux pour excuser le mouton de saint François, dont ils se défient un peu, faute de bons mémoires. »

Il vint *incognito* à Paris en septembre 1688, et il en était parti pour Lyon, non en litière, comme il l'avait projeté et promis à ses amis, mais en diligence, à une troisième place, quoique souffrant (on était huit alors dans l'intérieur) : « Je commence par m'accuser, écrit-il de Lyon à la duchesse d'Épernon le 22 septembre, de vous avoir caché le genre de voiture que j'avais choisi; mais parce que le crime peut paraître fort noir, vous me permettrez, s'il vous plaît, d'en faire voir la nécessité. » Suivent d'agréables détails sur ce voyage à Lyon, où il allait voir son père et sa famille. Il prie madame d'Épernon de lui adresser ses lettres *A mademoiselle Flachère, à Montbrison*, et de mettre *Lyon* au-dessus, un peu à côté : « Comme je n'ai presque point entretenu de commerce avec ma famille depuis mon départ, je crois lui devoir cacher celui que j'ai ailleurs. » — Toujours un coin de mystère.

Enfin en juillet 1690, sa captivité cesse, il est libre

1. Quelle est cette personne qui prenait sur elle de faire à madame d'Épernon cette demande au nom de Du Guet, et qui était la même, je crois, qui se prévalait tout à l'heure d'être en correspondance avec lui? Si l'on cherchait bien à travers le déguisement des noms, n'arriverait-on pas à madame de Saint-Loup? Cela lui ressemble. — Cela ressemble un peu aussi à madame de Fontpertuis.

de reparaître à Paris, et il en profite. Il écrit, le mercredi 5 juillet, à la duchesse d'Épernon : « Je ne veux pas, Madame, que vous appreniez de quelque autre ma liberté ; elle vient de m'être rendue. » Et le 25 juillet (car il avait cru ne devoir visiter personne avant l'archevêque qui avait tardé à revenir de Saint-Germain) : « J'eus l'honneur de voir hier M. l'archevêque (M. de Harlay), et j'en fus bien reçu. J'espère demain de voir les maisons de l'Oratoire, et j'irai à votre parloir apprendre de vos nouvelles. Je ne suis que d'hier chez M. de Ménars ; sa bonté est extrême en tout. »

En effet, les amis de Du Guet ne souffrirent pas qu'il poussât plus loin ce qu'il appelait son ensevelissement. Le président de Ménars, frère de madame Colbert, et puissamment apparenté, obtint sans peine du Père de La Chaise, qui se trouvait lui-même parent de Du Guet, que celui-ci pût loger chez lui, et, bon gré mal gré, le reclus quitta son asile inconnu, sa *tanière*, pour vivre un peu moins insaisissable à l'hôtel du président. Cette nouvelle, dès qu'elle se répandit, fut accueillie avec grande joie dans le monde auquel Du Guet était cher ; tous les échos se réveillèrent pour redire ses louanges. Il le savait, il entendait ces bruits de la ville ; il craignait un éclat ; il eut bientôt à recevoir des félicitations sans nombre. Dans une touchante lettre de lui au Père Du Breuil, de septembre 1690, on voit ses naïves angoisses par rapport à son nouvel élargissement :

« Je suis, mon Révérend Père, dans un état bien différent et bien digne d'attendrir le vôtre : je n'ai plus de solitude ni d'asile, il faut que je marche sur la mer et que je résiste aux vents avec peu de courage et de foi. Je crois néanmoins être à Dieu, parce que je n'ai rien fait pour sortir de mon

premier état, et que lui seul a pu me mettre dans celui où je suis. Les difficultés, jugées alors moins invincibles, se sont évanouies quand il lui a plu ; il n'en a pas même été question, et en effet elles ne pouvaient être levées que de cette manière ; mais, avec cette espèce de certitude d'être où Dieu me veut, je ne laisse pas d'être en peine de ne voir devant moi qu'un reste de mer sans pouvoir aborder et sans pouvoir me fixer où je suis. Il est visible que je dois m'y tenir quelque temps, mais il ne me paraît pas également certain que je doive y demeurer toujours. »

Du Guet y demeura plus de trente ans, sauf une fuite en Savoie (1715). Ce qu'il ne croyait qu'une *rade* d'un moment, fut le port de ses meilleures années. Soit à Paris, soit à la campagne[1], il resta l'hôte du président, et, après lui, de madame la présidente de Ménars qui sentait tout le prix de ce trésor domestique.

Trésor, c'est le mot. Du Guet avait une mémoire prodigieuse et une intelligence universelle. Il ne parlait pas seulement bien de théologie et de religion, il parlait de toutes choses et avec toutes sortes d'agréments. On a pu dire de lui ce qu'on disait de Saumaise, « que ce qu'il ignorait, manquait à la science. » Et il ne savait pas seulement ce qui est dans les livres : son savoir s'étendait à tout. Une fois, la conversation étant tombée sur les vins, il parla très en détail des différentes sortes de crus et de leurs différentes qualités, et cela avec justesse et comme un gourmet, comme un *profès dans l'ordre des Coteaux*[2]. Le Père de La Chaise, en

1. A Neuville près de Pontoise, ou à Ménars près de Blois.

2. Le charme aisé qu'avait la conversation solide de Du Guet ne s'exprime nulle part plus vivement que dans une page de Saint-Simon qui le vit à La Trappe, et passa plusieurs jours dans sa compagnie : « ... Pour M. Du Guet, j'en fus charmé. Nous nous promenions tous les jours dans le jardin de l'abbatial ; les matières de dévotion, où il excellait, n'étaient pas les seules sur lesquelles nous y en avions (des entretiens) ; une fleur, une plante, la première chose venue, des arts, des métiers, des étoffes, tout lui fournissait de quoi dire et instruire, mais si naturellement, si aisément, si coulamment, et avec une simplicité si éloquente et des termes si justes, si exacts, si propres, qu'on était

accordant au président de Ménars la demande qu'il lui faisait d'avoir en son logis Du Guet, lui témoigna qu'il allait être très-heureux de posséder chez lui un homme de ce mérite, et, faisant allusion à cette universalité de connaissances, il ajouta : « *Vous n'aurez qu'à tourner le robinet, vous verrez couler telle essence que vous voudrez.* »

Le Père de La Chaise fit alors promettre à Du Guet de ne point écrire sur les affaires du temps, et celui-ci, qui par caractère était plus voisin de Nicole que d'Arnauld, le promit.

Ce furent les belles années de Du Guet : il fut forcé de se produire plus qu'il n'aurait voulu, et ce fut un bien. On doit à cette nécessité ce qu'il a fait. Esprit délicat, mais assez peu productif malgré sa facilité, il n'entreprend guère rien si on ne le sollicite, et, pour revenir à l'image que s'est permise le Père de La Chaise, il n'a pas le jet propre de la source, il attend avec ses réservoirs que quelqu'un tourne le *robinet*. C'est l'occasion d'être utile, ou l'idée qu'on le croit tel, qui seule peut forcer sa modestie. Il répète tant qu'il est né *paresseux*, qu'il faut bien qu'on en croie quelque chose, malgré les cinquante ou soixante volumes qu'il a laissés.

Il va dans le monde, un monde vertueux et sévère dont il fait *les délices ;* il ne peut plus désormais s'y soustraire. Il charme sans le vouloir ; il instruit ceux mêmes qu'il révère, et dont il croit avoir tout à ap-

également enlevé des grâces de sa conversation et en même temps épouvanté de l'étendue de ses connaissances, qui lui faisaient expliquer toutes ces choses comme auraient pu faire les botanistes, les droguistes, les artisans et les marchands les plus consommés dans tous ces métiers. »

prendre. On aime à le voir un des premiers auditeurs d'élite choisis par Racine pour *Athalie :*

« Rien de plus incompréhensible que ma vie, écrivait-il quatre mois après son installation à l'hôtel de Ménars (15 novembre 1690), et je ne sais comment il arrive que sans affaires et sans emploi je suis si dérangé. Depuis hier que je commençai cette lettre avant midi, je n'ai pu l'achever, et cependant c'était une chose bien selon mon cœur. Aujourd'hui j'ai eu du monde de bonne heure, et j'ai passé une grande partie du jour chez M. le marquis de Chandenier, qui avait assemblé ses amis pour leur donner à dîner. Vous savez qu'il a des amis de bien des sortes : aujourd'hui c'était le tour des gens de lettres, et par merveille j'ai passé pour en être. M. Racine y a bien voulu réciter quelques scènes de son *Athalie*, et dans le vrai rien n'est plus grand ni plus parfait. Des personnes de bon goût me l'avaient fort vantée, mais on ne peut mettre de la proportion entre le mérite de cette pièce et les louanges ; le courage de l'auteur est encore plus digne d'admiration que sa lumière, sa délicatesse et son inimitable talent pour les vers. L'Écriture y brille partout, et d'une manière à se faire respecter par ceux qui ne respectent rien. C'est partout la Vérité qui touche et qui plaît; c'est elle qui attendrit et qui arrache les larmes de ceux mêmes qui s'appliquent à les retenir. On est encore plus instruit que remué, mais on est remué jusqu'à ne pouvoir dissimuler les mouvements de son cœur. Comme je sais que vous aimez M. Racine[1], et que je l'aime avec la même tendresse, je n'ai pu retenir en votre présence les sentiments que je voudrais vous inspirer si vous ne les aviez déjà, et j'éprouve que, quand on aime, c'est un plaisir sensible que de pouvoir louer en liberté. »

Belle effusion où l'admiration pour le génie se tourne en tendresse de cœur, et qui vient bien le soir du jour où l'on a goûté les prémices d'*Athalie!*

Du Guet était en haute estime et considération auprès des plus qualifiés, et il aurait pu prétendre à tout s'il l'avait voulu, s'il s'y était tant soit peu prêté. Son jansénisme n'avait rien d'antipathique. Arnauld le sentait bien quand un jour il pensait à lui ou au Père de La Tour, et à ce qu'on les proposât à M. de Pomponne, pour faire de l'un ou de l'autre un coadjuteur de l'évê-

1. La lettre est adressée à une dame dont on ne dit pas le nom.

que d'Angers devenu aveugle. Ce n'était là qu'une première idée, qui ne lui paraissait point cependant tout à fait vaine : mais il n'y avait point en Du Guet l'étoffe d'un évêque; c'était plutôt un conseiller qui avait besoin du second plan, et d'être à demi sous le rideau. Surtout il s'entendait mieux à ce gouvernement paisible, obscur, silencieux, des consciences. Il en tenait avec douceur et fermeté la clef mystérieuse; il répondait de près aux scrupules de bien des âmes.

J'ai cité de lui nombre de passages qui ont pu donner l'idée d'un bel-esprit, non ennemi des grâces : mais tous ces soins dont il était l'objet, auxquels il cédait et semblait consentir, et qui cultivaient, pour ainsi dire, sa politesse, n'atteignaient pas sa vertu et ne l'efféminaient pas. Cela faisait de lui un directeur un peu différent de ce que nous avons vu dans le pur Port-Royal; il a sa nuance qui le distingue de M. Singlin, de M. de Saci ; il trouve, lui aussi, les lettres de M. de Saint-Cyran écrites d'une manière *un peu sèche*, bien qu'avec des maximes admirables : mais il n'était pas moins qu'eux un directeur véridique et sévère ; à l'heure du conseil, les grâces, qu'il n'avait pas toutes sacrifiées, ne l'amollissaient en rien : il ne connaissait plus que la science de la Croix. La plus belle et la plus connue, la plus *classique* de toutes ses lettres de direction, est sans contredit celle qui s'adresse à madame de La Fayette. La mort de M. de La Rochefoucauld avait laissé cette fidèle amie dans une incurable douleur, contre laquelle sa raison toujours si ferme et si saine devenait impuissante ; toutes ses anciennes sensibilités de la jeunesse se réveillaient par accès pour lui rendre plus cruelle l'idée de l'*irréparable* et pour ir-

riter son désespoir. Elle était restée tendre aux vieilles blessures, et, dans une santé de plus en plus misérable, l'heure qui guérit de tout, en supprimant tout, s'annonçait toujours et ne venait pas. Elle était de celles qui voient les choses comme elles sont; mais une sensibilité de femme, et dans un siècle religieux, ne s'accommode guère de soutenir jusqu'au bout une vue stoïque. Elle se tourna par degrés vers Dieu; elle consulta Du Guet, qui se recommandait plus que tout autre à ses yeux par un coin d'indépendance, et elle s'ouvrit sans réserve à lui. Elle avait fait plus que de ne pas pratiquer la religion et d'en offenser les préceptes, elle l'avait à dessein couverte de nuages dans son esprit, elle l'avait jugée; elle avait douté. L'amie de M. de La Rochefoucauld (c'est tout simple) avait raisonné sur la foi. Le malheur et la perte, le dernier terme sans cesse entrevu dans des infirmités continuelles, l'avaient rendue au sentiment humilié, à la croyance; mais, du moment qu'elle avait recommencé à croire, la crainte était revenue, à la vue du passé et des fautes sans nombre, jusque-là colorées d'un beau nom. C'est à ce mélange de raisonnement persistant, de rêves, de regrets sensibles et de scrupules renaissants, le tout dans l'âme la plus juste et la plus sensée du monde, que Du Guet avait affaire. C'était plus difficile qu'avec madame de Longueville. Il faudrait tout lire, de ces ingénieux et énergiques conseils; je n'en rappellerai que ceci :

« J'aurais mieux aimé vos pensées que les miennes, Madame, et ceci n'est point un raffinement d'humilité. C'est qu'en effet il vous est plus utile de trouver vous-même les sentiments de votre cœur que d'adopter ceux d'autrui, et qu'il y a toujours deux dangers quand on a sa leçon par écrit, l'un

de s'amuser par une méthode qui ne change rien, l'autre de s'en dégoûter bientôt. »

Il cède pourtant, et puisqu'on l'exige, il donne cette leçon par écrit :

« J'ai cru, Madame, que vous deviez employer utilement les premiers moments de la journée, où vous ne cessez de dormir que pour commencer à rêver. Je sais que ce ne sont point alors des pensées suivies, et que souvent vous n'êtes appliquée qu'à n'en point avoir ; mais il est difficile de ne pas dépendre de son naturel, quand on veut bien qu'il soit le maître, et l'on se retrouve sans peine quand on en a beaucoup à se quitter. Il est donc important de vous nourrir alors d'un pain plus solide que ne sont des pensées qui n'ont point de but, et dont les plus innocentes sont celles qui ne sont qu'inutiles ; et je croirais que vous ne pourriez mieux employer un temps si tranquille qu'à vous demander compte à vous-même d'une vie déjà fort longue, mais dont il ne vous reste rien qu'une réputation, dont vous comprenez mieux que personne la vanité.

« Jusqu'ici les nuages dont vous avez essayé de couvrir la Religion vous ont cachée à vous-même. Comme c'est par rapport à elle qu'on doit s'examiner et se connaître, en affectant de l'ignorer vous n'avez ignoré que vous. Il est temps de laisser chaque chose à sa place et de vous mettre à la vôtre. La Vérité vous jugera, et vous n'êtes au monde que pour la suivre et non pour la juger. En vain l'on se défend, en vain on dissimule ; le voile se déchire à mesure que la vie et ses cupidités s'évanouissent, et l'on est convaincu qu'il en faudrait mener une toute nouvelle, quand il n'est plus permis de vivre. Il faut donc commencer par le désir sincère de se voir soi-même, comme on est vu par son Juge. Cette vue est accablante, même pour les personnes les plus déclarées contre le déguisement : elle nous ôte toutes nos vertus et même toutes nos bonnes qualités, et l'estime que tout cela nous avait acquise. On sent qu'on a vécu jusque-là dans l'illusion et le mensonge ; qu'on s'est nourri de viandes en peinture ; qu'on n'a pris de la vertu que l'ajustement et la parure, et qu'on en a négligé le fond, parce que ce fond est de rapporter tout à Dieu et au salut, et de se mépriser soi-même en tout sens, non par une vanité plus sage et par un orgueil plus éclairé et de meilleur goût, mais par le sentiment de son injustice et de sa misère.

« On prend alors le bon parti, et l'on comprend que l'on a abusé de tout, parce que l'on s'est établi la fin de ses soins, de ses réflexions, de ses amis, de ses vertus. On gémit en voyant une si prodigieuse inutilité dans toute sa vie, où les affaires même les plus importantes ont dégénéré en amusements parce qu'elles n'ont point eu de fin éternelle, et qu'il n'y a qu'une fin éternelle qui soit sérieuse. On est effrayé de ce nombre presque infini de fautes qu'on n'a presque jamais senties, et que de plus grandes n'excusent pas,

quoiqu'elles nous en cachent l'horreur. Enfin on s'abîme dans une salutaire confusion, en repassant dans l'amertume de son cœur tant d'années dont on ne peut soutenir la vue, et dont cependant on ne s'est point encore sincèrement repenti, parce qu'on est encore assez injuste pour excuser sa faiblesse, et pour aimer ce qui en a été la cause. »

Voilà, ce me semble, des accents dont tout pénètre et où rien ne faiblit [1]. C'est le propre de Du Guet : sévérité et insinuation; un caractère d'onction, de grâce parfois, par instants presque une sorte d'enjouement spirituel, mais en même temps, dès qu'il y a lieu, la vérité nue, stricte, dans sa plus exacte expression, et perçante comme le glaive de la sainte parole. Nulle part plus rigoureusement que chez lui le sentiment de la propre justice n'est anéanti, nulle part le triomphe par la Grâce seule n'est plus hautement posé, et en même temps cette rigoureuse doctrine y est offerte sous le seul aspect de la consolation; la rigueur en elle et

1. On a encore un précieux témoignage de cette conversion de madame de La Fayette dans une lettre de Racine à M. de Bonrepaux, du 28 juillet 1693, dont la fin n'a pas été imprimée; voici cette fin de lettre (prise sur l'autographe, Collection de M. Feuillet de Conches) :

« ... Nous soupâmes hier, M. de Cavoye et moi, chez madame la comtesse de Grammont avec madame de Caylus, toute brillante de jeunesse et de beauté. M. Despréaux et M. de Valincour, dont vous connaissez le respect pour votre personne, vinrent nous joindre. J'ai eu une sensible joie à voir combien vous êtes honoré dans cette maison où vous êtes en réputation d'être un des plus honnêtes, un des plus aimables et plus polis hommes du monde, du commerce le plus agréable et le plus sûr. On mentionna quelques traits fort beaux de vos ambassades, qui ne sont pas pour vous nuire auprès de Sa Majesté. Votre amie madame de La Fayette nous a été d'un bien triste entretien. Je n'avais malheureusement point eu l'honneur de la voir dans les dernières années de sa vie. Dieu avait jeté une amertume salutaire sur ses occupations mondaines, et elle est morte après avoir souffert dans la solitude avec une piété admirable les rigueurs de ses infirmités, y ayant été fort aidée par M. l'abbé Du Guet et par quelques-uns de Messieurs de Port-Royal qu'elle avait en grande vénération; ce qui a fait dire mille biens d'eux par madame la comtesse de Grammont, qui estime fort Port-Royal et ne s'en cache pas. Le roi demeurera encore quelques jours, peut-être plusieurs semaines à Marly, où je retourne ce soir. » — Port-Royal et Marly! les deux amours de Racine, la lutte du sacré et du profane.

la consolation ne sont qu'un, et sont au même titre. Du Guet excelle à présenter inséparablement cette double liqueur, qui est le sang même du Christ, dans un même calice :

« Il est juste que ces vues vous consternent et vous effraient ; il est juste qu'elles vous abattent et vous réduisent à la poussière, en vous ôtant toute confiance en vous-même, toute liberté d'ouvrir la bouche devant votre Juge, toute espérance de le fléchir autrement que par l'aveu de vos iniquités, et par la considération de la miséricorde même que vous avez si longtemps méprisée.

« C'est un moyen sûr d'être relevé par sa bonté, que de bien sentir qu'on en est indigne : car c'est Lui qui nous prépare à la rémission de nos péchés, par le repentir et par la confusion qu'il nous en inspire ; et c'est à sa Grâce que nous devons tous les sentiments qui paraissent nous éloigner de lui par la honte et la crainte, et tous ceux qui nous en approchent par la confiance et par l'amour.

« Il n'y a que Lui qui sache unir des dispositions qui paraissent incompatibles, et qui puisse nous briser par l'humiliation et la crainte, et nous consoler par une espérance qui ose tout attendre de sa miséricorde, et par une charité qui se livre pleinement à la sienne. Je vous prie, Mademoiselle[1], pour cette raison d'invoquer sans cesse son Esprit, qui est la source de tous les devoirs et qui peut seul les allier dans nous. »

Et à madame Daguesseau, la femme du conseiller d'État et la mère du chancelier, la consolant sur la mort de deux de ses petits-fils (la lettre n'est pas précisément agréable à l'imagination ni à la partie sensible de l'âme, mais la doctrine de la Grâce y est exprimée si au vrai, si au complet, avec tant de précision, qu'il ne nous est pas permis, à nous qui avons donné sur Du Guet tant de hors-d'œuvre, de ne pas produire cette pièce de fonds ) :

« J'avais ignoré, Madame, ce qui est arrivé dans votre famille, et les consolations que Dieu a mêlées aux déplaisirs qui ont éprouvé votre foi. Je lui rends grâces avec vous de la signalée miséricorde qu'il a faite à deux enfants

1. Le nom de la personne n'est pas indiqué.

qui n'ont paru en ce monde que pour y devenir dignes d'une Éternité bienheureuse. Vous leur portez envie avec raison ; mais Celui qui sauve les enfants sans consulter leur liberté, sauve les personnes qui en ont l'usage, par une bonté également gratuite, et dont l'effet est également certain. Nos mérites sont ses dons, et c'est à sa Grâce que nous devons nos bonnes œuvres. Il faut la demander avec une espérance que le sentiment de nos misères et la vue de nos périls ne fassent point chanceler, puisque c'est dans la plus grande faiblesse que sa puissance éclate davantage, et que toutes les promesses dont l'Écriture est remplie sont faites aux pauvres et aux misérables qui sentent leur indigence, et qui sont accablés du poids de leur misère. Si vous pouviez séparer de cette disposition, qui est juste et sainte, *une inquiétude et un découragement dont l'Esprit de Dieu n'est pas le principe*, vous seriez affligée avec humilité et avec paix ; vous pleureriez utilement aux pieds de Jésus-Christ des maux que la crainte et l'abattement ne peuvent guérir ; et la reconnaissance des miséricordes qu'il vous a faites lorsque vous en étiez très-indigne, vous soutiendrait dans l'attente de celles que votre peu de foi retarde et que votre ingratitude peut éloigner. *Souvenez-vous, s'il vous plaît, que nos pensées ne sont point humbles quoiqu'elles nous accablent, si elles combattent l'espérance.* Aimez un peu plus, et raisonnez moins... »

Et voilà précisément par où Du Guet était un si puissant consolateur. Sa sévérité porte en elle le principe d'espérance et tire la consolation de la rigueur même. Tout ce qu'il retranche à l'homme en mérite, en pouvoir, il l'accorde à Dieu, au Christ, et vous force de vous jeter dans l'abîme de sa miséricorde. La pauvreté de l'homme et son dénûment n'est que pour mieux faire ressortir les richesses de la Croix. Rollin, dans ses distiques latins à mettre au bas du portrait de Du Guet, a dit :

Christum apprime sciens divitiasque Crucis.

Et encore :

Anxia consiliis corda levare potens.

Et lui-même Du Guet disait de lui : « Je ne confesse point, mais on croit que je contribue à la consolation. »

C'est là son principal rôle. Il avait le don de conseil; on l'appelait *le voyant;* il lisait dans les consciences.

Il lisait également dans l'Écriture; il avait le don et le talent de l'interprétation et de l'exposition dans les conférences. Lorsque Rollin, sur son conseil, eut accepté la principalité du Collége de Beauvais : « Vous m'avez, lui dit-il, comme forcé de me charger d'un emploi important et difficile, vous êtes obligé de m'aider à en porter le poids. J'ai à instruire sur la religion une jeunesse nombreuse; c'est à vous à me fournir les instructions et les lumières que je dois lui distribuer. » Et Du Guet alors, sollicité comme il avait besoin de l'être, se mit durant des années (1701-1707), une fois par semaine, à faire à Rollin et à l'abbé d'Asfeld une conférence sur quelques livres de l'Ancien Testament. « C'est ce qui a donné lieu, écrivait Rollin plus de vingt-cinq ans après, à ces ouvrages admirables qu'on a imprimés depuis peu sur la Genèse, sur Job, et sur les Psaumes. » Et comme, en lui envoyant un des volumes de son Histoire ancienne, Rollin le faisait ressouvenir de cet heureux temps où il leur expliquait les oracles divins, Du Guet octogénaire, de Troyes où il était alors (août 1732), lui répondait avec une humilité charmante :

« Vous vous souvenez, Monsieur, avec trop de bonté de ces jours que vous appelez heureux, et qui l'étaient en effet, mais pour moi plutôt que pour vous, puisque je n'occupais que la place du serviteur qui préparait à ses maîtres ce qui était de leur goût, et qui remplissait d'eau des vaisseaux que votre foi et la bénédiction de Dieu convertissaient en vin, sans peut-être que j'eusse la liberté d'en boire : car vous savez, Monsieur, mieux que moi, que c'est à l'amour et à une sainte soif que tout est accordé, et que les vérités qui ne sont qu'un spectacle pour les autres sont la nourriture et le bien de ceux qui les aiment. »

Je me suis plu à rassembler dans ce chapitre tout ce qui peut faire apprécier l'âme, l'esprit et les talents intérieurs de Du Guet, et il ne tiendrait qu'à moi de m'arrêter ici sur ces impressions flatteuses, laissant à démêler la dernière portion de sa vie aux historiens de la Bulle et à ceux qui auraient goût à s'occuper des guerres civiles du parti après la ruine de Port-Royal. Il y a pourtant là-dessus trop d'utiles réflexions à faire, et j'y ai trop pensé pour ne pas en dire quelque chose.

---

# IX

**Du Guet à côté de Fénelon. — Ce qui lui a manqué pour la gloire. — Son public intérieur. — Série de témoignages. — Défauts et légers travers de Du Guet. — Son *plan* et sa clef de l'Écriture. — La sœur Rose. — Action de Du Guet dans le Jansénisme. — Ordonnance de M. de Noailles acceptée et défendue par lui. — Les modérés et les zélés. — Conduite de Du Guet par rapport à la Bulle. — Fuites et retraites. — Lumière et mesure. — Le Jansénisme extrême et sa folie. — Du Guet n'en est pas. — Soupçonné d'affaiblissement d'esprit. — Sa lettre sur les Convulsions. — Charivari qu'on lui donne. — Sa mort. — Mme Mol. — Degré exact de parenté de Du Guet et de Port-Royal.**

---

Mais avant d'en venir aux faiblesses et aux échecs de Du Guet dans sa vie et son caractère, nous avons encore à nous poser à son sujet quelques questions en le considérant dans tout son plein et dans son mérite.

Et d'abord, avec de tels dons que ceux que nous venons de lui voir, avec un fonds d'étude si solide et si vaste, avec une telle facilité d'exprimer, de produire, et même de peindre (car son *Ouvrage des six Jours* offre des commencements de tableaux), d'où vient que Du Guet a si peu laissé d'ouvrages qui brillent, qui frappent, et demeurent dans la mémoire, c'est-à-dire aussi dans le cœur des hommes? Contemporain exact de Fénelon, pourquoi entre eux cette différence de ré-

ultats et d'effets? Pourquoi n'est-il pas éclairé pour ous d'une douce et bienfaisante lumière, le nom de elui qui, dans ses lettres spirituelles, est plein de pasages comme ceux-ci :

« Nous voulons tout changer, mais nous ne sommes les maîtres de rien, t nous ne pouvons changer que notre cœur. C'est en vain qu'il cherche on repos où il n'est pas : il se lasse à le chercher ; il s'éloigne du vrai bien en se livrant à de vaines ressemblances ; il use à cela ses forces ; il se dérègle, il se gâte le goût, il s'accoutume à vivre hors de soi ; il craint après cela de se trouver, et quand il se trouve, il ne peut souffrir le silence d'une maison qui lui est inconnue et qui parait inhabitée. Mais cependant c'est dans ce vide apparent que réside Jésus-Christ ; il est dans notre cœur, mais notre cœur n'est plus à nous ; il n'est même plus à soi-même, ce cœur ; il s'est perdu en perdant son vrai bien ; il s'est dissipé en s'attachant à des choses qui n'ont ni vérité ni consistance ; il est devenu ce qu'elles sont, pauvre comme elles, léger comme elles, temporel et, à tout moment, mortel comme elles. *C'est une miséricorde infinie, et qui n'est connue que de peu de personnes, que de retrouver son cœur après qu'il s'est évanoui* [1]. »

Sans doute Du Guet dans le Jansénisme passe pour brillant ; il est une vraie lumière au milieu des teintes sombres ; mais au dehors il est terne aujourd'hui et inaperçu. Que lui a-t-il donc manqué pour se réaliser dans une œuvre aux yeux de tous? Pourquoi ce don qui semble avoir fui aux regards, et qu'en faut-il regretter?

Il avait certes le goût naturel des belles-lettres, même en ce qu'elles ont de raffiné ; il avait un reste de goût de Fléchier ; lui qui pleurait à *Athalie*, il avait des traits assez du genre de ceux qu'aurait eus le Racine de *Bérénice*, Racine sans Boileau. S'il avait lu l'*Astrée* enfant, il avait aussi lu, avant sa théologie, les *Héroïdes* d'Ovide. Dans sa lettre au confrère Chapuy, sur les

1. C'est dans la lettre où il parle d'*Athalie*, que se trouve cette pénétrante analyse du cœur, digne de Fénelon, de Racine, ou de *l'Imitation*.

Études, lorsqu'il touche les poëtes et Ovide si plein de périls : « Ses meilleurs ouvrages, dit-il, sont ceux qu'on ne doit jamais lire. Les Épîtres des Dames illustres me paraissent être de ce nombre ; elles sont trop touchantes et trop tendres. » En souhaitant que les religieuses s'interdisent la musique et les musiciens, il craint surtout que les maîtres ne plaisent par la voix; et lui si en garde contre ce charme de l'oreille, quand il écrit, même la moindre lettre, il a l'harmonie, le nombre. Mais quand il parle de peinture, il est moins rigide. Une dame lui avait envoyé à lire les Traités de la peinture et du coloris, du peintre De Piles; Du Guet y répond avec complaisance et développement :

« Le Traité du Vrai dans la peinture, Madame, m'a plus instruit et m'a donné un plus solide plaisir que les Discours dont vous savez que j'ai été si content. Il m'a paru n'être pas seulement un abrégé des règles, mais en découvrir le fondement et le but, et j'y ai appris avec beaucoup de satisfaction le secret de concilier deux choses qui me semblaient opposées, d'*imiter la nature*, et de *ne pas se borner à l'imiter*; d'ajouter à ses beautés pour les atteindre, et de la corriger pour la bien faire sentir.

« Le *Vrai simple* fournit le mouvement et la vie ; l'*idéal* lui choisit avec art tout ce qui peut l'embellir et le rendre touchant, et il ne le choisit pas hors du Vrai simple, qui est pauvre dans certaines parties, mais riche dans son tout...

« L'usage donc de ce *second Vrai* consiste à suppléer dans chaque sujet ce qu'il n'avait pas, mais qu'il pouvait avoir, et que la Nature avait répandu dans quelques autres, et à réunir ainsi ce qu'elle divise presque toujours.

« Ce second Vrai, à parler dans la rigueur, est presque aussi réel que le premier, car il n'invente rien, mais il choisit partout ; il étudie tout ce qui peut plaire, instruire, animer ; rien ne lui échappe, lors même qu'il paraît échapper au hasard ; il arrête par le dessin ce qui ne se montre qu'une fois, et il s'enrichit de mille beautés différentes, pour être toujours régulier et ne jamais retomber dans les redites.

« C'est pour cette raison, ce me semble, que l'union de ces deux Vrais a un effet si surprenant ; car alors c'est une imitation parfaite de ce qu'il y a dans la Nature de plus spirituel, de plus touchant et de plus parfait.

« Tout alors est vraisemblable, parce que tout est vrai ; mais tout est surprenant, parce que tout est rare. Tout fait impression, parce qu'on a ob-

servé tout ce qui était capable d'en faire; mais rien ne paraît affecté, parce qu'on a choisi le naturel en choisissant le merveilleux et le parfait. »

C'est la théorie classique dans toute sa netteté et sa distinction; et il n'eût pas été impropre à l'appliquer, lui qui la discernait et l'analysait si bien. Il était peintre aussi, pour peu qu'il l'eût voulu, par la composition comme par le coloris, celui qui, dans son Commentaire sur l'*Ouvrage des six Jours*, a tant d'esquisses heureuses qu'il n'avait qu'à pousser un peu plus, tant de jolies demi-pages, à propos de la verdure universelle, à propos d'une fleur, ou du vol d'une hirondelle, ou d'un nid dans une charmille, ou du concert ailé dans les bois, et qui conclut sa série de vues naturelles et symboliques par cette page harmonieuse, où, en voulant faire comprendre l'immense et divin tableau, lumière, ombre et mystère, il le rassemble en quelques traits et le reproduit :

« *Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites, et elles étaient très-bonnes.* Dieu s'était contenté à la fin de chaque jour de dire de chaque ouvrage séparé, qu'il était parfait; mais aujourd'hui qu'il les considère tous d'une seule vue, qu'il les compare entre eux et avec le modèle éternel dont ils sont l'expression, il en trouve la beauté et la perfection excellentes. L'univers est à ses yeux comme un tableau qu'il vient de finir et à qui il a donné la dernière main. Chaque partie a son usage, chaque trait a sa grâce et sa beauté, chaque figure est bien située et a un bel effet, chaque couleur est appliquée à propos; mais le tout ensemble est merveilleux. Les ombres mêmes donnent du relief au reste. Le lointain, en s'attendrissant, fait paraître ce qui est plus proche avec une force nouvelle; et ce qui est plus près de la scène reçoit une nouvelle beauté par le lointain dont il n'est séparé que par une diminution imperceptible de teintes et de couleurs.

« Les deux plans de la Création et de la Rédemption sont peints dans le même tableau, mais l'un plus près de nous, et l'autre dans l'éloignement. Adam innocent, déchu, relevé, conduit à un autre, promis, immolé, et père après sa mort d'une postérité nouvelle. Le contraste de tout cela est merveilleux; mais il faut attendre que chaque partie du tableau nous soit présentée pour en examiner la beauté et ses liaisons avec le reste, et nous con-

tenter maintenant de dire avec le Prophète : « Les ouvrages du Seigneur « sont grands. Tous ceux qui les aiment en ont l'intelligence. Ses ouvrages « sont la magnificence et la gloire [1]. »

Il semble qu'il ne tenait qu'à un auteur, assez habile pour écrire de telles pages, de s'y complaire plus souvent et de nous laisser quelque monument principal de son esprit. Mais sentant si bien l'idéal et capable d'en pénétrer les raisons ou d'en ressaisir des reflets sous sa plume, Du Guet s'était de bonne heure sevré sur le développement du talent purement littéraire et sur le goût auquel tout autre que lui aurait incliné. Il s'était dit plus tôt ce que Racine s'est dit plus tard; il s'était dit avec saint Augustin que la gloire d'Homère lui-même, le plus grand des poëtes, était après tout peu de chose, puisqu'elle se terminait à raconter avec beaucoup d'agrément et de douceur des choses vaines : *Dulcissime vanus est*. Il s'était dit qu'il n'y avait d'étude saine et humble que celle de l'Écriture et des Pères : « Quelque innocentes que soient les autres études, elles ont toujours une secrète malignité. Plus elles sont agréables, et plus elles sont contraires à l'esprit de l'Évangile, et l'effet le moins dangereux qu'elles puissent avoir est de remplir la mémoire, et peut-être le cœur, de mille choses qui servent à entretenir nos vieilles blessures, et qui nous détournent de celles qui doivent être notre unique objet. » Il est heureux pourtant s'il retrouve au sein des études sacrées, où l'on ne doit chercher que la religion, la vérité et la vertu, quel-

1. L'*Explication de l'Ouvrage des six Jours*, dont c'est la dernière page, est l'un des traités de Du Guet, que M. S. de Sacy a choisi comme étant son chef-d'œuvre, et le plus fait pour donner une idée avantageuse de sa manière à un public si différent de celui d'autrefois (*Bibliothèque spirituelle*, publiée chez Techener, 1858).

que miel plus permis que celui de Jonathas, par exemple les Poésies grecques de saint Grégoire de Nazianze, *si tendres*, nous dit-il, *si chrétiennes et si polies*.

Goût exquis, bel-esprit charmant, cœur tendre, pensée sérieuse, doctrine profonde, encore une fois je me le demande, qu'a-t-il donc manqué à Du Guet pour se produire plus manifestement dans quelque ouvrage durable et pour fleurir?

C'est surtout quand on le voit à côté et en regard de Fénelon que cette question se pose. Il n'a cessé, en effet, de côtoyer Fénelon, mais du côté de l'ombre, et dans un demi-jour conforme à sa ligne janséniste. Les points de rapprochement d'ailleurs, les rapports entre eux sont frappants : les Lettres spirituelles et de direction, ils y ont excellé tous deux ; l'*Explication de l'Ouvrage des six Jours*, c'est le pendant du traité de l'*Existence de Dieu ;* l'*Institution d'un Prince*, c'est le pendant du *Télémaque*. Ils ont d'autres ressemblances encore.

Mais j'ai dit le mot de la différence : dans cette allée où ils marchent l'un et l'autre, Fénelon est du côté de la lumière et du soleil, Du Guet est du côté de l'ombre. Du Guet n'a voulu et n'a pris de la lumière et du rayon que la chaleur et la vie, l'usage intérieur essentiel, le foyer, non l'éclat ni la couleur.

Avec la distinction et la délicatesse qui leur sont propres et communes à tous deux, Fénelon a de plus que Du Guet une élévation et une légèreté naturelle primitive de talent, un essor insensible mais irrésistible, des ailes dont il ne se sert pas, mais que l'on sent, qui le soulèvent même quand il ne fait que cheminer, et qui lui donnent en ses moindres pas cette démarche angélique et presque divine.

Fénelon a en lui un fonds d'atticisme, d'hellénisme intime qui se trahit et qui transpire. Il a, quoi qu'il fasse, une réminiscence flottante d'Homère, une habitude incurable d'Horace, ce sentiment du fin et de l'aimable qui ne l'abandonne jamais, qui l'avertit tout bas, même en matière spirituelle, qui arrête sa plume à temps et qui lui dit : *Rien de trop, c'est assez.* Même quand il parle le langage de saint Paul, il y a un ressouvenir lointain (et pas si lointain!) d'Eucharis, la grâce heureuse. La Cymodocée de Fénelon est chrétienne, mais elle a été Cymodocée.

Rien de tel en Du Guet; il a le front plus baissé; bien que sorti de l'Oratoire, il a gardé du moine. Il restera trente années durant sur la lisière du monde et de la solitude, ayant un pied dans l'un et un pied dans l'autre, et avec une arrière-pensée secrète de se dérober. Être de la Cour, de l'Académie, être un écrivain, est-ce qu'il y pense jamais? Il était du petit nombre des doctes de ce temps-là qui savaient bien le grec; mais, même en dénombrant les lectures profanes qu'il a dû traverser à leur source avant d'arriver aux chrétiennes, il ne se permet pas le moindre sourire.

Du Guet est nûment chrétien, chrétien d'après saint Augustin et saint Paul; et quand on regrette qu'il n'ait pas plus brillé, ceux qui se rattachent avec lui au tronc de l'arbre auraient le droit de répondre : « Est-ce donc un si grand regret à avoir qu'il ne se soit « pas produit d'une manière plus éclatante? Il a beau- « coup fait; et s'il est vrai qu'il n'a fait qu'à l'occasion « et pour des usages le plus souvent particuliers, n'a-t-il « pas mieux réussi au gré de ses vœux et de ses prières? « Faut-il dire de lui comme Voltaire, qui croit d'ailleurs

« se montrer indulgent, et qui le reconnaît pour *l'une* « *des meilleures plumes du parti janséniste* : « Le style « de Du Guet est formé sur celui des bons écrivains « de Port-Royal : il *aurait pu*, comme eux, rendre de « grands services aux Lettres; trois volumes sur vingt- « cinq chapitres d'Isaïe montrent qu'il n'était avare ni « de son temps ni de sa plume? » Il *aurait pu!* Voilà « donc Du Guet inutile selon Voltaire, voilà ses services « rayés d'un trait de plume! Mais on peut répondre : Du « Guet a pu et il a fait. Les grands écrivains s'attachent « trop à l'apparence pour ne pas perdre souvent de vue « le fond et le but, ce qui devrait être l'objet principal. « C'est comme pour ces conférences de Du Guet lui- « même à Saint-Remy de Troyes; dès que la célébrité « s'en mêle, adieu les pauvres! ils n'y viennent plus. « Or, Du Guet ne veut pas cela; il veut, ou du moins « il supplie que son œuvre soit bénie dans les humbles « et pauvres âmes. Il console, aux moments graves et « suprêmes, des êtres pleins de sentiments vivants et « réels, des souffrants en pleurs; il n'amuse pas une « postérité dans le loisir. Sa postérité à lui-même, « toute sérieuse, toute conforme à la vue première, ne « l'a-t-il pas eue, ne l'a-t-il pas peut-être encore? »

Voilà ce que j'entendais dire autour de moi en ce temps déjà bien ancien, en ces années que je pourrais, moi aussi, appeler heureuses, où je parlais pour la première fois [1] de Du Guet devant des auditeurs si préparés à l'entendre, devant des maîtres en ces matières intérieures, dans cette Lausanne alors si florissante dans sa simplicité, la Lausanne des Manuel, des Vinet et de leurs disciples.

1. En juillet 1838; il y a vingt ans.

On peut, en sondant sur quelques points l'histoire morale, prendre un aperçu très-juste du genre d'influence profonde, continue, sourde, mais bien réelle, de Du Guet.

Dans l'Éloge de Dom Toustain, l'un des auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, en tête du deuxième tome de ce traité, on voit comment ce pieux bénédictin qui lisait Du Guet dès l'âge de 18 ans durant son noviciat à l'abbaye de Jumiéges, mourant en 1754, se faisait lire Du Guet encore par Dom Tassin son intime ami. Il entendait surtout avec fruit, aux approches suprêmes, ces admirables lettres *sur le désir de la mort, et sur les motifs d'une espérance humble et chrétienne*[1]; le biographe ajoute : « Il me pria un jour de prendre son Nouveau Testament, et de lire le premier chapitre de l'Épître de saint Paul aux Éphésiens (sur les grâces que Dieu nous fait en Jésus-Christ, qui est le Chef de l'Église); lorsque j'eus achevé, il me dit, d'un ton qui marquait son contentement : « Voilà l'original ; il est « bien au-dessus de l'éloquence et de la sublimité des « pensées de M. Du Guet. » — N'est-ce pas ce qui compose, dans sa véritable éclipse, une chrétienne gloire? pâlir et s'effacer, sitôt que le divin exemplaire apparaît. Le public de Du Guet a continué d'être un public à part, intérieur, non celui des applaudissements, mais celui de la piété recueillie, celui des fruits effectifs lesquels mûrissent loin du regard, souvent sans soleil, et se détachent sans bruit,

Comme un fruit mûr qui tombe au gazon qui l'attend.

1. Les lettres 7e et 8e à mademoiselle de Vertus, au tome premier du Recueil de Du Guet.

Quand le digne M. Gonthier fit réimprimer à Genève, en 1824, cet inappréciable livre des *Caractères de la Charité* qui paraphrase et commente le treizième chapitre de la première Épître aux Corinthiens, il en ignorait lui-même l'auteur (touchante ignorance !), et ce livre réimprimé sans nom faisait son chemin dans les cœurs, et opérait, Dieu aidant, plus de bons mouvements secrets et durables qu'une tragédie dans un théâtre ne fait verser de pleurs. De quel côté, tout compte fait, est le triomphe ?

La sainte et angélique sœur de Louis XVI, Madame Élisabeth, écrivant à madame de Raigecourt, lui dit qu'elle vient de lire les Lettres de Du Guet que cette autre dame lisait aussi : « Sont-ce les lettres à mademoiselle de Vertus que vous lisez ? » demande-t-elle, et elle ajoute : « La théologie à part, à laquelle je n'entends rien, c'étaient de bien saintes gens que ces Messieurs de Port-Royal. Quelle vie que la leur auprès des nôtres ! » Un tel témoignage, à lui seul, est une couronne.

Rollin, parlant des livres de Du Guet, écrivait : « J'ai eu le bonheur d'être lié avec l'auteur de ces livres par une amitié tendre et intime, et *je lui dois le peu de connaissance que j'ai de la Religion.* »

Ce sont là des attestations qui comptent, et qui supposent bien des adhésions silencieuses des humbles et des inconnus. Une telle influence ressemble non au vent qui bruit et s'applaudit dans les ramures, mais à la séve qui filtre insensible et qui s'insinue dans les racines.

Tenons-nous avec Port-Royal au point de vue du strict Christianisme. Dans les rôles chrétiens, il ne

saurait y avoir de partage. Bossuet et Fénelon ont la gloire, et la mieux méritée; prenez garde pourtant : tout est-il de charité, là où est la gloire? tout est-il la voix de Dieu, là où entre si fort la rumeur flatteuse des hommes? Combien en est-il, parmi ceux qui parlent si haut de Fénelon et de Bossuet, qui profitent chrétiennement de Fénelon et de Bossuet? parmi ceux qui parlent bien de Du Guet, il en est très-peu qui n'en profitent pas. Dans ce saint et savant livre où il a expliqué les *Qualités* ou les *Caractères de la Charité* selon saint Paul, je trouve ces admirables traits qui la signalent, en poursuivant dans tous les déguisements l'amour-propre son ennemi, son rival, et bien souvent son hypocrite imitateur :

« L'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu est le roi de Babylone, et l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même est le roi de Jérusalem. Ces deux cités sont mêlées, et leurs habitants ne sont discernés que par le cœur. — Souvent même le citoyen de Jérusalem retient quelque chose du citoyen de Babylone, parce que son cœur est partagé entre l'amour de Dieu et l'amour de soi-même, et qu'il s'efforce de rétablir une espèce de réconciliation et de paix entre deux rois dont l'un a droit à tout, et l'autre veut tout usurper. — Il n'y a même personne en cette vie qui ne conserve quelque liaison secrète avec le tyran de Babylone, quoiqu'il obéisse du fond du cœur au roi de Jérusalem. »

Et, pour dénoter cet ennemi caché et toujours si proche, Du Guet indique ce qu'il appelle la disposition *schismatique* de l'amour-propre, qui est, quand on le pousse à bout, de se concentrer finalement en soi, s'enveloppant dans son indigence et dans sa misère, et se séparant absolument de tout intérêt d'autrui, ce qui est proprement le contraire de la Charité. Et même dans ce qui y paraît le moins contraire, dans ce qui ressemble à la Charité et qui la joue à vue d'œil, il

continue de poursuivre le schismatique et l'hypocrite jusque dans ses derniers raffinements :

« Un amour-propre qui est habile et qui ne veut rien perdre, ne montre ni l'esprit, ni l'érudition, ni la piété, ni la douceur qu'à propos. Son dessein est que tous soient contents de lui, que tous, s'il est possible, soient ses admirateurs, et que, depuis les plus simples jusqu'aux plus habiles, tous soient frappés de ce qui leur est propre, et tous soient pris à quelqu'un des filets qui retentissent au centre, où l'amour-propre s'est logé.

« Ces personnes dont le naturel serait excellent si elles en faisaient un saint usage, et si elles ne sacrifiaient pas à l'idole de l'amour-propre des qualités admirables dont Dieu les a comblées, ignorent quelquefois jusqu'à la mort la séduction où elles ont vécu, et ce n'est qu'après que le voile qui leur cachait le fond de leur cœur est tiré, qu'elles connaissent quelle a été la fin de leur politesse, de leurs complaisances pour les autres, de leur douceur, de leurs manières engageantes, de leurs talents, de l'estime et de la considération qu'elles se sont acquises, de la confiance qu'on a eue en leurs conseils, du succès qu'elles ont eu dans leur conduite; qu'elles ont reçu une vaine récompense de beaucoup de choses qui auraient dû leur en mériter une éternelle, et qu'elles ont converti en *toiles d'araignées* incapables de les couvrir, des dons excellents, destinés à un usage éternel. »

Et encore :

« Prenons seulement garde à ne pas nous tromper par de fausses apparences, et à ne pas confondre un sentiment doux et tendre, mais sans force et sans vertu, avec le feu brûlant de la Charité. »

Beaucoup de personnes ne lisent Fénelon que pour flatter en elles ce *sentiment doux et tendre*, qui n'est pas la Charité. On ne va pas à Du Guet pour cela, mais pour quelque chose de plus :

« Ce feu que Jésus-Christ est venu répandre dans la terre, porte le caractère de Dieu même, qui s'appelle dans l'Écriture un feu brûlant et un Dieu jaloux : *Deus tuus ignis consumens est, Deus æmulator*. Le feu de la Charité ne peut souffrir ni partage, ni concurrent, ni rival; il doit être le maître unique du cœur, et il ne peut consentir que son royaume soit divisé; il brûle et il consume tout ce qui est étranger, et tout ce qui altère la pureté de l'amour. »

Ç'a été là l'effort et la prière de Du Guet dans toute

son œuvre, que de la faire écouler en charité, et il lui a été accordé d'y réussir. On lui peut appliquer dans tous les sens ce qu'il dit en un endroit : « Ce qui est singulier me fait un peu de peine. » Il fuit l'originalité comme d'autres la cherchent. Esprit d'élite et si rare, il ne songe qu'à disparaître en sa qualité propre, pour servir à tous ; et s'il a des biens à lui, il en ôte avec soin la marque pour les rendre communs.

J'ai assez développé les mérites et les vertus de Du Guet, pour être en droit maintenant d'indiquer ses côtés faibles ; car il en eut. J'ai cité quelque part une conversation qu'il eut avec Bossuet, et dont Bossuet, disent les auteurs jansénistes, profita. Mais comment en profita-t-il ? Il s'agissait de l'explication d'une Épître de saint Paul sur la conversion des Juifs, qui devait être le signal d'une époque nouvelle. Bossuet ne se servit de cette vue, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, que pour la placer dans un lointain, dans un avenir non défini, et pour en tirer un de ces roulements de tonnerre qu'il aime, et qui retentissent dans sa parole avec tant de majesté. Or, ce n'était pas ainsi que l'entendait Du Guet, qui attachait à cette idée un sens tout précis et très-prochain. A force de penser à l'interprétation des Écritures et de croire qu'il en avait le don spécial, Du Guet s'était fait des illusions ; il en tirait des conséquences et des présages, même pour les événements contemporains, sur ceux d'aujourd'hui et de demain ; de là toutes sortes de chimères. Il y avait, dans le parti, ce qu'on appelait *le plan de M. Du Guet*, et dont on se parlait à voix basse. Quel était ce plan ?

Un des premiers élèves de Du Guet, l'abbé d'Éte-

mare qui poussa les choses bien plus loin que lui, et qui s'enfonça de plus en plus dans ce mode d'explications particulières, tandis que Du Guet à un certain moment s'arrêta et revint en arrière, va nous le dire : « Suivant le plan de M. Du Guet, nous attendions bien une apostasie, dit M. d'Étemare, nous attendions bien une Constitution [1], mais nous ne croyions pas qu'elle serait si mauvaise ; je n'en attendais une si mauvaise que pour après la conversion des Juifs, au lieu qu'elle est arrivée devant. » — Ce fut en 1710, pour la première fois, que Du Guet, qui dirigeait M. d'Étemare depuis déjà longtemps, lui découvrit *ex professo* et commença à lui exposer, ainsi qu'à deux autres auditeurs, son plan sur la conversion des Juifs et son explication de l'Épître aux Romains. En 1712, le marquis de Sévigné, qui désirait faire connaissance avec M. Du Guet, eut avec lui, au mois d'avril, une conversation à laquelle M. d'Étemare assista et où la même matière fut traitée, c'est-à-dire toujours le remède applicable aux maux présents de l'Église et le retour des Juifs. Cette conversation, restée célèbre dans le parti, fut ensuite mise par écrit et rédigée par M. d'Étemare, à la requête de M. de Sévigné. C'est l'écrit intitulé : *Explication de quelques Prophéties touchant la Conversion future des Juifs, etc.* (1724). — Pauvre chevalier de Sévigné, si gai, si fou dans les lettres de sa mère ! Ce que pourtant deviennent, en se retournant, ces aimables folies de jeunesse !

Du Guet avait donc, croyait avoir sa clef particulière de l'Écriture, l'intelligence directe des Figures et des

1. La bulle *Unigenitus*.

qui avait bec et ongles, soutenant qu'elle n'avait pas dit *oui*. Elle se sauva à Paris vers 1693, et y commença sa vie de béate et de visionnaire. M. de Harlay l'en chassa; elle y revint ensuite sous M. de Noailles et y fit des prosélytes dans le monde le plus respectable. M. Du Guet et M. Boileau, entre autres, s'attachèrent fort à elle comme à une fille inspirée. M. Boileau mourut plein d'estime et de respect pour elle. C'est cet abbé Boileau qui disait à M. de Noailles, au sujet du cardinalat : « Vous serez plus grand, Monseigneur, en mettant ce chapeau sous vos pieds qu'en le mettant sur votre tête. » La sœur Rose pensa autrement, et qu'il serait plus utile à l'Église en acceptant : « Car, disait-elle, je frémis et les cheveux me dressent à la tête, parce que je vois combien est affreux et terrible le pontificat que nous allons avoir [1]. » Aussi, quand Clément XI parut, *tout le monde* (ce sont mes auteurs jansénistes qui parlent) fit-il beaucoup d'attention à ce qu'avait dit la sœur Rose. Elle a dit aussi, ce qu'on appliquait à Benoît XIII : « Nous aurons ensuite un Pape qui rétablira un peu les choses, mais il ne durera guère. »

C'est de cette prophétesse que Du Guet eut la faiblesse de s'engouer; lui et M. du Charmel [2], ils la conduisirent à La Trappe pour la faire voir à l'abbé de Rancé, qui se refusa absolument à la connaître. C'est là que Saint-Simon les rencontra ensemble, du Charmel avec qui il était lié déjà, et Du Guet qu'il rencon-

1. Je ne me charge pas de concilier cette prédiction d'un affreux pontificat, avec la promesse qu'elle semblait faire tout à l'heure d'un bon Pape. Les prophétesses comme mademoiselle Rose n'en sont pas à une contradiction près.

2. M. du Charmel, si bien connu depuis Saint-Simon, un de ces hommes de qualité retirés de la Cour, et qui se rattachaient au parti janséniste. M. du Charmel avait surtout confiance en l'abbé Boileau.

trait pour la première fois et dont il a si bien parlé, et la sœur Rose sur laquelle il est curieux à entendre. Tout en admirant l'éloquence et l'universalité de savoir de l'ex-oratorien, et en en jouissant avec charme, il n'était pas peu étonné de son attitude en présence de cette béate : « Son attention, sa vénération pour mademoiselle Rose, sa complaisance, son épanouissement à tout ce peu qu'elle disait, ne laissaient pas de me surprendre. M. de Saint-Louis [1], tout rond et tout franc, ne la put jamais goûter; il le disait très-librement à M. du Charmel et le laissait sentir à M. Du Guet, qui en étaient affligés. »

Quelque temps après, le cardinal de Noailles obligea la sœur Rose de quitter Paris (février 1701). Du Guet la revit dans son voyage de Savoie en 1715; car elle était retirée à Annecy. Cependant, vers la fin de sa vie, témoin dégoûté des Convulsions qui n'étaient elles-mêmes que les conséquences extrêmes de ces premières extases et folies, il disait : « J'ai été une fois trompé, je ne veux pas l'être deux; j'ai été la dupe de la sœur Rose, je ne veux point l'être des Convulsionnaires. »

Directeur de femmes, et se complaisant un peu trop, on l'a vu, à ce commerce spirituel, Du Guet, malgré sa sévérité, sa circonspection et ses vertus, fut quelque temps la dupe d'une femme, vérifiant ainsi le mot de Nicole : « Il y a une galanterie spirituelle aussi bien qu'une sensuelle, et si l'on n'y prend garde, le commerce avec les femmes s'y termine d'ordinaire. »

L'attitude de Du Guet et son rôle dans le Jansénisme, en toutes ces années difficiles, méritent d'être définis.

1. Un ancien militaire converti, ami de M. de La Trappe et qui demeurait dans les dehors de l'abbaye.

Il était ferme et modéré, et, bien que vif en de certaines circonstances, il ne dépasse jamais des limites qui de loin, *somme toute,* et le cadre étant donné, nous paraissent celles d'une piété scrupuleuse et prudente. En 1696, la guerre théologique extérieure recommença. Le livre de l'*Exposition de la Foi* par M. de Barcos, indiscrètement publié par le Père Gerberon, provoqua, nous l'avons dit, une Ordonnance de M. de Noailles [1], lequel, en censurant l'ouvrage, posait pourtant, dans une instruction dogmatique, la doctrine de la Grâce en un sens analogue ou conforme à celui de saint Augustin. On a attribué cette partie dogmatique à Bossuet. L'Ordonnance elle-même avait été dressée par l'abbé Boileau, alors attaché à l'archevêque, et ami particulier de Du Guet. Bref, c'était une Ordonnance que j'appellerai des *doctrinaires* jansénistes ou du *centre gauche,* frappant à droite et à gauche pour asseoir l'équilibre, posant les principes en même temps qu'elle combattait le fait. Fénelon, ennemi des nôtres, disait que l'archevêque y soufflait *le froid et le chaud.* Ce froid et ce chaud piquèrent également. Les Jésuites s'irritèrent; les Jansénistes purs prirent feu et s'étonnèrent que le nouvel archevêque ne les acceptât point tout entiers. Mais Du Guet, l'homme de bon conseil, fut d'avis qu'on aurait grand tort de rompre à ce sujet, et qu'au contraire il fallait avant tout se féliciter et jouir avec reconnaissance de voir les principes si clairement posés, en se tenant, quant au point de la condamnation, dans le silence respectueux. Il prit ce biais d'écrire à l'abbé Boileau une Lettre, qui ne pouvait manquer de courir :

1. 20 août 1696.

« Depuis mon retour, Monsieur, écrivait-il à cet abbé, j'ai lu la Censure de Monseigneur l'Archevêque, et j'y ai trouvé de si grands avantages pour l'Église et la Vérité, que je ne puis m'empêcher, après en avoir rendu grâces à Dieu, de vous témoigner combien j'en suis touché.

« Depuis les contestations, il n'y a point d'exemple d'une déclaration si précise ni si authentique de ce qu'on doit croire sur la Grâce toute-puissante de Jésus-Christ, et sur la prédestination avant tous les mérites. Il semblait depuis longtemps que les évêques des plus grands siéges fussent les plus timides; on paraissait appréhender jusqu'au nom de la Grâce du Sauveur; on ne prenait de précautions que contre elle, et l'on eût dit qu'il n'y avait rien à craindre du côté de l'orgueil des hommes et de leur ingratitude. C'était presque se rendre suspect que d'oser les faire souvenir de la faiblesse et de l'impuissance de leur liberté pour le bien. Le nom de saint Augustin était, à l'égard de bien des gens, devenu un nom de parti; sa doctrine n'était regardée par plusieurs que comme une opinion qu'on pouvait également abandonner ou choisir; quelques-uns même avaient la témérité de la traiter de nouvelle, et de fausse par conséquent. Les Hérétiques voyaient avec joie ce décri du plus grand défenseur de l'Église; et les Sociniens commençaient à espérer que le Dieu d'Augustin (c'est ainsi qu'ils appellent quelquefois l'adorable Trinité) ne serait plus servi quand saint Augustin ne serait plus respecté.

« La Censure de Monseigneur l'Archevêque tire la Vérité de l'indigne servitude où on la tenait captive, et en proposant les livres de saint Augustin pour règles de la foi, principalement ceux dont les ennemis de la Grâce ont le plus murmuré, elle lui rend la qualité de juge et de maître, console ses disciples, apprend aux autres à le devenir, et termine ainsi toutes les disputes. »

Il développe et démontre les principes de l'Ordonnance, en tire tout le parti possible, et venant à la Censure particulière, à ce qui est de Jansénius et au fait qui lui est imputé, il pense que c'est peu important, puisque l'essentiel est sauf et qu'on est d'accord sur la définition de doctrine :

« Qu'importe ce qu'on pense d'une secte qui ne fut jamais, si les supérieurs n'écoutent plus la calomnie qui s'efforce de la réaliser? Quel intérêt ont les particuliers de se justifier, si c'est un fantôme qui est accusé? Qu'on soit content de la seconde partie de la Censure, et dès lors la première n'est plus d'usage; car si l'on ne pense rien de plus, tout est en paix ou doit y être.

« Enfin ce n'est point une chose qu'on puisse éviter en cette vie, où les

cœurs ne sont pas connus, et où les expressions les plus claires peuvent être mal expliquées, que des personnes très-orthodoxes soient soupçonnées d'erreur, et traitées pour cela avec injustice par des hommes très-saints et très-catholiques, auxquels ils sont unis par l'amour de la Vérité, lors même qu'ils paraît les diviser [1]...

« Ces sortes d'injustices involontaires ne sont point importantes quand de part et d'autre on convient du dogme, et qu'on ne se trompe que pour les personnes et dans le fait. C'est alors un malheur plutôt qu'un véritable mal; et c'est plutôt la condition de cette vie qu'il en faut accuser, que la volonté des Pasteurs...

« C'est précisément de quoi il s'agit ici, car on convient de tout dans la doctrine; on assure qu'on est dans les mêmes sentiments, et si cela est, comme j'ai lieu de le croire, pourquoi n'oublie-t-on pas son intérêt propre dès que la Vérité est en assurance, et que n'imite-t-on ce souhait de l'Apôtre, qu'elle soit connue et honorée pendant que nous serons nous-mêmes dans la confusion : *Nos autem ut reprobi simus?* »

Cette Lettre n'avait pas été destinée à la publication, mais seulement à circuler dans quelques mains; elle fut imprimée toutefois sans le consentement de l'auteur : elle fit éclat. Plusieurs l'approuvèrent comme sage, d'autres la taxèrent de faiblesse; quelques-uns y virent un blâme malin sous air de louange. Dans une seconde Lettre à l'abbé Boileau, qui fut près d'être publiée du gré de l'auteur, mais qu'il retira, sachant qu'on y voulait faire des altérations, on lit :

« Il a plu à Dieu de bénir une intention que j'ai lieu de croire qu'il m'avait inspirée; mais le succès n'a pas été général. Le zèle de quelques-uns a trouvé de la faiblesse dans le mien; ils ont appréhendé que l'intérêt de la charité et de la paix ne m'eût rendu moins attentif à la Vérité; en un mot, s'ils avaient eu comme moi la plume à la main, ils auraient parlé avec toute une autre dignité et tout un autre courage. Tout cela peut être vrai, mais n'est pas prouvé; et quand il le sera, je ne trouverai point mauvais qu'on

1. Tout cela est doublé de passages de saint Augustin, que Du Guet n'a fait que traduire et paraphraser à l'avance, et dont il s'appuie. Du Guet avait au suprême degré l'art des citations et applications. « M. Du Guet a cela d'admirable, disaient ceux qui l'ont le mieux connu, que les passages qu'il cite semblent, pour ainsi dire, avoir été faits pour le sujet qu'il traite et pour l'endroit où il les place. » Tous ces à-propos sont perdus pour nous aujourd'hui.

fasse mieux que moi, qu'on écrive et qu'on parle avec zèle : je supplie seulement que ce soit avec sagesse, avec humilité, et surtout avec connaissance.

« Il y a longtemps que je suis persuadé que la Vérité n'a besoin d'aucune autre compagne que de la Charité, qui est toujours éclairée, toujours patiente, toujours douce, toujours attentive au bien public, c'est-à-dire à celui des autres, et non à celui qui paraît être le sien. Elle couvre les maux que le silence peut guérir; elle applaudit à la Vérité dès qu'elle est annoncée; surtout elle ne fait rien contre les règles, et l'autorité que Jésus-Christ a donnée aux évêques lui paraît infiniment plus digne de respect que l'onction de Saül, dont David ne put toucher la robe avec l'épée, même dans le dessein de lui prouver son respect et sa fidélité, sans se sentir ému d'une secrète horreur de piété et de religion...

« Il est naturel à l'homme de penser que son indignation sert beaucoup à la juste cause de la Vérité; mais le Saint-Esprit nous apprend le contraire : « *Ira viri justitiam non operatur* [1]. » — La sagesse, quand elle est un don du Père céleste, a toujours une certaine *pudeur* qui la discerne de celle qui n'est qu'humaine, et dont le caractère est d'être hardie jusqu'à l'insolence : « *Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est.* » — Elle aime la *paix* et la procure, au lieu que l'autre aime les contestations et le bruit; *pacifica.* — Elle est *modeste* et retenue; ne disant que ce qu'il faut dire, et toujours de la manière la plus respectueuse et la plus douce; bien aise de se cacher, s'il est possible, en montrant la Vérité, et évitant de partager avec elle l'attention et l'amour qu'elle désire lui attirer; *modesta.* — Elle est toujours prête à écouter avec docilité et même avec bonté ce qu'on lui dit; elle n'est ni dure ni inflexible, et surtout elle a un sensible attrait pour les gens de bien; prête à les excuser dans tout ce qui peut recevoir une interprétation favorable, et répondant à leur charité par un amour sans déguisement et sans feinte; *suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia, non judicans, sine simulatione.*

« Voilà, et je ne le désavouerai point, le modèle que je voudrais me proposer, si j'étais contraint à écrire ou à parler. »

Ce que voulait Du Guet était sage et profondément chrétien, mais trop contraire à la loi des partis pour être autre chose qu'une honorable exception et un conseil inutile d'une douce et belle âme. Son Écrit par-

1. Il ne fait ici, et dans tout ce qui suit, que paraphraser l'apôtre saint Jacques, et user ingénieusement de sa parole pour donner de fins et doux conseils à l'adresse des zélés et des exagérés du parti.

tagea le sort de l'Ordonnance, et eut pour effet le plus certain de mécontenter tout le monde. Un anonyme, que d'abord on crut être son ami et ancien confrère Quesnel, lui répondit (11 mars 1697), avec des raisons toutefois et des égards [1]. M. Louail et mademoiselle de Joncoux, des plus fervents dans cette génération d'alors qui aspirait à succéder en droite ligne à celle de Port-Royal, prirent occasion de ce conflit pour donner une *Histoire abrégée du Jansénisme*, qui répondit au zèle du plus grand nombre et jeta de l'huile dans le feu.

En même temps que, sur le fait, Du Guet se montrait coulant et conciliant, il ne cédait en rien sur la doctrine, et une discussion sur le système de la *Grâce générale* de Nicole s'étant engagée dans les années qui suivirent, il écrivit une lettre solide qui en est une savante et forte réfutation. Du Guet, par ce témoignage qu'il donna (« quoiqu'il n'y eût pas de questions, dit-il, qu'il fût plus éloigné de traiter par écrit que celles qui partagent les Catholiques sur les matières de Grâce »), faisait assez comprendre que la modération qu'il souhaitait dans la conduite n'était pas du relâchement dans le dogme. Nous avons ainsi sa mesure de conciliation et de fermeté.

Si cette ligne de conduite avait prévalu, les affaires du Jansénisme n'en eussent pas été plus mal. Fénelon, très-attentif et très-ennemi, avait été fort frappé du

1. Cette réponse, qu'on a aussi attribuée à mademoiselle de Joncoux, était d'un M. Morel, ami de Port-Royal et parent de M. Marignier, l'un des derniers confesseurs. Mais en opposant, même par erreur, dans cette circonstance le nom de Quesnel à celui de Du Guet, l'opinion janséniste ne se trompait pas en un sens général ; car il est bien vrai que dans Quesnel se personnifiait l'influence active, agressive, de même que Du Guet représentait l'influence modératrice. C'était le rôle qu'on leur prêtait, et non sans motifs.

renouvellement de zèle et de force dans ce parti qu'on croyait abattu, et qui reprit une nouvelle vigueur dans les premières années du siècle. Il le redoutait principalement aux approches d'un nouveau règne et d'une minorité ; il imaginait même toutes sortes de plans pour le combattre, jusqu'à vouloir refaire en sens inverse des espèces de *Provinciales*. Mais il ne craignait rien tant que ce Jansénisme *radouci et mitigé* qui aurait eu tant de facilité pour se glisser sous le gallicanisme, et assez de sagesse pour ne pas tout compromettre. Ce Jansénisme *radouci et mitigé*, mais qui avait peu de chances de se faire accepter des nouveaux venus dans le parti, était celui de Du Guet.

En 1707, on avait imprimé de lui un livre de pure édification, un *Traité sur la Prière publique*, qui est un de ses ouvrages les plus cités. C'était une réponse faite à un chanoine de l'église de Reims qui le consultait, et lui demandait comment il fallait s'y prendre pour suffire d'esprit et d'attention à cet amas de prières que l'abus des fondations pieuses avait attachées à de certaines charges ; en d'autres termes, comment on pouvait être chanoine, et non pas en faire le métier, mais en remplir le ministère en conscience, avec piété, avec présence d'esprit et de cœur pendant de si longs offices, et sans *laisser à des chantres gagés le soin de louer Dieu?* Du Guet, en répondant, n'est pas sans reconnaître l'abus de ces surcroîts d'offices ; il indique les moyens cependant et les motifs d'une prière toujours vive et jaillissante ; il donne autant que possible la méthode de bien prier. Mais ce livre relativement excellent, marqué presque à chaque page au cachet de sa destination première, a perdu de son intérêt et de son application, même pour

les Chrétiens, s'ils ne sont ni chanoines ni ecclésiastiques.

En 1715, un peu avant la mort de Louis XIV, Du Guet fut inquiété à l'occasion d'une Dissertation très-vive qui parut contre la bulle *Unigenitus* et que le Parlement condamna. Quelques personnes supposaient, tout en s'en étonnant, que Du Guet était pour quelque chose dans un écrit si passionné, et le Père Tellier le faisait presser d'écrire contre et de s'expliquer, probablement pour faire taire ces bruits. Quoi qu'il en soit, Du Guet crut voir un piége dans une insinuation théologique qui lui arrivait par le canal du lieutenant de police d'Argenson [1], et son imagination un peu timorée l'emporta hors de France à l'abbaye de Tamied en

1. Le dimanche 26 mai 1715, M. d'Argenson écrivit à Du Guet qu'il avait ordre de l'entretenir, et il le priait que ce fût le mardi suivant. La lettre fut portée à l'hôtel de Ménars avec quelque ostentation. Du Guet se rendit chez M. d'Argenson au jour marqué. Ce magistrat, après l'avoir sondé par quelques questions générales qu'il lui fit avec beaucoup d'honnêteté, lui déclara que l'ordre qu'il avait reçu du roi sur son sujet par une lettre du comte de Pontchartrain, était de savoir de lui s'il était véritablement l'auteur de trois ouvrages (dont le principal était une Dissertation qui avait pour titre *Témoignage de la Vérité*), quels étaient ses sentiments sur ces ouvrages, et s'il serait disposé à écrire contre : « Car le roi sait, ajouta-t-il, que vous écrivez bien, et il souhaite que vous me marquiez quand vous pourrez commencer et quand vous croirez pouvoir finir, Sa Majesté voulant voir elle-même votre ouvrage avant qu'il paraisse. » Du Guet sentit le piége et répondit évasivement. Il déclara n'être l'auteur d'aucun des trois ouvrages indiqués, n'en avoir même lu que deux et assez légèrement, et témoigna n'être pas disposé à écrire contre. Étant parti peu après pour Neuville, maison de campagne du président, il y reçut une seconde lettre de M. d'Argenson, écrite à la date du 6 juin ; il y fit réponse le 12 en s'excusant sur sa mauvaise santé, et il se déroba à tous le 19. Il se retira à Tamied, d'où, ayant appris la mort de Louis XIV (septembre), il sortit au mois d'*octobre suivant* pour revenir à Paris. J'emprunte ce récit au tome premier de l'*Histoire de la Constitution*, par M. Louail ; remarquez qu'il y est dit *octobre suivant*, et non *octobre de l'année suivante*, comme l'ont entendu quelques biographes, qui prolongent sans nécessité le séjour de Du Guet en Savoie jusqu'en 1716. Une fois Louis XIV mort, Du Guet n'avait aucune raison pour y rester.

Savoie, où il demeura quelques mois sans que personne, pas même le président de Ménars, sût le lieu de son refuge. Il était de retour à Paris chez le président avant la fin de l'année. Son nom se trouve sur les *fameuses* Listes du renouvellement d'Appel en 1721 (je copie les *Nouvelles ecclésiastiques*); il s'agit de l'appel au prochain Concile général. Sur ce chapitre de la Bulle, Du Guet fut invariable. Il se prononça avec fermeté et courage dans plusieurs écrits devenus publics, particulièrement dans une Lettre à l'évêque de Montpellier Colbert, en 1724, pour le féliciter de sa résistance à recevoir le Formulaire dans son diocèse [1]. Cette démarche, et les inquiétudes qui en furent la suite, le forcèrent de quitter Paris. Ses dernières années furent errantes; nous le trouvons à Troyes (1724-1728), puis à Paris, caché au faubourg Saint-Marceau (1730) [2]. Il

1. Selon les zélés, l'affaiblissement de Du Guet commença à se faire sentir à la suite de cet acte de vigueur. Le dernier trait de vivacité de M. Du Guet fut, disent-ils, lorsque sortit l'Arrêt du Conseil du 21 septembre 1724, qui vint frapper M. de Montpellier. Il fut alors question plus que jamais de publier les noms de ceux qui avaient écrit à ce prélat pour adhérer à sa cause. M. Du Guet était d'un grand zèle pour la publication, et, dans son impatience, il publia sa Lettre sans différer; elle parut en effet le 2 novembre. Cet acte enflamma le courage des Appelants, qui jusque-là le regardaient comme leur père et leur guide. M. Boursier s'écriait : « Quoi! nous laisserons périr M. Du Guet qui se jette à travers les flammes!... » M. d'Étemare, alors en Touraine, trouvait de l'inconvénient à la publication de ces Listes. Il revint à Paris pour s'expliquer avec les amis; il arriva vers la mi-novembre. M. Du Guet était déjà caché à cause de sa Lettre publiée le 2. M. d'Étemare, qui en 1721 avait traité avec M. Du Guet l'affaire des Listes, fut fort surpris de voir que M. Du Guet était caché même pour lui. Sensible à cette diminution de confiance et à ce petit échec personnel, il fait remonter à cette date le léger affaiblissement d'esprit ou de caractère de M. Du Guet.

2. Il s'était confiné, depuis les derniers jours de juin 1730, dans un appartement, au troisième étage, d'une maison où il habitait depuis huit ou neuf mois; sa nièce était avec lui. Il y fut découvert, le 8 août, par des exempts, entre lesquels on cite l'odieux et redouté Vanneroux. Du Guet était en prière dans une petite chapelle particulière, que M. de Noailles l'avait depuis longtemps autorisé à avoir à son domicile. Pendant qu'on était allé prévenir de

alla, cette année même, en Hollande. Octogénaire à son tour comme Quesnel et comme Arnauld, il y fut reçu avec distinction par l'archevêque de cette petite Église schismatique d'Utrecht, M. Barchman. On m'a montré à Amersfoort la rue étroite et la maison où il habita. Il revint à Troyes encore (1731-1732), puis à Paris où il mourut.

Dans ces situations diverses et tourmentées, il garda son esprit de douceur, sa clarté de vues. J'ai parlé de sa fermeté sur le chapitre de la Bulle ; voici une lettre qui me paraît limiter et fixer cette fermeté dans la mesure d'une bien édifiante tolérance. Il répondait à un prêtre de l'Oratoire, qui le consultait pour savoir s'il était obligé de se déclarer dans les affaires de l'Église, en 1722 :

« Si ma réponse, lui disait-il, n'est pas aussi précise que vous le désirez, attribuez-le, s'il vous plaît, à vos dispositions et non à un défaut de confiance, car je m'en sens une entière pour vous, et je me repose pleinement sur votre prudence et sur votre vertu.

« Il paraît que vous doutez entre deux partis, et que vous espérez que mon conseil vous déterminera à l'un des deux. C'est une déférence pour mon avis que je ne mérite point ; mais le désir de vous tirer d'inquiétude me ferait passer par-dessus toutes les raisons de modestie et de sagesse qui devraient

la découverte le lieutenant de police M. Hérault, le doux vieillard, avec la paix peinte sur le visage, tint des discours pleins de grâce et de dignité au commissaire, exempts et archers qui étaient restés présents. Il dit, entre autres choses, « qu'il y avait cinquante ans qu'il était persécuté sans qu'il eût pu savoir encore pour quelle bonne action ce pouvait être ; car pour de mauvaises, par la miséricorde de Dieu, il n'en avait point commis. » Il ajouta que, « pour éteindre toute envie, toute jalousie, toute inquiétude, il avait pris la résolution de s'enterrer tout vivant ; que si l'on n'était pas content du tombeau où il s'était enfermé, et qu'on voulût le conduire dans un autre dont la porte serait murée, il était près d'y descendre ; que Dieu y serait sa consolation et son soutien, que la Sagesse y descendrait avec lui, et qu'un jour le juste Juge rendrait à chacun selon ses œuvres. » On mit, d'ailleurs, des égards dans l'exécution des ordres, et Du Guet eut toute liberté de se retirer.

me retenir, si le doute où vous êtes ressemblait à ceux qu'on peut calmer par une décision.

« Il faut, dans l'affaire dont il s'agit, trouver la réponse dans son propre fonds, être éclairé par ses propres lumières, être soutenu par son propre courage. Tout ce qui est étranger et suggéré s'évanouit dans la tentation : on est ramené par les inconvénients à ses propres pensées et à son ancien doute, et rien ne subsiste que ce qui est naturel.

« C'est beaucoup même que ceux qui n'ont jamais douté, et qui ont été vivement frappés des raisons qui leur ont fait choisir un parti ferme et généreux, se soutiennent dans le temps de l'épreuve. L'exemple presque universel les étonne, et leur solitude leur devient suspecte : ils commencent à craindre l'orgueil où ils n'avaient vu que de la fermeté ; ils n'osent juger ceux qui les condamnent ; ils respectent leur vertu, et ensuite leurs sentiments. Ils sont effrayés des suites, et pour le temporel et pour la religion même, que la résistance invincible attirerait ; ils cherchent des mitigations qui puissent allier leur conscience et leur repos ; ils consultent des personnes très-respectables d'ailleurs, mais dont ils connaissent depuis longtemps les préjugés ; et s'ils ne sont pas entièrement calmés ou par leurs propres raisonnements, ou par l'autorité des autres, ils tâchent de réparer le mal par un remède secret, et de détruire un témoignage public par un désaveu clandestin.

« Ce n'est point à moi à les juger ; ils sont mes maîtres, et je suis à leurs pieds [1]. Dieu seul connaît les consciences et le fond des cœurs, et c'est à lui à révéler dans le dernier jour ce qu'il approuve dans une telle conduite, ou ce qu'il y condamne. Mais l'expérience que je fais tous les jours de ces varia-

1. Du Guet fait certainement allusion ici à ce qui se passait dans l'Oratoire, où son ancien ami et maître le Père de La Tour, général de la Congrégation, qui s'était d'abord opposé le plus qu'il avait pu à l'acceptation de la Bulle, était revenu sur son propre avis par crainte des suites, de peur qu'une scission ouverte n'amenât le schisme dans l'Église ou que sa Congrégation ne périt. D'opposant il s'était fait l'un des promoteurs zélés de l'accommodement de 1720 ; et comme un des confrères du Père de La Tour lui témoignait son étonnement sur ses variations dans cette affaire, il lui avait répondu par l'ingénieux apologue suivant : « On fait une assemblée de médecins pour consulter sur l'état d'un malade : l'un d'eux dit qu'il faut donner l'émétique, les autres trouvent le remède trop fort, et le rejettent. Quelque temps après, on les assemble de nouveau : ceux qui avaient rejeté la proposition y reviennent, et croient qu'ils ne manqueront pas d'être appuyés par celui qui, dans la première assemblée, en avait ouvert l'avis ; mais, contre leur attente, ce médecin n'est plus pour l'émétique, et il allègue pour raison qu'il n'est plus temps, et qu'il ne reste plus au malade assez de force pour supporter un remède si agissant. » — En répondant à l'oratorien qui le consultait, Du Guet semble avoir constamment en vue cet avis et ce procédé du Père de La Tour, procédé qui n'est pas le sien, mais qu'il évite de contredire ouvertement.

tions, et les inconvénients affreux qui sont inévitables quand on ne suit pas la route générale, me fortifient dans une résolution prise depuis longtemps, de ne porter personne au delà de ses vues et de ses doutes, et de laisser dans l'incertitude ceux qui m'avouent qu'ils y sont retenus par une impression presque égale des raisons et des motifs contraires. Je me contente alors de les plaindre et d'être touché de leur perplexité; mais comme le remède n'en est pas dans mes mains, je suis contraint d'être simple spectateur d'un mal que je ne puis empêcher.

« Je serai moins réservé, mon Révérend Père, sur l'autre question que vous me faites l'honneur de me proposer, et je réponds qu'il y a des occasions où l'on ne peut, sans péché, dissimuler ce qu'on doit à la Vérité, à la justice, aux gens de bien, à ceux qui ont le malheur de leur être opposés. »

Sur tous les points, nous retrouverions dans les dernières années de Du Guet cette lumière et cette mesure à laquelle il nous a de bonne heure accoutumés. Il est le Nicole de ces temps opiniâtres et querelleurs, de ces temps insensés et convulsifs. Et de même que Nicole paraît avoir cru médiocrement aux miracles opérés par les reliques de M. de Pontchâteau, de même Du Guet a peu de foi aux miracles opérés sur la tombe du diacre Paris. Sans se bien rendre compte du côté tout physique et physiologique de la question, qui n'est pas bien éclairci encore, il se prononce du moins contre la divinité des Convulsions. Il rompt en visière à ce sujet avec le journal du parti, les *Nouvelles ecclésiastiques*, et le rappelle à la prudence. Mais ceci demande quelques explications.

Du Guet, depuis quelques années, et malgré les persécutions qu'il ne cessait de subir, n'allait pas aussi loin que l'auraient désiré quelques-uns des amis. Aussi disait-on tout bas qu'il *baissait*. Il y avait alors au sein du Jansénisme des influences rivales, et comme des directions occultes, qui se croisaient. L'influence de M. Boursier contre-balançait celle de Du Guet, et on

soupçonnait ce dernier d'en être mécontent. On se rappelait lui avoir entendu dire dès 1721 : « M. Boursier est secret jusqu'au mystère. »

Un inconvénient réel de la situation de Du Guet en ses dernières années, c'était qu'il avait près de lui une nièce, madame Mol, personne active, impétueuse, violente, et qui paraissait mener son oncle, même quand celui-ci ne faisait rien que de raisonnable, et qu'il n'eût également fait sans elle, de lui-même [1].

Il nous est impossible toutefois, après avoir entendu tous les dits et contredits [2], de ne pas juger que Du Guet avait raison et cent fois raison contre les crédules et les fanatiques à qui il avait affaire, même parmi les gens d'esprit du parti. Ceux-ci (et notamment M. d'Étemare le premier élève de Du Guet, et élève devenu dissident) avaient une idée principale, c'est qu'une nouvelle Ère était ouverte par la Bulle, cette Bulle subversive du Christianisme ; que Rome n'était plus dans Rome, que l'Église n'était plus dans l'Église; que cette Église véritable, il la fallait désormais chercher dans

1. Cette nièce, qui avait du courage, put lui être utile dans certaines circonstances difficiles ; mais, à d'autres moments, elle le compromettait par ses indiscrétions. Elle fermait les abords autour de lui ; il ignorait bien des choses qui se passaient. Il n'était pas sans avoir le soupçon de quelques-uns de ces inconvénients, et il lui échappa un jour de dire, vers 1729 : « Qui me délivrera de cette femme-là? » — La marquise de Vieuxbourg, qui tenait le premier rang parmi les dames de la Grâce au commencement du dix-huitième siècle, et de laquelle on disait, pour la définir, « qu'elle était entre les femmes ce que M. Du Guet était entre les hommes, » tombait d'accord avec M. d'Étemare, en 1729, « qu'il conviendrait à M. Du Guet, à cause de son grand âge, de vivre dans le repos ; et qu'il aurait été à désirer qu'il eût eu auprès de lui son neveu à la place de sa nièce. Il est bien affligeant, ajoutait-elle, qu'on soit obligé de recourir à la vieillesse d'un si grand homme pour excuser en lui certaines choses. »

2. On les trouve très au complet dans les manuscrits de la Bibliothèque de Troyes.

le *Corps* des Appelants et Réappelants, et non ailleurs; qu'il le fallait dire hautement et professer : « Il ne suffisait plus d'enseigner la vérité par l'Écriture, la tradition, saint Thomas, cela est de tous les temps; il fallait montrer cette suite d'hommes que Dieu s'est réservés, Messieurs de Port-Royal, les Appelants, etc.; il était temps de dire que c'était *un Corps.* » Il allait jusqu'à se poser cette question : *Peut-on se sauver sans connaître les Appelants et en être ?* « Je n'ai jamais répondu directement à cette question, disait-il, mais j'ai toujours demandé si, dans les quarante années qui s'écoulèrent depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à la ruine de Jérusalem, on était obligé de connaître Jésus-Christ; si, du temps de l'Arianisme, il fallait être du parti d'Athanase. » — Il remarqua un jour que le premier apologiste chrétien s'appelait *Quadrat,* ce qui était précisément le nom de M. de *Carré* de Montgeron, l'apologiste des Convulsions. — Ainsi on recommençait l'Église.

On voit la fausse vue, la folie systématique, la prétention de changer de lit le cours du fleuve catholique, et de le détourner, de le transporter tout entier dans un petit canal artificiel, dans un canal voisin d'Utrecht, de l'enfermer désormais dans le parti, jusqu'à inscrire sur la porte de clôture : *Hors de là, pas de salut !*

Du Guet, est-il besoin de le dire ? ne pouvait donner dans de telles visées rétrécies. Il n'avait pas le goût du schisme ; il n'avait pas à son service de ces sophismes encore plus bizarres qu'ingénieux pour l'aider à voir dans la secte une Catholicité de forme toute nouvelle. Il aimait à ce que ses ouvrages parussent avec l'approbation ecclésiastique [1]. Il aimait l'unité. S'il regrettait

1. C'était le contraire pour M. d'Étemare, qui disait : « Pour moi, j'ai

les erreurs, les déviations dans le cours du grand fleuve, il espérait sans doute une rentrée plus ou moins prochaine dans les voies légitimes de la tradition, et il laissait à Dieu le soin de ménager ces retours par des moyens à lui connus. Sans être, comme on le disait, un saint Augustin, et en aimant trop le demi-jour pour un docteur, il n'était pas homme à faire aboutir toute cette vaste tradition qu'il possédait si bien à l'espèce de cul-de-sac où s'imprimaient en cachette les *Nouvelles ecclésiastiques*, et à la petite école de Rhynwick[1].

Et c'est ce qui faisait que les purs, les zélés du parti notèrent en lui, à dater d'un certain jour, des signes

toujours eu un goût tout différent : j'ai voulu que tous mes ouvrages sentissent le janséniste, l'*Appelant*. » Et, parlant à un jeune homme qui devait prendre les Ordres, il ajoutait : « Par suite du même esprit par lequel, en cela différent de M. Du Guet, j'aimerais mieux que mes ouvrages parussent sans Privilége, j'aimerais mieux que vous reçussiez la tonsure des mains de M. l'archevêque d'Utrecht que de l'archevêque de Paris ou de M. de Soissons. »

1. On peut voir dans le passage suivant du livre des *Caractères de la Charité*, où il est fait allusion à l'état d'oppression trop habituel à lui et à ses amis, combien Du Guet était loin d'en tirer argument et prétexte pour rompre avec l'autorité établie :

« Il arrive quelquefois que sans être exposé à une persécution domestique et prochaine, telle que je viens de l'expliquer (il vient de parler des persécutions auxquelles on peut être en butte jusque dans sa propre famille), on éprouve quelque chose de pareil dans une partie de l'Église, où, sans l'avoir mérité, on devient odieux et suspect à des personnes puissantes, qui agissent selon leurs préventions sans vouloir les approfondir, et qui ajoutent à des traitements injustes, non-seulement l'exclusion des dignités et des emplois, mais la séparation même des sacrements et des prières publiques. Une telle tentation, quand on n'est pas bien fondé dans la charité, porterait naturellement à s'aigrir contre l'Autorité dont l'abus est manifeste, surtout quand on n'a ni protection ni asile, et que la multitude des charnels, comme parle saint Augustin, ôte l'espérance d'obtenir justice dans aucun tribunal ; mais c'est alors que la charité (de ceux que l'on persécute) doit démêler ce qui vient des passions des hommes et ce qui est réglé par la divine Providence, et souffrir avec patience une injustice qui ne peut les priver de leur innocence, ni leur faire perdre la liaison intime qu'ils conservent avec Jésus-Christ et avec son Église, dont ils respectent l'autorité, dont ils honorent les Pasteurs, dont ils prennent soin de défendre l'unité par leurs discours et par leur exemple, qu'ils recherchent avec encore plus d'empressement depuis qu'ils en paraissent séparés, et à qui ils n'imputent point les préjugés et les traitements injustes de quelques Pasteurs, dont la conduite ne répond ni à sa lumière ni à son équité. »

d'affaiblissement. Il est vrai qu'on n'en parlait qu'avec respect encore, et comme de la faiblesse d'un *grand homme :* « M. Du Guet, ah ! je lui ai trop d'obligation pour en dire du mal, s'écriait M. d'Étemare ; je le respecte comme mon père, et je lui ai offert de l'être. »

« J'avais été autrefois porté, disait-il, à croire que M. Du Guet était un plus grand esprit que saint Augustin, mais j'en suis bien revenu, et je crois que saint Augustin, dans son total, lui est bien supérieur, quoique M. Du Guet soit supérieur à saint Augustin pour certaines parties. »

Voici qui est assez piquant et qui a du vrai ; c'est toujours le même M. d'Étemare qui parle, et dont nous surprenons les paroles dans toute leur familiarité et aussi leur sincérité :

« M. d'Asfeld avait remarqué l'affaiblissement d'esprit de M. Du Guet; il se servit même, pour me l'exprimer, de l'exemple du corps de saint Augustin qu'on venait de retrouver (juillet 1728), et me dit : « *De M. Du Guet aussi, nous n'avons plus que le corps*[1] .»

1. M. d'Asfeld, l'ami intime de Du Guet, presque son élève (il était de quatorze ans plus jeune), et comme lui l'un des noms les plus honorables de ce Jansénisme de transition, ne put échapper entièrement lui-même à la sévérité d'opinion des zélés et à leur dédain qui perçait sous les louanges. C'est en vain qu'il fut en Sorbonne le chef des Réappelants contre la Bulle, à tel point que ceux des docteurs qui le suivaient de près s'appelaient le *Régiment d'Asfeld ;* c'est en vain qu'il s'illustra par le plus *beau Réappel,* c'est-à-dire par l'Interrogatoire qu'il soutint en mars 1721 devant le lieutenant de police Baudry : « L'*Interrogatoire* de M. l'abbé d'Asfeld est une belle pièce assurément, disait M. d'Étemare, et qui détermina plusieurs à se mettre sur la liste ; mais madame de Vieuxbourg fit dans le temps, au coin du feu, une terrible réflexion sur cette pièce : *Il semble voir un homme qui est devant son miroir.* On voit un homme qui s'écoute parler, qui cherche à bien dire : on n'y voit point cette noble simplicité des réponses des martyrs, comme dans les *Acta sincera Martyrum!* » Quand on avait dit : *Il parle devant un miroir,* on croyait avoir défini M. d'Asfeld. Et encore : « Il n'y a rien de si beau et de si solide que cette Lettre de M. l'abbé d'Asfeld au cardinal de Noailles en 1714, où il dit que recevoir la

« Trois dons que M. Du Guet croyait avoir : le *don de l'intelligence de l'Écriture*, le *don du conseil*, et le *don de la solitude*. Il n'a pas eu ce dernier. M. Boileau m'a dit un jour : « Il croit avoir le don de la solitude et ne « l'a pas. » J'avais peine alors à le croire, mais j'ai vu depuis que M. Boileau avait raison. Sa retraite lui a affaibli l'esprit. » — Si elle ne lui avait point affaibli l'esprit, elle lui avait du moins donné des tendresses de vue, des sensibilités et susceptibilités d'impressions trop vives.

On disait que son affaiblissement était d'une espèce particulière ; car lorsqu'on causait avec lui, on était bien forcé de lui reconnaître tout son esprit et tout son charme. On disait donc que, sur la fin de sa vie, il avait l'esprit affaibli « *quant au jugement*, mais non quant à la facilité de parler et quant à l'éloquence et au bon sens, qu'il a conservé jusqu'à sa mort. »

Cependant d'autres témoins, plus extérieurs il est vrai, l'ont jugé jusqu'à la fin une très-bonne tête. Grosley, parlant des missions jansénistes qui se faisaient à Troyes (car le Jansénisme était alors dans sa période envahissante), et racontant les captations, les intrigues de tous ces nouveaux docteurs qu'il avait vus dans son enfance, ne nomme à cette occasion Du Guet

Constitution, c'est apostasier. Nous crûmes alors que cette façon de penser était bien avant et bien ferme dans son esprit ; nous avons trop vu, depuis, le contraire, et combien il s'est *affadi*... Une convulsionnaire qui venait de mourir dans les *secours*, cela le touchait plus, à la fin, que l'énormité de la Constitution, quoiqu'il n'eût point renoncé à son Appel. *Ils ne se souciaient plus que de la gloire des hommes.* » — L'abbé d'Asfeld, comme son célèbre ami et conseil l'abbé Du Guet, étaient, après tout, des hommes de bon sens qui s'arrêtèrent devant des absurdités trop criantes et que la coterie des entêtés estimait affaiblis ou affadis, peut-être parce qu'ils l'étaient un peu, mais surtout parce qu'ils ne donnaient pas dans les extrêmes. Ce M. d'Elemare, avec ses conversations, nous est bien précieux.

que comme y étant nettement et f
quand le fanatisme des Convulsi
d'où il se propageait comme par u
ouvrir une succursale dans cette v
« S'il y était prêché, dit Grosley,
Pierrecourt et par quelques-uns
combattu par quelques bonnes têt
vant Du Guet qui résidait alors à
voyait souvent. » Et encore : « M. I
à Troyes quatre années de 1725 à 1
née 1732. Je me souviens d'un ch
les formes qui fut donné à l'abbé
1732 sa Lettre sur les *Nouvelles ecc*
Troyes, fut répandue dans le pub
eut ensuite sa part le Père Bousquet
grand séminaire [1]. »

Un charivari à Du Guet, donné p
parti et par la lie janséniste convuls
honneur qui lui était bien dû, mais d
eu aucune nouvelle sans Grosley, les
tiers ecclésiastiques l'ayant soigneuse

Et en effet, le vieillard sensé et dé
de ces orgies sacrées et des récits pe
faisait, n'avait pu se contenir. En lisa
*velles ecclésiastiques* du 24 décembre 1
crédules qui niaient les miracles du dia
les expliquaient par des raisons natu
amenés désormais à nier ou à expliquer pa
de Jésus-Christ, il s'était indigné du ra
il avait écrit (9 février 1732) à un jeun

1. *Œuvres inédites de Grosley*, tome I, p. 216.

Vers la fin de 1732, Du Guet put revenir de Troyes à Paris, du consentement de l'archevêque M. de Vintimille et du cardinal de Fleury. Il y mourut subitement, le 25 octobre 1733, à 84 ans. On l'enterra dans le cimetière de Saint-Médard, à côté de Nicole, ce qui est bien sa place, mais trop près du diacre Paris [1].

J'ai dû, en ne dissimulant pas quelques ombres, insister sur cette figure et cette physionomie de Du Guet. Il nous appartient. Sans doute il n'a pas été précisément un homme de Port-Royal, mais il a été un cousin-germain de Port-Royal, et le plus aimable, le plus distingué de tous. Ce mot de *cousin-germain* n'est pas de moi, et il ne lui a même été donné par M. d'Étemare que par manière de restriction et de répréhension : « M. Du Guet, disait cet ingénieux et systématique personnage, a été le *cousin-germain* de Messieurs de Port-Royal et n'en a pas été le *fils*. Il avait été tout près de reconnaître que Port-Royal *faisait tige* : il y eut un instant où il ne s'en fallut de rien ; mais il tourna

et s'altéra tout à coup, comme ces emblèmes antiques qui n'ont que la tête d'aigle. »

1. Le charivari de Troyes, on peut le penser, n'avait pas laissé madame Mol insensible ; elle ne se contenait plus, elle était comme une lionne. On raconte en effet que dans les premiers mois de 1732, à l'insu de son oncle et sous prétexte de le venger, elle écrivit une lettre au Cardinal-ministre et une autre au procureur-général. Dans cette lettre, elle accusait M. Boursier de s'opposer à son oncle, de travailler à mettre le trouble dans l'Église, d'avoir des correspondances, des bureaux, des agents. Elle nommait ceux qui tenaient les bureaux ; il y avait neuf personnes de nommées. Les personnes qui composaient la famille dans la maison de qui demeurait M. Boursier en étaient, en sorte que l'on craignit une visite. Ce fut toute une affaire que cette dénonciation, qu'au reste le Cardinal et le procureur-général prirent, à ce qu'il paraît, en plaisantant. On ne savait comment informer M. Du Guet de l'esclandre ; on n'osait pas, et d'ailleurs madame Mol obstruait les accès. — Elle continua, après la mort de son oncle, d'écrire, de fulminer, de récriminer, disant à tort et à travers des choses qui n'étaient pas toutes très-déraisonnables, et qui, bien examinées, jetteraient du jour sur les mystères du parti à cette époque.

tout d'un coup et pour toujours. C'est en 1723, dans cette conversation que j'eus avec lui, où pour la première fois je vis en lui de la passion et de l'humeur. Quelles suites cela n'a-t-il pas eues dans les affaires de l'Église ! Aujourd'hui [1] il est évident que Port-Royal *faisait tige*. Quand nous allâmes porter les sacrements à Port-Royal (en 1709), M. Du Guet nous approuva fort, regardant ces religieuses uniquement comme des innocentes qu'il fallait défendre ; mais ce n'était pas lui qui nous y avait invités. »

Or, il est clair pour nous, au contraire, que Port-Royal *ne faisait pas tige*, c'est-à-dire qu'il ne devait pas être le principe d'une nouvelle génération qui aurait tout embrassé et tout recommencé ; et Du Guet a eu raison de n'y voir qu'un admirable exemple, mais particulier, du plus pur Christianisme. Il a été fidèle au bon sens jusque dans ses religions et ses admirations pour les pieux amis qui l'avaient précédé, et cette qualité mitigée de cousin-germain de Port-Royal reste à nos yeux son plus beau titre.

Venu dans le dix-septième siècle trop tard pour y être classé, pour y prendre un rang tout à fait assuré et définitif parmi ses pairs, Du Guet mourut trop avant dans le dix-huitième pour que sa mémoire ne restât pas la propriété comme exclusive du parti étroit qui, après tout, le réclamait pour sien et s'en honorait grandement avec raison [2]. L'ensemble de ce siècle ne le connut pas, et il ne se trouve mentionné chez aucun des écrivains

1. M. d'Étemare tenait ce discours le 5 juin 1763.

2. « Il n'est pas douteux qu'on lui eût fait opérer des miracles s'il n'eût pas condamné les Convulsions et s'il eût regardé la Gazette ecclésiastique comme un ouvrage badin, inspiré par la charité. » Le mot est de Voisenon, cet abbé voltairien.

qui, à dater de ce temps, obtiennent et distribuent la gloire. Les illustres du dix-huitième siècle, les contradicteurs directs de Pascal, savent à peine son nom, et les *Nouvelles ecclésiastiques* (ô contrariété dernière!) l'appellent à tue-tête le *grand* Du Guet, lui le modeste.

Il eut du moins, à travers cela, sa clientèle obscure et fidèle de quelques âmes humbles qu'il a consolées.

Admirable cœur, admirable esprit, fonds vivant de doctrine, et à qui il n'a rien manqué comme chrétien; grand talent auquel il n'a manqué que du jour, et de ne pas être toujours étouffé dans des voies d'oppression.

Mais venons-en, pour couronner Port-Royal, à un glorieux ami de Du Guet, à un tendre et brillant génie que rien n'a étouffé, et qui, même au temps où il s'est mortifié le plus dans ses dons, s'est réveillé tout d'un coup, après quinze années de silence, pour donner deux saints chefs-d'œuvre, dont le dernier n'a point d'égal en beauté; venons-en à l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*.

---

# X

**La famille Racine dans ses relations avec Port-Royal. — Racine enfant, élève chéri de ces Messieurs. — Ses vers sur sa patrie des Champs. — Descriptions et hymnes. — Premiers essais profanes. — Légèretés et libertinage. — Railleries et ingratitude. — Séjour à Uzès. — Ce qu'il y a fait, ce qu'il y a vu. — Retour à Paris. — Liaison avec Boileau. — Rupture et guerre avec Port-Royal. — Deux petites Lettres. — Art et malice.**

---

« M. Racine poëte, *solitaire de Port-Royal :* » ainsi est-il désigné dans l'un de nos Nécrologes, et les seuls ouvrages mentionnés de lui sont *Esther*, *Athalie*, les *Cantiques spirituels*, et l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal :* le reste demeure soigneusement oublié. Cependant on y ajoutait quelquefois, par quiproquo, *la Thébaïde :* « La solitude qu'il y trouva (à Port-Royal des Champs), lit-on dans le grand Nécrologe, lui fit produire *la Thébaïde*, qui lui acquit une très-grande réputation dans un âge peu avancé. » Le bon rédacteur, qui n'avait pas lu son Racine, ne supposait pas qu'il pût y avoir d'autre Thébaïde au monde que la Thébaïde sainte. Cela déjà nous indique que si Racine fut compté

dans Port-Royal, ce fut toujours bien moins pour ses écrits que pour ses services [1].

Par sa naissance et par son enfance, Racine tenait à Port-Royal de tous les côtés. Son cousin Vitart, qui fut depuis intendant du duc de Luynes, se trouvait du nombre des premiers enfants que M. de Saint-Cyran faisait élever à la maison des Champs avec les jeunes Bignon; il le devait à sa qualité de neveu d'une sœur Suzanne Des Moulins, cellerière. Lors de ce qu'on appelle la première dispersion des solitaires, lesquels n'étaient encore que trois ou quatre (1638), MM. Le Maître et de Séricourt, et Lancelot qui avait soin du petit Vitart, se retirèrent à La Ferté-Milon chez M. et madame Vitart, oncle et tante de Racine qui allait naître (décembre 1639). Le séjour de ces Messieurs à La Ferté-Milon produisit des fruits particuliers dans la famille de Racine, et redoubla, resserra les liens pieux entre elle et Port-Royal. C'est par suite de cette édification que se retira quelques années après au monastère des Champs la grand'mère de Racine, Marie Des Moulins, veuve de Jean Racine, contrôleur au grenier à sel de La Ferté-Milon; elle avait eu déjà à Port-Royal une sœur religieuse [2]. Elle y avait alors une fille religieuse, et devait y avoir bientôt une petite-fille religieuse également. Elle s'employa, avec une grande

1. Voici un petit échantillon des jugements singuliers que l'esprit de parti, l'esprit de *clocher*, dictait à Port-Royal et aux Jansénistes :

— « M. Arnauld, qui est sans contredit le plus grand génie de son siècle. »

— « M. Racine, solitaire, auteur d'*Esther* et d'*Athalie*, et de *la Thébaïde*. »

— Le *grand Colbert*, tout court, c'est-à-dire l'évêque de Montpellier.

— Ajoutez-y « M. de Fénelon, *fort connu par ses romans*; » car c'est ainsi que se plaisaient à l'appeler les Jansénistes.

2. La sœur Suzanne Des Moulins. Racine fils dit qu'elle y eut *deux* sœurs religieuses; les Nécrologes ne font mention que d'une.

affection et tous les soins dont elle était capable, au service de la maison des Champs. C'est de cette humble veuve Racine que parle la mère Angélique dans une lettre à M. Le Maître, de mai 1652 : « La pauvre madame Racine m'écrit que vous lui avez fait la charité de lui parler, dont elle est très-consolée, et me prie de vous la recommander, comme je fais de tout mon cœur. C'est une très-bonne femme, vous le verrez ; elle est capable de bien servir et sans timidité. On m'a dit que la mère L... et sa fille la gourmandent, et qu'elle n'ose rien faire sans leur congé. Je ne m'arrête guère aux discours des valets, sachant bien qu'ils sont passionnés et mauvais juges ; mais je vous supplie très-humblement d'y prendre garde. » De plus, M. Vitart père s'en revint, dès 1639, avec ces Messieurs au monastère des Champs, et y prit soin, en bon économe, du ménage et de la ferme jusqu'à sa mort en 1641 ou 1642. Sa veuve vécut à Paris dans le quartier de Port-Royal, en sainte femme, et elle exerçait en même temps la profession de *sage-femme*. C'est elle qui cacha durant les persécutions M. Singlin, M. de Saci et autres Messieurs dans une petite maison du faubourg Saint-Marceau qui appartenait à son gendre : elle habitait le bas et paraissait occuper tout le logis. Le fils Vitart, après ses études faites, entra chez le duc de Luynes sur le pied d'intendant, et était souvent à Chevreuse. Il y avait donc eu comme une transplantation de presque toute la famille de Racine à Port-Royal et aux environs. Rien de plus simple qu'il y ait été élevé, de même qu'une de ses sœurs s'y fît religieuse.

Jean Racine fut orphelin dès l'enfance, si on peut le dire orphelin au milieu d'une famille si nombreuse

et si sainte; son père et sa mère morts le laissèrent en bas âge. Il fut d'abord envoyé pour ses premières études au collége de la ville de Beauvais, et il paraît qu'il n'en sortit qu'en octobre 1655 pour venir à Port-Royal; selon les dates données par son fils (et qui ne sont point d'ailleurs d'une entière certitude), il en sortit en octobre 1658 pour aller faire sa philosophie au Collége d'Harcourt; il ne serait donc resté à Port-Royal que trois ans, depuis l'âge de seize ans jusqu'à dix-neuf. Ces années tombent précisément dans le temps de la dispersion des Écoles, du moins de l'école des Granges, qui eut lieu en 1656. M. Walon de Beaupuis conserva quelques enfants au Chesnay jusqu'en 1660; mais il y a lieu de croire que le *petit* Racine, comme on l'appelait, resta par exception à Port-Royal des Champs et qu'il continua d'étudier, peut-être seul, ou peut-être avec le duc de Chevreuse à Vaumurier, c'est-à-dire encore à Port-Royal des Champs, sous Lancelot, Nicole, et aux soins particuliers de M. Le Maître ou de M. Hamon.

Ces trois années passées dans le saint désert furent décisives pour le jeune Racine : ses études s'y fortifièrent, et il y acquit tout son premier fonds de goût et de savoir antique; sa sensibilité s'y développa avec d'autant plus d'abandon et d'effusion qu'il y était presque solitaire, et que les compagnons, par suite de cette dispersion de l'école des Granges, ne l'y troublaient pas.

On sait les anecdotes, les circonstances touchantes de ce studieux séjour du poëte adolescent. On a cette bonne lettre de M. Le Maître, réfugié pour quelque temps à Bourg-Fontaine, du 21 mars 1656 :

« Mon fils, je vous prie de m'envoyer au plus tôt l'*Apologie des saints Pères*, qui est à moi, et qui est de la première impression ; elle est reliée en veau marbré, in-4°. J'ai reçu les cinq volumes de mes *Conciles*, que vous aviez fort bien empaquetés ; je vous en remercie. Mandez-moi si tous mes livres sont au château (à Vaumurier) bien arrangés sur des tablettes, et si tous mes onze volumes de saint Chrysostome y sont, et voyez-les de temps en temps pour les nettoyer. Il faudrait mettre de l'eau dans des écuelles de terre, où ils sont, afin que les souris ne les rongent pas. Faites mes recommandations à madame Racine (la grand'mère), et à votre bonne tante (la religieuse), et suivez leurs conseils en tout. La jeunesse doit toujours se laisser conduire et tâcher de ne point s'émanciper. Peut-être que Dieu nous fera revenir où vous êtes. Cependant il faut tâcher de profiter de cette persécution, et de faire qu'elle nous serve à nous détacher du monde, qui nous paraît si ennemi de la piété. Bonjour, mon cher fils ; aimez toujours votre papa comme il vous aime. Écrivez-moi de temps en temps. Envoyez-moi aussi mon *Tacite* in-folio. »

L'adresse : « Pour le *petit Racine*, à Port-Royal [1]. »

Pauvre Racine ! s'il relut plus tard cette bonne lettre, qu'il dut se repentir et pleurer ! car elle éclaire le tort qu'il eut envers la mémoire de M. Le Maître, et ce qui nous semblera à nous-mêmes la pire action de sa vie ; mais il se repentit si fort qu'on n'a plus le courage de le lui reprocher.

On a les vers latins et français par lesquels il célèbre Port-Royal. Dans les distiques latins *Ad Christum*, il parle déjà du monastère comme il en aurait pu parler la veille de sa mort, — ce monastère battu par la tempête et de toutes parts menacé :

Hanc tutare domum, quæ per discrimina mille,
Mille per insidias vix superesse potest.
Aspice ut infandis jacet objectata periclis,
Ut timet hostiles irrequieta manus.

Il parle déjà comme un des vieux solitaires et en leur

1. La mère Angélique, dans une lettre à la reine de Pologne, parle d'un *petit* qui n'a que dix-huit ans et qui peint sans avoir appris.

nom : *Nos quondam tot tempestatibus actos*... Il implore la paix, un jour serein et pur :

> Pacem, summe Deus, pacem te poscimus omnes ;
> Succedant longis paxque diesque malis.

Après les temps d'épreuves et la sortie d'Égypte, après l'orage il ne désire rien tant que ce port, cet asile de Grâce :

> Te duce, disruptas pertransiit Israel undas :
> Hos habitet portus, te duce, vera salus.

Port-Royal, c'est sa patrie à lui, c'est sa nourrice, sa famille d'adoption. Port-Royal entretint, développa dans Racine tous les sentiments de famille : Racine ne fut jamais orphelin.

Quant à ses odes en français, comprises sous le nom de *Paysage, ou Promenade de Port-Royal des Champs*, elles sont assez connues ; trop faibles et trop d'un poëte enfant pour qu'on en puisse citer beaucoup, il y a pourtant déjà de l'accent des chœurs d'*Esther*, par exemple dans ces doux endroits qu'il suffit de rappeler :

> Je vois ce Cloître vénérable,
> Ces beaux lieux du Ciel bien aimés,
> Qui, de cent temples animés,
> Cachent la richesse adorable, etc.
> . . . . . .
> Sacrés palais de l'innocence,
> Astres vivants, chœurs glorieux,
> Qui faites voir de nouveaux Cieux
> Dans ces demeures de silence ! etc.

Les mots sont faibles ou vagues, mais il y a le mouvement, le souffle.

On reconnaît surtout, à cette description abondante

et complaisante du paysage, des bois, de l'étang, des prairies, quel vif et frais sentiment, quel amour de la nature nourrissait cette jeune âme. Ce même vallon que les autres jugeaient affreux et sauvage, et la *mortification des yeux* par son horizon borné, lui, il y voyait ses chastes délices et en recueillait, en l'embellissant, chaque image. Nous aurons à dire et à répéter souvent que Racine est de ces talents qui auraient fait ce qu'ils auraient voulu dans chaque genre, qui y auraient excellé, dès qu'ils s'y seraient exercés. Dans le descriptif ou le pittoresque, que n'aurait-il pas fait s'il l'avait voulu, lui qui, tout novice, peignait avec tant d'artifice et de menue curiosité les reflets et le miroir de l'étang, le vol rasant de l'hirondelle sur les eaux, les sillages argentés des poissons, les papillons, ces vivantes fleurs qui voltigent sur les herbes par les prairies et donnent le change aux abeilles :

C'est là qu'en escadrons divers
Ils répandent dedans les airs
  Mille beautés nouvelles,
Et que les essaims abusés
  Vont chercher sous leurs ailes
Les pleurs que l'Aurore a versés.

On a en ces strophes un premier Racine juvénile tout naturel et d'avant Boileau, le Racine bel-esprit et rêveur, se souvenant de *la Solitude* décrite par Saint-Amant, descendant de Pétrarque sans le savoir, sentant déjà d'avance comme Lamartine enfant à Milly. Y a-t-il au début, entre Boileau et lui, assez de différences de nature! l'un tout occupé des embarras des rues de Paris, des originaux du coin, et des mauvais vers qui ne font qu'un saut du Palais chez l'épicier; ayant au

cœur, *dès quinze ans, la haine d'un sot livre;* l'autre tout épris des fleurs, de la rosée, des ombrages et des eaux, y laissant volontiers courir son vers fluide et un peu brillanté, mais ému, et déjà sans doute y mêlant tout bas de vagues et chers fantômes.

Car c'était en errant par ces prairies, en s'enfonçant sous ces bois, qu'il allait lire, apprendre par cœur, en dépit du bon Lancelot, ce roman d'Héliodore, *Théagène et Chariclée*, espèce d'*Estelle et Némorin* d'un Florian grec. Il rêvait déjà quelque tragédie là-dessus, assez pareille à celle de *Pyrame et Thisbé* de Théophile, qu'il ignorait encore. Il rêvait déjà pour lui-même, à travers sa piété confuse et rougissante, de semblables aventures.

Tout pourtant n'était pas sitôt ni également profane dans les essais de sa muse. Il s'essayait dès lors à traduire en vers les Hymnes du Bréviaire que plus tard, très-retouchées, revues et refaites, il mit dans ce Bréviaire que l'on condamna, de M. Le Tourneux. Je me figure que, le lendemain de quelque rêverie trop prolongée sur les tendresses de Chariclée et de Théagène au fond des bois, le jeune Racine troublé et repentant s'exerçait à ces Hymnes pures de *Laudes* :

L'oiseau vigilant nous réveille,
Et ses chants redoublés semblent chasser la nuit :
Jésus se fait entendre à l'âme qui sommeille,
Et l'appelle à la vie, où son jour nous conduit.

« Quittez, dit-il, la couche oisive
Où vous ensevelit une molle langueur;
Sobres, chastes et purs, l'œil et l'âme attentive,
Veillez : je suis tout proche, et frappe à votre cœur. »

Ouvrons donc l'œil à sa lumière,
Levons vers ce Sauveur et nos mains et nos yeux;

Pleurons et gémissons : une ardente prière
Écarte le sommeil, et pénètre les Cieux.

Et encore :

Sombre nuit, aveugles ténèbres,
Fuyez ; le jour s'approche, et l'Olympe blanchit :
Et vous, Démons, rentrez dans vos prisons funèbres ;
De votre empire affreux un Dieu nous affranchit.

Le soleil perce l'ombre obscure ;
Et les traits éclatants qu'il lance dans les airs,
Rompant le voile épais qui couvrait la nature,
Redonnent la couleur et l'âme à l'univers.

Et ceci :

Les portes du jour sont ouvertes,
Le soleil peint le ciel de rayons éclatants :
Loin de nous cette nuit dont nos âmes couvertes
Dans le chemin du crime ont erré si longtemps !

Imitons la lumière pure
De l'astre étincelant qui commence son cours,
Ennemis du mensonge et de la fraude obscure ;
Et que la vérité brille en tous nos discours.

Que ce jour se passe sans crime,
Que nos langues, nos mains, nos yeux soient innocents ;
Que tout soit chaste en nous, et qu'un frein légitime
Aux lois de la raison asservisse les sens !

. . . . . .

L'astre avant-coureur de l'aurore,
Du soleil qui s'approche annonce le retour ;
Sous le pâle horizon l'ombre se décolore :
Lève-toi dans nos cœurs, chaste et bienheureux jour !

M. de Saci, dit-on, vit ces premiers essais de vers pieux, bien moins élégants sans doute qu'on ne les a maintenant, mais dont quelque heureuse strophe devait déjà être trouvée ; il ne les goûta point, et représenta au jeune Racine que la poésie n'était pas son

talent. Lui-même M. de Saci était poëte, il était *orfèvre* et ne pouvait l'oublier, tout saint qu'il était; il avait traduit de ces mêmes Hymnes d'église, il ne trouva pas que les traductions de Racine ressemblassent assez aux siennes. Il ne l'avoua point pour son disciple en fait de vers [1].

M. Le Maître n'était pas d'avis, non plus, que Racine fût poëte; mais il aurait voulu faire de lui un avocat, c'est-à-dire ce qui lui semblait de plus beau au monde quand on n'était pas solitaire.

Racine passa de Port-Royal au Collége d'Harcourt pour y faire sa philosophie. Sa passion pour la poésie allait croissant, et l'image de ses premiers maîtres absents pâlissait. En 1660, au sortir de sa philosophie, n'ayant que vingt-et-un ans, il fit son Ode intitulée *la Nymphe de la Seine*, pour le mariage du roi. Son cousin Vitart qui, par l'hôtel de Luynes, connaissait les littérateurs en crédit, porta l'Ode à Chapelain, le grand patron d'alors, lequel, après examen, rendit cette sentence : « L'Ode est fort belle, fort poétique, et il y a beaucoup de stances qui ne peuvent être mieux. Si l'on repasse le peu d'endroits que j'ai marqués, on

1. Perrault, d'après des renseignements jansénistes, a dit que le jeune Racine « ayant lu à Port-Royal des Champs, tandis qu'il y faisait ses études, les excellentes Poésies de M. d'Andilly, la traduction du poëme de Saint-Prosper par M. de Saci, et surtout les traductions *admirables* des Hymnes de l'Église du même auteur, s'appliqua à faire à son tour des traductions en vers de quelques Hymnes. » J'ai moi-même entendu louer les versions en vers de M. de Saci qui sont dans les Heures de Port-Royal, et un homme dont le souvenir est resté respectable et cher à tous ceux qui l'ont connu, un homme que j'ai plaisir à nommer à côté de M. Vinet, M. le pasteur Verny, me disait un jour : « Le *Veni Creator* de M. de Saci est charmant. » — Eh bien! non, je viens de relire ce *Veni Creator* traduit; ce n'est pas mal, mais ce n'est pas charmant. Quand on a fait une fois les vers des Racines grecques, on ne peut rien faire de charmant en poésie.

en fera une fort belle pièce. » L'endroit le plus considérable à changer fut celui où l'auteur avait mis des *Tritons* dans la Seine, dans un fleuve, là où il n'y a que des Nymphes. — C'était le plus grave crime aux yeux de Chapelain.

Au sortir de chez M. Chapelain, M. Vitart passa chez M. Perrault, quoique Racine lui eût dit de ne le pas faire; mais il ne put s'en empêcher, et Racine, après coup, n'en fut pas *marri*. M. Perrault fit également ses remarques, relevées de force éloges; Racine en tint compte pour corriger, et suivit ses avis, hors un ou deux endroits *où je ne suivrais pas*, dit-il, *Apollon lui-même*.

Ainsi voilà Racine qui, si Boileau n'y met bon ordre, va débuter sous le patronage de Perrault et de Chapelain. Son Ode, quoique pleine, nombreuse et élégante, n'est d'ailleurs pas indigne de leurs auspices par la quantité d'*astres, soleils, beautés nonpareilles, or du Tage, trésors de l'Inde*, et d'oripeaux poétiques à la mode dont il ne répudie pas l'étalage, en le rajeunissant à peine, sans se douter de l'interdit déjà prononcé par Pascal et que va faire exécuter Boileau.

Cette Ode avait été précédée d'un certain Sonnet sur la naissance d'un enfant de madame Vitart, aussi pompeusement célébré que l'enfant de Pollion, et d'un autre Sonnet au cardinal Mazarin à l'occasion de la paix des Pyrénées, qui avait fait scandale plus que de raison à Port-Royal. Nous entendons d'ici l'écho : « Il est à craindre que ce petit Racine ne tourne mal, » devait-on se dire. Dans une lettre à l'abbé Le Vasseur, Racine raconte gaiement son embarras pour son Ode, sur laquelle, après Chapelain, il ne sait plus qui consulter :

« Si bien, lui écrit-il, que j'étais près de consulter, comme Malherbe, une vieille servante, si je ne m'étais aperçu qu'elle est janséniste comme son maître, et qu'elle pourrait me déceler ; ce qui serait ma ruine entière, vu que je reçois encore tous les jours lettres sur lettres, ou, pour mieux dire, excommunications sur excommunications, à cause de mon triste Sonnet. »

Cette situation compliquée dura assez longtemps. Racine avait été présenté à Chapelain ; il avait reçu de Colbert une bourse de cent louis pour son Ode ; il avait donné des arrhes sûres au démon de la poésie : pourtant Port-Royal le circonvenait encore, et l'embarras était de s'en dégager. M. Vitart, qui ne paraît guère avoir profité avec suite de la sérieuse et sainte éducation qu'il avait reçue, aidait à couvrir le libertinage poétique de son jeune cousin. On a de Racine les lettres écrites de Chevreuse, et datées de *Babylone*, à l'abbé Le Vasseur, jeune homme lui-même d'esprit et de dissipation, un peu parent et assez galant ami, ce semble, de madame Vitart. Racine à Chevreuse présidait (ou faisait semblant de présider), en l'absence de son cousin, aux travaux qui se faisaient dans le château du duc. Ce n'est plus la rêverie pieuse et tendre des années précédentes ; c'est une rêverie encore, mais que traversent le regret de Paris et d'autres désirs volages. Il appelle *Babylone*, c'est-à-dire lieu d'exil, ce qu'il appelait tout à l'heure Sion :

« Vous vous attendez peut-être que je m'en vais venir vous dire que je m'ennuie beaucoup à Babylone, et que je vous dois réciter les lamentations que Jérémie y a autrefois composées : mais je ne veux pas vous faire pitié, puisque vous n'en avez pas déjà eu pour moi ; je veux vous braver, au contraire, et vous montrer que je passe fort bien mon temps. Je vais au cabaret

deux ou trois fois le jour ; je commande à des maçons, à des vitriers et à des menuisiers, qui m'obéissent assez exactement et me demandent de quoi boire ; je suis dans la chambre d'un duc et pair : voilà pour ce qui regarde le faste ; car, dans un quartier comme celui-ci, où il n'y a que des gueux, c'est grandeur que d'aller au cabaret ; tout le monde n'y peut aller.

« J'ai des divertissements plus solides, quoiqu'ils paraissent moins : je goûte tous les plaisirs de la vie solitaire ; je suis tout seul, et je n'entends pas le moindre bruit : il est vrai que le vent en fait beaucoup, et même jusqu'à faire trembler la maison ; mais il y a un poëte qui a dit : « *O quam jucundum est recubantem*, etc., etc. »

« Je lis des vers, je tâche d'en faire ; je lis les aventures de l'Arioste, et je ne suis pas moi-même sans aventures. Une dame me prit hier pour un sergent : je voudrais qu'elle fût aussi belle que Doralice ; je lui aurais fait les offres que Mandricard fit à cette belle... »

Il convient d'arrêter à temps la citation ; car il y a des gaietés. Voilà le Racine aussi libertin qu'il peut être. Mais tout cela pourtant, à le lire de suite, est un peu froid, de parti pris ; c'est un libertinage littéraire encore, concerté pour amener des citations et allusions de ses poëtes favoris.

Racine, à ce moment, se dissipait de plus en plus ; à Paris il voyait La Fontaine et se faisait *loup* avec lui et les autres *loups* ses compères. Il empruntait à la bourse de M. Vitart, ne sachant trop quand il pourrait rendre. Il songeait à donner une pièce intitulée *les Amours d'Ovide* à l'hôtel de Bourgogne, et écrivait là-dessus de petits billets galants à la comédienne mademoiselle de Beauchâteau. Toutes ses lettres de ce temps sont entremêlées de vers, qui ne ressemblent pas mal à ceux du Voyage de Chapelle et de Bachaumont, ou aux rimes mêlées des lettres de La Fontaine. Il lit les poëtes italiens et espagnols, et en est plein ; le grec a un peu tort.

C'est le moment de la grande dispersion des solitaires, en 1661, de la déposition et de la fuite de M. Sin-

glin, et de la désolation qui s'ensuivit; Racine en parle dans ses lettres à l'abbé Le Vasseur, mais très à la légère et en disciple très-peu touché; ce malheur de Port-Royal le met plutôt à l'aise, et ouvre du jour à sa muse : aussi il ne le prend que par le côté de la plaisanterie.

Il s'agit d'un fils de sa tante Vitart, d'un frère de son cousin l'intendant, qu'on avait cru mort apparemment, et qu'on apprend qui porte, frais et gaillard, le mousquet dans la garnison d'Hesdin :

« Je vas dès cette après-dinée en féliciter madame notre sainte tante, qui se croyait incapable d'aucune joie depuis la perte de son saint père, ou, comme disait M. Gomberville, de son futur époux [1] : en effet, il n'est plus dessus le trône de saint Augustin, et il a évité, par une sage retraite, le déplaisir de recevoir une lettre de cachet par laquelle on l'envoyait à Quimper. Le siége n'a pas été vacant bien longtemps; la Cour, sans avoir consulté le Saint-Esprit, à ce qu'ils disent, y a élevé M. Bail, sous-pénitencier, et ancien confrère du Bailli (de Chevreuse) dans la société des bourses des Cholets. Vous le connaissez sans doute, et peut-être est-il de vos amis. Tout le consistoire a fait schisme à la création de ce nouveau pape, et ils se sont retirés de côté et d'autre, ne laissant pas de se gouverner toujours par les monitoires de M. Singlin, qui n'est plus considéré que comme un anti-pape : *Percutiam pastorem et dispergentur oves gregis.* Cette prophétie n'a jamais été plus parfaitement accomplie, et de tout ce grand nombre de solitaires, à peine reste-t-il M. Guays [2] et maître Maurice. » (Juin 1661.)

Je sais qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux des plaisanteries un peu froides, faites pour égayer une lettre, et sans que le cœur y ait grande part. Pourtant quel chemin Racine avait fait en peu de temps! comme son goût contrarié le rend ingrat! comme il plaisante

1. M. Singlin, qu'elle allait bientôt cacher dans la maison du faubourg Saint-Marceau.

2. M. Guays : il fut plus de vingt ans au service du monastère en qualité de pourvoyeur; c'était lui qui achetait toutes les provisions de la maison. Il finit par se faire religieux à l'abbaye de Saint-Cyran. C'était un des plus humbles et des moins comptés entre tous ces Messieurs, et Racine met une certaine ironie à le nommer comme le seul restant. Cela fait une *chute* à son récit.

de douleurs respectables avec une grâce pincée et cruelle!

Ainsi parlait-il de ses saints maîtres le jour et à l'âge où il les rencontrait en travers de sa passion. Malheur à ceux, quels qu'ils soient, que l'on rencontre dans le travers de sa passion principale, quand elle a hâte de sortir! ils ont tort. Plus tard, cette passion poétique satisfaite et à peu près épuisée, il reviendra à eux; il leur fera amende honorable. Cela lui sera facile, la passion favorite, la passion jeune, avide, à jeun et irritée, n'étant plus là entre eux et lui.

Pour le soustraire aux mauvaises compagnies et le fixer à un état, la famille se décida à l'envoyer à Uzès près d'un vieil oncle, frère de sa mère, le Révérend Père Sconin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et prieur de Saint-Maximin, de plus vicaire-général et official de l'évêque d'Uzès et chanoine de la cathédrale: ce personnage ecclésiastique assez considérable, et qui paraît avoir été un homme d'esprit, était disposé à résigner à son neveu ses bénéfices, et, en attendant, à lui conférer le plus prochain qui serait à sa nomination dans le Chapitre. Ce fut le plus long voyage de Racine que ce voyage du Midi. Il était à Uzès dès le commencement de novembre 1661. On a ses lettres de là à M. Vitart, à l'abbé Le Vasseur, à La Fontaine; elles sont exquises d'esprit, de politesse, de soin, de bon langage, d'une élégance à la Pellisson et qui sent le livre plus encore que la conversation. Sa plume, à d'autres égards, s'y donne une certaine liberté qui ne demanderait pas mieux que d'aller plus loin, mais qui, par bon goût et par une pudeur toujours conservée, s'arrête naturellement à temps.

On le reçoit très-bien à Uzès : son oncle le fait habiller de noir des pieds jusqu'à la tête et aurait hâte de le mener d'abord à Avignon pour y prendre la tonsure, afin qu'il fût tout prêt pour le prochain bénéfice vacant; mais il faut attendre de Paris le *démissoire*, papier essentiel qu'on a oublié. Les gens du pays lui font force caresses, et lui demandent en leur jargon son *Ode sur la Paix*, qui a fait bruit. Il est frappé de leur vivacité, de leur civilité naturelle : « Je suis épouvanté tous les jours de voir des villageois, pieds nus ou *ensabotés* (ce mot doit bien passer, puisque *encapuchonné* a passé), qui font des révérences comme s'ils avaient appris à danser toute leur vie. » Il trouve les gens fins et déliés, et il espère, dit-il, que l'air du pays le va raffiner de moitié. Mais bientôt ce mauvais français l'inquiète, et lui paraît un pur *galimatias*, dans lequel il ne songe pas le moins du monde à reconnaître les restes de cette langue des tendres et élégants troubadours qui sont bien un peu ses ancêtres. Il se croit chez les Scythes, malgré la verdure en hiver, et se compare à Ovide en exil :

> Ipse mihi videor jam dedicisse latine,
> Jam didici getice sarmaticeque loqui.

Il va à Nîmes, il y admire les Arènes; mais surtout il y est touché par des objets plus vivants, par des visages et des yeux qu'il voit briller à la lueur des fusées autour d'un certain feu de joie auquel il assiste; il n'ose pourtant regarder qu'à la dérobée, car un Révérend Père du Chapitre l'escorte partout, et lui-même il s'est dit en arrivant chez son oncle : *Domus mea, domus orationis*. On lui a dit : *Soyez aveugle*, et s'il ne le

peut être tout à fait, il veut du moins être muet. Il passe son temps à lire saint Thomas et Virgile, l'Arioste entre deux. Il a en perspective et attend très-patiemment abbaye, chapelle ou prieuré. Il n'a plus de Port-Royal que les *Petites Lettres* qu'il retrouve là aux mains non des Catholiques, mais des Huguenots qui s'en gaudissent. Il écrit le moins qu'il peut à sa tante Vitart, à sa tante Racine la religieuse, je le crois bien : « Car que puis-je leur mander? c'est bien assez de faire ici l'hypocrite sans le faire encore à Paris par lettres ; car j'appelle hypocrisie, d'écrire des lettres où il ne faut parler que de dévotion, et ne faire autre chose que se recommander aux prières. Ce n'est pas que je n'en aie bon besoin ; mais je voudrais qu'on en fît pour moi sans être obligé d'en tant demander. Si Dieu veut que je sois prieur, j'en ferai pour les autres autant qu'on en aura fait pour moi. » Il a pris vraiment son parti de cet état ecclésiastique plus qu'on ne le voudrait. Grâce à l'étude, aux précautions, aux gênes, à la solitude, malgré cet éclat des beautés environnantes qui perce jusqu'à lui, il rapportera son cœur sain et sauf ; du moins il le jure. On peut longuement raisonner sur ces premières lettres de Racine datées d'Uzès, et s'étonner, surtout d'après nos idées d'aujourd'hui, de n'y pas voir plus de feu, plus de verve, plus d'ennui passionné, plus de jet pittoresque. Quoi ! il a vu les Arènes de Nîmes, et il ne les a pas plus magnifiquement décrites ! lui, le futur peintre de *Britannicus*, il n'est pas plus entré dans cette majesté du cirque romain ! Quoi ! il avait de sa fenêtre, de la fenêtre du *pavillon Racine* (car c'est ainsi qu'on appelle dans le pays un reste de corps de logis où l'on suppose qu'il travailla), il avait

de là une vue charmante; et si vous en doutez, vous n'avez qu'à suivre un moderne promeneur [1] qui nous l'a décrite poétiquement, d'une plume toute romantique :

« Le versant méridional où la maison est bâtie est couvert d'un bois d'oliviers, d'aliziers, de chênes verts, de frênes, qui alors faisait partie du parc de l'évêque d'Uzès. Il n'est rien de plus pittoresque à voir que ces massifs de verdure du milieu desquels s'élèvent des têtes de rochers tapissés de lierres. Quelques balcons en ruine se montrent çà et là dans le fourré, avec leurs vases de pierre renversés sur les mousses, et leur galerie toute rompue par des figuiers sauvages qui poussent effrontément entre les élégants piliers. La base circulaire de la montagne touche aux prairies du vallon, où serpente, vers le sud, la rivière d'Eure, cette eau romaine qui se jetait dans l'aqueduc d'Agrippa, et allait rafraîchir et vivifier la ville de Nîmes. A l'ouest se dressent, encore tout armées de mâchicoulis et de meurtrières, les trois tours ducales des seigneurs d'Uzès, tandis que, du côté du nord, un hardi minaret sarrasin, devenu clocher catholique de cathédrale, élève dans le ciel sa légère colonne toute brodée de galeries. »

— Quoi! il avait tout cela sous les yeux, et, dans les lettres que nous avons, il n'en a rien dit! Quelques traits vagues et généraux sur la verdure, la même en novembre qu'en juin, lui ont suffi [2]. Il est certain qu'un

1. M. Jules de Saint-Félix. *Revue de Paris*, 31 mai 1844.

2. En vérité, les manières de voir, même au physique, diffèrent bien selon les siècles; car, dans une lettre du 12 juin 1692 à M. Vitart, vous connaissez Racine parle, au contraire, de ce qu'il voyait de ses fenêtres : c'est à croire que ce ne sont pas les mêmes fenêtres.

« Je souhaite que vous ayez une aussi belle [illegible] à vous dans [illegible] que nous en avons en ce pays-ci. Le [illegible] prix de la coutume de France [illegible] laisse point [illegible] en le porte à l'autre, et [illegible] Vous verrez [illegible] quand ils sont bien d'accord. Ils se [illegible] et se relèvent [illegible] être en [illegible] cette chaîne [illegible] comme du bonnet, [illegible] temps; et, pour [illegible]

poëte selon nos types modernes écrirait autrement, et que cette jeunesse de Racine ne paraît pas couver de grandes admirations, de grandes mélancolies ni de violents orages. Mais dans ses lettres, d'abord, il n'a pas tout dit; en les écrivant, il s'est accommodé lui-même au goût de son temps et de ceux à qui il s'adressait; il s'est contenu. On a une petite pièce de lui, dans laquelle j'aimerais mieux voir sa disposition et sa note intérieure tendre, à cet âge de vingt-deux ans. Ce sont des Stances *à Parthénisse*. On ne dit pas quelle fut cette *Parthénisse*. On ne sait pas la date précise de cette pièce, qui a pu être composée vers le temps du séjour à Uzès. Elle me paraît bien être, moralement et poétiquement, de cette date; elle est digne du voisinage de Pétrarque et des troubadours; du moins elle représente à merveille le talent et le goût secret de Racine vers cette époque, sa nuance de méditation poétique. Il y a bel-esprit et tendresse :

Parthénisse, il n'est rien qui résiste à tes charmes;
Ton empire est égal à l'empire des Dieux;
Et qui pourrait te voir sans te rendre les armes,
Ou bien serait sans âme, ou bien serait sans yeux.

Pour moi, je l'avouerai, sitôt que je t'eus vue,
Je ne résistai point, je me rendis à toi;
Mes sens furent charmés, ma raison fut vaincue,
Et mon cœur tout entier se rangea sous ta loi.

font que chanter de tous côtés, mais d'un chant le plus perçant et le plus importun du monde. Si j'avais autant d'autorité sur elles qu'en avait le bon saint François, je ne leur dirais pas, comme il faisait : *Chantez, ma sœur la Cigale*, mais je les prierais bien fort de s'en aller faire un tour jusqu'à Paris ou à La Ferté-Milon, si vous y êtes encore, pour vous faire part d'une si belle harmonie. »

Comme tout cela est net, simple, bien dit, agréable et positif, vu à l'œil nu, et avant l'invention des lunettes de couleur !

Je vis sans déplaisir ma franchise asservie;
Sa perte n'eut pour moi rien de rude et d'affreux;
J'en perdis tout ensemble et l'usage et l'envie;
Je me sentis esclave et je me crus heureux.

Je vis que tes beautés n'avaient pas de pareilles;
Tes yeux par leur éclat éblouissaient les miens;
La douceur de ta voix enchanta mes oreilles,
Les nœuds de tes cheveux devinrent mes liens.

Je ne m'arrêtai pas à ces beautés sensibles,
Je découvris en toi de plus rares trésors;
Je vis et j'admirai ces beautés invisibles,
Qui rendent ton esprit aussi beau que ton corps.

Ce fut lors que, voyant ton mérite adorable,
Je sentis tous mes sens t'adorer tour à tour;
Je ne voyais en toi rien qui ne fût aimable,
Je ne sentais en moi rien qui ne fût amour.

Ainsi je fis d'aimer l'heureux apprentissage :
Je m'y suis plu depuis, j'en aime la douceur;
J'ai toujours dans l'esprit tes yeux et ton visage,
J'ai toujours Parthénisse au milieu de mon cœur.

. . . . . .

Vous qui n'avez point vu l'illustre Parthénisse,
Bois, fontaines, rochers, agréable séjour,
Souffrez que jusqu'ici son beau nom retentisse,
Et n'oubliez jamais sa gloire et mon amour !

Ce sont les premiers chants d'un poëte (au moment où il se dégage des imitations d'alentour) qui décèlent en lui la note fondamentale, la note du cœur. Cette note, je la retrouve partout, sensible et soupirante, dans toute l'œuvre de Racine, note de *Parthénisse*, note de *Bérénice*, note d'*Esther*. Mais au lieu de la répandre, et, comme bien d'autres, de la laisser fuir en élégies courantes et abandonnées, il l'a enfermée dans des créations parfaites, achevées, distinctes, et il en a fait l'âme

d'êtres à jamais vivants et adorables. Là est sa force et son génie [1].

Enfin, de petites intrigues ont paralysé la bonne volonté du vieil oncle; Racine, après avoir fait preuve de patience et de docilité, se lasse et revient à Paris, après un an d'absence environ. Il y revient affranchi de tout scrupule, décidément voué à la poésie, au théâtre; il rapportait d'Uzès *la Thébaïde* commencée. Il reprend ses relations littéraires, les étend, fait connaissance avec Molière. Son *Ode sur la Renommée* (1663) est montrée à Boileau par l'abbé Le Vasseur; cela commença leur liaison. *Les Frères ennemis* représentés en 1664, et l'*Alexandre* en 1665, sont antérieurs encore à l'entière influence de Boileau sur lui. Cette influence s'établit à partir d'*Andromaque* et ne cesse plus: amitié tendre, amitié grave, amitié utile, — jusqu'à l'heure où Racine mourant dit à Boileau, en l'embrassant une dernière fois : « *Je regarde comme un bonheur pour moi de mourir avant vous.* »

Si Racine a gagné Boileau, vers le moment de la représentation ou des répétitions des *Frères ennemis* il a perdu Port-Royal : sa tante, la sœur Sainte-Thècle, qui, à travers sa grille, lui avait servi comme de mère, lui a écrit cette lettre de rupture, lettre touchante et encore bien tendre dans sa sévérité :

« Ayant appris que vous aviez dessein de faire ici (aux Champs) un voyage, j'avais demandé permission à notre Mère de vous voir, parce que quelques personnes nous avaient assurées que vous étiez dans la pensée de songer

1. Un scrupule me vient en relisant ces Stances *à Parthénisse;* elles pourraient bien être, pour la date, d'une ou de deux années après le séjour d'Uzès, et avoir été faites tout simplement en l'honneur de *l'illustre* mademoiselle Duparc, la première passion de Racine au théâtre et qui devança dans son cœur la Champmeslé.

sérieusement à vous, et j'aurais été bien aise de l'apprendre par vous-même, afin de vous témoigner la joie que j'aurais s'il plaisait à Dieu de vous toucher; mais j'ai appris depuis peu de jours une nouvelle qui m'a touchée sensiblement; je vous écris dans l'amertume de mon cœur, et en versant des larmes que je voudrais pouvoir répandre en assez grande abondance devant Dieu pour obtenir de lui votre salut, qui est la chose du monde que je souhaite avec le plus d'ardeur : j'ai donc appris avec douleur que vous fréquentiez plus que jamais des gens dont le nom est abominable à toutes les personnes qui ont tant soit peu de piété, et avec raison, puisqu'on leur interdit l'entrée de l'église et la communion des fidèles, même à la mort, à moins qu'ils ne se reconnaissent. Jugez donc, mon cher Neveu, dans quel état je puis être, puisque vous n'ignorez pas la tendresse que j'ai toujours eue pour vous, et que je n'ai jamais rien désiré, sinon que vous fussiez tout à Dieu dans quelque emploi honnête. Je vous conjure donc, mon cher Neveu, d'avoir pitié de votre âme, et de rentrer dans votre cœur pour y considérer sérieusement dans quel abîme vous vous êtes jeté. Je souhaite que ce qu'on m'a dit ne soit pas vrai; mais si vous êtes assez malheureux pour n'avoir pas rompu un commerce qui vous déshonore devant Dieu et devant les hommes, vous ne devez pas penser à nous venir voir; car vous savez bien que je ne pourrais pas vous parler, vous sachant dans un état si déplorable, et si contraire au Christianisme. Cependant je ne cesserai point de prier Dieu qu'il vous fasse miséricorde, et à moi en vous la faisant, puisque votre salut m'est si cher. »

Mais c'était le moment où Port-Royal lui-même semblait finir; tout en était opprimé, caché et dispersé. Racine jeune, froissé dans ses goûts, irrité contre ses maîtres par des reproches déjà anciens et peu proportionnés à ce qui lui semblait des peccadilles, Racine ne se pouvait ensevelir d'abord en des ruines. Qu'on lui suppose pourtant un degré de vertu de plus, plus de force de volonté, moins d'éblouissement de la gloire, enfin rien de moins quant au génie, quant à la sensibilité, mais une vigueur plus haute et plus ferme dans la saine et morale partie de l'âme, une vigueur maîtresse de la passion, une religion plus forte [1], que

1. Boileau disait que Racine était venu à la vertu par la religion, son tempérament le portant à être railleur, inquiet, jaloux et voluptueux.

fera-t-il? Il est possible que Racine se taise, au moins qu'il s'abstienne du théâtre, et que dès lors cette carrière qui fait sa gloire soit manquée. Sans doute le génie refoulé en soi percerait toujours par quelque autre côté; le fleuve, un moment rentré sous terre, devrait, ici ou là, ressortir; mais enfin ce ne serait plus le fleuve illustre et superbe sous le soleil, courant le plus noble à travers la royale cité. Tout ceci est pour induire, selon l'esprit vrai de Port-Royal, que souvent tel brille moins en ce monde, non parce qu'il a moins, mais parce qu'il a plus. Du Guet récemment, et bien d'autres exemples étudiés de près, nous l'ont appris.

Je sais bien que M. de La Rochefoucauld me dira *non*, lui qui prétend que toute modération vient d'une faiblesse secrète, paresse, langueur et manque de courage; lui qui voit dans toute abnégation un ressort de moins, dans toute sobriété une crainte ou une impuissance. Les termes sont posés, le combat est ouvert entre les moralistes chrétiens et les moralistes naturels. Je les côtoie les uns et les autres, je raconte et je montre; qu'il me suffise que chacun voie le point précis par où l'on n'a plus qu'à pénétrer.

Port-Royal pourtant n'était pas cette fois pour en mourir; il luttait vaillamment jusque dans cet état d'oppression extrême, et chaque bruit qui en revenait à l'oreille de Racine devait remuer en son cœur quelque remords honteux qui se déguisait pour lors en raillerie ou en irritation. Nicole dans ses *Visionnaires* avait, en disant son fait à Des Maretz, mêlé avec dureté et quelque maladresse tous les auteurs de romans et de théâtre dans sa proscription [1]. Racine prit feu; il n'était

1. « Chacun sait, disait-il de Des Maretz, que sa première profession a été

pas indifférent à ce qui venait de là. Il ne voulait pas être un *empoisonneur public*. Le mot de Nicole, sous sa forme générale, lui parut renfermer une personnalité à son intention, et il ne se trompait peut-être pas tout à fait. Rien n'est plus sensible et plus déchirant que ces ruptures, quand elles arrivent entre élèves et maîtres. L'élève croit avoir si fort raison, il sent si bien les torts, les exagérations du maître, ses prétentions outrées! il veut être modéré, lui, il veut être sage, et il ne voit pas que cette mesure même qu'il affecte, ces coups réservés qu'il porte, ce ton calculé d'expérience et d'indifférence qu'il usurpe et dont il se donne l'avantage, composent sa plus grande aigreur et sont le plus vif assaisonnement de son ingratitude.

Rien de plus net, de plus fin, de plus aisé, de plus ingénieusement perfide que la petite *Lettre* de Racine *à l'Auteur des Hérésies imaginaires*, datée de janvier 1666, et qui courut bientôt imprimée. Racine sait juste le faible de ses anciens amis ; il a connu le dedans de la place, et il en abuse. Il faut lire la Lettre tout entière; en voici quelques passages :

« Monsieur, je vous déclare que je ne prends point de parti entre M. Des Maretz et vous ; je laisse à juger au monde quel est le visionnaire de vous deux. J'ai lu jusqu'ici vos Lettres avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût [1], selon qu'elles me semblaient bien ou mal écrites. Je remarquais que vous prétendiez prendre la place de l'auteur des

de faire des romans et des pièces de théâtre, et que c'est par où il a commencé à se faire connaître dans le monde. Ces qualités, qui ne sont pas fort honorables au jugement des honnêtes gens, sont horribles étant considérées selon les principes de la religion chrétienne et les règles de l'Évangile. Un faiseur de romans et un poëte de théâtre est un empoisonneur public, non des corps, mais des âmes des fidèles, qui se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels... »

1. Comme le *plaisir* se trouve là glissé à peine entre l'*indifférence* et le *dégoût*, pour les mieux faire ressortir!

*Petites Lettres;* mais je remarquais en même temps que vous étiez beaucoup au-dessous de lui, et qu'il y avait une grande différence entre une *Provinciale* et une *Imaginaire.*

« Je m'étonnais même de voir le Port-Royal aux mains avec MM. Chamillard et Des Maretz. Où est cette fierté, disais-je, qui n'en voulait qu'au Pape, aux Archevêques et aux Jésuites? et j'admirais en secret la conduite de ces Pères qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos : au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos inimitiés trop loin, et d'intéresser dans le démêlé que vous avez avec M. Des Maretz cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

« Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le Jansénisme? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, et horrible devant Dieu? Faut-il, parce que Des Maretz a fait autrefois un roman et des comédies, que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire? Vous avez assez d'ennemis; pourquoi en chercher de nouveaux? Oh! que le Provincial était bien plus sage que vous! Voyez comme il flatte l'Académie, dans le temps même qu'il persécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu se mettre tout le monde sur les bras; il a ménagé les faiseurs de romans; il s'est fait violence pour les louer [1]; car, Dieu merci, vous ne louez jamais que ce que vous faites; et, croyez-moi, ce sont peut-être les seules gens qui vous étaient favorables. »

Tout dans cette lettre nous le dit, si nous ne le savions d'ailleurs : Racine, le tendre Racine aurait eu peu de chose à faire pour être méchant. C'est la même

1. « *Voyez comme il flatte l'Académie...* » Il s'agit de la troisième Provinciale et de la lettre qui précède, attribuée au correspondant, dans laquelle est inséré le billet d'un Académicien qui est qualifié « des plus illustres entre ces hommes tous illustres. » — « *Il a ménagé les faiseurs de romans; il s'est fait violence pour les louer!* » cela est moins clair. La seule explication que je trouve, c'est d'admettre, d'après un autre indice tiré de la même lettre de Racine, que le billet cité à côté de celui de l'Académicien en tête de cette troisième Provinciale, est réellement de mademoiselle de Scudéry, et que c'est à elle qu'il faut appliquer l'endroit où il est dit, en parlant d'une personne que l'on ne veut désigner d'aucune sorte : « Contentez-vous de l'honorer sans la connaître, et quand vous la connaîtrez, vous l'honorerez bien davantage. » Mademoiselle de Scudéry était ainsi payée à l'avance des éloges qu'elle devait donner à Port-Royal dans certaine page de la *Clélie,* où elle a célébré le saint désert. — (Si cet éclaircissement est exact, on doit s'en servir pour corriger ce qui a été dit de ce passage des *Provinciales,* au tome II, page 558.)

sensibilité fine qu'on a pour soi qui nous dénote celle des autres et les endroits délicats à piquer. L'aigreur qu'on ressent et qu'on exprime est toujours en raison de la finesse et de la tendresse sensible qu'on a.

Racine était donc en voie de rétorquer contre Port-Royal l'esprit des *Petites Lettres*. Cette Lettre, et la seconde qui ne parut que longtemps après, sont des chefs-d'œuvre; ce sont des contre-Provinciales, et par un homme du monde qui ne cesse pas un moment de l'être. L'endroit sur les *Enluminures* de M. de Saci est d'un dédain suprême :

« Vous croyez, sans doute, qu'il est bien plus honorable de faire des *Enluminures*, des *Chamillardes* et des *Onguents pour la brûlure*, etc. Que voulez-vous? tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes; tout le monde ne peut pas écrire contre les Jésuites; on peut arriver à la gloire par plus d'une voie. »

Comme on sent l'homme délicat dont l'estomac se soulève contre ces écrits sans goût, et qui a eu longtemps à souffrir de les entendre louer! Et quel homme avait le droit d'être plus délicat que celui qui portait dans son imagination tant de nobles et d'idéales figures?

Il y a l'anecdote des Capucins qui est bien joliment contée. C'est la contre-partie des Capucins des *Provinciales*, témoins à charge contre les Jésuites : cette fois, c'est Port-Royal qui n'est pas heureux en Capucins. L'historiette est pour prouver qu'on a vu de tout temps les Jansénistes louer ou blâmer le même homme, selon qu'ils sont contents ou peu satisfaits de lui :

« ... Sur quoi je vous ferai souvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis; elle marque assez bien votre caractère.

« Il disait qu'un jour deux Capucins arrivèrent à Port-Royal et y deman-

dèrent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les religieux y étaient reçus; mais enfin il était tard, et l'on ne put pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, et on leur porta à souper. Comme ils étaient à table, le Diable, qui ne voulait pas que ces bons Pères soupassent à leur aise, mit dans la tête de quelqu'un de vos Messieurs que l'un de ces Capucins était un certain Père Maillard, qui s'était depuis peu signalé à Rome en sollicitant la bulle du Pape contre Jansénius. Ce bruit vint aux oreilles de la mère Angélique: elle accourt au parloir avec précipitation, et demande qu'est-ce qu'on a servi aux Capucins, quel pain et quel vin on leur a donnés? La tourière lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin des Messieurs. Cette supérieure zélée commande qu'on le leur ôte, et que l'on mette devant eux du pain des valets et du cidre. L'ordre s'exécute. Ces bons Pères, qui avaient bu chacun un coup, sont bien étonnés de ce changement; ils prennent pourtant la chose en patience, et se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenait de leur faire faire pénitence. Le lendemain, ils demandèrent à dire la messe, ce qu'on ne put pas leur refuser. Comme ils la disaient, M. de Bagnols entra dans l'église, et fut bien surpris de trouver le visage d'un Capucin de ses parents dans celui que l'on prenait pour le Père Maillard. M. de Bagnols avertit la mère Angélique de son erreur, et l'assura que ce Père était un fort bon religieux, et même dans le cœur assez ami de la vérité. Que fit la mère Angélique? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant: les Capucins furent conduits avec honneur de l'église dans le réfectoire, où ils trouvèrent un bon déjeûner qui les attendait, et qu'ils mangèrent de fort bon cœur, bénissant Dieu qui ne leur avait pas fait manger leur pain blanc le premier. »

Qu'y avait-il de vrai dans cette anecdote des Capucins? Quel était cet ami témoin qui avait raconté à Racine l'aventure et qui la lui garantissait vraie, sauf l'exactitude des noms? Le rôle d'indifférent qu'affectait Racine en tout ceci lui permettait d'ailleurs de n'être pas si exactement informé : il voulait avant tout piquer les uns et faire rire les autres. Cette raillerie sur la mère Angélique fut ce qui resta le plus sur le cœur à M. Arnauld, ce qui lui coûta le plus à pardonner.

Mais surtout on a peine de voir Racine parler comme il le fait de M. Le Maître, mort depuis quelques années; cette lettre conservée de M. Le Maître au *petit* Racine,

si bonne, si paternelle, est une accablante réfutation et condamnation des plaisanteries de Racine. Il y a là quelque chose qui n'est pas bien ; car M. Le Maître, mort avant l'émancipation du poëte, ne pouvait avoir aucune espèce de tort envers lui, et il n'aurait dû vivre dans sa pensée que par la mémoire des plus tendres bienfaits, et pour ne l'avoir jamais appelé autrement que son *fils* :

« Et, sans sortir encore de l'exemple de Des Maretz, quelles exclamations ne faites-vous point sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des romans, et qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie déréglée, a la hardiesse d'écrire sur des matières de religion! Dites-moi, Monsieur, que faisait dans le monde M. Le Maître? Il plaidait, il faisait des vers; tout cela est également profane selon vos maximes. Il avoue aussi dans une lettre qu'il a été dans le déréglement, et qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait fait tant de traductions, tant de livres sur les matières de la Grâce? — Ho! ho! direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence; il a été deux ans entier à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les vaisselles : voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. — Mais, Monsieur, vous ne savez pas quelle a été la pénitence de Des Maretz : peut-être a-t-il fait plus que tout cela. »

Port-Royal, du moins le Port-Royal proprement dit, garda le silence sur l'attaque de Racine ; Nicole ne répondit rien d'abord. Ces Messieurs étaient alors pressés et traqués de toutes parts ; ils durent croire qu'ils avaient nourri dans leur sein un petit serpent. Seulement deux plumes alliées et qui n'étaient pas fâchées sans doute de se faire de fête, Barbier d'Aucour et M. Du Bois (le même qui ne voulait pas qu'on fût éloquent en chaire), donnèrent chacun une Réfutation en forme. Port-Royal, à la rigueur, restait en dehors. Mais, dans la réimpression qui se fit en Hollande des *Imaginaires* (1667), on

ajouta les deux Réponses à Racine, et Nicole ne put s'empêcher de mettre dans l'Avertissement une page où le jeune poëte était désigné, et où il était dit, entre autres choses, que « tout était faux dans sa Lettre et contre le bon sens, depuis le commencement jusqu'à la fin. » Racine prit de là prétexte, et il allait répliquer publiquement à ses contradicteurs par une nouvelle petite Lettre digne en tout de la première, et qu'il lut à Boileau, quand celui-ci, d'un mot d'honnête homme, l'arrêta. Racine supprima donc, mais sans la détruire, cette seconde Lettre qui ne fut retrouvée que longtemps après dans les papiers du docteur Ellies Du Pin, cousin de Racine, et alors seulement publiée [1].

Il y racontait l'anecdote piquante de la lecture interrompue du *Tartufe* à cause de l'enlèvement de *nos mères;* je l'ai citée [2], en nous rattachant par ce fil à Molière. Il revenait malignement sur M. Le Maître et disait :

« Je n'ai point prétendu égaler Des Maretz à M. Le Maître ; il ne faut point pour cela que vous souleviez les juges et le Palais contre moi ; je reconnais de bonne foi que les Plaidoyers de ce dernier sont, sans comparaison, plus dévots que les romans du premier. Je crois bien que si Des Maretz avait revu ses romans depuis sa conversion, comme on dit que M. Le Maître a revu ses Plaidoyers, il y aurait peut-être mis de la spiritualité ; mais il a cru qu'un pénitent devait oublier tout ce qu'il a fait pour le monde. — Quel pénitent, dites-vous, qui fait des livres de lui-même, au lieu que M. Le Maître n'a jamais osé faire que des traductions ! — Mais, Messieurs, il n'est pas que M. Le Maître n'ait fait des préfaces, et vos préfaces sont fort souvent de fort gros livres. Il faut bien se hasarder quelquefois ; si les Saints n'avaient fait que traduire, vous ne traduiriez que des traductions. »

Chaque coup portait. Les traits sont si fins qu'ils

1. On voit, par une lettre de Jean-Baptiste Rousseau à Brossette, du 24 décembre 1718, que le manuscrit avait été prêté et qu'il en existait des copies en diverses mains.

2. Tome III, page 193 (liv. III, ch. xv).

entrent de toutes parts, ils sont si polis qu'on ne s'aperçoit qu'à la réflexion des blessures. C'était un ennemi peu commode que Racine, et ce *doucereux* était passé maître dans l'épigramme. Comparé à Boileau brusque et franc, mais sans fiel, il nous paraît plus caustique, plus malicieux, plus capable de piquer jusqu'au sang et d'enfoncer l'aiguille avec lenteur. Il savait le bon endroit pour les piqûres, et se plaisait à l'irritation qu'il causait. Dans une discussion qu'ils eurent un jour à l'Académie des Inscriptions, Boileau le lui dit : « Je conviens que j'ai tort, mais j'aime encore mieux avoir tort que d'avoir raison aussi orgueilleusement que vous. » Ces deux Lettres, quoi qu'on en juge au moral, sont une perfection en leur genre. Puisqu'on a trouvé convenable, dans le temps, d'imprimer les Réponses de Du Bois et de Barbier d'Aucour à la suite des *Imaginaires* dont elles sont bien le cortége, on pourrait, quand on réimprime les *Provinciales*, y joindre deux ou trois pièces aussi qui sont tout à fait dignes d'en être rapprochées. On y joindrait d'abord cette pièce délicate, exquise, qui en est née la première, la *Conversation du Père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt*, celle que j'appelle la dix-neuvième Provinciale, et qui, en raillerie sur le fond des choses, va un peu plus loin que les dix-huit autres. On la devrait toujours imprimer à la suite des *Provinciales* comme étant née d'elles et pour leur faire honneur, et aussi pour être une leçon aux Chrétiens sérieux de prendre garde, dans leur raillerie, où ils vont et à quoi ils mènent. On y joindrait ensuite, par manière d'honneur encore et de leçon, les deux Lettres de Racine qui retournent contre les amis de Pascal les mêmes armes, maniées par un es-

prit qui n'est inférieur à aucun en grâce moqueuse, en ironie élégante et cruelle [1].

1. Une question qui n'intéresse que les oisifs et songeurs comme nous: Racine connut-il, vit-il Pascal? — Il est à croire qu'il le vit passer dans la cour de Port-Royal des Champs, vers le temps des *Provinciales*, ou un peu auparavant. Racine était à Port-Royal dans ces années 1655, 1656, et son cousin Vitart, qui voyait beaucoup de monde et qui recueillait les propos du dehors, fut, on le sait, des premiers à pousser à l'idée de publicité d'où naquirent les *Provinciales*. L'écolier curieux dut avoir vent de tout cela, et guetter, au passage, les hôtes illustres.

# XI

Plein éclat de Racine. — Cachet de son génie. — Perfection et unité. — Racine et Turenne. — Racine propre et habile à tout. — Action efficace de Boileau. — Racine, juste-milieu suprême. — Est-ce le drame unique? Est-ce le style unique? — Le Racine des derniers temps; — réconcilié avec Port-Royal; — dévot à Port-Royal et à Louis XIV; — invité à la poésie sacrée. — *Esther*. — Prodigieux succès. — Fidélité biblique et allusions. — Arrière-pensée vers Port-Royal. — *Athalie*. — Succès moindre. — Grandeur unique. — Omni-présence de Dieu. — Le Temple vu par un chrétien. — Pièce incomparable. — Aurait-elle été sans Port-Royal? — Dernières années de Racine; — en disgrâce auprès de Louis XIV; — atteint au cœur. — Sa mort; son testament. — Liste des amis morts. — M. Du Fossé.

---

Depuis l'entière rupture de Racine avec Port-Royal jusqu'à sa réconciliation, treize ans environ se passèrent, dont dix, depuis *Andromaque* jusqu'à *Phèdre* (1667-1677), de la plus belle, de la plus complète gloire littéraire, dix années marquées par sept chefs-d'œuvre, *Andromaque*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, parmi lesquels les moindres même comme *Bérénice*, par leur nuance particulière, font à ravir dans l'ensemble de l'œuvre.

*Andromaque*, par où s'était ouverte cette série glorieuse, eut presque le succès du *Cid* auprès des générations jeunes et amies du jeune règne, qui voulaient à leur

tour avoir leur théâtre à elles et leur poëte; elle inaugura une nouvelle Ère dramatique, comparable à celle qui avait vu *le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte;*—quelque chose de moins imprévu, de moins éclatant, de moins héroïque, de moins transportant, mais d'aussi beau, d'aussi passionné, de plus soutenu, de plus en accord dans toutes les parties, de plus égal et de plus naturel en noblesse et en élévation, et qui se développera sans fatigue et sans heurt à chaque récidive de talent; qui montera de degré en degré sans échec et sans chute jusqu'à son couronnement suprême; qui enfin, sans sortir jamais de l'élégance continue, atteindra son genre de sublimité aussi.

On a tout dit de Racine, surtout en ce qui comprend cette époque toute littéraire de sa vie; je ne parlerai que de l'ensemble, et du jugement même auquel j'en suis venu sur la nature et la marque générale de son génie.

Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on juge Racine aujourd'hui, c'est la perfection, l'unité et l'harmonie de l'ensemble, ce qui en fait la principale beauté. A prendre les choses isolément et par parties, on se tromperait bientôt; le caractère essentiel échapperait, et l'on prononcerait à côté. Au contraire, à bien sentir cette perfection de l'ensemble, cela devient une lumière générale qui réfléchit sur chaque détail et qui l'éclaire.

Depuis longtemps le détail triomphe; on le brode, on l'amplifie, on le pousse à bout, et l'on se croit bien grand par toutes ces richesses l'une sur l'autre accumulées. Erreur! le bel art ne se comporte pas ainsi; il ne calcule pas de la sorte, et il a son secret plus intérieur. Son trésor ne se compose pas d'innombrables

et splendides détails additionnés et qui font tas : en définitive, ces trésors-là sont un peu trop pareils à ceux des rois barbares. J'ai moi-même donné quelque peu d'abord dans l'illusion ; en comparant telle tirade de Racine à telle tirade de Hugo, tel couplet des chœurs d'*Athalie* à telle strophe de Lamartine, j'ai cru voir une supériorité de couleur, de trait, de poésie enfin dans le moderne. Mais comme, en poussant cela un peu plus loin, il en serait résulté que presque le moindre entre les modernes, pour peu qu'il eût de ce qu'on appelle imagination, eût été (au moins pour le style poétique) supérieur à Racine pris ainsi en détail, j'ai été effrayé de cette énorme supériorité de richesse que nous avions, et qui sautait si vite aux yeux; cela m'a ramené au seul point de vue qui soit juste pour apprécier l'art de ce grand poëte, et en général toute espèce d'art.

L'unité, la beauté de l'ensemble chez Racine se subordonne tout. Dans les moments même de la plus grande passion, la volonté du poëte, sans se laisser apercevoir, dirige, domine, gouverne, modère. Il y a le calme de l'âme supérieure et divine, même au travers et au-dessus de tous les pleurs et de toutes les tendresses.

C'est là un genre de beauté invisible et spirituelle, ignorée des talents qui mettent tout en dehors : même quand ce qu'on met en dehors serait le plus beau et le plus riche du monde, il y a toujours entre cette dernière manière et l'autre la même différence à peu près qu'entre le monde de l'idolâtrie, du paganisme ou, si l'on aime mieux, du panthéisme le plus efflorescent, et le monde accompli tel qu'il existe pour qui le voit

avec les yeux d'un Platon ou d'un Fénelon, pour ceux qui croient à la création distincte, qui maintiennent l'homme souverain, et roi avant tout, en tête de son ordre, et (s'y mêlât-il même de l'illusion humaine) au centre de la sphère et de la coupole rayonnante.

Racine est un grand dramatique, et il l'a été naturellement, par vocation. Il a pris la tragédie dans les conditions où elle était alors, et il s'y est développé avec aisance et grandeur, en l'appropriant singulièrement à son propre génie. Mais il y a un tel équilibre dans les facultés de Racine, et il a de si complètes facultés rangées sans tumulte sous sa volonté lumineuse, qu'on se figure aisément qu'une autre quelconque de ses facultés eût donné avec avantage également et gloire, et sans que l'équilibre eût été rompu.

Le cardinal de Retz, en ses Mémoires, a dit de Turenne, le plus parfait de nos héros comme Racine est le plus parfait de nos poëtes, et qui a fini par ses plus belles campagnes comme Racine par sa plus grande tragédie : « M. de Turenne a eu, dès sa jeunesse, toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune, que celles dont il ne s'est pas avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi, parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant : mais toutefois, qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions, mais qui ne se sont jamais développées qu'à sa gloire. »

On ne peut dire de Racine comme de Turenne qu'il

a pas eu le brillant de ses qualités, mais il n'en a pas eu l'étalage ni l'appareil; il n'en a pas eu l'impétueux et le soudain, comme Corneille par exemple l'avait, avec un peu trop de jactance aussi; et il a toujours eu en tout, comme en son parler, non pas de certaines obscurités, mais *de certaines retenues, qui ne se sont développées que dans les occasions et selon les sujets, mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.*

Racine est tendre, dit-on, c'est un élégiaque dramatique. Prenez garde! celui qui a fait la scène du troisième acte de *Mithridate* et *Britannicus,* le peintre de Burrhus, est-il gêné à manier la tragédie d'État et à tirer le drame sévère du cœur de l'histoire?

Ainsi de tout pour Racine: il serait téméraire de lui nier ce qu'il n'a pas fait, tant il a été accompli sans effort dans tout ce qu'il a fait. Pour moi, je me le figure à merveille dans d'autres genres que la tragédie; par exemple, donnant un poëme épique, dans le goût de celui du Tasse; des élégies, comme les belles et sobres méditations premières, comme les élégies closes de Lamartine; des satires comme *la Dunciade* de Pope; des épigrammes comme celles de Le Brun; des histoires comme celles et bien mieux que celles que Rulhière a tentées; des romans historiques plus aisés que celui de Manzoni; des comédies comme *les Plaideurs* en pouvaient promettre. Des odes, il en a fait; des *Petites Lettres* comme Pascal, il en a trop bien commencé. Orateur académique, il l'a été, et avec éclat. Et toujours et partout (remarquez!) on aurait le même Racine, avec ses traits nobles, élégants et choisis, recouvrant sa force et sa passion; toujours quelque chose de naturel et de soigné à la fois, et d'accompli, toujours l'auteur sans tourment,

au niveau et au centre de son genre et de son sujet.

Mais la forme dramatique était celle que son temps lui offrait la plus ouverte et la plus digne de lui; il y entra tout entier, et au troisième pas il y était maître. Il y versa tous ses dons, et il en reçut des ressorts nouveaux dont il s'aida toujours, dont il ne souffrit jamais. En ne sortant pas, un seul instant, de l'originalité distincte qu'il portait et cachait en ses œuvres harmonieuses, en ne cessant jamais de faire ce que lui seul eût pu faire, il marcha toujours, variant ses progrès, diversifiant ses tons, poussant sur tous les points ses qualités même les plus tendres et les plus enchanteresses à une sorte de grandeur, jusqu'à ce qu'il arrivât, après cette adorable suite des Bérénice, des Monime et des Iphigénie, à ce caractère de Phèdre, aussi tendre qu'aucun et le plus passionné, le plus antique, et déjà chrétien, le plus attachant à la fois et le plus terrible sous son éclair sacré.

Boileau certes assista et servit Racine dans toute cette œuvre d'une façon qui ne se saurait apprécier. Racine, on le voit par ses premières lettres, avec tant de qualités qui, ce semble, auraient pu se suffire à elles-mêmes, était né docile. Il réclamait un juge de ses vers, un Quintilius. Chapelain et Perrault n'avaient pourtant pas sa confiance; il la plaçait volontiers dans son ami l'abbé Le Vasseur, il consultait La Fontaine; mais le juge intègre et sourcilleux, il le sentait bien, n'était pas encore là. Dès qu'il l'eut reconnu dans Boileau, il s'y confia et ne s'en départit plus. Boileau dut hâter dans Racine cette saison d'entière maturité, qui est celle de toutes ses œuvres depuis *Andromaque;* il dut lui apprendre à sacrifier sans pitié le détail trop

joli et trop fin à l'effet plus sûr de l'ensemble. Beaucoup de ces jeunes rameaux, de ces tendres et un peu folles guirlandes que nous avons vus courir dans les premiers vers de Racine comme les bras de la vigne grimpante le long des arbres et des murs même du cloître à Port-Royal, furent à jamais retranchés par Boileau. On lui doit, à coup sûr, d'avoir eu plus tôt le Racine parfait, et de l'avoir eu, dans sa perfection même, plus continuellement ferme et plus inaltérable.

Après cela, Racine a-t-il tout gagné avec Boileau? n'a-t-il pas perdu quelque chose qu'il eût atteint peut-être et développé, en se retranchant moins quelques-uns de ses premiers rameaux? On le peut conjecturer, ce me semble, plus qu'on ne le doit regretter. Je dirai donc, non à titre de regret aucunement, mais comme un aperçu de plus à travers la nature poétique de Racine, que s'il avait gardé plus longtemps cette manière un peu plus libre et plus subtile de sentir et d'exprimer que nous lui avons reconnue à l'origine, que si, l'ayant d'abord sans doute par imitation un peu et par convention, il y avait assez persévéré pour se l'approprier par sentiment et pour y diriger les progrès de son tendre et sensible génie, il serait très-probablement arrivé à certaines beautés d'un genre différent de celui dont il nous est aujourd'hui un modèle.

Sans entrer dans un développement qui ferait ici hors-d'œuvre, je crois qu'on pourrait établir sans invraisemblance que Boileau a refoulé et réprimé un coin de Pétrarque et de Tasse en Racine, le bel-esprit mêlé au sentiment, persistant dans la poésie et y mettant sa marque.

Racine laissa de bonne heure le premier goût qui

l'entraînait sensiblement de ce côté. La beauté grecque plus simple (en attendant la grandeur biblique) triompha de cette beauté italienne moderne plus compliquée et plus subtile. Je le remarque encore une fois sans le regretter : ce genre de beauté, plus voisin de date, était peut-être moins neuf et moins original à importer, et aussi allait moins au grand et pur goût de Louis XIV, droit et sensé, au goût français en un mot, que ce qu'a fait Racine. Remercions-le donc de ce qu'il a sacrifié, puisqu'on ne peut tout avoir, et remercions-en surtout Boileau [1].

L'œuvre de Racine, comme toutes les belles œuvres, essuya sans doute en naissant bien des mauvais vouloirs et des critiques. Pourtant cette contradiction chétive disparaît de loin dans l'applaudissement universel et dans l'admiration très-vite unanime. Le propre de l'œuvre de Racine, en effet, est d'être parfaite, d'une

1. Boileau avait conscience du genre de service qu'il avait rendu à Racine, lorsqu'il lui échappa de dire un mot qui a été cité souvent, qu'on a voulu quelquefois contester, mais qu'il a dit bien certainement et répété en plus d'une rencontre. Interrogé dans sa vieillesse par Falconnet, par Boindin, par La Motte, sur ceux qu'il considérait vraiment comme les génies de son siècle : « Je n'en connais que trois, disait-il sans marchander, Corneille, Molière... et moi. » — « Et Racine? » demandait l'interlocuteur un peu étonné. — « Racine, répliquait Boileau, n'était qu'un *très-bel-esprit* à qui j'ai appris à faire difficilement des vers faciles. » Duclos, Voisenon, d'Alembert racontent tous trois l'anecdote, comme la tenant de témoins dignes de foi. La révoquer en doute à cause des vers, dans lesquels Boileau loue si grandement Racine, c'est trop oublier qu'il y a manière d'écrire sur ses amis et manière d'en parler en causant. Et puis il faut savoir comprendre en quel sens Boileau le prenait. Oui, Racine est un *très-bel-esprit* « qui connaissait la marche du cœur humain, et qui savait en mettre en jeu tous les ressorts. Voilà pourquoi il n'est pas inégal ; il était toujours lui, il avait de la force quand il le fallait. » Il savait toujours où il en était. Corneille et Molière ont eu chacun leur démon ; La Fontaine, oublié par Boileau, en avait un ; Boileau lui-même avait le sien, et qui avait ses quintes. Racine, lui, n'avait pas un démon déterminé. C'est ainsi que j'entends et que je traduis le mot un peu singulier, et pourtant bien authentique, de Boileau.

perfection à la fois profonde et évidente. A quelque degré qu'on s'arrête dans l'intelligence de son œuvre, on a l'idée d'une certaine perfection ; on ne tombe jamais sur une impression incomplète ou qui offense. Shakspéare a besoin d'être compris tout à fait pour ne jamais choquer et rebuter; Molière lui-même est un peu ainsi. Il y a chez eux des choses qui ne s'expliquent et ne se légitiment qu'au dernier point de vue. Avec Racine, bien qu'il soit vrai que plus on avance et plus on admire, on admire encore quand on ne va pas très-avant. Son élévation est tellement graduée et accessible, qu'il y en a pour chacun ; à chaque gradin du temple, on peut faire station ; même quand on n'a pas toute la vue, on a une vue complète en soi, symétrique et harmonieuse. Son œuvre parfaite se trouve avec ses hauteurs et ses profondeurs, placée au milieu de tout le monde, proportionnément comprise de tous, éclairée par tous les aspects.

Surtout, j'insiste là-dessus, jamais rien qui offense ni même qui étonne ; rien d'étrange ; sa manière comme sa physionomie est d'une beauté heureuse, ouverte sans être banale, d'une de ces beautés incontestables et qui existent pour tous. Racine et Louis XIV sont, régulièrement parlant, les deux plus beaux visages de cette Cour.

La poésie de Racine est au centre de la poésie française; elle en est le centre incontesté : en est-elle le centre unique? Ceci devient une autre question.

Au point de vue du drame, il semble que ce n'en soit plus une; et tout en révérant le théâtre de Racine, et par cela même qu'on le révère avec plus de réflexion, en pleine connaissance de cause, on paraît admettre

comme une vérité désormais acquise que, pour exprimer dramatiquement l'histoire, le cœur et la vie, ce ne serait plus dans ce cadre juste et trop choisi qu'il les faudrait vouloir replacer. C'est là un résultat théorique, à peu près admis incontestablement en France; je dis *théorique,* car il faut avouer que, s'il est besoin pour l'autoriser d'un seul beau et grand drame français moderne, jeté dans l'autre moule, on est encore à l'attendre [1]. — Mais, d'un côté, on a Shakspeare; de l'autre, on a même Schiller, qui marquent les voies.

En convenant donc volontiers aujourd'hui que le théâtre de Racine n'est pas le centre unique du drame, on se rejette sur son style, et quelques-uns maintiennent que ce style racinien est et doit rester le centre essentiel ou même unique de la poésie française. C'est le type et le modèle auquel ils s'en rapportent invariablement pour juger des bons vers.

Tout en reconnaissant que, dans une certaine zone habituelle tempérée et moyenne, le style de Racine ne saurait sans inconvénient cesser de prévaloir, de faire comme le milieu ou le lien de tout langage poétique français; en sentant combien il est heureux, quand on se trouve à même des belles eaux du style racinien, d'y savoir naviguer, d'y pouvoir courir, et de battre avec art cette surface à peine blanchie, d'une double rame cadencée, je ne pourrais admettre qu'il n'y ait que cela à faire, et que, hors de ce large et beau canal, il n'y ait point de voie et de salut en français pour le style du poëte.—Et que fait donc Molière? je ne parle

1. On n'en a que d'incomplets, tout au plus de grands essais, avec de fortes et hautes parties. — (Cette page, y compris cette note, a été écrite en 1838, et il n'est rien survenu depuis lors qui m'oblige à modifier ce jugement.)

pas des endroits purement comiques. Pour continuer mon image du canal, quand il y a doute, danger, hasard seulement, Racine, entre les deux côtes, l'une tout unie, l'autre escarpée, qui forment et bornent, hélas! le détroit de la poésie française, Racine se rapproche à l'instant de l'une, de la côte unie, de celle de la prose, et tout en s'en rapprochant extrêmement et jusqu'à courir peut-être une autre espèce de danger, il le dissimule et se sauve avec une marche admirablement sinueuse et des courbes prolongées élégantes. Molière, lui, quand il ne peut tenir le milieu, ne craint pas d'affronter l'autre côte, de risquer le tout pour le tout, de tenter la métaphore abrupte, et, sauf quelques accrocs qui tiennent à l'exécution trop rapide, il s'en tire certes sans trop de naufrage et sans se briser; il s'en tire à son honneur, à l'honneur de la touche libre et franche. — Et La Fontaine dans ses Fables, fait-il autrement? n'a-t-il pas souvent dans les endroits, dans les détroits difficiles, de ces ressources plus hardies, plus trouvées, qui ouvrent dans la langue française des horizons et comme des trouées de perspective qu'on n'attendait pas? — tandis que Racine, quand il y a doute, péril, ou même qu'il n'y a pas nécessité de haute poésie, rase volontiers la prose, sauf l'élégance toujours observée du contour. Sans sortir de notre sujet, nous en avons une petite preuve : il fit sur Arnauld mort, à l'exemple de Boileau et de Santeul, deux courtes pièces, l'une comme épitaphe, l'autre pour mettre au bas d'un portrait. Voici l'une de ces pièces où, pas plus que dans l'autre, il n'y a trace de poésie sous l'élégance :

Sublime en ses écrits, doux et simple de cœur,
Puisant la vérité jusqu'en son origine,
De tous ses longs combats Arnauld sortit vainqueur,
Et soutint de la foi l'antiquité divine.
De la Grâce il perça les mystères obscurs;
Aux humbles pénitents traça des chemins sûrs;
Rappela le pécheur au joug de l'Évangile.
Dieu fut l'unique objet de ses désirs constants:
L'Église n'eut jamais, même en ses premiers temps,
De plus zélé vengeur, ni d'enfant plus docile.

Ces vers sont polis et travaillés comme tout ce que fait Racine, et pourtant pas un seul n'est poétique à proprement parler. C'est l'écueil du style poétique racinien. L'écueil ici est un banc de sable, comme pour d'autres c'est un rocher.

Ce ne serait pas faire injure à Racine que de poser, je crois, à son sujet, cette conséquence littéraire rigoureuse : toute postérité directe de Racine, en tragédie ou en poésie, est nécessairement un peu faible. Sans en chercher des preuves historiques chez Racine fils ou chez Campistron, ni même dans la *Mariamne* de Voltaire ou dans les nobles et mélodieux accents de Fontanes, ou chez le Casimir Delavigne du *Paria*, on en trouve la raison, ce me semble, dans la nature même du génie de Racine. Lui seul a toute sa force, et, après lui, il ne laisse à ses suivants que le beau voile dont il l'a enveloppée, et qui, la même force n'y étant plus, devient peu à peu leur linceul [1]. Il me

1. Dans une lettre à l'abbé d'Olivet, Racine fils, le croirait-on? ne paraît pas comprendre la beauté de ce vers :

D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange.

« Si *meurtris* se rapporte à *chair*, il ne peut être au pluriel; s'il se rapporte à *os*, j'ignore ce que c'est que des *os meurtris*. » Il ne comprend pas que c'est une belle et poétique confusion dans le goût des Anciens. « Je ne sais, ajoute-

semble que, bien loin d'être une critique, c'est là une louange.

Quand il s'agit de Racine, la critique même doit prendre la forme de l'éloge. Je dirai donc : Racine représente la perfection du style poétique, même pour ceux qui n'aiment pas essentiellement la poésie. Là est le point faible, s'il en est un.

Quoi qu'il en soit, n'admirons-nous pas que sortent également de Port-Royal, ou que du moins s'y rapportent de si près, Racine et Pascal, la perfection de la poésie française et la perfection de la prose! deux perfections assez différentes pourtant. Pascal, qui a bien moins fait quant à l'ensemble de l'œuvre, a dans le style quelque chose qui mord plus, qui *ancre* davantage la pensée. Pascal garde du Montaigne; Racine n'a plus rien de gaulois [1]. Racine mérite pleinement l'éloge de Vauvenargues : « Personne n'éleva plus haut la parole et n'y versa plus de douceur. » Il a la perfection de la langue douce, élégante, régulière et noble

t-il, pourquoi ce même mot a plu à mon père jusqu'à dire *des princes meurtris*, pour *des princes égorgés*. » Mais, au contraire, c'est là un mot pris au sens direct et propre de *meurtre;* c'est un beau sens antique. — Cette timidité peut nous faire mesurer plus ou moins la distance de tous les Racine fils à Racine père.

1. Un jour Boileau lisait à Louis XIV, en présence de quelques courtisans, un endroit de l'Histoire des campagnes du roi qu'il était chargé d'écrire. Il était question d'un voyage dans lequel le roi avait feint de se porter du côté de la Flandre, et puis tout d'un coup il avait *rebroussé chemin* pour tourner du côté de l'Allemagne. Le roi l'arrêta sur ce mot *rebrousser* qu'il trouvait peu noble, peu poli. Tous les courtisans applaudirent à l'observation du maître, et Racine lui-même, qui était présent, s'y rangea. Était-ce simplement pour faire sa cour aux dépens de son ami? Non, il devait trouver en effet, dans ses idées d'élégance et de douceur, le terme assez malsonnant. Mais Boileau tint bon pour l'expression nécessaire, disant, tout comme l'aurait dit Pascal, que lorsqu'il n'y a dans une langue qu'un mot pour exprimer avec propriété une chose, il le faut conserver, dût-il paraître un peu rude.

qu'on parlait sous Louis XIV. Il y mêle toute la poésie, proprement dite, que ce grand monde pouvait porter; il n'en met pas trop; il prend garde à tout; il pense à tout; il ne s'oublie ni ne se dément jamais; Racine a bien de l'esprit. Virgile, premier-né de la même famille, lui reste supérieur comme peintre; presque chaque vers de Virgile est un tableau. Il est vrai que Virgile avait surtout à faire des récits et des tableaux, dans son genre descriptif ou épique de poésie; et il était, de plus, bien autrement servi par une langue forte de nerf et de couleur. — J'ai voulu dire tout ceci, en quoi il entre quelque réserve, avant de parler du Racine des derniers temps, et de cette *Athalie*, après laquelle il n'y a plus qu'à s'incliner dans le plus religieux silence.

Racine venait de donner *Phèdre* (1677), et il n'était pas encore réconcilié avec Port-Royal. Il en avait soif pourtant; il était rebuté de son métier d'auteur dramatique, et, malgré sa gloire, il avait quelque raison de l'être. Les représentations de sa *Phèdre,* à laquelle la pièce de Pradon faisait concurrence, avaient été de véritables orages. Des sonnets injurieux coururent. Le sonnet par lequel Racine, en compagnie de Despréaux, répondit à celui de madame Des Houlières, qu'il supposait être du duc de Nevers, fut si piquant et si offensant pour ce duc et pour sa sœur Hortense, que les deux poëtes eurent à craindre un moment pour leur personne. Le duc de Nevers, attaqué à tort par eux, eut le tort, à son tour, de les menacer. M. le Duc, fils du grand Condé, les prit sous sa protection et leur offrit l'hôtel de Condé pour asile : « Si vous êtes innocents, venez-y; et si vous êtes coupables, venez-y en-

[illegible] » Cela est partout[1]. *Phèdre* resta victorieuse. Boileau consacra et, on peut dire, décrétait le triomphe par [illegible] merveilleuse Épître; mais Racine, atteint au cœur, [illegible]yé de ces cabales, rendu par le dégoût et par la [illegible]nse déclinante aux repentirs et aux scrupules [illegible]étiens, ayant donné d'ailleurs comme talent la plus [illegible]de abondance de ses fruits, Racine n'aspirait plus [illegible] la retraite, au pardon des maîtres qu'il avait of[illegible]és, et à la paix de Dieu. Il ne pensait à rien moins, [illegible]s l'excès du premier retour, qu'à se faire char[illegible]ux; mais son confesseur, bon homme et sensé, lui [illegible]seilla plutôt quelque honnête mariage bourgeois et [illegible]rétien.

Cela fait, et devenu un homme rangé, de mœurs exemplaires, son premier soin fut de se réconcilier avec Port-Royal. Toute sa déviation, toutes ses erreurs, selon les vues nouvelles dont s'illuminait son esprit, venaient de sa rupture avec ces Messieurs. Il ne lui fut pas difficile de se réconcilier d'abord avec Nicole, le plus directement offensé : Nicole, qui ne savait ce que c'était que guerre et rancune, le reçut à bras ouverts, quand il le vit arriver en compagnie de l'abbé Du Pin[2]. Arnauld était moins traitable; les plaisanteries sur la mère Angélique lui tenaient au cœur. Boileau avait plus d'une fois entamé la négociation auprès de lui et avait échoué. Un jour cependant qu'il lui portait un exemplaire de *Phèdre* de la part de l'auteur, il se dit qu'il fallait livrer la grande bataille, et soutenir réso-

1. On peut voir au tome XIII des *Causeries du Lundi*, à l'article du duc de *Nivernais*, une pièce qui se rapporte aux points principaux de cette querelle.

2. Ellies Du Pin, fils d'une demoiselle Vitart et ainsi assez proche parent de Racine.

lûment qu'il est telle tragédie qui peut être innocente aux yeux même des casuistes les plus sévères. Arrivé chez Arnauld au faubourg Saint-Jacques, et y trouvant assez nombreuse compagnie de théologiens, il mit la question sur le tapis; il commença par lire le passage de l'Avertissement, où l'auteur marque expressément son désir « de réconcilier la tragédie avec quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur doctrine, qui l'ont condamnée dans ces derniers temps; » et il développa cette thèse, en l'appliquant à *Phèdre*, avec le feu et la verve qu'on lui connaît et qu'il portait agréablement dans ces sortes de scènes. L'auditoire paraissait assez peu convaincu, lorsque Arnauld, après avoir tout écouté, rendit cette sentence : « Si les choses sont comme il le dit, il a raison, et la tragédie est innocente. » Et quelques jours après, ayant lu la pièce, il y fit une seule objection : « Cela est parfaitement beau; mais pourquoi a-t-il fait Hippolyte amoureux[1]? » Boileau là-dessus n'avait plus qu'à amener Racine en personne chez Arnauld; le poëte était déjà pardonné. En entrant dans la chambre où il y avait du monde et où il n'était pas attendu, Racine se jeta aux pieds d'Arnauld, qui, en retour et tout confus, se jeta lui-même à ses pieds : tous deux en cette posture s'embrassèrent. — Racine pénitent, aux pieds du grand Arnauld; Arnauld humilié, à genoux devant Racine! lequel des deux fut le plus grand dans ce moment?

1. On sait la réponse de Racine, quand on lui faisait cette objection : « Qu'auraient pensé les petits-maîtres d'un Hippolyte ennemi de toutes les femmes? quelles mauvaises plaisanteries n'auraient-ils point faites? » Ils auraient dit qu'Hippolyte avait les goûts de M. de Créqui et de son école. C'est là le sens de cette réponse.

C'est une question que nos historiens jansénistes se sont posée; et nous-même, tout en souriant en notre qualité de profane, nous nous la posons aussi, avec le sentiment de respect qu'inspire à tout cœur honnête ce bon et naïf mouvement de deux grands cœurs.

En ce qui était de *Phèdre* en particulier, Arnauld et Boileau avaient tous deux raison. L'expression de l'antique Fatalité dans cette pièce se rapproche déjà bien sensiblement, en effet, de celle qu'admet un rigoureux Christianisme. La faiblesse et l'entraînement de notre misérable nature n'ont jamais été plus mis à nu. « Il y a déjà, si on l'ose dire, un commencement de vérité religieuse dans une vérité humaine si profondément révélée, si vivement arrachée de ses ténèbres mythologiques. » La doctrine de la Grâce se sent toute voisine de là; notre volonté même et nos conseils sont à la merci de Dieu; nous sommes libres, nous le sentons, et nous croyons l'être, et pourtant il y a nombre de cas où nous sommes poussés : terrible mystère! Phèdre, avec sa *douleur vertueuse*, pourrait être ajoutée dans le traité du *Libre Arbitre* de Bossuet comme preuve que souvent on agit contre son désir, qu'on désire contre sa volonté, qu'on veut malgré soi :

> Que dis-je? Cet aveu que je te viens de faire,
> Cet aveu si honteux, le crois-tu volontaire?

C'est cet ordre de raisons que Boileau dut développer, ou à peu près. — « Mais pourquoi a-t-il fait Hippolyte amoureux sans nécessité? » répondait Arnauld. Et c'est aussi ce que doit dire le goût bien plus encore que la morale. L'amour d'Hippolyte, cette concession au pu-

blic galant, la froideur d'Aricie, l'inutilité de ce grand récit de Théramène, ces défauts dans *Phèdre*, mêlés aux beautés, réservent la palme sans égale à *Athalie*.

A peine réconcilié avec Port-Royal, Racine y alla souvent, le plus souvent qu'il put, dans sa vie encore attachée à Versailles; car en se convertissant, en renonçant même aux vers, il ne renonçait pas à Louis XIV. L'amour de Louis XIV, dans l'âme de Racine, a comme hérité de ses autres passions profanes, de la passion pour le théâtre et de celle pour les Champmeslé. Louis XIV reste son culte humain, le seul qu'il croie légitime désormais. Louis XIV et Port-Royal, voilà les deux grands derniers mobiles de l'âme de Racine, les deux personnages rivaux, en lutte dans ce cœur qui les voudrait concilier, et qu'ils mettent au partage. Il se joue vraiment entre eux une tragédie secrète en lui. S'il faut absolument se décider et choisir, il n'hésitera pas sans doute, ce sera Port-Royal, c'est-à-dire Dieu, qu'il préférera; mais il mourra de perdre l'autre.

A partir de sa conversion, nous retrouvons,—nous avons retrouvé Racine présent à Port-Royal dans plusieurs circonstances. Nous l'avons vu qui était en prière dans l'église à neuf heures du matin, lorsque l'archevêque M. de Harlay y arrivait, le 17 mai 1679, pour signifier la reprise des rigueurs. Depuis lors, en mainte occasion, et surtout depuis que sa tante fut devenue abbesse au commencement de l'année 1690, Racine s'employa activement aux négociations auprès de l'archevêque, qu'il rencontrait sans cesse à Versailles. A chaque changement de confesseur, il était en jeu pour obtenir l'un plutôt que l'autre. Il était l'agent, le chargé d'affaires, le solliciteur de Port-Royal auprès

des puissances, jusqu'à ne pas craindre d'être importun. Quand vint M. de Noailles, un archevêque ami, un allié de madame de Maintenon, Racine n'en fut que plus en mouvement auprès de lui, et avec de meilleures chances de succès qu'auprès de son prédécesseur. Quoi qu'on en ait dit, il ne se cachait pas de Port-Royal à la Cour; il y allait très-souvent, le disait tout haut chez madame de Maintenon, et il n'en fut jamais repris [1].

S'étant ainsi mis en règle avec sa conscience, avec Port-Royal et avec Dieu, Racine ne comptait plus faire de vers. La tentation et l'entraînement avaient été de ce côté; l'expiation devait y être. Nommé historiographe avec Boileau, précisément en 1677, il avait regardé (nous dit son fils) ce choix du roi qui tombait si juste, comme un coup du Ciel. Il s'occupait de ses nouvelles fonctions, c'est-à-dire de rassembler les grandes actions du roi, et ne se doutait pas qu'il y avait là quelques écueils aussi pour la vérité. Dans son Discours prononcé à l'Académie lors de la réception de Thomas Corneille et de M. Bergeret en janvier 1685, Discours bien ingénieusement éloquent et fort applaudi, après l'allusion célèbre au *cercle de Popilius* dans lequel Louis XIV enferma ses ennemis, il terminait sans scrupule par ces paroles vraiment fabuleuses : « Heureux ceux qui, comme vous, Monsieur [2], ont l'honneur d'approcher de près ce grand Prince, et qui après l'avoir contemplé, avec le reste du monde, dans ces importantes occasions où il fait le destin de toute la terre, peuvent encore le contempler dans son particulier, et

1. Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers, du 30 novembre 1699.
2. Ceci s'adressait à M. Bergeret, secrétaire du Cabinet du roi.

l'étudier dans les moindres actions de sa vie, non moins grand, non moins héros, non moins admirable, que plein d'équité, plein d'humanité, toujours tranquille, toujours maître de lui, sans inégalité, sans faiblesse, et enfin le plus sage et le plus parfait de tous les hommes! » Louis XIV, ayant voulu entendre ce Discours de la bouche de Racine, paraît lui-même avoir rougi un peu; il lui dit : « Je vous louerais davantage, si vous m'aviez moins loué. » Et Arnauld à qui Racine avait envoyé un exemplaire, Arnauld, tout féal et ardent qu'il était pour *son roi*, écrivait à l'auteur, en le remerciant : « Rien n'est assurément si éloquent, et le héros que vous y louez est d'autant plus digne de vos louanges qu'il y a, dit-on, trouvé de l'excès. » Racine converti semblait n'avoir renversé toutes ses chères idoles que pour mieux exhausser celle-là; il en porta bien cruellement la peine.

Je ne compte pas une Cantate sur la Paix en 1685. Il dut revoir ou refaire, vers le même temps, ses traductions des Hymnes en vers français, que M. Le Tourneux mit dans ce Bréviaire condamné. Mais vers 1688, madame de Maintenon, c'est-à-dire encore Louis XIV, vint tout remuer dans l'âme de Racine. Elle avait fait représenter *Andromaque* par les jeunes filles de Saint-Cyr, et après la représentation elle écrivit à Racine : « Nos petites filles viennent de jouer votre *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pièces. » Elle le priait dans cette même lettre, nous dit madame de Caylus, « de lui faire, dans ses moments de loisir, quelque espèce de poëme, moral ou historique, dont l'amour fût entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa répu-

tation fût intéressée, parce que la pièce resterait ensevelie à Saint-Cyr, ajoutant qu'il lui importait peu que cet ouvrage fût contre les règles, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'elle avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant. Cette lettre jeta Racine dans une grande agitation. Il voulait plaire à madame de Maintenon; le refus était impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui, comme lui, avait une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avait renoncé à travailler pour les comédiens, ne voulait pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avaient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida brusquement pour la négative : ce n'était pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* tout ce qu'il fallait pour plaire à la Cour. Despréaux lui-même en fut enchanté, et l'exhorta à travailler, avec autant de zèle qu'il en avait eu pour l'en détourner. »

*Esther* fut jouée à Saint-Cyr l'année suivante (janvier et février 1689); le succès en fut prodigieux[1] : « On y porta, dit madame de La Fayette, alors brouillée avec madame de Maintenon, et ici médiocrement favorable à Racine, on y porta un degré de chaleur qui ne se comprend pas; car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulût aller; et ce qui devait être regardé comme une comédie de couvent devint l'affaire la plus sérieuse de la Cour. Les ministres, pour faire leur cour en allant à cette comédie, quittaient leurs affaires les plus

1. Si l'on tient à savoir les moindres particularités et qui, toutes, sont faites pour intéresser, sur ces représentations d'*Esther*, il faut lire le v^e^ chapitre de l'*Histoire de la Maison de Saint-Cyr*, par M. Théophile Lavallée; tout s'y trouve.

pressées. A la première représentation où fut le roi, il n'y mena que les principaux officiers qui le suivent quand il va à la chasse. La seconde fut consacrée aux personnes pieuses, telles que le Père de La Chaise, et douze ou quinze jésuites, auxquels se joignit madame de Miramion, et beaucoup d'autres dévots et dévotes; ensuite elle se répandit aux courtisans. Le roi crut que ce divertissement serait du goût du roi d'Angleterre; il l'y mena, et la reine aussi. Il est impossible de ne point donner des louanges à la maison de Saint-Cyr et à l'établissement : aussi ils ne s'y épargnèrent pas, et y mêlèrent celles de la comédie. »

*Esther* en effet remplissait juste l'objet, ne le dépassait en rien, et par son charme, sa modestie, sa mélodie, par ce rapport si convenant de l'action et des personnages, des sentiments et de la diction, devait ravir grands et petits, tendres et austères. Arnauld n'en fut pas moins enlevé que le Père de La Chaise; et plus tard, quand parut *Athalie* qu'il admirait, mais un peu moins, il écrivait : « Pour moi, je vous dirai franchement que les charmes de la cadette n'ont pu m'empêcher de donner la préférence à l'aînée. » La cadette, c'est-à-dire *Athalie* ; on a besoin d'un moment de réflexion ; on ne se figure pas d'abord qu'*Athalie* soit la *cadette* de personne, tant elle participe à l'esprit de l'Éternel [1].

1. Arnauld ne tarit pas sur *Esther*. Voici quelques passages de ses lettres, où il en parle avec prédilection. — Au prince Landgrave de Hesse-Rhinfels (13 mars 1689) :

« Il faut avouer qu'il n'y a point de royaume chrétien où il y ait tant de livres propres à faire avancer les fidèles dans la piété qu'il y en a en France. Peut-être que Votre Altesse sera étonnée que je mette de ce nombre la tragédie d'*Esther* : il est vrai néanmoins qu'on n'a rien fait dans ce genre de si édifiant, et où on ait eu plus de soin d'éviter tout ce qui s'appelle galanterie, et d'y faire entrer de parfaitement beaux endroits de l'Écriture, touchant la grandeur de Dieu, le bonheur qu'il y a de le servir, et la vanité de ce que les

Pourtant on conçoit ce triomphe facile et universel de l'aimable *Esther*, de cette enchanteresse idylle biblique, comme on l'a appelée. Chacun y trouvait tableau et miroir à la fois, miroir à des reflets d'allusions rapides, passagères, et la netteté du tableau biblique n'y perdait rien ; il en restait pur lui-même. Si madame de Maintenon, d'abord, sentait rejaillir sur elle ces

hommes appellent bonheur ; outre que c'est une pièce achevée pour ce qui est de la beauté des vers et de la conduite du sujet. »

Voici plus au long le passage où il déclare la préférence qu'il donne à *Esther* sur *Athalie ;* il vient de louer cette dernière pièce (lettre à M. Vuillard, du 10 avril 1691) :

« Mais comme il est bien difficile que deux enfants d'un même père soient si également parfaits, qu'il n'ait pas plus d'inclination pour l'un que pour l'autre, je voudrais bien savoir laquelle de ces deux pièces votre voisin (Racine) aime davantage. Mais, pour moi, je vous dirai franchement que les charmes de la cadette n'ont pu m'empêcher de donner la préférence à l'aînée (*Esther*). J'en ai beaucoup de raisons, dont la principale est que j'y trouve beaucoup plus de choses très-édifiantes et très-capables d'inspirer la piété. »

Et dans une lettre du mois de mai 1692, en envoyant à Paris deux écrits sur les affaires de l'Église, et en désirant qu'on en fît tomber des exemplaires ou des copies « entre les mains du duc de Beauvilliers, de M. Le Pelletier, de M. de Pontchartrain, de M. de Pomponne, de M. de Meaux et *si qui alii,* » pour les tenter d'en parler au roi, il ajoutait :

« Si on consulte des amis, on aura peine à en trouver qui n'aillent à supprimer tout cela. La prudence d'aujourd'hui est une prudence timide ; on donne beaucoup aux considérations humaines, et peut-être trop peu à la confiance en Dieu. La conjoncture des affaires tient quelque chose de celle du temps d'Esther : si elle avait consulté tout autre que Mardochée, jamais elle n'aurait fait la démarche qu'elle fit, avec un si grand et si heureux succès, et si peu attendu :

Elle a parlé, le Ciel a fait le reste.

Dieu le demandait d'elle, et peut-être le demande-t-il de nous, et peut-être attend-il de quelque âme fidèle, pour faire miséricorde à son Église, ce qu'il attendait d'Esther pour sauver son peuple. »

On devine maintenant pourquoi Arnauld, et sans doute Port-Royal avec lui, préféraient *Esther :* ils y voyaient des leçons plus applicables à leur situation de bannis, de spoliés et d'opprimés. Qui donc avait, plus qu'eux, le droit de dire :

Dieu d'Israël, dissipe enfin cette ombre :
Des larmes de tes Saints quand seras-tu touché?...

louanges qui lui revenaient pour les *jeunes et tendres fleurs* de Saint-Cyr :

> Je mets à les former mon étude et mes soins;
> Et c'est là que, fuyant l'orgueil du diadème,
> Lasse de vains honneurs et me cherchant moi-même,
> Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier,
> Et goûter le plaisir de me faire oublier;

et ces autres louanges dans la bouche du roi s'adressant à sa compagne :

> Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
> Qui me charme toujours et jamais ne me lasse:
> De l'aimable vertu doux et puissants attraits!...
> Oui, vos moindres discours ont des grâces secrètes...

si ce mot délicat d'Assuérus : *Suis-je pas votre frère?* exprimait et voilait en même temps ce que le terme d'*époux* aurait eu de trop déclaré, l'*altière* Vasthi avait ses applications non moins frappantes vers madame de Montespan; Aman (que Racine le voulût ou non) avait des éclairs de ressemblance avec Louvois. On rapprochait de quelques paroles échappées, disait-on, à l'orgueilleux ministre ces vers proférés par l'insolent favori :

> Il sait qu'il me doit tout, et que, pour sa grandeur,
> J'ai foulé sous les pieds remords, crainte, pudeur;
> Qu'avec un cœur d'airain exerçant sa puissance,
> J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence;
> Que pour lui, des Persans bravant l'aversion,
> J'ai chéri, j'ai cherché la malédiction...

Cette Esther, qui a *puisé ses jours* à une source réputée impure, dans la race proscrite par Aman, rappelait par ce côté encore la sœur des nouveaux convertis, l'orpheline des prisons de Niort; l'allusion, il est vrai,

ne se suivait pas, puisque les Calvinistes étaient censés à bon droit persécutés. A la rigueur cependant, un tolérant (s'il y en avait eu alors à la Cour) pouvait songer qu'il y avait sous ces voiles un conseil de clémence. Un gallican, plus à coup sûr, un membre du Clergé et qui avait été de l'Assemblée de 1682, pouvait sourire, sans se croire moins bon catholique, à ces *ténèbres jetées sur les yeux les plus saints*, dont parlait la Piété dans le Prologue. Madame de Grammont, ou telle autre amie de Port-Royal, pouvait applaudir dans son cœur à ces vers dirigés contre la prévention des rois qu'on trompe :

> L'insolent devant moi ne se courba jamais...
>
> . . . . . .
>
> Mardochée est coupable ; et que faut-il de plus ?
> Je prévins donc contre eux l'esprit d'Assuérus ;
> J'inventai des couleurs, j'armai la calomnie,
> J'intéressai sa gloire : il trembla pour sa vie.
> Je les peignis puissants, riches, séditieux ;
> Leur Dieu même ennemi de tous les autres dieux.

Mardochée l'inflexible, et qui *ne se courba jamais*, n'avait-il rien du grand Arnauld ? Aman devenait aisément l'hypocrite même et l'homicide dénoncé par Pascal.

Elle encore, madame de Grammont, et d'autres anciennes élèves de Port-Royal là présentes, s'il y en avait, devaient naturellement pleurer à ces renaissantes images d'une éducation pieuse et aux délicieuses plaintes de ces filles de Sion plus persécutées, ce semble, qu'il ne convenait dans la bouche des demoiselles de Saint-Cyr ; elles devaient se dire tout bas : « Ceci est pour nous, plutôt que pour elles. » Et elles se disaient, sans crainte de se tromper : « Il a pensé à nous, à ce

duits de *Matines* et de *Laudes*. *Esther* est comme une aube nouvelle qui rejoint la première; c'est dans cette âme élue l'aube véritable et pleine, le matin retrouvé du jour que rien n'y obscurcira. Le poëte l'a conçue dans cette sainte ivresse qu'il a si bien dépeinte,

> Ivres de ton esprit, sobres pour tout le reste,

sous ce pur rayon qu'il a montré au front des combattants du Christ :

> Que la pudeur chaste et vermeille
> Imite sur leur front la rougeur du matin!
> Aux clartés du midi que leur foi soit pareille!
> Que leur persévérance ignore le déclin!

Ce qui fait d'*Esther* le plus accompli chef-d'œuvre dans l'ordre des choses gracieuses, tendres et pures, c'est tout cela ensemble, c'est l'union de tant de nuances diverses dans la nuance principale d'une virginale simplicité, c'est la décence prise au sens le plus exquis du mot, la ravissante convenance [1].

Le succès d'*Esther* mit Racine en goût: il songea à un autre sujet tiré de l'Écriture et conçu dans des proportions plus hautes; il composa cette année même (1689-1690) *Athalie*. Mais la fortune en fut très-différente. On fit parvenir dans l'intervalle tant d'avis, de remontrances, même anonymes, à madame de Maintenon sur ce genre de spectacle, sur l'inconvénient

1. « Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter et qui ne sera jamais imitée; *c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien.* » Ainsi parlait madame de Sévigné en sortant d'une des représentations d'*Esther*. Que de peine nous venons de nous donner pour redire ce qui a été bien mieux dit dès le premier jour!

d'exposer ainsi des jeunes filles sur un théâtre aux yeux de la Cour (et il y avait bien quelque chose de vrai à cela), et puis les envieux, les faux austères, tous ces vengeurs secrets d'Aman agirent si bien, qu'*Athalie* ne put jamais être représentée à Saint-Cyr en la même manière qu'*Esther*. On la fit exécuter seulement devant Louis XIV et madame de Maintenon presque seuls, dans une chambre sans théâtre, dans la *classe bleue*, et par les demoiselles vêtues de leurs habits ordinaires, sauf quelques perles et quelques rubans de plus. Il y eut aussi deux ou trois représentations à Versailles par ces mêmes demoiselles qu'on fit venir bien accompagnées, le tout se passant en petit comité devant le roi, dans la chambre de madame de Maintenon. La pièce parut imprimée en 1691, mais fut peu recherchée; on n'en parla guère. Malgré les succès de lecture qu'il obtenait, Racine en souffrit. C'était un autre échec que celui de *Phèdre*, et plus sensible; il fut suivi d'un semblable découragement. Boileau seul tenait bon, et lui soutenait qu'*Athalie* était et resterait son chef-d'œuvre; mais Racine ne l'osait tout à fait croire, et son cœur paternel se reportait avec une secrète prédilection sur *Phèdre*. Trois ans après la mort de Racine, madame de Maintenon voulut tenter une nouvelle représentation d'*Athalie* devant Louis XIV, mais moins à huis clos que les précédentes : c'étaient des dames de la Cour et des seigneurs qui devaient jouer. Les rivalités pour les rôles faillirent tout faire manquer à l'avance : « Voilà donc *Athalie* encore tombée, écrivait madame de Maintenon au duc de Noailles ; le malheur poursuit tout ce que je protége et que j'aime... » On a souvent cité ces paroles, mais on a pris le mot *tombé* trop à la lettre :

*Athalie* n'eut jamais qu'une chute relative, c'est-à-dire un succès moindre.

Sous la Régence, *Athalie* fut mise au théâtre; c'était une profanation. Nous-même qui l'avons vue aussi belle qu'on la pouvait retrouver par Talma dans Joad, nous n'avons jamais compris que cette pièce fût représentable, sans perdre son vrai caractère, par d'autres que par des acteurs purs, graves, non profanes, croyants, uniques comme elle, et placés eux-mêmes sous l'esprit de l'Éternel.

Car l'esprit de l'Éternel, c'est là proprement le génie d'*Athalie;* après cette première beauté de cœur retrouvée dans *Esther* comme si elle n'avait jamais été perdue, l'immuable et terrible grandeur de Dieu, régnant dans *Athalie :* telle est la marche du poëte et son progrès.

On pourrait, comme je l'ai indiqué pour *Esther*, chercher dans *Athalie* même et dans son arrière-fond quelque pensée plus ou moins flottante de Port-Royal, cette innocence opprimée, cette justice calomniée :

> Dès longtemps votre amour pour la religion
> Est traité de révolte et de sédition.

Et au chœur du second acte :

> Que d'ennemis lui font la guerre!
> Où se peuvent cacher tes Saints?

Et dans la bouche de Joad à Joas :

> Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage.

Mathan, comme Aman, est l'hypocrite, l'ingrat, de la race de celui qui fut homicide dès le commencement,

comme dit Pascal. Le chœur du premier acte couronne sa magnificence et ses souvenirs enflammés du Sinaï par cet angélique refrain de l'amour de Dieu opposé à la crainte servile :

Pour tant de biens il commande qu'on l'aime !
. . . . . .

O divine, ô charmante loi !...
Que de raisons, quelle douceur extrême
D'engager à ce Dieu son amour et sa foi !

Vous qui ne connaissez qu'une crainte servile,
Ingrats ! un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer ?
L'esclave craint le tyran qui l'outrage ;
Mais des enfants l'amour est le partage.
Vous voulez que ce Dieu vous comble de bienfaits,
Et ne l'aimer jamais !

« L'auteur fait bien voir, dit l'abbé Racine en citant ce passage, à quelle école il avait été instruit des grandes vérités de la religion. » Témoin ces vers encore dans la bouche de Joad :

Ils ne s'assurent point *en leurs propres mérites*,
Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois.

Si nous nous souvenons de Du Guet et du jugement ému qu'il portait sur *Athalie*, il admirait surtout le *courage* de l'auteur. Mais ceci indiqué, il serait petit d'aborder *Athalie* de cette sorte et de chercher plus longtemps le particulier dans l'Éternel.

*Athalie* est surtout une œuvre merveilleuse d'ensemble. C'est l'éloge, je le sais, qu'il faut donner à presque toutes les pièces de Racine; mais l'éloge s'applique ici dans une inconcevable rigueur. Depuis le

premier vers d'*Athalie* jusqu'au dernier, le solennel mis en dehors et en action, le *solennel-éternel* articulé dès la première rime, vous saisit et ne vous laisse plus. Rien de faible, rien qui relâche ni qui, un seul instant, détourne; la variation n'est que celle d'un point d'orgue immense, où le flot majestueux monte plus ou moins, mais où il n'est pas un moment du ton qui ne concoure à la majesté souveraine et infinie.

Aussi est-ce surtout à propos d'*Athalie* qu'il faut répéter ce que j'ai avancé en général de l'œuvre de Racine : tout ce qu'on en peut détacher est moindre et inférieur, si beau qu'on le trouve, et a dans l'ensemble une autre valeur inqualifiable, indicible. L'auteur arrive par des moyens toujours simples à l'effet le plus auguste; une fois entré, on suit, on se meut dans le miracle continuel, comme naturellement.

Cet ordre, ce dessein avant tout, cet aspect d'ensemble qui est beau de toute beauté dans *Athalie*, nous est figuré dans le temple, et quel temple! On a fait (et je sais trop qui), on a fait des objections au temple d'Athalie; on lui a opposé les mesures colossales de celui de Salomon, la colonne de droite nommée *Jachin* et celle de gauche nommée *Booz*, les deux Chérubins de dix coudées de haut, en bois d'olivier revêtu d'or, tout ce cèdre du dedans du temple rehaussé de sculptures, de moulures, et la mer d'airain et les bœufs d'airain, ouvrage d'Hiram. Racine, il est vrai, a peu parlé de l'œuvre d'Hiram et des soubassements de cette mer d'airain; il n'a pas pris plaisir à épuiser le Liban comme d'autres à tailler dans l'Athos; son temple n'a que des *festons magnifiques*, et encore on ne les voit pas; la scène se passe dans une sorte de vestibule : et

cependant ce qui fait la suprême beauté et unité d'*Athalie*, c'est le temple, ce même temple juif de Salomon, mais déjà vu par l'œil d'un chrétien.

Ce que Racine n'a pas décrit, et ce qu'aurait d'abord décrit un moderne plus pittoresque que chrétien, est ce qui devait périr de l'ancien temple, ce qui n'était que figure et matière, ce que ce temple avait de commun sans doute, au moins à l'œil, avec les autres qui n'étaient pas le vrai et l'unique. Si notre grand Lyrique moderne avait eu à décrire le temple de Jérusalem, il eût pu y mettre bon nombre de ces vers de haute et vaste architecture qu'il a prodigués dans *le Feu du Ciel* à son panorama des villes maudites.

Mais ce n'était qu'au dehors que ces descriptions eussent convenu; au fond du temple il n'y avait rien : il y avait tout. Lorsque Pompée, usant du droit de conquête, entra dans le Saint des Saints, il observa avec étonnement, dit Tacite, qu'il n'y avait aucune image et que le sanctuaire était vide. C'était une opinion reçue en parlant des Juifs :

Nil præter nubes et cœli numen adorant.

Si Racine, dans le temple d'*Athalie*, a moins rendu le *vestibule*, ç'a donc été pour mieux rendre le *sanctuaire*.

Trop de décors eussent nui à la pensée; trop de descriptions présentées avec une saillie disproportionnée nous eussent caché le vrai sujet, le Dieu un, spirituel et qui remplit tout.

Le grand personnage ou plutôt l'unique d'*Athalie*, depuis le premier vers jusqu'au dernier, c'est Dieu. Dieu est là, au-dessus du grand-prêtre et de l'enfant, et à chaque point de cette simple et forte histoire à la-

quelle sa volonté sert de loi; il y est invisible, immuable, partout senti, caché par le voile du Saint des Saints où Joad pénètre une fois l'an, et d'où il ressort le plus grand après Celui qu'on ne mesure pas.

Cette unité, cette omnipotence du Personnage éternel, bien loin d'anéantir le drame, de le réduire à l'hymne continu, devient l'action dramatique elle-même, et en planant sur tous elle se manifeste par tous, se distribue et se réfléchit en eux selon les caractères propres à chacun : elle reluit en rayons pleins et directs dans la face du grand-prêtre, en aube rougissante au front du royal enfant, en rayons affaiblis et souvent noyés de larmes dans les yeux de Josabeth; elle se brise en éclairs effarés au front d'Athalie, en lueurs bassement haineuses et lividement féroces au sourcil de Mathan; elle tombe en lumière droite, pure, mais sans rayon, au cimier sans aigrette d'Abner. Tous ces personnages agissent, se meuvent selon leur personnalité humaine à la fois et selon le souffle éternel: le grand-prêtre seul est comme la voix calme, haute, immuable de Dieu, redonnant le ton suprême, si les autres voix le font par instant baisser.

Malgré donc tout ce qu'il y a de lyrique et dans cette voix sans cesse ramenée du chœur et dans certains moments du grand-prêtre, nul drame n'est plus réalisé que celui d'*Athalie* et par des personnages mieux dessinés; nul plus saisissant, plus resserrant à chaque pas, et mieux poussant à l'intérêt, à la grande émotion, aux larmes, malgré la certitude du divin décret. On est jusqu'au bout dans une transe religieuse; on est comme le fidèle Abner, dont l'esprit n'ose devancer l'issue; on est muet et sans haleine

comme ces Lévites immobiles sous les armes et cachés; on sent dresser ses cheveux à cet instant où, tout étant prêt, et Athalie donnant dans le piége, le grand-prêtre éclate :

> Grand Dieu! voici ton heure, on t'amène ta proie;

et bientôt, s'adressant à Athalie elle-même :

> Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux échapper,
> Et Dieu de toutes parts a su t'envelopper.

Consommation digne du drame lent et sûr conduit par Dieu seul.

C'est tellement cet invisible qui domine dans *Athalie*, l'intérêt y vient tellement d'autre part que des hommes, bien que ces hommes y remplissent si admirablement le rôle qui leur est à chacun assigné, que le personnage intéressant du drame, l'enfant miraculeux et saint, Joas, est, à un moment capital, brisé lui-même et flétri comme exprès en sa fleur d'espérance. Dans cette scène de la fin du troisième acte, dans cette prophétie du grand-prêtre, qui est comme le *Sinaï* du drame, c'est Joas de qui il est dit :

> Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Car qu'est-ce que Joas devant l'Éternel? de quel poids est-il, après tout, dans les divins conseils? Joas tombe, un autre succède : roseau pour roseau. Joas, dans cette scène prophétique, c'est la race de David, mais elle-même rejetée dès qu'elle a produit la tige unique, nécessaire et impérissable : qu'importe la Jérusalem de pierre, quand on aura la nouvelle?

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert, brillante de clartés,
Et porte sur le front une marque immortelle?
Peuples de la terre, chantez :
Jérusalem renaît plus charmante et plus belle.
D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés?
Lève, Jérusalem, lève ta tête altière;
Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés;
Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la poussière;
Les peuples à l'envi marchent à ta lumière.
Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son âme embrasée!
Cieux, répandez votre rosée,
Et que la terre enfante son Sauveur

Le vrai Joas de la pièce, à ce moment sublime où elle se transfigure, le Joas du lointain et de l'espérance immortelle, le flambeau rallumé de David éteint, l'enfant sauveur échappé du glaive, c'est le Christ.

Le temple juif vu par l'œil chrétien, le culte juif attendri par l'idée chrétienne si abondamment semée aux détails de la pièce, et qui se dévoile en face à ce moment, voilà bien le sens d'*Athalie*.

La prophétie close, cet éclair deux fois surnaturel évanoui, le surnaturel ordinaire de la pièce continue; le drame reprend avec son intérêt un peu plus particulier; Joas redevient le rejeton intéressant à sauver et pour qui l'on tremble. Joad lui-même, en lui parlant, semble avoir oublié cette chute future entrevue par lui-même dans la prophétie. Pourtant une sorte de crainte, à ce sujet, ne cesse plus, et fait ombre sur l'avenir et sur la persévérance de cet enfant merveilleux. Joas y perd : la véritable unité de la pièce, Dieu, à qui tout remonte, y gagne.

Je me rappelle qu'enfant, quand je lisais *Athalie*, il me prenait une peine profonde de cette chute prédite de Joas; à partir de cet endroit, la pièce, pour moi, était gâtée et comme défleurie. C'est que je jugeais en enfant, sur la fleur, tandis qu'il faut entrer avec Joad dans le néant de l'homme et dans les puissances du Très-Haut.

Quoi qu'il en soit de cette ombre un moment aperçue au front de l'enfant, il est bien touchant que cet enfant tienne le principal rôle de la pièce, au moins quant à l'intérêt de tendresse; il sied que la plus auguste et la plus magnifique pièce sacrée ait pour héros un enfant, et qu'elle ait été composée pour des enfants; c'est une harmonie chrétienne de plus : *Parvulis!*

*Athalie*, comme art, égale tout. Le sentiment de l'Éternel, que j'ai marqué le dominant et l'unique de la pièce, est si bien conçu et exprimé par l'âme et par l'art à la fois, que ceux même qui ne croiraient pas seraient pris non moins puissamment par ce seul côté de l'art, pour peu qu'ils y fussent accessibles. Quand le Christianisme (par impossible) passerait, *Athalie* resterait belle de la même beauté, parce qu'elle le porte en soi, parce qu'elle suppose tout son ordre religieux et le crée nécessairement. *Athalie* est belle comme l'*Œdipe-roi*, avec le vrai Dieu de plus [1].

1. De grands amateurs et connaisseurs de l'Antiquité, mais qui ne sont peut-être pas d'aussi grands connaisseurs des beautés françaises d'*Athalie*, me soutiennent que Sophocle reste supérieur; qu'*Athalie* peut avoir la grandeur d'éloquence des Anciens, mais qu'elle n'en a pas la poésie; qu'après tout, un chœur de Sophocle, avec son style si hardi, si sacré, si vivant d'images, avec ces paroles ailées qui vont comme des flèches, est plus beau, sans comparaison, que le plus beau chœur de ce chef-d'œuvre moderne. — J'écoute,

Racine, dans *Athalie*, a égalé les grandeurs bibliques de Bossuet; et il les a égalées avec des formes d'audace qui lui sont propres, c'est-à-dire toujours amenées et revêtues, et sans avoir besoin des brusqueries de Bossuet. Le *Discours sur l'Histoire universelle*, *Athalie* et *Polyeucte* (ne l'oublions pas), ce sont les trois plus hauts monuments d'Art chrétien au dix-septième siècle, — les *Pensées* de Pascal, par malheur, n'ayant pu atteindre au monument proprement dit et étant restées à l'état de grandes ruines.

Pour rappeler notre Port-Royal de la seule manière convenable dans ce sublime couronnement, je me contenterai de soumettre cette pensée : « Pour faire *Athalie*, il fallait un poëte profondément chrétien, élevé comme le fut Racine à Port-Royal, et qui y fût fidèlement revenu [1]. »

je laisse dire; j'envie ceux qui seraient capables, au même degré, de juger des deux genres de beautés. Ce qui est certain, c'est que tous les modernes qui n'ont eu que des termes de comparaison plus rapprochés, n'ont rien conçu de plus parfait qu'*Athalie* et n'ont rien mis au-dessus. Je pourrais citer tout ce qu'il y a eu de bons esprits, même parmi les incrédules. Madame du Deffand disait que s'il lui fallait choisir un ouvrage qu'elle eût voulu avoir fait, et s'il lui fallait n'en choisir qu'un, elle opterait pour *Athalie*. Le grand Frédéric disait qu'il aimerait mieux avoir fait *Athalie* que la guerre de Sept-Ans.

1. Une personne d'esprit, un peu moins circonspecte que moi, m'écrivait, à ce sujet, une lettre dont je citerai quelques passages pour la vivacité des idées et de l'expression :

« Vous avez dit, à propos de Pascal, que la gloire de Port-Royal, c'est cette sainteté rappelée et ressaisie quand elle est près d'expirer ailleurs et de quitter la terre; c'est ce *dernier saint* qui se retrouve pour nous, à la veille du règne de la philosophie, avec une sublime et suprême pureté. Il me semble qu'on peut dire aussi que la gloire de Port-Royal, c'est *Athalie*; car *Athalie*, c'est la vertu, c'est Dieu, c'est Moïse, Jacob, Abraham, tout le génie des Hébreux ; c'est, à côté de cette sublimité, une délicatesse que les Hébreux n'avaient pas. La délicatesse unie à la foi, c'est le caractère de Port-Royal, et d'une haute civilisation ; mais cela ne peut durer qu'un moment, car le trop de civilisation emporte toute foi dogmatique... Il fallait la dévotion de Racine, il fallait son long silence scrupuleux pour reprendre la tragédie avec tant d'éclat, tant de hauteur, en

Malgré bien des éloges, malgré l'oracle persistant de Boileau, malgré l'admiration et les larmes de Du Guet et de bien d'autres, Racine ne put être persuadé d'avoir réussi, et il renonça de nouveau aux vers, du moins aux ouvrages de longue haleine. Il fit la campagne de Namur. En 1694, il composa ses quatre Cantiques spirituels que le roi lui avait demandés pour Saint-Cyr. Une lettre de lui à Boileau (de Fontainebleau, 3 octobre 1694), qui roule tout entière sur la correction de quelques strophes, nous montre jusqu'à quel point il était minutieux dans ses scrupules de diction poétique[1]. On touche par cette lettre les plus petits fils de sa trame, tandis qu'elle est encore sur le métier. On voit combien ces grands poëtes étaient attentifs à tout, ne négligeaient aucun soin pour atteindre le mieux. On y voit combien le grand Racine était jusqu'au bout un petit enfant en matière de langage et de style; mais cette docilité et ces scrupules mêmes sont le chemin et les degrés de la perfection. Sans doute Goëthe et Schiller s'écrivent sur de plus grandes choses; mais ne rougissons pas de nos pères et de ce qu'à leur génie ils mêlaient beaucoup de simplicité. Qu'il eût mieux valu pour nos grands poëtes français

fonds si plein et si divin... Chateaubriand me disait qu'il n'avait jamais pu lire ni réciter sans pleurer la scène première :

Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel.

Chateaubriand pleurait, mais le vulgaire resta d'abord insensible à cette tragédie trop haute pour lui et admirée surtout par le petit nombre. Le génie de Racine, sans couleur propre, mais si facile à tout pénétrer et revêtir, dut à Port-Royal cette flamme sainte et cette hauteur qu'il n'a connue que dans *Athalie*. »

1. Le lettre est du 3, et l'on sait, par Dangeau, que précisément la veille (2 novembre), le roi, alors malade, s'était fait chanter après dîner, dans sa chambre, quelques-uns de ces mêmes Cantiques que le poëte inquiet corrigeait encore.

modernes s'entretenir, à l'exemple des Racine et des Virgile, de ces humbles soins de diction qui les eussent rendus des poëtes parfaits, et qui eussent éternisé l'honneur de leurs œuvres, que de vouloir, comme ils l'ont fait, embrasser et gouverner le monde!

Le premier et le plus admirable de ces Cantiques, qui transportaient d'aise Fénelon, est celui de la *Charité*, tiré de ce même chapitre de saint Paul commenté avec tant de sagacité morale et d'onction par Du Guet :

> En vain je parlerais le langage des Anges ;
> En vain, mon Dieu, de tes louanges
> Je remplirais tout l'univers :
> Sans amour, ma gloire n'égale
> Que la gloire de la cymbale
> Qui d'un vain bruit frappe les airs.

Ce sont les derniers accents poétiques qu'on ait de la bouche de Racine; ce sont aussi les derniers et familiers sentiments dont il nourrissait son silence.

Il ne fit plus, après cela, qu'écrire pour l'archevêque, M. de Noailles, l'*Histoire abrégée de Port-Royal*, dans le dessein d'éclairer et d'affermir sa bienveillance; et pour madame de Maintenon il dressa ce malheureux Mémoire sur les misères du peuple, qu'elle lui avait demandé, et que le roi la surprit lisant; pressée sur l'auteur, elle eut la faiblesse de nommer Racine, et la faiblesse plus grande de ne le pas défendre. Un mot dur tomba de la bouche auguste. Depuis ce jour, Racine crut s'apercevoir qu'il n'avait plus l'oreille de ce roi qui avait son cœur. Port-Royal et Louis XIV se livraient une dernière lutte en lui, et il voyait bien que l'un tuait l'autre; il écrivit à madame de Maintenon,

le 4 mars 1698, une longue lettre pour se justifier du crime de Jansénisme; mais en quels termes soumis! On souffre de cette excessive souffrance d'un cœur si beau et de sa superstition pour sa monarchique idole; mais on lui pardonne comme on ferait aux faiblesses d'un amant trop tendre pour une maîtresse : c'est que le sentiment est approchant. On y lit ces mots que l'on aimerait autant ne pas y voir, et qui résument son double symbole de fidélité monarchique et chrétienne présentée *ex æquo* : « Dans quelque compagnie que je me sois trouvé, Dieu m'a fait la grâce de ne rougir jamais ni du Roi ni de l'Évangile.

C'en était fait. Madame de Maintenon aperçut un jour, dans les jardins de Versailles, Racine disgracié, et lui dit, après quelques paroles de consolation : « Je ramènerai le beau temps, laissez passer ce nuage! » — « Non, non, Madame, repartit Racine, vous ne le ramènerez jamais pour moi... » — « Mais, reprit-elle, pourquoi vous forgez-vous des idées comme celle-là? doutez-vous de mon cœur ou de mon crédit? » — « Je sais, Madame, quel est votre crédit et quelle bonté vous avez pour moi; mais j'ai une tante qui m'aime d'une façon bien différente : cette sainte fille demande tous les jours à Dieu pour moi des disgrâces, des humiliations, des sujets de pénitence, et elle aura plus de crédit que vous. » On entendit alors le bruit d'une calèche; c'était celle du roi : « Sauvez-vous, s'écria madame de Maintenon; c'est le roi! » Ce peu de mots portèrent le dernier coup à l'homme de son siècle « qui avait été le plus aimé et le plus universellement recherché[1]. »

1. On a contesté l'exactitude de ce récit qu'on doit à Racine fils; mais on

Cette dernière année de la vie de Racine est bien touchante. On a ses nombreuses lettres à son fils aîné, alors attaché à l'ambassade de Hollande : on y trouve, parmi toutes les recommandations de conduite prudente, de bon sens et de bon goût qu'on peut attendre d'un tel père, des passages comme celui-ci :

« Je n'ai osé lui demander (à M. de Bonnac) si vous pensiez un peu au bon Dieu, et j'ai eu peur que la réponse ne fût pas telle que je l'aurais souhaitée; mais enfin je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne le peut être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. Vous connaissez la religion ; je puis dire même que vous la connaissez belle et noble comme elle est, et il n'est pas possible que vous ne l'aimiez. Pardonnez si je vous mets quelquefois sur ce chapitre : vous savez combien il me tient à cœur, et je vous puis assurer que plus je vais en avant, plus je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience, et de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans tous nos besoins. M. Despréaux, que vous aimez tant, est plus que jamais dans ces sentiments, surtout depuis qu'il a fait son *Amour de Dieu;* et je vous puis assurer qu'il est très-bien persuadé lui-même des vérités dont il a voulu persuader les autres. »

Voilà comme il fallait sans doute avoir l'âme faite pour mériter (le génie y étant) d'écrire *Athalie;* ces conseils à son fils sur *le bon Dieu,* dans la bouche de Racine, c'est là le revers ou plutôt le dedans d'*Athalie.*

Sa fille cadette, dans cette même année, prenait le voile, non point à Port-Royal, hélas! qui ne se recrutait plus de novices, mais à Melun : « Votre mère et votre sœur aînée ont extrêmement pleuré, écrivait-il à son fils, et pour moi je n'ai cessé de sangloter. » — « C'est une grande consolation pour moi, ma très-

n'a pas les moyens de le contrôler. Louis Racine, tout enfant qu'il était à la mort de son père, écouta du moins sa mère, son frère aîné ; il dut recueillir la tradition domestique, et s'il s'est mépris sur quelques points de peu d'importance, le fond doit être vrai. L'impression morale, fidèlement transmise par un témoin si proche, est plus sûre que nos tardives dissertations.

chère tante (écrivait-il à l'abbesse de Port-Royal), qu'au moins quelqu'un de mes enfants vous ressemble par quelque petit endroit. » Le bon Fontaine, déjà retiré à Melun, assista à toutes les cérémonies de la vêture. Fénelon écrivait au tendre père sur cette victime un petit mot d'une consolation enchanteresse.

Racine allait mourir. Dans cette même lettre à sa tante de Port-Royal (9 novembre 1698), où il lui dit qu'il est arrivé fort fatigué de Melun avant-hier, il lui parle de cette *dureté qui lui est restée au côté droit :* le foie était atteint de tant de blessures ! Il finissait en disant : « Je n'ai point été surpris de la mort de M. Du Fossé, mais j'en ai été très-touché. C'était, pour ainsi dire, le plus ancien ami que j'eusse au monde. Plût à Dieu que j'eusse mieux profité des grands exemples de piété qu'il m'a donnés ! » M. Du Fossé lui-même, quelques mois auparavant, écrivait la même chose de M. de Tillemont, mort au commencement de l'année. Tillemont, Du Fossé, Racine, trois élèves de Port-Royal, morts coup sur coup, avant Port-Royal lui-même si mourant!

Racine en était au dernier sacrifice et non pas au moins sensible : « Il avait, nous dit son fils [1], un exemplaire de ses œuvres sur lequel il avait corrigé de sa main toutes les expressions et les rimes dont il n'était pas content, et mon frère m'a assuré que ces corrections étaient en très-grand nombre. Peu de jours avant sa mort, par un entier détachement d'une réputation qui lui paraissait frivole, il se fit apporter cet exemplaire et le jeta au feu. Ce fut par un motif tout contraire que

1. Lettre de Racine fils à l'abbé d'Olivet, au tome VI des *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles.*

être transféré de Saint-Sulpice, sa paroisse, au monastère des Champs. Il y fut porté pendant la nuit et enterré le 23, non *au-dessous* de M. Hamon comme il l'avait désiré, mais au-dessus, parce qu'il ne se trouva pas de place au-dessous.

Racine mourut à temps; s'il avait vécu seulement autant que Boileau, qu'aurait-il vu?

Ceci nous mène au terme, et comme tout devient plus funèbre en avançant, récapitulons un peu, comptons les principales morts depuis 1679 :

M. de Saci, la mère Angélique de Saint-Jean, M. de Luzancy, 1684;

M. Le Tourneux, 1686;

M. Hamon, 1687;

M. de Pontchâteau, M. de Sainte-Marthe, 1690;

Mademoiselle de Vertus, 1692;

M. Arnauld, 1694;

Lancelot, Nicole, 1695;

Domat, le duc de Roannez, 1696;

M. de Tillemont, M. Du Fossé [1], 1698;

1. Nous avons, sur la fin de M. Du Fossé, quelques détails très-particuliers qui s'ajoutent à ce qu'on lit dans les Mémoires; nous les tirons des Papiers de la famille Arnauld. — Huit jours avant de mourir, le 27 octobre (il mourut le 4 novembre, à Paris), M. Du Fossé adressait encore à M. de Pomponne une lettre de recommandation en faveur d'un sien neveu, M. de Pretot, lieutenant de vaisseau, qui désirait passer capitaine. Cette lettre, d'un ton très-mesuré, et qui, sauf le souvenir un instant invoqué de M. d'Andilly, ne présente aucune particularité intéressante, était accompagnée d'une lettre de madame du Bosroger, née Le Maître, sa belle-sœur et cousine du ministre, où l'on trouve des choses à la fois affligeantes et édifiantes sur les infirmités extrêmes et les occupations d'esprit de cet ancien élève de Port-Royal. Ce sont des pièces qui ont naturellement leur place dans cette période d'agonie :

« Voilà, Monsieur, une lettre que M. Du Fossé a fait effort pour se donner l'honneur de vous écrire, et pour laquelle j'espère que vous voudrez bien avoir d'autant plus d'égard, que c'est, je crains bien, la dernière recommandation qu'il vous pourra faire de sa main; et si vous voyiez l'état où il est, vous seriez même étonné comment il peut tenir la plume,

Racine enfin, 1699; la même année que M. de Pomponne [1].

car il ne peut plus faire aucun usage de sa main, et la paralysie gagne tellement tous les membres de son corps, qu'il ne peut quasi plus marcher. Il ne saurait plus monter en carrosse; on le porte en chaise à la messe, et je crains bien même que cette consolation ne lui dure guère. C'est la chose du monde la plus pitoyable que son état, car il ne se peut pas faire la moindre chose à lui-même, et ne peut pas dire un seul mot pour le demander, et n'a quasi pas la force de faire un signe, la paralysie gagnant extrêmement la main gauche aussi. J'espère, Monsieur, que cet état où est votre ancien ami vous portera à avoir plus d'égard à la prière qu'il vous fait pour M. de Pretot, à qui j'ai en mon particulier bien de l'obligation pour tous les soins qu'il a pris de mon fils, à qui il a servi de père. Nous craignons, et avec quelque fondement, que la promotion de la marine ne se fasse à Fontainebleau, comme elle se fit il y a quelques années, pour éviter la foule des officiers qui viennent l'hiver à Paris. Comme personne n'en peut mieux être informé que vous, Monsieur, nous prenons la liberté de vous supplier très-humblement de ne pas souffrir qu'elle se fasse, sans que vous nous faisiez (*sic*) la grâce de nous donner des preuves de l'honneur de votre protection, que les amis de M. Du Fossé savent qu'il vous a demandée instamment pour son neveu; et comme tous ses maux ne le rendent que plus respectable, l'on espère, Monseigneur, que vous y aurez même égard, et que vous vous ferez un plaisir de le consoler dans un état où il ne laisse pas d'être sensible à ce qui regarde ses amis qu'il sert en toutes occasions, étant toujours prêt à faire charité; car, malgré tous les maux de son corps, son esprit est toujours le même; il a même fait plusieurs accommodements depuis qu'il ne peut plus parler, et madame la comtesse de Grammont, aussi bien que toutes les personnes qui le voient, sont surprises de la justesse avec laquelle il résout en deux lignes sur son ardoise les choses les plus difficiles, et elle avait regret, il y a quelque temps, de voir effacer ce qu'il y mettait, disant que ce serait des sentences dignes d'être gardées. Il a même sur son visage une certaine joie qui surprend et console tous ceux qui le voient, et son temps est aussi réglé que jamais, n'ayant pas un quart d'heure de vide dans sa journée, qui est toute employée en prières, lecture et travail. Comme il a peine à écrire, il s'occupe à revoir le texte de la Bible et y faire les petites notes comme dans le Pentateuque, parce qu'il y a beaucoup plus à lire qu'à écrire; ce sera la dernière épreuve pour lui quand il ne pourra plus tenir la plume; car l'occupation lui fait oublier une partie de ses maux qui sont excessifs, car il ne fait aucun repas qu'il ne soit comme à l'agonie pour pouvoir avaler; outre cela, il a une salivation la plus incommode du monde, et qui fait qu'une serviette est percée en moins d'une heure, ce qui lui fait une peine et une mortification qui ne se peut exprimer, et que l'hiver rendra encore bien plus fâcheux. Je crois, Monsieur, que vous vous ferez un plaisir de donner quelque consolation à une personne que tous ses maux n'y rendront pas insensible, et qui sera ravi de recevoir ces marques de votre bonté pour lui, dont nous ne laisserons pas de partager, M. du Bosroger et moi, la très-humble reconnaissance; il vous présente, Monsieur, les assurances de son profond respect, ainsi que celle qui est, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissante servante,

« Le Maistre du Bosroger. »

Voilà où en étaient les anciens élèves de Port-Royal à l'expiration du siècle.

1. Voici en quels termes, dans une lettre datée de Versailles du 16 mars

Ainsi le long et lent convoi s'achemine.

Quels sont ceux qui survivaient alors des hommes directs de Port-Royal, rejetés chacun dans leur coin obscur, et dispersés? quelques-uns à peine, M. de Beaupuis, Fontaine, M. Des Touches... D'autres sans doute s'élèvent, des amis, des zélés même; mais ils ne sont pas de la première ou de la seconde génération, ils ne sont pas de la descendance directe, ils n'ont pas reçu la nourriture sans mélange : nous ne les connaissons plus.

La mère abbesse Sainte-Thècle Racine meurt elle-même un an après son neveu (19 mai 1700). Elle se ressouvenait avec joie jusqu'au dernier moment d'avoir, enfant, reçu bien des fois la bénédiction de M. de Saint-Cyran, qui lui avait fait le signe de la croix sur le front : la sainte vieillesse se rejoint à l'enfance.

1699, M. de Pomponne annonçait à son fils le chevalier la mort prochaine de Racine : « Il n'y a rien ici de nouveau depuis votre départ, si ce n'est le pauvre Racine que je crois mort à cette heure ; on n'en espérait rien ce matin. » Racine traîna plus d'un mois encore : M. de Pomponne ne lui survécut que de cinq mois.

# XII

**Dernier répit accordé à Port-Royal. — Visite de M. de Noailles. — Madame de Grammont et les Marlys. — Le chirurgien Maréchal. — Événements du dehors : le *Cas de Conscience*. — Arrestation du Père Quesnel ; saisie de ses papiers. — La bulle *Vineam Domini*. — Certificat demandé aux religieuses : clause qu'elles y ajoutent. — Cas de guerre. — Premier Arrêt du Conseil. — Mort des anciennes et de l'abbesse. — La dernière prieure. — Refus d'élection d'une abbesse. — Mort du confesseur M. Marignier. — L'ancien partage des deux maisons révoqué. — Oppositions et procédure. — Confesseurs imposés ; privation des sacrements. — Excommunication et séquestre. — La communion en cachette. — Les aumônes du dehors. — Le *cotillon* de mademoiselle de Joncoux.**

---

En 1699, sous le gouvernement de la mère Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, qui succéda à la mère Racine et qui fut la dernière abbesse, les religieuses, sentant le monastère diminuer et dépérir chaque jour sans pouvoir réparer leurs pertes par de nouvelles professes qu'il leur était interdit depuis vingt ans de recevoir, se virent réduites à demander qu'on leur permît du moins de prendre quelques bonnes filles à qui elles donneraient le voile blanc, sans les faire ni novices ni postulantes, mais pour en être aidées dans les offices, dans l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et dans les diverses *obédiences* : on les leur accorda. Ces filles auxiliaires se nommaient les *sœurs*

*du voile blanc*. Sentinelles bourgeoises sous habit militaire, elles faisaient nombre à l'œil et remplissaient les vides.

M. de Noailles, le 20 octobre 1697, avait fait à Port-Royal la visite promise dès son avénement et trop longtemps différée : « Il y était entré, selon les paroles de Du Fossé mourant, la lampe ardente en une main et la balance de la Justice dans l'autre, pour tout voir et pour tout peser au poids du sanctuaire. » Sa justice comme sa charité avait été satisfaite, et, au retour, il ne tarissait point en éloges de la sainte maison. C'est sans doute à la suite de cette visite qu'il sollicita du roi la permission pour les religieuses de rétablir le noviciat ; demande qui ne réussit guère et dont on lui sut peu de gré à la Cour.

La pensée du roi était fixée, et à ce sujet les indices sûrs ne nous manquent pas. Nous lisons en effet chez nos auteurs : « Le roi, sur la fin de juin 1699, ayant été informé que madame la comtesse de Grammont avait été faire une retraite à l'abbaye de Port-Royal des Champs pendant l'octave du Saint-Sacrement, la fit rayer de la liste des dames qui devaient aller avec Sa Majesté à Marly, « parce que, dit-il, on « ne doit point aller à Marly quand on va à Port-Royal. » Le comte de Grammont, son mari, alla trouver le roi et lui dit : « Je suis au désespoir, Sire, que mon « épouse, etc. » — Le chevalier de Grammont s'exprima mieux et s'en tira plus spirituellement, j'espère, que nos Jansénistes ne le rapportent. Il suffit d'indiquer combien cette affaire de Marly fit de bruit. Saint-Simon en parle, ainsi que Dangeau. On lit dans le Journal de ce dernier : « Dimanche 28 juin, à Marly. — Le roi

dit à Monsieur la raison pourquoi il n'amenait point la comtesse de Grammont à ce voyage ici ; il y a longtemps que le roi croit que les religieuses de Port-Royal des Champs sont jansénistes ; il ne veut pas qu'on ait grand commerce avec elles, et la comtesse de Grammont y a été depuis huit jours et y a même couché. »

Ayant été nommée pour le Marly du mois d'août suivant, madame de Grammont voulut, en saluant le roi, lui parler de ses liaisons avec Port-Royal : « Ne parlons point de cela, » lui dit le roi. Elle voulut insister, et toucha quelque chose des obligations qu'elle avait à ce monastère, du désintéressement des religieuses, des grands exemples de piété... « Je vois bien, lui dit le roi en l'interrompant, que vous voulez me parler en leur faveur; mais j'ai mes raisons pour agir à l'égard de cette maison comme je fais. »

Les choses cependant restèrent au point où elles étaient. De temps en temps le monastère de Paris endetté faisait des tentatives contre celui des Champs et essayait de revenir sur l'ancien partage, d'arracher quelques lambeaux à son aîné. » Que voulez-vous, disait un jour l'avocat des religieuses de Paris à une personne de qualité qui le questionnait là-dessus, ce sont les Vierges folles qui, n'ayant plus d'huile dans leur lampe, en demandent aux Vierges sages, qui leur répondent d'aller en acheter. » Les religieuses des Champs invoquaient en ces occasions la justice et la protection de l'archevêque; celui-ci la leur assurait dans une certaine mesure. Un jour, ayant su que l'abbesse de Port-Royal de Paris, madame de Harlay, avait donné un bal à son parloir : « Il n'est pas juste, dit-il, que Port-

Royal de Paris donne le bal, et que Port-Royal des Champs paie les violons. »

Bien qu'avec des forces si inégales, on luttait encore d'influence, et on opposait démarche contre démarche. Nous lisons ceci dans nos manuscrits :

« Vers le commencement d'octobre 1702, Madame la duchesse d'Orléans, la douairière, sollicitée par la comtesse de Beuvron, son intime, que cette princesse va voir fort souvent à Port-Royal de Paris où elle est retirée depuis longtemps, ayant remontré au roi la misère de cette abbaye qui est endettée, elle le pria en même temps de vouloir bien ordonner qu'on retranchât, pour lui appliquer, quelques revenus des filles de Port-Royal des Champs, qui est fort à son aise, et qui a beaucoup plus qu'il ne lui faut, parce que, ne recevant plus de religieuses depuis plusieurs années, elles font moins de dépenses. Sa Majesté inclinait assez à accorder cette grâce; mais madame la princesse de Conti, la douairière, qui est sa fille naturelle[1], et auprès de laquelle les amis de Port-Royal des Champs ont trouvé de l'accès[2], ayant fait quelques remontrances au roi en leur faveur, Sa Majesté a changé de sentiment, et n'a point accordé la grâce que Madame demandait[3]. »

C'est vers ce temps que doit se placer la curieuse anecdote si bien contée par Saint-Simon. Maréchal avait

1. La fille du roi et de madame de La Vallière.

2. Sans doute par M. Dodart, son médecin.

3. Cette même Madame cependant disait à Versailles, le 9 juin 1709, parlant à l'avocat Lauthier, qu'elle chargeait de le redire à Port-Royal des Champs : « Ces pauvres filles croient peut-être que je suis contre elles, parce que je vais à Port-Royal de Paris, mais je suis tout à fait pour elles. Madame de Grammont m'a dit tant de choses à leur sujet, que je suis pénétrée de l'injustice qu'on leur fait, et je crois que tous les malheurs qui arrivent à la France sont une punition de l'injustice qu'on leur fait. » Et comme Lauthier lui demandait si elle ne serait pas curieuse de lire une Lettre des religieuses qui courait alors : « Non, dit Madame, cela m'attendrirait trop et me percerait le cœur; je ne pourrais peut-être m'empêcher de le dire au roi, et il ne le trouverait pas bon ; mais vous m'obligerez de leur faire savoir, sans trop me compromettre, que je suis fort touchée de leur état, et que je suis entièrement pour elles. » — Cette impression un peu inconséquente de Madame fut celle plus ou moins de beaucoup d'honnêtes gens qui, sans vouloir entrer dans ces questions de Jansénisme, se sentirent, à la vue de rigueurs si criantes, disposés de tout cœur pour les opprimés.

succédé à Félix en qualité de premier chirurgien du roi :

« Moins d'un an depuis qu'il fut premier chirurgien [1], et déjà en familiarité et en faveur, mais voyant, comme il a toujours fait, tous les malades de toute espèce qui avaient besoin de sa main dans Versailles et autour, il fut prié par le chirurgien de Port-Royal des Champs d'y aller voir une religieuse à qui il croyait devoir couper la jambe. Maréchal s'y engagea pour le lendemain. Ce même lendemain, on lui proposa, au sortir du lever du roi, d'aller à une opération qu'on devait faire ; il s'en excusa sur l'engagement qu'il avait pris pour Port-Royal. A ce nom, quelqu'un de la Faculté le tira à part et lui demanda s'il savait bien ce qu'il faisait d'aller à Port-Royal. Maréchal tout uni, et fort ignorant de toutes les affaires qui, sous ce nom, avaient fait tant de bruit, fut surpris de la question, et encore plus quand on lui dit qu'il ne jouait pas à moins qu'à se faire chasser ; il ne pouvait comprendre que le roi trouvât mauvais qu'il allât voir si on y couperait ou non la jambe à une religieuse. Par composition, il promit de le dire au roi avant d'y aller. En effet, il se trouva au retour du roi de sa messe, et comme ce n'était pas une heure où il eût accoutumé de se présenter, le roi surpris lui demanda ce qu'il voulait. Maréchal lui raconta avec simplicité ce qui l'amenait, et la surprise où il en était lui-même. A ce nom de Port-Royal, le roi se redressa comme il avait accoutumé aux choses qui lui déplaisaient, et demeura deux ou trois *Pater* sans répondre, sérieux et réfléchissant, puis dit à Maréchal : « Je veux bien que vous y alliez, mais à condition que vous y alliez tout à l'heure pour avoir du temps devant vous ; que, sous prétexte de curiosité, vous voyiez toute la maison, et les religieuses au chœur et partout où vous les pourrez voir ; que vous les fassiez causer et que vous examiniez bien tout de très-près, et que ce soir vous m'en rendiez compte. » Maréchal, encore plus étonné, fit son voyage, vit tout, et ne manqua à rien de ce qui lui était prescrit. Il fut attendu avec impatience ; le roi le demanda plusieurs fois, et le tint à son arrivée près d'une heure en questions et en récits. Maréchal fit un éloge continuel de Port-Royal ; il dit au roi que le premier mot qui lui fut dit fut pour lui demander des nouvelles de la santé du roi et à plusieurs reprises ; qu'il n'y avait lieu où on priât tant pour lui, dont il avait été témoin aux offices du chœur. Il admira la charité, la patience et la pénitence qu'il y avait remarquées ; il ajouta qu'il n'avait jamais été en aucune maison dont la piété et la sainteté lui eût fait autant d'impression. La fin de ce compte fut un soupir du roi, qui dit que c'étaient des saintes qu'on avait trop poussées, dont on n'avait pas assez ménagé l'ignorance des faits et l'enté-

1. C'est-à-dire sur la fin de 1703 ou dans les premiers mois de 1704. Maréchal succéda à Félix en juin 1703.

tement, et à l'égard desquelles on avait été beaucoup trop loin. Voilà le sens droit et naturel produit par un récit sans fard d'un homme neuf et neutre qui dit ce qu'il a vu, et dont le roi ne se pouvait défier, et qui eut par là toute liberté de parler; mais le roi, vendu à la contre-partie, ne donnait d'accès qu'à elle; aussi cette impression fortuite du vrai fut-elle bientôt anéantie. »

Nous ne croyons pas que le roi fût *vendu* à la contre-partie; il avait son avis à lui, sa prévention ancienne, arrêtée, datant des jours même de sa jeunesse, et il n'avait qu'à se souvenir de sa politique habituelle pour revenir à des idées répressives. Les occasions de l'y rappeler ne manquèrent pas.

La vérité est que dans l'état de faiblesse, d'exténuation sénile auquel était arrivé le pauvre monastère, le moindre choc du dehors, le moindre orage dans l'atmosphère extérieure le devait emporter. Or ces orages éclatèrent. M. de Noailles avait eu raison de faire dire aux religieuses « qu'on leur imputerait toujours ce que leurs amis, avec de bonnes intentions, pourraient faire d'imprudent. » Ce Port-Royal seul constamment en vue, vieille place forte délabrée, avec sa garnison invalide, répondait de tout.

On fit circuler dans le monde ecclésiastique, pendant l'été de 1701, une singulière Consultation connue sous le nom de *Cas de Conscience*, — le fameux *Cas de Conscience* (car il en résulta bien du bruit),—que l'on proposait à résoudre, et qui fut bientôt résolu avec signature de quarante docteurs de la Faculté de Paris.

On y présentait un confesseur de province, embarrassé de répondre aux questions qu'un ecclésiastique de ses pénitents lui avait proposées, et obligé de s'adresser à des docteurs de Sorbonne pour guérir des scrupules ou vrais ou supposés; un de ces scrupules,

entre autres, roulait sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les Constitutions des Papes contre le Jansénisme : il s'agissait, par exemple, de savoir si en ne croyant pas au fait de Jansénius, en ne jugeant pas que l'Église eût droit d'en exiger la créance, on pouvait néanmoins signer purement et simplement le Formulaire en conscience, moyennant certaines réserves implicites et sous-entendues ; en un mot, le silence respectueux à l'égard du fait suffisait-il pour rendre aux Constitutions des Papes ce qui leur était dû et pour obtenir l'absolution?

Daguesseau, qui définit à peu près dans ces termes le fameux *Cas*, paraît y avoir vu un piége des ennemis du Jansénisme ; et en effet un ennemi, qui aurait voulu réveiller les querelles et pousser les gens à se compromettre, n'aurait pas mieux inventé.

Par malheur, on a des preuves que ce *Cas de Conscience*, digne d'avoir été forgé par un agent provocateur, avait été proposé bonnement, naïvement, par M. Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal et très-peu théologien [1], soit qu'il en eût dressé lui-même l'exposé, soit qu'il ne l'eût proposé que de vive voix. Il y a plus : il est certain que le *Cas de Conscience* fut signé à l'archevêché chez M. Pirot, docteur et pro-

1. Il l'était si peu que, s'étant laissé entraîner au système de Nicole sur la Grâce générale, il s'adressa à M. Arnauld en lui exprimant l'espérance de le voir s'y ranger lui-même, pour peu qu'il voulût s'y appliquer. Sur quoi Arnauld répondait, parlant de M. Eustace (septembre 1691) : « C'est une personne que j'estime et que j'aime. Je n'ai pas été trop surpris de ce qu'il s'est laissé emporter par ce que le système a d'éblouissant ; mais je l'ai été beaucoup de ce qu'il a pu se persuader que, si je m'appliquais à étudier cette matière, je pourrais entrer dans ces mêmes pensées et y faire entrer les autres : car j'ai regardé cela comme si quelqu'un me disait : Appliquez-vous à la géométrie à quelques heures perdues, afin que vous en fassiez de nouveaux Éléments tout contraires à ceux que vous avez donnés au public. »

fesseur de Sorbonne, chancelier de l'Église de Paris et grand-vicaire du cardinal de Noailles; cette dernière qualité seule l'empêcha de signer, et il en fut de même de son confrère M. Vivant, qui fut depuis un des principaux adversaires du *Cas*, et qui dressa même l'Ordonnance par laquelle le cardinal de Noailles le proscrivit, quoiqu'il eût sollicité la plupart de ses confrères à l'adopter par leurs signatures. Il est encore certain que ce fut M. Eustace qui se donna tous les mouvements pour inviter les docteurs à signer [1].

Quarante docteurs, avons-nous dit, signèrent; un seul, plus avisé que les autres, se défia de l'intention ou des conséquences, et dit pour toute réponse « qu'on n'avait qu'à lui envoyer cet ecclésiastique si scrupuleux, et qu'il lui remettrait l'esprit. » Jusque-là tout se passait à huis clos et dans le secret; mais tout d'un coup, une année environ après la signature, cette Consultation restée manuscrite, et dont on ne s'occupait plus, parut imprimée avec une Préface agressive et provoquante, sans qu'on sût trop d'où venait l'indiscrétion. On peut juger du parti que les ennemis en tirèrent.

Ils sonnèrent de toutes parts le tocsin, firent paraître jusqu'à cinq réfutations, et mirent dans la poursuite la plus grande diligence. On ne sait non plus par qui précisément ni de quelle manière l'écrit fut déféré à Rome; il y fut envoyé dans le temps qu'il faisait tant de bruit en France. On dit qu'il n'y arriva que le 10 février 1703. Clément XI le fit examiner sur-le-champ sans établir de congrégation, et, le 12, il rendait un décret

1. Article de M. Eustace, dans le *Supplément* in-4° au *Nécrologe*.

par lequel il le condamnait. Le lendemain 13, le Pape écrivait un Bref au roi pour lui faire connaître cette condamnation du *Cas de Conscience*, et, le 23 du même mois, il écrivait un autre Bref au cardinal de Noailles pour avertir très-sérieusement sa prudence et pour exciter son zèle.

Cet archevêque avait eu besoin, à ce qu'il paraît, d'être stimulé. Mais, qu'il eût connu et favorisé ou non, à l'avance, la solution du *Cas* (et il est difficile qu'il l'ait ignorée, puisque les Jansénistes affirment que tout se fit à l'ombre des tours de Notre-Dame), il n'y avait plus moyen pour lui de tarder plus longtemps à s'expliquer. Il se vit obligé de sévir contre le *Cas de Conscience* par un Mandement qu'il data (ou peut-être qu'il antidata) du 22 février, veille du jour même où le Pape lui écrivait, ne voulant point paraître en retard et trop en arrière. Son Ordonnance, quoi qu'il en soit, ne sortit que le 5 mars et ne fut affichée que le 7.

Il y censurait la Consultation comme tendante à renouveler les querelles décidées et comme favorisant les équivoques et restrictions mentales. Fidèle d'ailleurs à son système de neutralité ou de bascule, il recommandait fortement la charité, même dans le zèle, et donnait quelques conseils à l'adresse des impatients, c'est-à-dire des adversaires du *Cas*, qui, selon lui, étaient sortis des rangs avant l'heure et s'étaient pressés de faire feu sans l'ordre du chef. Ce Mandement eut le sort de presque tous les autres actes du même prélat, c'est-à-dire d'aliéner les Jansénistes sans lui gagner leurs adversaires [1].

1. J'emprunte beaucoup dans cet Exposé aux jugements et aux expressions

Cependant les docteurs qui avaient signé se rétractèrent à peu près tous, avec plus ou moins de facilité : « On les vit aller en foule, pour défaire ce qu'ils avaient fait, chez un chanoine de Notre-Dame, alors attaché au cardinal de Noailles, qui, par une mauvaise plaisanterie, en garda le nom de maître à dessiner (*dé-signer*). » Le seul des quarante qui tint bon jusqu'au bout et qui porta, sans varier, la responsabilité de son opinion, le docteur Petitpied, exilé à Beaune par ordre du roi, fut exclu de la Sorbonne à la suite d'une délibération, comme l'avait été Arnauld cinquante ans auparavant. Il crut même bientôt qu'il était plus prudent de sortir du royaume, et, se dérobant du lieu de son exil, il alla rejoindre le Père Quesnel en Hollande. De cette expulsion d'un docteur en Sorbonne il ne résulta point les *Provinciales* pour cette fois, mais l'*Histoire du Cas de Conscience* en huit volumes, par MM. Fouillou, Louail, Petitpied, Quesnel et mademoiselle de Joncoux, la nouvelle génération janséniste au complet [1].

M. Eustace, le malencontreux confesseur de Port-Royal, et M. Besson, curé de Magny, proche voisin du monastère, ces deux honnêtes gens un peu trop simples, qui avaient arrangé les articles les plus fâcheux

de Daguesseau (*Mémoire sur les Affaires de l'Église de France,* au tome XIII des Œuvres).

1. Ce docteur Petitpied paraît avoir été d'ailleurs de sa personne un fort aimable homme, fort affectueux ; c'était un disciple direct de Du Guet, et, dans les dissidences ultérieures, il suivit cette ligne de conduite : il rencontra, de la part des zélés du parti, les mêmes contradictions. On l'accusait, parce qu'il montrait quelque modération, de pencher toujours pour le parti le plus faible, de s'être laissé mettre à la tête d'un schisme parmi les Appelants. Cependant M. d'Étemare, l'un de ceux qui lui étaient le plus opposés sur des points de conduite ou de doctrine, ne pouvait s'empêcher de lui rendre justice pour le caractère : « Car qui est-ce qui ne l'aimait pas ? Il avait le talent de se faire aimer de tout le monde. »

du *Cas*, en furent aux regrets amers, et on peut dire, à la lettre, aux regrets mortels : M. Besson en mourut de chagrin l'année même (le 7 avril 1703, jour du Samedi-Saint). M. Eustace comprit trop tard et pleura jusqu'à sa mort les suites de son imprudence. Il continua quelque temps encore ses fonctions de confesseur auprès des religieuses. Mandé un matin chez le lieutenant de police M. d'Argenson (10 décembre 1705), il s'effraya, jugea prudent de s'éclipser, et, après être resté quelque temps caché à Paris ou aux environs, il prit le parti de se retirer à l'abbaye d'Orval, où il vécut près de douze ans encore sous un nom emprunté, inconnu de tous dans la maison, n'ayant de communication qu'avec l'abbé et le prieur, et tout occupé à y laver sa faute devant Dieu dans les larmes d'une austère pénitence.

En même temps que paraissait le Mandement du cardinal de Noailles et le même jour, 5 mars 1703, le roi en son Conseil, sur la proposition du chancelier de Pontchartrain, donna un Arrêt semblable à celui qu'il avait rendu en l'année 1668, à l'occasion de la Paix de l'Église, pour imposer de nouveau un silence absolu et rigoureux aux deux partis. Cet Arrêt était copié mot pour mot sur l'ancien, mais il fut loin d'avoir le même succès.

Les débats qui suivirent l'affaire du *Cas de Conscience*, et qui réveillaient toutes les vieilles altercations au sujet des Formulaires, provoquèrent la Bulle dite *Vineam Domini Sabaoth* (15 juillet 1705), que le roi se vit obligé de solliciter instamment de Clément XI. Cette Bulle, qui renouvelait et confirmait les anciennes, décidait que le silence respectueux sur les faits condam-

nés par l'Église ne suffit pas, et elle exigeait qu'en signant on jugeât effectivement le livre de Jansénius infecté d'hérésie. L'Assemblée du Clergé, séante en 1705, s'empressa de la recevoir sur l'invitation du roi. Le cardinal de Noailles, qui avait présidé l'Assemblée, donna bientôt un Mandement pour publier ladite Bulle, et il mit en tête de ce Mandement ces mots exprès : *Contre le Jansénisme*. C'est la présentation de la Bulle et de l'Ordonnance de l'archevêque, et le certificat signé qu'on demanda aux religieuses de Port-Royal, qui vont devenir l'accident et l'écueil par où la Communauté a péri.

Le *Cas de Conscience*, qui avait paru une levée de boucliers janséniste, avait été aussi, par contre-coup, le signal de nouvelles rigueurs qui s'étendirent à tous les opposants. On remarqua que le docteur Ellies Du Pin, assez peu janséniste en somme [1] et bien plutôt gallican, avait été exilé à Châtelleraut avec des marques d'une sévérité toute particulière. On crut, non sans beaucoup d'apparence, que son plus grand crime était d'avoir soutenu plus d'une fois, dans ses écrits, les maximes de la France contre la doctrine des Ultramontains ; et le roi voulut tellement se faire un mérite au-

1. Bossuet reprochait au docteur Du Pin, pour son *Histoire ecclésiastique*, d'affaiblir la tradition sur bien des articles, d'aller bien vite et de trancher bien hardiment sur les saints Pères. En matière de Grâce, Du Pin pensait que la doctrine des Pères latins n'était pas tout à fait la même que celle des Pères grecs. Il était disciple du docteur de Launoy et avait hérité de ses sentiments ; cela ne menait pas précisément au Jansénisme. Et quant aux habitudes de vie, il n'était pas un rigoriste : « M. Ellies Du Pin, nous dit quelqu'un qui l'a visité, était un savant homme, et en même temps un abbé fort coquet. Le matin il pâlissait sur les livres, et l'après-dîner sur les cartes en bonne compagnie de dames. L'endroit où il tenait sa bibliothèque et son cabinet à côté étaient d'une propreté merveilleuse. » (*Recueil de Littérature, de Philosophie et d'Histoire*, par Ét. Jordan, Amsterdam, 1730.)

près du Pape de l'exil de Du Pin, que, le même jour qu'il l'exila, il envoya un de ses gentilshommes ordinaires en faire part au nonce, avec l'ordre de dire que c'était pour faire plaisir au Pape qu'il traitait ainsi ce docteur. Le Pape, dans un Bref adressé au roi en ce temps-là, le remercia expressément de cette relégation de Du Pin, « homme d'une mauvaise doctrine et coupable de plusieurs attentats contre la doctrine du Siége apostolique. » Cet accord de puissances longtemps désunies ne faisait augurer rien de bon pour les résistants.

Un incident considérable, survenu par suite de ces nouvelles rigueurs et des mesures que prit l'autorité en divers pays, vint aggraver la situation du parti janséniste. Le 30 mai 1703, le Père Quesnel fut découvert et arrêté à Bruxelles par ordre du roi d'Espagne, à la requête de l'autorité ecclésiastique supérieure, et conduit dans les prisons de l'archevêque de Malines à Bruxelles même. On saisit tous les papiers qu'on trouva chez lui et sa Correspondance. Sur la première nouvelle de cette saisie, Fénelon, sentinelle vigilante à la frontière et très-alerte à intercepter les signaux entre le Jansénisme des Pays-Bas et celui de France, écrivait à l'abbé de Langeron (4 juin 1703) :

« Je commence par vous dire, mon très-cher fils, que M. Robert me mande que, le pénultième de mai, on a surpris à Bruxelles le Père Gerberon, le Père Quesnel et M. Brigode, et qu'on les a mis dans la tour de l'archevêché par ordre du roi (d'Espagne), après avoir saisi tous leurs papiers. Il ajoute qu'on avait dit que M. Quesnel s'était sauvé par une porte de derrière, mais qu'il croit qu'il a été pris comme les deux autres. On trouvera apparemment bien des gens notés dans leurs papiers, et il serait capital qu'on chargeât des gens bien instruits et bien intentionnés d'un tel inventaire. Il faudrait, pour bien faire, y poser un scellé, et faire transporter le tout à Paris pour examiner les choses à fond. Je conçois, par les choses que

M. Robert m'a dites très-souvent, que ces gens-là avaient un commerce très-vif avec les premières têtes de Paris, et qu'ils savaient beaucoup de choses secrètes, mais de source. Il faudrait interroger les domestiques et autres affidés de la maison où ils ont été pris, pour savoir où sont tous leurs papiers; car des gens précautionnés, et accoutumés à l'intrigue, auront, selon toutes les apparences, mis dans quelque autre lieu écarté et de confiance les choses les plus capitales... Si on peut trouver des gens comme M. Boileau (de l'archevêché), M. Du Guet et le Père de La Tour, dans les papiers saisis à Bruxelles, il faut les écarter [1], et ôter toute ressource de conseil à M. le cardinal de Noailles. »

Fénelon, je l'ai dit, était on ne peut plus alarmé à cette date, en voyant le réveil et les progrès du Jansénisme parmi les jeunes théologiens de son diocèse et des pays environnants. Tout en étant, de près, doux et tolérant pour les personnes, il ne cessait d'écrire à ses amis de Paris, au duc de Beauvilliers, à tout ce qui entourait le duc de Bourgogne, pour leur prêcher une politique sévère sur l'ensemble de la secte. Évidemment la mode y était; il fallait, disait-il, frapper d'autorité les principales têtes pour abattre les chefs du parti; c'était le seul moyen de décourager les autres : « La mode alors ne sera plus, pour les jeunes gens décidés par la faveur, de se jeter dans les principes de cette cabale abattue. Enfin cela encouragerait Rome, qui a besoin d'être encouragée. On peut juger de ce que fera ce parti si jamais il se relève, puisqu'il est si hardi et si puissant lors même que le Pape et le roi sont d'accord pour l'écraser. Un homme du parti me disait, il y a trois jours : *Ils ont beau enfoncer; plus ils chercheront, plus ils trouveront de gens attachés à la doctrine de saint Augustin; le nombre les étonnera.* »—A mesure qu'on avançait dans le siècle, Fénelon pensait avec plus de sollicitude au règne possible de son élève chéri,

1. C'est-à-dire les exiler : un euphémisme.

et il se préoccupait des circonstances ; il voyait et redoutait, dans le Jansénisme, un cadre tout trouvé d'opposition politique pour les mécontents. Cette opposition aurait beau jeu à l'entrée d'un nouveau règne; — et ce fut bien pis quand, le duc de Bourgogne mort, on n'eut plus qu'une minorité en perspective. Il importait de briser le cadre auparavant, d'en finir du vivant du vieux roi, et de ne pas laisser le parti traîner les choses en longueur jusqu'au moment où au début d'un nouvel ordre, encore mal assuré, et à un changement de système, on aurait trop à faire. Mater le parti dans ses chefs, en même temps que poursuivre et atteindre la doctrine sous tous ses déguisements, c'était le cri du très-clément Fénelon, son *Delenda Carthago ;* on vient de l'entendre dans son premier mouvement, dès qu'il apprit l'arrestation du Père Quesnel.

Ces papiers de Quesnel envoyés à Paris et livrés aux Jésuites, furent d'un terrible effet et donnèrent bien des armes. « Il s'y trouva force marchandise, dont le parti moliniste sut grandement profiter. » Si autrefois la Correspondance de Jansénius avec Saint-Cyran avait fourni matière à tant de commentaires malicieux et d'incriminations, ici c'était bien autre chose. Le Père de La Chaise était en mesure de dire, comme il le fit, en montrant une grande cassette : « Voilà tous les mystères d'iniquité du Père Quesnel ! nous avons tous les papiers, tous les mémoires, toutes les lettres, tous les brouillons, jusqu'à leurs chiffres et leur jargon, depuis plus de quarante ans ; et il est étonnant combien il s'y trouve de choses contre le roi et contre l'État [1]. »

1. C'est ce que dit aussi et ce que prétend prouver le Père Daniel par les

Parmi ces papiers, il en était un qui ne paraîtra que singulier et bizarre. C'était un Projet burlesque, selon lequel les Jansénistes, sous le nom de *Disciples de saint Augustin*, auraient proposé, vers 1684, leurs conditions de paix au comte d'Avaux, lorsque ce négociateur fut chargé de conclure avec les puissances la Trêve de vingt ans. La faction *Jansénienne* aurait demandé à y être comprise et à être traitée sur le pied d'un Souverain[1]. Peut-on croire, un seul moment, qu'une telle pièce ait été sérieuse, et que les *Disciples de saint Augustin* aient prétendu traiter de puissance à puissance? Prenaient-ils donc au pied de la lettre ce qu'avait dit d'eux autrefois le plaisant Roquelaure, selon le rapport de Guy Patin : « On dit que M. de Roquelaure a proposé de beaux moyens pour envoyer une grande armée en Italie, savoir, que M. de Liancourt fournirait vingt mille Jansénistes, M. de Turenne vingt mille Huguenots, et lui, fournira dix mille Athées[2]. » Accusés sur le Projet de traité, les Jansénistes n'ont pas eu de peine à se défendre. Selon Clémencet et selon toute vraisemblance, cette Lettre au comte d'Avaux « ne fut jamais qu'une badinerie, qu'une pièce faite à plaisir, composée par un homme oisif qui avait voulu se divertir, une pièce semblable à l'Arrêt du Parlement en faveur des Péripatéticiens, qu'on voit à la fin des Œuvres de M. Despréaux. » Dom Clémencet ne veut même absolument pas que la pièce ait été dictée par M. Arnauld ni écrite de la main de M. Ruth d'Ans, ni que le Père Quesnel y ait pris d'autre part que

extraits qu'il en a donnés dans sa *Lettre à une Dame de qualité* (voir au tome III du Recueil de ses *divers Ouvrages théologiques, philosophiques*, etc.).

1. Je donne pour les curieux cette pièce diplomatique, d'un genre à part, dans l'*Appendice* de ce volume.

2. Lettre de Guy Patin, du 11 novembre 1662.

d'y avoir mis après coup la date. Il me semble aller dans sa défense plus loin qu'il n'était nécessaire. Pour moi, je me figure très-bien que, vers le commencement de l'année 1685, Arnauld, Quesnel et Du Guet, réunis dans la petite maison de Bruxelles, aient imaginé ce genre de divertissement. Rappelons-nous toutes ces allusions dont leurs lettres d'alors sont remplies, sur le *Père Abbé*, le *saint homme Abraham*, le *petit monastère*. Le Projet de trêve put être l'ouvrage d'une de ces soirées de belle humeur dans la petite abbaye. Ils auront pu se dire : « Que n'avons-nous demandé aussi à être compris dans la Trêve? La Paix de Nimègue enfreinte a produit la Trêve que nous voyons, pourquoi la Paix de l'Église enfreinte n'aurait-elle pas eu une issue pareille?» Et ils se seront mis à rédiger la lettre postiche. Remarquons d'ailleurs que si l'idée est assez ingénieuse, l'exécution n'est pas très-piquante, et en tout la plaisanterie est bien assez méthodique et assez peu légère pour être d'Arnauld ou, si l'on aime mieux, de Quesnel.

Mais il y avait bien d'autres choses dans les papiers de ce dernier, et, quoi qu'on pût répondre sur tel ou tel point, un air de cabale était répandu sur l'ensemble. Il y avait les preuves d'une grande activité clandestine et souterraine; des masques pour chaque personne, ce qui sentait la société secrète; des noms de guerre pour chacun, ce qui supposait la guerre. Ces papiers déposés chez les Jésuites de la maison professe à Paris, et là déchiffrés, pétris, torturés et passés à l'alambic dans une espèce de cabinet noir *ad hoc*, puis présentés par extraits, préparés par doses au roi, lus, relus, mitonnés chez madame de Maintenon *tous les soirs pendant dix ans*, opérèrent à coup sûr et sans contrôle. Si la calomnie y mêla du poi-

son, ce fut un lent et sûr empoisonnement. Quantité de personnes de tous rangs furent compromises, inquiétées; quelques-unes emprisonnées[1]. Une ligne, une phrase louche, glissée là par un ennemi, pouvait vous perdre. M. Vittement, lecteur auprès des Enfants de France, était en danger d'être renvoyé s'il n'avait fait voir clairement au roi qu'on l'avait pris pour un autre. L'archevêque de Reims Le Tellier fut trouvé en correspondance indirecte avec Quesnel moyennant un intermédiaire, et tomba en disgrâce. Si le Père de La Chaise a vraiment dit du soupçon de Jansénisme, dont il était alors si aisé de noircir les gens : *C'est mon pot au noir*, ce fut surtout depuis qu'il eut entre les mains les papiers du Père Quesnel, qu'il put le dire. Dès qu'il y avait du Jansénisme dans une affaire, eût-on les meilleures raisons à faire valoir, on n'avait guère espoir d'être entendu[2]. Il n'entre pas dans mon plan d'insister

1. Les premiers emprisonnés furent : Dom Thierry de Vlaixne, religieux bénédictin de l'abbaye d'Hautville, à quatre lieues de Reims, arrêté le 6 août 1703 et conduit à Vincennes, dont on saisit aussi les papiers et correspondances; Dom Jean Thiroux, autre bénédictin, mais de la congrégation de Saint-Maur (le précédent était de la congrégation de Saint-Vannes), prieur à Meulan, arrêté le 23 octobre 1703 et mis à la Bastille; M. Willart (ou Vuillart), arrêté le même jour à Paris, simple laïque, qu'on représenta comme l'agent ou le *procureur-général de tout l'Ordre des Jansénistes à Paris*, homme lettré, autrefois secrétaire de l'abbé de Haute-Fontaine, ancien voisin de Racine, voisin de Rollin, correspondant habituel du Père Quesnel, très-âgé, et qui resta douze ans à la Bastille. Il n'en sortit qu'en septembre 1715, par les soins de mademoiselle de Joncoux, et pour mourir le mois suivant (23 octobre), un mois après sa libératrice.

2. Parmi les personnes qu'on arrêta se trouvait l'abbé Anselme de Brigode, frère du compagnon de Quesnel; on le mit dans la citadelle d'Amiens, d'où on le transféra à Vincennes, où il mourut. On demanda de plus à la mère de ces messieurs Brigode, marchande à Lille et âgée de soixante-douze ans, un cautionnement qui répondît de sa personne et de sa conduite. Elle fit un placet, que le maréchal de Vauban se chargea de remettre et d'appuyer. Le maréchal écrivait de Versailles à ce sujet : « Je me suis tué de dire que c'était une femme de soixante-douze ans, qui ne songeait à rien moins qu'à quitter son pays, où

davantage sur ces papiers, et de chercher exactement à déterminer quel était le genre et la nature d'intrigues qu'on y pouvait démêler sans injustice; je ne ferai qu'une remarque toute pratique : le moyen, après cela, de soutenir à des gens sensés qui avaient vu les extraits, que le Jansénisme n'était qu'un *fantôme*[1] ?

Et pour en revenir à ce qui nous touche, au monastère de Port-Royal, on voit quel était en ces années tout le péril de sa situation : une guerre théologique se rallumant au dehors, les adversaires plus maîtres à la Cour que jamais, y tenant tous les accès et poursuivant leurs menées jour et nuit avec certitude. Que pouvait notre sainte masure de Port-Royal, de toutes parts croulante et en ruines, contre ces sapes calculées et savantes ?

Et pourtant, sans un incident malheureux qui appela le tonnerre, on aurait pu traîner, continuer de languir, faire parler de soi le moins possible; et si l'on avait pu, par miracle, atteindre la mort de Louis XIV, l'avénement de la Régence, qui sait ?....

Le 18 mars 1706, le confesseur de Port-Royal, qui n'était plus alors M. Eustace, mais M. Marignier, eut à se rendre sur invitation chez M. Gilbert, grand-vicaire de M. de Noailles et supérieur de Port-Royal depuis la mort de M. Roynette. M. Gilbert lui demanda si les religieuses

elle avait des établissements qui ne lui permettaient pas d'y songer, quand même elle en aurait envie. Je ne sais pas quel effet cela produira, mais la prévention qu'on a en ce pays-ci contre le Jansénisme pourrait bien ne lui être pas favorable. »

1. « Le Jansénisme n'est point un fantôme, disait madame de Maintenon en 1715, dans un Avis à deux demoiselles qui sortaient de Saint-Cyr pour se faire religieuses; c'est une erreur qui dure depuis longtemps et qui s'est bien étendue; le long règne du feu roi n'a pu le détruire, quoiqu'il y ait toujours travaillé, etc., etc. »

avaient reçu le Mandement et la Bulle, qui avaient déjà paru depuis six mois : à quoi M. Marignier ayant répondu qu'on ne les avait point encore vus dans leurs quartiers, M. Gilbert lui donna un exemplaire de l'un et de l'autre, et il y joignit en manière de modèle la formule selon laquelle les religieuses de Gif les avaient reçus quelques jours auparavant : « La Bulle et Ordonnance ci-dessus ont été lues et publiées à la grille de l'abbaye de Gif par nous prêtre soussigné, préposé à la conduite des religieuses, et reçues avec le respect dû à Sa Sainteté et à Son Éminence par les religieuses (suivait la signature du confesseur). » Il témoigna désirer qu'on fît de même à Port-Royal, recommandant le plus de diligence possible. On ne demandait pas que les religieuses signassent, mais simplement que M. Marignier leur confesseur mît son nom au bas de cette espèce de certificat.

M. Marignier, de retour à Port-Royal dès le lendemain 19 mars, vint en surplis au chapitre de la Communauté, qui était assemblée à onze heures du matin. Il y rendit compte de son voyage et de la commission dont il était chargé. — Une des sœurs, dans une lettre au précédent confesseur M. Eustace, le mettait au fait, en ces termes, de ce qui se passa alors :

« M. Marignier nous dit qu'il avait consulté de nos amis qui sont, dit-il, à présent en petit nombre, et qu'ils n'y trouvaient point de difficulté. On lui demanda s'il vous avait parlé ; il dit qu'il ne savait pas où vous étiez, mais qu'on lui avait dit que vous ne trouviez pas non plus de difficulté. Il voulait donc que ces Bulle et Mandement nous fussent lus ce même jour, et qu'on les renvoyât aussitôt. La Communauté demanda qu'on en fît la lecture pour voir ce qu'elle contenait (la Bulle), avant que de l'entendre à l'église. M. Marignier paraissait n'en avoir point d'envie, disant *que nous nous allions embarrasser*, mais on persista et on la lut. *Elle nous fit peur*, et l'on dit qu'après avoir souffert si longtemps, c'était tout à fait abandonner la Vérité, que de témoigner qu'on recevait avec respect cette Bulle

et le Mandement, où il y a à la tête que c'est *contre les Jansénistes*. La mère prieure, Madeleine de Sainte-Julie (Baudrand), et ma sœur Élisabeth Agnès (Le Féron) surtout, dirent qu'il fallait prendre du temps pour prier Dieu, et qu'il fallait que notre Mère écrivît au supérieur que nous avions accoutumé de prier Dieu avant que de conclure des choses de cette importance. »

Le résultat de la réflexion et de la prière, et aussi de la consultation secrète des amis, fut de s'encourager à ne pas céder.

Le 21 mars, dimanche de la Passion, à dix heures du matin, la Communauté s'assembla au chœur sans sonner, et, la grille étant ouverte, M. Marignier lut le Mandement et la Bulle, et il écrivit au bas ce qui avait été résolu :

« La Bulle et Ordonnance ci-dessus ont été lues et publiées à la grille de Port-Royal des Champs par moi prêtre soussigné, préposé à la conduite des religieuses, lesquelles ont déclaré qu'elles les reçoivent avec le respect dû à Sa Sainteté et à Son Éminence, *sans déroger à ce qui s'est fait à leur égard à la Paix de l'Église sous le Pape Clément IX*. Fait ce 21 mars 1706, signé : Marignier, prêtre. » L'abbesse réitéra purement et simplement cette formule dans une lettre à l'archevêque écrite le même jour.

La pensée, la résistance, l'obstination, la désobéissance, et dès lors la ruine de Port-Royal, étaient renfermées dans cette clause additionnelle : *Sans déroger*[1].

Franchement, et à voir les choses par le dehors, des yeux du simple bon sens, lorsqu'une Bulle sollicitée par le roi était arrivée en France, y avait été reçue sans

1. L'expédient de cette clause, *Sans déroger*, etc., avait été donné en secret par M. Mabille, docteur de Sorbonne, attaché à la paroisse de Saint-Leu à Paris, puis retiré à Palaiseau, et l'un des conseillers habituels de Port-Royal dans les affaires des derniers temps. Il est l'auteur de la clause.

difficulté par l'Assemblée générale du Clergé, enregistrée sans difficulté par le Parlement, acceptée avec de grands témoignages de soumission par la Faculté de théologie, publiée avec Mandement par tous les Évêques du royaume, il était singulier et ridicule que, seules, une vingtaine de filles, vieilles, infirmes, et la plupart sans connaissances suffisantes, qui se disaient avec cela les plus humbles et les plus soumises en matière de foi, vinssent faire acte de méfiance et protester indirectement en interjetant une clause restrictive. Mais Port-Royal ne serait plus lui-même s'il n'était ainsi jusqu'au bout. C'est l'esprit d'Arnauld qui survit, même quand Arnauld est mort.

Remarquez que c'étaient les anciennes qui, les premières, avaient élevé les difficultés. C'étaient des soldats de la vieille armée qui donnaient le signal et l'exemple à la nouvelle ; on s'échauffait au souvenir des vieilles guerres. Je ne crée point cette image de mon chef : « Pour moi, disait l'une d'elles, il me semble que je suis comme un soldat qui a été à l'armée, et qui désire toujours d'y retourner, quoiqu'il y ait eu beaucoup de mal ; car la seule pensée que je souffrirai encore pour la Vérité, me remplit de joie. »

Le certificat restrictif ne satisfit point l'archevêque, et n'était point de nature à être produit à la Cour. Le mardi 23, M. Gilbert se rendit à Port-Royal, vit l'abbesse, les religieuses anciennes et nouvelles : il prit chacune de celles-ci en particulier, essaya de les vaincre. En définitive et tout raisonnement épuisé, elles ne purent que se mettre à genoux, en le priant de les protéger auprès de l'archevêque : « Mais devons-nous livrer nos consciences? » C'était leur dernier mot.

Il recommença le lendemain à leur parler; il leur fit sentir que, par cette désobéissance, elles allaient se perdre, donner des armes à des *personnages malins* qui leur en voulaient; qu'elles mettaient le cardinal dans l'impuissance de les défendre auprès du roi. Tout compte fait, ces dignes et incurables filles jugèrent comme l'une d'elles, une sœur Synclétique, qui disait: « Notre maison ressemble à une vieille masure qui menace ruine de tous côtés, par l'impuissance où l'on est de soutenir les exercices : ne vaut-il pas mieux être détruites tout d'un coup pour la gloire de Dieu, que de défaillir peu à peu ? »

Je crois, en rendant ma double impression, rendre aussi celle de beaucoup de lecteurs. On trouve cette résistance, cette ardeur du martyre parfaitement déraisonnables, et on est saisi en même temps d'un sentiment de compassion et de respect. Savoir souffrir par un scrupule (même erroné) de conscience, n'hésiter pas à sacrifier son repos à ce qu'on croit la justice et la vérité, est chose si rare!

Le Père Quesnel consulté de loin, à Amsterdam où il s'était réfugié après s'être échappé de sa prison de Bruxelles, approuva la résistance, et dit :

« La disposition où sont ces fidèles servantes de Dieu, de s'exposer à tout plutôt que de trahir leur conscience par l'approbation de cet Écrit calomnieux, et de blesser par là la vérité, la justice et la mémoire de tant de saints prélats, de leurs propres mères si dignes de vénération, de leurs pieuses et chères sœurs, et des excellents théologiens qui les ont instruites et défendues; cette disposition, dis-je, est un don tout particulier de la miséricorde de Dieu et de la Grâce de Jésus-Christ, qui doit les remplir d'une humble et profonde reconnaissance, allumer dans leur cœur un ardent désir d'y correspondre par un attachement inviolable, etc. »

Quesnel était alors l'oracle; il avait hérité du man-

teau d'Arnauld et avait reçu comme une nouvelle onction par sa prison récente, par sa délivrance merveilleuse.

D'un autre côté, des amis plus voisins, plus frappés des circonstances et des dangers, des hommes d'ailleurs profondément attachés à Port-Royal et d'un excellent conseil, tel que M. Issali, le vénérable doyen des avocats, désapprouvaient la résolution. Ce dernier ami, alors bien près de sa fin, écrivait à l'abbesse, le 24 mars, à la sollicitation de M. de Noailles, et lui disait : « Il me paraît qu'en voulant s'attacher à une restriction qui ne sert de rien, on fait voir beaucoup de présomption qui ne convient pas à des filles religieuses, et c'est hâter et précipiter leur ruine, que leurs ennemis poursuivent depuis si longtemps. »

Ce conseil sage venant d'un homme habituellement si écouté, d'un ancien ami de M. Le Maître et ancien solitaire lui-même, du père de l'une des religieuses, ne parut qu'un trait de faiblesse affligeant, mais excusable, chez un vieillard de 86 ans.

Le propre de nos religieuses, en résistant, était de prétendre qu'elles étaient dans l'ordre. L'abbesse écrivit à l'archevêque, pour le lui prouver, jusqu'à trois lettres consécutives. « Elles m'envoient des *factums* et des *instructions*, » disait M. de Noailles. Il avait dit d'abord à M. Gilbert le supérieur : « Cela ne se passera pas sans qu'il y ait quelque chose de marqué. »

Le premier effet de la désobéissance fut un Arrêt du Conseil qui défendait à Port-Royal de prendre des novices ; la défense jusque-là n'avait été que verbale. M. de Noailles rendant compte au roi de ce qui s'était passé, et ayant ajouté qu'on pouvait terminer cette af-

faire sans éclat, parce que les religieuses, étant toutes vieilles, mourraient bientôt, et qu'il leur était défendu de recevoir des novices : « Mais, dit le roi, il n'y a point d'Arrêt qui leur fasse cette défense ; il faut en donner un. » L'Arrêt en forme, avec des considérants fort sévères, fut rendu le 17 avril, et signifié le 23 à la sœur Le Féron, cellérière.

Cette digne personne, qui sentit toutes les conséquences d'un tel acte, et qui avait été de celles pourtant qui avaient contribué des premières à l'attirer, en reçut un coup si rude qu'elle mourut trois jours après, le 26 ; elle était âgée de 73 ans. Elle avait déjà essuyé, disent nos auteurs, *le feu de deux persécutions ;* elle succomba au début de la troisième, ayant été la première à *lever l'étendard.* Ils en parlent comme ils feraient d'un brave officier. Pour nous, historiens pacifiques et curieux, nous ne saurions oublier les obligations particulières que nous avons à la sœur Le Féron pour nous avoir conservé tant de Relations et de Journaux de Port-Royal écrits de sa main, et pour avoir été le dernier et infatigable archiviste de la maison.

On avait bien du courage moral dans ce Port-Royal de l'extrême fin, mais on prenait sur soi pour en avoir, et, dans l'effort, la machine trop frêle se brisait. Ce mois d'avril fut fertile en morts. Trois autres anciennes moururent à peu de jours de distance : la sœur Françoise de Sainte-Thérèse de Bernières, sous-prieure, fille de M. de Bernières, cet ancien ami ; la prieure, Françoise-Madeleine de Sainte-Julie Baudrand, et l'abbesse elle-même, la mère Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, enlevée le 20 avril, — toutes les têtes de la

maison. Comme la prieure était mourante en même temps que l'abbesse, celle-ci eut le soin, avant de mourir, de nommer pour prieure la mère Louise de Sainte-Anastasie Du Mesnil, la préférant à d'autres plus anciennes à cause de son mérite. Le choix, en effet, ne pouvait être meilleur.

Pendant l'agonie de cette abbesse, la mère Boulard, « plusieurs des religieuses, et même des personnes du dehors (si l'on en croit un Nécrologe plus légendaire que les autres), entendirent des chants mélodieux chantés par de jeunes voix claires et extrêmement douces, et qui ravissaient ceux et celles qui les ouïrent. » Cette mélodie, qui semblait partir d'au-dessus des nuées, n'aurait pas duré moins de six heures et demie, tout le temps de l'agonie de la révérente mère abbesse. Cela se passait en plein jour, de dix heures du matin jusqu'à quatre heures et demie du soir que la moribonde expira. On entendit, à diverses reprises, prononcer très-distinctement ces paroles du Répons des prières pour les agonisants, *Subvenite et occurrite...* et cependant personne ne chantait dans toute la maison. Dix-sept personnes, parmi lesquelles une sourde, attestèrent avoir entendu ces chants mélodieux. — Le délire commence, mais sur un ton assez doux ; les Convulsions, qui viendront vingt-et-un ans plus tard, seront moins mélodieuses.

La nouvelle prieure, dès les premiers jours, écrivit à M. de Noailles pour l'informer de la mort de la mère Boulard et le supplier d'envoyer quelqu'un, selon la coutume, qui assistât à l'élection d'une nouvelle abbesse et la confirmât en son nom, demandant humblement elle-même à être relevée de ses fonctions. Il fut ré-

pondu par l'archevêque qu'il n'y avait pas lieu à l'élection d'une abbesse; et en effet Port-Royal ne fut plus admis à en élire, et tout se passa désormais sous le gouvernement d'une simple prieure [1]. Les religieuses réclamèrent; les lettres apologétiques ne manquèrent pas : il y en eut d'adressées coup sur coup et au cardinal, et à leur supérieur M. Gilbert, et au Pape. Dans un entretien qu'il eut, le 23 juillet, à Conflans avec M. Marignier, confesseur des religieuses, le cardinal se plaignit vivement d'elles :

« Je vous ai fait venir pour vous dire que je me décharge des religieuses de Port-Royal sur votre conscience. Qui que ce soit qui les conseille, elles ont de très-mauvais conseillers; je les trouve dans une désobéissance tout à fait criminelle. J'ai envoyé le Supérieur pour les gagner par de bonnes raisons, et elles n'ont opposé que leur obstination. Rien n'est pire que des *demi-savantes*. Toujours je leur ai servi de patron dans l'espérance de les ramener; j'ai rendu témoignage au roi que tout était en paix chez elles, et par là j'avais suspendu ce que j'ai enfin laissé aller. »

Il lui échappa cependant de dire, un instant après : « A la vérité, quand elles auraient fait ce qu'on souhaitait d'elles, elles n'en auraient pas été mieux selon le monde; le dessein que le roi a de les détruire était pris dès longtemps; mais elles en seraient mieux selon Dieu. » Il dit encore « qu'il ne demandait pas la foi sur le fait, mais une soumission d'enfant. » Il parut dire que ce certificat n'avait point été impérieusement exigé, et qu'on aurait pu s'abstenir de le donner; qu'on

1. On ne manqua pas de remarquer, après la ruine, que de même qu'il y avait cent ans, madame *Boulehart* avait été la dernière abbesse du Port-Royal d'avant la réforme, du Port-Royal antérieur à la mère Angélique, la mère *Boulard* avait été la dernière abbesse du Port-Royal réformé et selon la mère Angélique. C'étaient des consonnances dans lesquelles on croyait voir des rapports mystérieux et des harmonies.

s'était jeté de gaieté de cœur dans l'embarras et le labyrinthe où l'on était. Probablement il entendait qu'on aurait dû laisser faire M. Marignier et garder le silence : car enfin ce n'était point sans son ordre, à lui archevêque, et sans l'avoir consulté, que M. Gilbert avait parlé de Bulle et d'attestation. Il sembla toutefois, par sa mine, le donner à entendre. Ce point de l'entretien n'est pas bien éclairci. — Pour conclure, il déclara qu'il n'y avait pas à espérer l'élection d'une abbesse : « Pour l'élection, je la refuse absolument. Si on avait fait ce que je souhaitais, elle aurait été accordée vingt-quatre heures après. »

Cette réponse que le cardinal fit à M. Marignier pour qu'il la portât aux religieuses, affligea tellement le digne prêtre, qu'il tomba malade de chagrin et mourut le mois suivant (31 août). Ces gens d'affection et de conviction unique et concentrée ont des manières de prendre les choses à cœur, qui les tuent [1].

Le moment était bon, pour les religieuses de Port-Royal de Paris, de remuer leurs procédures et de pousser leurs prétentions contre le monastère des Champs. Sur la fin de cette année 1706, elles présentèrent Requête au roi pour demander la révocation de l'ancien Arrêt de partage et des actes qui l'avaient consacré, la suppression et l'extinction du titre de Port-Royal des Champs et la réunion de ses biens à leur abbaye, moyennant pension viagère aux religieuses restantes. La Requête étant prise en considération, il y eut Arrêt du Conseil du 29 décembre, ordonnant visite dans les deux maisons par le conseiller d'État Voysin (futur

1. C'est ce que les Anglais appellent « mourir de brisement de cœur, de cœur brisé, *broken-heart.* »

chancelier), et ce magistrat, après avoir commencé par la maison de Paris, se rendit, le 19 janvier 1707, à Port-Royal des Champs pour y prendre aussi connaissance du nombre des personnes, de l'état des biens, des revenus, etc. Ses opérations durèrent jusqu'au 21. J'omets les vaines Requêtes de nos religieuses au roi, les lettres inutiles au cardinal; ce dernier, qu'elles s'étaient dorénavant aliéné, n'avait qu'un mot pour toute réponse à leurs Apologies : « Elles ne sont pas hérétiques, leur foi est pure; mais ce sont des rebelles et des désobéissantes. »

Cependant, sur une seconde Requête des religieuses de Paris suppliant qu'on statuât, le roi répondit par un second Arrêt du Conseil du 9 février 1707, par lequel l'ancien Arrêt de partage était révoqué; et pour ce qui regardait l'extinction de Port-Royal des Champs et la réunion de ses biens à Port-Royal de Paris, comme l'affaire était du ressort de la juridiction ecclésiastique, elle fut renvoyée devant le cardinal de Noailles pour qu'il y fût procédé selon les règles et constitutions canoniques. De plus, l'Arrêt portait « qu'en attendant il serait mis tous les ans en séquestre six mille livres des revenus de l'abbaye des Champs, et que les religieuses eussent à réduire au nombre de dix les personnes qui les servaient à titre d'officiers, domestiques ou autrement, en sorte que, avec les *dix-sept* religieuses et les *neuf* converses qui s'y trouvaient actuellement, il n'y eût en tout que *trente-six* personnes entretenues aux dépens de la maison; ordonnant de faire sortir toutes les autres personnes séculières, sous quelque titre qu'elles y fussent. »—Le sort de Port-Royal était irrévocablement décidé.

On tirait enfin les conséquences de cette politique de M. de Harlay, qui avait consisté à empêcher avant tout Port-Royal de se recruter et à le laisser systématiquement dépérir. Maintenant on le prenait sur le fait de dépérissement, et d'un dépérissement très-avancé, et on s'en prévalait contre lui pour dire que l'ancien partage était hors de proportion. Ainsi se révélait la tactique dans son double jeu : d'une part empêcher Port-Royal de se renouveler par des novices, et de l'autre lui retirer juridiquement ses biens sous prétexte qu'il ne se renouvelait plus.

En vertu de cet Arrêt du 9 février, dix-huit personnes qui, à des titres divers, habitaient la maison tant au dehors qu'au dedans, comme pensionnaires ou comme serviteurs, furent obligées d'en sortir.

Les religieuses des Champs, bien que sans espoir de réussir, mais jusqu'au bout fidèles à leurs habitudes de légalité, formèrent opposition à l'exécution des Arrêts; elles furent déboutées par un nouvel Arrêt. On se perd dans cette suite d'oppositions, de protestations, de mémoires et de requêtes; j'en viens d'indiquer un assez bon nombre, et j'en saute et j'en sauterai. En effet, elles se défendaient comme des lions, comme des sœurs de gens de loi, comme des filles d'Arnauld et de parlementaires; c'est un trait caractéristique de la tribu et de la race. Elles sont des raisonneuses, des plaideuses, en même temps que des martyres.

Oh! que si jamais il y avait eu moyen pour la France, pour ce pays d'honneur et de folie, de devenir un pays de force et de légalité, où l'on défendît son droit pied à pied, même par chicane, mais où l'on le défendît jusqu'à la mort et où dès lors on le fondât, c'eût été (je

l'ai senti bien des fois dans cette histoire, et je le sens encore plus distinctement à cette heure), — c'eût été à condition que l'élément janséniste, si peu aimable qu'il fût, l'élément de Saint-Cyran et d'Arnauld n'eût pas été tout à fait évincé, éliminé, qu'il eût pris rang et place régulière dans le tempérament moral de la société française, qu'il y fût entré pour n'en plus sortir. L'école qui serait issue de Port-Royal, si Port-Royal eût vécu, aurait fait *noyau* dans la nation, lui aurait peut-être donné solidité, consistance; car *c'étaient des gens*, comme me le disait M. Royer-Collard, *avec qui l'on savait sur quoi compter;* caractère qui a surtout manqué depuis à nos mobiles et brillantes générations françaises.

Prévoyant tout, au spirituel comme au temporel, nos religieuses eurent l'idée de signer en Chapitre, le 8 mai 1707, un Acte de protestation contre les signatures qu'on pourrait extorquer d'elles un jour, et de les déclarer à l'avance nulles et abusives, s'en référant pour leurs vrais sentiments à cet Acte délibéré en commun, et destiné à faire foi et témoignage : « afin que si dans la suite, y disaient-elles, on portait les choses aux extrémités dont nous sommes menacées, et qu'il y en eût quelqu'une d'entre nous à qui l'on fît signer quelque chose de contraire, soit par menace ou par quelque mauvais traitement, cette faute ne pût être imputée qu'au défaut de liberté, et à l'accablement où les extrêmes afflictions peuvent réduire de pauvres filles âgées, infirmes, et destituées de tout conseil. » — Elles n'avaient pas tort de prévoir ce cas extrême; car, après leur dispersion, toutes en effet, excepté deux, finirent par céder et par signer.

Une première sentence de l'Officialité ou tribunal de

l'archevêché, devant lequel il y eut débats et plaidoiries contradictoires, les débouta encore une fois de leur opposition et des fins de non-recevoir qu'elles mettaient en avant, et le commissaire ecclésiastique, nommé par M. de Noailles pour procéder à l'extinction, allait pouvoir commencer à informer. Elles interjetèrent aussitôt appel à la Primatie de Lyon. Comme dans une ville qu'on prend d'assaut, une barricade enlevée, on en rencontrait une autre.

Ces lenteurs et ces formalités impatientaient le roi, qui dit un jour au cardinal à Versailles : « Si l'évêque de Chartres avait eu l'affaire de Port-Royal entre les mains, en quinze jours elle aurait été finie, et il y a six mois que vous nous tenez là. »

Le cardinal, stimulé, en vint aux rigueurs, mais il y vint selon sa nature encore et avec méthode. Il avait, nonobstant l'appel, envoyé à Port-Royal le même commissaire ecclésiastique précédemment destiné à faire la visite contentieuse, M. Vivant, l'un de ses grands-vicaires, pour y faire une visite qui ne pouvait plus être censée que pastorale ; mais elle devait servir et tenir lieu au besoin de monition canonique, et préparer la voie à l'interdiction des sacrements. M. Vivant, qui s'y conduisit d'ailleurs avec beaucoup de modération, ne put s'empêcher, en partant, de dire aux religieuses : « Vous avez eu tort de faire tant d'éclat sur la visite[1] ; vous tirez contre un plus fort que vous ; vous avez appelé à Lyon ; de Lyon vous irez à Rome ; je ne sais si on vous donnera le temps de faire tout cela. » Bientôt après, le cardinal enleva aux religieuses un jeune et modeste confesseur,

1. La visite contentieuse à laquelle elles avaient fait opposition et sur laquelle elles venaient d'interjeter appel.

le seul qu'elles eussent depuis la mort de M. Marignier, M. Havart, et qui était tout à elles. Il leur envoya deux ecclésiastiques choisis exprès, et notamment M. Pollet, vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet et supérieur du séminaire, qui les prêchait comme avait fait autrefois M. Bail ou M. Chamillard [1]. On revit une répétition des mêmes scènes qu'on avait vues plus de quarante ans auparavant sous M. de Péréfixe. Elles furent privées de la communion. M. de Noailles disait d'elles, dans l'amertume de son cœur et pour justifier sa sévérité (et ces paroles leur furent communiquées de sa part) :

« Plus je pense à leur conduite, plus je trouve leur résistance inexcusable. Elles agissent directement contre les paroles de Jésus-Christ même; elles méprisent ceux qu'il leur ordonne d'écouter, et elles écoutent ceux qu'il leur ordonne de mépriser. Par là je les crois très-indignes des sacrements, et je ne puis permettre qu'on les y reçoive : on ne doit plus leur donner ni la communion ni l'absolution, ni souffrir que d'autres la leur donnent... Je suis l'homme de l'Église, obligé par conséquent à venger son autorité méprisée, et à la faire respecter dans tous les lieux de ma juridiction. Plus elles croient que j'ai eu de bonté pour elles, plus elles ont de tort et d'ingratitude à mon égard de me résister en face aussi publiquement qu'elles font. Je n'ai eu cette bonté que lorsque j'ai trouvé en elles de vieilles fautes en quelque façon réparées et pardonnées par M. de Péréfixe, mon prédécesseur, et par le Pape même. Leur nouvelle désobéissance m'a fait changer avec raison de sentiments pour elles, y trouvant, outre l'injure faite à l'Église, qui est le principal, une offense personnelle contre moi. Il n'est pas vrai que les peines qu'elles souffrent ne viennent que de la mauvaise volonté de leurs ennemis et non de mon mouvement : il est vrai que c'est avec grande peine que je me trouve contraint par leur révolte à les punir; mais je m'y crois obligé en conscience, et je le ferai aussi fortement que je croirai le devoir faire... »

Il les mit encore une fois au pied du mur, et en de-

1. Il faut convenir cependant que les discours qu'on a de M. Pollet ne sont point si déraisonnables, et l'un des historiens les plus aveuglément jansénistes, Guilbert, a dit de lui : « On doit cette justice à M. Pollet, qu'excepté ses préventions sur la doctrine, on ne pouvait lui reprocher aucune mauvaise façon, et qu'il n'était nullement incommode à la Communauté. »

meure de se rétracter, en leur adressant une dernière sommation ou monition canonique. Elles n'y virent que des causes de nullité, par l'omission de quelques formalités. L'archevêque n'y gagna pour toute réponse qu'un Acte capitulaire dressé par elles, et qu'elles firent signifier à M. Pollet par un huissier de Chevreuse. L'excommunication alors fut lancée par Ordonnance du 22 novembre 1707.

Pendant que ces choses se passaient au spirituel, au temporel les biens étaient saisis ; on leur retirait le pain de tous les côtés, le pain du corps, disaient-elles, comme celui de l'âme ; un séquestre de 6,000 livres emportait et confisquait le plus clair de leurs biens sous leurs yeux et à leur porte même : elles n'avaient pas en tout plus de 8,000 livres de revenu[1]. Leur homme d'affaires et leur conseil dans cette dernière contention, M. Le Noir de Saint-Claude, qui demeurait depuis environ quatorze ans chez elles dans la petite maison de la cour dite *la maison de M. de Sainte-Marthe*, y vivant le plus qu'il pouvait en solitaire et en pénitent, et ne redevenant avocat la plupart du temps qu'en guêtres encore et en sarrau, fut arrêté le 20 novembre 1707, et mis à la Bastille ; il n'en sortit qu'à la mort de Louis XIV, et il ne mourut lui-même qu'en

1. Il est assez difficile de concilier ce chiffre de 8,000 livres (ou, pour être tout à fait exact, 8,510 livres) avec celui du règlement de partage de 1669 ; Port-Royal des Champs aurait dû, ce semble, avoir 20,000 livres de rente, et Port-Royal de Paris comptait bien là-dessus. Il y fut trompé. Il y avait eu des pertes, des augmentations de charges, des frais de réparation, des non-valeurs. Et puis les finances de Port-Royal avaient bien des parties non portées en ligne de compte ; il a dû y avoir le chapitre des fidéicommis, des dons secrets : le chiffre officiel ne disait pas tout. Ainsi, dans la visite faite par M. Voysin, on n'avait pas déclaré un legs de 21,000 livres de M. de Pontchâteau. On le sut, et cela fit bruit.

décembre 1742, le dernier survivant de tous ceux qu'on peut appeler proprement les Solitaires de Port-Royal[1].

Elles avaient appelé le 1er décembre 1707, à la Primatie de Lyon, de l'Ordonnance qui leur interdisait les sacrements; mais ces appels ne prenaient pas. Elles les appuyèrent de plusieurs sommations qui restèrent inutiles. Elles présentèrent Requête à l'Official de Lyon pour obtenir la communion pascale en 1708; mais Pâques, qui tombait de bonne heure cette année-là (8 avril), était déjà arrivé, sans qu'on eût relevé leur appel ni répondu à leur Requête. Elles durent se passer de communion.

S'en passèrent-elles réellement et alors et depuis? Il y a dans l'histoire de Port-Royal la partie ostensible et la partie cachée. Or, nous savons de source certaine

1. M. Le Noir de Saint-Claude était encore plus l'*avoué* que l'avocat des religieuses: il préparait et éclaircissait les affaires pour les avocats. On raconte qu'un jour il eut à se présenter de leur part chez l'un des premiers de l'Ordre: il arriva au moment où celui qu'il avait à voir reconduisait quelqu'un jusqu'à son escalier. Il n'était pas connu personnellement de lui, et il n'avait rien dans tout son extérieur qui indiquât un *monsieur*: des guêtres, un sarrau et un bâton blanc à la main annonçaient plutôt un vrai paysan qui venait parler de ce qu'il n'entendait pas. L'avocat, sur l'apparence, lui demanda simplement, lorsqu'il entendit que c'était de la part des religieuses de Port-Royal, si elles ne lui avaient pas donné un Mémoire de leur affaire. — « Je n'en ai point, Monsieur, répondit-il, mais je suis assez bien au fait, si monsieur veut avoir la patience de m'entendre. » — « Eh bien! dit l'avocat, demeurant toujours sur le palier de l'appartement, voyons de quoi il s'agit. » L'avocat *des Champs* expose l'affaire, et s'explique assez disertement pour que l'avocat *de ville* le fasse entrer insensiblement dans l'antichambre. Le discours et les éclaircissements qu'il amène se continuant sur le même ton, l'avocat célèbre est étonné de ce qu'il entend, et juge le manant, qui n'en avait que l'air, digne d'arriver jusqu'au cabinet. Surpris de plus en plus de la précision et de la justesse avec laquelle cet homme s'expliquait, il le fait asseoir, achève de l'entendre et le renvoie fort poliment, en l'assurant qu'il penserait à cette affaire, et le chargeant de ses compliments pour la Communauté. Ce ne fut que le lendemain que l'ayant rencontré à dîner chez M. Le Noir le chanoine, son frère, il sut à qui il avait parlé, et il lui fit des excuses devant toute la compagnie. M. de Saint-Claude en resta tout confondu.

« que M. d'Étemare ayant été ordonné prêtre en 1709, et étant allé à Port-Royal, y porta la quatrième partie de l'Instruction pastorale de Fénelon contre le cardinal de Noailles et la donna à la prieure, la mère Du Mesnil, qui la garda pour la lire. M. d'Étemare y dit la messe, et comme depuis quelque temps les religieuses de Port-Royal, réduites à un petit nombre, étaient privées des sacrements par le cardinal de Noailles, M. d'Étemare et d'autres qui étaient allés à Port-Royal avec lui offrirent aux religieuses de leur donner la communion ; mais la mère Du Mesnil remercia et dit à M. d'Étemare son *secret*, savoir, qu'elles avaient les sacrements, et que quelqu'un leur administrait la communion en cachette et sans que le cardinal de Noailles le sût [1]. » Ce *quelqu'un* était très-probablement M. Crès ou de Crès, chapelain à Saint-Jacques-l'Hôpital à Paris, et très-lié avec MM. Mabille, Louail et Tronchai, tous amis fidèles de Port-Royal. L'ennemi s'était bientôt aperçu qu'il y avait un complice qui introduisait les vivres dans la place ; mais on ne pouvait le saisir. M. de Crès ne fut découvert qu'en 1710, après la dispersion des religieuses, et averti à temps, grâce à mademoiselle de Joncoux, il se déroba aux poursuites. Il quitta la soutane, prit pendant quelques années *l'habit gris* comme on disait, alla vivre en province sous un autre nom, et put à ce prix éviter la Bastille.

Au temporel pas plus qu'au spirituel, bien que spoliées et frappées du séquestre en même temps que de l'excommunication, pendant près de deux ans que

1. Manuscrits de la Bibliothèque de Troyes.

durèrent toutes ces famines, elles ne manquèrent de rien ; mais ce n'était que grâce au zèle des amis. C'est ce que répondit un jour fort vivement cette spirituelle et agissante mademoiselle de Joncoux, qu'on retrouve à chaque instant dans les derniers événements de Port-Royal comme le génie ou le bon démon du parti. Bien qu'amie déclarée des Jansénistes, elle avait ses franchises ; elle avait ses entrées chez le cardinal de Noailles, chez M. d'Argenson et en maint lieu. Un jour donc qu'elle était allée voir le cardinal et qu'elle l'avait entretenu du sujet inévitable, discutant le droit et le fait, pesant les torts et les raisons, et mêlant bien des vérités sous air de badinage, mademoiselle de Joncoux finit par lui dire qu'au reste l'opinion du monde n'hésitait pas, et « que les personnes qui n'entendaient rien à la question de doctrine, sur laquelle on tourmentait les religieuses des Champs, étaient indignées qu'on les réduisît à vivre d'aumônes, en laissant prendre leur bien aux religieuses de Paris qui avaient mangé le leur ; que cela était indigne et tout à fait criant :

« Je sais bien, me répondit-il [1], qu'elles ne manquent de rien ; et si elles manquaient de quelque chose, je le leur donnerais, car je ne veux pas qu'elles manquent de rien, et je leur donnerai quand elles en auront besoin. — Mais pourquoi, lui dis-je, ne manquent-elles de rien? parce que des personnes comme moi vendent leur cotillon plutôt que de les laisser manquer de quelque chose ; car je vendrais certainement le mien plutôt que de les laisser dans le besoin. — Vraiment, me dit-il en riant, je le sais bien que vous vendriez plutôt votre cotillon ; mais, mon Dieu ! vous vous ferez des affaires. — Il y a longtemps, lui répliquai-je, que je suis au-dessus des affaires : quand on a une coiffe, on ne s'en met pas beaucoup en peine, et je ne la changerais pas pour la pourpre. — En lui disant cela, je lui fis une profonde révérence et je me retirai. »

1. Mademoiselle de Joncoux racontait cet entretien dans une lettre à la mère Du Mesnil, prieure des Champs (voir l'*Appendice* à la fin du volume).

Le *post-scriptum* que mademoiselle de Joncoux ajoutait au récit de cet entretien n'est pas à négliger :

« J'ai reçu hier cinquante livres pour vous de la part de madame Geoffroi, veuve de l'apothicaire : elle souhaite avoir part aux prières de la Maison. »

Chaque veuve donnait son obole, de même que bien des prêtres offraient d'apporter la communion.

# XIII

Impatience de Louis XIV. — Le cardinal de Noailles se justifie. — Instances à Rome. — Bulle d'extinction. — Lettres anonymes à M. de Noailles. — Procédure et décret de réunion. — Visite de madame de Château-Renaud à la maison des Champs. — Colloque avec la mère Prieure. — Retour par Saint-Cyr et flatterie. — Expédition de M. d'Argenson ; journée suprême. — Ordre et résignation. — Les douze carrosses. — Sagesse et fermeté de la mère Prieure. — Impression générale ; pitié et indignation. — Port-Royal démoli. — Exhumation des corps. — Scènes de charnier. — Grandeur véritable de Port-Royal. — S'attacher à l'esprit.

---

Nous sommes équitables, et dès lors nous sommes favorables à Port-Royal; si nous blâmons les religieuses de leur obstination, de leur formalisme, de leur clause *sans déroger* introduite par un excès de scrupule, nous en respectons le principe et nous honorons leur motif; nous sentons combien le châtiment est disproportionné à la faute, et les moyens employés nous paraissent souverainement injustes; on a été trop heureux de trouver un prétexte contre elles, et on l'a saisi; ces pauvres filles paient pour d'autres, pour des amis redoutés que veulent écraser des ennemis puissants : eh bien! je ne sais, malgré tout, si nous ne sommes pas tentés de faire comme Louis XIV et de nous impatienter que leur perte tarde tant à se con-

sommer, qu'elles y mettent tant de résistance, et qu'on y mette tant de façons. Port-Royal, comme ce personnage d'une tragédie, est *lent à mourir*.

Le Père de La Chaise, qui se sentait mourir lui-même, était de cet avis. Louis XIV, qui enfin commençait à entrevoir le terme de son règne, ne voulait pas avoir un démenti de ses ordres, à deux pas de Versailles. Il s'étonnait que l'archevêque, à qui l'affaire de l'extinction était renvoyée, n'en fût encore qu'aux préliminaires, et il le croyait au fond peu disposé à traiter avec rigueur un parti vers lequel il inclinait. Le duc de Noailles, neveu du cardinal, se fit auprès de son oncle le canal et l'organe de ces plaintes qu'on formait contre lui à Versailles. On a sa lettre et la réponse du prélat (janvier 1708). Je ne tirerai de cette réponse que ce qui nous touche. Le cardinal prétend se laver sur tous les chefs; il soutient « qu'il n'est pas plus fauteur des Jansénistes que janséniste; qu'il n'a pente naturelle ni inclination secrète pour le parti; qu'il a été élevé dans un grand éloignement pour cette doctrine, de même qu'il est par humeur ami de la paix et ennemi de toute cabale; » puis, après justification sur divers points, il en vient à celui qu'on avait alors le plus à cœur :

« A l'égard des religieuses de Port-Royal, qui est l'article qui me touche le plus puisque le roi en est, dites-vous, plus frappé, c'est celui où je suis le plus fort, et rien ne marque davantage le déchaînement injuste que certaines gens ont contre moi que de m'attaquer sur une chose où j'ai constamment fait mon devoir; mais venons au fait.

« Je vous dirai d'abord que j'avais compté que dans trois mois au plus après leur désobéissance leur monastère serait supprimé et l'affaire entièrement consommée, et je le souhaitais autant que personne. Je ne doutais pas que le Pape, très-zélé contre le parti, ne donnât avec plaisir et diligence la Bulle qu'on lui demanda pour cela. Le roi en fit écrire fortement à

Rome, et je fis de mon côté des instances très-vives et très-pressantes : M. le cardinal de La Trémouille en peut rendre témoignage, comme d'autres à qui j'en ai écrit souvent et fortement.

« Dieu a permis, par des raisons que je ne puis pénétrer, que le Pape n'a point encore envoyé cette Bulle ; est-ce ma faute ? Ce retardement a dérangé mes mesures, mais ne m'a point empêché de punir les filles révoltées. Il est vrai que je n'ai pas donné d'abord le dernier coup, mais j'ai dû en user ainsi. Quiconque soutiendra le contraire sera aisément confondu. J'ose dire que je sais mon métier, et saint Paul nous apprend que nous pouvons nous louer, quand on pousse trop loin le blâme contre nous. Mais enfin, après avoir employé différentes punitions, j'ai fait tout ce que M. de Péréfixe, animé avec raison contre cette Communauté, et d'un tempérament fort vif et fort prompt, fit de plus fort contre elle ; et on veut trouver qu'il n'y en a pas assez, et le persuader au roi ! Sa Majesté me fit l'honneur de me dire : « Mais il a mal fait ; devez-vous faire comme lui ? » Je soutiens qu'il a très-bien fait, et moi aussi fort bien de l'imiter. Est-il juste de traiter ainsi la mémoire d'un prélat qui a témoigné tant de zèle contre le mauvais parti, et d'exiger de moi d'en faire plus que lui ?

« Mais il faut que je sois janséniste pour de certaines gens, et quoi que je fasse, je le serai toujours. J'ai beau excommunier, et faire ce que celui de mes prédécesseurs qui a été le plus loin a fait contre ce monastère, j'aurai beau même le supprimer entièrement, ce que je ferai d'abord dès que j'aurai les mains libres, tout cela n'empêchera pas, tant que le roi paraîtra disposé à écouter ce qu'on lui dira contre moi, qu'on n'assure toujours que je favorise ces filles... Des mémoires et des lettres anonymes, ou signées par des gens prévenus ou mal instruits, doivent-ils l'emporter sur des faits aussi certains[1] ? »

Ces lenteurs reprochées au cardinal tenaient en partie à la nature même de l'affaire : il ne s'agissait pas seulement de détruire et de dissiper la Communauté de Port-Royal des Champs, ce qui était facile ; il fallait transférer son bien, avec quelque ombre de justice et en sauvant les formes de la légalité, à la maison de Paris, et pour cela revenir sur un ancien partage régulier, consacré par un enregistrement de Bulle au Parlement. On avait donc eu recours à Rome sitôt la réso-

1. Tome IV, page 274 de la *Correspondance administrative sous le Règne de Louis XIV*, 1855.

lution prise ; mais on voit que le Pape ne s'était pas pressé. Enfin, le 27 mars 1708, « ne pouvant se refuser, disait-il, aux sollicitations d'un aussi grand prince que le roi de France, » il avait donné une Bulle pour la suppression et extinction de Port-Royal des Champs et la réunion de ses biens à Port-Royal de Paris ; il y mettait toutefois cette condition, que sur ces biens et revenus les religieuses de Paris seraient tenues de servir 200 livres de pension à chacune des religieuses des Champs, tant de chœur que converses (alors au nombre de 26), lesquelles resteraient dans leur monastère et en auraient l'entier et total usage, ainsi que de leur église, jusqu'à leur mort. Le nonce reçut la Bulle le 11 mai, et la porta au roi, qui, dès qu'il en entendit la traduction, n'en parut pas satisfait, disant « que s'il recevait ce Bref, qui ordonnait que toutes les religieuses jusqu'à la dernière converse mourraient dans le monastère, il n'aurait pas le plaisir de voir durant sa vie la destruction de Port-Royal. » Louis XIV a bien pu, en effet, tenir ce langage; car cette lutte avec Port-Royal avait fini par être comme un duel personnel dont il voulait avoir une bonne fois raison. Il fallut donc solliciter de Rome une nouvelle Bulle, dont on n'apprit en France la signature que vers le commencement d'octobre, et qui fut antidatée du même jour que la précédente (27 mars). Dans cette Bulle adressée à l'archevêque de Paris, après la disposition qui supprimait le titre de l'Abbaye des Champs et qui appliquait ses biens à la maison de Paris, il était dit :

« Et afin que cette suppression et cette application aient plus promptement leur effet, et que le nid où l'erreur a pris de si pernicieux accroissements soit entièrement ruiné et déraciné (*ut nidus in quo error prava*

*suscepit incrementa, penitus evellatur et eradicetur*), les religieuses tant du chœur que converses, qui sont présentement au monastère de Port-Royal des Champs, peuvent et doivent être transférées ensemble, ou séparément, dans le temps, la manière et la forme que vous jugerez à propos, suivant votre discrétion et conscience, en d'autres maisons religieuses ou monastères que vous choisirez. »

Cette Bulle obtenue, et à lui personnellement adressée, déliait jusqu'à un certain point l'archevêque du côté de la Primatie de Lyon : le tribunal suprême ayant parlé, il semblait que l'on pût désormais ne pas tenir compte des appels qui se poursuivaient devant un tribunal d'un degré intermédiaire. Il y avait toujours à opposer que cette sentence suprême, qui coupait court à une instance pendante, n'avait pas été rendue selon les formes inséparables de toute justice, et qu'une des parties n'avait pas été appelée ni entendue. Les avocats de nos religieuses ne manquèrent pas, dans des Requêtes infructueuses, de faire valoir tous ces vices de forme ou de fond; ils y dénoncèrent, selon leurs termes violents, jusqu'à dix-huit *attentats*. Mais, de fait, le cardinal était à présent armé ; il n'avait plus de prétexte à un retard ; une fois la Bulle munie de Lettres patentes [1] et enregistrée au Parlement (et elle le fut le 19 décembre, sur le réquisitoire du procureur-général Daguesseau), il pouvait procéder et comme archevêque en son propre nom, et à titre de commissaire du Saint-Siége ; et c'est ce qu'il fit.

Je ne cacherai pas qu'il reçut vers ce temps des lettres anonymes qui avaient pour objet de l'intimider et

1. Le chancelier de Pontchartrain, favorable à Port-Royal, ne scella ces Lettres patentes qu'à contre-cœur : on assure qu'il fit au roi quelques représentations. Un Mémoire avait été envoyé au chancelier par la marquise de Vieux-Bourg, une des dames les plus influentes et les plus spirituelles du parti.

d'arrêter son bras, de le refroidir dans ce nouveau zèle qu'il allait montrer à se *déjanséniser*. Les lettres anonymes sont une mauvaise habitude que les Jansénistes ont eue en commun avec tous les partis. Dans une de ces lettres, on lui remettait charitablement sous les yeux la triste fin de ses deux prédécesseurs, la fin soudaine et terrible de l'un (M. de Harlay), la fin troublée, disait-on, et repentante de l'autre (M. de Péréfixe). On lui prédisait, s'il ne changeait, le sort inévitable aux timides, « dont le partage est d'être jetés dans *l'étang brûlant de feu et de soufre*, qui est la seconde mort. » On le menaçait, au point de vue d'ici-bas, de révéler et de mettre au jour tous les ressorts de la cruelle tragédie où il était acteur, de façon à le déshonorer lui et les autres, annonçant que tout le secret en était soigneusement recueilli *dans des mémoires fidèles qui passeraient à la connaissance de tous les siècles à venir*. On énumérait les divers signes d'alentour, où se voyait le doigt de Dieu, et l'on faisait parler la vengeance céleste : « Les malheurs dont la France est accablée, y disait-on, sont encore d'autres voix qui ne sont pas moins sensibles. Tout le monde à la Cour et à la ville est frappé de ce que, *depuis qu'on a juré la perte de Port-Royal*, il n'y a plus que déconcertement dans nos conseils, que lâcheté dans nos généraux, que faiblesse dans nos troupes, que défaites dans nos batailles. Il paraît que Dieu nous a rejetés, et qu'il ne marche plus à la tête de nos armées si redoutées autrefois, et *toujours victorieuses jusqu'à la résolution prise pour la ruine de cette Maison.* » — Ainsi Ramillies et bientôt Malplaquet, c'était la rançon divine et le châtiment des persécutions contre Port-Royal. Toujours

l'univers vu par notre lucarne et mesuré à notre clocher! Mais, dans ce système, que ferait-on, deux ou trois ans plus tard, de la victoire de Denain?

Dans une de ces lettres anonymes, on insinuait avec beaucoup de délicatesse que l'archevêque, par des considérations de famille, s'était relâché de la fermeté que peut-être il aurait eue sans cela plus grande, et on lui faisait envisager que la Providence l'en avait déjà puni en lui enlevant un frère « qui lui était si cher et dont l'âge n'était pas trop avancé. » Le maréchal de Noailles, frère du cardinal, mourait en effet le 2 octobre 1708. Une de ces lettres anonymes écrite bien peu de jours après, dans le courant même d'octobre, contenait ce passage : « Votre Éminence vient déjà de voir de ses yeux mourir son propre frère *sans sacrements*; mais ne se prépare-t-elle point à elle-même une fin bien aussi triste devant les hommes, et encore plus redoutable aux yeux de Dieu, etc.? » Ce sont nos auteurs qui rapportent le contenu de ces lettres, et l'esprit de parti les aveugle si bien qu'ils citent ces mêmes endroits odieux comme la plus belle chose et la plus *délicate* du monde. L'injustice pousse à l'indignation, l'indignation au fanatisme. Pauvres hommes! Demain les maîtres, ces victimes de la veille seront des persécuteurs, et ils l'ont été. C'est le cas de leur dire avec un témoin intègre : « Je vous aime comme persécutés, je vous déteste comme persécuteurs [1]. »

1. Ces lettres anonymes paraissent avoir été, la plupart, de M. Mabille, le fervent docteur et le principal conseiller de Port-Royal dans ces dernières crises. Lui et M. Bertin, un de ses amis, les composaient, ainsi que plusieurs factums vigoureux qui coururent en ce temps-là. Ils s'appliquaient aussi, du sein de leur retraite de Palaiseau, à recueillir toutes les pièces et mémoires

Armé de tous pouvoirs, M. de Noailles voulut encore y mettre les dehors de la justice, et il ordonna qu'une visite serait faite pour informer sur les avantages ou les inconvénients de la réunion, *De commodo vel incommodo*. M. Vivant en fut chargé. Il commença par Port-Royal de Paris, et ne vint à Port-Royal des Champs que le 13 avril 1709. On y entendit des témoins, des curés des environs, un chirurgien à qui l'on demanda si l'air était bon ou malsain. On avait fait assigner même des fermiers; l'un d'eux répondit qu'il ne savait ce que c'était que le *commodo* ou l'*incommodo*, mais que les religieuses avaient une charité qui passait tout ce qu'on pouvait dire, qu'il l'avait éprouvée lui-même dans ses besoins : « Elles en font de même à tout le monde, et on n'en dit partout que du bien. » Ce fut le témoignage universel.

A son arrivée, à son départ, M. Vivant se trouva en face d'un huissier qui protestait au nom des religieuses, et lui signifiait appel sur appel qu'elles faisaient à la Primatie de Lyon. « Je pense, Monsieur, lui dit-il en riant, que vous me suivrez partout. » — « C'est vous, Monsieur, répondit l'huissier, qui me menez partout. Ce sont des peines que vous m'épargneriez bien, si vous vouliez. »

Cependant le cardinal eut l'idée, pour mêler l'exhortation morale à cet appareil de procédure, de publier deux jours après (15 avril), avec Mandement, la Lettre (ou le projet de lettre) de Bossuet, autrefois adressée aux religieuses de Port-Royal, et par laquelle, encore

propres à entrer dans cette histoire future dont ils menaçaient M. de Noailles. C'est avec ces pièces recueillies par eux que Guilbert a composé ses *Mémoires historiques sur Port-Royal des Champs*, ouvrage si mal digéré, mais si curieux pour qui sait en profiter.

simple abbé, il les avait invitées à la signature. Mais on refusa à cette Lettre du jeune abbé l'autorité due au grand évêque ; on en contesta même l'authenticité, et cette éloquence si sensée, et déjà si pastorale dans sa bouche, ne fit que blanchir.

Sur l'enquête de M. Vivant, le cardinal rendit donc, le 11 juillet, son Décret portant extinction du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, et réunion de ses biens à celle de Paris :

« ... Après que nous avons employé inutilement tous les moyens qui ont été en notre pouvoir pour porter lesdites religieuses de Port-Royal des Champs à la soumission qu'elles doivent à l'Église, lesdites religieuses persévérant en leur opiniâtreté, et tout considéré, le Saint Nom de Dieu invoqué : Nous, archevêque de Paris, tant de notre autorité ordinaire que du Saint-Siége apostolique, avons supprimé et éteint, supprimons et éteignons par ces présentes à perpétuité le titre de ladite Abbaye et monastère de Port-Royal des Champs, et en conséquence avons réuni et appliqué, réunissons et appliquons par ces mêmes présentes, à l'Abbaye et monastère de Port-Royal de Paris, tous les biens meubles et immeubles, droits et revenus généralement quelconques de ladite Abbaye et monastère de Port-Royal des Champs, etc. »

Quelques jours après, s'étant rendu à Port-Royal de Paris, et ayant annoncé à la Communauté assemblée que le Décret de réunion était conclu et que l'Official allait finir, il essaya, dit-on, de leur persuader de se retirer à cette maison des Champs, de vendre celle de Paris, et d'en payer leurs dettes. Dans la pensée de cette translation où elles entraient peu, il ne put s'empêcher de leur souhaiter autant de régularité et de vertu qu'en avaient les religieuses des Champs : « Ce sont, disait-il, de bonnes filles et bien régulières ; à l'exception de leur désobéissance et de leur opiniâtreté, il n'y a rien chez elles que de louable. »

Un dernier instrument était nécessaire : un Arrêt

du Parlement du 3 août donna gain de cause aux religieuses de Paris qui en avaient appelé comme d'abus, tant des premiers actes de l'Official de Lyon que de l'ancienne Bulle de partage de 1671. Il ne manquait plus rien, au moins d'humainement spécieux.

J'omets ce qui n'a nulle importance et je passe outre, car il faut terminer. L'abbesse de Port-Royal de Paris, qui y était depuis peu, et qu'on avait nommée en vue de cette réunion, madame de Château-Renaud, personne de qualité, assez peu austère, mais qui ne manquait pas d'ailleurs d'esprit et de mérite, se crut suffisamment en règle pour aller prendre possession de l'ancien monastère récupéré et y faire acte d'abbesse. Après toutes choses concertées avec le cardinal, et le secret ayant été exactement gardé, elle y arriva à l'improviste le mardi 1er octobre sur les onze heures du matin, accompagnée de deux religieuses de sa maison, de sa sœur religieuse Bernardine, et de deux notaires.

Les deux notaires se présentèrent les premiers, et annoncèrent que c'était l'abbesse de Port-Royal. La mère Anastasie Du Mesnil, prieure, étant avertie, se rendit au parloir, mais elle n'ouvrit point d'abord le châssis de la grille. L'abbesse la pria d'ouvrir; la prieure répondit que la règle ne le permettait pas, et elle la pria de l'en dispenser. L'abbesse repartit que les règles n'étaient point pour l'abbesse de Port-Royal, et qu'entre religieuses d'ailleurs on en pouvait user autrement. Sur ce que la prieure fit observer qu'elle avait entendu des voix d'hommes, l'abbesse fit retirer aussitôt ceux qui étaient entrés; après quoi la toile de la grille s'ouvrit, et la prieure leva son voile. Toutes deux, dans les premiers mots qu'elles se dirent, avaient la

voix assez tremblante, et l'abbesse elle-même, de son aveu, eut à faire quelque effort pour surmonter sa timidité.

L'abbesse dit qu'elle venait avec un ordre de M. l'archevêque de Paris, qu'elle lut; que M. l'archevêque, en conséquence de la Requête qu'elle lui avait présentée, lui avait permis de sortir de son monastère, et enjoignait aux religieuses des Champs de la recevoir comme abbesse. Elle demanda en même temps à la prieure si elle et la Communauté n'étaient pas dans la disposition d'obéir à leur supérieur commun.

La prieure répondit que la Communauté était appelante à Lyon de tout ce qui avait été ordonné à leur préjudice dans l'affaire présente; qu'elles n'ignoraient pas l'obéissance qu'elles devaient à leurs supérieurs et en particulier à M. l'archevêque, et qu'elles ne s'en écarteraient jamais; mais que, dans les affaires contentieuses, les saints canons et les lois ont réglé les devoirs des inférieurs envers les supérieurs, et de quelle manière ils se doivent conduire les uns envers les autres.

L'abbesse dit alors qu'elle ne venait point seulement en vertu du Décret de M. l'archevêque, mais en vertu de l'Arrêt du Parlement du 3 août dernier, qui leur avait été signifié le 7 du même mois...

La prieure répliqua, en remarquant que l'Arrêt dont l'abbesse parlait n'avait été obtenu que par défaut, et que la Communauté y avait fait opposition.

« Oui, ma Mère, reprit l'abbesse, mais toutes vos procédures ne valent rien, et votre opposition n'est pas dans les formes; c'est pourquoi nous ne laisserons pas de passer outre. »

prieure répondit : « Nous croyons, Madame, nos ures fort bonnes, et c'est sur quoi les juges déci- t quand on voudra nous écouter. »

bbesse éludant la discussion et insistant pour assemblât la Communauté afin de s'assurer des sitions des sœurs, la prieure lui dit qu'elle con- ait la disposition de toutes les religieuses, qu'elle ait répondre pour toutes, étant toutes unies dans sentiments, et qu'elle s'opposait, en son nom et celui de toute la Communauté, à ce que madame bbesse entreprendrait pour se faire reconnaître me telle.

En refusant ainsi d'assembler la Communauté, la ieure faisait comme ces commandants d'une place siégée qui ont une garnison faible, exténuée et, pour ut dire, assez fragile, et qui évitent de la faire voir de rès dans un pourparler avec l'ennemi [1].

Elle ajouta néanmoins, par égard pour son interlocutrice, qu'elle savait rendre ce qui est dû à des per-

1. Cette raison est celle même que la mère Du Mesnil a donnée dans une lettre à mademoiselle de Joncoux, écrite deux jours après (3 octobre 1709) : « Quand on voit une abbesse de qualité, disait-elle, dont l'extérieur paraît respectable, qui dit qu'elle vient avec des entrailles de mère, qu'elle veut se conduire avec cordialité, charité et amitié, et qui accompagne ses discours d'un air obligeant et de manières nobles, tout cela peut plaire à certaines personnes, leur faire faire des réflexions et les tenter de se soumettre, non pas à signer, mais à subir le joug d'une si bonne dame. Une seule qui tomberait pourrait en entraîner d'autres : on se lasse quelquefois de son état, et on voudrait un roi. » L'intérieur de Port-Royal était très-affaibli au moral comme au physique; on le vit bien lorsque, dès l'année suivante, toutes, excepté quatre ou cinq, eurent signé. Il y avait, depuis deux ans, de grandes divisions intestines entre les amis : les uns, comme M. Mabille, ne cessant de donner des conseils énergiques; d'autres penchant pour l'avis mitigé que nous avons vu être celui de M. Isaali. La mère prieure avait eu fort à faire pour maintenir sa Communauté dans la ligne de la mère Angélique de Saint-Jean ; il y eut un moment où elle se trouva seule de son avis, et même quand elle y eut ramené ses sœurs, elle craignait toujours une défection.

sonnes de sa qualité et de sa considération[1]; qu'elle avait ouï parler de son mérite, et que si l'on pouvait séparer madame de Château-Renaud d'avec l'abbesse de Port-Royal, et mettre à part ses prétentions, elle se ferait un vrai plaisir et un honneur de la prier d'entrer dans la maison, et de l'y recevoir comme on a coutume de recevoir les abbesses.

— « Oh! pour cela non, » reprit l'abbesse.

Aussitôt elle fit appeler les notaires qui étaient sortis d'abord, et, le prenant d'un ton plus haut, parla de son autorité et du pouvoir qu'elle avait de déposer la prieure, comme il lui plairait. Elle lui dit « qu'elle était surprise qu'une prieure, qu'elle pouvait révoquer à volonté, répondît seule pour une Communauté, sans l'assembler pour prendre son avis; que ce gouvernement lui paraissait bien despotique; que pour elle qui était abbesse titrée, et qui par conséquent avait plus d'autorité et de pouvoir, elle ne voudrait pas, en des choses beaucoup moins importantes, agir sans prendre avis et conseil de ses sœurs; — qu'elle voyait avec douleur que, dans les choses les plus simples, on donnât des marques qu'on ne voulait reconnaître aucun supérieur ecclésiastique ni séculier; — qu'il était bien triste que par le défaut de soumission on rendît inutiles tant d'actions de piété et de régularité, tant de saintes pratiques et d'austérités de vie. »

La prieure répondit simplement que tout le monde ne voyait pas les choses de la même manière, et qu'il se pouvait faire que les personnes instruites jugeassent différemment. « C'est sous une abbesse élective, ajouta-

1. Madame de Château-Renaud était nièce du maréchal de Château-Renaud.

t-elle, que toute la Communauté a fait ses vœux, et elle n'en connaît point d'autre : si elle avait été perpétuelle, moi-même je ne me serais pas faite religieuse. »

L'abbesse ne repartit rien de plus, craignant, avoue-t-elle d'assez bonne grâce, de s'embarquer dans une controverse et une discussion de droit ou de doctrine, d'où elle n'aurait pu se tirer à son avantage. Elle ne se sentait pas assez forte en théologie ou en droit canon pour ces joutes-là.

Les notaires alors commencèrent à dresser leur procès-verbal, et après l'avoir fini, lorsqu'ils en firent la lecture, et qu'ils eurent dit qu'ils s'étaient transportés au monastère de *Port-Royal des Champs*, l'abbesse les interrompit pour dire qu'il n'y avait point deux Port-Royal différents, mais qu'il n'y en avait plus qu'un dont elle était abbesse ; et elle voulut leur suggérer d'autres termes. Ils lui représentèrent que cela ne pouvait se mettre autrement, et lui dirent : « C'est cette différence même qui a donné lieu à la réunion, et qui nous assemble ici : c'est pourquoi on ne peut se dispenser de le marquer. » Ils continuèrent de lire, et firent mention de *rompre les portes* pour faire entrer l'abbesse, sur le refus que faisait la prieure de la recevoir en la manière qu'elle le prétendait; mais l'abbesse se récria :

« Oh ! non, ce n'est pas là le caractère de mon esprit : je viens avec des entrailles de charité. Dès Paris on m'avait proposé d'en venir à cette extrémité, en cas de refus; mais j'ai dit que puisqu'il y avait d'autres voies et aussi sûres, j'aimais mieux que l'on s'en servît. »

On demanda ensuite à la prieure, qui pendant tout

le temps de cette lecture était restée dans un grand silence, si elle avait quelque chose à dire, et, dans ce cas, si elle serait disposée à signer sa réponse. Elle répondit qu'elle signerait sa réponse, pourvu qu'on la lui fît voir après qu'elle serait écrite. Les notaires y acquiesçant et ayant dit que cela était de droit, elle fit son opposition pour elle et pour sa Communauté, et les requit de lui en laisser copie ; après quoi elle signa.

Une des religieuses qui accompagnaient l'abbesse, et qui avait déjà dit à la mère prieure, en la lui montrant : « En vérité, ma Mère, si vous connaissiez Madame, vous ne lui refuseriez pas ce qu'elle vous demande, » reprit encore la parole pour demander à la prieure si elle les laisserait aller sans leur donner la joie de voir leurs sœurs. La prieure ne put répondre qu'un mot pour s'en excuser, parce que dans ce moment l'abbesse sortit, en disant qu'elle se retirait affligée de voir que ces religieuses voulussent se perdre.

Madame de Château-Renaud alla de ce pas à l'église y prendre possession des principaux endroits qu'elle toucha selon l'usage, et en dernier lieu elle fit la cérémonie de sonner la cloche. Comme les gens de sa suite, pour lui faire honneur, continuèrent de la sonner et à toutes volées, un domestique de la maison les avertit qu'ils allaient la casser ; ils s'en moquèrent et n'en tinrent compte. Ce domestique monta alors au clocher et coupa la corde. Ce fut la seule marque de vivacité qui parut durant cette visite ; car du reste, et de l'aveu de l'abbesse, tout se passa avec douceur et une égale modération, et jusqu'aux domestiques tout fut dans un grand silence.

Ces cérémonies faites, l'abbesse sortit, et monta à la

ferme des Granges pour en prendre aussi possession; elle y dîna. Et lorsque les notaires eurent fait la copie de leur procès-verbal, ils revinrent l'apporter à la mère prieure vers les cinq heures du soir. Celle-ci, à son tour, leur présenta un Acte signé de toutes les religieuses de la Communauté, portant qu'elles consentaient à l'opposition par elle faite le matin en leur nom. La prieure requit les notaires de le recevoir et de l'ajouter à la fin de leur procès-verbal; ils lui répondirent que cela ne se pouvait plus faire, parce qu'il était conclu. L'abbesse partit des Granges ce même soir, et alla coucher à Saint-Cyr, où le lendemain elle rendit compte à madame de Maintenon, qui en était fort curieuse, de ce qui s'était fait la veille à Port-Royal des Champs.

Ici, il faut l'entendre elle-même; le ton change, et quoique certainement, dans la visite à Port-Royal et dans l'entrevue avec la prieure, tout se soit passé fort convenablement entre elles deux et comme il séyait entre personnes *comme il faut*, chacune tenant le langage de son rang et de sa position, on n'aurait pas l'idée de la juste nuance et du contraste si l'on n'entendait les paroles du lendemain, qui terminent la Relation de madame de Château-Renaud, paroles dites d'un accent tout autrement adouci et flatteur que celui auquel Port-Royal nous a accoutumés. Jamais changement de régime ne se fit mieux sentir.

« Elle (madame de Maintenon) me fit l'honneur de m'écouter avec beaucoup de patience, de bonté et d'attention pendant plus d'une heure. Puis elle me demanda en souriant *si j'avais senti dans l'église de Port-Royal des Champs cette onction qu'on disait y trouver?* Je lui répondis que je n'étais pas assez bonne pour avoir de ces sortes de sentiments, et je l'assurai que je n'en avais senti aucun particulier; qu'il était bien vrai que la situation de cette maison, placée au milieu d'un agréable désert, rappelait

dame de Château-Renaud, et, en cette qualité, de lui ouvrir les portes, de lui remettre les clefs des Archives du dépôt, et de lui obéir. Repoussées sur tous les points et n'entrevoyant plus une issue, nos religieuses demeurent plus qu'à se tenir dans l'attente, immobiles, ne sachant sous quelle forme le coup de mort leur viendrait.

Toutes les formalités sont en effet accomplies et consommées, tous les préliminaires épuisés ; nous en sommes à la catastrophe : voici venir, comme elles l'appellent, le jour du Seigneur.

Le mardi 29 octobre, au sortir de Matines, les lampes du dortoir s'étaient trouvées toutes deux éteintes, ce qui n'était jamais arrivé dans cette maison de régularité. Présage, selon elles ; selon nous, image ! la lampe, à la fin, faute d'huile, expire.

Ce même jour, après l'office de Primes, les religieuses étant déjà assemblées au Chapitre, on demanda la mère prieure. Un homme accouru des bois venait la prévenir en toute hâte qu'il avait vu une file de carrosses se diriger vers la maison. Un moment après, paraissait M. d'Argenson en personne.

On a de ce qui suit plusieurs Relations diverses. En voici une que je choisis, parce qu'elle m'a paru rendre avec plus de naïveté que les autres l'impression vraie de ces scènes pour les témoins et les victimes. Je la donnerai sans interrompre, de peur d'y introduire de mon chef quelque ton moderne et discordant : les réflexions viendront après.

La Relation remonte à ce qui s'est passé les jours précédents :

« ... Comme la huitaine s'est écoulée sans qu'elles (les religieuses des Champs) aient fait aucune opposition (à l'Arrêt du Conseil du 8 octobre), le Père Le Tellier n'a pas laissé de dire dévotement au roi que madame de Château-Renaud n'osait aller à Port-Royal des Champs, persuadée qu'elle y trouverait encore des obstacles, et que ces filles entêtées, désobéissantes et rebelles se moqueraient de l'Arrêt du Conseil du roi comme elles avaient fait de celui du Parlement, et qu'à moins que Sa Majesté ne voulût bien accorder des ordres précis pour les disperser, on ne pourrait jamais en venir à bout. Le roi, pressé de la sorte, donna enfin les ordres selon les desseins du Père Le Tellier, et les fit adresser à M. d'Argenson, lieutenant de police, auquel il fut enjoint de les exécuter ponctuellement, M. de Pontchartrain[1] lui ayant marqué de ne rien négliger pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en gardant cependant toute la douceur et la charité dont il est capable. M. d'Argenson, ayant reçu les ordres du roi et la lettre du ministre, eut plusieurs longues conférences avec M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qu'on croit qui n'a donné aucune obédience[2]. Il assembla ensuite ses exempts et archers et fit arrêter douze carrosses, une litière, et donna tous les ordres qu'il jugea nécessaires pour cette expédition. Le tout devait arriver à Port-Royal des Champs le lundi 28 octobre, fête de saint Simon et saint Jude ; mais comme si le Ciel eût protesté contre cette entreprise, il fit ce jour-là un temps fort fâcheux et une pluie si continuelle, qu'on se trouva obligé de remettre au lendemain l'expédition, de sorte qu'il fallut envoyer des ordres de séjour aux exempts et aux archers, qui firent giter les carrosses le plus adroitement qu'il leur fut possible, et sous des prétextes supposés, les uns à Magny, les autres à Montigny, un à Voisins et un à Chevreuse ; un, nonobstant le mauvais temps, alla jusqu'à Dampierre. Les gardes, archers, et plusieurs exempts passèrent la nuit dans les bois de Port-Royal et tinrent de grands feux en attendant le jour, pendant que les vierges condamnées, ne sachant rien de tout ce que l'on tramait contre elles, passaient la nuit aux pieds de Jésus-Christ leur époux, l'adorant à leur ordinaire, sentant cependant une onction intérieure qui les animait plus que de coutume ; car leurs Matines durèrent cette nuit plus longtemps qu'à l'ordinaire, sans qu'elles s'en fussent aperçues, et, après avoir pris une heure de repos, elles croyaient que l'horloge tardait, et se sentaient pressées de retourner à l'église pour nourrir et fortifier leurs âmes par l'oraison mentale et le chant des Psaumes qu'elles n'avaient interrompu qu'à regret. Après avoir chanté Primes, elles entendirent la sainte Messe, durant laquelle elles s'unirent

1. Fils du Chancelier.

2. Les obédiences permettant la sortie. — M. d'Argenson, dans la journée du 29, ne produisit point ces obédiences et se contenta de dire qu'il les avait. On croit qu'il n'en avait que pour trois ou quatre religieuses et non pour toute la Communauté.

avec Jésus-Christ au sacrifice, selon leur coutume; et comme elles sortaient du chœur, sur les sept heures et demie, M. d'Argenson arriva, accompagné d'un commissaire, dans un carrosse à quatre chevaux, et deux exempts à cheval entrèrent dans la cour. On demanda la mère prieure, et on dit au portier de rester à la porte jusqu'à nouvel ordre. On avertit la mère prieure de l'arrivée de M. d'Argenson, qui voulait lui parler; elle le fit introduire au grand parloir où, après des saluts réciproques, il lui marqua qu'il avait ordre du roi pour entrer dans l'intérieur de la maison, visiter les Archives, titres et papiers; que, pour cet effet, il lui demandait l'ouverture des portes. La mère prieure, remplie de respect, la lui accorda et obéit aux ordres du roi. Cette entrevue dura fort peu. M. d'Argenson sortit du parloir, vint à la porte de l'entrée, ôta la clef du portier et la confia à un exempt, alla ensuite avec le commissaire à la porte intérieure du monastère qu'il trouva ouverte, et où la mère prieure, et la sous-prieure et la cellérière, qui en avaient fait l'ouverture, l'attendaient pour le recevoir. Il leur demanda aussi leurs clefs, qu'il donna à l'instant à deux exempts, avec ordre d'en faire bonne garde. Il monta aux lieux des Archives et du dépôt, accompagné de ce commissaire et des trois mères, se fit apporter et ouvrir les coffres-forts et toutes leurs armoires, où les titres et papiers étaient enfermés. Comme il regardait les liasses et admirait l'ordre et l'arrangement de tout, on sonna Tierce, et la mère prieure lui demanda permission d'y assister avec ses sœurs. Il le leur permit, à condition que cela ne durerait guère; car il paraissait aussi zélé pour l'exécution des ordres de Sa Majesté que ces pieuses vierges l'étaient pour le service de Jésus-Christ, leur époux. Comme les mères allaient à l'église, quelques sœurs, inquiètes du sujet de cette visite, demandèrent à la mère prieure ce que cela signifiait. Elle leur répondit avec sa douceur ordinaire : « C'est encore une visite que l'on vient faire de notre maison : je « n'en sais pas les suites; il faut toujours se remettre entre les bras de la mi- « séricorde de Dieu, qui connaît nos besoins mieux que nous-mêmes. Allons « à Tierce. » Elles arrivèrent au chœur, et psalmodièrent les versets du psaume de Tierce de mardi : *Ad te, Domine, levavi*, qui convient très-bien à l'état où elles se trouvaient; elles ajoutèrent à la fin le *Veni Creator*, pour demander au Saint-Esprit les lumières et les forces qu'il connaissait leur être nécessaires.

« A la fin de cette prière, la mère prieure, remplie de confiance, vint rejoindre M. d'Argenson, qui lui ordonna d'assembler la Communauté dans le Chapitre. Aussitôt on fit sonner la cloche du Chapitre, et les religieuses s'y rendirent. La mère prieure introduisit M. d'Argenson dans la place de l'abbesse, se plaça à côté, et toutes les sœurs à leurs places ordinaires; le commissaire et deux exempts se mirent auprès de M. d'Argenson. Il demanda s'il n'y avait plus de religieuses à venir. On lui dit qu'il y en avait encore une fort âgée, infirme et paralytique. « Si elle ne peut venir, dit-il, qu'on « l'apporte; car il est nécessaire qu'elle soit ici. » La mère prieure ordonna à la sœur infirmière de la faire apporter; ce qui fut exécuté. Six filles l'ap-

portèrent sur un matelas dans un brancard : s'imaginant toutes d'assister à son enterrement, elles priaient Dieu en chemin et récitaient le psaume *In exitu Israël de Egypto*. A peine achevaient-elles le dernier verset qu'elles entrèrent dans le Chapitre, où elles déposèrent cette bonne mère, nommée Euphrasie Robert, âgée de quatre-vingt-six ans, sœur de M. Robert, conseiller en la grand'chambre. M. d'Argenson demanda les autres religieuses. La mère prieure répondit que c'était toute la Communauté ; qu'il ne restait plus que des converses qui n'assistaient pas au Chapitre et n'avaient jamais été comprises dans leurs affaires. M. d'Argenson répliqua : « Il faut qu'elles « viennent, car elles ont part à celle-ci. » On les fit donc entrer au nombre de sept, lesquelles, jointes à quinze religieuses de chœur, faisaient en tout vingt-deux religieuses. Ce fut alors que M. d'Argenson fit fermer la porte du Chapitre, en confiant la garde aux exempts, et parla en ces termes :

« Mesdames, je suis venu ici pour vous annoncer un sacrifice que vous « avez à faire aujourd'hui : quoique je sois affligé d'être chargé des ordres du « roi qui vous regardent, il faut cependant qu'ils soient fidèlement exécutés, et « que vous ne sortiez de cette assemblée que pour ne vous plus revoir. C'est « votre dispersion générale prescrite par les ordres de Sa Majesté que je « vous annonce, et qu'il veut vous être signifiée. Vous n'avez que trois « heures pour vous préparer. »

« En même temps il fit mettre devant lui un portefeuille, une plume et de l'encre, et se mit en état de leur lire à chacune leur ordre et d'écrire leur soumission à l'ordre.

« La mère prieure se présenta la première, et lui dit d'un ton plein de confiance : « Monseigneur, nous sommes prêtes d'y obéir ; une demi-heure « de temps est plus que suffisante pour nous dire notre dernier adieu, « prendre avec nous un Bréviaire, une Bible et nos Constitutions. » Toutes les autres voulurent faire de même.

« Alors M. d'Argenson, s'adressant à la mère prieure, lui dit et à toute la Communauté : « Mesdames, comme les ordres que j'ai reçus de vous « disperser en différentes maisons ne me désignent point en particulier « chaque maison pour chacune de vous, et que je puis remplir les places « comme je le jugerai à propos, m'étant laissé la liberté du choix là-« dessus, vous pouvez voir entre vous les maisons qui vous conviennent, « de celles qu'on m'a marquées. Vous, Madame la prieure, où souhaitez-« vous aller ? »

« Elle lui répondit : « Monsieur, d'abord que notre Communauté est « séparée et dispersée, il m'est indifférent en quel endroit je sois en mon « particulier, puisque j'espère trouver Dieu partout où je serai ; mais puis-« que vous me demandez mon avis, je vous dirai qu'il me semble qu'il « serait mieux que les plus infirmes fussent mises dans les maisons les plus « proches, afin d'être moins incommodées par le voyage. Pour moi, je serai « bien partout où il vous plaira de m'envoyer. »

« M. d'Argenson commença à lire la première lettre de cachet qui ordon-

nait à la mère de Sainte-Anastasie Du Mesnil de partir incessamment pour se rendre à la ville de Blois, avec la sœur Françoise-Agnès de Sainte-Marthe, dans deux Communautés différentes. Elles reçurent leurs ordres avec respect et promirent d'y satisfaire de bon cœur. Toutes les autres firent la même soumission avec une fermeté et une constance qui étonna fort M. d'Argenson et ceux de sa compagnie. On reconnut alors que ces vertueuses filles, qui ne cherchaient que Dieu, étaient assurées de le trouver partout.

« La sœur Anne-Julie de Sainte-Synclétique de Remicourt, sous-prieure, fut envoyée à Rouen;

« La sœur Marie-Marguerite de Sainte-Lucie Pepin et la sœur Madeleine de Sainte-Sophie de Flexelles, à Autun;

« La sœur Madeleine de Sainte-Gertrude Du Valois et la sœur Françoise de Sainte-Agathe Le Juge, à Chartres, avec deux converses, savoir : les sœurs Justine et Opportune;

« La sœur Marie-Madeleine de Sainte-Cécile Bertrand et la sœur Anne de Sainte-Cécile de Boicervoise, à Amiens (cette dernière y mourut le 8 novembre, six jours après son arrivée);

« La sœur Jeanne de Sainte-Apolline Le Bègue, à Compiègne;

« La sœur Marie de Sainte-Catherine Issali, cellérière, et la sœur Catherine de Sainte-Célinie Benoise, à Meaux;

« La sœur Marie de Sainte-Euphrasie Robert, paralytique, à Nantes;

« La sœur Françoise-Madeleine de Sainte-Ide Le Vavasseur et la sœur Marie de Sainte-Anne Couturier, à Nevers;

« Et cinq converses à Saint-Denis, savoir : les sœurs Taraille, Anne-Marine, Aurélie, Blandine et Basilisse.

« Comme il était midi passé et qu'elles n'avaient pas mangé de la journée, M. d'Argenson, trouvant beaucoup de soumission en elles, leur dit qu'elles pouvaient faire apporter à manger, si elles le voulaient, pendant qu'il dresserait le procès-verbal de leur soumission et remplirait les ordres pour en charger les exempts destinés à leur conduite. Alors une sœur converse lui dit : « Comment voulez-vous, Monsieur, que nous ayons pu apprêter le dîner pour nos mères, puisque vous nous retenez ici depuis si longtemps? » La mère prieure la regarda d'un œil mécontent, et cette pauvre fille en rougit, dont M. d'Argenson s'aperçut. Elle lui fit signe d'en dire sa coulpe, et aussitôt elle se vint mettre à genoux devant M. d'Argenson, ce qui le surprit un peu; mais la prieure lui dit qu'elle était en faute d'avoir ainsi parlé à une personne comme lui, revêtue de l'autorité du roi, et que c'était la règle de demander ainsi pardon de ses fautes, et qu'elle le priait de lui pardonner son imprudence.

« M. d'Argenson leur ayant donc ainsi signifié les ordres de Sa Majesté, ce fut alors que ces saintes filles se rassemblèrent comme un petit troupeau sans pasteur, se disant réciproquement adieu jusqu'à l'Éternité, s'embrassant tendrement et se mettant à genoux pour se demander humblement

pardon les unes aux autres, s'animant à une foi vive, une charité ardente et une ferme espérance qui doit être tout leur soutien, se recommandant à une parfaite union de leurs cœurs et à des prières réciproques, persuadées que quand on est bien uni avec Dieu, on trouve Port-Royal partout. Il est vrai que cette cérémonie toucha M. d'Argenson et que ses yeux parurent mouillés.

« Mais durant un fort long temps que cette assemblée dura, les domestiques du dehors étaient fort alarmés et inquiets; celles du dedans écoutaient à la porte et au-dessus du Chapitre, sans pouvoir rien entendre. Ceux et celles du dehors voyaient à tout moment entrer des archers à pied, à cheval, des carrosses de remise, de telle sorte que la cour était remplie de gens armés, comme si c'eût été le siége d'une ville ou qu'il y eût eu quelque résistance à craindre. Pendant cet intervalle, la sœur Françoise de Sainte-Agathe Le Juge, qui avait été saignée le matin, s'aperçut que son bras s'était lâché et que son sang coulait; elle le montra à la mère prieure pour lui demander permission de sortir, mais cette mère lui dit « que la Communauté étant détruite, elle n'avait plus aucune autorité, et que c'était à M. d'Argenson qu'elle devait s'adresser pour cela, puisqu'il était revêtu de l'autorité du roi. » Elle s'adressa donc à lui pour lui demander la permission de sortir et de se faire rebander le bras; ce qu'il lui permit, à condition qu'elle n'irait pas en sa cellule, et qu'elle rentrerait aussitôt. Elle sortit donc pour respirer un peu; la sœur Julie, infirmière, obtint permission de la suivre. Des servantes vinrent demander aussitôt ce qu'on faisait si longtemps dans le Chapitre; elles répondirent : « Faites tous vos paquets, personne ne restera ce soir dans la maison. » Quelques moments après, les deux sœurs rentrèrent dans le Chapitre.

« Comme il était près d'une heure, M. d'Argenson adoucit les ordres, et permit aux sœurs de sortir deux à deux ensemble pour prendre quelque nourriture, et aller à leur cellule et faire un paquet pour porter avec elles. Quelques-unes profitèrent de cette permission et allèrent faire un tour à leurs chambres; les autres remercièrent M. d'Argenson de sa condescendance et n'en voulurent pas profiter. La sœur Marie-Catherine Issali (cellérière) étant sortie pour faire son paquet, voyant qu'il lui restait un sac d'argent de 3 à 400 livres environ, le mit dans le tour, disant à la tourière du dehors de partager cet argent à ceux de leurs domestiques qui n'avaient point de gages, et qui apparemment ne seraient pas récompensés du temps qu'ils avaient donné à la maison. La sœur Geneviève [1] oublia cet argent dans le tour, que des soldats, restés pour garder la maison, ont trouvé et partagé entre eux, à ce qu'on dit.

« La mère prieure ne quitta point M. d'Argenson, et elle excitait les autres sœurs à se hâter et à ne pas abuser de la patience de ces messieurs. Tout cela dura jusqu'à deux heures après midi, auquel temps elles

1. Tourière du dehors, et qu'on n'appelle sœur que par courtoisie.

sortirent toutes processionnellement du Chapitre et vinrent à la porte de la clôture. M. d'Argenson appela le carrosse d'Autun, où l'on fit monter les sœurs Sophie Flexelles et Lucie Pepin, dont la première, disant adieu aux autres, leur cria : « Armons-nous du bouclier de la foi ! » et en montant en carrosse elle dit : « Comment, une fille de cinquante-huit ans aller en carrosse ! » On chargea un exempt de les conduire, et M. d'Argenson donna le signal du départ, affectant de crier tout haut : « Ayez bien soin de ces dames; conduisez-les à petites journées, et qu'elles ne manquent de rien. » Ensuite le carrosse de Nevers partit de même; celui de Chartres, celui de Compiègne, celui de Rouen, celui de Meaux; celui de Blois, destiné pour conduire la mère prieure, partit le dernier sur les cinq heures du soir, cette mère n'ayant rien pris de tout le jour, en sorte qu'elle partit à jeun[1].

1. Une autre Relation nous fournit quelques détails de plus sur le procédé de M. d'Argenson, sur toute sa manière d'être et de faire pendant ce long départ des carrosses, et aussi sur l'ordre et la marche de cet enlèvement qui se régla presque comme une cérémonie, — la dernière cérémonie religieuse de Port-Royal. L'attitude de la mère prieure y est bien exprimée. Tout s'y voit. N'oublions pas en nous supposant de quelque hauteur voisine témoins et spectateurs de la scène, de nous représenter ces religieuses, remarquables comme elles l'étaient par leur habit blanc et par la croix rouge cousue sur leur scapulaire :

« M. d'Argenson appelait ou faisait avertir les religieuses qui devaient partir, qui étaient ordinairement deux à deux dans chaque carrosse parce qu'elles devaient aller dans la même province ou dans la même ville, mais toujours en différents couvents. Il conduisait et accompagnait lui-même les religieuses à chaque carrosse, pour voir si tout allait bien, et se comportait envers elles avec beaucoup d'honnêteté. Il les recommandait fort aux exempts et autres personnes entre les mains de qui il les mettait, afin qu'on eût bien soin d'elles. Outre les exempts et autres cavaliers ou archers, c'étaient d'honnêtes femmes qu'il avait fait venir pour les accompagner dans le carrosse même le long du voyage. Il parlait aussi au cocher pour l'avertir d'éviter les dinées et les couchées dans des lieux trop exposés au grand monde, surtout dans les passages voisins de Port-Royal, comme à Versailles. En tout cela il ne paraissait inquiet que lorsqu'il survenait quelque retardement au départ des religieuses ou des carrosses; car alors il paraissait chagrin et impatient, il sortait du Chapitre où il se tenait ordinairement, pour aller dans la cour voir à quoi il tenait qu'on ne partît, et pour y mettre ordre, puis revenait au Chapitre.

« Il avait auprès de lui un homme qui tenait un sac de cuir blanc, et à chaque fois qu'un carrosse partait, M. d'Argenson tirait de ce sac deux petits paquets d'argent, dont l'un était pour les frais du voyage, l'autre pour le premier quartier de la pension de chaque religieuse, à raison de deux ou trois cents livres par an, et il donnait ces deux paquets à l'exempt conducteur du carrosse qui partait, lequel les venait querir. Il lui donnait encore les lettres de cachet et celles de M. de Pontchartrain pour la supérieure et pour l'évêque des lieux qui concernaient les religieuses de Port-Royal qui partaient.

« Les religieuses, de leur côté, après avoir fait leurs adieux aux sœurs et leur paquet

« Dans le temps que l'on croyait la maison vide, M. d'Argenson fit appeler les domestiques, écrivit leur nom, et leur ordonna de sortir et de lui laisser un mémoire de leurs meubles, de leurs hardes, et de ce qui pouvait être dû. Une servante, descendant du dortoir pour porter son mémoire, passa devant le Chapitre, où elle aperçut la mère Euphrasie Robert étendue sur un brancard. Touchée de compassion de voir cette pauvre mère ainsi abandonnée, elle s'approcha d'elle et lui dit : « Hé ! ma mère, vous voilà bien seule ; de tout ce jour vous n'avez rien pris, et il n'y a plus personne pour vous secourir ! » Cette bonne mère, qui depuis trois ans n'avait point donné beaucoup de marques de raison, lui dit : « Ma sœur, c'est aujourd'hui le jour de l'homme, celui de Dieu viendra à son tour. » Cette fille vint avertir M. d'Argenson, qui fut surpris d'avoir oublié cette bonne mère. Ne pouvant la faire partir ce jour-là à cause qu'il était trop tard, il chargea une servante de sa garde pendant la nuit, et le lendemain à six heures du matin on la plaça dans une litière avec la femme de l'exempt qui devait la conduire à Nantes. Quand il fallut la mettre dans la litière, l'exempt dit qu'on la mit devant, parce que sa femme, qui devait l'accompagner, ne pouvait aller à reculons, et qu'il ne voulait pas qu'elle fût incommodée. On monta donc cette pauvre paralytique, qui ne savait comment se placer, n'ayant pas de quoi mettre ses jambes. La servante qui en avait soin voulut donner quelque chose à la femme de l'exempt pour lui donner en chemin, — ce qu'on lui faisait prendre ordinairement pour lui faire revenir l'appétit : elle ne voulut

à la hâte, où elles oubliaient souvent le plus nécessaire, lorsqu'elles étaient sur le point de partir allaient faire leur prière à l'église devant le Saint-Sacrement pour s'offrir à Jésus-Christ en sacrifice ; ensuite elles revenaient au Chapitre se jeter aux pieds de la mère prieure pour lui dire adieu et lui demander sa bénédiction. La mère prieure les relevait aussitôt, et les embrassait avec bien de la tendresse ; mais, pour ne pas les affaiblir, elle ne mêlait dans ses paroles rien de trop tendre, et les exhortait seulement avec une grande fermeté d'être fidèles à leur règle, à leur conscience, et à ne pas se laisser abattre par les afflictions. Quoique tous ces adieux dussent lui être aussi sensibles que lorsqu'on sépare d'un corps les membres les uns des autres, elle les soutint pourtant tous avec la même égalité et la même constance jusqu'au bout, étant partie toute la dernière. Cette constance de la mère prieure fut si remarquable, qu'elle étonna et toucha les exempts qui étaient dans le Chapitre ; et, en effet, il est aisé de se représenter que ce spectacle était fort touchant.

« Mais s'il était si touchant pour des étrangers, et si cet enlèvement des religieuses fit retentir les montagnes voisines des gémissements des habitants des environs, et des cris des pauvres qui étaient accourus au bruit pour être spectateurs de ce désastre et de cette exécution, combien pouvons-nous croire que cette triste journée fut rude pour les religieuses elles-mêmes, qui se voyaient en un moment arrachées pour toujours de leur cher Port-Royal, etc.! »

Cette page est le complément tout naturel de la Relation reproduite dans notre texte. Ce sont nos *Acta sincera*.

pas s'en charger. On dit que madame de Verthamon, sa parente, ne put jamais la voir en chemin[1].

« Ce même jour (30 octobre), un prêtre inconnnu[2], envoyé de la part du Père Le Tellier, demanda à parler à M. d'Argenson : il avait ordre de visiter les livres, les manuscrits, les images et les tableaux ; il s'acquitta fort régulièrement de sa commission, fit ouvrir tous les paquets, et rien ne pouvait sortir sans avoir son visa. Il désapprouvait fort le Nouveau Testament du Père Quesnel, condamnait et arrêtait celui de Mons, et *l'Imitation* de la traduction de *M. de Beuil*[3], se saisissait de tous les manuscrits sans épargner les petites sentences de piété tirées le plus souvent de l'Écriture sainte, que les religieuses mettaient dans leurs livres. Les portraits de M. Arnauld, de M. de Saint-Cyran, de la mère Agnès, lui faisaient horreur, et il en déchirait plusieurs et haussait les épaules en regardant les autres.

« Cette journée du 30 octobre se passa à régler les mémoires des domestiques et à les mettre dehors. Le jeudi, veille de la Fête de tous les Saints, M. d'Argenson établit une garnison de douze archers du guet et de deux exempts, auxquels il confia les portes du dedans et du dehors du monastère, fit faire beaucoup de paquets de ce qui se trouva dans chaque cellule, et les fit transporter dans une grande chambre qu'il fit fermer et sceller de son cachet; il fit de même à la bibliothèque après y avoir fait mettre tous les livres qui se sont trouvés dans les cellules. Pendant qu'il travaillait en haut, les soldats égorgeaient à bon compte et mangeaient des volailles, ne pensant pas à la vigile de tous les Saints, ou s'imaginant qu'une telle exécution devait les dispenser du jeûne et de l'abstinence.

« Le vendredi matin, Fête de tous les Saints, M. d'Argenson partit pour aller rendre compte au roi des ordres de Sa Majesté, et lui dit qu'il avait été surpris de la constance de ces religieuses, et surtout de leur parfaite obéissance. Le roi répondit qu'il était content de leur obéissance, mais fâché qu'elles ne fussent pas de sa religion[4]. C'est ainsi que cette maison déserte est restée à la garde des archers du guet jusqu'à mardi 19 novembre, auquel jour on envoya quatre charrettes pour charger tous les livres, les tableaux,

1. Il faut être juste envers tout le monde : la femme de l'exempt, chargée de conduire la bonne mère paralytique, ne se comporta pas si durement qu'on le dit ici; M. d'Argenson avait choisi son monde le plus humainement qu'il avait pu. Mais, dans le premier moment, on se plut à croire à plus de griefs qu'il n'y en avait : il y en avait bien assez.

2. On sut depuis que c'était l'abbé Madot, un de ces hommes actifs, comme il y en a toujours, qui se font les limiers d'un parti.

3. C'est-à-dire de M. de Saci.

4. On prétend que le roi dit à M. de Chevreuse, quand la chose fut répandue, « qu'il lui avait ôté des voisines, et que la prieure s'y était comportée fort sagement. » Le duc de Beauvilliers était présent à la conversation. (Lettres de la marquise d'Uxelles au marquis de La Garde, 5 novembre 1709.)

les images, portraits, manuscrits. La garnison partit en même temps, et les clefs de la maison furent mises entre les mains du sieur Despontis, homme d'affaires des dames de Port-Royal de Paris. On ne peut exprimer combien de profanations ont été commises dans ce lieu saint depuis le 29 octobre jusqu'au 19 novembre. Les serviettes pleines de vin et de tabac, poussées avec les pieds et jetées dans le réfectoire des sœurs, marquaient assez que la sobriété, la modestie et les autres vertus en étaient sorties avec elles. Tous ces gens-là n'avaient de bon sens que quelques moments du matin. Cependant ils ont eu soin de piller tout ce qui est tombé sous leur main, et en chargeant les livres, chacun en emplissait ses poches, comme si cette maison eût été abandonnée au pillage. Il faut croire que M. le cardinal archevêque de Paris ait été averti de l'intempérance et l'irréligion de ces archers, car il envoya ordre au chapelain d'ôter le Saint-Sacrement et consumer les hosties consacrées de la suspension : ce qui fut exécuté sans que personne s'en soit aperçu, dès le quatrième jour de novembre.

« C'est ainsi qu'a fini la destruction d'une maison célèbre dans l'Église de France et qui a subsisté pendant cinq cents ans; dans laquelle Dieu était servi et honoré avec piété; qui répandait partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et où il était adoré nuit et jour en esprit et en vérité; où les actions de religion, les offices de nuit et de jour et les assistances devant le Saint-Sacrement n'ont jamais été interrompus, quoique le nombre des religieuses fût fort diminué... Il y avait cent ans accomplis que la réforme y avait été mise par la mère Angélique Arnauld, abbesse de cette maison[1].

« On pouvait y appliquer à présent ces paroles du prophète Michée : « *Mulieres populi mei ejecistis de domo deliciarum suarum : a parvulis earum tulistis laudem meam in perpetuum;* Vous avez chassé les femmes de mon peuple de la maison de leurs délices, et vous avez ôté pour jamais à leurs petites filles un moyen de me louer. »

Telle fut cette expédition célèbre, ménagée et conduite, à l'égal d'un coup d'État, contre vingt-deux filles, dont la plus jeune était âgée de 50 ans, et dont quelques-unes en avaient 80 et au delà. On remarqua que M. d'Argenson et ses agents furent touchés, et que les pauvres filles, ce jour-là, « trouvèrent plus de compassion en ces instruments de justice qu'elles n'en avaient rencontré précédemment dans quelques ecclésiastiques chargés de les vexer. » Un trait qu'on

1. La Journée du Guichet est du 25 septembre 1609.

a négligé dans notre Relation, mais qui doit être vrai parce qu'il est dans l'esprit de Port-Royal, c'est qu'au moment où les sœurs se virent près de se quitter et où l'on allait monter dans les carrosses, quelques-unes s'approchèrent de la prieure et lui demandèrent « si elles sortiraient ainsi sans protester et sans faire aucun Acte? » Elle leur répondit que comme tout se faisait par lettres de cachet, il n'y avait point de protestation à faire, et que le seul parti à prendre était d'obéir avec soumission. Ce mot des sœurs me paraît avoir dû être dit, parce qu'il marque l'habitude de Port-Royal, préoccupé jusqu'au dernier soupir de son droit et de la légalité. — Cinquante ans après la ruine, les historiens de Port-Royal soutenaient encore que tout ce qu'on avait fait contre lui était *nul* de toute nullité.

Cet abbé Madot qui vint le soir pour tout inspecter, et qui y revint encore, espérait mettre la main sur quelques-uns des grands secrets du parti. On s'était peut-être flatté de prendre du même coup de filet le conseiller de Port-Royal, M. Eustace ou tout autre, qu'on supposait caché dans le petit hôtel de Longueville. Mais les oiseaux étaient depuis longtemps envolés; les papiers (s'il y en avait eu de trop instructifs) étaient à couvert; et l'abbé Madot, à bout de recherches, ne put que dire : « Ils sont plus fins que nous [1]. »

1. Les manuscrits et journaux que l'on trouva à Port-Royal, et qui restèrent aux mains de M. d'Argenson, ne furent pas livrés aux Jésuites, comme on l'aurait pu craindre : loin de là, ce magistrat, qui avait de l'estime pour mademoiselle de Joncoux et de qui elle s'était fait bien venir, les confia et même les donna à cette zélée demoiselle qui en fit prendre des copies, et qui légua par testament les originaux à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, d'où ils ont passé à la Bibliothèque du Roi.

Le grand souci de M. d'Argenson, on l'a vu, avait été d'éviter l'éclat, de brusquer le départ, de prévenir l'attroupement tumultueux des paysans et des pauvres des environs. Comme cependant le monastère était dominé de partout, et que l'intérieur de la cour et les abords se voyaient des hauteurs d'alentour, il n'avait pu tout empêcher. Il avait fait occuper les positions militairement, et l'on raconte qu'un grand seigneur qu'on disait être le comte de Toulouse, étant à la chasse ce jour-là dans les bois voisins de Port-Royal, rencontra plusieurs corps ou troupes d'archers qui en gardaient les avenues jusqu'à près d'une demi-lieue; il n'y en avait pas moins de trois cents sur pied. Ayant demandé le sujet pour lequel ils étaient commandés, il ne put retenir les marques de son étonnement; tout fils du roi qu'il était, il haussa les épaules de pitié, et s'en alla.

On sut tout à Paris le jour et à l'heure même. Dès le moment de l'arrivée de M. d'Argenson, la sœur Issali, cellérière, avait eu le temps et la présence d'esprit de faire sortir un homme du pays, qui travaillait dans le jardin, par une porte de derrière qui donnait sur la levée de l'étang, et de le dépêcher à Paris pour avertir de ce qui se passait. L'impression fut pénible, et ne se renferma point dans le cercle des amis. On perdit de vue la secte; on ne vit plus que le triomphe d'une faction. La conscience publique se sentit blessée. L'humanité eut son cri; l'opposition eut ses risées et ses épigrammes. On se demanda si M. de Noailles avait bien pu autoriser une telle expédition contre une poignée de filles qui lui étaient plus particulièrement confiées? Avait-il tout ignoré? c'était impossible à

croire. Avait-il donné d'avance son consentement? c'était difficile à admettre. Avait-il délivré les *obédiences* nécessaires pour la translation d'un couvent dans un autre? il parut vouloir s'en laver les mains. Comme ces obédiences, dont on parla de vive voix, ne furent jamais montrées, il est à supposer qu'il n'en avait donné que trois ou quatre, et qu'il n'avait cru dès lors qu'à l'enlèvement de trois ou quatre sœurs; ce fut du moins la version de l'archevêché. Ce fut la réponse qu'on fit de sa part au Père de Sainte-Marthe, bénédictin, et qu'il fit lui-même à MM. Robert et Benoise, conseillers au Parlement, qui venaient demander des nouvelles de leurs sœurs. Quoi qu'il en soit, il vérifia trop bien, par toute sa conduite envers Port-Royal, ce mot de M. de Saint-Cyran : « Les faibles sont plus à craindre que les méchants. » — Il mérita qu'un jour, et bientôt, dans les démêlés avant-coureurs de la Bulle, comme il se plaignait de ce qu'il avait à souffrir de quelques-uns de ses collègues dans l'épiscopat, mademoiselle de Joncoux présente lui dit en riant ce mot terrible : « Que voulez-vous? Dieu est juste, Monseigneur : ce sont les pierres de Port-Royal qui vous retombent sur la tête. »

Saint-Simon, dans une page brûlante, a exhalé le sentiment de scandale des honnêtes gens religieux et qui n'étaient point d'ailleurs particulièrement jansénistes. Fénelon, si hostile au parti, ce même Fénelon qui, à Rome et à Versailles, n'avait cessé d'insinuer des conseils vigilants [1], qui en donnait en ce moment

1. Il y a, aux Archives de Rome, un Mémoire adressé par Fénelon au cardinal Gabrielli, peu après la Bulle *Vineam Domini*; il y dit, en parlant du Jansénisme :

« Nunquam certe Calvini secta, dum adolesceret, tot tantisque fautoribus usa est. Quam-

de très-vifs sur le fond même des doctrines et qui ne voulait point qu'on biaisât, écrivait le 24 novembre au duc de Chevreuse, cet ancien élève de Port-Royal, mais élève bien guéri : « Pendant que ces *Théologies* (la *Théologie* de M. Habert) mettent de si dangereux préjugés dans les esprits, un coup d'autorité comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs. » S'il y a quelque contradiction entre ceci et les autres paroles de Fénelon, c'est une contradiction, une inconséquence que nous sommes heureux de rencontrer et de faire ressortir; ou plutôt il n'y a pas contradiction, et, malgré la vivacité des paroles, malgré l'opposition déclarée des doctrines, la charité de Fénelon en ce qui concerne les personnes, on peut en être sûr, n'aurait jamais été en défaut. Elle ne le fut jamais. Sous cet *ennemi de plume*, ses adversaires, très-nombreux dans son diocèse, retrouvèrent constamment l'homme de paix. Ce n'est jamais lui, archevêque, qui aurait donné les mains à ce qu'on fît enlever de pauvres filles par des archers. La religion ne lui ôta jamais de son humanité; la théologie ne lui fit jamais perdre de sa délicatesse.

En ce qui est des bonnes sœurs enlevées, je serai court. On a vu dans la Relation que j'ai donnée toutes les marques d'une simplicité extrême. C'est qu'en effet elles étaient fort simples, à l'exception de trois ou quatre. La mère prieure avait eu raison de craindre

obrem, nisi petulantem et subdolam factionem quamprimum deleas, nihil est quod Ecclesiæ non immineat. — De summa rerum agitur. Quamobrem optandum arbitrarer ut Sanctissimus Pontifex regem adhortetur ne quisquam sectæ fautor ulla gratia apud eum polleat ad fovendam factionem, imo omnibus pateat singulos optimates sibi fore suspectos et omni auctoritate spoliatos iri, simul atque senserit eos tuendæ factioni clam studere. »

pour elles, si elles étaient exposées au moindre choc. Elles ne tardèrent pas à signer toutes (sauf ensuite à se rétracter), excepté deux que rien n'ébranla, la sœur Du Valois reléguée à Chartres, et la mère prieure. Celle-ci fut digne dans toute sa conduite et dans toutes ses paroles. Nous l'avons vue, le jour de l'épreuve, pareille au capitaine de vaisseau qui, dans un naufrage, pourvoit à tout, pense à tous les autres, et n'abandonne son navire que le dernier. Dans une captivité de plus de six ans, la mère Anastasie Du Mesnil ne se démentit pas un seul jour. « Son esprit était doux et ferme; elle paraissait sensible et tendre pour ses amis, et pour elle d'une grande tranquillité d'esprit et de cœur. » Quand ses sœurs eurent cédé la plupart, on ne manqua pas de lui opposer cet exemple et de la presser de nouveau plus fortement. Dans la réponse qu'elle fit aux instances de M. de Noailles, elle disait :

« Les signatures de mes sœurs peuvent bien m'affliger, mais elles ne sont pas capables de m'ébranler, parce que de tels exemples ne détruisent point le principe qui me fait agir. Et puis, Monseigneur, quand ces signatures seraient aussi réelles que vous les supposez, de quelle autorité peuvent-elles être, étant extorquées par des menaces et une importunité de raisonnements captieux et d'entretiens sans fin qui seraient capables de faire devenir folles de pauvres filles simples, infirmes, quelques-unes même dangereusement malades, privées de toutes personnes et retenues dans une très-dure captivité ? car on me permettra de juger de la conduite qu'on tient à l'égard de mes sœurs par celle qu'on tient avec moi. Un Acte dans une matière civile, arraché de cette manière d'un captif ou d'un mourant, ne serait d'aucune valeur, et celui qui l'aurait passé serait fondé à revenir contre, en prouvant la captivité et la suggestion. »

Je ne discute plus le fond; je ne vois que le caractère, la tenue, la constance, et la mère Du Mesnil, par toutes ces qualités, honora sa disgrâce : elle resta jusqu'au bout la digne fille de la mère Du Fargis et de la mère Angélique de Saint-Jean. Elle mourut à Blois chez

les Ursulines, le 18 mars 1716, en grande paix, bien que toujours privée des sacrements. Elle fut enterrée en terre sainte, dans un lieu séparé des autres religieuses, et on fit les funérailles sans chant ni son de cloche : « seulement les religieuses récitèrent les Vêpres des morts autour de son cercueil, et le prêtre chanta un *Libera*. » Lorsqu'elle mourut, l'ordre était donné pour la faire sortir de Blois. Elle avait été très-sensiblement touchée de voir, à la mort de Louis XIV, que quand tous les exilés et les prisonniers recevaient l'annonce de leur délivrance, les religieuses de Port-Royal fussent les seules qu'on eût oubliées et qui n'eussent point été admises à jouir de la faveur commune. Néanmoins elle ne voulut jamais faire aucune démarche; elle attendait patiemment les moments de Dieu. Sa sœur cependant avait agi à son insu; mais l'ordre arriva trop tard. — Elle était âgée de près de 67 ans. Elle avait fait profession le 24 février 1675; madame de Longueville avait tenu expressément à assister à la cérémonie [1].

1. Elle était de bonne maison. Je lis dans les manuscrits de Troyes, parmi les propos de M. d'Étemare, « que M. de Pontchartrain (le futur Chancelier) avait voulu épouser la sœur Du Mesnil avant qu'elle fût religieuse à Port-Royal, dont elle était supérieure lors de la destruction, et qui était une grande sainte et pleine d'esprit. » — Quant à la sœur Gertrude Du Valois, la seule, avec la mère prieure, qui soit restée inébranlable, elle mérite aussi un souvenir. Elle avait pris l'habit de novice en 1677, à l'âge de vingt-deux ans, et avait fait profession l'année suivante : elle était un *fruit* de la mère Angélique de Saint-Jean. Elle avait été guérie, en 1689, d'une piqûre de lancette au nerf du pied gauche, par l'intercession, à ce qu'on crut, de la première mère Angélique, à qui elle eut l'idée de faire une neuvaine. Sa ferveur ascétique se maintint toujours à la hauteur de ce *miracle* dont elle avait été l'objet. Exilée et conduite d'abord aux Filles-Dieu de Chartres, transférée de là aux Ursulines de Mantes en 1712, elle resta privée des sacrements pendant sept années. Elle s'était prémunie à l'avance contre un moment de faiblesse et contre toute signature qu'elle pourrait donner, par un Acte de protestation qu'elle fit passer en mains sûres. Enfin sa captivité s'adoucit. La protection de la princesse douairière de Condé, qu'une amie lui procura, vint chercher et couvrir la vertueuse fille, sur qui ce grand nom de Port-Royal, qu'elle soutenait si bien, projetait

Port-Royal désert, la grande question fut : *Qu'en fera-t-on ?* On discutait dans le public à ce sujet, et l'on formait des conjectures en divers sens. Comme on s'exagérait la magnificence des édifices, on imagina un moment qu'on le donnerait, pour y loger, aux dames de Saint-Cyr. De son côté, le cardinal de Noailles continuait d'insister pour la translation des religieuses de Paris aux Champs. Ce n'était pas le compte de cette Communauté un peu amollie, ni de son abbesse. Madame de Château-Renaud y était allée faire un voyage le 27 novembre, et y était restée quelques jours pour prendre idée de sa conquête et en rapporter les dépouilles ; elle prétendit en être revenue avec une enflure aux jambes[1]. D'autres considérations vinrent en aide à sa répugnance. Cette translation des religieuses eût laissé libre leur bâtiment de Paris : le bruit courut que les Jésuites le voulaient acheter et y établir un séminaire. Ici les amis de Port-Royal s'agitèrent trop. Ils espéraient toujours qu'un temps prochain viendrait où l'on pourrait réintégrer les captives dans leur monastère, et où Sion, comme on disait, reverrait sa tribu fidèle. Pour cela ils désiraient que la maison fût conservée libre et vacante, et, croyant mieux parer à cette migration des sœurs de

une sorte de rayon. Transférée, par ordre de M. de Noailles, à l'abbaye de l'Estrée au diocèse d'Évreux, en 1716, et rétablie dans la participation aux sacrements, elle eut les honneurs de sa constance et fut citée comme un modèle unique, comme le dernier débris, resté debout, du Port-Royal spirituel. C'était, en effet, le seul *brave* survivant de cette généreuse armée des Angéliques, et qui, tous les autres morts ou tombés, continuait de dire : *Je ne me rends pas!* — Elle mourut le 7 novembre 1722, dans sa soixante-huitième année.

1. Cette bonne dame ne jouit pas longtemps de son accroissement de revenus et de domaine : elle mourut moins d'un an après, le 25 août 1710. Je laisse à penser si nos dévots amis virent dans cette mort subite un coup de la vengeance divine.

Paris aux Champs, ils eurent l'idée d'alarmer et de mettre en mouvement Messieurs de Saint-Sulpice, qui, naturellement, n'auraient pas vu avec plaisir un séminaire rival s'élever dans le faubourg Saint-Jacques sous la direction des Jésuites. Mademoiselle de Joncoux fut l'âme de cette intrigue. Or Messieurs de Saint-Sulpice ne virent qu'un moyen direct de rendre vain tout projet pareil et de le saper par la base : ils employèrent le crédit de madame de Maintenon qui se conduisait par eux, pour obtenir du roi la destruction des bâtiments de Port-Royal des Champs. Il leur fut aisé de faire entendre que les Jansénistes ne cesseraient d'espérer en Port-Royal tant qu'ils le verraient debout. Mademoiselle de Joncoux se trouva donc avoir travaillé précisément contre son but et avoir produit un mal plus grand que celui qu'elle cherchait à éviter. Je donne ce récit, sans y attacher d'ailleurs plus d'importance qu'il ne faut : bien des raisons concouraient à ce qu'on rasât Port-Royal et qu'on cherchât à en abolir le souvenir. Le nom en était malsonnant, la vue en était importune ; elle était trop chère aux amis pour ne pas être insupportable aux ennemis. Quelques Estampes, dans lesquelles la fille d'un libraire, mademoiselle Hortemels, avait représenté l'intérieur du Cloître, de l'Église, du Chapitre, de l'Infirmerie, du Réfectoire et l'aspect du dehors, furent saisies par la police avec les planches : c'était un reproche parlant et presque un pamphlet, dans les circonstances présentes, que ces simples Estampes ayant pour sujet des lieux condamnés. On eut beau représenter au magistrat qu'il y avait déjà quelque temps qu'elles étaient faites et gravées : « Est-ce que l'on souffrirait qu'il se fît des Estampes du temple de Charenton depuis que le

roi l'a fait abattre?» Ce fut la réponse qu'opposa M. d'Argenson. Le roi venait de prononcer en effet que rien ne devait plus subsister de Port-Royal : un Arrêt du Conseil, à la date du 22 janvier 1710, se fondant sur ce que ces bâtiments étaient devenus non-seulement inutiles, mais d'un entretien dispendieux, en ordonnait la démolition. L'église pourtant d'abord était censée exceptée. En conséquence de cet Arrêt, M. d'Argenson rendit le 8 février une Ordonnance pour procéder à l'adjudication des matériaux faite à l'enchère. On y mit le marteau dans les premiers jours de juin. Insensiblement on en vint à l'idée de démolir aussi l'église, qui s'était transformée en une sorte de magasin. C'était rendre nécessaires les exhumations et ouvrir un théâtre à d'horribles scènes.

Le premier qui eut le tort de parler d'exhumation fut le marquis de Pomponne, fils du ministre (août 1710); prévenu par le cardinal de Noailles, il eut la pensée de faire exhumer et transporter en lieu plus sûr les corps de la famille Arnauld. Il ne craignit pas de donner pour motif, dans son placet au roi, et d'alléguer qu'il demandait cette translation, « afin que sa postérité perdît la mémoire que ces corps avaient été enterrés dans *un lieu qui avait eu le malheur de déplaire à Sa Majesté.* » Ce dernier rejeton de la branche de cour des Arnauld, et qui ne comptait pas survivre, comme il fit, à toute sa postérité, parlait là aussi platement qu'un La Feuillade. L'abbesse de Malnoue fit transporter de même le corps de mademoiselle de Vertus, sa sœur. On commençait par mettre à l'abri les morts de qualité : l'exhumation des autres devait se faire avec d'autant moins de respect et de décence.

Qu'on se rappelle ce qui s'était passé depuis tant

d'années que nous étudions Port-Royal et que nous y habitons, la quantité de corps, d'entrailles, de cœurs, que la piété des fidèles y avait envoyés reposer comme en une terre plus sainte. On a évalué à plus de trois mille les corps qui, déposés dans la suite des générations, durent être ainsi exhumés inhumainement. Pour quelques-uns que la religion des héritiers ou des amis vint revendiquer et choisir[1], combien de hasard et de pêle-mêle ! qu'attendre des hommes grossiers chargés de déterrer confusément ces corps, et de les porter en tas dans des tombereaux au cimetière voisin de Saint-Lambert? Il y avait bien un prêtre, M. Le Doux, de Saint-Nicolas du Chardonnet, chargé par le cardinal de Noailles de veiller à ce que les choses se passassent convenablement; mais que pouvait-il seul, souvent absent, et eût-il été présent, sur des hommes brutaux et qui s'enhardissaient par l'ivresse à leur dégoûtante besogne? Ainsi ce qui avait été la vallée sainte par excellence et la cité des tombeaux n'offrit plus, durant ces mois de novembre et de décembre 1711, que la vue d'un immense charnier livré à la pioche et aux quolibets des fossoyeurs.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, et des membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

1. Le corps de M. de Tillemont fut porté à Saint-André-des-Arcs; le cœur de madame de Longueville, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas; les entrailles de madame la princesse de Conti, à Saint-André-des-Arcs. Les corps de M. et mademoiselle de Bagnols furent portés au village des Troux; ceux de M. Le Maître, de M. de Saci et de Racine, à Saint-Étienne-du-Mont. Le cœur de M. Le Tourneux fut retiré par un ecclésiastique qui en obtint la permission. Le curé de Magny ouvrit un asile dans son église au corps de M. de Pontchâteau, de M. le chevalier de Coislin, son neveu, et à tous les autres corps qui se trouvèrent dans des cercueils de plomb et qui ne furent point réclamés. Les autres corps, d'une sépulture plus vulgaire, demeurèrent confondus.

Cette fin du songe d'Athalie se vérifia à la lettre. Des chasseurs, qui traversèrent alors le vallon, ont raconté qu'ils furent obligés d'écarter avec le bout de leurs fusils des chiens acharnés à des lambeaux [1]. Comment s'étonner, après cela, que la réaction morale causée par ces horreurs suscite des fanatiques, et que le gémissement d'abord, le sanglot, puis la convulsion saisisse ceux qui sont trop violemment indignés ! Grâce à une incurie sans nom succédant à de longues suggestions iniques, il y eut sous Louis XIV, à deux pas de Versailles, des actes qui rappellent ceux de 1793. On le lui rendit trop bien à ce superbe monarque, et à toute sa race,

1. Voici une autre version du même fait, avec quelques circonstances de plus ; je la tire du *Supplément au Nécrologe* : « Des chasseurs de Versailles, se trouvant proche de Port-Royal, eurent la curiosité d'y entrer pour voir ce saint lieu dans sa plus grande désolation, et ce qu'on y faisait. Ils y trouvèrent plusieurs hommes qu'ils prirent pour des fossoyeurs, qui déterraient les corps des cimetières, et qui, s'étant enivrés ce jour-là, procédaient à cette action avec toutes sortes d'indécences et proférant des paroles libres et malhonnêtes, en arrachant de la terre des corps de religieuses tout entiers, et quelques-unes encore dans leurs habits. Ils en firent réprimande à ces insolents, et, voulant savoir ce qu'on faisait de ces corps, ils entrèrent dans l'église où ils étaient jetés en un monceau, autour duquel ils trouvèrent plusieurs chiens qui dévoraient les chairs encore entières et rongeaient les os. Ils en eurent tant d'horreur qu'ils redoublèrent leurs réprimandes contre ces sortes de gens, qui n'étaient retenus par la présence d'aucun ecclésiastique, et ils en conçurent tant d'indignation, qu'ils ne purent s'empêcher de la faire éclater à leur retour à Versailles. Le récit de ce détail a été fait par le frère d'un de ces chasseurs à M. V. (l'un des amis), ce qui se confirma bientôt après ; et on ajouta qu'on avait trouvé des corps tout entiers et reconnaissables au visage, entre autres celui du *frère* Laisné, domestique de la maison, décédé le 13 février 1709, et que ces hommes brutaux avaient dit en le déterrant : *Ah! te voilà donc, Laisné!* » — Dans un exemplaire du *Nécrologe* qui appartient à la Bibliothèque de la Sorbonne, et sur les marges duquel se trouvent des notes manuscrites de M. de Montempuis, on lit au sujet de ce Jean Laisné : « Lorsqu'en 1711 on exhuma les corps pour les porter à Saint-Lambert, on le trouva tout entier sans aucune corruption, quoiqu'il fût enterré sous une gouttière dans le cimetière. Celui qui le déterra voyant que sa chemise était bonne, la lui ôta pour s'en servir. » — Le cœur se soulève.

le jour de la violation des tombes royales à Saint-Denis!

Dernier trait de profanation : plusieurs des tombes des religieuses, qui étaient des losanges fort larges de marbre noir ou de pierre de liais, furent trouvées dans des cabarets et des auberges, à quelques lieues aux environs, y servant de pavés ou même de tables à boire dans la cour. Des passants scandalisés en rachetèrent quelques-unes [1].

C'en est assez. J'aurais eu plaisir à insister sur les *Gémissements* et les chants pieux qui se succédèrent les années suivantes autour de ces ruines, si quelque talent y servait d'interprète à l'âme, si du moins une superstition aveugle ou une vision systématique ne les gâtait pas. « Les pierres de cette sainte maison ont été chères à vos serviteurs, et la terre a été précieuse à leur tendre piété [2] ! » voilà les sentiments que volontiers on partage, voilà les accents qu'on aime dans la bouche des visiteurs émus. Mais à entendre, pour la plupart, ces pèlerins du lendemain, ces disciples, nouveaux prophètes, qui prennent trop à la lettre l'antique Psaume, la destruction de Port-Royal n'est pas seulement une calamité déplorable et célèbre : elle fait *époque*, s'écrient-ils, « elle semble *avoir changé la face des choses*... Une multitude de témoins semblent être nés du sein de Port-Royal, comme autrefois les Chrétiens naissaient du sang des martyrs. » En un mot, ils croient que Port-Royal est un *commen-*

1. Ceci n'est qu'une singularité : les pierres du cloître démoli furent numérotées et transportées à Pontchartrain, à quelques lieues de là, non pas à titre de reliques ; mais on en bâtit des écuries et des communs pour le château, et la forme du cloître s'y retrouve, ou s'y retrouvait ; car je ne sais si ce qui existait hier existe encore.

2. Verset 14, Psaume CI.

*cement*, tandis que c'était trop manifestement une fin. — Honnêtes gens de l'avenir, attendez, pour faire le pèlerinage à votre tour, que le flot des sectaires soit écoulé!

Tout ce qui a vécu et brillé ici-bas est sujet à la corruption. Ce qui a été chair devient sujet aux vers. Ce qui a été grandeur plus ou moins véritable devient matière à déclamation, sert de prétexte à la phrase, cet autre ver qui enfle et qui ronge. Ce qui a été croyance et foi au sein de la persécution, devient aisément à la longue endurcissement, rétrécissement, opiniâtreté, fanatisme, fétichisme. Il vient un moment où l'esprit qui avait animé les choses et les personnes quitte sa dépouille et remonte; suivons-le, et ne le laissons pas pour ce qui en est la défroque ou l'idole.

L'esprit de Port-Royal ne me semble véritablement plus, sauf quelques humbles et bien estimables exceptions [1], dans le Jansénisme qui a suivi : il ne s'y trouve du moins qu'amaigri, séché, et comme un bras de fleuve détourné dans les sables et perdu dans des pierres; plus on avance, et plus il s'encombre. Il se retrouve encore moins dans le Jansénisme tout politique qui fut ou qui parut si considérable à un moment du dix-huitième siècle, et qui permettait à bien des gens d'être du parti sans être du dogme ni même de la religion. Le véritable, l'humble et grand esprit chrétien de Port-Royal, nous avons tâché de le définir dans son principe, de le dépeindre dans ses modèles vivants,

1. Mésenguy, M. Collard, etc. — Je regrette cependant de n'avoir pu joindre ce petit nombre de *Port-Royalistes attardés* au groupe de leurs aînés et de leurs pères; mais on peut dire que leur portrait, sauf de légères nuances de détail, a déjà été fait dans quelqu'un de ceux qu'on a vus précédemment, tant il y a de ressemblance dans les physionomies et d'uniformité dans la teinte.

dans ses œuvres originales, de le suivre dans son dernier progrès spirituel jusqu'au sein de la décadence visible; et cette Histoire, telle que je l'ai conçue et que j'ai essayé de la construire, modestement commencée à la Journée du Guichet, agrandie avec Saint-Cyran, se reposant à son milieu sur Pascal, se variant jusqu'à la fin de plusieurs figures singulières, se soutenant à toute force par la seule présence d'Arnauld, s'épanouit idéalement et se couronne dans *Athalie*.

FIN DU LIVRE SIXIÈME ET DERNIER.

# APPENDICE.

## SUR L'INSTITUT DE L'ENFANCE.

(Se rapporte à la page 294.)

Je donnerai ici un extrait de ce que j'ai eu l'occasion d'écrire de précis dans une Étude sur cet Institut et sur sa fondatrice (*Causeries du Lundi*, t. II):

« Mademoiselle Jeanne de Juliard, fille d'un conseiller au Parlement de Toulouse, naquit en cette ville sous Louis XIII : elle était belle, spirituelle, et fut très-recherchée de plusieurs partis. Parmi ceux qui se mirent sur les rangs, on citait M. de Ciron, fils d'un président au même Parlement, et qui, malgré les convenances apparentes, fut évincé. Mademoiselle de Juliard épousa, le 13 décembre 1646, M. de Turle, seigneur de Mondonville, fils lui-même d'un conseiller au Parlement. Le jeune M. de Ciron n'avait pas attendu ce jour du mariage pour rompre avec le monde : voyant la ruine de ses plus chères espérances, il s'était tourné du côté de Dieu, et, dans son premier accès de douleur, il avait voulu se faire chartreux ; puis, son peu de santé s'y opposant, il s'était voué simplement à la prêtrise. Il fut ordonné sous-diacre le 22 décembre 1646, c'est-à-dire neuf jours après le mariage de celle qu'il aimait. Il s'acquit l'estime publique, et devint Chancelier de l'Église et de l'Université de Toulouse. Député à Paris à l'Assemblée du Clergé de 1656 (à cette heure décisive des *Provinciales*), il y contracta des liaisons avec les principaux chefs du parti janséniste. Le prince de Conti, gouverneur du Languedoc, s'était converti et obéissait aux influences jansénistes lui-même : M. de Ciron fut chargé de le diriger [1]. Cependant madame de Mondonville perdit son mari après quelques années de mariage, et ce fut l'abbé de Ciron qui, comme prêtre, assista cet ancien rival dans sa maladie et jusqu'à sa mort.

1. Voir quelques détails sur cette direction au tome IV, pag. 435 et suiv.

« Madame de Mondonville était, tout l'atteste, une personne de tête et de capacité, ferme, altière, séduisante, ayant l'instinct et le génie de la domination.

« De concert avec l'abbé de Ciron, elle posa les bases de l'Institut nouveau qu'elle prétendait fonder; elle dressa les *Constitutions* de la Congrégation dite de l'Enfance, ainsi nommée parce qu'il s'agissait d'y honorer particulièrement la divine enfance de Jésus-Christ. Ce que la fondatrice voulait établir, ce n'était pas un Ordre religieux ni un cloître austère; c'était quelque chose d'intermédiaire entre la retraite et le monde, un asile en faveur des filles qui n'auraient point de vocation pour le mariage ni pour le couvent proprement dit, et qui voudraient concilier l'éloignement du siècle avec une vie exempte de clôture et affranchie de la solennité des vœux. « Les Filles de l'Enfance, telles que les vierges chrétiennes ou les « *diaconesses* des premiers siècles, n'étaient point enfermées dans un cloître « pour être à même de vaquer avec plus de facilité à tous les emplois de « la charité que les vierges chrétiennes peuvent pratiquer honnêtement « dans le monde. Elles vivaient néanmoins en commun, mais sans autres « pratiques extérieures que celles que doivent observer toutes les personnes « de leur sexe qui renoncent au mariage et qui veulent mener une vie « modeste et chrétienne. Elles ne faisaient d'autre vœu que le vœu simple « de *stabilité*, mais il renfermait les trois autres, de pauvreté, de chasteté « et d'obéissance. » Ce vœu de *stabilité* revenait assez aux vœux perpétuels, mais sous un air moins formidable. La distinction des rangs et des conditions de naissance selon le siècle n'était pas supprimée dans cette Congrégation d'une nouvelle espèce. Il y avait trois sortes de filles : les premières, qui devaient être *damoiselles de noblesse d'épée ou de robe*, pouvaient seules arriver aux hautes charges du gouvernement intérieur. Les secondes devaient être des filles de condition inférieure, mais honorable encore; celles-ci ne pouvaient prétendre qu'aux charges moindres et secondaires, sauf le cas d'une dispense extraordinaire que se réservait d'octroyer la fondatrice. Enfin, il y avait des filles de troisième rang, simples femmes de chambre et servantes, frappées d'une incapacité absolue pour tous autres emplois. On voit que les trois Ordres subsistaient là comme ailleurs. Mais la Supérieure s'était fait la large part dans ce gouvernement, et l'on peut dire que tout s'absorbait en elle. Elle aussi avait dit à sa manière, en prenant possession : *L'État, c'est moi*. « La Supérieure, disait un des articles des *Constitutions*, est l'âme de la maison et le chef de tous les membres qui la « composent; toute leur vertu dépend de son influence. » Elle devait être âgée de trente ans au moins; elle était perpétuelle. Il y avait de la reine dans la manière dont madame de Mondonville établissait cette domination à son usage. « La Supérieure, disait-elle, donnera une fois le mois une audience à chacune des filles qui demandera de lui parler, les accueillera « avec un visage serein, les écoutera paisiblement et charitablement, gardant un juste tempérament entre la familiarité et la pesanteur d'une

« trop tendue conversation... Enfin, elle se comportera de telle manière « qu'elle ne les renvoie jamais mécontentes, s'il est possible. » C'était la punition la plus sensible que d'être privée de sa présence. Sur quoi les railleurs avaient fait des vers satiriques, une espèce de parodie des Commandements de Dieu à l'usage des Filles de l'Enfance :

Madame seule adoreras,
Et l'Institut parfaitement.

Son beau minois tu ne verras,
Si tu fais quelque manquement...

Les confesseurs n'avaient eux-mêmes qu'un rôle secondaire et subordonné à l'influence de la Supérieure, qui tenait en main la clef des consciences. Les habits étaient simples, mais non uniformes : « On pourra indifféremment « choisir du noir, du gris, du blanc, du *feuille-morte* ou autre couleur « obscure, pour le choix de laquelle on prendra l'avis de la Supérieure, qui « réglera toutes ces choses, ayant égard à l'*âge*, à la condition des esprits « et à la *qualité* des personnes. » Et pour la forme tant du linge que des habits, il semblait que, sans être tout à fait des religieuses, les Filles de l'Enfance eussent déjà pour règle le code mignon de Gresset :

Il est aussi des modes pour le voile ;
Il est un art de donner d'heureux tours
A l'étamine, à la plus simple toile.

« Elles garderont, était-il dit, un juste tempérament, qui ne fasse pas « rire les fous et qui ne contriste pas les sages, qui ne les fasse pas remar- « quer par la légèreté de la mode, ni par le ridicule d'un usage passé... « Elles seront bien propres sans curiosité, nettes sans délicatesse, et bien « mises sans afféterie. » Qu'on joigne à cela de bonnes œuvres, l'éducation gratuite des jeunes filles, l'instruction des Calvinistes nouvelles converties, le soin des pauvres, et l'on aura quelque idée de cet Institut habilement concerté, fait pour séduire, attrayant, et utile peut-être, mais empreint évidemment d'un reste d'orgueil humain et même de coquetterie mondaine.

« L'abbé de Ciron pouvait être lié avec quelques amis et disciples de Saint-Cyran, l'Institut fondé par madame de Mondonville put être persécuté à ce titre, et finalement détruit, comme une succursale que les Jansénistes avaient dans le midi de la France; mais ce n'était pas là et ce ne fut jamais l'esprit pur du sévère et intègre Port-Royal.

« Ce qui ne faisait pas une moindre différence, et qui ne laisse pas de surprendre au premier coup-d'œil, c'est cette espèce de commerce dévot, sans rien de sensuel, on veut le croire, mais trop propre à faire jaser et sourire, entre l'abbé de Ciron, ancien prétendant, et madame de Mondonville, jeune encore. Ce M. de Ciron, d'ailleurs, parait avoir été un homme

vertueux, d'une charité qui se prodigua durant une peste de Toulouse. Tout indique qu'il était doux, modéré, de bon conseil, plus fait pour mitiger et retenir celle qu'il dirigeait que pour la pousser aux extrêmes [1]. Mais il était, de concert avec elle, le directeur de la maison de l'Enfance ; il logeait dans l'enceinte de cette maison, dans l'enclos du jardin, n'ayant qu'un pas à faire pour être chez sa pénitente. Après sa mort, et peut-être de son vivant, son portrait ornait la chambre de la fondatrice ; elle lisait et relisait ses billets, dont elle faisait des recueils et qu'elle gardait précieusement. On ne peut s'étonner, après cela, qu'il ait couru des propos et des chansons à ce sujet, et l'on assure que le saint évêque d'Aleth, Pavillon, blâma M. de Ciron d'y avoir prêté par les apparences.

« Il avait également désapprouvé, dès le principe, l'idée de mettre en *corps de communauté* les filles destinées à l'éducation de l'enfance. Notez bien que c'est ce saint évêque qui avait d'abord établi dans son diocèse des filles *régentes* pour l'éducation des personnes du sexe, et M. de Ciron lui avait demandé d'en envoyer quelqu'une à Toulouse pour y former d'autres maîtresses et y faire école. Madame de Mondonville, en embrassant la pensée d'une fondation plus ambitieuse, ne suivit point les conseils de M. Pavillon ; il s'y opposa autant qu'il le put, mais inutilement : « Les Com-« munautés, disait-il, dégénèrent toujours et ne conservent pas longtemps « l'esprit de leur Institut [2]. » — A bien regarder ce passage de la *Vie* de M. Pavillon, qui est écrite par une plume janséniste très-pure et aussi très-circonspecte, on y voit implicitement l'aveu qu'il y eut des abus dans cet Institut de l'Enfance.

« Parmi les nombreuses Approbations d'évêques qu'on recueillit comme pièces justificatives pour la défense de l'Institut après sa suppression et dont on se fit une arme tardive, on ne trouve point en effet celle de M. Pavillon : elle brille par son absence.

« Ce fut en 1662 que l'Institut se fonda régulièrement, mais il eut dès sa naissance à surmonter bien des difficultés et des obstacles. Les religieux, et particulièrement les Jésuites, qui se voyaient exclus de la direction de cet établissement, et qui n'y avaient aucun accès, essayèrent de le ruiner à diverses reprises. Quatre fois ils revinrent à la charge : une première fois, dès l'origine, en 1663 ; une seconde, en 1666, aussitôt après la mort du prince de Conti, protecteur puissant. Madame de Mondonville fit alors un voyage à Paris, et s'y concilia d'autres protecteurs, particulièrement M. Le Tellier, qui fut plus tard Chancelier de France, et qui la soutint tant qu'il vécut. En 1682 (M. de Ciron étant mort depuis deux ans), une Fille de l'Enfance, mademoiselle de Prohenques, qui s'échappa de la maison par

1. La dévotion de M. de Ciron n'était pourtant pas exempte de quelque singularité (tome IV, p. 435).

2. *Vie de M. Pavillon, évêque d'Aleth*, tome Ier, page 166.

escalade, et qui se plaignit de mauvais traitements, suscita une affaire grave dont les ennemis s'empressèrent de profiter. Mais ce ne fut qu'en 1686 que la foudre, toujours conjurée, éclata : la maison fut détruite et la Congrégation dispersée, avec des circonstances qui excitèrent alors l'intérêt universel.

« Madame de Mondonville, qui, sur la première nouvelle du danger, avait couru à Paris, y reçut dès son arrivée l'ordre du roi de se rendre à Coutances en basse Normandie. Là, détenue comme en prison au couvent des Religieuses Hospitalières, elle n'en sortit plus, et mourut seulement en 1703 ou 1704. »

---

## SUR SANTEUL.

(Se rapporte à la page 314.)

« M. Arnauld était mort à Bruxelles le 8 août 1694; son cœur, selon le vœu des religieuses de Port-Royal des Champs, fut rapporté parmi elles. On demanda une Épitaphe à Santeul; on l'invita à venir à Port-Royal où il était si souvent allé. Il avait connu M. Arnauld, il l'avait aimé; il fit une belle Épitaphe. Les derniers vers surtout étaient bien; il y disait que ce cœur, qui revenait porté sur les ailes de l'Amour divin, n'avait jamais été absent en réalité de ces lieux chéris :

Huc cœlestis Amor rapidis cor transtulit alis,
Cor numquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

Mais il y avait d'autres choses encore dans l'Épitaphe; il y disait d'Arnauld qu'il revenait de l'exil, ayant triomphé de ses ennemis, *exul hoste triumphato;* il l'appelait *le défenseur de la vérité, l'oracle du juste :*

Arnaldus veri defensor, et arbiter æqui.

La traduction qui courut en vers français étendait et aggravait encore ces endroits. Au bruit de cette Épitaphe, les Jésuites firent les furieux contre Santeul; le père Jouvancy lui écrivit une lettre qu'on ne peut croire qu'à demi sérieuse, mais que Santeul prit au plus grave : « On m'a dit, lui écrivait ce Père, que vous aviez fait une Épigramme à la louange de M. Arnauld; je vous ai défendu autant que j'ai pu; j'ai dit qu'il n'y avait pas d'apparence que M. Santeul, sachant bien que M. Arnauld est mort chef d'un parti déclaré contre l'Église, étant lui-même ecclésiastique et d'un Ordre dont la doctrine a toujours été sans reproche, eût voulu louer et préconiser un hérésiarque reconnu par l'Église et la France pour tel, et que si le roi savait cela, etc.... »

« Santeul effrayé, et qui avait une pension du roi de huit cents livres,

s'excusa en paroles, désavoua les vers comme il put; mais Jouvancy voulait une rétractation, non pas seulement verbale, mais écrite. Que faire? se déclarer contre M. Arnauld? Santeul se révoltait à cette idée. Son cœur saignait, sa tête se troublait. Il s'adressait à tous les Pères jésuites de sa connaissance, il leur disait ce qu'il écrira un peu après au Père de La Chaise et à Bourdaloue, pour expliquer son Épitaphe. Il n'avait pas voulu dire par *hoste triumphato* que M. Arnauld eût triomphé des Jésuites, ni en général de ceux qui l'avaient fait sortir de France, mais bien de Claude et Jurieu et des Protestants; cela n'avait pas été saisi par le traducteur en vers français, et le scandale venait de cette traduction vraiment séditieuse. *Veri defensor* ne se rapportait également qu'à l'ouvrage d'Arnauld, *De la Perpétuité de la Foi; arbiter æqui* n'était qu'un pléonasme poétique dont il ne fallait pas trop demander compte. Cependant, sur ce premier trouble du pauvre Santeul, un jeune Jésuite, régent à Rouen, le Père Du Cerceau, lança une pièce en vers glyconiques et asclépiades intitulée *Santolius vindicatus*, qui courut manuscrite et vint siffler comme une flèche à l'oreille de l'imprudent. C'était la première attaque ouverte d'un Jésuite contre lui. Il n'y tint pas et courut au Collége des Pères, criant merci et miséricorde. Il se décida à écrire une première, puis une seconde Épître ou palinodie en vers au Père Jouvancy. Il cherchait à couvrir le vague et l'indécis de sa rétractation par le pompeux des éloges décernés aux Rapin, aux Commire, aux La Rue, à toute la Société; il fallait bien pourtant aborder ce point délicat d'Arnauld, auquel on le ramenait toujours. Vers la fin de la seconde Épître, il disait en un endroit :

. . . . . Ictus illo fulmine,
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius,
Arnalde, saperes. . . . . .

C'est-à-dire : « Atteint de ce foudre du Vatican, si grand et si illustre docteur que tu sois, ô Arnauld! tu *n'aurais* plus raison à mes yeux. » Les Jésuites voulaient quelque chose de plus positif, de moins conditionnel, et qu'il mit *sapias* au lieu de *saperes*, c'est-à-dire : « tu *n'as* plus raison à mes yeux. » Le pauvre Santeul fit deux copies, l'une où était *saperes* pour les amis de M. Arnauld, l'autre *sapias* pour les Jésuites.

« Il y avait des moments où il essayait d'emporter le tout d'un air dégagé : « Voilà bien du bruit, disait-il, pour six méchants vers que j'ai faits en badinant sur le bord d'un étang. » Mais ce ton-là ne réussissait pas.

« Au nom des amis de M. Arnauld, Rollin, de son côté, s'enhardissant sous l'anonyme, lançait le *Santolius pœnitens*, où il évoquait l'ombre du célèbre Docteur, qui reprochait tendrement et avec pathétique à Santeul son ingratitude et son reniement. Boivin jeune traduisait la pièce de Rollin en vers français, et dans le premier moment on disait que la traduction était de Racine.

« Santeul était bien malheureux, et ne savait par où faire sa retraite.

Toute la jeune cavalerie légère des Jésuites (*pubes Jesuitica sagittaria*, comme il l'appelait) était à ses trousses et le houspillait. Les rieurs du dehors faisaient courir d'autre part des vers français et pas trop mauvais, censés faits par les Jansénistes courroucés : il était entre deux feux ; ou encore, comme on lui faisait dire en une métaphore gastronomique qui lui allait bien : « Que suis-je pour décider sur de si grands débats? de côté et « d'autre, j'aurais été écrasé ; *je suis la gaufre.* »

« Un petit livret très-spirituel, publié en 1696, qui donne l'Histoire de ces troubles, nous le représente ainsi au plus fort de la crise :

« Il était dans des transes mortelles, écrivant à tous les Jésuites de ses « amis pour leur demander quartier ; il croyait voir partout le *Santolius vin-* « *dicatus* imprimé ; et le moindre Jésuite qu'il rencontrait, il l'abordait « brusquement, et, le reconduisant d'un bout de Paris jusqu'au Collége, il « lui faisait ses doléances avec le ton, l'air et les gestes que ceux qui ont « l'avantage de le connaître peuvent s'imaginer ; et criant à pleine tête, il « récitait par cœur l'Apologie qu'il venait de donner au public, appuyant « surtout sur ces endroits qu'il répétait plusieurs fois : *Veri sanctissima* « *custos, docta Cohors*, etc., etc. (et autres passages en l'honneur de la « Compagnie)... Enfin il fallait l'écouter bon gré, mal gré ; et fût-ce le frère « cuisinier des Jésuites, rien ne lui servait de n'entendre pas le latin : de « sorte que le chemin n'était pas libre dans Paris à tout homme qui portait « l'habit de Jésuite ; Santeul les attendait au passage, et, se jetant à la tra- « verse, les poursuivait, son Apologie à la main, jusqu'à la porte du Col- « lége *exclusivement ;* car je ne sais quelle terreur panique l'empêchait de « passer outre. »

« Il y avait de ces jeunes malins Jésuites, espiègles déjà comme le sera Gresset, qui, pour s'assurer si le repentir de Santeul était bien sincère, se déguisaient en Jansénistes dans des lettres qu'ils lui écrivaient ; ils signaient au bas le nom de quelque curé respectable, du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, par exemple : « Quoi ! lui disait-on dans ces lettres, n'est-ce pas honteux et scandaleux à un homme comme vous, que M. Arnauld a honoré de son estime et de son amitié pendant sa vie, de le décrier après sa mort, pour faire votre cour à des gens qui, dans l'âme, se moquent de vous et ne vous en savent aucun gré? etc. » Et Santeul donnait dans le piége ; il répondait sur-le-champ « qu'il n'avait jamais désavoué son Épitaphe ; qu'il honorait M. Arnauld plus que personne au monde, qu'il portait toujours sur lui, comme une relique, une lettre que cet incomparable Docteur lui avait autrefois fait l'honneur de lui écrire ; » et la réponse allait non aux mains du digne curé de Saint-Jacques, qui ne savait mot de ce manége, mais droit au Collége Louis-le-Grand, où c'était la gaieté des récréations. Le Père Commire, alors, jugea qu'il était temps de frapper le grand coup, et pour en finir de tout ce *pour* et ce *contre*, lui qui s'était tenu jusque-là en réserve comme le corps d'élite, il donna brusquement par sa pièce de vers intitulée *Linguarium* (*le Bâillon de Santeul*). Les vers sont jolis, catulliens ; les

idées sont piquantes, et le jeu se ferme sur le conseil donné à Santeul de ne plus faire le docteur et de savoir se taire : *Sile et sape.*

« Ce Bâillon fut ce qui mordit le plus au sang la langue du malheureux Santeul; il demanda quartier par une Élégie où il en appelle à la charité chrétienne.

« On aime à savoir que l'aimable Bourdaloue contribua plus que personne à sceller la paix, et à réconcilier Santeul avec ses autres confrères plus irrités ou qui le voulaient paraître. Il avait cherché à le rassurer dès ses premières démarches, en lui disant « qu'il avait lu sa justification avec plai-« sir et qu'il était fort aise de recevoir de ses lettres, parce qu'elles étaient « *pleines d'esprit et réjouissantes.* »

« Telle est l'esquisse très-abrégée de cette grande bataille de collége, qui rendit peut-être Santeul au fond moins à plaindre qu'on ne croirait et que ne le supposaient ses adversaires; car, après tout, une si bruyante tempête était une bien bonne fortune et bien inespérée, pour six ou sept vers. On le croyait un souffre-douleur, mais il avait eu un bien grand porte-voix. »

(*Causeries du Lundi*, tome XII, article SANTEUL.)

---

## SUR LE PROJET DE TRAITÉ

### SAISI DANS LES PAPIERS DU PÈRE QUESNEL.

(Se rapporte à la page 531.)

Voici cette pièce singulière, qui est censée adressée au comte d'Avaux :

« Monseigneur,

« Le pouvoir si ample que le Roi vous a donné de recevoir à la Trêve de vingt années généralement tous ceux qui voudront bien l'accepter, a porté les *Disciples de saint Augustin* à vous faire connaître par cette lettre, qu'ils sont résolus d'embrasser encore ce moyen qui se présente de se procurer un repos, qui ait au moins plus de durée que celui que la Paix sous le pape Clément IX leur avait si heureusement rendu. Ils ne sauraient se persuader, Monseigneur, qu'après que Sa Majesté a bien voulu accorder sa grâce à des Pirates insolents et impies qui l'avaient grièvement offensée, et qu'après vous avoir ordonné de déclarer de sa part qu'elle voulait bien mépriser, en quelque sorte, ses avantages et oublier ses propres intérêts pour rétablir le repos dans toute l'Europe par une Trêve générale, il n'y ait que les *Disciples de saint Augustin* qui soient exclus d'une grâce qu'on offre à toutes sortes de nations, sans distinction de religion ou de mérite. On ne sau-

rait soupçonner Sa Majesté d'une si étrange acception de personnes, que l'Écriture défend si sévèrement en plusieurs endroits, sans faire tort à son équité naturelle et sans donner des bornes à sa bonté, contre l'intention qu'elle fait paraître de vouloir qu'elle soit générale, et qu'il ne tient point à elle qu'on n'en ressente partout les effets.

« Tout cela, Monseigneur, a fait juger à ceux au nom desquels je prends la liberté de vous écrire, qu'il ne faut que vouloir la Trêve pour l'avoir, et j'ai ordre de vous déclarer de leur part qu'ils la veulent et qu'ils la souhaitent de tout leur cœur.

« Il vous sera aisé, Monseigneur, de juger de la sincérité et de la droiture de leurs intentions par les conditions mêmes qu'ils ont cru devoir proposer, pour ne point paraître singuliers, et pour ne rien faire contre les formes ordinaires de ces sortes de contrats publics : c'est pour cela que je les appelle conditions, quoique ce ne soient en effet que des offres très-avantageuses, capables d'aplanir toutes les difficultés s'il s'en rencontrait, et incapables même d'en faire naître de nouvelles. J'ose même dire qu'il est de la grandeur et de la gloire de Sa Majesté de les écouter favorablement et de ne les point rejeter.

« La première est que tous ceux qui ont eu le malheur de déplaire à Sa Majesté par quelque endroit, seront obligés de se justifier par de bonnes Apologies, dans lesquelles ils rendront raison de leur conduite et répondront à tout ce qu'on aura pu objecter contre leur vie et contre leur doctrine; et s'ils ne font pas voir manifestement l'innocence de l'une et de l'autre, ils seront punis à la discrétion de Sa Majesté.

« 2° Que Sa Majesté sera très-humblement et très-respectueusement suppliée de faire cesser les voies de fait et l'usage des lettres de cachet, parce qu'étant employées le plus souvent contre des personnes dont la piété et l'innocence sont connues du peuple, cela ne peut faire qu'un fort méchant effet au préjudice de la gloire et de la réputation de Sa Majesté [1]. Il est vrai qu'elle ne se porte pas d'elle-même à ces sortes de voies odieuses, et qu'il y a tout sujet de croire qu'on ne les arrache d'elle qu'en surprenant sa religion; mais c'est un des plus grands services qu'on lui puisse rendre que de lui faire connaître qu'on la surprend; car quoique les plus grands princes puissent être surpris, l'être si souvent, ce pourrait être une tache à sa gloire, qui durerait dans la postérité, et qu'il ne serait pas aisé d'effacer.

« 3° Que Sa Majesté sera encore très-humblement et très-respectueusement suppliée d'accorder la liberté à ceux que la rigueur de ces voies, ou la nécessité qu'ils ont eue de les prévenir, renferme dans des prisons ou oblige de vivre en exil dans des pays étrangers ou incommodes, sans avoir égard ni à leur âge ni à leurs infirmités, ni à leur pauvreté, et sans qu'on puisse leur reprocher aucun crime que d'avoir toujours mieux aimé obéir à

1. C'est ce qui faisait dire, sur la fin de Louis XIV, à l'abbé Boileau, frère du satirique, « que les lettres de cachet étaient des lettres de noblesse. »

Dieu qu'aux hommes, et de n'avoir jamais voulu trahir leur conscience par de lâches complaisances ou par de basses flatteries.

« 4° Qu'ils s'obligeront de n'importuner jamais Sa Majesté pour des bénéfices, mais que ceux à qui on aura donné quelque emploi ecclésiastique auront toute la liberté d'en faire les fonctions pour la plus grande gloire de Dieu et l'édification du prochain.

« 5° Qu'ils s'obligeront de seconder Sa Majesté dans le dessein qu'elle a de ramener à l'Église ceux qui s'en sont malheureusement séparés, et qu'ils continueront à faire des livres et des écrits pour convaincre leurs esprits, pendant que Sa Majesté fera des ordonnances pour les faire rentrer en eux-mêmes et les faire profiter de la vérité qu'on leur présentera.

« 6° Qu'ils soutiendront toujours avec vigueur les vérités de la Grâce de Jésus-Christ prêchées par saint Paul et expliquées par saint Augustin, contre les nouvelles opinions qui sont nées dans le cerveau d'un seul homme; qu'ils répandront leur sang pour elles, s'il est nécessaire, et qu'ils s'exposeront avec joie à toutes les incommodités de la vie, plutôt que de consentir qu'on les affaiblisse en aucune manière.

« 7° Qu'ils veilleront toujours avec grand soin sur les corrupteurs de la morale de Jésus-Christ, et qu'ils auront une attention toute particulière à s'opposer à la doctrine parricide des rois et à l'opinion séditieuse de leur déposition, sans s'endormir sous prétexte que l'une et l'autre ont déjà été terrassées et que ceux qui les enseignaient autrefois n'en font plus mention dans le royaume, sachant qu'il leur est très-aisé, tant que leur doctrine pernicieuse de la probabilité subsistera, de réveiller toutes sortes d'opinions et de les rendre sûres dans la pratique.

« 8° Comme il est très-difficile de n'avoir point d'ennemis et d'être entièrement à couvert de la calomnie, quelque sage et irréprochable que l'on soit dans sa conduite, Sa Majesté sera très-humblement et très-respectueusement suppliée de ne point tellement privilégier ceux qui se rendront les accusateurs des *Disciples de saint Augustin*, qu'on les dispense de prouver dans les formes et dans les tribunaux ordinaires ce qu'ils auront avancé contre eux, que les accusés auront aussi toute liberté de se défendre, et que les lois contre les calomniateurs seront mises en vigueur sans que personne puisse s'exempter de subir les peines qui y sont portées, lorsqu'ils l'auront mérité.

« Quoiqu'on n'ait dû faire ici mention que des Disciples de saint Augustin, sujets de la France, on peut être assuré que ceux que la Providence a fait naître dans d'autres provinces ne sont pas moins jaloux de leur repos, et qu'ils seront très-contents de l'obtenir aux conditions proposées; mais ils n'ont pas cru qu'il fût nécessaire de se faire comprendre nommément dans le Traité, parce qu'ils sont persuadés que, comme on se pique partout d'imiter la France, ils ne manqueront pas d'avoir le même sort, ou à peu près, qu'il plaira à Sa Majesté Très-Chrétienne d'accorder à ceux qui m'ont donné ordre de parler pour eux.

« Je ne crois pas, Monseigneur, qu'il soit nécessaire maintenant de prouver que ces conditions ne sont nullement onéreuses, et qu'elles sont au contraire bien plus capables d'avancer la Trêve que de l'empêcher. Vous aurez vu tout d'un coup qu'elles ne tendent qu'à procurer à Sa Majesté une gloire solide devant Dieu et devant les hommes.

« Une partie de ces conditions éloigne ce qui est contraire à cette gloire, et l'autre a pour but de l'affermir de plus en plus, et de la rendre plus éclatante; n'y ayant rien qui affermisse davantage le trône des rois, comme dit l'Écriture, que la miséricorde et la justice, ni qui les fasse régner avec plus de sécurité, de paix et de bonheur, que les soins qu'ils ont de faire régner Jésus-Christ parmi leurs sujets et de les assujettir à Dieu par la grâce et l'observation de l'Évangile ; à quoi on s'engage par ces conditions de travailler.

« Nous espérons, Monseigneur, que vous voudrez bien représenter ceci à Sa Majesté et l'appuyer de tout le crédit que vous avez auprès d'elle. Pardonnez-moi si je prends la liberté de vous dire que ce n'est pas l'affaire la moins importante qui vous occupe. Le succès vous en sera glorieux ; et s'il ne réussit pas, vous aurez la gloire de vous y être employé : et pour nous, nous croirions que le moment n'est pas encore arrivé, et nous l'attendrons avec patience en redoublant nos vœux et nos prières pour Sa Majesté, et en vous assurant que nous aurons toute la reconnaissance possible pour les bons offices que vous rendrez en cette occasion à la Vérité en la personne de ceux qui sont avec respect, Monseigneur,

« Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« Les Disciples de saint Augustin. »

— Voltaire a dit que les Jansénistes avaient la phrase longue, mais on peut dire, encore plus certainement, qu'ils avaient la plaisanterie longue.

## SUR MADEMOISELLE DE JONCOUX.

(Se rapporte à la page 552.)

Voici tout le récit de ces entretiens qu'eut mademoiselle de Joncoux avec le cardinal de Noailles; c'est elle-même qui les raconte, en écrivant à la mère Sainte-Anastasie Du Mesnil, prieure de Port-Royal des Champs :

« J'engageai il y a quelque temps mademoiselle Issali [1] à aller voir Son Éminence pour la solliciter ; mais n'étant pas connue d'elle, cette demoi-

1. Mademoiselle Issali, fille du célèbre avocat, ancienne élève et postulante de Port-Royal, sortie par force majeure en 1679; elle avait une sœur aînée religieuse à la maison des Champs.

selle souhaita que je l'accompagnasse. Nous y fûmes le premier samedi de Carême (16 février 1709), après la messe. J'avais une permission à lui demander. Quand cette conversation fut finie, je lui dis que mademoiselle Issali n'ayant pas l'honneur d'être connue de lui, cette demoiselle avait souhaité que je l'accompagnasse. Sur cela il lui demanda ce qu'elle souhaitait. — « Je viens, lui dit-elle, Monseigneur, vous demander justice pour Port-Royal des Champs contre Port-Royal de Paris. » — Il fut assez étonné de ce compliment, et lui répondit qu'on ferait justice. — Je pris la parole, et lui dis que cette demoiselle était fort alarmée d'une signification qui vous avait été faite depuis peu de jours (l'assignation signifiée le 9 février, jour des Cendres). — « Il ne faut pas tant s'alarmer, dit-il, il ne faut pas tant s'alarmer. » — « En effet, lui dis-je, je ne m'alarme point, et je rassure toujours mademoiselle; car je suis persuadée que Port-Royal de Paris sera fondu avant que Port-Royal des Champs soit détruit. » — « Oh! me dit-il, vous êtes toujours la même. » — Mademoiselle Issali reprit que pour elle, elle ne pouvait s'empêcher d'être inquiète, quand elle pensait à la destruction d'une maison où il y avait autant de piété que dans la vôtre, et qui avait tant édifié l'Église; et lui adressant la parole : « Vous le savez, Monseigneur, » continua-t-elle. Le prélat répondit : « Cela est vrai; mais ce sont des désobéissantes. Jésus-Christ leur commande d'obéir à l'Église et à leurs supérieurs, et elles ne leur obéissent point. » Je pris sur cela la liberté de lui dire qu'il fallait savoir en quoi vous étiez désobéissantes, et lui demandai si, au cas que vos supérieurs vous commandassent de vous jeter par la fenêtre, il vous trouverait désobéissantes parce que vous ne vous y jetteriez pas. — « Belle comparaison! » me dit-il. — « Elle n'est pas si éloignée, lui dis-je, car ces filles sont persuadées qu'elles ne pourraient faire ce qu'on leur commande sans faire un mensonge et un parjure; et il ne leur est pas plus permis de faire un mensonge et un parjure que de se jeter par la fenêtre. » — « Vous vous moquez, me répondit-il, et ce sont des désobéissantes. » — « Mais, Monseigneur, lui dis-je, quand il serait vrai que ces filles seraient désobéissantes, la matière sur laquelle elles désobéissent peut-elle faire une cause légitime pour détruire leur maison? » — « Vraiment! me répondit-il, assurément la désobéissance est une cause. » — « Eh bien! lui dis-je, si cette désobéissance est une cause, c'est une cause bien mince et bien légère. » Sur cela il me répliqua : « C'était une chose bien mince et bien légère de manger d'un fruit ou de n'en pas manger : cependant voyez quelle a été la suite de la désobéissance d'Adam! » — Cette comparaison me parut assez peu convenable, et je lui répondis qu'en effet avant la défense que Dieu fit à Adam, dans le Paradis terrestre, de manger d'un certain fruit, c'était une chose fort indifférente d'en manger ou de n'en manger pas, mais que depuis la défense ce n'était pas une chose mince et légère de désobéir à Dieu; que, dans tous les cas, cette comparaison ne pouvait avoir lieu ici, parce que la chose qu'on vous commandait n'était pas une chose indifférente en soi, comme

était celle de manger ou ne manger pas d'un fruit, puisque vous étiez persuadées que c'était un mensonge et un parjure. — Se trouvant embarrassé de ma réponse, il jugea à propos de s'en aller en disant que vous étiez des désobéissantes... »

« Jeudi dernier, 14 de ce mois de mars, j'y retournai seule (à l'archevêché) pour la même permission que je lui avais demandée, et pour laquelle il m'avait remise à son audience. Il ne me parla qu'après avoir expédié tout le monde. Lorsqu'il m'eut accordé ce que je lui demandais, je lui dis : « Mais n'y a-t-il donc aucun moyen d'accommoder cette misérable affaire de Port-Royal? En vérité, rien n'est plus criant, et tout le monde en est indigné. » — « On ne saurait qu'y faire, dit-il; ce sont des opiniâtres et des entêtées. » — « Si vous les connaissiez, lui dis-je, aussi bien que je les connais, vous ne les accuseriez ni d'opiniâtreté ni d'entêtement. Vous savez qu'elles ont trop de vertu pour être capables de ces passions; tout ce que vous pourriez dire, ce serait au plus qu'elles sont trop scrupuleuses. » — « Eh bien! reprit-il, à qui est-ce à lever les scrupules, sinon à leur supérieur, à leur évêque? » — « Je ne trouve pas mauvais, lui dis-je, si vous leur trouvez un scrupule mal fondé, que vous fassiez tout ce que vous pourrez pour lever ce scrupule; mais si vous ne pouvez en venir à bout, comme il n'intéresse point leur salut et regarde des matières dont on ne leur devrait jamais parler, je crois que vous devez les laisser dans leur scrupule et ne les point tourmenter. » — « Elles doivent obéir, continua-t-il, et ce sont des entêtées. » — Je lui dis : « Mais dans la lettre qu'elles ont écrite au Pape, et que vous avez vue, y avez-vous trouvé quelque terme, quelque expression qui marque de l'entêtement, de l'opiniâtreté, de l'erreur? de bonne foi, cette lettre-là ne devrait-elle pas contenter? » — Ne sachant que me répondre, il me dit : « Mais, mon Dieu! ne vous mêlez point de ces affaires-là; ce sont des affaires de l'Église, et n'étant qu'une fille, vous ne devez point du tout vous en mêler. » — Je lui répondis : « Mais puisque ce sont des affaires de l'Église dont les filles ne doivent point se mêler, pourquoi donc tourmente-t-on ces pauvres filles pour des affaires d'Église? Elles sont filles comme moi, et je vous avoue que tant qu'on les tourmentera pour de telles affaires, je me croirai en droit de m'en mêler et d'y prendre part. » — Il avait fort envie de rire de tout cela; mais comme il ne voulait rien répondre sur la lettre ni sur ma réponse, il me dit que vous étiez des entêtées, et qu'après tout ce qui s'était passé à votre égard, vous ne devriez pas refuser de faire ce que l'on vous demandait. — « C'est tout juste, repris-je, à cause de ce qui s'était passé à leur égard qu'on devait être assuré de leurs sentiments, et qu'ainsi on devait ne leur rien demander. Et en vérité si le roi ne s'intéressait pas comme il fait à cette affaire, on ne les trouverait ni opiniâtres ni entêtées, et on ne songerait seulement pas à elles. » — « Pourquoi dites-vous cela? reprit-il; ce n'est pas seulement le roi, c'est mon affaire, cela me regarde. » — « Mais puisque c'est votre affaire, lui ai-je répliqué, que ne traitez-vous donc de même toutes

les filles qui sont de votre diocèse, et qui sont dans les mêmes sentiments que les religieuses de Port-Royal ? » — « C'est, dit-il, que cela ne m'est pas connu. » — « Oh! vraiment, si vous vouliez, vous les connaîtriez bien, lui dis-je ; mais c'est que cela vous embarrasserait trop, et une telle entreprise vous causerait plus de peine que tout votre diocèse ensemble. » — Il ajouta que, de plus, c'était toute une Communauté. — Je lui marquai combien j'étais touchée de votre état, que cela me tiraillait l'âme. — « Je le sais bien, reprit-il, cela vous tiraille l'âme et le corps aussi ; et croyez-vous que leur état ne me fasse pas de peine? » — Je lui dis qu'il m'en faisait aussi beaucoup. — A quoi il a répondu que la différence qu'il y avait entre lui et moi, c'était que je sentais votre mal où il n'était pas, et que, pour lui, il le sentait où il était. — « Je crois, lui dis-je, que nous le sentons tous deux au même endroit. » — Comme il me parla encore de votre entêtement, et que je voulais le faire convenir que tout au plus, selon lui-même, vous n'étiez que des scrupuleuses, et que sur cela il me dit encore que vous deviez lui soumettre vos scrupules, et que c'était à lui à les lever, en pratiquant ce précepte de l'Apôtre : *Obéissez à vos supérieurs*, je lui répliquai : « Mais vous croyez que vous levez les scrupules de ceux que vous faites signer ; point du tout : ils demeurent toujours dans les mêmes sentiments, et y ajoutent le scrupule de vous avoir obéi. C'est ce qui est arrivé à tous les docteurs que vous avez obligés de dessigner (dans l'affaire du *Cas de Conscience* en 1702) : aucun ne change de sentiment, et le pauvre abbé Des Hayettes est mort dans le regret d'avoir dessigné, et n'a eu aucun repos de conscience depuis ce temps-là. »—« Oh ! me dit-il, comment pouvez-vous dire cela? l'abbé Des Hayettes est mort sans parler ; ainsi vous ne pouvez pas savoir dans quels sentiments il est mort. » — « Il est vrai, repris-je, qu'il est mort sans parler, mais on peut juger de ses sentiments par ceux où on l'avait toujours vu jusqu'alors. Or il est certain, et il ne s'en cachait pas à ses amis, qu'il n'avait jamais eu de repos depuis cette signature ; qu'il ne songeait qu'à ranger ses affaires de manière qu'il pût se retirer quelque part en sûreté, et rétracter la signature que vous lui aviez fait faire, et dont il avait un très-grand scrupule. D'autres m'ont dit qu'ils souhaiteraient avoir eu le courage de faire comme M. Petitpied et comme les religieuses de Port-Royal, mais qu'ils n'avaient pu se résoudre à aller en exil. Voilà comment vous levez les scrupules en faisant signer ! » — Il ne me répondit à cela autre chose, sinon qu'il ne croyait pas que l'on fût jamais damné pour avoir obéi à ses supérieurs. — « On ne sera pas damné précisément, lui dis-je, pour avoir obéi à ses supérieurs, mais je crois qu'on pourra bien l'être pour avoir fait des choses qu'ils auront commandées, lorsqu'elles se trouveront contraires à la loi de Dieu. » — A cela il ne me répondit rien. Je lui dis ensuite que les personnes qui n'entendaient rien à la question de doctrine, sur laquelle on vous tourmentait, étaient indignées qu'on vous réduisît à vivre d'aumônes, en laissant prendre votre bien à des religieuses qui avaient mangé le leur ; que cela était indigne et tout

à fait criant. — « Je sais bien, me répondit-il, qu'elles ne manquent de rien; et si elles manquaient de quelque chose, je le leur donnerais, car je ne veux pas qu'elles manquent de rien, et je leur donnerai quand elles en auront besoin. » — « Mais pourquoi, lui dis-je, ne manquent-elles de rien? parce que des personnes comme moi vendent leur cotillon plutôt que de les laisser manquer de quelque chose; car je vendrais certainement le mien plutôt que de les laisser dans le besoin. » — « Vraiment, me dit-il en riant, e le sais bien que vous vendriez plutôt votre cotillon; mais, mon Dieu! vous vous ferez des affaires. » — « Il y a longtemps, lui répliquai-je, que je suis au-dessus des affaires : quand on a une coiffe, on ne s'en met pas beaucoup en peine, et je ne la changerais pas pour la pourpre. » — En lui disant cela, je lui fis une profonde révérence, et je me retirai. »

Mademoiselle de Joncoux soutenait ainsi avec vaillance l'honneur du pavillon. Cette spirituelle et vive personne a son originalité dans cette série déjà bien longue de mères de l'Église et de filles de la Grâce. Je ne puis mieux me la représenter et me la définir que par ce seul mot : C'est une sœur Christine Briquet hors du cloître.

Elle mourut au même âge que la sœur Briquet, à quarante-sept ans, par suite des extrêmes fatigues qu'elle s'était données, à la mort de Louis XIV, pour obtenir la délivrance des amis prisonniers à la Bastille (27 septembre 1715). Dans les courses perpétuelles qu'elle faisait, et pour les visites qu'elle avait à rendre aux plus importants personnages, mademoiselle de Joncoux se servait habituellement, non pas d'un carrosse, non pas d'une chaise à porteurs, mais d'une brouette, autrement dite *vinaigrette*. Elle y lisait quelque livre pendant qu'on la brouettait. C'est dans cet équipage qu'elle se présentait à la porte des prélats, des magistrats, des seigneurs les plus qualifiés. On voyait sortir de cette boîte une toute petite personne alerte, très-bien prise dans sa petite taille, d'une mise très-simple, très-exacte, au linge uni, à la coiffe sévère, ne portant de robes que de couleur écorce d'arbre très-rembrunie. Son écharpe noire, est-il besoin de le dire? n'avait aucun de ces falbalas autorisés alors par l'usage. Un air d'enjouement corrigeait en elle ce qui, au premier aspect, eût paru austère. Elle était partout la bienvenue et la très-écoutée. Elle était l'âme du petit sanhédrin janséniste. On assure qu'aussitôt morte, le parti et les principaux docteurs s'aperçurent qu'ils avaient perdu celle qui leur servait de centre et de lien. « Tout se déconcerta en peu de temps. »

FIN DE L'APPENDICE.

# TABLE DES MATIÈRES.

## LIVRE SIXIÈME.

### LE PORT-ROYAL FINISSANT.

I, pages 3 et suiv.

Caractère de la dernière persécution. — Pensée arrêtée de Louis XIV sur le Jansénisme. — Rôle et portrait de M. de Harlay. — Visite de l'abbé Fromageau à Port-Royal des Champs; — l'interrogatoire poli. — Visite de M. de Harlay; — le prélat grand seigneur. — Langue dorée. — Rigueur en douceur. — Une scène de haute comédie. — Renvoi des postulantes; — des pensionnaires; — des confesseurs et des Messieurs. — Incidents de la sortie. — Entretien du président de Guedreville et de l'archevêque. — Mademoiselle de Grammont; la petite Du Gué. — Difficulté de remplacer les confesseurs. — Entretien de M. Grenet et de l'archevêque. — Le bon homme et l'habile homme. — La comédie sous l'alcôve. — Les vraies raisons de M. de Harlay. — Ses mœurs; jolie lettre du Père Quesnel. — Disgrâce de M. de Pomponne.

II, pages 53 et suiv.

Confesseurs donnés à Port-Royal. — M. Lemoine et son affaire de Pamiers. — Il sort du Paradis terrestre. — Réélection de la mère Angélique. — M. Le Tourneux confesseur. — Ses talents; sa vocation de sermonnaire. — Sa vie et ses écrits.— Son Carême de Saint-Benoît; vogue immense.— Moment d'éclaircie pour le monastère. — Apparition de M. de Saci aux Champs; joie muette. — Disgrâce de M. Le Tourneux; sa retraite. — Étude et austérités. — Réprimande de l'Archevêché; belle réponse du juste. — Sa mort subite. — Son cœur à Port-Royal. — Acharnement contre ses écrits. — Considérations à ce sujet.

III, pages 86 et suiv.

:e de l'histoire intérieure ; — baisse et dépérissement. — Ecclésiastiques
lu dedans : M. Eustace. — M. Bocquillot ; — ses fredaines et son repen-
.ir ; — brusque et honnête figure ; janséniste non mortifié. — Santeul,
ou l'hôte jovial. — La Cuculle de saint Bernard. — Les années funèbres.
— Morts sur morts. — M. de Pontchâteau : — sa jeunesse ; chute et re-
chute. — Pénitence violente ; — fureur d'humilité ; abjuration de gran-
deur. — Jardinier et vigneron. —Voyageur infatigable. — Il fait des mi-
racles après sa mort. —Sage réserve de Nicole. — Les visites interdites à
Port-Royal. — Fêtes des Rogations ; — du Saint-Sacrement. — Une
procession en 1693 ; — belle description par M. Louail. — La mère Ra-
cine abbesse, et son neveu le poëte. — Mort subite de M. de Harlay ; —
propos jansénistes. — M. de Noailles archevêque. — Lettre et conseil de
Racine. — Extrême déclin.

IV, pages 134 et suiv.

Arnauld à l'étranger. — Ses motifs de retraite. — Nobles lettres ; beau
sentiment moral. — Son livre contre le docteur Mallet ; éloquente con-
clusion. — Voyage et séjour en Hollande. — Église d'Utrecht ; M. de
Neercassel. — Son caractère apostolique. — Mœurs chrétiennes primitives.
— Visite à Utrecht en 1849 ; — tradition retrouvée de Port-Royal. —
Retour d'Arnauld à Bruxelles. — Sa doctrine déclarée dans les trois
affaires : — 1° de la Régale ; — 2° des quatre Articles ; — 3° de la révo-
cation de l'Édit de Nantes. — Inconséquence et conscience. — Il choque
et froisse de tous les côtés. — Aux prises avec Jurieu. — Outré contre les
Protestants. — Perquisitions de la police. — Affaire des ballots. — Arres-
tation du Père Du Breuil. — Son mérite ; son rang dans l'Oratoire. —
Coup d'État dans cette Congrégation. — Lettres de Quesnel et de Du Guet
au Père Du Breuil. — Les sept stations du prisonnier. — Clémence et
douceur ; mort édifiante. — Arnauld fidèle à ses amis.

V, pages 191 et suiv.

Arnauld tout à la vérité. — Guerre à Malebranche. — Cartésianisme et Jan-
sénisme : inconséquence. — Malebranche né de Descartes ; sa vocation
métaphysique. — *Recherche de la Vérité*. — Application de la philosophie
à la religion. — *Traité de la Nature et de la Grâce*. — Innovations
théologiques : — justification du Père aux dépens du Fils. — Le moins de
miracles possible. — Colère et lettre éloquente de Bossuet. — Railleries
de madame de Sévigné. — Entrée en campagne d'Arnauld. — L'ami devenu
adversaire. — Examen des écrits. — Caractère et mérite de la *Recherche*

*de la Vérité.* — Des erreurs de l'imagination. — Portrait du métaphysicien qui *voit tout en Dieu.*

VI, pages 238 et suiv.

Traité d'Arnauld *des Vraies et des fausses Idées.* — Ce qu'entend Malebranche par *tout voir en Dieu.*—Ce qu'y oppose Arnauld. — La parabole du sculpteur. — Caractère de la dispute : — duel de l'Ange et du Centurion. — Beauté d'imagination : architecture mystique. — Le temple de la Nature et de la Grâce. — Lois générales naturelles ; économie de miracles. — Le Verbe selon Malebranche; Création et Chute en vue du Christ. — Nouveauté de doctrine. — Éloignement et relégation de Dieu le Père. — Que devient le *Pater* et le Sermon sur la montagne? — Rabaissement du Fils, du Verbe incarné. — Un Christ borné qui ne pense pas à tout. — Altération du Christianisme. — Malebranche innocent malgré tout et invulnérable. — Son palais dans les nuages. — Bayle témoin et railleur. — Leibniz et Arnauld; le vrai de leurs relations. — Arnauld non philosophe.

VII, pages 292 et suiv.

Derniers factums d'Arnauld. — Les Filles de l'Enfance. — Arnauld antiorangiste. — Le *Péché philosophique.* — Le *faux Arnauld.* — Retour en France entrevu et fermé. — Dernière demeure à Bruxelles. — Préparation à la mort. — Fin paisible. — Sépulture cachée. — Éclat posthume. — Un mot sur Quesnel. — Boileau ami d'Arnauld et de Port-Royal. — Son rôle satirique au début, à côté de Molière. — Première rencontre de Boileau et d'Arnauld. — *Arrêt burlesque.* — Épître III^e^. — Le *Lutrin.* — La Satire des *Femmes* approuvée d'Arnauld. — L'*Amour de Dieu*; du jansénisme poétique de Boileau. — La Satire de l'*Équivoque.* — Découragement final et mort de Boileau. — Mort de Domat.

VIII, pages 362 et suiv.

Comment Du Guet se rattache à Port-Royal. — Son éducation. — Sa vogue dans l'Oratoire. — Ses conférences publiques. — Sa fuite de Saint-Magloire. — Sa retraite auprès d'Arnauld. — Son retour en France; années ensevelies. — Sauvagerie et solitude. — Agrément et bel-esprit. — Lettres à madame de Fontpertuis. — Extraits des lettres à la duchesse d'Épernon. — Rentrée de Du Guet dans le monde; logé à l'hôtel de Ménars. — Son beau et long moment. — Consulté de tous; esprit universel. — Auditeur d'*Athalie.* — Sa lettre à madame de La Fayette. — Caractère tout chrétien de sa direction. — Rigueur consolante. — Ses explications de l'Écriture à l'abbé d'Asfeld et à Rollin.

IX, pages 398 et suiv.

Du Guet à côté de Fénelon. — Ce qui lui a manqué pour la gloire. — Son public intérieur. — Série de témoignages. — Défauts et légers travers de Du Guet. — Son *plan* et sa clef de l'Écriture. — La sœur Rose. — Action de Du Guet dans le Jansénisme. — Ordonnance de M. de Noailles acceptée et défendue par lui. — Les modérés et les zélés. — Conduite de Du Guet par rapport à la Bulle. — Fuites et retraites. — Lumière et mesure. — Le Jansénisme extrême et sa folie. — Du Guet n'en est pas. — Soupçonné d'affaiblissement d'esprit. — Sa lettre sur les Convulsions. — Charivari qu'on lui donne. — Sa mort. — M^me^ Mol. — Degré exact de parenté de Du Guet et de Port-Royal.

X, pages 438 et suiv.

La famille Racine dans ses relations avec Port-Royal. — Racine enfant, élève chéri de ces Messieurs. — Ses vers sur sa patrie des Champs. — Descriptions et hymnes. — Premiers essais profanes. — Légèretés et libertinage. — Railleries et ingratitude. — Séjour à Uzès. — Ce qu'il y a fait, ce qu'il y a vu. — Retour à Paris. — Liaison avec Boileau. — Rupture et guerre avec Port-Royal. — Deux petites Lettres. — Art et malice.

XI, pages 469 et suiv.

Plein éclat de Racine. — Cachet de son génie. — Perfection et unité. — Racine et Turenne. — Racine propre et habile à tout. — Action efficace de Boileau. — Racine, juste-milieu suprême. — Est-ce le drame unique? Est-ce le style unique? — Le Racine des derniers temps; — réconcilié avec Port-Royal; — dévot à Port-Royal et à Louis XIV; — invité à la poésie sacrée. — *Esther*. — Prodigieux succès. — Fidélité biblique et allusions. — Arrière-pensée vers Port-Royal. — *Athalie*. — Succès moindre. — Grandeur unique. — Omni-présence de Dieu. — Le Temple vu par un chrétien. — Pièce incomparable. — Aurait-elle été sans Port-Royal? — Dernières années de Racine; — en disgrâce auprès de Louis XIV; — atteint au cœur. — Sa mort; son testament. — Liste des amis morts. — M. Du Fossé.

XII, pages 516 et suiv.

Dernier répit accordé à Port-Royal. — Visite de M. de Noailles. — Madame de Grammont et les Marlys. — Le chirurgien Maréchal. — Événements du dehors : le *Cas de Conscience*. — Arrestation du Père Quesnel; saisie

de ses papiers. — La bulle *Vineam Domini*. — Certificat demandé aux religieuses : clause qu'elles y ajoutent. — Cas de guerre. — Premier Arrêt du Conseil. — Mort des anciennes et de l'abbesse. — La dernière prieure. — Refus d'élection d'une abbesse. — Mort du confesseur M. Marignier. — L'ancien partage des deux maisons révoqué. — Oppositions et procédure. — Confesseurs imposés ; privation des sacrements. — Excommunication et séquestre. — La communion en cachette. — Les aumônes du dehors. — Le *cotillon* de mademoiselle de Joncoux.

XIII, pages 554 et suiv.

Impatience de Louis XIV. — Le cardinal de Noailles se justifie. — Instances à Rome. — Bulle d'extinction. — Lettres anonymes à M. de Noailles. — Procédure et décret de réunion. — Visite de madame de Château-Renaud à la maison des Champs. — Colloque avec la mère Prieure. — Retour par Saint-Cyr et flatterie. — Expédition de M. d'Argenson ; journée suprême. — Ordre et résignation. — Les douze carrosses. — Sagesse et fermeté de la mère Prieure. — Impression générale ; pitié et indignation. — Port-Royal démoli. — Exhumation des corps. — Scènes de charnier. — Grandeur véritable de Port-Royal. — S'attacher à l'esprit.

APPENDICE.

Pages

Sur l'Institut de l'Enfance. . . . . 595
Sur Santeul. . . . . 599
Sur le Projet de traité saisi dans les papiers du P. Quesnel. . . . . 602
Sur mademoiselle de Joncoux. . . . . 605

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

Dans le tome I^er^, aux corrections à faire, déjà indiquées, il faut en ajouter une essentielle, et lire le texte rétabli ainsi qu'il suit, à partir des dernières lignes de la page 313, et au lieu des premières lignes de la page 314 (il s'agit du *Mars Gallicus* de Jansénius) :

« ... Il composa, de concert avec le président Rose, sous le titre de *Mars Gallicus*, un pamphlet latin des plus énergiques contre la prérogative des Rois très-chrétiens, contre la politique du cardinal de Richelieu en particulier, et le choix des alliés luthériens et calvinistes que se donnait ce prince de l'Église romaine : les désastres qui en résultaient pour l'Allemagne catholique s'y dépeignaient vivement. L'auteur en faisait porter la responsabilité à Louis XIII, à ce roi dit *le Juste*, qu'il raillait sur ce surnom : « Or que le Roi très-chrétien ne se trompe point, et qu'il ne croie pas que sa conscience soit pure et déchargée du crime de lèse-religion, pour quelques sentiments de piété qui passent pour lui être ordinaires et qu'il a même prouvés, dit-on, en versant d'abondantes larmes, quand le récit de la ruine des Églises allemandes et des désastres de la religion retentissait à ses oreilles... Le roi Hérode aussi fut marri de la mort de saint Jean-Baptiste, aux discours duquel il prenait plaisir ; mais, une autre volonté plus forte que la sienne ayant parlé, il le livra au supplice : *Sed alia dominante voluntate necandum dedit.* » Tout cela était sanglant. Les horreurs de la prise et du sac de Tirlemont par les armées combinées française et hollandaise, de Tirlemont qui n'était qu'à trois lieues de Louvain,— les avanies et indignités commises contre les religieuses, les églises et le Saint-Sacrement, — étaient vivement étalées, et par un proche témoin tout plein de son objet. Le livre porta coup ; il s'en fit plusieurs éditions ; on le traduisit en français. Richelieu en fut atteint et piqué au vif [1]; il en garda une bonne note, qui se re-

1. Il y fait allusion dans ses Mémoires, à l'année 1635 : « Lorsque le Cardinal-Infant se trouva, par la retraite de nos armées hors ses pays, et par la prise du fort de Schench, contre son espérance, délivré de la crainte de nos armées, il fit imprimer des manifestes contre le roi, et *plusieurs libelles*, dans lesquels il essayait, par plusieurs apparences frivoles, de condamner les armes du roi et justifier l'injustice des siennes... Il faisait aussi (dans ces libelles) force exclamations des excès commis en la prise de Tirlemont, desquels néanmoins le roi ne peut être taxé, l'autorité d'un prince n'étant pas assez grande pour empêcher les violences de la guerre, et Sa Majesté, aux désordres qui y arrivèrent, ayant reçu plus de dommage que lui, en ce qu'en ce malheur non prévu il fut brûlé une si grande quantité de blés, qu'elle fut une des principales causes de la ruine de notre armée, qui, faute de pain, fut contrainte de lever le siége de Louvain et de se retirer. » L'analyse que Richelieu donne de ce qu'il appelle les *libelles* se rapporte bien au *Mars Gallicus*.

trouvera en temps et lieu, contre les amis de Jansénius en France. L'Espagne paya le service, etc. » La suite comme à la page 314.

## Dans le tome II :

Page 255, ligne 21, au lieu de : « *Pour manger ces pavies excellents,* » lisez : « pour trouver ces pavies excellents. »

Page 277, ligne avant-dernière, au lieu de : « ( *Choiseul-Praslin, le frère de madame Du Plessis*), » lisez : « (Choiseul-Praslin, le cousin-germain de madame Du Plessis-Guenegaud). »

## Dans le tome III :

Page 182, à la première ligne de la note, où il s'agit du Père Du Breuil, au lieu de : « *Après plus de quinze ans de prison ou d'exil,* » lisez : « Après quatorze ans de prison ou d'exil. »

Page 269, ligne 5 en remontant, à l'endroit où il s'agit du premier Mandement donné par les Vicaires-généraux du diocèse de Paris, et de la date de ce Mandement, au lieu de « 31 *mai,* » lisez : « 8 juin. »

Page 270, dernière ligne, à la note 3, au lieu de : « *M. de Sainte-Marthe,* » lisez : « 3. Ou Nicole, ou M. Arnauld, ou M. de Sainte-Marthe ; car tous les trois prirent part à cette *Apologie pour les Religieuses,* M. de Sainte-Marthe pourtant moins que les deux autres. »

Et même page 270, à la note 2, première ligne de cette note, au lieu de : « l'*Apologiste* des Religieuses ( M. de Sainte-Marthe ), » lisez : « l'*Apologiste* des Religieuses (probablement Nicole). »

Page 275, ligne 5 en remontant, au lieu de : « *M. de Sainte-Marthe qui publia le premier,* » lisez : « L'avocat de Port-Royal qui publia le premier. »

Page 276, ligne première, au lieu de : « *Le digne confesseur,* » lisez : « Le digne Apologiste. »

Page 281, dernière ligne, dernier mot, au lieu de : « *en,* » lisez : « ne. »

Page 391, à la note, ligne 3, au lieu de : « *mon frère et ma sœur,* » lisez : « mon frère (Philippe duc de Nevers) et ma sœur. »

# PORT-ROYAL.

# PORT-ROYAL

PAR

C.-A. SAINTE-BEUVE.

Deuxième Édition.

---

## TABLE

ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES NOMS PROPRES DE PERSONNES

CONTENUS DANS L'OUVRAGE

AVEC LES PRINCIPAUX FAITS QUI S'Y RAPPORTENT.

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie,

RUE PIERRE-SARRAZIN, 14.

(Près de l'École de médecine).

1861

# TABLE

## ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE[1]

### DES NOMS PROPRES DE PERSONNES CONTENUS DANS LES CINQ VOLUMES

## DE PORT-ROYAL[2].

## A


**Abain** (le marquis d'), élève des Ecoles de Port-Royal, III, 503.

**Abelly** ou **Abély**, premier biographe de saint Vincent de Paul, réfuté par M. de Barcos, I, 506, 507, 526 à la note, 535 et à la note; II, 216; V, 337.

**Ablancourt** (d'), I, 65; II, 61, 279 à la note. — Ce qu'il dit de l'éloquence d'Antoine Le Maître, I, 377 à la note.

**Abra de Raconis.** *Voy.* Raconis.

**Adam de Perseigne**, I, 359.

**Addison.** Son avis sur la propreté, III, 258 à la note.

**Adry** prépare, avec Barbier, une *Histoire littéraire des petites Écoles*, III, 431. — Citations de cette Histoire, III, 492, 509 à la note.

**Agnès de Saint-Paul** (la mère). *Voy.* Arnauld (Catherine-Agnès).

**Aguirre** (le cardinal d'), V, 315.

**Agurte**, gouverneur des Pays-Bas, V, 299.

**Aiguillon** (la duchesse d'), nièce du cardinal de Richelieu, II, 466, 467. — Son admiration pour les sermons de M. Pavillon, évêque d'Aleth, IV, 249.

**Akakia du Lac**, solitaire de Port-Royal, III, 12, 180, aux notes. — Il se retire rue des Postes avec un de ses frères, M. de Tillemont et Du Fossé, III, 525.

**Akakia du Lis**, frère du précédent, solitaire de Port-Royal, III, 12 à la note.

**Akakia du Mont**, frère des précédents, confesseur de Port-Royal, III, 12 à la note; IV, 31, 166; V, 102. — Il se retire rue des Postes avec un de ses frères, M. de Tillemont et Du Fossé, III, 525.


1. Cette table a été rédigée par M. A. R.

2. Les chiffres romains indiquent les volumes, les chiffres arabes les pages. — On a réuni, en tête de chaque article, après la désignation du nom, les indications des endroits où ce nom figure sans que la mention qui en est faite ait assez d'importance pour motiver une analyse spéciale.

**Akakia du Plessis**, frère des précédents, III, 12 à la note, 129.
**Akakia de Vaux**, frère des précédents, solitaire de Port-Royal, III, 12 à la note.
**Alacoque** (la mère Marguerite-Marie), fondatrice du Sacré-Cœur, I, 246 à la note.
**Albert** (Mlle d'), fille du duc de Luynes, élève de Port-Royal à la reprise de la persécution, IV, 18; V, 32. — Sa correspondance avec Bossuet; sa rétractation de la signature du Formulaire, IV, 19-24. — Elle devient religieuse à l'abbaye de Jouarre, puis à celle de Torcy, IV, 19, 20.
**Albizzi**, assesseur du Saint-Office, II, 508, 515, 517.
**Albret** le maréchal d'), IV, 443.
**Alembert** (d'), à propos de Montaigne, II, 389, 390. — Comparaison du génie mathématique de Pascal avec le sien, III, 250, 251 à la note. — Ce qu'il dit des *Pensées* de Pascal, III, 340.
**Aleth** (M. d'). *Voy.* PAVILLON.
**Alexandre VII**, pape, I, 489; II, 111, 112. — Ses bulles et brefs contre le Jansénisme, II, 519, 525; III, 277; IV, 252 et suiv., 256, 257. — Antoine Arnauld lui fait remettre sa *seconde Lettre à un Duc et Pair*, II, 530. — Coopération d'Alexandre VII à l'examen et à la condamnation des propositions de Jansénius, III, 16. — Sa rupture avec Louis XIV, IV, 49, 50. — Sa mort, IV, 257.
**Aligre** (le chancelier d'), V, 202.
**Aligre** (d'), abbé de Saint-Jacques, fils du précédent, approbateur de *la Recherche de la Vérité* de Malebranche, V, 202.
**Allen** (Mme), II, 210, 211.
**Allençon** (d'), confesseur de Port-Royal, éloigné par M. Bail, IV, 31.
**Amelot de La Houssaye** (Nicolas). Ce qu'il dit de Pierre Camus, évêque de Belley, I, 253 à la note. — Ce qu'il dit du père Ferrier, confesseur de Louis XIV, III, 197, 198. — Ses *Mémoires historiques, politiques*, etc., IV, 274 à la note.
**Amelotte** (le père), de l'Oratoire. Sa version du Nouveau Testament, calquée sur celle de Port-Royal, II, 356 à la note, 357; IV, 272. — Pamphlet de Nicole contre lui, IV, 321.
**Ampère**. Sa faculté de *connaissance des causes*, à propos de Pascal, II, 457.
**Ampère** M. . fils du précédent, I, 68, 388, aux notes, 539.
**Amyot**, I, 184. — Un point de comparaison entre saint François de Sales et lui, I, 248. — Ce que Montaigne dit de lui, II, 446-448.
**Ancre** (le maréchal d' , I, 314 à la note. — Il offre en vain à Arnauld l'avocat les fonctions d'avocat général, I, 76.
**Ancre** (la maréchale d'), femme du précédent, I, 304, 314 à la note.
**Andilly** (d'). *Voy.* ARNAULD D'ANDILLY.
**Angélique** (la mère). *Voy.* ARNAULD (Marie-Angélique).
**Angélique de Saint-Jean** (la mère). *Voy.* ARNAULD (Angélique).
**Angers** (M. d'). *Voy.* ARNAULD (Henri).
**Angran**, licencié, se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512.
**Angran** (Mme), depuis marquise de Roucy, cousine d'Antoine Arnauld. Retraite d'Arnauld et de Nicole dans sa maison, IV, 315. — Leur voyage à Angers dans son carrosse, IV, 366. — Legs que lui fait Arnauld, V, 314.
**Annat** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIV, II, 529. — Part qu'il prend à la condamnation des cinq Propositions de Jansénius, II, 510-526; IV, 283, 337 à la note. — Son écrit intitulé *La bonne Foi des Jansénistes en la citation des auteurs*, III, 10, 11, 61, 146 à la note, 154, 155. — Pascal lui adresse ses dix-septième et dix-huitième *Provinciales*, III, 10, 11, 196, 197. — On lui attribue la *Réponse au Rabat-joie des Jansénistes*, III, 121. — A-t-il provoqué la tentative de conciliation avec Port-Royal? IV, 62.
**Anne d'Autriche** (la reine), I, 127. — Part qu'elle prend à la persécution contre Port-Royal, III, 95-101. — Effet produit sur elle par le miracle

de la Sainte-Épine, III, 122, 123.— Elle ordonne au chancelier Seguier de sceller l'arrêt de condamnation des *Provinciales*, III, 148. — Sa mort, III, 214.—Lettre que lui écrit la mère Angélique dans les derniers temps de sa vie, IV, 56. — Sa visite à la mère Eugénie, à Port-Royal, IV, 119, 120.

**Anne-Eugénie** (la sœur). *Voy.* SAINT-ANGE (la baronne de).

**Anne-Eugénie** (la sœur). *Voy.* ARNAULD (Anne-Eugénie).

**Anne-Marie** de Jésus (la sœur). *Voy.* ÉPERNON (Mlle d').

**Anne de Sainte-Thècle** (la sœur), religieuse du monastère de Maubuisson, I, 209.

**Antoine**, jardinier de Boileau à Auteuil, V, 350.

**Aranthon** (d'), évêque de Genève. Visite que lui fait Nicole à Annecy, IV, 367.

**Archange** (le père), né Pembroke, capucin, confesseur de Port-Royal. Son caractère, I, 188-190, 223. — Part qu'il prend à la conversion d'Anne-Eugénie Arnauld, I, 192, 193.

**Argenson** (d'), lieutenant de police, I, 409 à la note; V, 422, 526, 552, 589. — Sa visite à Port-Royal avant la réunion du monastère des Champs à celui de Paris; démolition du monastère des Champs, V, 571-580.

**Argonne** (Bonaventure d'), III, 455 à la note.

**Arguibel** (d'), neveu de M. de Saint-Cyran, I, 296,

**Arieste** (l'), à propos du *Polyeucte* de Corneille, I, 153.

**Aristote**. Ce que lui a emprunté la *Logique* de Port-Royal, III, 477, 478.

**Armagnac** (d'), neveu de M. de Pontchâteau, grand-écuyer de France, V, 113 à la note, 189.

**Arminius**. Condamnation de ses doctrines par le synode calviniste de Dordrecht, I, 298.

**Arnaud**, abbé de Cîteaux. Sa conduite au siége de Ménerbe par Simon de Montfort, I, 43-45.

**Arnauld de La Mothe**, grand-père des Arnauld de Port-Royal, I, 56, 57, 63.

**Arnauld de La Mothe**, fils aîné du précédent, vaillant capitaine sous Henri III, défend la place d'Issoire, assiégée par le comte de Randan, I, 59-62.

**Arnauld** (Antoine), l'avocat, frère cadet du précédent, père des Arnauld de Port-Royal, procureur général de la reine Catherine de Médicis, puis avocat, épouse la fille de M. Simon Marion, I, 57, 63, 64. — Genre de son éloquence : son plaidoyer devant Henri IV et le duc de Savoie ; son discours pour l'Université de Paris contre les Jésuites, I, 10, 11, 67-77. — Établissement de ses filles, I, 77-80, 94, 99, 107, 108 à la note. — Visite que lui fait Henri IV à Port-Royal, I, 91, 92. — Sa visite à la mère Angélique, sa fille, au guichet de Port-Royal, I, 113 et suiv., 133 et suiv. — Sa mort, I, 138. — Il cherche à s'opposer à l'entrée en religion de la sœur Anne-Eugénie, sa fille, I, 193, 194. — Il obtient la séparation de corps de madame Le Maître, sa fille, I, 373, 374.

**Arnauld** (Mme), femme du précédent, fille de M. Simon Marion, I, 64, 91, 92, 95.—Sa visite à la mère Angélique, sa fille, au guichet de Port-Royal, I, 113 et suiv. — Elle devient religieuse à Port-Royal, sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Félicité, I, 138-140, 328; II, 25, 26. — Sa conduite au moment de la conversion de la sœur Anne-Eugénie, sa fille, I, 192, 193. — Elle amène des carrosses à la mère Angélique, pour transporter des filles pauvres de l'abbaye de Maubuisson à Port-Royal, I, 213, 214. — Visites que lui fait M. de Saint-Cyran, I, 292 à la note, 311. — Elle travaille à faire transférer à Paris la communauté de Port-Royal, I, 328, 329. — Sa conduite à la séparation de corps de madame Le Maître, sa fille, I, 373, 374.—Sa mort, I, 138-140; II, 25, 26.

**Arnauld d'Andilly** Robert, fils aîné des précédents. Partie de ses *Mémoires* relative à sa famille, I, 57 et suiv. — Sa conduite à la *journée du guichet*, I, 113 et suiv., 133 et suiv. — Un point de comparaison entre Corneille et lui, I, 126, 127. — Ses rapports avec saint François de Sales, I, 217. — Sa liaison avec M. de Saint-Cyran, I, 291 et suiv.; II, 251. — A-t-il assisté aux conférences de Bourg-Fontaine? I, 296 à la note. — Il contribue à la conversion de la princesse de Guemené, I, 365-368. — Mort de Mme Arnauld d'Andilly, I, 383-385.—Lettres de la mère Angélique à M. d'Andilly sur la conduite de M. Singlin envers les grands, I, 469, 470. — Rencontre de M. d'Andilly et de M. de Saint-Cyran, à l'arrestation de celui-ci, I, 486. — Liaison de M. d'Andilly avec Balzac, II, 63. — Il conseille à Antoine Arnauld, son frère, d'aller défendre à Rome son livre de *la Fréquente Communion*, II, 187. — Ses sentiments royalistes, II, 198. — M. de Saint-Cyran lui lègue son cœur, II, 205. — *Mémoires* de M. d'Andilly; sa vie avant sa conversion, II, 248 et suiv. — Sa retraite à Port-Royal, II, 236, 237, 246, 247, 256 et suiv. — Son portrait dans la *Clélie*, II, 267-271. — Il refuse d'être de l'Académie française, II, 274, 275. — Services qu'il a rendus à la langue française; ses poésies, ses traductions, ses *Pères des Déserts*, II, 275-283; IV, 413. — Son rôle de conciliateur, II, 284-286. — Sa correspondance avec le marquis de Fabert au sujet des *Provinciales*, II, 560 à la note, 574-576. — Ses démarches au moment de la condamnation d'Antoine Arnauld en Sorbonne, III, 92-102. — Éducation à Port-Royal de M. de Villeneuve, son fils, III, 399, 401.—On attribue à M. d'Andilly la *Traduction des quatrième et sixième Livres de l'Énéide*, III, 433, 434. — Ses relations épistolaires avec Chapelain, III, 487, 488. — Sa correspondance avec l'abbé de Rancé, III, 563. — Sa conduite à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 27. — Lettre que lui écrit M. Hermant sur la guérison miraculeuse de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, IV, 45. — Dernier conseil de la mère Angélique à M. d'Andilly, IV, 51. — Conduite de M. d'Andilly à Port-Royal, à la scène du 26 août 1664, IV, 104-106. — Ses remerciments au Roi pour la nomination de M. de Pomponne, son fils, comme secrétaire d'État, IV, 402 et suiv. — Son retour à Port-Royal, IV, 403, 407, 408. — Sa crédulité, IV, 409 à la note. — Sa mort; ses obsèques; son oraison funèbre, prononcée par Antoine Arnauld, son frère, IV, 412, 413.

**Arnauld d'Andilly** (Mme), femme du précédent. M. de Saint-Cyran l'assiste à ses derniers moments, I, 383-385. — Sa mort, I, 407, 428. — Son mariage, II, 249, 250.

**Arnauld** (l'abbé), fils aîné des précédents, auteur de *Mémoires*, II, 9 à la note, 11, 12 à la note, 14, 352, 353. — Ce qu'il dit de son père, I, 366 à la note. — Il raconte une mascarade de la marquise de Rambouillet à Pomponne, II, 252, 253. — Il souffre de la libéralité de son père, II, 258.

**Arnauld de Luzancé.** *Voy.* Luzancé.

**Arnauld de Pomponne.** *Voy.* Pomponne.

**Arnauld de Villeneuve.** *Voy.* Villeneuve.

**Arnauld** (Angélique de Saint-Jean, fille d'Arnauld d'Andilly, abbesse de Port-Royal), raconte la réception de trente filles pauvres à Port-Royal, I, 214, 215. — Ses songes, II, 295, 296. — Elle fait détruire le château de Vaumurier, II, 316, 317. — Elle préside à la cérémonie funèbre de M. de Saci, II, 369, 370. — Lettres que lui adresse Antoine Arnauld, son oncle, III, 90, 91; V, 70 à la note, 146. — Lettre que lui écrit Jacqueline Pascal sur la signature du Formulaire, III, 279-283. — Elle

est maîtresse des enfants à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 14, 18, 19. — Son interrogatoire par MM. Bail et de Contes, IV, 39. — Son opposition à la tentative de conciliation avec Port-Royal, IV, 71, 72. — Son interrogatoire par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 86-88. — Ses premières années; son esprit, IV, 123-125. — Relation laissée par elle de sa captivité au couvent des Annonciades; tentation et incertitude; sa délivrance, IV, 125-156. — Ses discussions avec la mère Marie-Élisabeth de Rantzau, IV, 129, 130, 145-150. — Son talent de sculpture, IV, 149, 150. — Elle est nommée prieure, puis abbesse, IV, 157, 158. — Sa lettre à Arnauld d'Andilly, son père, sur la rareté de ses visites, IV, 403 à la note. — Elle reçoit à Port-Royal la visite de l'abbé Fromageau, vice-gérant de l'Officialité de Paris, et celle de M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 13-17, 20 et suiv. — Ses lettres à Henri Arnauld, évêque d'Angers, lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 30. — Lettre que lui écrit la duchesse de Lesdiguières, sur la demande de la mère Du Fargis de garder près d'elle M. de Sainte-Marthe, V, 38, 39. — Lettre de M. Grenet à la mère Angélique de Saint-Jean sur M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 42. — Elle est réélue abbesse, V, 57-60. — Elle demande et obtient M. Le Tourneux comme confesseur de Port-Royal; sa lettre à M. de Harlay, V, 60, 69. — Elle reçoit à Port-Royal la visite du poëte Santeul apportant la *Cuculle* de saint Bernard, V, 93, 94. — Sa mort, son caractère, ses écrits, II, 370; IV, 158-162; V, 96. — Sa lettre à Arnauld, et réponse de celui-ci, sur l'affaire de la Régale, V, 135.

**Arnauld** (Marie-Angélique de Sainte-Thérèse), fille d'Arnauld d'Andilly, signe le Formulaire, IV, 138, 171-174, 410.

**Arnauld** (Henri), fils d'Arnauld l'avocat, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, évêque de Toul, puis évêque d'Angers, I, 222. — Conseil qu'il donne à Antoine Le Maître, son neveu, au moment de la conversion de celui-ci, I, 389, 390. — Liaison d'Henri Arnauld avec Balzac, II, 63. — Il obtient du Saint-Siége la permission de réunir à Port-Royal l'Institut du Saint-Sacrement, II, 293. — Ce qu'il dit du Pape Innocent X, II, 509 à la note. — Il refuse de signer le Formulaire, IV, 247. — Sa lettre de soumission au pape, suivie de la paix de l'Église, IV, 281-285. — Sa mort; lettre de Nicole à Antoine Arnauld, I, 390 à la note; IV, 393, 394. — Manière dont il fait signer le Formulaire dans son diocèse, V, 4. — Lettres que lui écrit la mère Angélique de Saint-Jean sur la reprise de la persécution contre Port-Royal, V, 30.

**Arnauld** (Antoine), fils d'Arnauld, l'avocat, béni par saint François de Sales, I, 217. — Sa conversion; sa famille; sa jeunesse et ses études; il se met sous la direction de M. de Saint-Cyran; son livre de la *Fréquente Communion*, I, 256; II, 13 et suiv., 168 et suiv. — Mort de sa mère, II, 25-27. — Lettres de Balzac sur lui, II, 68-70. — Sa lettre à M. Denis de La Barde, évêque de Saint-Brieuc, sur la doctrine de saint Thomas, II, 132 à la note, 534-536. — Son portrait tracé par Bourdaloue, II, 171, 172 à la note. — Sa retraite, II, 188, 189. — Son livre *de la Tradition de l'Église sur la Pénitence et la Communion*, II, 189. — Ses sentiments royalistes, II, 198, 199. — Points de dissidence entre lui et M. de Barcos, II, 215-220. — Il devient, sous M. Singlin, le confesseur des religieuses de Port-Royal, II, 299. — Lettre de M. de Saci sur lui, II, 323, 324. — Son jugement sur Montaigne, II, 399-403. — Sa conduite après la publication de la bulle qui condamne les cinq propositions de Jansénius; sa *Lettre à une personne de condition*; sa *Lettre à un Duc et Pair*; sa condamnation en Sorbonne; origine des

*Provinciales*, II, 526 et suiv., 332, 333; III, 87 et suiv. — Sa *Dissertatio theologica quadripartita*, II, 568. — Sa discussion avec Pascal, III, 26-32. — Sa *Théologie morale des Jésuites*, III, 45. — Lettre que lui écrit, au moment de sa condamnation en Sorbonne, la mère Angélique, sa sœur, III, 87. — Ses Lettres à la mère Angélique de Saint-Jean, sa nièce, III, 90, 91; V, 70 à la note. — Sa participation à l'*Apologie pour les Religieuses de Port-Royal*, III, 279 à la note; IV, 322. — Il fait partie du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées* de Pascal; ses lettres à M. Périer, III, 303 et suiv. — Son *Règlement des Études dans les Lettres humaines*; les petites Écoles de Port-Royal, III, 428, 437, 438, 445-447, 610. — Part qu'il prend à la composition de la *Logique* de Port-Royal, II, 399-402, 420, 421; III, 431, 454 et suiv., 470 et suiv. — Part qu'il prend à la composition de la *Grammaire générale*, III, 431, 462 et suiv. — Ses *Éléments de Géométrie*, III, 431, 484, 485. — Il préside la thèse de philosophie de M. Walon de Beaupuis, III, 494. — Sa lettre à M. de Neercassel, au sujet du Traité de l'abbé de Rancé sur *la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*, III, 580 à la note. — Son estime pour l'abbé de Rancé, III, 599. — Sa lettre à M. Du Vaucel sur le cardinal Le Camus, III, 601 à la note. — Sa lettre sur le désespoir des enfants des Écoles à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 14. — Sa lettre à la mère Angélique mourante, IV, 57, 58. — Il fait échouer la tentative de conciliation avec Port-Royal; lettre que lui écrit M. Le Nain, réponse qu'il lui adresse; sa lettre à M. Singlin, IV, 60 et suiv. — Son *Traité de la Foi humaine*, IV, 83 à la note. — Il place des fonds dans l'affaire de l'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 267-270. — Sa réponse à la requête adressée au roi contre Port-Royal par M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 275-280. — Il rédige avec Nicole la lettre de soumission adressée au pape par les évêques d'Aleth, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers; la Paix de l'Église, IV, 281-285. — Présentation d'Arnauld au nonce du pape, puis au Roi, IV, 285-289. — Sa lettre à Mme Périer, au sujet d'un partage entre les religieuses des Champs et celles de Paris, IV, 299. — Il publie avec Nicole le livre de la *Perpétuité de la Foi*, IV, 301, 334, 335. — Sa liaison avec Nicole, IV, 308, 315-318. — Sa séparation d'avec lui, IV, 366 et suiv. — Sa controverse avec lui sur la Grâce, IV, 389 et suiv. — Il prononce l'oraison funèbre de son frère Arnauld d'Andilly, IV, 403, 404, 412, 413. — Sa lettre à Racine sur des éloges donnés au Roi, IV, 407 à la note. — Il envoie à Mme de Sablé le Discours préliminaire de la *Logique* de Port-Royal, II, 207; IV, 450. — Sa lettre au landgrave de Hesse-Rheinfels sur Mme de Longueville, IV, 515. — Sa lettre à la mère Constance sur M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 9. — Visite que lui rend M. de Pomponne, V, 12. — Lettre que lui écrit le père Quesnel lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 47-49. — Ses lettres à Mme de Fontpertuis, V, 51, 125. — Sa lettre à M. Du Vaucel sur la suppression de l'*Année chrétienne* de M. Le Tourneux, V, 73. — Sa *Défense des Versions de l'Écriture sainte*, V, 79 à la note. — Ses lettres à M. de Pontchâteau, IV, 378; V, 108 à la note. — Ses lettres à M. Du Vaucel, II, 178, 179 à la note, 266; III, 601 à la note; V, 73, 125, 192, 193 à la note, 196, 220, 343 à la note. — Sa conduite lors de la dernière persécution de Port-Royal; il quitte la France; ses lettres; son livre contre le docteur Mallet; son amitié pour M. de Neercassel, archevêque d'Utrecht; sa doctrine dans les affaires de la Régale, des quatre Articles et de la Révocation de l'Édit de Nantes; ses controverses avec Jurieu et les protestants; ses objections

à Descartes; ses discussions avec Malebranche, V, 39, 134-283, 290, 291 à la note. — Ses relations avec Leibnitz, V, 283-290. — Ses derniers travaux : son plaidoyer en faveur de la Congrégation des Filles de l'Enfance; sa défense du roi Jacques II; part qu'il prend à la querelle du *Péché théologique*; la *fourberie de Douai* ou *du faux Arnauld*; ses derniers écrits; sa mort; sa sépulture, V, 280, 292-319. — Son amitié pour Boileau, V, 320 et suiv. — Vers de Racine sur Arnauld, V, 479, 480. — Visite que rend à Arnauld Racine réconcilié avec Port-Royal, V, 484, 485. — Opinion d'Arnauld sur l'*Esther*, V, 490, 491 à la note. — A-t-il pris part au burlesque Projet de trêve adressé par les jansénistes au comte d'Avaux? V, 531, 532, 602-605.

**Arnauld** (Simon), fils d'Arnauld l'avocat, lieutenant de la mestre-de-camp des carabins, tué au siége de Verdun, II, 14.

**Arnauld** (Catherine). *Voy.* Le Maître (Mme).

**Arnauld** (Marie-Angélique de Sainte-Madeleine), fille d'Arnauld l'avocat, abbesse de Port-Royal, découvre, dit-on, la tradition qui attribue à Philippe-Auguste la fondation de Port-Royal, I, 41. — Elle est prise pour coadjutrice, à l'âge de sept ans, par Jeanne de Boulehart, abbesse de Port-Royal, I, 55, 78, 79. — Elle est élevée au couvent de Maubuisson par l'abbesse Angélique d'Estrées, I, 79, 80. — Sa jeunesse : son installation comme abbesse à Port-Royal, I, 85 et suiv. — Ses Mémoires, I, 90 à la note. — Visite que lui fait son père au guichet de Port-Royal, I, 113 et suiv., 133 et suiv.— Ses directeurs, I, 187-190. — Elle réforme le couvent de Port-Royal et les monastères des environs, I, 11-13, 198 et suiv. — Point de départ de sa réforme, I, 50 — Elle est nommée abbesse de Maubuisson; résistance qu'elle y trouve pour l'établissement de sa réforme, I, 203 et suiv. — Ses rapports avec saint François de Sales, I, 212, 216 et suiv. — Sa liaison avec Mme de Chantal, I, 217, 218, 221. — Son désir d'entrer dans l'ordre de la Visitation, I, 218 à la note, 244, 330. — Ce qu'elle dit de Pierre Camus, évêque de Belley, I, 252, 253. — Ses rapports avec M. de Saint-Cyran, I, 291, 292 à la note, 311, 312.—Sa liaison avec M. Zamet, évêque de Langres, I, 329 et suiv. — Elle obtient à Rome le changement de juridiction de Port-Royal, I, 330, 331. — Elle abdique sa charge d'abbesse, I, 331-335. — Elle est nommée supérieure de la maison du Saint-Sacrement ; la querelle du *Chapelet secret*, I, 336 et suiv. — Elle revient à Port-Royal, I, 340-342. — Ses lettres sur M. Singlin, I, 469, 470, 472.—Elle est réélue abbesse, II, 27, 28. — Lettre que lui écrit M. de Saint-Cyran sur le renouvellement de la persécution, II, 201, 202. — Sa fermeté à la mort de M. de Saint-Cyran, II, 205.— Part qu'elle prend à la conversion de la princesse de Guemené, de Marie de Gonzague, reine de Pologne, de Mme de Sablé, I, 365, 368; II, 206-211. — Son retour du monastère de Paris à celui des Champs, II, 296 et suiv. — Sa conduite pendant la première guerre de la Fronde, II, 301, 302. — Part qu'elle prend à la conversion de Jacqueline Pascal, II, 481 et suiv.—Elle demande et obtient la censure du père Brisacier, II, 507. —Ses paroles à Antoine Arnauld, son frère, après la condamnation des Propositions de Jansénius, II, 517 à la note. — Sa lettre à Antoine Arnauld, au moment de la condamnation de celui-ci en Sorbonne, III, 87. — Ses lettres à M. Le Maître, son neveu, II, 306, 307, 311, aux notes; III, 104; V, 440. — Son interrogatoire devant le lieutenant civil Daubray, III, 106, 107.—Lettre d'elle sur le miracle de la Sainte-Épine, III, 108-111. — Son humilité, III, 264. — Ses lettres à Marie de Gonzague, reine de Pologne, II, 246, 297; III, 102, 103, 108-111, 255 à la note, 258 à la note, 402.—Sa lettre à

la Reine-mère lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 30, 31. — Derniers temps de sa vie, sa mort, IV, 51-58. — Sa correspondance avec Mme de Sablé, IV, 450 et suiv.

**Arnauld** (Catherine Agnès de Saint-Paul), fille d'Arnauld l'avocat, abbesse de Saint-Cyr en 1600, I, 78, 79, 93, 107, 115, 116, 138. — Comment elle annonce aux religieuses la sortie de M. de Saint-Cyran de la prison de Vincennes, I, 28; II, 30. — Un point de comparaison entre Corneille et elle, I, 126, 127. — Jugement sur ses lettres, I, 197. — Elle porte la réforme de Port-Royal à Gomer-Fontaine, I, 199. — Ses regrets quand la mère Angélique, envoyée à l'abbaye de Maubuisson, se sépare d'elle, I, 204. — Saint François de Sales se rend à Port-Royal pour visiter et consoler la mère Agnès, nommée coadjutrice, I, 217. — Elle est envoyée par M. Zamet, évêque de Langres, à l'abbaye de (*ou* du) Tard, I, 199, 233, 340 à la note. — Son petit ouvrage du *Chapelet secret;* les orages qu'il soulève, I, 336, 337. — Elle est élue abbesse de Port-Royal, I, 340, 342. — Ses lettres à Antoine Le Maître, son neveu, sur le mariage, I, 380-382. — Lettres d'elle sur M. Singlin, I, 475, 478, aux notes. — Elle cesse d'être abbesse de Port-Royal, II, 27. — Part qu'elle prend à la conversion de Jacqueline Pascal, II, 481 et suiv. — Sa conduite lors de la prise de voile de Mlle de Montglat, IV, 15, 16. — Lettre qu'elle écrit au Roi sur l'ordre reçu par elle de faire quitter l'habit aux novices, IV, 25, 26. — Son avis sur la signature du Formulaire, IV, 42. — Sa neuvaine pour la guérison de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, IV, 44-47. — La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny lui succède comme abbesse, IV, 47. — *Avis* de la mère Agnès aux religieuses, IV, 50, 51. — Son indifférence dans la question de la signature du Formulaire, IV, 171-174. — Elle envoie à M. Pavillon, évêque d'Alet, une ceinture brodée par les religieuses de Port-Royal, II, 264. — Sa mort, I, 28; IV, 406 à la note. — Part qu'elle prend à la conversion de la princesse de Conti, II, 435 à la note. — Correspondance de la mère Agnès avec Mme de Sablé, II, 208 à la note; IV, 455 et suiv. — Sa correspondance avec le chevalier Renaud de Sévigné, IV, 491 à la note, 492, 534. — Publication des lettres de la mère Agnès, IV, 548-550.

**Arnauld** (Anne-Eugénie), fille d'Arnauld l'avocat, I, 114, 116, 138, 209. — Sa conversion et son entrée à Port-Royal, I, 191 et suiv. — Elle va porter dans d'autres couvents la réforme de Port-Royal, I, 198, 199, 204. — Sa mort, I, 204 à la note. — Ce qu'elle dit de Pierre Camus, évêque de Belley, I, 252.

**Arnauld** (Marie-Claire), fille d'Arnauld l'avocat, religieuse à Port-Royal, I, 115, 138, 191, 192 à la note, 199, 203, 205, 243, 372, 410, 450. — Influence sur elle de M. Zamet, évêque de Langres, I, 352, 353. — M. de Saint-Cyran la dirige, I, 352-360, 370. — Sa mort, I, 360; II, 27.

**Arnauld** (Madeleine Sainte-Christine), fille d'Arnauld l'avocat, religieuse à Port-Royal, II, 14.

**Arnauld**, septième fils de M. Arnauld de La Mothe, I, 60.

**Arnauld du Fort**, huitième fils de M. Arnauld de La Mothe, mestre de camp des carabins. Son caractère, I, 60, 61, 128.

**Arnauld**, cousin germain des Arnauld de Port-Royal, mestre de camp des carabins, se laisse surprendre au siége de Philisbourg, I, 62, 403, 404.

**Arnauld** (Antoine), biographe de saint François de Sales, I, 255 à la note.

**Arnoul**, chanoine de Saint-Victor, II, 497 à la note.

**Arnould de Chartres**, I, 358.

**Arquins** (Mme des), sobriquet donné par Antoine Arnauld à M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 49.

**Arrigone** (le cardinal) écrit à saint François de Sales pour le consulter, au nom du saint-siége, au sujet d'une discussion sur la Grâce, I, 262.
**Arschot** (le duc d'), I, 307.
**Arthenay** (Celène d'), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Asfeld** (l'abbé d'), ami de l'abbé Du Guet, V, 396, 430, 431 à la note.
**Asson** (d'). *Voy.* BAUDRI DE SAINT-GILLES D'ASSON.
**Assoucy** (d'), poëte burlesque, V, 325.
**Asteln** (d'), pseudonyme d'Antoine Arnauld, III, 465.
**Atri** (Mlle d'). Visite du lieutenant civil chez elle, à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 32.
**Aubertin**, ministre protestant. Son livre sur l'Eucharistie, IV, 335, 338.
**Aubignac** (l'abbé d') proclame *Théodore* le chef-d'œuvre de Corneille, I, 151 à la note.
**Aubigné** (Agrippa d'), à propos de Pierre Mathieu, I, 71 à la note. — Ses *Mémoires*, I, 82.
**Aubigny** (l'abbé Stuart d'), ancien élève de Port-Royal, fils du duc de Lennox et de Richemond, III, 488 à la note, 592. — Sa liaison avec M. de Bernières, III, 507, 508 à la note, 509, 512; IV, 536 et suiv. — Son amitié pour Saint-Évremond, III, 510-515. — Il permute avec M. Le Roi l'abbaye de Haute-Fontaine contre le canonicat de Notre-Dame, III, 564, 565.
**Aubry** (Mlle), de Troyes. Lettre que lui écrit Nicole à l'occasion de la mort de M. de Saci, IV, 387, 388.
**Augustin** (saint). Points de comparaison entre M. de Saint-Cyran, Bossuet, Fénelon, Malebranche et lui, I, 424, 425. — *Voy.* JANSÉNIUS et SAINT-CYRAN.
**Augustin** (le frère), convulsionnaire, V, 434.
**Aumale** (Suzanne d'), depuis Mme de Schomberg. Lettre de sollicitation qu'elle écrit à Mme de Sablé, II, 569, 570.
**Aumont** (le marquis d'), lieutenant général, II, 296.
**Aumont** (la marquise d'), femme du précédent, I, 401 à la note. — Sa retraite à Port-Royal, II, 296, 300 à la note, 304. — Elle obtient de M. de Gondi, archevêque de Paris, la censure du père Brisacier, II, 507. — Guérison miraculeuse, à Port-Royal, de Mlle de Montglat, sa nièce, IV, 16.
**Auvry** (Claude), évêque de Coutances, II, 557, 558. — Lettres que lui écrit Arnauld d'Andilly lors de la condamnation d'Antoine Arnauld en Sorbonne, III, 93 et suiv.
**Avaux** (le comte d'). Lettre burlesque que lui adressent les jansénistes, V, 531, 602-605.
**Avoye** (d'), I, 64.
**Avranches** (M. d'). *Voy.* HUET.
**Avrigny** (le père d'), jésuite, auteur de *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe depuis* 1600, II, 288 à la note.
**Azzolini** (le cardinal). Lettre que lui écrit Mme de Longueville en faveur des religieuses de Port-Royal, IV, 259.

# B

**Bachaumont** et **Chapelle**. Leur *Voyage*, V, 324.
**Bacon** (François), II, 115, 116, 590 à la note.
**Bagnols** (de). *Voy.* DU GUÉ DE BAGNOLS.
**Baif** (Lazare de), III, 454.
**Bail**, imposé à Port-Royal comme supérieur, IV, 26, 28, 31, 36-41, 180 à la note.
**Baillet** (Adrien), III, 40 à la note. — Son article sur Molière dans ses *Jugements des Savants*, III, 235, 236.
**Baïus**, I, 283, 300, 371; II, 136, 147, 149, 150, 506; III, 454.
**Balthazard**, maître des Requêtes.

Son rapport au Conseil du Roi sur les *Provinciales*, III, 147.

**Balzac** (Jean-Louis Guez de). Son style, I, 66. — Le cas qu'il fait du Père Garasse, I, 319 à la note. — Lettres que lui écrit Chapelain sur la conversion d'Antoine Le Maître, I, 393, 394 à la note. — Contraste entre sa manière et celle de Port-Royal ; ses rapports avec M. de Saint-Cyran, II, 43-51. — Sa naissance : sa vie, II, 51-54. — Ses *Lettres ;* son *Prince ;* son succès littéraire, II, 54 et suiv. — Son *Aristippe*, II, 62 à la note. — Sa liaison avec la famille Arnauld, II, 63, 64. — Ses lettres sur M. de Saint-Cyran et sur Antoine Arnauld, II, 66-70.— Sa conversion, II, 71-74.—Son *Socrate chrétien*, II, 75-77. — Jugements et témoignages sur Balzac, II, 77-84. — Ce qu'il dit d'Arnauld d'Andilly, II, 253. — Balzac à propos de Montaigne, II, 398 à la note, 447, 448. — Ce qu'il dit contre les casuistes, III, 45 à la note.

**Balzac** (Honoré de). Son jugement sur *Port-Royal*, I, 540-548.

**Baptiste**, pseudonyme du père Du Breuil, V, 178 à la note, 179.

**Barail** (le major), compagnon de captivité de M. de Saci et de Fontaine, à la Bastille, II, 346, 348.

**Barbazan**, III, 64.

**Barberin** (les cardinaux), neveux du pape Urbain VIII, I, 390 à la note; II, 95, 508; IV, 273.

**Barbier.** Sa *Notice* sur Thomas Guyot, III, 432 à la note, 502. — Il prépare, avec Adry, une *Histoire littéraire des petites Écoles*, III, 431.

**Barbier** (Auguste), poëte, I, 159 et à la note.

**Barbier d'Aucourt**, II, 332 ; III, 199 ; IV, 332 ; V, 465, 466. — Lettre que lui écrit Racine sur la *Clélie ;* sa réponse, II, 267.

**Barchman**, archevêque d'Utrecht, V, 424.

**Barcos** (Martin de), neveu de M. de Saint-Cyran, est confié, pour ses études, à Jansénius, I, 296. — Sa participation au *Petrus Aurelius*, I, 328. — Il continue l'esprit de M. de Saint-Cyran, I, 441 ; II, 323. — Ses rapports avec M. Singlin, I, 470, 475. — Il assiste à l'arrestation de M. de Saint-Cyran, I, 485-487. — Il brûle des Pensées de M. de Saint-Cyran sur le Saint-Sacrement, I, 494.— Sa *Défense* de saint Vincent de Paul contre Abelly, I, 507 ; II, 216. — Sa Préface au livre de *la Fréquente Communion*, II, 186-188. — Il succède à M. de Saint-Cyran dans son abbaye ; son portrait, II, 214 et suiv. — Ses réformes, II, 221 ; V, 13. — Il travaille avec M. de Saci, II, 323. — Il le détermine à recevoir l'ordination, II, 327. — Objections qu'il fait à sa traduction de l'Écriture, II, 364 à la note.— Son Traité de la *Grandeur romaine ;* sa dissidence, à ce sujet, avec Nicole, IV, 306, 314. — Son livre posthume de l'*Exposition de la Foi* censuré par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, II, 218, 219 ; V, 5, 132, 416-420.—Mort de M. de Barcos : destruction de l'abbaye de Saint-Cyran, II, 221 ; V, 13.

**Bareith** (la margrave de), sœur de Frédéric II, roi de Prusse, III, 292 à la note.

**Bargellini**, nonce du pape Clément IX à Paris, au moment de la paix de l'Église, IV, 261, 281-283, 291, 293, 313.

**Baro**, auteur de *Saint Eustache*, comédie sacrée, I, 131.

**Baronius**, auteur d'*Annales ecclésiastiques*, III, 521, 522.

**Barral** (de), évêque de Troyes, III, 611 à la note.

**Barrière** (Pierre). Son attentat contre Henri IV, occasion du discours d'Arnauld l'avocat pour l'Université contre les jésuites, I, 72.

**Barry** (le père), l'un des jésuites des *Provinciales*, III, 54, 64.

**Bartet**, attaché au cabinet de la reine Anne d'Autriche, III, 95 à la note.

**Barthélemy**, pseudonyme de Nicole, IV, 333.

**Bartillat** (de), trésorier général de la maison de la Reine. Lettre que

lui écrit Arnauld d'Andilly lors de la persécution de Port-Royal, III, 96.
**Bascle** (de), solitaire de Port-Royal et professeur aux petites Écoles, I, 479, 480, 486; II, 204, 229, 239; III, 399.
**Basile** (le père), capucin, prononce un sermon à Port-Royal, I, 95-97, 110, 338.
**Basile** (saint). Son entretien avec saint Jean Chrysostome, rapproché de celui de M. de Saint-Cyran avec M. Singlin, I, 464-466.
**Bassompierre** (l'abbé de), II, 513.
**Bassompierre** (le maréchal de), II, 352.
**Baudrand** (la mère Madeleine de Sainte-Julie), prieure de Port-Royal, V, 536. — Sa mort, V, 540.
**Baudri de Saint-Gilles d'Asson.** Ce qu'il dit de M. Molé, II, 194, 195 à la note. — Sa retraite à Port-Royal, II, 288-290, 348-350.—Il fait imprimer une partie des *Provinciales*; son arrestation, II, 556-558, 566; III, 11, 12. — Son zèle au moment de la condamnation d'Antoine Arnauld en Sorbonne, III, 92. — Passage frondeur de son journal, III, 94 à la note. — Ses rapports avec le cardinal de Retz, III, 127-131. — Ses rapports avec M. de Pontchâteau, V, 102, 103. —Sa mort, V, 107.
**Baudry**, lieutenant de police, V, 430 à la note.
**Bauny** (le père), jésuite. Sa réfutation du règlement de conduite donné à Mme de Guemené par M. de Saint-Cyran est l'origine du livre de *la Fréquente Communion*, II, 170. — Censure par la Faculté de Théologie des propositions morales du père Bauny, III, 45.—Il est cité inexactement par Pascal dans les *Provinciales*, III, 61.
**Bautru.** Ce qu'il dit de Balzac, II, 54 à la note.
**Bâville** (de), V, 295 à la note.
**Bayle.** Ce qu'il dit du père Garasse, I, 317-319. — Ce qu'il dit de Balzac, II, 78. — Son avis sur les questions de Grâce et de Liberté, II, 106 à la note.—Sa méthode d'attaque, II, 116. — Mot sur lui, II, 382 à la note. — Bayle à propos de Montaigne, II, 389, 394, 415, 425, 433, 450.— A propos de Pascal, II, 545. — Ce qu'il dit du style de Molière, III, 233 à la note. — Ce qu'il dit de Pascal, III. 298, 299. — Son jugement sur M. de Tillemont, III, 552.—Un point de comparaison entre Nicole et lui, IV, 325, 326, 330. — Son opinion sur les traités de controverse de Nicole, IV, 348 à la note. — Part qu'il prend à la controverse d'Antoine Arnauld et de Malebranche, V, 282, 288. — Son opinion sur la dixième Satire de Boileau, V, 339.
**Beaubrun** (l'abbé de), auteur de *Mémoires*, II, 529, 530, 531, 536, 537, 554, 555, aux notes, 557; III, 53, 88, aux notes, 93. — Il termine, avec M. Huré, les *Explications de la Bible*, commencées par M. de Saci et continuées par Du Fossé, II, 359.
**Beauchâteau** (Mlle de), comédienne du temps de Racine, V, 450.
**Beaumarchais**, à propos de Pascal, II, 559. — Propagateur de la liberté d'esprit, III, 240.
**Beaumesnil** (de), III, 129.
**Beaumont** (Christophe de), archevêque de Paris. Correspondance de Jean-Jacques Rousseau avec lui, à propos des *Provinciales*, II, 559.
**Beaumont** (de), solitaire de Port-Royal, I, 410; II, 311.
**Beaupuis** (de). *Voy.* WALON DE BEAUPUIS.
**Beauvais** (M. de). *Voy.* BUZANVAL.
**Beauvais** (de), précepteur du comte de Montauban à Port-Royal, III, 508.
**Beauvilliers** (le duc de), V, 529.
**Bégar**, moine bernardin, prononce plusieurs sermons à Port-Royal, I, 105 à la note.
**Bégon** (Antoinette), mère de Pascal, II, 454.
**Bellay** (Mme de). Lettres que lui écrit Nicole sur M. de Pontchâteau, V, 109, 116, aux notes.
**Bellanger**, boulanger. Plaidoyer prononcé contre lui par Arnauld l'avocat, I, 69, 70.
**Bellarmin**, I, 424.
**Bellefonds** (le maréchal de), III, 186.

—Lettre que lui écrit l'abbé de Rancé pour expliquer sa conduite à l'égard des jansénistes, III, 586, 589 à la note, 618-628. — Lettres que lui écrit Bossuet sur M. de Tréville, IV, 478 à la note, 481.

**Bellegarde** (de), archevêque de Sens, l'un des supérieurs de l'Institut du Saint-Sacrement, I, 335. — Il désapprouve le *Chapelet secret* de la mère Agnès, I, 337.

**Belley** (M. de). *Voy.* Camus.

**Bellièvre** (de), premier président, III, 146 à la note, 511. — Sa conduite à la publication des *Provinciales*, II, 555. — Il sert d'intermédiaire entre le cardinal de Retz et Port-Royal, III, 126.

**Belzunce** (de), évêque de Marseille, opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224. — Lettres que lui écrit M. Colbert, évêque de Montpellier, I, 506; II, 176 à la note.

**Benoise** (de), conseiller à la Grand' Chambre, ancien élève de Port-Royal, II, 569; III, 506; V, 583.

**Benoise** (de), frère du précédent, III, 506 à la note.

**Benoist** (René), traducteur de la Bible au seizième siècle, II, 356 à la note.

**Benoît XIII**, pape, laisse citer dans ses œuvres le miracle de la Sainte-Épine, III, 117, 118. — Prophétie de la sœur Rose relative à lui, V, 414.

**Benserade**. Son sonnet de *Job* soutenu par Mme de Bregy, IV, 163, 164.

**Bentivoglio** (le cardinal), I, 390 à la note; II, 63.

**Béranger** (Guillaume), auteur d'une *Réponse* aux jugements de Port-Royal sur Montaigne, II, 401 à la note.

**Béranger** (de), à propos de Des Portes, I, 237 à la note. — Son jugement sur *Port-Royal*, I, 541.—Ses *Chansons*, à propos des *Provinciales*, II, 559.

**Berey** (de), pseudonyme de Nicole, IV, 385.

**Bergerac** (Cyrano de), condisciple de Molière, III, 204.

**Bergeret**. Sa réception à l'Académie française, IV, 407 à la note.

**Bernard** (le père), capucin, prêche un sermon à Port-Royal, I, 97, 98, 110.

**Bernard** (saint), cité par saint François de Sales, I, 245. — Sa manière de considérer la Vierge, I, 358, 359.

**Bernard** (Claude). Sa vie écrite par Camus, I, 418 à la note.

**Bernard** (Jacques), III, 457 à la note.

**Bernardin de Saint-Pierre**. Points de comparaison entre saint François de Sales et lui, I, 230, 238-240, 254 à la note.

**Bernier**, condisciple de Molière, III, 204.

**Bernières** (de). *Voy.* Maignart de Bernières.

**Bernières de Louvigny** (de), écrivain mystique, II, 292 à la note, 529. — Dissentiment entre Nicole et lui, IV, 331.

**Bernin**. Épigramme du pape Urbain VIII contre sa *Daphné*, II, 165 à la note.

**Berthier** (Pierre de), évêque de Montauban, II, 533.

**Bertin**. Ses lettres anonymes au cardinal de Noailles, V, 558-560.

**Bertrand** (dom Laurent), biographe de saint François de Sales, I, 255 à la note.

**Bérulle** (le cardinal de) déplore les désordres de la cour de Rome, I, 221, 276. — Un point de comparaison entre saint François de Sales et lui; I, 265. — Arnauld d'Andilly se plaint à lui de la froideur de M. de Saint-Cyran, I, 292. — Ses relations avec M. de Saint-Cyran et avec Jansénius, I, 313, 315, 322. — Conférence entre saint Vincent de Paul, M. Bourdoise et lui, I, 9, 10, 419. — Il fonde la congrégation de l'Oratoire, I, 10; V, 176 à la note.

**Besoigne** (le docteur). Son *Histoire de Port-Royal*, I, 125, 126 à la note; II, 471 à la note; III, 629; IV, 352, 408, aux notes. — Sa *Vie de M. de Pontchâteau*, V, 101 à la note.

**Besse** (Pierre de), prédicateur, traducteur de la Bible au commence-

ment du dix-septième siècle, I, 471; II, 356 à la note.
**Bessi** (de), solitaire de Port-Royal, I, 410; II, 311.
**Besson**, curé de Magny, l'un des auteurs du *Cas de conscience*, V, 525, 526.
**Betincourt** (de), pseudonyme de Nicole, IV, 315 à la note, 386.
**Beuil** (le sieur de), pseudonyme de M. de Saci, II, 372.
**Beurier**, curé de Saint-Étienne-du-Mont, assiste Pascal à ses derniers moments; prétendue rétractation de Pascal entre ses mains, III, 300-302, 319.
**Beuvron** (la comtesse de), V, 519.
**Bèze** (Théodore de). Son *Sacrifice d'Abraham*, I, 130. — Il est doux comparé à Calvin, I, 227. — Ses conférences avec saint François de Sales, I, 271, 272.
**Bézemaux** (de), gouverneur de la Bastille pendant la captivité de M. de Saci, II, 348, 351 à la note.
**Bièvre** (le marquis de), I, 250.
**Bignon** (Jérôme), avocat général, ami de M. de Saint-Cyran, I, 313, 314, 323, 331 à la note; II, 294. — Il fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saint-Cyran, I, 494, 495. — Il conseille à Antoine Arnauld d'aller défendre à Rome le livre de *la Fréquente Communion*, II, 187. — Éducation de ses fils à Port-Royal, I, 502; II, 200-202; III, 399, 504.
**Bignon** (Jérôme), fils du précédent, élève des Écoles de Port-Royal, I, 437; II, 370; III, 504, 609 à la note.
**Bignon** (Thierry), frère du précédent, élève des Écoles de Port-Royal, III, 504.
**Billy** (de), V, 6 à la note.
**Billy** (Mlle de), fille du précédent, pensionnaire de Port-Royal, V, 6, 37, aux notes.
**Biron** (le maréchal de). Effet produit sur lui par le voyage du duc de Savoie à Paris, I, 71, 72.
**Blague** (Mlle), II, 110.
**Blancménil** (de). Service célébré à Port-Royal des Champs après sa mort, IV, 369.
**Blouin**, prétendu receveur des rentes du temps de Catherine de La Vallée, abbesse de Port-Royal, I, 55.
**Bochart** (Samuel), à propos de Montaigne, II, 416.
**Bocquillot**, confesseur de Port-Royal, V, 88-92.
**Boileau-Despréaux** (Nicolas) ne parle pas assez de *Polyeucte*, I, 141, 142. — Son pastiche de Balzac, II, 81 et à la note. — Boileau à propos de Domat, II, 505. — A propos de Pascal, II, 546, 551. — Jugement de Boileau sur les *Provinciales*, III, 136, 137. — Son opinion sur le style de Molière, III, 234. — Son opinion sur les écrits d'Antoine Arnauld, III, 610. — Hommage qu'il rend à l'éducation de Port-Royal, IV, 12. — Un point de comparaison entre Nicole et lui, IV, 331. — Son admiration pour Nicole, IV, 396, 397. — Sa liaison avec Port-Royal, IV, 409-411. — Question que lui adresse Louis XIV sur M. Le Tourneux, V, 64, 65. — Mot de Boileau sur Arnauld exilé, V, 169. — Sa réponse à Malebranche, qui prétendait qu'Arnauld ne l'entendait pas, V, 208 à la note. — Épitaphe qu'il fait pour Arnauld, V, 314, 321. — Son amitié pour lui; ses rapports avec Port-Royal; ses œuvres, V, 320 et suiv. — Sa mort, V, 355-358. — Sa liaison avec Racine, V, 458, 466, 467, 474, 475, 476 à la note. — Rivalité entre la *Phèdre* de Racine et celle de Pradon; réponse de Boileau et de Racine à un sonnet de Mme Des Houlières, V, 482, 483.
**Boileau** (Jacques), frère du précédent, docteur en Sorbonne, doyen de Sens et chanoine, I, 501 à la note; III, 574; V, 347.
**Boileau** (l'abbé), II, 371; V, 347. — Il parle le premier de l'hallucination de Pascal, II, 499; III, 295, 296. — Lettres que lui écrit l'abbé Du Guet, V, 376-378, 416-419. — Son estime pour la sœur Rose, V, 414.
**Boisbaisson** (de), envoyé à Port-Royal, comme confesseur, par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 115.

**Boisdauneuets**, gentilhomme inculpé dans le procès de Chalais, II, 251 à la note.
**Bois-Dauphin** (de), petit-fils de Mme de Sablé, élève de l'école de Sevrans, III, 504 ; IV, 470.
**Bois-Robert** (de), II, 61.
**Boivin**, V, 352 à la note.
**Bonaparte** (Napoléon). *Voy.* NAPOLÉON.
**Bonaventure** (saint), à propos de saint François de Sales, I, 254.
**Bonneuil** (de), introducteur des ambassadeurs, I, 216.
**Bonneuil** (Mlle de), fille du précédent, confirmée à Maubuisson par saint François de Sales, I, 216.
**Bonrepaux** (de). Lettre que lui écrit Racine sur la conversion de Mme de La Fayette, V, 393 à la note.
**Bontemps** (de) fait connaître les desseins que M. de Harlay nourrissait contre Port-Royal au moment de sa mort, V, 128.
**Borel**, solitaire de Port-Royal, quitte sa retraite lors de la dernière persécution, V, 37.
**Borromée** (saint Charles). *Voy.* CHARLES.
**Borromée** (Frédéric), cardinal et archevêque de Milan, cousin germain de saint Charles, I, 221, 222, 276.
**Bosquet**, évêque de Lodève, II, 517.
**Bosroger** (de), frère de Thomas Du Fossé, II, 346, 367 à la note.
**Bosroger** (Mme de), née Le Maître, femme du précédent, II, 367 à la note; V, 513, 514 à la note.
**Bossuet** (Bénigne), évêque de Meaux. Différences entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 348, 360, 361, 369. — Points de comparaison entre saint Augustin et lui, I, 425.— Un point de comparaison entre sa doctrine et celle de Jansénius, II, 140, 141 à la note, 146 à la note. — Son appréciation de la doctrine janséniste dans l'oraison funèbre de Cornet, II, 153-158. — Ce qu'il dit des lettres de M. de Saint-Cyran, II, 213, 214 à la note. — Son arbitrage pour la publication du *Nouveau Testament de Mons*, II, 358.— Sa manière de traduire les versets de l'Écriture : différence entre M. de Saci et lui, II, 361. — Bossuet à propos d'Épictète, II, 384. — Son *Traité de la Concupiscence*, à propos de Pascal, II, 476. — Son jugement sur les *Provinciales*, III, 137, 148-150, 152. — Il condamne les comédies de Molière, III, 235, 238-243. — Comment il aurait jugé les *Pensées* de Pascal, III, 318, 319. — Son entretien avec l'abbé Du Guet sur les maux et les scandales de l'Église, III, 376-378 ; V, 410. — Ce qu'il dit de l'enfance, III, 410 à la note. — Sa *Logique*, III, 476.— Il reproche à M. de Tillemont l'excès de son humilité, III, 550.—Jugement de Bossuet sur l'abbé de Rancé, III, 554-556. — Sa lettre à l'abbé Le Roi, au sujet de sa discussion avec l'abbé de Rancé sur les austérités de la Trappe, III, 575, 576. — Sa lettre à l'abbé de Rancé sur le Traité *De la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*, III, 577, 578. — Son *Instruction* contre la nouvelle Spiritualité des quiétistes; lettre que lui écrit à ce sujet M. de Tillemont, III, 602. — Nomination de Bossuet à l'évêché de Meaux, IV, 19. — Sa correspondance avec Mmes de Luynes et d'Albert, IV, 19-23. — Son Traité de *la Vie cachée*, IV, 20. — Son jugement sur Antoine Arnauld, IV, 68. — Son projet de lettre aux religieuses de Port-Royal, pour les dissuader d'user d'intrigues, IV, 80, 81. — Il fait signer le Formulaire à la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse d'Andilly, IV, 171-174. — Il donne son approbation au premier volume de *la Perpétuité de la Foi*, de Nicole, IV, 333, 334. — Il détermine Nicole à écrire contre le quiétisme, IV, 394. — Ses lettres au maréchal de Bellefonds sur M. de Tréville, IV, 476 à la note, 481. — Lettre que lui écrit M. Le Tellier, archevêque de Reims, à propos de la condamnation du Bréviaire romain traduit par M. Le Tourneux, V, 79 à la note. — Silence de Bossuet sur

le livre de l'*Apologie des Catholiques*, d'Antoine Arnauld, V, 172. — Son cartésianisme; il pousse Arnauld à réfuter Malebranche, V, 197 et suiv. — Son éloge restrictif par Arnauld, V, 302, 303. — Ce qu'il dit d'Arnauld et de M. de Tréville, V, 303 à la note. — Son opinion sur la dixième Satire et sur la douzième Épître de Boileau, V, 340, 346, 347.

**Bossut** (l'abbé), II, 470, 471 à la note; III, 177, 249. — Son édition des œuvres de Pascal, III, 324.

**Boucher**, I, 189.

**Boucherat** (Nicolas), abbé de Cîteaux, dresse les deuxième et troisième *Cartes de visite*, I, 53-55, 91. — Part qu'il prend à la réforme de l'abbaye de Maubuisson, I, 202, 203. — Sa mort, I, 330.

**Boucherat**, chancelier de France, III, 540.

**Boufflers** (le chevalier de), II, 99.

**Bouhier** (le président), V, 91.

**Bouhours** (le père), jésuite, III, 66, 467. — Sa *Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit*, I, 255; II, 165-167. — Il chicane, quant à la diction, les ouvrages de M. de Saci, II, 372, 373 à la note. — Ses *Vies de saint Ignace de Loyola et de saint François-Xavier*, II, 373 à la note; III, 71-75. — Ce que dit de lui le père Daniel, III, 154, 155. — Son portrait par Nicole, à propos de la querelle du *Péché théologique*, V, 301, 302 à la note. — Sa lettre à Bussy-Rabutin sur les jansénistes; réponse de celui-ci, V, 308 à la note. — Conversation du père Bouhours avec Antoine, jardinier de Boileau, V, 350.

**Bouilleret** (Joseph), imprimeur, I, 317 à la note.

**Bouilli**, chanoine d'Abbeville. Sa retraite à Port-Royal, II, 287; III, 106. — Sa mort, II, 348.

**Bouillon** (le cardinal de) bénit l'église d'Utrecht lors de la conquête de la Hollande, V, 148 à la note.

**Boulard** (la mère Élisabeth de Sainte-Anne), dernière abbesse de Port-Royal. Dépérissement du monastère sous son gouvernement, V, 516, 517. — Restriction avec laquelle elle reçoit la bulle du pape et le mandement du cardinal de Noailles, archevêque de Paris (1706), V, 536-539. — Sa mort, V, 540, 541.

**Boulehart** (Jeanne de) succède, comme abbesse de Port-Royal, à Catherine de La Vallée, I, 55. — On lui donne pour coadjutrice Jacqueline Arnauld (la mère Angélique), I, 78 et suiv. — Sa mort, I, 85.

**Bouillier**, protestant, défend Pascal contre Voltaire, III, 294 à la note; 333-340.

**Boulogne** (de), évêque de Troyes, III, 611 à la note.

**Boulogne** (de), gouverneur de Nogent-le-Roi, IV, 209.

**Boulogne** (Mlle), peintre, I, 27, 409.

**Bourdaloue** (le père), jésuite, I, 185. — Son opinion sur la doctrine janséniste, II, 158, 159. — Portrait d'Antoine Arnauld, tracé par lui, II, 171, 172 à la note. — Bourdaloue est le plus janséniste des jésuites, II, 190, 191. — Ses allusions contre les *Provinciales*, III, 154 à la note. — Il condamne les comédies de Molière, III, 235, 240, 241. — Ses prédications, IV, 436 — Portrait qu'il fait en chaire de M. de Tréville, IV, 474, 477. — Dîner auquel il assiste chez M. de Lamoignon, V, 344, 345.

**Bourdelot**, médecin-abbé. Son incrédulité, III, 237.

**Bourdin**, V, 170, 171 à la note.

**Bourdoise** (Adrien), fondateur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ses goûts de réforme, I, 417 et suiv. — Conférence entre le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul et lui, I, 9, 10, 419.

**Bourgeois**, solitaire de Port-Royal, assiste M. de Tillemont à sa première messe, III, 530 à la note. — Il quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 37.

**Bourgeois**, docteur de Sorbonne, est chargé de défendre à Rome le livre de *la Fréquente Communion*, II, 189. — Il assiste à la condamnation en

Sorbonne de la *Lettre* d'Antoine Arnauld *à un Duc et Pair*, II, 536.
**Bourgoing** (le père), de l'Oratoire, I, 313.
**Bourignon** (Antoinette), IV, 269.
**Bournonville** (le prince de), mari de Charlotte-Victoire de Luynes, V, 97.
**Bourrieaut**, ami de Port-Royal, IV, 553, 554 à la note.
**Boursier**, docteur de Sorbonne, l'un des appelants contre la bulle *Unigenitus*, V, 423 à la note, 426, 433, 434.
**Boursois** (l'abbé de), janséniste, hôte familier du duc de Liancourt, III, 15; IV, 441, 442.—Son entremise auprès du cardinal Mazarin en faveur de Port-Royal, II, 526, 527.
**Bousquet** (le père), V, 432.
**Bouteville** (de). Sa liaison avec Mme de Guemené, I, 365.
**Boutigny-le-Vayer** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Bouvard**, médecin, témoin du miracle de la Sainte-Épine, III, 115, 116.
**Bregy** (le comte de), père de la sœur Eustoquie de Bregy, IV, 166, 167.
**Bregy** (la comtesse de), femme du précédent, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, III, 95 à la note; IV, 163-166. — Lettre flatteuse qu'elle écrit à Mme de Sablé, IV, 471, 472.
**Bregy** (la sœur Eustoquie de), fille des précédents, religieuse à Port-Royal, III, 283.— Acte qu'elle dresse des scènes du 21 et du 26 août 1664, IV, 105, 112. — Son enlèvement de Port-Royal, IV, 116, 117. — Sa conduite pendant la persécution; son caractère; sa famille, IV, 162-168. — Nicole écrit, d'après ses Mémoires, la Vie de la mère Marie des Anges, IV, 388.—Part qu'elle prend à la réélection de la mère Angélique comme abbesse, V, 58 à la note. — Sa mort, V, 97.
**Bretonvilliers** (Mme de). Sa liaison avec M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 48 à la note.
**Breuil** (le père du). *Voy.* Du Breuil.
**Brezé** (le maréchal de), I, 365; II, 252.
**Brial** (dom), bénédictin, I, 289 à la note.
**Brianville** (l'abbé de). Sa traduction des *Lettres de Bongars*, III, 434.
**Brienne** (de), janséniste, divulgue les mémoires de M. de La Rochefoucauld, II, 275 à la note. — Le père Amelotte surprend, par son indiscrétion, une copie du Nouveau Testament de Mons, II, 356 à la note. — Ce que dit Brienne du docteur Saint-Amour, II, 512, 513. — Soins qu'il apporte à la publication des *Pensées* de Pascal: ses lettres à Mme Périer, III, 304-308. — On lui attribue une traduction des quatre premiers Livres de l'*Énéide*, III, 434. — Sa facilité pour faire les vers; opinion de Port-Royal sur son compte, III, 460. — Comment il appelle les Écoles de Port-Royal, III, 609. — Son voyage à Aleth avec Lancelot, I, 442; IV, 265.—Répétition qu'il fait faire à Antoine Arnauld avant la présentation de celui-ci au Roi, IV, 288, 289 à la note. — Portrait qu'il trace de Nicole, IV, 304, 309, 310, 319.
**Brienne** (de Loménie, comte de), secrétaire d'État, II, 285, 518.— Une indiscrétion de lui fait écarter de Port-Royal les enfants et les solitaires, III, 95, 96. — Ses relations avec Port-Royal, IV, 415 et suiv.
**Brienne** (Mme de Loménie, comtesse de), femme du précédent, IV, 415.
**Brigode** (l'abbé Anselme de). Son arrestation à Bruxelles, V, 528, 533 à la note.
**Brigode** (Mme de), mère du précédent, V, 533 à la note.
**Brillac** (de), III, 506 à la note.
**Brinon** (Mme de), supérieure de Saint-Cyr, V, 80.
**Brinvilliers** (la marquise de), fille de Daubray, lieutenant civil, III, 107 à la note.
**Briotte** (de). *Voy.* Pomponne.
**Briquet**, avocat général, père de la sœur Christine Briquet, II, 370; IV, 88. — Il aide à la réunion de l'Institut du Saint-Sacrement à Port-Royal, II, 293.
**Briquet** (la sœur Christine), fille du

précédent, religieuse à Port-Royal, III, 283. — Son recueil des *Lettres chrétiennes et spirituelles* de M. de Saci, II, 371 et à la note. — Sa mort, II, 370, 371. — Son interrogatoire par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 88-93. — Son *Effusion de cœur*, IV, 93. — Sa *conférence* avec M. Chamillard, IV, 95, 96. — Acte qu'elle dresse des scènes du 21 et du 26 août 1664, IV, 105, 111, 112, 114, 115. — Son enlèvement de Port-Royal, IV, 116, 117. — Sa délivrance : sa réunion à la mère Angélique de Saint-Jean, IV, 150-156, 171. — Sa conduite pendant la persécution de Port-Royal; son caractère, IV, 162, 168-171.

**Brisacier** (le père), jésuite, adversaire de Pascal, III, 242. — Il prononce un sermon et publie un libelle contre Port-Royal ; il est censuré par l'archevêque de Paris, II, 509.

**Brissac** (le comte de), premier mari de la duchesse de Liancourt, IV, 437.

**Brossette**. Lettre que lui écrit Boileau au sujet du démêlé sur la Grâce, IV, 410. — Sa conversation avec Boileau après la mort d'Antoine Arnauld, V, 313, 314 à la note. — Son récit de la querelle de Boileau et des jésuites de Trévoux, V, 353, 354 à la note.

**Brousse** (le docteur) se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512.

**Broussel**, conseiller au Parlement de Paris, II, 510.

**Brugière de Barante**, III, 457 à la note.

**Bruneau** (Jules). Ce qu'il dit de Malebranche, dans ses *Pensées*, V, 280 à la note.

**Brunetti**, III, 488 à la note.

**Budé** (Guillaume), III, 450, 454.

**Buffier** (le père), l'un des premiers grammairiens français, III, 493. — Son article sur l'édition de Hollande des OEuvres de Boileau, V, 353, 354 à la note.

**Buffon** (de), I, 371 à la note ; II, 477 à la note. — A propos de Montaigne, II, 439. — A propos de Pascal, III, 41 à la note. — Sa réfutation de Pascal, III, 343, 344 à la note.

**Bullus**, III, 339 à la note.

**Buon** (Nicolas), imprimeur, I, 304.

**Bureau**. Sa remontrance à Nicole au sujet de l'*Apologie* de celui-ci, IV, 379.

**Burlugal**, curé de Saint-Jean-des-Trous, docteur de Navarre, III, 502 à la note, 525.

**Burnet** (Thomas), évêque anglican, IV, 483, 484 ; V, 164. — Lettre que lui écrit Leibnitz sur Pascal, III, 295 et à la note.

**Bus** (le vénérable César de), fondateur des prêtres de la *Doctrine chrétienne*, I, 11.

**Bussy-Rabutin** (le comte de). Les jésuites cherchent à le gagner à leur cause, III, 155, 156. — Sa liaison avec la marquise de Montglat ; son *Histoire amoureuse des Gaules*, IV, 16, 17 ; III, 155. — Sa correspondance avec Mme de Scudery sur M. de Tréville, IV, 478. — Lettre que lui écrit le père Bouhours sur Antoine Arnauld ; sa réponse, V, 308 à la note.

**Bussy-Rabutin** (de), fils du précédent, évêque de Luçon, V, 129 à la note.

**Buzauval** (Choart de), évêque de Beauvais, III, 496. — Son estime pour M. de Tillemont, III, 527-529. — Il refuse de signer le Formulaire, IV, 247. — Sa lettre de soumission au pape, suivie de la paix de l'Eglise, IV, 281-285. — Sa mort, IV, 368.

**Buzauval** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

# C

**Caderousse** (Mme de), IV, 404.
**Caffaro** (le père). Lettre que lui adresse Bossuet contre les Spectacles, III, 241.
**Cahours** (le père Arsène), jésuite de Trévoux. Sa dissertation intitulée *le Lutrin*, V, 338 à la note.
**Calderon**, à propos de Rotrou, I, 174.
**Calénus**, ami de Jansénius, publie, avec Fromont, l'*Augustinus*, II, 95.
**Callaghan**, prêtre irlandais, solitaire de Port-Royal, II, 109. — Il est attaqué par le père Brisacier, II, 507.
**Calmet** (dom), auteur d'une version de la Bible, II, 359.
**Calvimont** (de), conseiller à Bordeaux, IV, 431.
**Calvimont** (Mme de), femme du précédent, enlevée à Bordeaux par le prince de Conti, IV, 431.
**Calvin**. Différences et ressemblances entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 349, 350 à la note. — Points de comparaison entre Jansénius et lui, II, 107, 108 à la note. — Il aide d'Olivétan à traduire la Bible, II, 356 à la note.
**Campistron**, imitateur des défauts de Racine, I, 250.
**Camus** (Pierre), évêque de Belley, ami de saint François de Sales, I, 218, 221, 222, 239-241, 263 à la note, 264. — Ses écrits, I, 250-254. — Sa *Vie de Claude Bernard*, I, 418 à la note.
**Camusat**, éditeur de Lettres de Chapelain, III, 487 à la note, 489.
**Canaples** (le marquis de). Lettre que lui écrit Saint-Évremond exilé, V, 317, 318.
**Canaye** (le père). Sa *Conversation* avec le maréchal d'Hocquincourt, dans Saint-Évremond, II, 545.
**Candale** (de), IV, 423.
**Carcavi** (de). Sa liaison avec le père de Pascal, II, 455. — Il est dépositaire des prix du concours de géométrie ouvert par Pascal, III, 249.
**Carlier**, secrétaire de M. Le Tellier, III, 92 à la note.
**Carré de Montgeron** (de), apologiste des Convulsions, V, 428.
**Carrel** (Armand), disciple du Pascal des *Provinciales*, III, 138.
**Casanata** (le cardinal), V, 315.
**Cassagne** (l'abbé), II, 55. — Sa détention à Saint-Lazare; sa mort, IV, 417.
**Castañaga** (de), gouverneur des Pays-Bas, V, 299.
**Castel** (le père), jésuite, III, 180 à la note.
**Castillon** (le père), recteur du collége des jésuites, II, 561.
**Catelan** (Mlle de), pensionnaire de la congrégation des Filles de l'Enfance, V, 294.
**Catherine** (la sœur), pensionnaire et novice de Port-Royal, IV, 459.
**Catherine de Sainte-Félicité** (la sœur), nom de religion de Mme Arnauld à Port-Royal, I, 138-140; II, 25, 26. *Voy.* Arnauld (Mme).
**Catherine de Saint-Jean** (la sœur), nom de religion de Mme Le Maître à Port-Royal, I, 375 à la note. — *Voy.* Le Maître (Mme).
**Catherine de Sainte-Suzanne** (la sœur), fille de Philippe de Champagne, religieuse à Port-Royal. Sa guérison miraculeuse : tableau commémoratif peint par son père, IV, 44-47.
**Catherine de Navarre** (Madame), IV, 493.
**Caulet** (de), évêque de Pamiers, d'abord abbé de Foix, refuse de signer le Formulaire, IV, 247. — Sa lettre de soumission au pape, suivie de la paix de l'Église, IV, 281-285. — Son jansénisme, I, 503; V, 6. — Secours

de 6,000 livres que lui envoie M. Le Pelletier Des Touches, I, 434 à la note; V, 54-57.
**Caumartin** (de), évêque d'Amiens, II, 96.
**Caussin** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIII, I, 489, 490.
**Cayet** (Palma), historien et controversiste, I, 59, 60 à la note.
**Caylus** (de), évêque d'Auxerre, V, 433.
**Caylus** (Mme de), II, 111.—Ce qu'elle dit du prince de Conti, élève de Lancelot, III, 491 à la note. — Son jugement sur M. Le Tourneux, V, 80. — Lettre que lui écrit Mme de Maintenon sur la saisie des papiers du père Quesnel, V, 320 à la note.
**Celles**, professeur aux Écoles de Port-Royal. *Voy.* Selles (de).
**Cerceau** (le père du). *Voy.* Du Cerceau.
**Cessac** (de), IV, 404.
**Chabrol**, élève de l'Oratoire, III, 609.
**Chamillard**, docteur en Sorbonne. Sa *Réponse aux Raisons des Religieuses de Port-Royal*, III, 281, 287, aux notes. — Il est donné pour confesseur aux religieuses de Port-Royal par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 94-97.
**Chamilly** (de), gouverneur militaire de Strasbourg en 1682, V, 367.
**Champagne** (Philippe de), peintre, II, 246, 282. — Ses œuvres à Port-Royal, I, 27; V, 121, 122. — Son portrait de M. de Saint-Cyran, I, 293, 309. — Guérison miraculeuse de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, sa fille; tableau commémoratif peint par lui, IV, 44-47. — Il remet à M. de Péréfixe une signature du Formulaire par les religieuses de Port-Royal, IV, 97. — Portraits de religieuses de Port-Royal, faits par lui, et ornant l'appartement de Nicole à Paris, IV, 396, 397. — Antoine Arnauld lègue deux tableaux de lui à Mme de Roucy et à Mme de Fontpertuis, V, 314, 315.
**Champagne** (Catherine de Sainte-Suzanne de), fille du précédent, religieuse à Port-Royal. Sa guérison miraculeuse : tableau commémoratif peint par son père, IV, 44-47.
**Champagne** (Jean-Baptiste de), peintre, neveu de Philippe de Champagne, I, 27 à la note. — Portraits d'Antoine Arnauld peints par lui, V, 315 à la note.
**Champs** (le père de). *Voy.* De Champs.
**Chandenier** (le marquis de), IV, 411 à la note; V, 389.
**Chantal** (Mme de). Sa liaison avec la mère Angélique, I, 217, 218, 221.— Elle fonde, avec saint François de Sales, l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie, I, 10, 242, 243. — Lettres que lui écrit saint François de Sales, I, 247 à la note, 260, 261 à la note. — Lettre que lui écrit la mère Angélique sur Pierre Camus, évêque de Belley, I, 252, 253. — Ce qu'elle dit de saint François de Sales, I, 264.
**Chanteresne**, pseudonyme de Nicole, IV, 351.
**Chapelain**. Ses lettres à Balzac sur la conversion d'Antoine Le Maître, I, 393, 394 à la note. — Sa correspondance avec Balzac, II, 60, 62 à la note, 64-69. — Ses relations littéraires avec Port-Royal, II, 264, 265. — Chapelain à propos des *Provinciales*, II, 566 à la note, 579, 580.— Publication de sa *Pucelle*; lettre qu'il écrit à ce sujet à M. Godeau, évêque de Vence, III, 202 et à la note. — Son éloge de la méthode d'éducation de Port-Royal; ses relations avec Arnauld d'Andilly et avec Lancelot, III, 408, 458, 459, 486-490. — Prix que M. Le Roy attache à son suffrage, III, 565. — Ses lettres au père de Nicole, IV, 303.—Les *Satires* de Boileau, en ce qui le concerne, V, 326. — Sa révision de l'ode de Racine intitulée *la Nymphe de la Seine*, V, 447-449.
**Chapelle**, condisciple de Molière, III, 204, 205, 210.— Le *Voyage* de Chapelle et Bachaumont, V, 324.
**Chapuy** (le père), de l'Oratoire. Lettre que lui écrit l'abbé Du Guet sur les Études, V, 399, 400.
**Chardon**, IV, 553.
**Charles**, solitaire de Port-Royal. *Voy.* Du Chemin.
**Charles Ier**, roi d'Angleterre, I, 321.

**Charles III**, duc de Savoie. Sa guerre contre François Ier, I, 266.
**Charles-Emmanuel**, duc de Savoie. Mesures qu'il prend contre les hérétiques du Chablais et des Bailliages suisses : mission dont saint François de Sales est chargé à ce sujet, I, 267-270, 272-276. — Il accorde des priviléges à l'Académie Florimontane, I, 278.
**Charles Borromée** (saint), cardinal, archevêque de Milan, I, 222. — Parallèle entre saint François de Sales et lui, tracé par Antoine Arnauld, II, 179-181. — Traité qu'il adresse *aux Confesseurs et Curés de son diocèse*, III, 64.
**Charleval**. Un vers de lui sur l'Amour, appliqué à la religion chrétienne, III, 512.
**Charlevoix** (le père), jésuite, III, 66.
**Charmel** (du). Son enthousiasme pour la sœur Rose, V, 414, 415.
**Charpentier**, fondateur des prêtres du *Calvaire* et de ceux du *Mont-Valérien*, I, 11. — Il donne à M. de Saint-Cyran l'idée d'écrire contre le Calvinisme, II, 193, 194.
**Charron**, III, 444, 474, aux notes. — Il est accusé d'athéisme par le père Garasse, I, 318. — Charron à propos de Montaigne, II, 450.
**Chars** (Mlle de), fille du duc de Luynes, élève de Port-Royal à la reprise de la persécution, IV, 18.
**Chartres** (Arnould de), I, 358.
**Chateaubriand** (de), II, 458. — Ce qu'il dit de Voltaire et de Condorcet, éditeurs des *Pensées* de Pascal, III, 343.—Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 221. — Son jugement de Port-Royal, V, 434.
**Châteauneuf** (de), secrétaire d'État, interroge M. Lemoine, confesseur de Port-Royal, sur un secours de 6,000 livres envoyé par M. Le Pelletier Des Touches à l'évêque de Pamiers, V, 54, 55.
**Châteauneuf** (la sœur Isabelle-Agnès de), religieuse de Port-Royal, I, 205 à la note.
**Château-Renaud** (Mme de), abbesse de Port-Royal au moment de la réunion du monastère des Champs à celui de Paris, V, 563 et suiv. — Sa mort, V, 587 à la note.
**Châtel** (Jean), assassin de Henri IV, I, 72 à la note, 75.
**Chaugy** (la révérende mère Françoise-Madeleine de), I, 216 à la note.
**Chaulieu**, III, 238. — A propos de Montaigne, II, 412, 451.
**Chaulnes** (de), III, 507 à la note.
**Chaulnes** (Mlle de), pensionnaire de la congrégation des Filles de l'Enfance, V, 294, 295 à la note.
**Chaumont** (de), V, 382 à la note.
**Chaumontel** (de), I, 306 à la note.
**Chavigny Le Bouthillier** (de), ministre et secrétaire d'État, cousin germain de l'abbé de Rancé, II, 21, 22 à la note, 215 ; III, 557. — Lettre que lui écrit Mathieu Molé sur la sortie de prison de M. de Saint-Cyran, II, 29.—Il conseille à Antoine Arnauld d'aller défendre à Rome son livre de *la Fréquente Communion*, II, 187. — Il soutient M. de Saint-Cyran persécuté, II, 203. — Sa visite à Port-Royal, II, 261, 262. — Sa mort, II, 22, 262, aux notes.
**Chavigny Le Bouthillier** (Mme de), femme du précédent, II, 29. — Mort de son mari, II, 22, 262, aux notes.
**Chavigny** (Mlle de), femme du comte de Brienne, IV, 415.
**Cheminais** (le père). Sa conversation avec Boileau sur l'*Attrition* et la *Contrition*, V, 346 à la note.
**Chénier** (Marie-Joseph), III, 243, 244, 606.
**Chéron**, docteur en théologie, détermine la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse d'Andilly à signer le Formulaire, IV, 174.
**Chéron** (Mlle) fait le portrait de Nicole, IV, 398.
**Chertemps**, chanoine de Saint-Thomas du Louvre. Son arrestation, V, 169.
**Chevigny** (le père de), de l'Oratoire, V, 367.
**Chevreuse** (la duchesse de), mère du duc de Luynes, II, 315 à la note. — Elle aide Arnauld d'Andilly à la défense de Port-Royal, III, 98-100. —

Elle vient prendre à la grille de Port-Royal Mlles de Luynes, d'Albert et de Chars, ses petites-filles, à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 18, 19.

**Chevreuse** (le duc de), fils du duc de Luynes, II, 310. — Antoine Arnauld écrit pour lui la *Logique* de Port-Royal, II, 420; III, 470, 471, 473, 475, 479, 480.—Il a Lancelot pour précepteur, I, 442; III, 490, 491.— Les *Conversations chrétiennes* de Malebranche, entreprises à sa sollicitation, V, 204.

**Chigi** (le cardinal). *Voy.* ALEXANDRE VII.

**Choart de Buzanval**, évêque de Beauvais. *Voy.* BUZANVAL.

**Choiseul-Praslin** (Gilbert de), évêque de Comminges, puis de Tournay, II, 285; III, 116, 118, aux notes, 120. — Ses consultations avec l'abbé de Rancé, III, 562.—Part qu'il prend à la tentative de conciliation avec Port-Royal, IV, 60 et suiv. — Il signe une lettre de conciliation entre M. Pavillon, évêque d'Aleth, et le Saint-Siége, IV, 258.— Il détermine M. Pavillon à signer une lettre de soumission au pape, IV, 282, 283.— Part qu'il prend à un projet d'accommodement entre Antoine Arnauld et l'archevêque de Paris, V, 166, 167.

**Choisy** (l'abbé de), cousin de l'abbé Le Roy, III, 564. — Ce qu'il dit de M. de Pomponne, V, 50 à la note.

**Choisy** (Mme de). Lettre qu'elle écrit à la comtesse de Maure sur Mme de Sablé, IV, 467, 468 à la note.

**Christine**, reine de Suède. Son opinion sur les *Provinciales*, III, 196, 201.

**Cinq-Mars** (de). Effet produit par sa mort sur la princesse Marie de Gonzague, II, 206.

**Ciron** (de), chancelier de l'Église et de l'Université de Toulouse. Part qu'il prend à la conversion du prince et de la princesse de Conti, IV, 426 et suiv. — Il contribue à la fondation de l'institut des Filles de l'Enfance, V, 293, 294, 595-599.

**Clairon** (Mlle), tragédienne. La majesté de Balzac comparée à la sienne, II, 79.

**Clarke**, à propos de Raimond de Sebond, II, 430.

**Clauberg**, philosophe allemand. Ce que lui emprunte la *Logique* de Port-Royal, III, 478.

**Claude**, ministre protestant, réfute une préface de Nicole, destinée à être mise en tête de l'Office du Saint-Sacrement de M. Le Maître, IV, 333. — Il réfute le livre de *la Perpétuité de la Foi* de Nicole, IV, 335-344. — Boileau le prend pour exemple de la mauvaise honte, V, 332, 333.

**Clémencet** (dom Charles), bénédictin, historien de Port-Royal. Citations de son *Histoire générale* du Monastère, I, 41, 215 à la note, 230, 231 à la note; II, 466, 558, aux notes; III, 629; IV, 7; V, 531. — Citations de son *Histoire littéraire* manuscrite de Port-Royal, I, 288, 289; II, 241, 554; III, 294, 339, 541, 542, 574, aux notes. — Sa *Vie de M. de Tillemont*, III, 551 à la note. — Sa *Vie de M. Hamon*, IV, 190 à la note. — Ce qu'il dit de l'incrédulité de Nicole relativement aux miracles attribués à M. de Pontchâteau, V, 116, 117 à la note.

**Clément VIII**, pape, consulte saint François de Sales sur la Grâce, I, 262. — Il le charge de tenter la conversion de Théodore de Bèze, I, 271.

**Clément IX**, pape, successeur d'Alexandre VII, IV, 257, 334. — Il lance un bref contre le Nouveau Testament de Mons, II, 357.—Tentative de conciliation entre lui et M. Pavillon, évêque d'Aleth, IV, 257 et suiv. — Lettre de soumission que lui adressent les évêques d'Aleth, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers: paix de l'Église, IV, 281-285.

**Clément X**, pape. Innocent XI lui succède, V, 5.

**Clément XI**, pape, II, 519. — Sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*, V, 5. — Prophétie de la sœur Rose rela-

tive à lui, V, 414.— Il condamne le *Cas de Conscience*, V, 523 et suiv.
**Clément** (Mme Hippolyte-Antoinette), tourière de Port-Royal, se retire avec M. de Saci lors de la dernière persécution, V, 37, 38.—Son retour momentané à Port-Royal avec M. de Saci, V, 68.
**Clénard**, III, 450.
**Clérambaut**, à propos de l'abbé Stuart d'Aubigny, III, 514.
**Clerson**, confesseur des religieuses de Port-Royal, IV, 180 à la note.
**Codde** succède à M. de Neercassel comme archevêque d'Utrecht, V, 153, 154, 300 à la note.
**Coëffeteau**, évêque de Dardanie, considéré comme écrivain, I, 65, 66, 71 à la note; II, 56, 448.
**Coffin**, l'un des maîtres de la lignée de Port-Royal, III, 610.
**Cognot** (Marie). Plaidoyer d'Antoine Le Maître pour elle, I, 379, 380 à la note.
**Coislin** (le duc de), neveu de M. de Pontchâteau, V, 99, 114, 115.
**Coislin** (le cardinal de), frère du précédent, V, 99, 104, 105, 110.
**Colbert** (Jean-Baptiste), ministre et secrétaire d'État, IV, 281, 288. — Projet de justification près de lui de Messieurs de Port-Royal, accusés d'écrire pour Fouquet, II, 198 à la note.
**Colbert** (Mme), sœur du précédent, abbesse du Lys, V, 47.
**Colbert**, évêque de Montpellier, neveu du ministre, I, 215 à la note, 511; V, 439 à la note.—Lettres de lui à M. de Belzunce, évêque de Marseille, I, 506; II, 176. — Mot de lui sur Antoine Arnauld, II, 176. — Il publie des *Pensées* inédites de Pascal *sur les Miracles*, III, 323.— L'abbé Du Guet le félicite de sa résistance à recevoir le Formulaire dans son diocèse, V, 423. —Conduite de M. Colbert au moment des Convulsions, V, 433, 434.
**Colbert** (Mme), sœur du précédent, abbesse de Maubuisson, I, 215 à la note.
**Collard**, Port-Royaliste, grand-oncle de M. Royer-Collard. Ses *Lettres spirituelles*, I, 113; III', 631.
**Collet**, biographe de saint Vincent de Paul, I, 507.
**Colombet** (Marguerite). *Voy.* Du Guet (Mme).
**Comblat** (le père Vincent), franciscain, I, 47 à la note. — Sa *Lettre sur Port-Royal*, III, 630.— Sa visite à Port-Royal, IV, 531-533.
**Comitolus** (le père Paul), jésuite, le premier, selon le père De Champs, qui ait attaqué la doctrine de la Probabilité, III, 62.
**Commendon** (le cardinal), II, 373 à la note.
**Commiuges** (M. de). *Voy.* Choiseul-Praslin.
**Commire** (le père), jésuite, III, 66; V, 600-602.
**Condé** (le prince de), III, 479 à la note, 505, 506. — Ses *Remarques chrétiennes et catholiques* sur le livre de *la Fréquente Communion*, II, 186. —Condé à propos de Pascal, III, 38 à la note. — Il fait jouer au Raincy le *Tartufe* de Molière, III, 203, 213.— Son incrédulité première, III, 237-239. — Part qu'il prend à la querelle de M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, contre Port-Royal, IV, 276-279.
**Condillac** (de). Ce qu'il dit de l'abbé Du Guet, II, 44 à la note. — Il relève des incorrections grammaticales chez Boileau, II, 551. — Condillac grammairien-philosophe, III, 467, 469.
**Condorcet** (de), à propos de Montaigne, II, 441 à la note. — A propos de la liberté de la presse, II, 558 à la note. — Il attaque les *Pensées* de Pascal; édition qu'il en publie, III, 318 à la note, 324, 325, 340-343. — En a-t-il modifié le texte? III, 193 à la note.
**Condren** (le père de), de l'Oratoire. Ses relations avec M. de Saint-Cyran, I, 313, 322, 490, 491. — Sa direction de la maison du Saint-Sacrement, I, 336.
**Confucius**. Sa foi en la Sainteté, III, 271, 272.
**Conrart**, II, 455; III, 565. — Lettres

que lui écrit Balzac, II, 59, 65 à la note, 67 à la note, 70, 71. — Ce qu'il dit de la crédulité d'Arnauld d'Andilly, IV, 409 à la note.

**Conrius** (Florent), cordelier irlandais, archevêque de Thuan, auteur d'un livre *Sur la peine des enfants morts sans baptême*, I, 305.

**Constance** (la mère), supérieure de la Visitation d'Angers. Lettre que lui écrit Antoine Arnauld sur M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 9.

**Contarin** (le cardinal), II, 135.

**Contes** (de), doyen de Notre-Dame à la reprise de la persécution contre Port-Royal. Ce que dit de lui M. de Pontchâteau, IV, 28, 29.— Visite de M. de Contes à Port-Royal; interrogatoire qu'il y fait subir aux religieuses, IV, 37-41.

**Conti** (le prince de). Ce qu'il dit du *Polyeucte* de Corneille, I, 184, 185 à la note. — Le père Noël lui dédie son traité intitulé *le Plein du Vide*, II, 472, 473.— Il épouse Mlle Martinozzi, nièce de Mazarin, IV, 423. — Sa conversion, IV, 424 et suiv. — Sa mort, IV, 435.

**Conti** (la princesse de), femme du précédent, nièce de Mazarin, amie et protectrice de Port-Royal. Sa vie; sa conversion; sa mort, IV, 422-437.— Lancelot fait l'éducation de ses fils, I, 442; III, 490, 491.

**Conti** (le prince de), fils des précédents, élève de Lancelot, III, 490 et à la note.

**Conti** (la princesse de), fille naturelle de Louis XIV, V, 519.

**Coquerel** (ou plus exactement Coqueley), conseiller au Parlement, chargé par Henri IV de faire de nouveaux statuts pour l'Université, III, 435.

**Coqueret**, principal du collége des Grassins, I, 434.

**Corbin** (Jacques), traducteur de la Bible au dix-septième siècle, II, 356 à la note.

**Corbinelli** raconte à Mme de Sévigné une conversation et un dîner chez M. de Lamoignon, V, 344, 345.

**Corneille** (Pierre). Ses relations avec Port-Royal; *Polyeucte* et la doctrine de la Grâce; sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*; parallèle avec Rotrou et avec Racine, I, 122-185, 194 à la note.— Corneille à propos de Montaigne, II, 428 à la note. — Il encourage le talent poétique de Jacqueline Pascal II, 468, 469.— Son influence sur Pascal, III, 50. — Réception de Corneille à l'Académie française, IV, 407 à la note.

**Cornet** (Nicolas), syndic de la Faculté de Théologie de Paris, dénonce le premier les propositions de Jansénius, II, 152, 510; IV, 307.— Son oraison funèbre, prononcée par Bossuet, II, 153-158.

**Cornouaille** (Mlle de), I, 484 à la note.

**Cornuau** (la sœur), religieuse à Jouarre, II, 213 à la note.

**Cornuel** (Mme), V, 308 à la note, 318.— Ce qu'elle dit de Bourdaloue, II, 190 à la note.

**Cort** (le père de), supérieur de l'Oratoire à Malines, vante l'affaire d'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 268, 269.

**Cosnac** (Daniel de), domestique du prince de Conti. Ses *Mémoires*, IV, 422, 424, 429.

**Cospéan**, évêque de Lisieux, II, 29 à la note. — Il fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saint-Cyran, I, 494.

**Costar**, bénéficier du Mans. Lettres que lui écrit Balzac, II, 62, 69, 70.

**Coste**, II, 411, 412 à la note.

**Cotin** (l'abbé) dans les *Satires* de Boileau, V, 325.

**Cotton** (le père Pierre), jésuite, confesseur de Henri IV et de Louis XIII, I, 71 à la note. — Son avis sur la *Question royale* de M. de Saint-Cyran, I, 285.

**Coulanges** (Mme de). Lettre qu'elle écrit à Mme de Sévigné sur M. de Tréville, IV, 479.

**Courbé**, libraire, III, 202 à la note.

**Courier** (Paul-Louis), disciple du Pascal des *Provinciales*, III, 138.— Ce qu'il dit des trois premières *Provinciales*, II, 542, 543 à la note. — Courier à propos de Pascal, II, 559.

**Cousin** (le président), directeur du *Journal des Savants* en 1690, III, 535 à la note.

**Coustel**, l'un des maîtres des Écoles de Port-Royal, II, 421 à la note; III, 401, 434, 502, 503, 517. — Son livre intitulé *les Règles de l'Éducation des Enfants*, III, 418-420.

**Cowper** (William), ami de Jean Newton. Sa terreur à l'idée de la vengeance de Dieu, I, 30.

**Coysevox**, sculpteur, modèle le visage de Nicole après la mort de celui-ci, IV, 398.

**Cramail** (le comte de), ami de M. de Saint-Cyran, I, 284.

**Cramoisi**, libraire des jésuites, II, 555 à la note.

**Crébillon**. Nature de son génie dramatique, I, 159, 160.

**Créqui** (le duc de), ambassadeur de France à Rome, IV, 49.

**Créqui** (le maréchal de), III, 510 à la note.

**Crès** (de), chapelain à Saint-Jacques-l'Hôpital, V, 551.

**Cressé**, chirurgien, témoin du miracle de la Sainte-Épine, III, 111.

**Crèvecœur** (la marquise de). La mère Du Fargis refuse de remettre entre ses mains sa sœur, religieuse au monastère des Champs, IV, 121.

**Croissi** (de), frère de Colbert, est nommé secrétaire d'État à la place de M. de Pomponne, V, 50 à la note.

**Cusani**, nonce en France, puis cardinal et pape, V, 413.

# D

**Dacier**, traducteur de Marc-Aurèle et d'Épictète, II, 384.

**Dacquin**, médecin, V, 91 à la note.

**Daguesseau**, père du chancelier, V, 295 à la note.

**Daguesseau** (le chancelier). Son opinion sur les plaidoyers d'Antoine Le Maître, I, 377, 378. — Ce qu'il dit de Balzac, II, 82. — Daguesseau à propos de Domat, II, 505. — Son opinion sur les dernières *Provinciales*, III, 83. — Il est l'un des derniers élèves de la seconde génération de Port-Royal, III, 611, 612. — Il recommande à son fils les quatre premiers volumes des *Essais de Morale* de Nicole, IV, 351. — *Mémoire* de Daguesseau *sur les Affaires de l'Église de France*, V, 5, 130. — Portrait qu'il trace de M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 7, 8. — Ce qu'il dit de la nomination du cardinal de Noailles à l'archevêché de Paris, V, 130 à la note. — Daguesseau adopte le cartésianisme, V, 199. — Son opinion sur le *Cas de Conscience*, V, 522.

**Daguesseau** (Mme), femme du précédent. Lettres que lui écrit l'abbé Du Guet, V, 371 à la note; 394, 395.

**Daguesseau** (Mlle), sœur du chancelier, pensionnaire de la congrégation des Filles de l'Enfance, V, 224, 295 à la note.

**D'Alembert**. *Voy.* ALEMBERT (d').

**Dalencé**, chirurgien, témoin du miracle de la Sainte-Épine, III, 110, 111, 114, 115, 116 à la note.

**Damiens**, auteur d'un attentat contre Louis XV, II, 199.

**Dangeau** (le marquis de). Passage de ses *Mémoires* commentant La Bruyère, III, 225 à la note. — Ce qu'il dit de Rose, secrétaire du cabinet, III, 237 à la note. — Il raconte une retraite de la comtesse de Grammont à Port-Royal, V, 517, 518.

**Dangeau** (l'abbé de), frère du précédent, grammairien et philosophe, III, 493.

**Daniel** (le père), jésuite, I, 306 à la note, 507; II, 242, 471 à la note, 560. — Sa *Défense de saint Augustin*,

II, 135. — Son *Voyage du Monde de Descartes*, II, 314. — Sa critique du style des *Provinciales*, II, 549-551. — Ce qu'il dit de Pascal, III, 186, 187. — Ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe;* leur mise à l'index, III, 34, 35, 37, 51, 61, 63, 65-68, 154-159; IV, 395.

**Dante Alighieri**, I, 227. — A propos de l'art et du goût dans l'ordre chrétien, II, 89, 91.

**Datta** (le chevalier) recueille les *Lettres inédites* de saint François de Sales, I, 218; 247, 268, 273, aux notes.

**Daubray**, lieutenant civil, père de la marquise de Brinvilliers, arrête M. de Saci et Fontaine, II, 342-345. — Il opère la dispersion des solitaires de Port-Royal, III, 104-107. — Il est chargé d'exécuter la condamnation des *Provinciales*, III, 147, 148. — Sa visite chez MM. de Bagnols et de Bernières, à la destruction des Écoles de Port-Royal, III, 397, 402, 403, 406. — Ses visites à Port-Royal, III, 277, 507, 508; IV, 10, 13, 25-27, 31-33.

**Daunou**. Son opinion sur M. de Pontis, II, 288 à la note. — Daunou à propos des maîtres des Écoles de Port-Royal, III, 440. —Ce qu'il dit de Malebranche, V, 215 à la note.

**Deage**, gouverneur de saint François de Sales, I, 242 à la note.

**De Champs** (le père Étienne), jésuite, ancien professeur du prince de Conti. Son livre intitulé *Quæstio facti;* ce qu'il y dit de la doctrine de la Probabilité, III, 62; IV, 425.

**Deffand** (Mme du). Ce qu'elle dit de M. de La Rochefoucauld, III, 236.

**Defontis**, chevalier du guet, I, 211.

**Deruptis**, envoyé par l'abbé de Cîteaux pour réformer le couvent de Maubuisson, I, 202.

**De Saillant** (le père), prêtre de l'Oratoire, V, 175.

**Desargues**, à propos de Pascal, II, 460.

**Des Barreaux**, à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237.

**Des Billettes**, III, 316 à la note.

**Desbillons** (le père), jésuite, III, 67 à la note.

**Desbordes-Valmore** (Mme). Ce qu'elle dit de Montaigne, II, 441, 442 à la note.

**Descartes** (René). Son *Discours De la Méthode*; ses *Méditations*, I, 256; II, 122-124; V, 192 et suiv. — L'âme des bêtes, II, 313, 435; III, 40. — Ce que dit de lui M. de Saci, II, 336, 337. — Pourquoi Descartes réussit à Port-Royal plutôt que Montaigne, II, 394, 395. — Ce qu'il dit du traité des *Sections coniques* de Pascal, II, 460. — Ses entretiens avec Pascal, II, 470, 471 à la note, 480. — La méthode des *Pensées* de Pascal, opposée à la sienne, III, 350-353. — Le cartésianisme de la langue, III, 467. — La *Logique* de Port-Royal relève en partie des écrits de Descartes, III, 471, 472, 477. — Visite que lui fait M. Walon de Beaupuis, III, 495. — Objections d'Antoine Arnauld aux *Méditations* de Descartes, V, 192 et suiv.

**Des Champs des Landes** commence, avec M. de La Bouteillerie, la conversion de la famille Pascal, II, 475, 478.

**Des Champs des Landes**, fils du précédent, solitaire de Port-Royal, II, 475 à la note; III, 426 à la note, 506. — Son voyage en Hollande avec M. de Saint-Gilles, II, 290. — Sa mort, II, 348.

**Des Champs**, frère du précédent, élève des Écoles de Port-Royal, III, 426, 505, 506.

**Des Fontaines**, auteur dramatique, à propos de Corneille et de Rotrou, I, 153.

**Des Grès**, exempt, V, 168.

**Des Houllères** (Mme). Son incrédulité, III, 237. — Son sonnet à l'occasion de *Phèdre;* réponse de Racine et de Boileau, V, 482, 483.

**Des Landes**. *Voy.* DES CHAMPS DES LANDES.

**Des Loges**, IV, 439 à la note.

**Des Mares** (le père), de l'Oratoire, prédicateur. Son éloquence, I, 471, 474. — Son interdiction, I, 474; II, 305. — Hospitalité que lui donne le

duc de Liancourt, II, 527, 529; IV, 440, 441. — Il se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512. — Son plaidoyer devant le pape, II, 516. — Son admiration pour la Requête d'Antoine Arnauld contre M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 279. — Mort de la duchesse de Liancourt, assistée par le père Des Mares, IV, 445. — Mort du père Des Mares, IV, 446 à la note. — Boileau fait son éloge, V, 339.

**Des Maretz de Saint-Sorlin.** Jugement de Racine sur ses romans, I, 378, 379 à la note. — Représentation au Palais-Cardinal d'un ballet de Des Maretz, II, 13. — Son inimitié contre Port-Royal, II, 13, 342 à la note; V, 327. — Sa *Réponse à l'insolente Apologie*, III, 281 à la note. — Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 221, 222. — *Les Visionnaires* de Nicole, dirigées contre lui, IV, 330-332. — Il est l'ennemi commun, de Boileau et de Port-Royal, V, 327.

**Des Molets** (le père), prêtre de l'Oratoire. Sa *Continuation des Mémoires de Littérature et d'Histoire*, II, 380 à la note; III, 323. — *Pensée* de Pascal publiée par lui, III, 24 à la note.

**Des Moulins** (Marie). *Voy.* RACINE (Mme).

**Des Moulins** (la sœur Suzanne), tante de Racine, cellérière à Port-Royal, V, 439.

**Des Portes**, abbé de Tiron, poëte, cité par saint François de Sales, I, 237, 241, 249.

**Des Portes** (Mme), abbesse de Saint-Cyr, par procuration, pendant la minorité de la mère Agnès, I, 78.

**Desprez**, libraire de Port-Royal, II, 555; III, 500; IV, 506 à la note. — Il publie les *Pensées* de Pascal, III, 319.

**Des Rieux** (Mme), probablement la duchesse d'Épernon. Sa correspondance avec l'abbé Du Guet, V, 380 et suiv.

**Dessaux**, l'un des laïques qui portèrent le corps de M. de Saci, II, 369 à la note; III, 89 à la note.

**Desseaux**, élève des Écoles de Port-Royal, III, 425 à la note.

**Des Touches** (Le Pelletier), I, 434, 438, 441; III, 128. — Sa retraite à l'abbaye de Saint-Cyran avec M. de Barcos, II, 220. — Il recueille dans sa terre du Chesnai quelques enfants des Écoles de Port-Royal, II, 232; III, 401, 402. — M. de Bernières acquiert de lui la terre du Chesnai, II, 291. — M. Destouches est l'un des laïques qui portèrent le corps de M. de Saci, II, 369 à la note. — Il envoie un secours de 6,000 livres à M. de Caulet, évêque de Pamiers, I, 434 à la note; V, 54-57.

**De Thou.** *Voy.* THOU (de).

**Deti** (le cardinal), III, 107 à la note.

**Dettonville** (Amos), pseudonyme sous lequel Pascal propose publiquement des problèmes de géométrie (anagramme de *Louis de Montalte*), III, 249.

**Devienne** (dom), bénédictin, II, 426 à la note.

**Diderot.** Querelle dramatique à laquelle il prend part, I, 158. — Diderot à propos de Montaigne, II, 389, 390.

**Dinet** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIV, II, 510. — Lettre qu'il reçoit des jésuites de Rome, au sujet des Propositions de Jansénius, II, 510.

**Dirois**, chanoine d'Avranches, III, 502 à la note.

**Dirois**, frères du précédent, maîtres de l'École de Sevrans, III, 502 à la note.

**Dodart**, ami et médecin de Port-Royal, II, 228, 263; IV, 231, 233. — Son épitaphe latine de M. Jenkins, IV, 108. — Il assiste à la mort de Nicole, IV, 397. — Lettres que lui écrit Antoine Arnauld, V, 159, 160 à la note, 172. — Sa lettre à Antoine Arnauld sur la querelle de Boileau et de Perrault, V, 340, 341, 349.

**Dodart**, fils du précédent. Sa thèse, présidée par M. Hamon, IV, 231.

**Dodart** (Mlle), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**Domat**, jurisconsulte, ami de Port-Royal et de Pascal, III, 24 à la note,

31, 288. — Sa conversion, à la suite de celle de Pascal, II, 504, 505. — Il adopte le cartésianisme, V, 200. — Son ouvrage des *Lois civiles dans leur Ordre naturel*; ses *Pensées*, V, 358-360.

**Dominis** (Marc-Antoine de), archevêque de Spalatro, I, 297, 298.

**Dorat**, docteur en Sorbonne, curé de Massi, III, 91 à la note.

**Dorothée** (la mère), abbesse de Port-Royal. Sa lettre à M. Vallant sur la mort de Mme de Sablé, IV, 473, 474 à la note.— Tentative pour obtenir la démission de la mère Dorothée, lors de la dernière persécution contre Port-Royal, V, 47. — Sa mort; elle est remplacée comme abbesse par Mme de Harlay, V, 126.

**Dreux du Radier**, III, 607 à la note.

**Drevet**, graveur, V, 315 à la note.

**Dryden**, à propos de Rotrou, I, 182.

**Du Bois** (le cardinal), archevêque de Cambrai, I, 369; III, 133.

**Du Bois** (Goibaud), membre de l'Académie française, II, 373 à la note. — La *seconde Lettre* antijanséniste de Racine, dirigée contre lui, III, 199.— Il fait partie du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées* de Pascal, III, 303, 306, 307 à la note. — Sa traduction de saint Augustin, III, 529 à la note. — Il essaie de réfuter la réponse de Racine aux *Visionnaires* de Nicole, IV, 332. — Lettre que lui adresse Antoine Arnauld sur l'*Éloquence des Prédicateurs*; sa nomination à l'Académie française; sa mort, V, 308, 309. — Sa réponse à une attaque dirigée par Racine contre M. Le Maître, V, 465, 466.

**Dubois**, chapelain de l'hôpital de Saint-Denis. Son arrestation et sa condamnation aux galères; sa mort, V, 169, 170, 171 à la note.

**Dubois**, valet de chambre du Dauphin, auteur de *Mémoires*, III, 490 à la note.

**Du Bray** (Toussaint), libraire, I 284 à la note.

**Du Breuil** (le père), de l'Oratoire, II, 136. — Il est persécuté comme janséniste, III, 188 à la note. — Lettre que lui écrit le père Quesnel, au sujet de la discussion de l'abbé de Rancé avec Mabillon sur *la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*, III, 580-582. — Arrestation et captivité du père Du Breuil; son exclusion de la congrégation de l'Oratoire; sa correspondance avec le père Quesnel et avec l'abbé Du Guet, V, 170 et suiv. — Lettre que lui écrit le père Quesnel sur la mort d'Antoine Arnauld, V, 311-313. — Lettre que lui écrit l'abbé Du Guet sur l'hospitalité du président de Ménars, V, 386, 387.

**Du Cerceau** (le père), jésuite, III, 66. — Ses *Lettres d'Eudoxe*, III, 158.

**Du Chemin** (Charles), solitaire de Port-Royal, III, 105; V, 39. — Il est l'un des laïques qui portèrent le corps de M. de Saci, II, 369 à la note.

**Duchêne**, II, 502.

**Du Chesne** (le père), jésuite, auteur de l'*Histoire du Baïanisme*, II, 150 à la note.

**Du Chesne**, maître de philosophie du duc de Luynes, II, 314.

**Duchesne** (le docteur). Effet produit sur lui par la lecture de la première *Provinciale*, II, 561.

**Ducis**, à propos de Rotrou, I, 159, 160, 181. — Lettre que lui écrit Thomas sur un dîner fait parmi les ruines de Port-Royal, I, 39, 40 à la note.

**Duclos**, grammairien, III, 467.

**Duclos**, médecin empirique, IV, 188.

**Du Fargis**, père de l'abbesse de ce nom, IV, 120.

**Du Fargis** (la mère Henriette-Marie de Sainte-Magdeleine), fille du précédent, abbesse de Port-Royal, prieure au moment de la persécution pour le Formulaire, III, 283, 284. — Ce qu'elle dit à propos de l'*Effusion de cœur* de la sœur Christine Briquet, IV, 93. — Sa conduite au monastère des Champs, à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 120-122. — Elle demande, pour Port-Royal, le cœur de M. Le Tourneux, V, 77, 78. — Elle est élue abbesse

à la mort de la mère Angélique, V, 96. — Elle est remplacée comme abbesse par la mère Racine, V, 125. — Lettre que lui écrit M. de Sainte-Marthe sur l'infraction à la règle de clôture, V, 117, 118.

**Du Fossé**. *Voy*. Thomas Du Fossé.

**Du Gué** (Mlle), pensionnaire de Port-Royal, V, 36.

**Du Gué de Bagnols** est chargé d'une restitution par M. de Chavigny mourant, II, 22, 262, aux notes. — Il s'établit près de Port-Royal, II, 291, 292. — Travaux de construction que le duc de Luynes et M. de Bagnols font exécuter à Port-Royal, II, 306, 312. — Conduite de M. de Bagnols à l'une des visites du lieutenant civil Daubray à Port-Royal, III, 104, 107. — Destruction des Écoles de Port-Royal, dont quelques restes subsistaient encore dans un château de M. de Bagnols, III, 397, 404. — Ses fils élèves des Écoles de Port-Royal, III, 504.

**Du Gué de Bagnols** (Mlle), fille du précédent, pensionnaire de Port-Royal, IV, 24.

**Du Guet**, avocat du Roi au présidial de Montbrison, V, 363.

**Du Guet** (Mme), femme du précédent, V, 363.

**Du Guet** (le père), de l'Oratoire, fils aîné des précédents, V, 364, 368, 370.

**Du Guet** (Jacques-Joseph), frère du précédent. Son entretien avec Bossuet sur les maux et scandales de l'Église, III, 376-378; V, 410. — Ses *Lettres sur divers Sujets de Morale et de Piété*, III, 630. — Il réfute l'opinion de Nicole sur la Grâce, IV, 390. — Il dirige Mlle de Vertus, IV, 507 et suiv. — Ses conseils à Mme de La Fayette, IV, 513. — Sa correspondance avec le père Du Breuil, V, 177 et suiv. — Comment Du Guet se rattache à Port-Royal, V, 362, 363, 435-437. — Son éducation, V, 363, 364. — Il entre dans l'Oratoire, V, 364. — Ses conférences publiques, V, 364-366. — Sa fuite de Saint-Magloire ; sa retraite auprès d'Antoine Arnauld, V, 175, 177, 367-370. — Sa solitude; ses lettres à Mme de Fontpertuis, à la duchesse d'Épernon, à Mlle de Vertus, à Mme Daguesseau ; caractère de sa direction, V, 370-386, 390-395. — Son retour en France; sa rentrée dans le monde, V, 385-387. — Son esprit universel, V, 387, 388. — Ce qu'il dit d'*Athalie*, V, 389. — Il explique l'Écriture à l'abbé d'Asfeld et à Rollin, V, 396. — Comparaison entre Fénelon et lui, V, 398-409, 413. — Ses défauts; son engouement pour la sœur Rose, 5, 410-415. — Son action sur le jansénisme, V, 415 et suiv. — Sa lettre sur les Convulsions, V, 432-434. — Sa mort, V, 435.

**Du Hamel**, successeur de M. Hillerin à la cure de Saint-Merry, I, 448 à la note, 467, 468; II, 241; IV, 186.

**Du Jarry** (l'abbé), auteur d'un Éloge de Fléchier, II, 161, 162.

**Du Marsais**, grammairien, III, 440, 467.

**Dumas** (l'abbé). Son *Histoire des cinq Propositions de Jansénius*, en réplique à Pascal, III, 14-18.

**Du Mesnil** (la mère Louise de Sainte-Anastasie), prieure de Port-Royal, V, 541. — Lettre que lui écrit Mlle de Joncoux, à propos des rigueurs exercées contre Port-Royal, V, 552, 553, 605-609. — Sa conduite au moment de la réunion du monastère des Champs à celui de Paris, V, 563 et suiv. — Sa mort, V, 585, 586.

**Dunois** (le comte de), fils de Mme de Longueville, IV, 527, 528.

**Dupare** (Mlle), comédienne du temps de Racine, V, 458 à la note.

**Du Perron** (le cardinal). Ce qu'il dit de M. Simon Marion, I, 64-66. — Le cardinal Du Perron écrivain, I, 421; II, 56, 181, 185 à la note, 419.

**Du Pin** (le docteur Ellies), cousin de Racine, I, 284, 286; II, 101 à la note, 103, 135; V, 466, 483. — Son exil, au sujet du *Cas de Conscience*, V, 527, 528.

**Du Plessis-Guénegaud** (Mme), II, 560; IV, 404. — Sa liaison avec Arnauld d'Andilly, II, 198. — Retraite

d'Arnauld d'Andilly chez elle, II, 285.

**Du Plessis de La Brunetière**, grand-vicaire de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 83 à la note, 96, 121, 172, 297.

**Du Pont** (Mme), prieure de Port-Royal, I, 91, 97, 105.

**Du Pré** (la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude), religieuse de Port-Royal. Son interrogatoire par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 84, 85. — Sa mort, V, 29.

**Du Puy**, à propos de M. de Saint-Cyran, I, 323.

**Duras** (de). Effet produit sur lui par le premier volume de *la Perpétuité de la Foi* de Nicole, IV, 334.

**Durillon**, pseudonyme de M. de Saint-Cyran, I, 303.

**Du Ryer**, auteur de *Saül*, comédie sacrée, I, 131.

**Du Saugey**, confesseur des religieuses de Port-Royal, IV, 179, 180, 181 à la note.

**Du Saussal**, vicaire-général, enregistre le miracle de la Sainte-Épine, III, 117.

**Du Vair** (Guillaume), chancelier, I, 65, 66, 71 à la note, 374; II, 55, 56.

**Du Val**, docteur de Sorbonne, I, 210, 287; III, 69.

**Du Valois** (la sœur), religieuse de Port-Royal, V, 585, 586, 587 à la note.

**Du Vaucel**, ami d'Antoine Arnauld. Son voyage à Rome, IV, 373. — Sa correspondance avec Arnauld, II, 178, 179 à la note, 266; III, 601 à la note; V, 73, 125, 157-159, 165 à la note, 168, 169, 192, 193 à la note, 196, 220, 289, 290, 297, 302, 343 à la note. — Sa visite à Arnauld exilé, V, 168.

**Du Vergier de Hauranne.** *Voy.* Saint-Cyran.

**Du Vivier**, pseudonyme de M. de Pontchâteau, V, 106.

**Du Vivier** (François), pseudonyme de dom Gerberon, I, 295 à la note.

# E

**Edelinck** grave les portraits de M. de Tillemont et d'Antoine Arnauld, III, 604; V, 315 à la note.

**Ekenfort**, général allemand, prisonnier de guerre à Vincennes, consolé dans sa prison par M. de Saint-Cyran, II, 10-13.

**Elbène** (d'), évêque d'Orléans, II, 537.

**Elbeuf** (Mlle d'), petite-fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, pensionnaire et novice à Port-Royal. Son humilité, I, 439 à la note; III, 255.

**Élisabeth** (Madame), sœur de Louis XVI, III, 292 à la note. — Sa lettre à Mme de Raigecourt sur l'abbé Du Guet, V, 407.

**Élisabeth** (la mère). *Voy.* Boulard.

**Élisabeth-Agnès** (la sœur). *Voy.* Le Féron.

**Elzévir** (Daniel), libraire et imprimeur à Amsterdam, III, 130 à la note, 491-493. — Publication du Nouveau Testament de Mons, IV, 272.

**Embrun** (M. d'). *Voy.* La Feuillade.

**Émery** (Michel d'), surintendant des Finances, I, 367.

**Emmanuel-Philibert**, duc de Savoie, I, 267.

**Épernon** (le duc d'), II, 51, 52.

**Épernon** (la duchesse d'), sœur de M. de Pontchâteau. Lettres que lui écrit son frère, IV, 362, 363, 525, 530, 531 à la note; V, 104, 110, 112.

**Épernon** (Mlle d'), religieuse aux grandes Carmélites, sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus, V, 371 à la note.

**Épictète.** Entretien sur lui de M. de Saci et de Pascal, II, 380 et suiv.

**Épinay** (Mme d'). Lettre que lui

**Fargis** (du). *Voy.* Du Fargis.
**Favier** (l'abbé), précepteur de M. de Rancé, III, 570 à la note. — Lettre que lui écrit M. de Rancé sur la mortification, III, 560 à la note.
**Favre** (le président), jurisconsulte, ami de saint François de Sales, I, 241 à la note. — Il fonde, avec saint François de Sales, l'Académie Florimontane, à Annecy, I, 276-279.
**Félix**, premier chirurgien de Louis XIV, V, 520.
**Feller**. Son insinuation contre la foi de M. Le Tourneux en la divinité de Jésus-Christ, V, 84 à la note.
**Fénelon**, opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224, 231, 232. — Comparaison entre saint François de Sales et lui, I, 265. — Un point de différence entre lui et M. de Saint-Cyran, I, 369. — Points de comparaison entre saint Augustin et lui, I, 425. — Lettre que lui écrit La Motte sur le libre arbitre selon Jansénius, II, 105, 106. — De la poétique qu'il trace dans sa *Lettre à l'Académie française*, II, 167.—Fénelon à propos de Montaigne, II, 430. — Ce qu'il dit du style de Molière, III, 232, 233. — Il s'appuie de l'autorité de M. Le Tourneux dans un résumé général des discussions sur *l'Amour pur*, V, 80. — Son jugement sur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, V, 130. — Sa réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce* de Malebranche, V, 214. — Comparaison entre l'abbé Du Guet et lui, V, 398 et suiv. — Sa lettre à l'abbé de Langeron sur l'arrestation du père Quesnel à Bruxelles, V, 528, 529. — Opinion de Fénelon sur la réunion de Port-Royal des Champs à Port-Royal de Paris, V, 583, 584.
**Fermat**. Sa correspondance avec Pascal, II, 496. — Comparaison du génie mathématique de Pascal avec le sien; lettre que lui écrit Pascal, III, 250-254 et aux notes.
**Ferrand**. Sa liaison avec Lancelot, I, 423 et suiv.
**Ferrand**, poëte, mentionné à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 238.
**Ferrier** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIV, III, 197-199; V, 331. — Il est réfuté par Antoine Arnauld, II, 286 à la note.—Il est chargé d'une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 61-63.
**Feuquières** (de), cousin germain par alliance des Arnauld de Port-Royal, I, 62. — Il est fait prisonnier à Thionville; sa mort, II, 10, 11, 16 à la note.
**Feuquières** (Mme de), femme du précédent, cousine des Arnauld, II, 11, 16, aux notes.
**Feuquières** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Feydeau** (le docteur), IV, 553 et à la note.
**Fleubet** (Mlle de), pensionnaire de la congrégation des Filles de l'Enfance, V, 294.
**Filesac**, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, I, 326.
**Filleau**, avocat du Roi à Poitiers, I, 296 à la note.
**Filleau de la Chaise**. *Voy.* La Chaise.
**Filliucius**, cité inexactement par Pascal dans les *Provinciales*, III, 59-61.
**Flavie** (la sœur), religieuse à Port-Royal et maîtresse des enfants lors du miracle de la Sainte-Épine, III, 108-112, 114. — Elle divulgue à M. Chamillard des secrets des Jansénistes, III, 287 à la note.
**Flecelles** (l'abbé de), oncle de la sœur Eustoquie de Bregy, IV, 166.
**Fléchier**, évêque de Nîmes, II, 373 à la note. — Son estime pour Balzac, II, 82. — Sa lettre à l'abbé Le Roi au sujet de sa discussion avec l'abbé de Rancé sur les austérités de la Trappe, III, 574.
**Fleury** (le cardinal de), évêque de Fréjus, opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224. — Il engage Voltaire à réfuter les *Provinciales* de Pascal, III, 77, 78 à la note.
**Fleury** (l'abbé), opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224. —

Son opinion sur la doctrine janséniste, II, 159-161; III, 167. — L'abbé Fleury à propos de M. de Saci, II, 361. — Il fut précepteur du prince de Conti, III, 491. — Comparaison entre M. de Tillemont et l'abbé Fleury historien, III, 546. — Son *Traité du Choix et de la Méthode des Études*, III, 608.

**Fleury**, pseudonyme de M. de Pontchâteau, V, 106.

**Flexelles** (l'abbé de) dirige à Sevrans une maison de refuge des Écoles de Port-Royal, III, 407.

**Floret** (de), sénéchal d'Auvergne, I, 60 à la note.

**Florlot**, ami de Port-Royal, préfet des études à l'école des Granges, I, 371, 491 à la note; III, 502 à la note. — Son livre intitulé la *Morale du Pater*; son démêlé avec M. de Rancé, III, 598 et à la note.

**Flud**, à propos de la *Logique* de Port-Royal, III, 484.

**Foix** (l'abbé de). *Voy.* CAULET (de).

**Foix** (Mme de), coadjutrice de Saintes, I, 478 à la note; IV, 500 à la note.

**Fontaine** (Nicolas) raconte la conversion d'Antoine Le Maître, I, 383 et suiv.; — la conversion de M. Le Maître de Séricourt, I, 406-408; — un entretien de M. de Saint-Cyran et de M. Singlin, I, 458-463; — l'interrogatoire des solitaires de Port-Royal par Laubardemont, I, 497, 498; — l'installation de M. Manguelen comme confesseur à Port-Royal, II, 238-240. — Fontaine est placé à Port-Royal par M. Hillerin, II, 240, 241. — Ses écrits, II, 241, 242. — Ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, II, 243-246; III, 629. — Il raconte la retraite d'Arnauld d'Andilly à Port-Royal, II, 256, 257; — un entretien de M. de Saint-Cyran et de M. Le Maître, à Port-Royal des Champs, II, 34-42. — Ce qu'il dit de M. Pallu, II, 226. — Sa mort, II, 242. — Ce qu'il dit de M. de Saci, II, 324-326, 328-330. — Arrestation de Fontaine; il est mis à la Bastille, II, 342 et suiv. — Il raconte sa captivité et celle de M. de Saci, II, 350, 351. — Sa délivrance, II, 352. — Son dernier entretien avec M. de Saci, II, 362-365. — Il raconte la mort de M. de Saci, II, 369, 370. — Ce qu'il dit de l'opinion de M. de Saci sur le miracle de la Sainte-Épine, III, 120. — Les *Figures de la Bible*, publiées par Fontaine sous le nom de Royaumont, III, 179 et à la note. — Son entretien avec M. de Saci sur les Écoles de Port-Royal, III, 415-418, 425, 430. — Sa lettre à la mère Le Féron, pour lui demander des plumes de métal, III, 440 à la note. — Il raconte la conversion de la princesse de Conti, IV, 434, 435. — Ce qu'il dit de M. de Pontchâteau, V, 105, 106, 110.

**Fontaine** (la mère Eugénie de), sœur de Sainte-Marie, préposée au gouvernement de Port-Royal par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 109-112, 117-120.

**Fontanes** (de), III, 451 à la note. — Ses vers sur Arnauld d'Andilly jardinier, II, 259 et à la note.

**Fontenelle** (de), II, 469 à la note; III, 238, 520. — Il regarde *Polyeucte* comme le chef-d'œuvre de Corneille, I, 143. — Ce qu'il dit de l'*Imitation de Jésus-Christ* traduite par Corneille, I, 152 à la note. — Ce qu'il dit de Descartes, V, 197. — Son éloge de Malebranche, V, 200 et suiv.

**Fontpertuis** (Angran de), conseiller au Parlement de Metz, IV, 377 à la note.

**Fontpertuis** (Mme Angran de), femme du précédent, II, 367, 371, aux notes. — Lettres que lui écrit Antoine Arnauld, IV, 377, 378, 381, 382; V, 51, 125, 165 à la note, 178, 188, 189. — Elle fait transporter le corps de M. de Saci de Pomponne à Port-Royal des Champs, IV, 387. — Legs que lui fait Nicole, IV, 398 à la note. — Lettre que lui écrit la mère Du Fargis sur la mort de M. Le Tourneux, V, 77, 78. — Sa visite à Antoine Arnauld exilé, V, 168. — Legs que lui fait Arnauld, V, 314, 315. — Lettres que lui écrit l'abbé Du Guet, V, 372 et suiv.

**Fontpertuis** (de), fils des précédents, IV, 377, 378 à la note.
**Forbin de Janson** (le cardinal), évêque de Beauvais, III, 496.
**Formont.** Lettre que lui écrit Voltaire sur les *Pensées* de Pascal, III, 329.
**Fortin**, proviseur du collége d'Harcourt, fait imprimer les *Provinciales* de Pascal, II, 559 à la note.
**Fossé** (du). *Voy.* Thomas Du Fossé.
**Foucher** (Simon), chanoine de Dijon. Sa *Critique de la Recherche de la Vérité*, V, 203.
**Fouillou**, II, 243. — Sa coopération à l'*Histoire du Cas de Conscience*, V, 525.
**Fouquet**, surintendant des Finances, II, 198 à la note, 531. — Pension faite par lui à Mlle de Vertus, IV, 496.
**Fouquet**, évêque d'Agde. Son estime pour le père Du Breuil ; sa lettre à M. de Pomponne, V, 186-188.
**Fourcault**, ecclésiastique, accompagne la mère Angélique de Saint-Jean enlevée de Port-Royal, IV, 129.
**François**, solitaire de Port-Royal. *Voy.* Jenkins.
**François Ier**, roi de France. Sa guerre contre Charles III, duc de Savoie, I, 266. — Impulsion qu'il donne à l'éducation, III, 451.
**François de Sales** (saint), évêque de Genève, fonde, avec Mme de Chantal, l'institut de la Visitation de Sainte-Marie, I, 10, 242, 243. — A-t-il connu le père Archange? I, 189 à la note. — Ses avis à la sœur Anne-Eugénie, I, 195, 196. — Sa lettre à la mère Angélique, après la rentrée de celle-ci à l'abbaye de Maubuisson, I, 212. — Rapports de saint François de Sales avec Port-Royal, I, 216 et suiv. — Ses idées sur les désordres de la cour de Rome, I, 221, 222, 265 et suiv. — Sa *période*, à Port-Royal, opposée à celle de M. de Saint-Cyran, I, 223-225. — Son esprit, I, 226 et suiv. — Ses idées sur quelques points du dogme; son optimisme théologique, I, 228-237. — Son culte pour la Vierge, I, 242, 243. — Saint François de Sales considéré comme écrivain, I, 246 et suiv. — Ses qualités opposées, I, 259 et suiv. — Sa famille, son enfance, I, 266. — Il convertit une partie de la Suisse, I, 267-276. — Il essaye de ramener Théodore de Bèze au catholicisme, I, 271, 272. — Il fonde à Annecy, avec le président Favre, l'*Académie florimontane*, I, 277-279. — Jugement de M. de Saint-Cyran sur saint François de Sales, I, 280, 281. — Points de différence entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 348, 350, 351, 369. — Son influence sur Mme Le Maître et sur Antoine Le Maître, I, 374. — Ses idées sur le sacerdoce et la prédication, I, 449, 450, 454 à la note. — Ses idées sur la nécessité d'un directeur, I, 462, 463. — Un point de comparaison entre Balzac et lui, II, 81. — Son *Introduction à la Vie dévote*, II, 172. — Parallèle entre lui et saint Charles Borromée, tracé par Antoine Arnauld, II, 179-181. — Rapports entre Montaigne et saint François de Sales, II, 417. — Sa lettre à Lessius ; ses *Avertissements aux Confesseurs*, III, 64, 65.
**François-Xavier** (saint). Sa vénération pour saint Ignace de Loyola, III, 70, 71, 75.
**Françoise de Sainte-Thérèse** (la sœur), fille de M. de Bernières. *Voy.* Maignart de Bernières.
**Franklin**, à propos de Montaigne, II, 429. — Son avis sur la propreté, III, 257.
**Frantin.** Son édition des *Pensées* de Pascal, III, 324.
**Frédéric II**, roi de Prusse. Ce qu'il dit de saint Augustin, II, 382 à la note. — Son opinion sur la nature humaine, III, 361 à la note.
**Fresle** (de), élève des Ecoles de Port-Royal, III, 503.
**Fretat** (le père de), jésuite, parent de M. Périer, II, 558, 559.
**Frizon** (Pierre), traducteur de la Bible au dix-septième siècle, II, 356 à la note.
**Froger**, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet au moment où Lancelot quitte le séminaire de Saint-Nicolas

pour se retirer à Port-Royal, I, 433, 434.

**Froidmont** (Hélinand de), I, 359.

**Froissart**. Un point de comparaison entre saint François de Sales et lui, I, 248.

**Fromageau** (l'abbé), vice-gérant de l'Officialité de Paris. Sa visite à Port-Royal, V, 14-17.

**Fromond** (Libert), docteur en Théologie, ami et biographe de Jansénius, approuve le *Chapelet secret* de la mère Agnès, I, 338. — Il publie l'*Augustinus* de Jansénius, II, 95, 98, 99.

**Furstenberg** (le prince de), évêque de Strasbourg, V, 149 à la note.

**Furstenberg** (le cardinal de), frère du précédent. Coustel fait l'éducation de ses neveux, III, 502.

# G

**Gabrielli** (le cardinal), V, 583 à la note.

**Gadeau** (Mlle). Visite du lieutenant civil chez elle, à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 32.

**Galiani** (l'abbé). Sa lettre à Mme d'Épinay sur les jésuites, III, 67 à la note. — Il s'oppose à une représentation à Naples du *Tartufe* de Molière, III, 326 à la note.

**Galigaï**, frère de la maréchale d'Ancre, archevêque de Tours, I, 314 à la note.

**Galland** rapporte de Constantinople des attestations des Églises grecques sur les articles de foi, pour être insérées dans le livre de *la Perpétuité de la Foi* de Nicole, IV, 343 à la note.

**Gallier** (Mlle). Lettres que lui écrit M. de Pontchâteau sur Racine et sur Nicole, III, 517 à la note; IV, 385, 386; V, 111.

**Gallois**, notaire de M. de Saci, IV, 268.

**Gallot**, docteur, confesseur de Port-Royal, I, 188, 189.

**Gamache** prêche, avant les jésuites, le casuisme et le probabilisme, III, 69.

**Gambart**, biographe de saint François de Sales, I, 255 à la note.

**Gamière**, marchand de tailles-douces. Mise en vente chez lui de l'*Almanach* des jésuites, II, 331 à la note.

**Garasse** (le père), jésuite. Ses écrits, réfutés par M. de Saint-Cyran, I, 317 et suiv.; III, 45. — Sa mort, I, 319, 320 à la note. — Le père Garasse à propos de Montaigne, II, 418. — Son pamphlet contre le prince Guillaume d'Orange, V, 297.

**Garat**, à propos de Montaigne, II, 451. — Comparaison entre Malebranche et lui, V, 201 à la note.

**Garlande** (Mathilde de), femme de Mathieu Ier de Montmorency-Marly, fondatrice de Port-Royal, I, 38, 40-43. — Elle sauve trois femmes du bûcher au siége de Ménerbe, I, 43-45.

**Garnier**. Représentation de sa *Cléopâtre* par les dames de Saint-Antoine, à l'abbaye de Cîteaux, I, 99 à la note.

**Gassendi**, à propos de Montaigne, II, 389, 424. — Ce que Molière lui emprunte, III, 204, 205. — Gassendi à propos de l'enseignement de Port-Royal, III, 440.

**Gassion** (le maréchal de), II, 468. — A propos du chevalier de Méré et de Pascal, III, 38 à la note.

**Gaudon**, solitaire de Port-Royal, I, 427 à la note, 436.

**Gaufridi** (Louis), I, 304 à la note.

**Gaulle** (de) publie la *Vie de saint Louis* de M. de Tillemont, III, 607 à la note.

**Gault**, évêque de Marseille, I, 11; II, 224.
**Gaumont** (de), conseiller au Parlement, II, 159; III, 167.
**Gautier de Coincy**, auteur de contes dévots, I, 251 à la note.
**Gélénius** (Sigismond). Sa traduction latine de l'historien Josèphe, II, 278, 279 à la note.
**Génebrard** (le docteur), II, 135.
**Genermont** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Geneviève** (la mère). *Voy.* Le Tardif (la mère).
**Geoffroi** (Mme) envoie cinquante livres à Port-Royal, V, 553.
**Geoffroi de Vendôme**, I, 358, 359.
**Gérard**, frère de Saint-Bernard, I, 375.
**Gerberon** (dom), bénédictin, historien contemporain de Port-Royal. Son *Histoire du Jansénisme*, I, 37; II, 112, 194, 195, aux notes, 519.— Ses remarques sur les lettres de Jansénius à M. de Saint-Cyran, I, 295 à la note. — Il est persécuté comme janséniste, III, 188 à la note; V, 528. — Il publie le livre de l'*Exposition de la Foi* de M. de Barcos, V, 416.
**Gerbet** (l'abbé), ultramontain, doux à côté de M. de La Mennais, I, 227. — Ses *Considérations sur le Dogme générateur de la Piété catholique*, IV, 347 à la note.
**Gerbier**, le plus éloquent des avocats qui se rattachent à Port-Royal, I, 380. — Son plaidoyer pour Port-Royal, I, 76, 77.
**Gerson** (Jean), à propos de saint François de Sales, I, 254.
**Gervaise** (dom), abbé de la Trappe, III, 597, 618.
**Gesner**, III, 449 et à la note. — Son jugement sur M. de Tillemont, III, 552 à la note.
**Gesvres** (le marquis de), III, 225 à la note.
**Gibbon**. Ce qu'il dit des *Provinciales*, III, 224 à la note. — Il critique la *Méthode* de Lancelot, III, 449 à la note. — Il se sert des matériaux historiques amassés par M. de Tillemont, III, 520, 543-545. — Mot familier de lui sur M. de Tillemont, III, 544, 545.— Son témoignage sur le même, III, 552.
**Gilbert**, III, 456. — Rapports de Boileau avec lui, V, 357 et à la note.
**Giblem**, condisciple de Jansénius et de M. de Saint-Cyran, I, 287.
**Gibieuf** (le père), I, 322.
**Gibron** (de), solitaire de Port-Royal, V, 16, 17.
**Gilbert**, grand vicaire du cardinal de Noailles et supérieur de Port-Royal, V, 534 et suiv.
**Gillet** (le père). Sa traduction de l'historien Josèphe, II, 278 à la note.
**Girard** (Michel), abbé de Verteuil. Ses *Dialogues* satiriques sur les ordonnances publiées contre le Nouveau Testament de Mons par les archevêques de Paris et d'Embrun, IV, 274, 275.
**Girard**, licencié de Sorbonne, envoyé par Antoine Arnauld pour le représenter dans une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 63. — Son entretien avec Nicole sur la Grâce, IV, 389; V, 59 à la note.
**Girard**, frère du précédent. Son pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, V, 58, 59.
**Girard** (Mlle), sœur des deux précédents, religieuse à Port-Royal, V, 59 à la note.
**Giroust**, prêtre, renonce à l'autel, après la lecture de la Lettre de M. de Saint-Cyran sur le Sacerdoce, V, 20.
**Gobelin** (le président), II, 239 à la note.
**Godeau**, évêque de Grasse, puis de Vence, II, 511. — Son avis sur *Polyeucte*, I, 131. — Son éloge du *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran, I, 326, 327. — Lettre que lui écrit Balzac pour le remercier de lui avoir envoyé sa Paraphrase des Épîtres de saint Paul, II, 59. — Il prend part à une mascarade de la marquise de Rambouillet à Pomponne, II, 252, 253. — Ses poésies, II, 265, 266. — Lettre que lui écrit Chapelain sur *la Pucelle*, III, 202 à la note. — Il signe le Formulaire, IV, 246 et à la note.

— Il signe une lettre de conciliation entre M. Pavillon, évêque d'Aleth, et le Saint-Siége, IV, 258, 261.

**Goethe**, II, 477 à la note; V, 256. — Sa prétention au calme jusque dans la verve, I, 158, 159. — Son opinion sur la richesse, III, 259.

**Gomberville** (Leroy de), janséniste et ami de Port-Royal, II, 56, 61, 62. — Ses romans; ses poésies, II, 262, 263; V, 111. — On lui attribue les premières *Provinciales*, II, 561.

**Gondi** (de), archevêque de Paris. Port-Royal passe sous sa juridiction, I, 331. — Il est l'un des supérieurs de l'institut du Saint-Sacrement, I, 335, 336, 340, 341. — Il prononce, puis lève l'interdiction de M. Singlin, I, 474, 475; II, 305.— Faiblesse de M. de Gondi, II, 202. — Il censure le père Brisacier, II, 507. — Il reçoit la bulle d'Urbain VIII contre Jansénius, II, 508, 524. — Mort de M. de Gondi, II, 524 à la note.

**Gondi** (le père de), de l'Oratoire, père du cardinal de Retz. Son estime pour M. de Saint-Cyran, I, 314. — Il réclame contre l'interdiction de M. Singlin, I, 475; II, 305. — Il fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saint-Cyran, I, 494.

**Gondi de Retz** (de). *Voy.* RETZ (le cardinal de).

**Gondrin** (de), archevêque de Sens, II, 511. — Il fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saci, II, 352. — Il publie, avec des explications, la bulle qui condamne les cinq propositions de Jansénius, II, 524. — Sa médiation entre le Saint-Siége et les évêques d'Aleth, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers, IV, 257-262, 281-286. — Projet de translation des religieuses de Port-Royal dans son diocèse, IV, 266.

**Gonthier**, comparé à M. Hamon, I, 30. — Il fait réimprimer les *Caractères de la Charité* de l'abbé Du Guet, V, 407.

**Gonzague** (Marie de), reine de Pologne, II, 182 à la note. — Sa conversion, II, 206-211. — Elle épouse le roi de Pologne, II, 208, 209. — Sa correspondance avec la mère Angélique, II, 209-211, 246, 297; III, 99, 100, 102, 103, 105, 108-111, 255 à la note, 258 à la note, 388, 402.

**Gonzague** (Anne de), princesse Palatine, sœur de la précédente. Son incrédulité, sa conversion, III, 237 et à la note, 239.

**Goujet** (l'abbé), biographe de M. Singlin, I, 472 à la note; III, 316 à la note. — Sa *Vie de Nicole*, III, 147, 148, 199, 404 à la note, 407 à la note, 579; IV, 352 à la note.

**Goulu** (le père), général de l'ordre des Feuillants, II, 61 à la note.

**Gournay** (Mlle de). Compliment que lui fait Balzac, II, 61. — Sa préface des *Essais* de Montaigne, II, 412, 224 à la note, 448-451.

**Gourville** (Hérauld de), auteur de Mémoires, IV, 369.

**Grammont** (le comte de), II, 99, 109-112. — A propos de l'abbé d'Aubigny, III, 514. — Sa femme fait une retraite à Port-Royal des Champs, V, 517, 518.

**Grammont** (la comtesse de), femme du précédent, ancienne élève de Port-Royal; fidélité qu'elle garde au monastère, II, 108-111; III, 506, 507; IV, 25; V, 34-36. — Elle fait une retraite à Port-Royal des Champs, V, 517, 518.

**Grammont** (Marie-Élisabeth de), fille des précédents, pensionnaire de Port-Royal, V, 34, 35.

**Grammont** (le maréchal de), IV, 276, 277.

**Gramond** (de), président au Parlement de Toulouse, attaque Arnauld d'Andilly dans son *Histoire de France*, II, 255, 256.

**Grana** (le marquis de), gouverneur des Pays-Bas espagnols pendant l'exil d'Antoine Arnauld, V, 188, 299.

**Grandier** (Urbain), I, 496.

**Granier** (Claude de), évêque de Genève avant saint François de Sales, I, 266, 267.

**Grasse** (M. de). *Voy.* GODEAU.

**Grécourt** (Willart de), poëte, à pro-

pos des *Enluminures de l'Almanach des Jésuites*, II, 332.

**Grégoire XIII**, pape, II, 136, 147, 149, 150 à la note, 152, 508.

**Grégoire** (l'abbé), auteur des *Ruines de Port-Royal*, I, 41, 288, aux notes; II, 32, 33 à la note, 199, 398 à la note, 470, 471 à la note, 556; III, 176, 177, 295.

**Gremet**, curé de Saint-Benoît, supérieur de Port-Royal, IV, 301, 529; V, 58 à la note.— Son interrogatoire par M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 18. — Ses efforts pour procurer des confesseurs à Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 39-46, 53, 54. — Sa mort, V, 97.

**Griffet** (le père), jésuite, auteur d'une *Histoire de Louis XIII*, II, 251, 288, aux notes; III, 67 à la note.

**Grignan** (Mme de), fille de Mme de Sévigné, II, 569. — Sa discussion avec sa mère sur le jansénisme et le cartésianisme, III, 163-167.—Lettres que lui écrit Mme de Sévigné sur Nicole, IV, 354-359. — Lettres de la même sur Malebranche, V, 213, 214.

**Grimold**, précepteur du chevalier de Rohan, III, 508.

**Grosley**. Ce qu'il dit de M. de Tillemont, III, 546 à la note. — Anecdote qu'il raconte dans sa *Vie* écrite par lui-même, V, 304 à la note.—Il laisse 600 livres pour contribuer à faire ériger un monument à la mémoire d'Antoine Arnauld, V, 318, 319. — Ce qu'il dit de l'abbé Du Guet, V, 431, 432.

**Guays**, solitaire et pourvoyeur de Port-Royal, V, 451.

**Gué de Bagnols** (du). *Voy.* Du Gué de Bagnols.

**Guedreville** (le président de). Sa visite à M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 33, 34.

**Guedreville** (Mlles de), filles du précédent, pensionnaires de Port-Royal, V, 33, 34.

**Guelphe**, secrétaire et compagnon d'Antoine Arnauld, IV, 553 à la note; V, 51, 71 à la note, 146, 168, 170 à la note, 300.

**Guemené** (le prince de). Ses fils, élèves des Écoles de Port-Royal, III, 508. — Visite d'Antoine Arnauld et de Nicole à sa terre du Verger, IV, 367.

**Guemené** (la princesse de), femme du précédent. Sa conversion, sa direction par M. de Saint-Cyran, I, 365-369; II, 7, 206-208. — Sa direction par M. Singlin, I, 468-470. — Comment elle est mêlée à l'origine du livre de *la Fréquente Communion*, II, 169-171. — Elle annonce à Port-Royal la mort de Louis XIII, II, 197. — Elle est l'un des soutiens de Port-Royal, II, 200, 537; IV, 47, 100-102. — Elle aide Arnauld d'Andilly à la défense du monastère, III, 98, 101. — Ses fils, élèves des Écoles de Port-Royal, III, 508. — Sa dévotion, III, 513, 514. — Visite du lieutenant civil chez elle, à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 32, 33.

**Guénégaud** (de). Ses fils, élèves des Écoles de Port-Royal, III, 504, 505.

**Guéranger** (dom Prosper), abbé de Solesmes. Ses *Institutions liturgiques*, V, 83.

**Guérin**, médecin de M. de Saint-Cyran, II, 212.

**Guet** (du). *Voy.* Du Guet.

**Guiart Des Moulins**, traducteur de la Bible à la fin du treizième siècle, II, 356 à la note.

**Guiche** (de), IV, 477 à la note.

**Guignonville** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**Guilbert** (l'abbé), janséniste, auteur de *Mémoires* sur Port-Royal, I, 40, 52, 56 à la note, 292 à la note, 381 à la note; II, 367 à la note; III, 629; V, 58, 561, aux notes. — Ses sentiments royalistes, II, 199.

**Guillaume d'Orange**, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre. Pamphlet royaliste lancé contre lui par Antoine Arnauld, II, 199; V, 297-299.

**Guillebert**, régent de philosophie, puis curé de Rouville, I, 113, 126, 434 à la note, 441, 448, 454; II, 323. — Lettre que lui écrit M. de

Saint-Cyran sur le Sacerdoce : jugement sur saint François de Sales, I, 280, 281. — M. de Saint-Cyran le dirige du fond de sa prison de Vincennes, II, 7, 8. — La famille Pascal se met sous sa direction, II, 475, 478, 481.

Guilleré (le père). Dissentiment entre Nicole et lui, IV, 331.

Guy, abbé des Vaux de Sernai, I, 44.

Guyart (Claude), syndic de la Faculté de Théologie de Paris, fait nommer des commissaires pour examiner la *Lettre* d'Antoine Arnauld *à un Duc et Pair*, II, 530, 531, 535.

Guyon (Mme). Sa *Vie*, écrite par elle-même, IV, 320, 321 à la note. — Son quiétisme ; dissentiment entre elle et Nicole, IV, 331, 394.

Guyot (Thomas), professeur aux Écoles de Port-Royal, III, 401. — Sa *Préface aux Billets de Cicéron*; méthode de l'enseignement de Port-Royal, III, 432, 433, 438 et suiv., 460, 461, 502, 503.

# H

Habert, théologal de Notre-Dame, puis évêque de Vabres, II, 23. — Ses sermons contre l'*Augustinus*, II, 97. — Sa lettre au pape contre Jansénius, II, 510, 511.

Hallé (Pierre), professeur au Collége de France, III, 442 à la note.

Haller, III, 547. — Son opinion sur la santé, III, 260, 261.

Hallier (François), syndic de la Faculté de Théologie de Paris, puis évêque de Cavaillon, est envoyé à Rome pour y soutenir la requête des évêques molinistes contre les Propositions de Jansénius, II, 160 à la note, 511, 512. — Sa polémique contre le père Pinthereau, III, 45. — Part qu'il prend à la révocation du docteur de Sainte-Beuve, III, 92 à la note.

Hamelin, contrôleur général des Ponts-et-Chaussées, hôte d'Antoine Arnauld et de Nicole persécutés, II, 188 à la note ; III, 402 à la note ; IV, 308.

Hamilton, auteur de la Vie du chevalier de Grammont, II, 108-112 ; III, 507, 514.

Hamilton (Mlle). *Voy.* Grammont (la comtesse de).

Hamon, médecin et solitaire de Port-Royal, I, 30; II, 205. — M. Hamon continuateur de saint François de Sales, I, 254. — Sa retraite à Port-Royal, II, 288. — Lettres que lui écrit Fontaine sur sa captivité et celle de M. de Saci à la Bastille, II, 350, 351. — M. Hamon témoin du miracle de la Sainte-Épine, III, 115, 116. — Son humilité, III, 255. — Sa *Vie*, écrite par lui-même; ses traités de piété, III, 630. — Son expulsion de Port-Royal; sa fuite, IV, 120. — Sa vie; ses études ; sa conversion ; son mysticisme ; ses écrits ; ses lettres ; sa mort, IV, 182-233. — Sympathie de Nicole pour lui, IV, 352. — Ses ouvrages revus par Nicole, IV, 388. — Il soigne Mlle de Vertus, IV, 506. — Écrits médicaux de M. Hamon, IV, 551, 552. — Il est consulté par M. Bocquillot, confesseur de Port-Royal, V, 90.

Harcourt (la comtesse d'), sœur de M. de Pontchâteau, V, 99, 108, 109.

Harcourt (Henriette de Lorraine d'), nièce de M. de Pontchâteau, abbesse de Soissons, V, 371.

Hardi, I, 131.

Hardouin (le père), jésuite, III, 66, 547. — Son *Pline*, III, 186. — Son livre des *Athées dévoilés*, au nombre desquels il range Pascal, III, 325-328.

Harlay (Achille de), premier président au Parlement, assiste à un plaidoyer prononcé par Arnauld l'avocat devant

Henri IV et le duc de Savoie, I, 69, 170. — Il eut M. Hamon pour précepteur, IV, 186, 231.

Harlay (de), conseiller d'État, ancien élève de Port-Royal, III, 507.

Harlay de Champvalon (de), archevêque de Rouen, puis archevêque de Paris, II, 355; III, 139, 140, 242; IV, 7. — Il cherche à supprimer la Réponse aux *Provinciales*, du père Daniel, III, 156 à la note, 157; IV, 395. — Ses mauvaises mœurs, III, 242 à la note. — Lettre de soumission que lui adresse Nicole, IV, 372. —Part que prend M. de Harlay aux persécutions contre Port-Royal, IV, 58; V, 4, 7 et suiv., 54 et suiv., 170 et suiv. — Son portrait par Daguesseau et par Saint-Simon, V, 7-9. — Sa visite à Port-Royal, V, 18 et suiv. — Visite que lui rend le président de Guedreville, V, 33, 34. — Conversations de M. de Harlay avec M. Grenet, curé de Saint-Benoît, supérieur de Port-Royal, V, 41 et suiv. — Son ordonnance contre une traduction du Bréviaire romain par M. Le Tourneux, V, 79. — Tentative d'accommodement entre Antoine Arnauld et M. de Harlay, V, 166, 167. — Sa mort; ses desseins contre Port-Royal, V, 125-128. — Prophéties de la sœur Rose relatives à lui, V, 414.

Harlay de Chanvallon (Mme de), sœur du précédent, abbesse de la Virginité au diocèse du Mans, puis abbesse de Port-Royal, I, 339 à la note; V, 126.

Harlay (Mme de), nièce de la précédente, qu'elle remplace comme abbesse de Port-Royal, V, 126, 127.

Haslé, professeur de théologie au séminaire de Beauvais. Son estime pour M. de Tillemont, III, 527.

Hauranne (de). *Voy.* Saint-Cyran.

Hauranne (Mme de), mère de M. de Saint-Cyran, I, 289.

Hautefort (Mme d'), belle-sœur de la duchesse de Liancourt, IV, 444, 445.

Hautesville (Nicolas de), biographe de saint François de Sales, I, 255 à la note.

Havart, confesseur de Port-Royal, V, 548.

Hecquet, médecin, ami de Port-Royal, II, 228; IV, 232, 233. — Il assiste à la mort de Nicole, IV, 397. — Il soigne Mlle de Vertus, IV, 506, 507.

Hegel, à propos de Montaigne, II, 441 à la note.

Hélinand de Froidmont, I, 359.

Hémin (le comte d'), enfant enterré dans l'église de Port-Royal, V, 97, 98.

Hémin (le comte d'), frère du précédent, V, 98.

Henri IV, roi de France, réforme l'Université, I, 10; III, 420, 435. — Plaidoyers prononcés devant lui par Arnauld l'avocat, I, 69, 70, 72-75. — Anecdote sur l'abbaye de Maubuisson, I, 82-85. —Visite de Henri IV à Port-Royal, I, 91, 92. — Ses démêlés avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pour le marquisat de Saluces, I, 268, 269, 272, 273 à la note. — Question posée par Henri IV, occasion de l'écrit *de la Question royale*, de M. de Saint-Cyran, I, 284.

Henriette de France, reine d'Angleterre, I, 315, 321.

Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Sa mort, IV, 474, 475.

Héraulé, lieutenant de police, II, 556; III, 77, 78 à la note; V, 424 à la note.

Héreau (le père), jésuite. L'Université condamne sa morale, III, 45.

Hérissant, domestique de M. de Saci, II, 344 à la note, 346, 350, 351.

Herluison (l'abbé Grégoire-Pierre), maître de la lignée de Port-Royal, III, 611 et à la note.

Hermance (le baron d'), I, 267.

Hermant (Godefroy), chanoine de Beauvais, docteur en Sorbonne. Son *Histoire du Jansénisme*, I, 230, 231 à la note; II, 28 à la note, 156 à la note, 183. — Ses *Mémoires*, III, 119 à la note, 121, 127-130, 507, 508 à la note. — Il a M. Walon de Beaupuis pour élève à Beauvais, III, 494-497. — Sa mort, III, 499. — Son estime pour M. de Tillemont; ses *Vies*

des quatre pères et docteurs de l'Église grecque, III, 527, 528. — Sa lettre à Arnauld d'Andilly sur la guérison miraculeuse de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, IV, 45. — Opposition de M. Hermant à une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 71. — Il désapprouve une lettre de soumission adressée par Nicole à M. de Harlay, archevêque de Paris, IV, 373.

**Hersan**, professeur d'éloquence, maître de Rollin, III, 610. — Visite qu'il fait à Port-Royal avec Rollin et M. Louail, V, 120-123.

**Hersant**, professeur de philosophie de M. Le Tourneux au collége des Grassins, V, 61, 120 à la note.

**Hersent**, prédicateur, essaye d'être médiateur entre les jésuites et Antoine Arnauld, II, 185.

**Hesnault**, poëte, condisciple de Molière, III, 204, 237.

**Hilaire**, agent de Port-Royal, porte à l'archevêque de Paris une lettre de Mlle de Vertus demandant que M. de Saci vienne à Port-Royal la confesser, V, 66, 67.

**Hilarion** (dom), bénédictin de Saint-Vannes. *Voy.* Le Monnier.

**Hillerin**, curé de Saint-Merry, puis solitaire de Port-Royal, I, 467 et suiv.; II, 224, 240, 241, 320; IV, 186. — Conduite de M. Singlin envers lui, I, 467, 468. — Part qu'il prend à la conversion de M. de Saint-Gilles, II, 288, 289.

**Hippolyte** (Mme) accompagne Arnauld d'Andilly à Port-Royal, IV, 408.

**Hobbes**, à propos de Montaigne, II, 389. — Son analogie avec Jansénius, selon Joseph de Maistre, III, 167 et suiv. — Hobbes à propos de Pascal, III, 312 et à la note, 359, 361. — Réponse de la *Logique* de Port-Royal à une objection de Hobbes contre Descartes, III, 476, 477.

**Hodencq** (de), vicaire général de l'archevêque de Paris, approuve solennellement le miracle de la Sainte-Épine, III, 117.

**Holstein-Gottorp** (le duc de), IV, 267-270, 398 à la note.

**Honoré III**, pape, accorde des priviléges à Port-Royal, I, 49, 50.

**Hoquincourt** (le maréchal d'). Sa *Conversation* avec le père Canaye, dans Saint-Évremond, II, 545.

**Hortemels** (Mlle). La police saisit des estampes faites par elle et représentant Port-Royal, V, 588.

**Houbigant** (le père), de l'Oratoire, auteur d'un *Traité des Études*, III, 609 à la note.

**Huet**, évêque d'Avranches, II, 93, 94, 244, 245; III, 547. — Rapports entre Montaigne et lui, II, 416, 417. — Son jugement sur Montaigne, II, 449. — L'abbé Le Roi, ami et compatriote de Huet, III, 565. — Opinion de Huet sur la Grâce, IV, 391. — Son Élégie latine sur le Thé, V, 381 à la note.

**Hugo** (M. Victor) réhabilite Pierre Mathieu, I, 71 à la note. — Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 220, 221.

**Humboldt** (M. de), à propos de Pascal, II, 477 à la note.

**Hume** (David), à propos de Montaigne, II, 389.

**Huré** termine, avec M. de Beaubrun, les *Explications de la Bible*, commencées par M. de Saci et continuées par Du Fossé, II, 359.

# I

**Ignace de Loyola** (saint), fondateur de l'ordre des Jésuites. Vénération exagérée qu'il inspira, III, 70-74.

**Ingeburge**, femme de Philippe-Auguste, répudiée par lui, I, 43.

**Innocent III**, pape, s'adresse à Eudes de Sully pour presser Philippe-Auguste de reprendre sa femme Ingeburge, I, 43.

**Innocent X**, pape, I, 390 à la note;

II, 105 à la note. — Sa bulle contre les propositions de Jansénius, I, 477, 507; II, 153, 331, 514-519; III, 16. — Réception de cette bulle en France, II, 520-525. — Caractère d'Innocent X, II, 509, 510 à la note.

**Innocent XI**, pape, successeur de Clément X, V, 5. — Il condamne les maximes des casuistes, III, 148. — Lettre que lui adresse la mère Angélique de Saint-Jean lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 60, 31.

**Innocent XII**, pape, successeur d'Innocent XI, III, 500; V, 5.

**Insule** (de l'), pseudonyme du père Du Breuil, V, 178 à la note.

**Irénée** (Paul), pseudonyme de Nicole, III, 147.

**Isambert** prêche, avant les jésuites, le casuisme et le probabilisme, III, 69.

**Issali**, avocat, ami de Port-Royal, recueille et publie les plaidoyers d'Antoine Le Maître, I, 377; V, 31, 539.

**Issali** (Mlle), fille du précédent, religieuse et cellérière à Port-Royal, V, 31, 582.

**Issali** (Mlle), sœur de la précédente, postulante à Port-Royal, V, 31, 32.

# J

**Jacques**, abbé de Cîteaux, dresse la première *Carte de Visite*, en 1504, I, 51-53.

**Jacques**, médecin empirique, IV, 188.

**Jacques Ier**, roi d'Angleterre, accueille Dominis, archevêque de Spalatro, I, 297.

**Jacques II**, roi d'Angleterre, I, 443. — Le livre écrit par Antoine Arnauld contre Guillaume d'Orange, gendre de Jacques II, II, 199; V, 297-299. — Effet produit à la cour de Saint-Germain par la Réponse aux *Provinciales*, du père Daniel, III, 157.

**Jamin**, II, 63.

**Jansénius** (Cornélius). Sa liaison et sa correspondance avec M. de Saint-Cyran, I, 11-15, 287 et suiv., 295 et suiv., 310, 311. — Ses idées sur la direction des religieuses, I, 245. — Les conférences de Bourg-Fontaine, auxquelles assistent Jansénius et M. de Saint-Cyran, I, 254, 296, aux notes. — Retraite de Jansénius à Champré, I, 288, 289. — Son retour à Louvain; il est nommé principal du collége de *Pulchérie*, I, 290. — Sa prédilection pour saint Augustin, I, 299 et suiv. — Il insiste sur la damnation des enfants morts sans baptême, I, 232, 305, 306. — Son caractère, I, 306-310. — Son pamphlet intitulé *Mars Gallicus*, I, 307, 308. — Il est nommé à l'évêché d'Ypres, I, 308; II, 93. — Ses relations avec le cardinal de Bérulle, I, 313. — Part qui revient à Jansénius dans le *Petrus Aurelius*, I, 324, 325. — Il est l'un des approbateurs du *Chapelet secret* de la mère Agnès, I, 338. — Un point de différence entre M. de Saint-Cyran et Jansénius, I, 349. — Publication de son *Augustinus*; effet produit par cet ouvrage; les débats du jansénisme; les cinq propositions; leur condamnation; examen de l'*Augustinus*, I, 371; II, 21, 93 et suiv., 507 et suiv. — Mort de Jansénius, II, 94. — Son discours sur *la Réformation de l'Homme intérieur*; son chapitre *de l'Orgueil*, II, 475-477; III, 182 à la note. — Accusations dirigées contre lui par le père Meynier et par M. de Maistre, III, 84, 85.

**Janson** (le cardinal Forbin de), évêque de Beauvais, III, 496.

**Janson** (Jacques), docteur, héritier des doctrines de Baïus, I, 283.

**Javersac** (de), critique de Balzac, II, 62.

**Jean-Casimir**, roi de Pologne, III, 102 à la note.

**Jean Chrysostome** (saint). Son entretien avec saint Basile rapproché de celui de M. de Saint-Cyran avec M. Singlin, I, 464-466.
**Jeannin**, ambassadeur de France en Hollande, V, 146.
**Jenkins** (François), gentilhomme anglais, solitaire et jardinier à Port-Royal, IV, 107, 108; V, 39. — Il est l'un des laïques qui portèrent le corps de M. de Saci, II, 369 à la note.
**Jérôme** (saint). Analogie d'Antoine Le Maître avec lui, I, 397, 400, 401.
**Jodelle** (Étienne), auteur dramatique de l'école de Ronsard, I, 130.
**Johnson** (le docteur), III, 520.
**Joly** (Gui), auteur de *Mémoires*, II, 317; III, 123 et suiv.; IV, 8.
**Joly**, libraire. Tort que lui font les *Précieuses ridicules* de Molière, III, 202, 203 à la note.
**Joncoux** (Mlle de), II, 243. — Les manuscrits de Port-Royal passent entre ses mains lors de la destruction du monastère, I, 409 à la note. — Elle traduit en français la préface latine et les notes mises par Nicole aux *Provinciales*, III, 35 à la note, 159, 160. — Son *Histoire abrégée du Jansénisme*, V, 420. — Elle est l'un des auteurs de l'*Histoire du Cas de Conscience*, V, 525. — Sa correspondance avec la mère Du Mesnil et ses entretiens avec le cardinal de Noailles, au sujet des dernières rigueurs excercées contre Port-Royal, V, 551-553, 565 à la note, 583, 588, 605-609. — Sa mort, V, 609.
**Jonquière** (de), janséniste, III, 200 à la note.
**Joseph** (le père), capucin, confident du cardinal de Richelieu, I, 282 à la note; II, 255 à la note. — Il fait l'épitaphe d'Arnauld du Fort, I, 60. — Ses relations avec M. de Saint-Cyran, I, 316. — Sa mort, I, 495.
**Josèphe**, historien, traduit par Arnauld d'Andilly, II, 277-279 et aux notes.
**Josset** (Élie), libraire. L'archevêque de Paris lui défend de vendre l'*Année chrétienne* de M. Le Tourneux, V, 73, 74.
**Josset** (Mme), femme du précédent, V, 73. — Elle apporte à Port-Royal le cœur de M. Le Tourneux, V, 78.
**Joubert**. Ce qu'il dit de la traduction de la Bible de M. de Saci, II, 360, 361 à la note. — Son opinion sur la santé, III, 261. — Son jugement sur Nicole, IV, 330.
**Joulet**, traducteur du *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostome, I, 498.
**Jouvenci** (le père Joseph), jésuite, III, 430. — Son livre intitulé *Ratio discendi et docendi*, III, 608. — Il traduit en latin la Réponse aux *Provinciales*, du père Daniel, III, 157.
**Joyeuse** (le père Ange de), capucin, ami du père Archange, I, 189 à la note.
**Joysel** est envoyé à Rome pour y soutenir la requête des évêques molinistes contre les Propositions de Jansénius, II, 512.
**Julliard** (Jeanne de). *Voy.* MENDOXVILLE (Mme de).
**Jumeauville** (Mme de), religieuse de Port-Royal, surveille la mère Angélique à ses débuts, I, 95, 98, 99.
**Jurieu** (Pierre), théologien protestant, III, 30 à la note; IV, 337 à la note. — Sa controverse avec Antoine Arnauld, V, 160 et suiv., 172, 173 à la note, 195.
**Juste-Lipse**. Ce qu'il dit de M. de Saint-Cyran, I, 283.

# K.

**Kant**, à propos d'Épictète, II, 389.

# L

**Labadie**, sectaire, II, 197 à la note.
**La Barde** (Denis de), évêque de Saint-Brieuc. Lettre que lui écrit Antoine Arnauld sur la Grâce, II, 132 à la note. — Lettre que le même lui adresse pendant l'examen en Sorbonne de la *Lettre à un Duc et Pair*, II, 534, 535.
**La Barde** (de), chanoine de Notre-Dame, II, 17.
**Labbe** (le père Philippe), jésuite, II, 322 à la note; III, 482 à la note. — Sa critique de la méthode d'éducation de Port-Royal et spécialement du *Jardin des Racines grecques*, III, 452-455.
**La Bléterie** (René de), oratorien. Ce qu'il dit de M. de Tillemont, III, 551, 552.
**La Bouderie**, II, 426 à la note.
**La Bouteillerie** (de) commence, avec M. des Landes, la conversion de la famille Pascal, II, 475, 478.
**Labrune**, auteur d'un *Voyage de Suisse*, II, 196, 197 à la note.
**La Brunetière** (Du Plessis de), grand vicaire de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 83 à la note, 96, 121, 172, 297.
**La Bruyère** (de), corrigé par Vauvenargues, I, 412, 413.— Ce qu'il dit de Ronsard et de Balzac, II, 81, 82. — Rapports entre lui et Montaigne, II, 398, 399 à la note, 416, 449-451. — La Bruyère à propos de Pascal, III, 48, 49. — Analogie entre La Bruyère, Pascal et Molière; le portrait d'*Onuphre*, III, 137, 195, 196, 222, 224 et suiv. — La Bruyère trace le portrait de M. de Tréville, IV, 474, 477, 478. — Ses allusions à l'adresse de M. Le Tourneux, V, 65.
**La Calprenède** (de), auteur de romans et de tragédies, III, 203 à la note.
**La Chaise** (le père de), jésuite, confesseur de Louis XIV, III, 199, 496. — Il cherche à supprimer la Réponse aux *Provinciales*, du père Daniel, III, 157. — Il contribue à la suppression de l'*Année chrétienne* de M. Le Tourneux, V, 72. — Visite que lui rend Boileau, V, 347, 348. — On livre au père de La Chaise les papiers saisis chez le père Quesnel, V, 530, 533.
**La Chaise** (M. Filleau de), III, 525 à la note. — Il fait partie du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées* de Pascal, III, 303, 306, 307 à la note. — Sa préface aux *Pensées* de Pascal, III, 246 à la note, 380-383 et aux notes. — Son *Histoire de saint Louis*, III, 607 et à la note.
**La Chambre** (de), III, 466.
**La Combe** (le père). Son quiétisme; son dissentiment avec Nicole, IV, 331, 394.
**La Condamine** (de). Lettre que lui écrit Voltaire sur Pascal, III, 332.
**Lacordaire** (M. l'abbé), à propos de saint Augustin, II, 133 et à la note.
**La Croix** (de), pseudonyme du père Du Breuil, V, 178 à la note.
**La Croix** (de), abbé de Cîteaux, fait faire sa première communion à Angélique Arnauld et la bénit abbesse de Port-Royal, I, 78, 89.
**La Croix** (l'abbé de), neveu et biographe de M. Walon de Beaupuis, I, 437 à la note; III, 404 à la note.
**La Croix** (Charles de), neveu d'un garde de prison de M. de Saint-Cyran, premier domestique des ermites de Port-Royal, et ermite lui-même, II, 10.
**Ladvocat** (Mlle), femme de M. de Pomponne, II, 352.
**La Fare** (le marquis de). Passion de Mme de La Sablière pour lui, III, 163 et à la note. — Ce qu'il dit de la douleur de M. de Tréville, à la mort de Madame Henriette, duchesse d'Orléans, IV, 475.

**La Fayette** (Mme de), II, 399. — Elle devait comprendre et aimer *Polyeucte*, I, 150. — Ce qu'elle dit des *Pensées* de Pascal, III, 322; IV, 364. — Son jugement sur les *Essais de Morale* de Nicole, IV, 354. — Sa liaison avec M. de La Rochefoucauld, IV, 463. — Conseils et lettre de direction que lui adresse l'abbé Du Guet, IV, 513; V, 390, 394. — Ce qu'elle dit de la représentation d'*Esther* à Saint-Cyr, V, 489, 490.

**La Fayette** (Mlle de). Amour de Louis XIII pour elle, I, 489, 490.

**La Ferté** (l'abbé de) est enfermé à Saint-Lazare avec le comte de Brienne, IV, 419 à la note.

**La Feuillade** (George d'Aubusson de), archevêque d'Embrun. Ses ordonnances contre le Nouveau Testament de Mons, IV, 273-279. — Sa requête au roi contre Port-Royal; contre-requête d'Antoine Arnauld, IV, 275-280.

**La Feuillade** (le duc de), frère du précédent, officier français dans l'armée qui fit la conquête de la Hollande, IV, 275; V, 148 à la note.

**La Fin** (Jehanne de), abbesse de Port-Royal, fait reconstruire le clocher de l'église, I, 46, 50, 51.

**La Fin** (Jehanne de), abbesse de Port-Royal, nièce de la précédente, I, 50, 51.

**La Fontaine** (de), I, 154. — Saint François de Sales sent la nature comme lui, I, 230. — La Fontaine, à propos de Montaigne, II, 412, 415, 450, 451. — A propos de Pascal, II, 545. — Ses relations avec Port-Royal; son poëme de *la Captivité de saint Malc*; le *Recueil de Poésies chrétiennes et diverses*, II, 282, 283; IV, 413, 414, 419-421.

**La Force** (le maréchal de), II, 252.

**Lagault** est envoyé à Rome pour y soutenir la requête des évêques molinistes contre les Propositions de Jansénius, II, 512.

**La Grange** (de), supérieur de Port-Royal. Sa démission, V, 126.

**La Harpe** (de), II, 74. — Son jugement sur Corneille, I, 127, 128.

**La Houssaye** (Amelot de). *Voy.* AMELOT.

**Laigues** (de), III, 511.

**Laines**, poëte, III, 237.

**Laisné** (Jean), domestique de Port-Royal, V, 591.

**Lalane** (l'abbé de), docteur, se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512. — Son plaidoyer devant le pape, II, 515, 516. — Il est chargé par Antoine Arnauld de le représenter dans une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 63. — Il signe, avec Antoine Arnauld, une réponse à la requête adressée au roi contre Port-Royal par M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 275-280. — Présentation de l'abbé de Lalane au nonce du pape, puis à l'archevêque de Paris, IV, 286, 289.

**Lallemand** (le père), jésuite, raconte la *Fourberie de Douai* chez le père Tournemine, V, 304 à la note.

**Lallouère** (le père), jésuite, prend part au concours de géométrie ouvert par Pascal, III, 249.

**Lamartine** (M. de). Points de comparaison entre saint François de Sales et lui, I, 235-240, 254 à la note. — M. de Lamartine à propos de Pascal, III, 39 à la note.

**Lambert** (l'abbé). Son doute sur un voyage de Nicole en Allemagne, IV, 535 à la note.

**Lambert**. Une partie des Écoles de Port-Royal se retire chez lui, III, 402 et à la note.

**Lambin**, précepteur d'Arnauld d'Andilly, II, 249.

**La Mennais** (M. de), I, 227. — Points de comparaison entre Antoine Arnauld et lui, II, 177. — Son *Esquisse* de philosophie, à propos de Montaigne et de Raimond de Sebond, II, 430 à la note. — Son jugement sur les jansénistes, III, 189, 190. — Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 228-230. — Son jugement sur quelques-uns des traités de Nicole, IV, 351.

**Lami** (le père), de l'Oratoire, III, 584.

— Sa discussion avec M. de Tillemont sur le jour de la Pâque des juifs, III, 549, 550. — Ses *Entretiens sur les Sciences*, III, 608.

**Lamoignon** (de), premier président au Parlement, empêche la seconde représentation du *Tartufe* de Molière, III, 214, 215. — Son amitié pour M. de Tillemont, III, 528 à la note. — Il signe un arrêt rendu contre M. Pavillon, évêque d'Aleth, IV, 254. — Il rapproche Antoine Arnauld et Boileau; l'*Arrêt burlesque*, V, 327 et suiv. — Mot de M. de Lamoignon, occasion du *Lutrin* de Boileau, V, 337, 338. — Dîner chez M. de Lamoignon; scène racontée par Mme de Sévigné, V, 344, 345.

**La Monnoie** (Bernard de), II, 413. —Son épitaphe de l'abbé Nicaise, III, 587 à la note.

**La Mothe** (la maréchale de), gouvernante du Dauphin, IV, 278.

**La Mothe-Le Vayer.** *Voy.* Le Vayer.

**La Motte.** Sa lettre à Fénelon sur le libre arbitre selon Jansénius, II, 105, 106.

**La Motte** (de), nom sous lequel se publie l'*Histoire de Tertullien et d'Origène* de MM. de Tillemont, Le Tourneux et Du Fossé, III, 529 à la note.

**Lamy** (le père), personnage du dialogue de la septième *Provinciale*, III, 53, 54.

**Lancelot** (Claude). Ses *Mémoires touchant la Vie de M. de Saint-Cyran*, I, 289; III, 629. — Ce qu'il dit, dans ses Mémoires, de la liaison du cardinal de Richelieu et de M. de Saint-Cyran, I, 314, 320, aux notes. — Ce qu'il dit de l'attitude de M. de Saint-Cyran envers les puissants, I, 369-372. —Il raconte la conversion d'Antoine Le Maître, I, 383 et suiv.—Éducation de Lancelot au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet I, 417 et suiv.— Sa liaison avec M. Ferrand; sa vénération pour M. de Saint-Cyran; son désir de l'avoir pour directeur; sa réception chez lui, I, 423 et suiv. — Émotion que lui cause la prise d'habit de sa sœur, I, 429-431. — Il quitte le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, I, 433, 434. —Il est admis à Port-Royal, I, 436 et suiv.— Il se retire à l'abbaye de Saint-Cyran, I, 442, 443. —Il est accusé de jansénisme et exilé à Quimperlé, en Basse-Bretagne, I, 443; III, 493. — Son caractère, I, 443-445. — Ce qu'il dit du respect de M. Singlin pour les fonctions sacerdotales, I, 457, 458. — Ce qu'il dit de la science de M. de Saint-Cyran, I, 482-484. — Il se retire à la Ferté-Milon; son retour à Port-Royal, I, 499, 502. — Lettre par laquelle M. de Saint-Cyran lui recommande MM. de Saint-Ange et de Villeneuve, II, 9, 10. — Lancelot raconte la sortie de prison de M. de Saint-Cyran, II, 30-32. — Il cite le jugement de M. de Saint-Cyran sur l'emploi de la raillerie dans les écrits contre l'erreur, II, 88. — Il raconte : les contestations soulevées par le livre de Jansénius, II, 131; III, 22, 23; — l'origine de l'ouvrage de M. de Saint-Cyran contre le calvinisme, II, 193, 194. —Ce qu'il dit des sentiments éprouvés par M. de Saint-Cyran à la mort de Louis XIII, II, 197, 198. — Il raconte la mort de M. de Saint-Cyran, II, 203-205. — Lettre de Lancelot à la mère Angélique sur la mort de M. de Saci, II, 372. — Il professe aux Écoles de Port-Royal, I, 502; III, 399-401, 404, 408, 422. — Ses grammaires grecque, latine, italienne et espagnole, III, 431. — Sa coopération au *Jardin des Racines grecques*; critiques du père Labbe contre les hellénistes de Port-Royal, III, 431, 452-455.—Traité de Lancelot sur les *Règles de la Poésie française*, III, 459, 460. — Sa coopération à la *Grammaire générale*, III, 431, 462 et suiv. — Ce qu'il dit de l'étude du grec et du latin, III, 447-451. — Il est le maître par excellence des Écoles de Port-Royal, I, 441, 442; III, 486 et suiv.— Ses relations avec Chapelain, III, 458, 459, 486-490. — Il fait l'éducation du duc de Chevreuse, puis celle des jeunes princes de Conti, I, 442; III, 490, 491.—Pourquoi n'a-t-il point fait de grammaire française? III, 491-493.—Sa mort, I,

443; III, 493, 494 à la note. — Sa visite de félicitation à M. de Péréfixe, nommé archevêque de Paris, IV, 74-76. — Son pèlerinage à Aleth, I, 442; IV, 265.

**Lancelot** (Mlle), sœur du précédent, religieuse aux Cordelières de l'*Ave Maria*. Sa prise d'habit, racontée par son frère, I, 429-431.

**Landes** (des). *Voy.* DES CHAMPS DES LANDES.

**Langeron** (l'abbé de). Lettre que lui écrit Fénelon sur l'arrestation du père Quesnel à Bruxelles, V, 528, 529.

**Langlade**, secrétaire du cabinet, ami de Mme de Saint-Loup, IV, 369 à la note.

**Langlois**, libraire, III, 129.

**Langres** (M. de). *Voy.* ZAMET.

**Lannoi** (Mlle de) épouse, en premières noces, M. de La Roche-Guyon, et, en secondes noces, le prince d'Harcourt, IV, 441 à la note.

**La Noue** (de). Ses *Discours politiques et militaires*, IV, 273 à la note.

**Lans** (le marquis de), I, 273 à la note.

**La Palme** (l'abbé de), auteur d'un article sur Massillon, III, 134 à la note.

**La Petitière** (de), solitaire de Port-Royal, I, 410; II, 233, 234.

**La Reynie** (de), V, 171 à la note.

**La Rivière** (de), solitaire de Port-Royal, I, 410; II, 232, 233, 239. — Sa mort, II, 348.

**La Rivière** (le révérend père Louis de), minime, biographe de saint François de Sales, I, 232, 233 à la note, 238, 239, 242, 243 à la note, 255, 264 à la note.

**La Rochefoucauld** (le duc de), corrigé par Vauvenargues, I, 412, 413. — Son rapprochement en un point avec le jansénisme, II, 443. — La Rochefoucauld à propos de Montaigne, II, 424. — Points de ressemblances entre Pascal et La Rochefoucauld, III, 312, 313, 356-359. — Le livre des *Maximes*, IV, 463. — La Rochefoucauld a-t-il eu des relations avec Mlle de Vertus? IV, 494, 496, 497. — Ses relations avec Mme de Longueville, IV, 516, 522. — Sa mort, V, 390, 391.

**La Rochefoucauld** (le cardinal de), grand-aumônier de France, I, 323, 327.

**La Roche-Guyon** (de), fils unique de la duchesse de Liancourt, tué au siége de Mardick, II, 527; IV, 441.

**La Roche-Guyon** (Mme de), femme du précédent, IV, 441 à la note.

**La Roche-Guyon** (Mlle de), fille des précédents, pensionnaire de Port-Royal, II, 527, 528. — Elle épouse M. de Marsillac, IV, 441-443.

**La Roche-Guyon** (Mlle de), arrière-petite-fille de la duchesse de Liancourt, IV, 446 à la note.

**La Rochepozai** (Henri-Louis Chateignier de), évêque de Poitiers, I, 314. — Son *Apologie* par M. de Saint-Cyran, I, 285, 286. — Il nomme M. de Hauranne abbé de Saint-Cyran, I, 290.

**La Rochepozai** (Mlle de). *Voy.* SAINT-LOUP (Mme de).

**La Rue** (le père de), jésuite, auteur de l'*Andrienne*, I, 185; III, 66.

**La Sablière** (Mme de). Ce que dit d'elle Mme de Sévigné, III, 163.

**La Serre** (de), I, 153.

**Lassay** (le marquis de). Sa correspondance peu austère avec M. de Tréville, IV, 485-487.

**La Tour** (le père de), de l'Oratoire, supérieur du séminaire de Saint-Magloire, puis général de la congrégation de l'Oratoire, ami de l'abbé Du Guet, V, 368, 369, 425 à la note.

**La Tour-Maubourg** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**La Trémouille** (le cardinal de), V, 556.

**La Trémouille** (de). Sa *présentation* d'officier de la couronne par Arnauld l'avocat, I, 68.

**Laubardemont** (de) saisit des lettres de Jansénius chez M. de Saint-Cyran, I, 295 à la note. — Il interroge les solitaires de Port-Royal après l'arrestation de M. de Saint-Cyran, I, 491 à la note, 496-498.

**Launoi** (le docteur de), II, 135, 160 à la note, 533, 534 à la note. — Son opinion sur la Grâce, IV, 391; V, 527 à la note.

**Lauthier**, avocat. Sa conversation sur Port-Royal des Champs avec Madame, duchesse d'Orléans, V, 519 à la note.

**Lauzun** (le duc de), II, 274 à la note.

**Laval** (de), évêque de la Rochelle, fils de Mme de Sablé, signe une lettre demandant au pape la paix pour l'Église de France, IV, 258, 261.

**Laval** (le sieur de), pseudonyme du duc de Luynes, II, 314.

**La Valette** (le cardinal de), fils du duc d'Épernon, II, 52.

**La Vallée** (Catherine de), abbesse de Port-Royal. Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, dresse de son temps la seconde *Carte de visite*, I, 51, 53. — Retraite de Catherine de La Vallée à Colinance, I, 53-55.

**La Vallière** (Mlle de), III, 197.

**La Varenne-Fouquet** (le marquis de), grand-père de Mlle de Vertus, IV, 423.

**La Vau** (l'abbé de). Lettre arrogante qu'il écrit à M. Le Tourneux; humbles réponses de celui-ci, V, 73-77.

**La Vergne** (l'abbé de), II, 254; IV, 557.

**La Vergne** (Mme de), mère de Mme de La Fayette, épouse en secondes noces le chevalier Renaud de Sévigné, IV, 489.

**La Victoire** (l'abbé de). Ses lettres à Mme de Sablé, IV, 465, 466.

**La Vrillière** (de). *Voy.* PHELYPPEAUX.

**Le Bachelier**, pseudonyme de Guyot, III, 502.

**Lebeuf** (l'abbé), chanoine d'Auxerre. Étymologie qu'il donne du nom de Port-Royal, I, 39. — Son estime pour M. Bocquillot, V, 91.

**Le Blanc** (l'abbé), I, 371 à la note.

**Le Blanc**, intendant de Rouen. Son arrestation et sa révocation, V, 170.

**Le Boucher**, notaire au Châtelet de Paris, IV, 398 à la note.

**Le Bouthillier**, président en la Chambre des Comptes, père de l'abbé de Rancé, III, 557.

**Le Bouthillier** (Claude), surintendant des Finances, frère du précédent, III, 557.

**Le Bouthillier** (Sébastien), évêque d'Aire, frère des précédents, III, 557. — Ses relations avec M. de Saint-Cyran, I, 291, 312, 313; — avec Balzac, II, 52, 58. — Il présente Arnauld d'Andilly à M. de Saint-Cyran, II, 251.

**Le Bouthillier** (Victor), archevêque de Tours, frère des précédents, II, 183; III, 557.

**Le Bouthillier**, abbé de Rancé. *Voy.* RANCÉ (DE).

**Le Camus** (le cardinal), évêque de Grenoble. Sa visite à Versailles avec le père Ferrier, III, 198. — Il approuve les *Pensées* de Pascal, III, 309, 310. — Sa lettre à l'abbé de Rancé, III, 600, 601, 627 et à la note. — Visite que lui rend Nicole, IV, 367.

**Le Camus de Buloyer de Romainville** (la sœur Françoise), religieuse de Port-Royal. Sa mort: requête à Jésus-Christ dont la chargent les autres sœurs, V, 29, 30.

**Le Conte** (la sœur Dorothée de l'Incarnation), religieuse et prieure de Port-Royal, II, 209 à la note, 300 à la note. — Lettre que lui écrit Jacqueline Pascal avant de faire profession, II, 486, 487.

**Le Dieu** (l'abbé). Ce qu'il dit, dans ses Mémoires, de la correspondance de Bossuet avec Mlles de Luynes et d'Albert, IV, 23 à la note; V, 303 à la note.

**Le Doux**, prêtre de Saint-Nicolas du Chardonnet, chargé de surveiller l'exhumation des corps à Port-Royal, V, 590.

**Le Faucheur**, auteur d'un livre contre le Saint-Sacrement, II, 29 à la note.

**Lefebvre** (Jacques), d'Étaples, traducteur du Nouveau Testament au seizième siècle, II, 356 à la note.

**Le Féron**, docteur en théologie, II, 18.

**Le Féron** (la sœur Élisabeth-Agnès), religieuse et cellérière à Port-Royal, II, 300 à la note ; III, 440 à la note ; IV, 117, 144 à la note, 176, 177. — Sa lettre à Nicole sur la mort de Mlle de Vertus, IV, 514 à la note.— Son mémoire sur M. de Pontchâteau, V, 99 et suiv. — Sa mort, V, 540.

**Le Fèvre.** Les élèves de Port-Royal se retirent, sous sa conduite, chez M. Retard, curé de Magny, III, 403.

**Le Fèvre**, docteur en théologie. Sa discussion avec Antoine Arnauld, V, 163.

**Le Fèvre de la Boderie.** Arnauld d'Andilly épouse sa fille, II, 249, 250.

**Le Fèvre de la Boderie** (Mlle). *Voy.* Arnauld d'Andilly (Mme).

**Le Fèvre de Saumur**, III, 442 à la note.

**Le Grand d'Aussy**, III, 64.

**Leibnitz**, III, 294-298. — Ce qu'il dit de la croyance de son siècle, III, 237. — Comparaison du génie mathématique de Pascal avec le sien, III, 250, 251 à la note. — Ses remarques sur la manière d'être de Descartes avec Antoine Arnauld, V, 194 à la note. — Sa parenté avec Malebranche ; ses lettres à M. Remond, V, 206 à la note. — Leibnitz envoie à Antoine Arnauld quelques-unes de ses spéculations métaphysiques, V, 211-213. — Ses relations avec Antoine Arnauld, II, 388 à la note ; V, 283-290.

**Le Jeune** (le père), de l'Oratoire, prédicateur. Son éloquence ; sa cécité, I, 471.

**Le Jeune.** Retraite d'Antoine Arnauld et de Nicole dans sa maison, IV, 308.

**Le Long** (le père), II, 355, 356 à la note.

**Le Maître** (Isaac), conseiller du roi et maître des Comptes, mari de Catherine Arnauld. Son inconduite fait prononcer une séparation de corps, I, 342, 343, 373, 374. — Lettre que lui écrit son fils en se retirant du barreau, I, 393-395. — Sa 395.

**Le Maître** (Mme), femme du dent, fille d'Arnauld l'avocat à la *journée du guichet*, I, suiv., 138. — Elle confie à François de Sales son vœu de teté perpétuelle, I, 217. — Sa riage avec Isaac Le Maître ; sa ration de corps, I, 342, 373 374. — Ses visites à Port-Royal 374, 375. — Elle est nommée vernante de Mme de Nemours de la duchesse de Longueville retour à Port-Royal, I, 375. version d'Antoine Le Maître, I, 388, 390, 391, 395, version de MM. de Séricourt Saci, ses fils, I, 405. — I, 396 ; II, 305, 306, 328.

**Le Maître** (Antoine), fils précédents, raconte la ten Mme d'Estrées pour rec abbaye de Maubuisson, I — Il fait, à onze ans, sa générale à saint François I, 217. — Conversation Angélique avec M. Le saint François de Sales, — Les premiers temps de la mère Angélique ra M. Le Maître, I, 89, 90. et séparation de corps de entrée de sa mère en 342, 373-375. — Ses succ reau ; publication de ses I, 376 et suiv. ; III, 195. — de se marier, I, 380-38 note. — Sa conversion ; I Cyran le dirige, I, 128, et suiv., 481-485 ; II, 6 à la note. — Lettre qu' chancelier en se retiran reau, I, 391, 392. — Sa père, I, 393-395. — So dans la retraite, I, 396 donne des leçons à Du Racine, I, 399, 400. — de M. de Séricourt, son fi et suiv. — Participation Maître à la conversion de I, 434-436. — Sa traductio du *Sacerdoce* de saint Jea

tome, I, 464, 466 à la note. — Son interrogatoire par Laubardemont, I, 496-498. — Il se retire à la Ferté-Milon ; son retour à Port-Royal, I, 499-501. — Son entretien avec M. de Saint-Cyran à Port-Royal des Champs, II, 33 et suiv. — Ses rapports avec Balzac, II, 63-65. — Sa conduite à la mort de M. de Saint-Cyran, II, 205. — Sa *Déclaration* aux Religieuses de Port-Royal pour implorer le secours de leurs prières, II, 235, 236. — Sa conduite à l'installation de M. Manguelen comme confesseur à Port-Royal, II, 239, 240. — Lettre que lui écrit M. de Saci sur Antoine Arnauld, II, 323, 324. — Il se met sous la direction de M. de Saci, son frère, I, 398 ; II, 327, 328. — Lettre que lui écrit la mère Angélique lors de la persécution et de la dispersion de Port-Royal, III, 104. — *Lettre d'un Avocat au Parlement à un de ses amis*, par M. Le Maître, III, 130 et à la note. — Il surveille M. de Villeneuve et le fils de Mme de Saint-Ange pendant la prison de M. de Saint-Cyran, III, 399. — Son *Office du Saint-Sacrement ;* préface de Nicole ; traduction du duc de Luynes, IV, 332, 333. — Lettre de la mère Angélique à M. Le Maître sur la grand'mère de Racine, V, 440. — Lettre de M. Le Maître à Racine, écolier de Port-Royal, V, 441, 442. — Ingratitude de Racine envers lui, V, 464-467.

**Le Maître** (Mlle), fille du précédent, II, 367 à la note.

**Le Maître de Saci** (Isaac), frère et directeur d'Antoine Le Maître, I, 398 ; II, 327. — Conversion de M. de Séricourt, son frère ; M. de Saint-Cyran directeur de M. de Saci, I, 405-408. — Caractère et esprit de M. de Saci, II, 319, 320, 323-326, 335-338, 373, 374. — Son enfance, II, 320-323. — Ses *Enluminures de l'Almanach des Jésuites*, II, 324, 331-335. — Son ordination ; sa direction à Port-Royal, II, 327-330. — Mort de sa mère et de ses frères, assistés par lui, I, 396 ; II, 328. — Ce qu'il dit de Descartes et de Pascal, II, 336-338. — Il est obligé de se cacher pendant les persécutions ; son arrestation ; son interrogatoire ; il est mis à la Bastille, II, 341 et suiv. ; IV, 271. — Sa délivrance, II, 352, 353 ; IV, 289, 290. — Il est présenté à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, puis au roi, II, 353. — Ses rapports avec M. Le Tellier, secrétaire d'État, II, 354. — Sa traduction de la Bible ; publication du *Nouveau Testament de Mons*, II, 346, 347, 352, 354 et suiv. ; IV, 271-280. — Il quitte Port-Royal des Champs sur l'ordre de M. de Harlay, archevêque de Paris, et se retire à Pomponne, II, 355. — Son dernier entretien avec Fontaine, II, 362-365. — Ses écrits, II, 372. — Ses rapports avec Pascal à Port-Royal ; son entretien avec lui sur Épictète et sur Montaigne, II, 379 et suiv., 503. — Son opinion sur le miracle de la Sainte-Épine, III, 120. — Son entretien avec Fontaine sur les Écoles de Port-Royal, III, 415-418. — Il expurge les auteurs latins, III, 430, 432. — Sa coopération au *Jardin des Racines grecques ;* critiques du père Labbe contre les hellénistes de Port-Royal, III, 431, 452-455. — On attribue à M. de Saci la traduction des *Paradoxes* de Cicéron et celle des Lettres de Bongars, III, 434. — Il dirige M. de Tillemont, III, 526, 527, 530, 531. — Opposition de M. de Saci à une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 71. — Il refuse de placer des fonds dans l'affaire de l'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 267-270. — Requête à l'archevêque de Paris qu'il fait signer aux religieuses de Port-Royal, IV, 296. — Ses rapports avec Nicole, IV, 384. — M. de Saci directeur de Mlle de Vertus, IV, 501, 502. — Sa conduite lors d'une visite à Port-Royal de M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 19 et suiv. — Il quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 37. — Il dirige M. Le Tourneux, V, 62, 65. — Son retour

momentané à Port-Royal, V, 66-68. — Sa mort; ses funérailles; convoi idéal de Montaigne, I, 28; II, 365-371, 450-452; IV, 158, 387; V, 96.— M. de Saci trouve des inconvénients au cartésianisme d'Antoine Arnauld et de Nicole, V, 196.

**Le Maître de Saint-Elme**, frère des précédents, solitaire de Port-Royal, I, 405 à la note, 480; III, 418.

**Le Maître de Séricourt** (Simon), frère des précédents. Sa jeunesse; il est fait prisonnier au siége de Philisbourg; il s'échappe, I, 403, 404. — Sa conversion, I, 391, 404 et suiv., 435, 436. — Ses travaux de transcription, I, 408-410. — Vauvenargues, à propos de M. de Séricourt, I, 410-415. — M. de Séricourt se retire à la Ferté-Milon; son retour à Port-Royal, I, 499-501. — Sa mort, II, 305, 328.

**Le Maître de Valemont**, frère des précédents, solitaire de Port-Royal, I, 405 à la note, 480; III, 418.

**Lemercier**. Ce qu'il dit de *Polyeucte*, I, 143.

**Lemoine**, confesseur de Port-Royal. Secours de 6,000 livres qu'il fait envoyer par M. Des Touches à M. de Caulet, évêque de Pamiers, V, 54-57. — Lettre d'adieu qu'il écrit, lors de son départ, à l'abbesse de Port-Royal, V, 56.

**Le Moine** (le père), jésuite, attaqué dans les *Provinciales*, II, 474; III, 64, 155. — Sa dévotion aisée, I, 253; III, 64, 218.

**Le Moine** (le docteur), professeur de théologie de Nicole, II, 513; IV, 305.

**Le Moine** attaque Descartes; il est réfuté par Antoine Arnauld, V, 198, 199 à la note, 215.

**Le Monnier** (dom Hilarion), bénédictin de Saint-Vannes, réfute, avec l'abbé Du Guet, l'opinion de Nicole sur la Grâce, IV, 390-392.

**Lemontey**, III, 237 à la note.

**Le Nain** (Jean), maître des Requêtes, père de M. de Tillemont, III, 518, 527, 528, 531, 535, 536; V, 109. — Il préside à une translation des religieuses de Port-Royal, II, 304. — Mort de son fils, III, 536. — Sa lettre à Antoine Arnauld au sujet d'une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste; réponse d'Arnauld, III, 518 à la note; IV, 65, 66. — Mort de M. Le Nain, III, 536, 538.

**Le Nain** (Mme), femme du précédent, III, 518, 528. — Sa mort, III, 538.

**Le Nain** (dom Pierre), trappiste, fils des précédents, ancien élève de Port-Royal, III, 518. — Lettre que lui écrit M. de Tillemont, son frère, sur la mort de leur mère, III, 538, 539. — Visite que lui fait à la Trappe M. Walon de Beaupuis; discussion que fait naître cette visite, III, 498, 584 et suiv.

**Le Nain de Tillemont**. *Voy.* TILLEMONT (LE NAIN DE).

**Lenclos** (Ninon de). Lecture du *Tartufe* chez elle, III, 201, 236.

**Lennox** (le duc de), père de l'abbé Stuart d'Aubigny, III, 507, 509.

**Le Noir**, ancien théologal de Séez, auteur de libelles contre l'épiscopat, V, 170, 171 à la note.

**Le Noir**, chanoine de Notre-Dame, confesseur de Boileau, V, 355, 550 à la note.

**Le Noir de Sainte-Claude**, frère du précédent, dernier solitaire de Port-Royal, V, 355, 549, 550.

**Le Page de Saint-Loup**, financier, mari de Mme de Saint-Loup, V, 11 à la note.

**Le Page de Saint-Loup** (Mme). *Voy.* SAINT-LOUP (Mme de).

**Le Pailleur**. Sa liaison avec le père de Pascal, II, 455. — Lettre que lui écrit Pascal sur sa discussion avec le père Noël au sujet du vide, II, 472.

**Le Pelletier Des Touches**. *Voy.* DES TOUCHES.

**Le Petit** (Pierre), libraire, II, 277 à la note.

**Le Pere d'Ambretun** (le père), prêtre de l'Oratoire, V, 177 à la note.

**Ler**, curé de Magny, près de Port-Royal des Champs, IV, 297, 298.

**Le Ragois** (Marie), mère de M. de Tillemont. *Voy.* Le Nain (Mme).

**Le Ragois de Bretonvilliers**, curé de Saint-Sulpice après M. Olier, II, 529.

**Le Roi**, abbé commendataire de Haute-Fontaine, II, 221, 222 à la note. — On lui attribue les premières *Provinciales*, II, 561; III, 565. — Sa lettre à Mme de Sablé sur la sixième *Provinciale*, III, 52, 53 à la note. — Sa contestation avec l'abbé de Rancé sur les austérités de la Trappe, III, 564 et suiv. — Retraite de Nicole chez lui, à l'abbaye de Haute-Fontaine, IV, 333. — M. Le Roi désapprouve une lettre de soumission écrite par Nicole à M. de Harlay, archevêque de Paris, IV, 373, 374.

**Le Roi de La Poterie**, prêtre, III, 109.

**Le Roy de Saint-Charles**, V, 350 à la note.

**Le Sage**, à propos de Montaigne, II, 451. — A propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 238.

**Lescot** (Jacques), docteur en théologie. Interrogatoire qu'il fait subir à M. de Saint-Cyran, à Vincennes, I, 502. — Antoine Arnauld commence sous lui sa théologie, II, 11.

**Lesdiguières** (le comte de Saulx de), IV, 477 à la note.

**Lesdiguières** (la duchesse de), nièce de la mère Du Fargis, II, 367 à la note; III, 117 à la note; IV, 387; V, 127. — Sa lettre à la mère Angélique lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 38, 39.

**Lessius**, théologien, I, 283; II, 151. — Il est cité inexactement par Pascal dans les *Provinciales*, III, 61.

**Lestang** (de), pseudonyme sous lequel Gaspard de Tende publie son traité *de la Traduction*, III, 461; IV, 450 à la note.

**Le Tardif**, avocat, frère de la mère Geneviève Le Tardif, I, 503 à la note.

**Le Tardif** (la mère Geneviève) est envoyée à l'abbaye du Tard; son surnom de sainte; sa nomination à l'abbaye de Port-Royal, I, 333, 334, 340. — Sa mort, II, 295, 296.

**Le Tellier**, secrétaire d'État et chancelier, père de Louvois, II, 346; III, 146, 147. — Ses rapports avec M. de Saci, II, 354. — Sa conduite à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 26, 27, 47, 256, 261, 263, 280-285, 288. — M. Le Tourneux est élevé avec ses enfants, V, 61. — Lettre d'Antoine Arnauld à M. Le Tellier sur sa retraite à Mons, V, 137. — Estime de M. Le Tellier pour le livre d'Antoine Arnauld contre le docteur Mallet, V, 142.

**Le Tellier**, marquis de Louvois. *Voy.* Louvois.

**Le Tellier**, frère de Louvois, archevêque de Reims. Sa conduite lors de la requête adressée au roi contre Port-Royal par M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 276-280. — M. Le Tourneux est élevé avec lui et avec Louvois, V, 61. — Lettre de M. Le Tellier à Bossuet, à propos de la condamnation du Bréviaire romain traduit par M. Le Tourneux, V, 79 à la note. — Lettres que lui écrit Antoine Arnauld au sujet d'une saisie des ouvrages de celui-ci, V, 171, 172. — Disgrâce de M. Le Tellier, V, 533.

**Le Tourneux**, II, 357. — Sa retraite à Port-Royal, II, 354; V, 92, 94. — L'*Histoire de Tertullien et d'Origène*, par MM. de Tillemont, Du Fossé et Le Tourneux, III, 529. — M. Le Tourneux dirige Mlle de Vertus, IV, 507. — Il devient confesseur par intérim de Port-Royal, V, 57, 65, 66, 68-71. — Sa vocation de prédicateur; son éducation, V, 61. — Sa vie; son éloquence; ses écrits, V, 62-66. — Sa disgrâce et sa retraite, V, 71-73. — Lettre arrogante que lui écrit l'abbé de La Vau; ses humbles réponses à cette lettre, V, 73-77. — Sa mort; acharnement contre ses écrits, V, 77-85.

**Le Vasseur** (l'abbé). Lettres que lui écrit Racine: sur les relations du car-

dinal de Retz avec les jansénistes, III, 131; — sur son ode intitulée *la Nymphe de la Seine*. V, 448, 449; — sur la dispersion des solitaires de Port-Royal, V, 451.

**Le Vayer** (François de La Mothe-) soutient la vertu des païens, I, 230, 231. — Le Vayer à propos de Montaigne, II, 394.

**Le Vayer**, maître des requêtes. Sa liaison avec M. Le Tourneux, V, 62-64.

**Leydecker** (Melchior), calviniste, II, 199. — Son *Histoire de Jansénius et du Jansénisme*; réponse du père Quesnel, I, 283; III, 26-32.

**L'Hermitte**, chapelain de Port-Royal, V, 40.

**Liancourt** (le duc de), ami de Port-Royal, I, 474, 475; II, 305, 313; IV, 366; V, 195. — Sa visite à Port-Royal, II, 261, 262. — Son démêlé avec Saint-Sulpice, sa paroisse, première occasion des *Provinciales*, II, 527 et suiv. — Son mariage; son caractère; sa conversion, IV, 437-446. — Sa mort, IV, 445, 446.

**Liancourt** (la duchesse de), femme du précédent, II, 527, 529 à la note. — Elle embellit la terre de Liancourt, I, 30. — Ses démarches en faveur de Port-Royal, IV, 97, 437-446. — Sa mort, IV, 445.

**Ligny** (de), frère du chancelier Séguier, évêque de Meaux, prédécesseur de Bossuet, IV, 19, 258, 261, 289, 295, 296.

**Ligny** (la mère Madeleine de Sainte-Agnès de), sœur du précédent, succède à la mère Agnès comme abbesse de Port-Royal, III, 283; IV, 47, 100.

**Ligny** (Mlle de), nièce de la précédente, postulante à la maison du Saint-Sacrement, I, 341.

**Linde**, solitaire de Port-Royal. Sa mort racontée par Fontaine, II, 245, 246.

**Lingendes** (Jean), prédicateur et évêque, I, 65, 66 et à la note.

**Lingendes** (Jean), poëte de l'école de Malherbe, I, 65 à la note.

**Lingendes** (Claude), jésuite et prédicateur, I, 65 à la note.

**Linguet**. Ce qu'il dit des *Provinciales*. III, 187.

**Liron** (dom). Ses *Aménités de la Critique*, III, 551.

**Lisieux** (M. de). *Voy.* Cospéan.

**Lœmelius**, I, 325 à la note.

**Lombert**, traducteur et historien de saint Cyprien, III, 529.

**Loménie** (de). *Voy.* Brienne (le comte de).

**Longuerue** (l'abbé de), III, 445, 447, 529, aux notes. — Son jugement sur M. de Péréfixe, archevêque de Paris, IV, 74 à la note.

**Longueville** (la duchesse de). Ses démarches pour faire nommer la mère Marie des Anges abbesse de Maubuisson, I, 215 à la note. — Éducation de Mme de Nemours, sa fille, par Mme Le Maître, I, 375, 376. — Elle conseille à Antoine Arnauld d'aller défendre à Rome son livre de *la Fréquente Communion*, I, 187. — Sa dévotion, III, 513, 514. — Son témoignage dans une discussion de l'abbé Le Roi avec M. de Rancé, III, 574. — Ses démarches en faveur de Port-Royal, IV, 79, 97. — Sa lettre à Mme de Sablé sur les scènes du 21 et du 26 août 1664, IV, 112, 113 à la note. — Sa conduite lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 258 et suiv., 266, 271-285. — Retraite d'Antoine Arnauld et de Nicole dans son hôtel, IV, 315, 319, 366. — Son influence sur Nicole, IV, 399, 400. — Mlle de Vertus habite chez elle, IV, 495 et suiv. — Rupture de Mme de Longueville avec M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 9-11. — Sa lettre à Mme de Sablé sur Mme de Saint-Loup, V, 10, 11 à la note. — Son adhésion à Port-Royal; sa forme d'esprit; sa conversion; son caractère; sa mort, I, 476; IV, 368, 514-529; V, 11. — Sa Lettre à Mme de Sablé sur le père Du Breuil, V, 174.

**Longueville** (le duc de), fils de la précédente. Sa mort, IV, 504, 505.

**Longueville** (Mlle de), sœur du précédent, depuis duchesse de Nemours, IV, 516. — Son éducation par Mme Le Maître, I, 375, 376. — Elle pose

la première pierre de l'église de Port-Royal de Paris, II, 293, 294.

**Loret**. Sa Gazette burlesque, III, 98 à la note.

**Lorges** (de), III, 505. — Effet produit sur lui par le premier volume de *la Perpétuité de la Foi* de Nicole, IV, 334.

**Lorimier**, notaire au Châtelet de Paris, IV, 398 à la note.

**Louail**, II, 243. — Il revoit la traduction faite par Mlle de Joncoux des notes latines mises par Nicole aux *Provinciales*, III, 160. — Propos de Santeul recueillis par M. Louail, V, 94, 95 à la note.—Son récit d'une visite faite par lui à Port-Royal avec M. Hermant et Rollin, V, 120-124.— Son *Histoire abrégée du Jansénisme*, V, 420. — Sa coopération à l'*Histoire du Cas de Conscience*, V, 525.

**Louis** (saint), roi de France, bienfaiteur de Port-Royal, I, 49.

**Louis XIII**, roi de France, I, 202, 331, 335.— Accusation portée contre lui dans le *Mars Gallicus* de Jansénius, I, 307, 308. — Nature de sa dévotion, I, 343 à la note, 489, 490. — Sa mort, II, 197, 198. — Il met en musique des psaumes de M. Godeau, évêque de Vence, II, 265.

**Louis XIV**, roi de France, I, 434 à la note. — Lecture d'Amyot que lui fait Racine, I, 184. — Il charge le comte de Grammont de rechercher les cinq Propositions de Jansénius, II, 111. — Il fait recevoir en France la Bulle qui condamne les cinq Propositions de Jansénius; rédaction du Formulaire, II, 523-525. — Il fait sceller l'arrêt de condamnation des *Provinciales*, III, 148, 151. — Justification par Joseph de Maistre des rigueurs exercées par Louis XIV contre les jansénistes, III, 187, 188. — Ses confesseurs, III, 196-199. — Louis XIV à propos de Molière et de La Bruyère, III, 214-217, 225, 242. — Incrédulité de son siècle, III, 237-240. — Il apprend le latin d'après la *Méthode* de Port-Royal, III, 436. — Sa conduite à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 5 et suiv., 25, 26, 60 et suiv., 251 et suiv., 271-288. — Sa rupture avec le pape Alexandre VII, IV, 49, 50.—Antoine Arnauld présenté à Louis XIV, IV, 286-288. — Manière dont Arnauld d'Andilly est reçu à Versailles, IV, 402-407. — Sa conduite lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 3 et suiv., 64-67, 72, 135, 155 et suiv., 294-299, 305-308, 517 et suiv., 534 et suiv., 539, 540, 543 et suiv., 555-592. — Il disgracie et rappelle M. de Pomponne, V, 49-52. — La conquête de la Hollande par Louis XIV, V, 147-149. — Lecture que lui fait Racine des trois dernières Épîtres de Boileau, V, 342. — Culte de Racine pour Louis XIV; sa disgrâce; *Esther* et *Athalie*, V, 486-497, 508, 509.

**Louville** (le marquis de). Ce qu'il raconte de la simplicité d'Antoine Arnauld, III, 91 à la note.

**Louvois** (Le Tellier, marquis de), IV, 288. — Il remet au roi la réponse d'Antoine Arnauld à la requête de M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 276-278, 280.—M. Le Tourneux est élevé avec lui, V, 61.

**Louvois** (Mlle de), épouse M. de La Roche-Guyon, V, 48.

**Loyola** (saint Ignace de). *Voy.* IGNACE (saint).

**Loysel**, avocat du seizième siècle, I, 64.

**Loysel de Saint-Jean-en-Grève** prononce l'éloge funèbre du père de Pascal, II, 483.

**Lugo** (le cardinal Jean de), jésuite, défend à Rome le livre de *la Fréquente Communion*, II, 189.

**Lulle**, à propos de la *Logique* de Port-Royal, III, 484.

**Lupus** (le père), docteur de Louvain, II, 112.

**Luther** (Martin), I, 227.— Points de différence et de ressemblance entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 350 à la note. — Ce qu'il dit de la papauté, III, 24 à la note.

**Luynes** (le connétable de), II, 250.

**Luynes** (le duc de), fils du précédent, ami de Port-Royal, I, 469, 470; II, 250, 502.— Réparations et augmen-

tations qu'il fait faire aux bâtiments de Port-Royal des Champs, II, 292. — Il fait bâtir pour Port-Royal le château de Vaumurier, II, 306-308, 310. — Destruction de ce château, II, 316, 317. — Retraite du duc de Luynes à Port-Royal, II, 310 et suiv. — Sa traduction des *Méditations* de Descartes et de plusieurs traités des Pères, II, 314, 315; V, 195. — Il rentre dans le monde, et épouse, en secondes noces, Mlle Anne de Rohan, sa tante, II, 315, 316. — Son troisième mariage, II, 316. — Sa mort, II, 316. — Antoine Arnauld lui adresse ses *Lettres à un Duc et Pair*, II, 530. — Pascal écrit chez lui sa seizième *Provinciale*, III, 84. — Il donne un refuge aux Écoles de Port-Royal dans son château de Vaumurier, III, 408. — Le duc de Chevreuse, son fils, occasion de la *Logique* de Port-Royal, I, 442; III, 470, 471, 473, 475, 479, 490, 491. — Les filles du duc de Luynes, élèves de Port-Royal à la reprise de la persécution, IV, 18. — Sa traduction de l'*Office du Saint-Sacrement* de M. Le Maître, IV, 333.

**Luynes** (la duchesse de), première femme du précédent. Sa piété, II, 308. — Sa mort; elle est inhumée à Port-Royal, II, 310.

**Luynes** (la duchesse de), seconde femme du duc de Luynes, II, 315, 316.

**Luynes** (la duchesse de), troisième femme du duc de Luynes, II, 316.

**Luynes** (le marquis de), fils du duc de Luynes, III, 408.

**Luynes** (Mlles de), filles du premier lit du duc de Luynes, religieuses de Jouarre, II, 310, 316.

**Luynes** (Mlles de), filles du second lit du duc de Luynes, pensionnaires de Port-Royal, II, 316; IV, 18. — L'une d'elles épouse le prince de Beurnonville, V, 32, 97, 98, 117.

**Lux** (le baron de), gouverneur du bailliage de Gex, I, 273.

**Luzanei** (Arnauld de), fils d'Arnauld d'Andilly, II, 531 à la note. — M. de Saint-Cyran le dirige du fond de sa prison de Vincennes, II, 8, 9. — Conduite de M. de Luzanei lors de la visite du lieutenant civil Daubray à Port-Royal des Champs, III, 104. — Il se retire à Port-Royal avec son père, IV, 407, 408. — Il quitte Port-Royal avec M. de Saci lors de la dernière persécution, V, 37. — Son retour momentané à Port-Royal avec M. de Saci, V, 68. — Sa mort, II, 370; V, 96.

**Luzarches** (Robert de), premier architecte de l'église de Port-Royal, I, 46.

**Lyonne** (de), secrétaire d'État. Sa conduite lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 256, 261, 276, 280-285, 287. — Sa mort; M. de Pomponne le remplace comme secrétaire d'État, IV, 402.

# M

**Mabille**, docteur de Sorbonne, V, 536 à la note. — Ses lettres anonymes au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au moment de la suppression de Port-Royal des Champs, V, 558-560.

**Mabillon** (dom Jean), bénédictin de Saint-Maur, II, 285. — Comparaison entre M. de Tillemont et lui, III, 533, 547. — Sa contestation avec l'abbé de Rancé, au sujet du traité *de la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*, III, 578-582.

**Machiavel**, à propos de Pascal, III, 312. — En quoi la politique de Pascal se rapporte à la sienne, III, 362.

**Madeleine Sainte-Christine** (la sœur). *Voy.* ARNAULD (Madeleine).

**Madeleine de Sainte-Julie** (la mère). *Voy.* BAUDRAND.

**Madeleine de Saint-Joseph** (la mère), grande-prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, I, 216 à la note.

**Mallet** (l'abbé), V, 579, 581.

**Maignart** (le père), de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à Rouen, I, 490; II, 228.

**Maignart de Bernières.** Lettre qu'il écrit à Arnauld d'Andilly sur la mort de M. de Bascle, I, 480 à la note. — Il s'établit près de Port-Royal, II, 291, 292. — Translation d'une partie des religieuses dans une maison qui lui appartient, pendant la première guerre de la Fronde, II, 304. — On transfère chez lui une partie des enfants lors de la persécution de Port-Royal, III, 103, 107, 397, 404. — Ses fils, élèves des Écoles de Port-Royal, III, 504. — Il s'applique au soulagement des catholiques anglais; sa liaison avec l'abbé d'Aubigny, III, 507 à la note, 509, 512. — Son exil et sa mort, III, 398; IV, 536-542.

**Maignart de Bernières**, fils du précédent, élève des Écoles de Port-Royal. Son amitié pour M. de Tillemont, III, 499, 518, 605.

**Maignart de Bernières** (la sœur Françoise de Sainte-Thérèse), sœur du précédent, sous-prieure de Port-Royal. Sa mort, V, 540.

**Maignelay** (la marquise de), tante du cardinal de Retz, I, 188.

**Maillard** (le père), capucin, V, 464.

**Maillard** (Olivier), à propos de Pierre Camus, I, 250.

**Maimbourg** (le père), jésuite. Ses sermons contre le *Nouveau Testament de Mons*, II, 357; IV, 273, 279.

**Maine**, secrétaire de l'abbé de Rancé, III, 585.

**Maintenon** (Mme de), III, 225. — Son peu d'inclination pour le jansénisme, IV, 519 à la note. — Sa lettre à Mme de Caylus sur la saisie des papiers du père Quesnel, V, 320 à la note.— Elle fait représenter par les jeunes filles de Saint-Cyr l'*Andromaque*, l'*Esther* et l'*Athalie* de Racine, V, 488-497. — Elle est l'une des causes de la disgrâce de Racine, V, 508, 509. — Sa conduite lors de la réunion de Port-Royal des Champs à Port-Royal de Paris, V, 569, 570, 588.

**Mairat**, conseiller au Grand-Conseil, ancien élève de Port-Royal, III, 506.

**Maistre** (le comte Joseph de), II, 333, 360 à la note, 382 à la note, 426. — Ce qu'il dit du père Molina, I, 262 à la note. — Son jugement sur les *Provinciales*, III, 12. — Son chapitre intitulé: *Analogie de L'obbes et de Jansénius*, III, 85, 361. — Son livre de *l'Église gallicane*, III, 147, 149, 160 et suiv. — Sa citation de Gibbon sur M. de Tillemont, III, 544, 545. — Dédain que lui inspire l'exaltation des religieuses de Port-Royal à la reprise de la persécution, IV, 11.

**Maistre** (Rodolphe de), fils du précédent, III, 183 à la note.

**Maistre** (le comte Xavier de), III, 183 à la note.

**Malebranche.** Points de comparaison entre saint Augustin et lui, I, 425. — Malebranche à propos de Montaigne, II, 394, 398 à la note, 445. — A propos de Pascal, III, 352. — Vie de Malebranche; sa vocation; ses écrits; ses discussions avec Antoine Arnauld, III, 520; V, 191-283, 290, 291 à la note.

**Malherbe** (François de). Le cas qu'il fait du père Garasse, I, 319 à la note. — Son opinion sur Balzac, II, 56, 57. — Ce que Balzac dit de lui, II, 77. — Un point de comparaison entre Balzac et lui, II, 78, 79. — Son esprit; ses lettres, II, 79 à la note.

**Malleé** (le docteur), chanoine et archidiacre de Rouen. Livre d'Antoine Arnauld contre lui, V, 71 à la note, 139-144.

**Malmoue** (l'abbesse de), sœur de Mlle de Vertus, V, 589.

**Mancini** (Alphonse), neveu du cardinal Mazarin, élève des jésuites. Sa mort, III, 405.

**Manessier**, docteur de Sorbonne, III, 88. — Il se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512.

**Manguelen**, docteur de Sorbonne,

chanoine de Beauvais. Sa retraite à Port-Royal; il accompagne l'évêque de Bazas dans son évêché; M. Singlin l'institue confesseur à Port-Royal; sa mort, I, 398, 399; II, 237-240, 326, 327; III, 495. — Il fait lire à M. Walon de Beaupuis le livre de *la Fréquente Communion*, III, 495.

**Marais** (Mathieu), avocat, I, 76. — Son opinion sur l'esprit des jansénistes, II, 334.

**Marca** (de), archevêque de Toulouse, puis archevêque de Paris. Sa conduite lors de l'acceptation en France de la bulle condamnant les Propositions de Jansénius; rédaction du Formulaire, II, 523-525. — Il remplace le cardinal de Retz comme archevêque de Paris; sa mort, IV, 48.

**Marcel**, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, III, 482 à la note. — Il remet à M. de Harlay, archevêque de Paris, une lettre de soumission de Nicole, IV, 372.

**Maréchal**, premier chirurgien de Louis XIV. Sa visite à Port-Royal, V, 519-521.

**Margotin**, garçon de Petit, libraire de Port-Royal, II, 555.

**Marguerite de Valois**, reine de Navarre, sœur de François Ier, III, 292 à la note.

**Marguerite de Valois**, reine de Navarre, première femme de Henri IV, à propos du chapitre de Montaigne intitulé: *Apologie de Raimond Sebond*, II, 429, 430, 437.

**Marheinecke**. Son écrit intitulé: *Sanctorum Patrum de præsentia Christi in cœna Domini sententia triplex*, IV, 346 à la note.

**Marie-Angélique** (la sœur). *Voy.* Arnauld (Marie-Angélique).

**Marie-Claire** (la sœur). *Voy.* Arnauld (Marie-Claire).

**Marie de Médicis**, reine de France, I, 315, 329.—Sa visite à Port-Royal, I, 331.

**Marie-Thérèse**, reine de France. Lancelot lui dédie sa *Méthode espagnole*, III, 489, 490.

**Marie de Gonzague**, reine de Pologne. *Voy.* Gonzague (Marie de).

**Marie des Anges** (la mère). *Voy.* Suyreau (Marie).

**Marignier**, confesseur de Port-Royal, V, 420 à la note. — Il est chargé de la publication à Port-Royal de la Bulle *Vineam Domini*, V, 534-543.— Sa mort, V, 543.

**Marillac** (de), garde des sceaux, I, 313, 335.

**Marion** (Simon), avocat, puis président des Enquêtes et avocat général, beau-père d'Arnauld l'avocat, I, 64-67, 76.—Établissement de ses petites-filles, I, 77-80.

**Marli** (Bouchard de), fils de Mathieu Ier de Montmorency-Marli et de Mathilde de Garlande, fondatrice de Port-Royal, I, 45.

**Marlowe**, poëte anglais, à propos de Corneille et de Rotrou, I, 159, 160.

**Marmontel** parle de l'*Augustinus*, II, 99. — Ce qu'il dit des plaidoyers d'Antoine Le Maître, I, 379, 380 à la note.

**Marolles** (l'abbé de), condisciple du père de Nicole et auteur de *Mémoires*, II, 182 à la note, 206, 413; IV, 303; V, 106 à la note.—Il raconte les fêtes du Palais-Cardinal pendant l'hiver de 1640-1641, II, 12, 13. — Il traduit le Nouveau Testament, II, 356 à la note.

**Maroni de Suzarre** (Litolfi), évêque de Bazas, fait une retraite à Port-Royal des Champs, II, 237, 238. — Sa mort, II, 238.

**Marsillac** (de), fils de M. de La Rochefoucauld, épouse Mlle de La Roche-Guyon, IV, 442, 443, 446 à la note.

**Marsilly** (Paul-Antoine de), pseudonyme de M. de Saci, II, 372.

**Marsollier**, biographe de saint François de Sales, I, 268, 269, 273, aux notes; II, 197 à la note.

**Martinozzi** (Anne-Marie). *Voy.* Conti (la princesse de).

**Mascaron** (le père), de l'Oratoire, traite de *solitude d'ignominie* le séjour à la Bastille de M. de Saci et de Fontaine, II, 347.

**Massillon**, évêque de Clermont, opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224. — Un point de différence entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 369. — Sa conduite à la mort de Marguerite Périer, II, 133. — Anecdote sur lui, III, 134, 135.

**Masson** (Claude), abbé de Morimond, I, 98, 99 et à la note.

**Mathieu** (Pierre), auteur d'une *Histoire de France* sous Henri IV. Ce qu'il raconte de l'éloquence d'Arnauld l'avocat, I, 69 et suiv. — Sa réhabilitation, I, 71 à la note.

**Maubert** (Mme), V, 71 à la note.

**Mauconduy**. Sa Grammaire française, III, 492, 493.

**Maupas** (de), pseudonyme de M. de Pontchâteau, V, 106.

**Maupas du Tour** (de), évêque d'Évreux, biographe de saint François de Sales, I, 189 à la note. — Il défend de lire dans son diocèse le *Nouveau Testament de Mons*, IV, 273.

**Maupeou** (de), curé de Nonancour, biographe de l'abbé de Rancé, III, 560, 561.

**Maure** (la comtesse de). Son amitié pour Mme de Sablé, IV, 466, 467.— Lettre que lui écrit Mme de Choisy sur Mme de Sablé, IV, 467, 468 à la note. — Sa mort, IV, 472.

**Maurice**, solitaire de Port-Royal, V, 451.

**Mauvoisin** (Robert de). Sa conduite au siége de Ménerbe, en 1210, I, 44.

**Mayenne** (le duc de). Arnauld l'avocat répond à un de ses manifestes, I, 72.

**Maynard**. Son Ode *à Alcipe*, à propos de Montaigne, II, 412.

**Mazarin** (Jules), cardinal. Sa conduite lors des discussions soulevées par le livre de *la Fréquente Communion*, II, 183, 185-187. — Sa conduite lors de l'acceptation en France de la bulle condamnant les Propositions de Jansénius; le Formulaire, II, 522-526. — Manière dont il reçoit les *Provinciales*, II, 558, 560. — Sa conduite au moment de la condamnation d'Antoine Arnauld en Sorbonne; lettres que lui écrit Arnauld d'Andilly, III, 93 et suiv. — Sa conduite à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 5 et suiv. — Sa mort, IV, 433. — Lettre justificative que lui écrit Mme de Sablé, IV, 452, 453 à la note.

**Mazarin** (la duchesse), nièce du précédent. Ce qu'elle dit de son oncle, III, 405, 406 à la note.

**Mazure**, curé de Saint-Paul, II, 262 à la note.

**Mélanchthon**, doux à côté de Luther, I, 227.

**Melun de Maupertuis** (l'abbé de) remporte le prix d'éloquence fondé à l'Académie française par Balzac, V, 63 à la note.

**Ménage**, II, 71, 413; III, 467.

**Ménars** (le Président de) donne l'hospitalité à l'abbé Du Guet, V, 386-388.

**Ménart** (anagramme d'Ermant), nom sous lequel M. Hermant publie la Vie de saint Jean Chrysostome, III, 528 à la note.

**Ménerbe** (le comte Guillaume de). Siége de son château par Simon de Montfort; dévouement de Mathilde de Garlande, fondatrice de Port-Royal, I, 43-45.

**Menilles** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**Menjot**, médecin de Mme de Sablé, IV, 333 à la note, 343.

**Menot** (Michel), prédicateur burlesque, I, 53, 250.

**Mercier**, pseudonyme de M. de Pontchâteau, IV, 386; V, 38, 106, 107.

**Mercœur** (Mme de), nièce du cardinal Mazarin, IV, 422.

**Méré** (Georges Brossin, chevalier de), ami de Pascal, III, 251 à la note, 436. — Sa lettre à M. Milton sur Montaigne, II, 449 à la note. — Questions qu'il pose à Pascal, II, 497. — Ses conseils à Pascal au sujet des *Provinciales*, III, 35, 38. — Méré à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237. — Mot cité par lui sur la dévotion de Mme de Longueville, IV, 522.

**Merlin de Thionville.** Sa *Vie et Correspondance*, III, 583 à la note.

**Mersenne** (le père), de l'ordre des Minimes, II, 470, 480. — Sa liaison avec le père de Pascal, II, 455. — Descartes lui envoie une copie de ses *Méditations*, V, 193.

**Mésenguy**, I, 443; II, 357. — Son *Abrégé de l'Histoire de l'Ancien Testament*, III, 326, 327 à la note. — Il est un des maîtres de la lignée de Port-Royal; son *Exposition de la Doctrine chrétienne*, III, 610; V, 80 à la note. — Son *Mémoire justificatif du livre intitulé: Exposition de la Doctrine chrétienne*, III, 630.

**Mesnil** (la mère du). *Voy.* Du Mesnil (la mère).

**Meynier** (le père), jésuite, II, 507.— Ses accusations contre Jansénius et M. de Saint-Cyran, III, 84, 85.

**Michel-Ange** se fait de l'art une idole, II, 91. — Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 222.

**Migeot** (Gaspard), libraire, se charge du débit du *Nouveau Testament de Mons*, II, 357 à la note.

**Mignard** (Pierre), peintre. Vers que lui adresse Molière sur le dessin des visages, III, 206 à la note. — Vers de Molière sur Mignard, III, 227, 228.

**Milton**, à propos de l'art et du goût dans l'ordre chrétien, II, 89, 91. — Points de contact entre sa poésie et la théologie de Jansénius, II, 114, 137-140, 143, 144.

**Minutoli.** Lettre que lui écrit Bayle sur la *Réponse* du père Daniel aux *Provinciales*, III, 157.

**Miramion** (Mme de) assiste à la seconde représentation d'*Esther*, V, 490.

**Miramont** (de), président au Parlement de Toulouse, IV, 62.

**Mitton.** Lettre que lui écrit le chevalier de Méré sur Montaigne, II, 449 à la note. — Mitton à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237.

**Moi** (Mme), nièce de l'abbé Du Guet, V, 427, 435 à la note.

**Molé** (Édouard), conseiller au Parlement, puis procureur général et président à mortier, est chargé par Henri IV de faire de nouveaux statuts pour l'Université, III, 435.

**Molé** (Mathieu), fils du précédent, conseiller au Parlement, puis procureur général, premier président et garde des sceaux, I, 213 à la note; II, 231 à la note. — Il fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saint-Cyran, I, 494, 495. — Il obtient la grâce de M. de Saint-Cyran, prisonnier à Vincennes; lettre qu'il écrit à ce sujet, II, 29, 30 et à la note.— Il donne mille écus pour les frais de l'ouvrage de M. de Saint-Cyran contre le calvinisme, II, 194. — Il soutient M. de Saint-Cyran persécuté, II, 203. — Ce qu'il dit à la mort de M. de Saint-Cyran, II, 206.

**Molière**, à propos de Montaigne, II, 434, 444, 451. — A propos de Pascal, II, 496, 559; III, 48. — Son analogie avec Pascal et avec La Bruyère; *Tartufe* et *Onuphre*, III, 195 et suiv.— Caractère de Molière; en quoi il est supérieur à Montaigne, III, 204 et suiv. — Comparaison en un point entre Shakspeare et lui, III, 206.— Idée d'un entretien entre Pascal et lui, III, 210-212. — Son style, III, 231-235. — Son enterrement, III, 242. — Son rôle satirique à côté de Boileau, V, 322 et suiv.

**Molina** (le père), jésuite, II, 151. — Son livre *de Concordia*; discussions sur la Grâce que soulève ce livre, I, 262, 263.

**Mombrigny**, pseudonyme de Nicole, IV, 351.

**Monchesnay** rapporte l'avis de Boileau sur le *Polyeucte* de Corneille, I, 141.

**Moncheix** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, II, 307 à la note.

**Mondonville** (de Turle de), mari de Mlle de Juliard, fondatrice de l'institut des Filles de l'Enfance, V, 595.

**Mondonville** (Mme de), femme du précédent, fondatrice et supérieure de l'institut des Filles de l'Enfance, V, 294, 595-599.

**Mondory** fait étudier à Jacqueline

Pascal un rôle joué devant Richelieu, II, 466, 467.

**Monfrein** (de), pseudonyme de M. de Pontchâteau, IV, 115; V, 106.

**Monmouth** (le duc de), fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, ancien élève de Port-Royal, III, 507, 508.

**Mons** (de), pseudonyme de Pascal, II, 558.

**Montaigne** (Michel de). Son style, I, 66. Points de comparaison : entre saint François de Sales et lui, I, 248, 249; — entre Balzac et lui, II, 79, 80. — Entretien sur lui de M. de Saci et de Pascal, II, 380-39 — Jugements de Port-Royal sur lui; ce qu'il est réellement, II, 393 et suiv. — Son analogie avec Molière, II. 434, 444, 451; III, 204-209. — Son chapitre *de la Solitude* parallèl entre Pascal et lui, III 263-270, 359-363, 369.— Ce qu'il dit des enfants, III, 417. — La *Logique* de Port-Royal relève en partie de ses écrits, III, 471-473, 478.

**Montalte** (Louis de), pseudonyme de Pascal. II, 545 à la note, 561; III, 36, 145, 147.

**Montauban** (le comte de), fils aîné du prince de Guemené, élève de Port-Royal, III, 508.

**Montausier** (le duc de), gouverneur du Dauphin fils de Louis XIV, III, 179 à la note, 486, 607 à la note; IV, 288. — Sa dureté envers son élève, III, 414 à la note, 490. — Il prend le parti de l'abbé Le Roi dans une discussion de celui-ci avec l'abbé de Rancé, III, 574. — Conduite de M. de Montausier lors de la remise au roi de la réponse d'Antoine Arnauld à la Requête de M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 276-278. — M. de Montausier fait avertir Antoine Arnauld de mauvais desseins qui se poursuivaient contre lui, V, 136.

**Montbazon** (de), père de la seconde duchesse de Luynes, II, 315.

**Montbazon** (Mme de), sœur aînée de Mlle de Vertus. Sa liaison avec l'abbé de Rancé; sa mort, II, 545 à la note; III, 558; IV, 494.

**Montbazon** (MM. de), élèves des jésuites, III, 502.

**Montbreton** (Mme de). Sa crainte de la contagion, IV 449.

**Montbrison** (de), fils aîné de M. de Guénégaud et élève des Écoles de Port-Royal, III, 504, 505.

**Montchal** (de), archevêque de Toulouse, II, 511.

**Montespan** (Mme de), III, 197. — Elle est la nièce de M. de Gondrin, archevêque de Sens, IV, 284. — Interrogatoire qu'elle fait subir à Mlle de Grammont, pensionnaire de Port-Royal, V, 34, 35.

**Montesquieu** (de), I, 371 à la note. — A propos de Montaigne, II, 393, 449-451. — A propos de Pascal, II, 551 à la note, 559. — Ce qu'il dit : des faux miracles, III, 121; — du jansénisme, III, 137, 138 : — des jésuites, III, 151, 152; — de Rollin, III, 545.

**Montézon** (le père), jésuite. Sa dissertation sur Port-Royal, I, 507 à la note, 513-539

**Montfleury**, rival de Molière, III, 242.

**Montfort** (le comte Simon de) assiége Ménerbe, I, 43-46.

**Montfort** (le comte Jean de). Donation qu'il fait à Port-Royal, I, 49.

**Montgaillard** (de), évêque de Saint-Pons, IV, 368.

**Montglat** (le marquis de), père de Mlle de Montglat, miraculeusement guérie à Port-Royal, IV, 16.

**Montglat** (la marquise de), femme du précédent. Sa liaison avec Bussy-Rabutin, IV, 16, 17.

**Montglat** (Mlle de). Sa guérison miraculeuse à Port-Royal; sa prise de voile, IV, 15, 16. — Sa mort, IV, 17.

**Montlosier** (de). Points de ressemblance entre les Arnauld et lui, I, 58.

**Montmorency-Marli** (Mathieu Ier de), mari de Mathilde de Garlande, fondatrice de Port-Royal, I, 38.

**Montmorency** (Henri II, duc de). Sa liaison avec Mme de Guémené,

I, 365. — Sa liaison avec Mme de Sablé, IV, 449.

**Montpensier** (le duc de), prince du sang, assiste à une harangue d'Arnauld l'avocat, I, 68.

**Montpensier** (Mademoiselle duchesse de), II, 235.—Envoi de fruits que lui fait Arnauld d'Andilly, II, 260. — Sa visite à Port-Royal racontée par elle, II, 271-273; III, 123.

**Montpezat** (de), archevêque de Toulouse, V, 295 à la note.

**More** (miss Hannah). Sa lettre à Jean Newton sur Nicole, IV, 382 à la note.

**Moreau**, chirurgien, solitaire de Port-Royal, II, 228, 239. — Sa mort, II, 348.

**Morel** (le docteur), doyen de la Faculté de Théologie, II, 533 à la note, 536, 561; V, 327, 328, 331.

**Morel**, ami de Port-Royal, V, 420 à la note.

**Morel**, imprimeur du *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran, I, 326.

**Morel** (la sœur), religieuse de Port-Royal, refuse de mettre son petit jardin en communauté, I, 106, 107, 115.

**Moreri**, III, 607 à la note.

**Morin**, médecin de Nicole, IV, 397.

**Mortemart** (le duc de), IV, 276.

**Motteville** (Mme de), auteur de *Mémoires*, I, 127; II, 7, 208, 209, 235, 244, 245, 271. — Son jugement sur Port-Royal, II, 272, 273; IV, 404.

**Mourgues** (de), abbé de Saint-Germain, I, 306 à la note.

**Muskry** (lord), seigneur catholique d'Irlande, II, 108; III, 507.

**Muskry** (Hélène de), fille du précédent, élève de Port-Royal, II, 108, 109, 110 à la note; IV, 25.

**Muskry** (Mme de), belle-sœur de la précédente, II, 110.

# N

**Napoléon Bonaparte** n'aime pas les jansénistes, III, 188, 189. — Ce qu'il dit du *Tartufe* de Molière, III, 216 à la note. — Son opinion sur la nature humaine, III, 361 à la note.

**Naudé** (Gabriel), II, 77, 79 à la note, 123. — Son admiration pour Pierre Camus, évêque de Belley, I, 251, 253 à la note. — Naudé disciple de Montaigne, II, 440 à la note, 450.

**Neercassel** (de), évêque de Castorie et archevêque d'Utrecht. Visite que lui fait M. de Tillemont, III, 531 à la note. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld au sujet du traité de l'abbé de Rancé sur *la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*, III, 580 à la note. — Sa conduite dans l'affaire de l'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 267-270. — Lettres que lui écrit M. de Pontchâteau, III, 144 à la note; IV, 334, 337, 343, 380, aux notes; V, 103, 176 à la note. — Amitié de M. de Neercassel pour Antoine Arnauld, V, 144 et suiv. — Sa mort, V, 147. — M. Codde lui succède comme archevêque d'Utrecht, V, 153, 154, 300 à la note.—Lettre que lui écrit M. Ruth d'Ans sur la condamnation aux galères de MM. Bourdin et Dubois, V, 170, 171 à la note.

**Neff** (Félix), à propos de la Grâce, I, 103, 113.

**Nemours** (le duc de). Ses rapports avec saint François de Sales, I, 273, 274, 275, aux notes, 278.

**Nemours** (Mme de) fille de Mme de Longueville, élève de Mme Le Maître, I, 375, 376; IV, 516. — Elle pose la première pierre de l'église de Port-Royal de Paris, II, 293, 294.

**Nervèse**, secrétaire de la chambre du

roi, auteur d'un *Discours funèbre à l'honneur de la mémoire de Henri IV*, I, 65, 66.

**Neufchâteau** (François de). Son *Essai sur les meilleurs Ouvrages écrits en prose francaise*, II, 430, 431 à la note. — Sa traduction d'un passage latin de Nicole sur Pascal, III, 389, 390.

**Neuville** (le père de), jésuite, prédicateur, III, 275 à la note.

**Nevers** (le duc Philippe de), neveu du cardinal Mazarin, III, 406 à la note; V, 482, 483.

**Newton** (Isaac), à propos de Pascal, II, 479.

**Newton** (Jean), à propos de la Grâce, I, 103, 113. — Lettre que lui écrit miss Hannah More sur Nicole, IV, 382 à la note.

**Nicaise** (l'abbé). Lettres que lui écrit l'abbé de Rancé : sur les coutumes monastiques, III, 567 à la note;—sur sa discussion avec Mabillon, III, 579; — sur la mort d'Antoine Arnauld, III, 586-588; V, 316; — sur Nicole, IV, 398, 399 à la note.

**Niceron** (le père), barnabite, énumère les ouvrages de Camus, évêque de Belley, I, 251. — Remarque de Niceron sur Montaigne, II, 412 à la note.

**Nicolai** (la présidente de), V, 75.

**Nicole**, avocat au Parlement, père de Pierre Nicole, IV, 302, 303.

**Nicole** (Pierre). Ce qu'il dit de Corneille, I, 184, 185. — Ce qu'il dit de M. de Saint-Cyran, I, 282, 285. — Il est l'adversaire de M. de Barcos dans Port-Royal, II, 215-219; IV, 306, 314. — Lettre que lui écrit Racine sur l'enjouement et le sérieux dans la controverse, II, 333, 334. — Il désapprouve la trop grande vénération des religieuses de Port-Royal pour M. de Saci, II, 369 à la note; IV, 387, 388. — Jugement de Nicole sur Montaigne, II, 396-403. — Sa coopération à la *Logique* de Port-Royal, II, 399-403; III, 431, 470 et suiv.; IV, 306. — Ce qu'il dit de la mémoire prodigieuse de Pascal, II, 461. — Son *Histoire des Provinciales*, III, 35-37. — Sa traduction latine des *Provinciales*, III, 145, 146. — Lettres de lui sur l'incrédulité, III, 236, 237. — Sa coopération à l'*Apologie pour les Religieuses de Port-Royal*; attaque de ce livre par Des Maretz de Saint-Sorlin; réfutation de cette attaque, III, 278 à la note, 279; IV, 322, 331 et suiv. — Nicole fait partie du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées* de Pascal, III, 303 et suiv. — Son livre *de l'Éducation d'un Prince*, III, 322. — Lettre de lui sur les rivalités des auteurs dans les ouvrages de l'esprit, III, 345, 346. — Il professe aux Écoles de Port-Royal, III, 401, 404, 434. — Son traité *de la vraie et de la fausse Beauté dans les Ouvrages de l'Esprit*, III, 433. — Le père Vavassor attaque sa préface latine du choix d'épigrammes publié par Messieurs de Port-Royal, III, 456, 457. — Nicole enseigne à M. de Tillemont la logique et l'histoire ecclésiastique, III, 521, 522. — Son opinion sur les austérités de la Trappe, III, 566. — Son avis dans la discussion de l'abbé de Rancé avec Mabillon, III, 579-583. — Son estime pour l'abbé de Rancé, III, 599.— Ses *Essais de morale*, II, 397; III, 630; IV, 349 et suiv. — Son opposition à une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 71. — Ses *Imaginaires*; examen du système de la *Foi humaine*; ses *Visionnaires*, IV, 82, 83, 298, 322-332. — Sa conduite lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 251 et suiv., 281-285, 295, 296. — Il place des fonds dans l'affaire de l'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 267-270. — Sa présentation au nonce du pape, IV, 286. — Sa famille; son éducation, IV, 302-305. — Sa liaison avec Antoine Arnauld et avec Pascal; son caractère; ses écrits; ses voyages; sa séparation d'avec Arnauld, IV, 306 et suiv.; V, 138. — Son livre de *la Perpétuité de la Foi*, IV, 301, 333 et suiv. — Sa coopération au *Nouveau Testament de*

*Mons*, IV, 322. — Son opinion sur la Grâce; controverse avec Antoine Arnauld, IV, 389 et suiv.—Part qu'il prend à la controverse sur le Quiétisme, IV, 394, 397. — Sa mort; ses obsèques : son testament, IV, 397, 398. — Lettre que lui écrit la sœur Élisabeth Le Féron sur la mort de Mlle de Vertus, IV, 514 à la note. — Première lettre qu'il écrit à Antoine Arnauld après leur séparation, IV, 552-556. — Il est proposé pour modèle à M. Le Tourneux, V, 76, 77. — Sa lettre à Mme de Bélisy sur M. de Pontchâteau, V, 109 à la note, 116 à la note. — Il assiste à la mort de M. de Pontchâteau, V, 114. — Son opinion sur des projets d'accommodement entre Antoine Arnauld et l'archevêque de Paris, V, 166, 167. — Il fait concorder le dogme de la Présence réelle avec l'explication cartésienne du témoignage des sens, V, 195, 196. — Sa correspondance avec Antoine Arnauld sur Malebranche, V, 222, 223, 249. — Sa lettre au père Quesnel sur Antoine Arnauld, V, 292, 293, — Portrait qu'il trace du père Bouhours, V, 301, 302 à la note. — Ce qu'il dit des auteurs de romans et de pièces de théâtre, V, 460, 461 à la note. — Sa conduite lors de la rupture de Racine avec Port-Royal, V, 465, 466.

**Nicole** (Charlotte), sœur du précédent, élève de Port-Royal, III, 293; IV, 305.

**Nicole** (le président), auteur de poésies galantes, cousin du père de Nicole, IV, 303.

**Nivelle** (de), abbé de Cîteaux, successeur de M. Boucherat, I, 330.

**Noailles** (le cardinal de), évêque de Châlons, puis archevêque de Paris, III, 295 et à la note. — Il succède à M. de Harlay comme archevêque de Paris, V, 129-132. — Prophéties de la sœur Rose relatives à lui, V, 414, 415. — Ordonnance du cardinal de Noailles contre le livre de l'*Exposition de la Foi* de M. de Barcos, V, 5, 416-420. — Racine écrit pour lui l'*Histoire abrégée de Port-Royal*, V, 508. — Visite du cardinal de Noailles à Port-Royal, V, 517. — Sa conduite lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 521 et suiv., 539 et suiv., 555 et suiv. — Réception à Port-Royal de la bulle *Vineam Domini* et d'un mandement du cardinal de Noailles, V, 534 et suiv.

**Noailles** (le maréchal de), frère du précédent. Sa mort, V, 560.

**Noailles** (le duc de), neveu du cardinal, V, 555.

**Nodier** (Charles), à propos de la liberté de la presse avant Louis XIV, II, 558 à la note.

**Noël** (le père), jésuite, contradicteur de Pascal sur la question du vide, II, 471-474.

**Nointel** (de), ambassadeur de France à Constantinople, IV, 342 à la note; V, 89.

**Nouet** (le père), jésuite, confesseur de Bussy-Rabutin prisonnier à la Bastille, III, 155, 156 — Ses sermons contre le livre de *la Fréquente Communion*, II, 182, 183, 185 à la note, 203, 207; IV, 131. — Il enseigne la rhétorique à M. Walon de Beaupuis, III, 494.

# O

**Oates** (Titus) accuse les catholiques d'Angleterre d'avoir conspiré contre Charles II, II, 199.

**Oberlin**, à propos de la Grâce, I, 103, 113.

**Ogier**, II, 71. — Il réfute un pamphlet du père Garasse, intitulé : *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, I, 318.

**Olier**, fondateur du séminaire et de

la congrégation de Saint-Sulpice, I, 11; II, 528, 529. — Dissentiment entre Nicole et lui, IV, 331.

**Olimpia** (dona). Son influence sur le pape Innocent X, son beau-frère, II, 509.

**Olivet** (l'abbé d'), II, 551; III, 529 à la note; V, 357. — Lettres que lui écrit Louis Racine, V, 480, 481 à la note, 511, 512.

**Olivétan** (d') traduit la Bible avec l'aide de Calvin, II, 356 à la note.

**Olonne** (Mme d'), IV, 443.

**Oppède** (d'), premier président du Parlement d'Aix, III, 146 à la note.

**Orange** (Guillaume d'). *Voy.* GUILLAUME.

**Orgny** (l'abbé d'), prêtre de la Mission. Lettre que lui écrit saint Vincent de Paul sur le livre de *la Fréquente Communion*, II, 192 à la note.

**Orléans** (Gaston duc d'). Sa mort, III, 558.

**Orléans** (Antoinette d'), à propos de l'institut des religieuses du Calvaire, I, 316.

**Orléans** (Henriette duchesse d'). *Voy.* HENRIETTE.

**Orléans** (la duchesse d'), mère du Régent, auteur de *Mémoires*, III, 491 à la note.

**Ormesson** (Olivier d'), II, 187 à la note.

**Ornano** (le maréchal d'). Sa liaison avec Arnauld d'Andilly, II, 251, 255 à la note.

**Ossat** (Arnaud d'), cardinal, obtient à Rome les bulles nécessaires pour la nomination de Jacqueline-Angélique Arnauld à l'abbaye de Port-Royal, I, 86.

**Otway**, poëte anglais, à propos de Rotrou, I, 182.

# P

**Pacifique** (le père), capucin. Son opinion sur la réforme de la mère Angélique, I, 97, 98, 233.

**Paley** (William), moraliste et théologien anglican, à propos de Montaigne, II, 420.

**Pallavicino** (Sforza), cardinal, II, 516.

**Pallu** (Victor), médecin. Sa conversion; sa retraite à Port-Royal; sa mort, II, 223-228, 239; IV, 188, 233.

**Pamiers** (M. de). *Voy.* CAULET.

**Pamphile** (le cardinal). *Voy.* INNOCENT X.

**Paolo** (Fra), historien, ami de Marc-Antoine de Dominis, I, 298 à la note.

**Papillon** (l'abbé), V, 91 à la note.

**Paris** (de), maître des requêtes, est envoyé comme intendant en Normandie avec le père de Pascal, II, 468.

**Paris**, prêtre, auteur de la *Vie de M. Pavillon*, évêque d'Aleth, IV, 249 à la note.

**Paris** (François de), diacre, III, 133; V, 426, 435.

**Pascal** (Martin), trésorier de France, grand-père de Blaise Pascal, II, 454.

**Pascal** (Étienne), intendant de Normandie, puis maître des requêtes et président à la Cour des Aides, père de Blaise Pascal, I, 125. — Éducation de son fils, II, 454 et suiv. — Conversion d'Étienne Pascal et de sa famille, II, 8, 474-478. — Il s'oppose au dessein de sa fille Jacqueline de se faire religieuse à Port-Royal, II, 481, 482. — Mort d'Étienne Pascal, II, 483.

**Pascal** (Mme), femme du précédent, mère de Blaise Pascal, II, 454.

**Pascal** (Blaise). Son influence religieuse, I, 14, 15. — Son style, I, 66; III, 232. — Corneille connut sa famille, I, 125, 126. — Son *Entretiens*, à propos de saint François de

Sales, I, 257-259. — Vauvenargues disciple de Pascal, I, 411, 412. — Sentiments royalistes de Pascal, II, 198. — Jugement de M. de Saci sur lui, II, 337, 338. — Pascal assiste aux conférences tenues à Vaumurier au sujet du Nouveau Testament de Mons, II, 359. — Ses rapports avec M. de Saci à Port-Royal; son entretien avec lui sur Épictète et sur Montaigne; son jugement sur Montaigne, II, 379 et suiv., 444. — Points de comparaison entre Montaigne et lui, II, 422, 425, 426, 435-439, 444, 445, 448, 449, 451. — Son éducation; son esprit; son caractère; sa vocation, II, 455 et suiv. — Ses expériences sur le vide; les jésuites le contredisent, II, 470-474. — Sa première conversion, II, 474-479. — Sa mauvaise santé, II, 458, 469, 471, 472, 479. — Ses entretiens avec Descartes, II, 470, 471 à la note. — Ses premières relations avec Port-Royal, II, 480 et suiv. — Il s'oppose à l'entrée de sa sœur Jacqueline à Port-Royal, II, 483-495. — Vie mondaine de Pascal, II, 483, 492 à la note, 495-497. — Son accident au pont de Neuilly; sa seconde conversion; M. Singlin le reçoit comme pénitent à Port-Royal, I, 472, 476; II, 377-379, 497 et suiv. — Sa correspondance avec Fermat, II, 496; III, 251-253. — Ses *Lettres provinciales;* leur origine; leur mérite littéraire, II, 526 et suiv.; III, 9 et suiv. — Sa discussion avec Antoine Arnauld sur l'orthodoxie du pape, III, 26-32. — Nature du génie de Pascal, II, 44, 45; III, 39-44, 48-51, 54-56. — Son opinion sur l'âme des bêtes, III, 40. — Ce qu'il dit de la comédie, III, 49-51. — Points de comparaison entre Démosthène et lui, III, 47, 83, 86, 87. — Sa déclaration sur les *Provinciales* un an avant sa mort, III, 78, 79. — Impression produite sur lui par le miracle de la Sainte-Épine, III, 118-121. — On lui attribue la *Réponse au Rabat-joie des Jansénistes*, III, 121. — Divers jugements sur les *Provinciales*, III, 136-138. — Conséquences théologiques des *Provinciales*, III, 138 et suiv. — Traduction latine des *Provinciales* par Nicole, III, 145, 146.— Condamnation des *Provinciales* par le Parlement d'Aix, puis par une commission de prélats et de théologiens, III, 145-148. — Les *Provinciales* attaquées dans le livre de *l'Église gallicane* de M. de Maistre, III, 161 et suiv.— Conséquences morales des *Provinciales;* la morale des honnêtes gens, III, 191 et suiv. — Analogie de Pascal avec Molière et avec La Bruyère, III, 195 et suiv.; V, 324. — Idée d'un entretien entre lui et Molière, III, 210-212. — Les dernières années de Pascal; son projet d'un grand ouvrage sur la religion, III, 245 et suiv. — Son retour à la géométrie; il propose publiquement des problèmes, III, 247 et suiv. — Ses mortifications; sa charité, III, 253 et suiv., 300. — De la sainteté, à propos de Pascal, III, 271-276. — Persécution pour le Formulaire; dissidence de Pascal avec Port-Royal, III, 18-20, 277 et suiv. — Mort de sa sœur Jacqueline, III, 285, 286. — Amour de Pascal pour la vérité, III, 288, 289. — Rôle de sa sœur Jacqueline auprès de lui, II, 499; III, 289-293. — N'a-t-il pas eu, sur la fin de sa vie, un égarement de raison? III, 293-297. — Sa mort, III, 300-302. — Ses *Pensées;* leur publication, III, 23, 24, 303 et suiv., 613-618. — Son opinion sur la justice humaine, III, 312, 313. — Admiration qu'excitent les *Pensées*, III, 320, 321. — Discours de Pascal *sur la Condition des Grands*, III, 322. — Diverses éditions des *Pensées*, III, 324, 325. — Réaction contre les *Pensées;* attaques, défense, III, 325 et suiv. — Conversation de Pascal; plan des *Pensées*, III, 347 et suiv. — La méthode des *Pensées* opposée à celle de Descartes, III, 350-352. — Points de ressemblance entre Pascal, La Rochefoucauld, Montaigne et Hobbes, III, 356-363, 369. — Composition et style des *Pensées*, III, 385-393. — Ce

ulation chez
2. — Sa mé-
lphabet, III,
e Port-Royal
III, 471-473,
sur les *Élé-*
'Antoine Ar-
Manière dont
de la félicité
3 à la note. —
IV, 308-313.
cartésianisme,
Son influence
38.
sœur aînée du
ER (Mme).
sœur de Blaise
Port-Royal sous
nte-Euphémie,
79 454. — Son
n, I, 125-127;
69. — Elle joue
le cardinal de
67. — Conver-
II, 478. — Elle
être religieuse à
on de son père,
t de son père;
n à exécution;
re, II, 483-495.
Périer, sa sœur,
Pascal, II, 499-
écrit à Mme Pé-
cle de la Sainte-
— Ses vers sur
. — Ce qu'elle
s de Pascal, III,
rôle auprès de
285, 286, 289-
lors de la per-
rmulaire; lettre
et à la sœur An-
an, III, 277-285,
ort, III, 276, 282,
29. — Son inter-
Bail et de Contes,
), ami et admi-
ne, II, 447. — Son
*sées*, III, 52 à la
dversaire des jé-
80.
Havie), religieuse
de Port-Royal, signe le Formulaire, IV, 113, 114.
**Pasteur**, confesseur des religieuses de Port-Royal, IV, 180 à la note.
**Patin** (Gui), I, 309 à la note; II, 96, 534 à la note, 538. — Ce qu'il dit de Pierre Camus, évêque de Belley, I, 253 à la note. — Portrait qu'il trace d'Antoine Arnauld, II, 178. — Son opinion sur le miracle de la Sainte-Épine, III, 115, 116.
**Patrix**, poëte, officier du duc d'Orléans, prête une maison à Pascal, II, 558.
**Patru**, avocat, I, 66; II, 80. — Patru grammairien, III, 467. — Lettre que lui écrit d'Ablancourt sur l'éloquence d'Antoine Le Maître, I, 377 à la note.
**Paul V**, pape. Discussions sur la Grâce, terminées par lui, I, 262.
**Paulin** (saint). Sa conversion comparée à celle d'Antoine Le Maître, I, 388, 389.
**Pavillon**, évêque d'Aleth, II, 369 à la note. — Pèlerinage de Lancelot à Aleth, I, 442. — Mot de M. Pavillon sur Port-Royal, III, 556. — Ses consultations avec l'abbé de Rancé, III, 562, 563. — Il signe le Formulaire, III; 619, 622. — Visite que lui rend M. Hamon, IV, 230. — Ses sermons, sa nomination à l'évêché d'Aleth, IV, 248-251. — Son refus de signer le Formulaire, IV, 247, 251 et suiv. — Il signe une lettre de soumission au pape, suivie de la paix de l'Église, IV, 281-285. — Visite que lui rend Nicole, IV, 367. — Participation de M. Pavillon à la conversion du prince et de la princesse de Conti, IV, 422 et suiv. — Sa mort, V, 6.
**Pavillon** (Balthazar), ecclésiastique du voisinage de l'abbaye de Fontevrault, II, 135, 136 à la note.
**Peiresc**, ami de Malherbe, II, 79 à la note, 251.
**Pelletier**, chanoine de Reims. Lettre que lui écrit l'abbé Fleury sur la doctrine janséniste, II, 159, 160.
**Pellisson**, II, 373 à la note; V, 147-149 à la note. — Son recueil de passages des Pères, II, 363. — Son

amitié pour M. Le Tourneux, V, 63, 70.

**Pembrok**. *Voy*. Archange (le père).

**Pepin** (Guillaume), prédicateur. Son sermon contre la mode, I, 53 à la note.

**Pepin**, ami de Charles Perrault, II, 539.

**Perdreau** (la sœur Dorothée), religieuse de Port Royal, signe le Formulaire, IV, 113, 114, 300.

**Péréfixe** (Hardouin de Beaumont de), précepteur de Louis XIV, puis évêque de Rhodez, et archevêque de Paris, II, 351 ; III, 436 ; IV, 49, 74. — M. de Saci lui est présenté, II, 352. — Mort de M. de Péréfixe; M. de Harlay lui succède comme archevêque de Paris, II, 358. — M. de Péréfixe fait examiner en Sorbonne la *Lettre* d'Antoine Arnauld *à un Duc et Pair*, II, 533 à la note. — Déclaration qu'il obtient sur Pascal de M. Beurier, curé de Saint-Étienne-du-Mont, III, 302, 319. — Visite de félicitation que lui fait Lancelot, IV, 74-76. — Conduite de M. de Péréfixe envers Port-Royal, IV, 74 et suiv. — Son mandement prescrivant la signature du Formulaire; son système de la *Foi humaine*, IV, 82, 83. — Ses visites à Port-Royal; interrogatoire qu'il fait subir aux religieuses, IV, 83 et suiv. — Sa maladie; prière que font pour lui à saint Laurent les religieuses de Port-Royal, IV, 97, 98. — Sa conduite aux scènes du 21 et du 26 août 1664, IV, 98 et suiv. — Sa visite au monastère des Champs, IV, 120. — Il défend de lire dans son diocèse le *Nouveau Testament de Mons*, IV, 273. — Visite que lui rendent Antoine Arnauld et l'abbé de Lalane, IV, 289. — Sa conduite lors de la délivrance de M. de Saci, prisonnier à la Bastille, II, 345, 346 ; IV, 289, 290. — Requête que lui adressent les religieuses de Port-Royal, IV, 295, 296.

**Péreyret** (le docteur), II, 518.

**Périer** (Florin), conseiller en la Cour des Aides de Clermont, mari de Gilberte Pascal, II, 454, 470, 474, 478; III, 110. — Part qu'il prend à la publication des *Provinciales*, II, 557 à la note, 558-560.

**Périer** (Mme), femme du précédent, sœur de Pascal. Ce qu'elle dit des sentiments royalistes de son frère, II, 198. — Sa *Vie de Pascal*, II, 378 à la note; III, 315. — Sa famille; son mariage, II, 454. — Ce qu'elle dit de l'éducation et du caractère de son frère, II, 455 et suiv., 542. — Conversion de sa famille, II, 478. — Lettres que lui écrit Jacqueline Pascal, sa sœur, sur la conversion de leur frère, II, 499-502. — Sa fille Marguerite, objet du miracle de la Sainte-Épine, III, 111.—Mme Périer raconte les dernières années de Pascal, son retour à la géométrie, ses mortifications, sa charité, sa mort, III, 247 et suiv. — Sa conduite lors de la publication des *Pensées* de Pascal; lettres que lui adresse Brienne; ses lettres au duc de Roannez et à M. Vallant, III, 304 et suiv. — Les fils de Mme Périer, élèves des Écoles de Port-Royal et de M. Walon de Beaupuis, III, 496, 504. — Lettre de Mme Périer à M. Vallant sur Domat, V, 358 à la note.

**Périer** (Étienne), fils des précédents, neveu de Pascal, auteur d'une préface de ses *Pensées*, III, 246 à la note, 288, 315-317. — Il représente la famille de Pascal auprès du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées*, III, 304 et suiv.

**Périer** (Jacqueline), sœur du président, pensionnaire et postulante à Port-Royal, III, 132 et à la note. — Sa sortie de Port-Royal, IV, 24.

**Périer** (Marguerite), sœur de la précédente, II, 378, 380, aux notes. — Elle rapporte une déclaration faite par Pascal sur les *Provinciales* un an avant sa mort, III, 78, 79. — Elle est guérie d'une tumeur lacrymale par l'attouchement de la Sainte-Épine, III, 108-112, 131-133. — — Sa mort, III, 132, 133. — Lettre d'elle sur l'exaltation de ses compagnes à la reprise de la persécution

contre Port-Royal, IV, 10, 11. — Sa sortie de Port-Royal, IV, 24.

**Périer**, agent des jansénistes français à Nordstrand, lors de l'endiguement de cette île, IV, 270.

**Perrault** (Charles), membre de l'Académie française, raconte l'origine des *Provinciales*, II, 539, 540. — Son éloge des *Provinciales*, II, 550. — Il écrit en faveur d'Antoine Arnauld condamné en Sorbonne, III, 90. — Son recueil des *Hommes illustres* du dix-septième siècle, V, 316, 317. — Il adopte le cartésianisme, V, 200. — Sa réponse à la dixième satire de Boileau; lettre que lui écrit à ce sujet Antoine Arnauld, V, 340, 341. — Il est consulté sur l'ode de Racine intitulée *la Nymphe de la Seine*, V, 448.

**Perrault** (le docteur), frère du précédent, II, 540.

**Perseigne** (Adam de), I, 359.

**Petau** (le père Denys), jésuite, condisciple de M. de Saint-Cyran, I, 282, 283; III, 66. — Il réfute le livre de *la Fréquente communion*, II, 184; III, 155. — Antoine Arnauld répond à cette réfutation dans le livre de *la Tradition de l'Église sur la Pénitence et la Communion*, II, 189. — Les *Dogmes théologiques* du père Petau, III, 166. — Il est cité dans la *Logique* de Port-Royal, III, 478. — Ce qu'il dit de saint Augustin, IV, 390.

**Petit**, intendant des fortifications à Rouen, II, 470, 478.

**Petit**, libraire de Port-Royal, II, 555-557.

**Petit** (Mme), femme du précédent, II, 556.

**Petit-Didier** (Mathieu), bénédictin. Son *Apologie des Lettres provinciales*, III, 156 à la note, 158.

**Petitot**, auteur d'une *Notice sur Port-Royal*, I, 18, 306, 470 à la note; II, 154, 206 à la note, 271 à la note, 317; III, 124. — Son réquisitoire contre le jansénisme, III, 508.

**Petitpied** (le docteur), IV, 343 à la note, 392. — Son exil, son exclusion de la Sorbonne, V, 525.

**Phelyppeaux de La Vrillière**, secrétaire d'État au moment de la condamnation des *Provinciales*, III, 146-148.

**Philérème** (l'abbé), pseudonyme de M. de Barcos, II, 218 à la note.

**Philippe-Auguste**, roi de France. Tradition fabuleuse qui fait de lui le fondateur de Port-Royal, I, 40, 41.

**Phyllarque**, pseudonyme du père Goulu, II, 61 à la note.

**Picard**, laquais de Pascal, II, 559 à la note.

**Picoté**, prêtre de Saint-Sulpice, confesseur du duc de Liancourt, II, 527, 528, 529 à la note.

**Pie IV**, pape, II, 180.

**Pie V**, pape. Sa bulle contre Baïus, à propos de l'Augustinus, II, 136, 147, 149, 150 à la note, 152, 508, 518.

**Pierre**, religieux des Vaux de Sernai, raconte le dévouement de Mathilde de Garlande, fondatrice de Port-Royal, au siége de Ménerbe, I, 43-45.

**Pierrecourt** (de), capitaine aux gardes, nom qui désigne sans doute la même personne que le suivant, V, 48 à la note.

**Pierrepont** (de), lieutenant des gardes du corps, V, 48.

**Pinchesne**, neveu de Voiture, dont il publie les *Lettres*, II, 55.

**Pinel** (le père), de l'Oratoire de Juilly, V, 433.

**Pinel** (Mme), II, 502.

**Pinette**, fondateur de la maison de l'Institution de l'Oratoire, à Paris, IV, 427, 491, aux notes; V, 366.

**Pinthereau** (le père), jésuite, auteur de divers écrits contre le jansénisme, I, 292, 295, 497, aux notes. — Sa polémique contre M. Hallier, III, 45.

**Pirot** (le père), jésuite. Son *Apologie pour les Casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, III, 84 à la note, 141, 142, 144 à la note.

**Pirot**, docteur et professeur de Sorbonne, grand vicaire du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, V, 522, 523.

**Pisani** (le marquis de), fils de Mme de Rambouillet. Ce qu'il dit de Mme de Sablé, II, 258, 259.

**Pisieux** (Mme de), abbesse de Mau-

buisson, remplacée par Angélique d'Estrées, I, 83, 84.
**Pithou** (Pierre et François), jurisconsultes, I, 323; III, 546 à la note.
**Plassac** (de). Ses lettres sur Montaigne, II, 447, 449, aux notes.
**Plelx** (de), avocat, I, 87.
**Plessis-Bellière** (Mme du), IV, 496.
**Plessis-Guénégaud** (Mme du), cousine de M. de Choiseul, évêque de Comminges, IV, 60.
**Plessis-Praslin** (le maréchal du), frère de M. de Choiseul, évêque de Comminges, IV, 60.
**Poissy** (Magdelaine de). Plaidoyers d'Antoine Le Maître pour et contre elle, I, 379.
**Poligné**, chapelain de Port-Royal, V, 40, 41, 53.
**Pollet**, donné comme confesseur aux religieuses de Port-Royal par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, V, 548, 549.
**Pomponne** (Simon Arnauld, marquis de), fils d'Arnauld d'Andilly, II, 249, 352, 353; III, 292, 293, 531 à la note; IV, 289, 290, 398. — Sa conduite lors d'une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 64 et suiv. — Il est nommé secrétaire d'État; sa disgrâce, IV, 160, 161, 402 et suiv.; V, 49, 50. — Il mène Antoine Arnauld, son oncle, à Saint-Germain, pour la présentation au roi, IV, 287, 288. — Son ode *sur la Sagesse*, IV, 415 à la note. — Sa visite à Antoine Arnauld chez Mme de Saint-Loup, V, 12. — Son rappel au Conseil en qualité de ministre d'État, V, 50-52, 305-307. — Sa conduite dans l'affaire de la Régale; lettres écrites à ce sujet par Antoine Arnauld, V, 134-137. — Lettre de M. Fouquet, évêque d'Agde, à M. de Pomponne sur le père Du Breuil, V, 186 à la note.
**Pomponne** (Mme de), femme du précédent, II, 345, 352, 353, 367 à la note; IV, 405 à la note.
**Pomponne** (le marquis de), fils des précédents, V, 589.
**Pomponne** (l'abbé de), frère du précédent, publie les *Négociations* d'Henri Arnauld, son grand-oncle, I, 390 à la note. — Il apprend à Rome la mort d'Antoine Arnauld, V, 315.
**Pomponne** (Mlles de), sœurs du précédent, élèves de Port-Royal, IV, 300, 403 à la note; V, 36, 37.
**Pontac** (de), premier président du Parlement de Bordeaux, III, 146 à la note.
**Pontcarré** (Mme de). Don de vingt-quatre mille livres qu'elle fait à Port-Royal, I, 332.
**Pontchartrain** (le comte de), chancelier, V, 526, 558 à la note, 586 à la note.
**Pontchâteau** (de), II, 348, 349; IV, 389. — Sa retraite à Port-Royal, II, 287, 289, 290, 291. — Il travaille à la délivrance de M. de Saci, prisonnier à la Bastille, II, 351. — Il surveille l'impression à Amsterdam du *Nouveau Testament de Mons*, II, 357. — Il surveille l'impression des *Provinciales*, II, 557, 560, aux notes, 562. — Son zèle au moment de la condamnation d'Antoine Arnauld en Sorbonne, III, 11 à la note, 88, 92, 100, 101. — Sa coopération à la *Réponse au Rabat-joie des Jansénistes*, III, 121, 122. — Son humilité à Port-Royal, III, 255. — Sa lettre à Mlle Gallier sur Racine, III, 517 à la note; V, 111. — Lettre qu'il écrit à l'abbé Le Roi au sujet de la discussion de celui-ci avec l'abbé de Rancé sur les austérités de la Trappe, III, 574, 577. — Jugement de M. de Pontchâteau sur M. de Contes, doyen de Notre-Dame, IV, 28, 29. — Il place des fonds dans l'affaire de l'endiguement de l'île de Nordstrand, IV, 267-270. — Ses lettres à M. de Neercassel, III, 144 à la note; IV, 334, 337, 348, 380, aux notes; V, 103. — Sa lettre à la duchesse d'Épernon, sa sœur, sur les *Essais de Morale* de Nicole, IV, 362, 363. — Il désapprouve une lettre de soumission adressée par Nicole à M. de Harlay, archevêque de Paris, IV, 373, 375. — Lettre que lui écrit Antoine

Arnauld sur Nicole, IV, 378. — Lettre de M. de Pontchâteau à Mlle Gallier sur le retour de Nicole à Paris, IV, 385, 386. — Ses lettres à la duchesse d'Épernon, sa sœur, IV, 362, 363, 525, 526, 530; V, 110-112. — Il quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 38. — Sa jeunesse; sa pénitence; ses voyages; sa mort; miracles après sa mort, V, 98 et suiv. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld exilé; visites qu'il lui rend, V, 145, 146, 168.

**Pontis** (de), lieutenant au régiment des gardes, devient l'un des premiers solitaires de Port-Royal, I, 61, 62, 128, 410; II, 287. — Sa mort, II, 288. — Ses *Mémoires*, I, 329; II, 288 à la note.

**Porée** (le père), jésuite, II, 167; III, 66, 77 à la note.

**Poultier** (le père), capucin, V, 95 à la note.

**Poupleche**, confesseur des religieuses de Port-Royal, IV, 180.

**Pourlans** (la mère Jeanne de Saint-Joseph de), religieuse de l'abbaye du Tard, puis prieure de Port-Royal, I, 333, 334.

**Pradon**. Concurrence de sa *Phèdre* et de celle de Racine, V, 482, 483.

**Préfontaine** (de), secrétaire de Mademoiselle, duchesse de Montpensier, II, 274 à la note.

**Premare** (le père), jésuite, III, 66.

**Presles** (Raoul de), traducteur de la Bible au quatorzième siècle, II, 356 à la note.

**Preost** (de), lieutenant de vaisseau, neveu de Du Fossé, recommandé par son oncle à M. de Pomponne, V, 513, 514 à la note.

**Préville** (de), pseudonyme du père Pithereau, I, 292, 295, 497, aux notes.

**Prévost** (l'abbé), à propos de Pascal, II, 564 à la note.

**Prières** (l'abbé de), I, 282 à la note, 322, 342, 343 à la note, 503.

**Prienne** (de), conseiller d'État, III, 128, 129.

**Probenques** (Mlle de), fille de l'institut de l'Enfance, V, 598, 599.

**Prosper d'Aquitaine** (saint), à propos de M. de Saint-Cyran, I, 282.

**Prost** (Jean). Son assassinat; plaidoyer d'Arnauld l'avocat, I, 69, 70.

**Puisieux** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**Pure** (l'abbé de), à propos des Satires de Boileau, V, 325.

**Pussort** (Henri), conseiller d'État, rapporteur dans l'affaire du partage entre les religieuses des Champs et celles de Paris, IV, 299.

# Q

**Quersaillou** (de), moine bernardin, prononce plusieurs sermons à Port-Royal, I, 105 à la note.

**Quesnay** (le docteur), confondu par Napoléon avec le père Quesnel, III, 189.

**Quesnel** (le père), de l'Oratoire, écrit l'Histoire d'Antoine Arnauld, II, 16, 17. — Extraits, publiés par lui, de lettres de Balzac à Chapelain sur Antoine Arnauld, II, 68, 69. — Ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*; condamnation de ses cent et une Propositions, II, 100; III, 500. — Son opinion sur la liberté et la grâce, II, 136. — Ses sentiments royalistes, II, 199. — Sa discussion avec Melchior Leydecker sur la condamnation à Rome des Propositions de Jansénius, III, 26-32. — Il est confondu par Napoléon avec le docteur Quesnay, III, 189. — Sa lettre au père

Du Breuil au sujet de la discussion de l'abbé de Rancé avec Mabillon sur *la Sainteté et les Devoirs de la Vie monastique*, III, 580-582. — Sa lettre à l'abbé de Rancé sur Antoine Arnauld, III, 587, 588. — Son jugement sur ce dernier, III, 599, 600.—Lettre de Nicole au père Quesnel, servant de préface au tome II du *Traité de la Grâce générale*, IV, 312, 313. — Controverse du père Quesnel avec Nicole sur la Grâce, IV, 389, 390.— Sa lettre à Antoine Arnauld lors de la dernière persécution de Port-Royal, V, 47-49. — M. Le Tourneux prêche à sa place le carême à Saint-Benoît, V, 64. — Lettres d'Antoine Arnauld au père Quesnel, V, 156, 157, 223 à la note. — Le père Quesnel se retire à Bruxelles auprès d'Antoine Arnauld; sa correspondance avec le père Du Breuil, V, 175, 177 et suiv. — Lettre que lui écrit Nicole sur la controverse d'Antoine Arnauld avec Malebranche, V, 292, 293. — Lettre du père Quesnel au père Du Breuil sur la mort d'Antoine Arnauld, V, 311-313. — Jugement sur le père Quesnel, V, 319, 320. — Son arrestation à Bruxelles, V, 528. — A-t-il coopéré à la lettre burlesque adressée par les jansénistes au comte d'Avaux? V, 531, 532.

**Quinault** répond à cinq questions d'amour proposées par Mme de Bregy, IV, 164. — Quinault à propos des Satires de Boileau, V, 325.

# R

**Rabardeau** (le père), jésuite. Sa réfutation du règlement de conduite donné par M. de Saint-Cyran à Mme de Guemené est la première occasion du livre de *la Fréquente Communion*, II, 170.

**Rabelais** (François), I, 154. — Un point de comparaison entre lui et Montaigne, II, 419.

**Racan** (de). Le cas qu'il fait du père Garasse, I, 319 à la note. — Ce qu'il dit de Balzac, II, 58. — Son ode à Bussy, à propos de Montaigne, II, 411, 412.

**Racine** (Jean), grand-père de Racine, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, V, 439.

**Racine** (Mme), née Marie Desmoulins, femme du précédent, grand'-mère de Racine, passe à Port-Royal les dernières années de sa vie, I, 500; V, 439, 440.

**Racine** (Jean). Son souvenir est intimement lié à celui de Port-Royal, I, 26. — Son *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, I, 49; III, 123. — Ce qu'il dit d'Arnauld l'avocat, I, 63 à la note. — Ce qu'il dit de la charité de Port-Royal, I, 111, 112 à la note. — Rapprochement de la *journée du guichet*, avec une scène d'*Esther*, I, 117, 118. — Racine ne mentionne pas *Polyeucte* parmi les chefs-d'œuvre de Corneille, I, 142, 143. — A quelle famille de poëtes appartient Racine? I, 161. — Lecture d'Amyot faite par lui à Louis XIV, I, 184. — Ce qu'il dit de l'éloquence d'Antoine Le Maître, I, 378, 379 à la note. — Un point de comparaison entre Antoine Le Maître et Racine, I, 392. — Il reçoit à Port-Royal des leçons d'Antoine Le Maître, I, 400. — Liaison de la famille de Racine avec Port-Royal, I, 500. — Il célèbre les fruits des jardins de Port-Royal, II, 259, 260. — Sa lettre à Nicole sur l'enjouement et le sérieux dans la controverse, II, 333, 334. — Dispersion de Port-Royal des Champs, où Racine était écolier, III, 103, 390. — Sa lettre à l'abbé Le Vasseur sur les relations du cardinal de Retz avec les jansénistes, III, 131. — Son éducation à Port-Royal; ses maîtres : M. Le Maître, M. Hamon, I, 399,

400, 406; III, 404, 425 à la note, 427. — Ce qu'il dit de l'éducation des jeunes filles à Port-Royal, IV, 11, 12. — Son jugement sur la sœur Eustoquie de Bregy, IV, 167, 168. — Sa réponse aux *Visionnaires* de Nicole, IV, 332. — Sa lettre sur la conversion du prince de Conti, IV, 431. — Son entretien avec M. de Harlay, archevêque de Paris, lors d'une visite de celui-ci à Port-Royal, V, 21. — Jugement de M. de Pontchâteau sur les vers de Racine, V, 111. — Lettre de Racine à sa tante sur la nomination du cardinal de Noailles à l'archevêché de Paris, V, 130-132. — Son dévouement à Port-Royal, V, 125, 126, 132, 133. — Son admiration pour le livre d'Antoine Arnauld contre le docteur Mallet, V, 142. — L'épitaphe d'Antoine Arnauld par Racine, V, 314. — Racine à propos des trois dernières Épîtres de Boileau, V, 342, 347, 348. — L'abbé Du Guet auditeur d'*Athalie*, V, 389. — Lettre de Racine à M. de Bonrepaux sur la conversion de Mme de La Fayette, V, 393 à la note. — La famille de Racine; son enfance; ses vers sur Port-Royal des Champs; ses premiers essais, V, 438-448. — Son séjour à Uzès; son retour à Paris; sa liaison avec Boileau, V, 452-458. — Sa séparation d'avec Port-Royal; ses deux *lettres* anti-jansénistes, II, 267, 577, 578; III, 199, 200, 514, 516, 517; V, 451, 452, 458-468. — Connut-il Pascal? V, 468. — Son plein éclat; son génie; action de Boileau sur lui, V, 469-482. — Sa réconciliation avec Port-Royal, IV, 396; V, 482-488. — *Esther; Athalie*, V, 489-506. — Dernières années de Racine; sa disgrâce; sa mort; son testament, V, 507-515.

**Racine** (Louis), fils du précédent, I, 424; V, 439 à la note. — Ses lettres à l'abbé d'Olivet, V, 480, 481 à la note, 511, 512.

**Racine** (la mère Agnès de Sainte-Thècle), tante de Racine, remplace comme prieure la mère Du Fargis, élue abbesse après la mort de la mère Angélique, V, 96. — Elle succède comme abbesse à la mère Du Fargis, V, 125. — Lettre que lui écrit Racine après la nomination du cardinal de Noailles comme archevêque de Paris, V, 130-132. — Lettre de rupture qu'elle adresse à Racine, V, 458, 459. — Sa mort, V, 515.

**Racine** (l'abbé Bonaventure), II, 103, 112 à la note, 465 à la note, 471 à la note. — Son *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, III, 378 à la note; V, 170 à la note.

**Raconis** (Abra de), évêque de Lavaur, prend part à la discussion soulevée par le livre de *la Fréquente Communion*, II, 185, 186; V, 337.

**Ragot**, IV, 553.

**Raigecourt** (Mme de). Lettre que lui écrit Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, sur l'abbé Du Guet, V, 407.

**Rambouillet** (la marquise de). Sa mascarade à Pomponne, II, 252, 253.

**Ramus** (Pierre), III, 440, 450, 451. — La *Logique* de Port-Royal relève en partie de ses écrits, III, 471, 478.

**Rancé** (Armand-Jean Le Bouthillier de), abbé de la Trappe. Ses rapports avec le cardinal de Retz, III, 126. — L'abbé de Rancé en face de Port-Royal; son caractère, III, 554-560. — Sa retraite à Véretz, III, 560-563. — Sa contestation avec M. Le Roi, abbé de Haute-Fontaine, sur les austérités de la Trappe, III, 564 et suiv. — Son traité *de la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique*; sa discussion à ce sujet avec Mabillon, III, 577-583. — Sa discussion avec M. de Tillemont, à la suite d'une visite de M. Walon de Beaupuis à la Trappe, III, 498, 499, 584 et suiv. — Son démêlé avec M. Floriot, III, 598 et à la note. — Ses rapports avec le parti janséniste, III, 562-564, 585 et suiv. — Visite que lui rend M. Hamon, IV, 230. — Sa lettre à l'abbé Nicaise sur Nicole, IV, 398, 399 à la note. — Ses lettres au même sur la mort d'Antoine Arnauld, III, 586-589; V, 316. — L'abbé Du Guet et M. du

Charmel lui amènent la sœur Rose, V, 414.

**Ramdan** (le comte de). Sa mort au siége d'Isoire, I, 59.

**Rantzau** (la mère Marie-Élisabeth de), religieuse au couvent des Annonciades. Ses discussions avec la sœur Angélique de Saint-Jean, IV, 129, 130, 133, 145-150.

**Raphaël Sanzio**. Un point de comparaison entre M. Hamon et lui, IV, 221, 222.

**Rapin** (le père), jésuite, auteur d'une *Histoire du Jansénisme*, I, 282 à la note, 287, 289, 290 à la note, 295 à la note, 304 à la note, 306 à la note, 491 à la note ; II, 135, 136 et à la note, 529 à la note ; III, 66, 456 ; IV, 471. — Ce qu'il dit du père Garasse, I, 319, à la note. — Ce qu'il dit de M. de Saint-Cyran, I, 484 à la note ; II, 31, 204, 212. — Ses poésies latines sur la mort du jeune Mancini, III, 405. — Il célèbre, dans ses *Jardins*, la terre de Liancourt, IV, 440.

**Ravignan** (le père de). Sa brochure *de l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, à propos de Pascal, III, 79, 80 à la note.

**Rebouiet**, auteur d'un *Voyage de Suisse*, II, 196, 197 à la note.

**Rebours** (de), confesseur des religieuses de Port-Royal, I, 475, 476 ; II, 30, 31. — Lettres que lui écrit M. de Saint-Cyran, I, 441 à la note, 448, 462 à la note, 463 à la note ; II, 421 ; III, 398, 399, 420. — M. de Saint-Cyran le dirige du fond de sa prison de Vincennes, II, 8. — M. de Rebours dirige M. Walon de Beaupuis, III, 495. — Il est éloigné de Port-Royal par M. Bail, IV, 31. — Il met M. de Pontchâteau en relation avec M. Singlin, V, 100.

**Recourt** (de), pseudonyme de Nicole, IV, 315 à la note.

**Réginald** (le père Valère), jésuite, loué par saint François de Sales, maltraité par Pascal, III, 65.

**Regnard**, à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 238.

**Régnier** (Mathurin), à propos de Pierre Mathieu, I, 71 à la note. — A propos de Rotrou, I, 165, 168, 183.

**Régnier Des Marais** (l'abbé), l'un des premiers grammairiens français, III, 493.

**Remond** Lettres que lui écrit Leibnitz, à propos du système philosophique de Malebranche, V, 206 à la note.

**Renaudot** (Isaac et Eusèbe), médecins, rédacteurs de la *Gazette de France*, témoins du miracle de la Sainte-Epine, III, 115, 116.

**Renaudot** (l'abbé). Ses rapports avec Nicole, IV, 342, 343 à la note, 396. — Boileau lui adresse sa douzième Épître, V, 343, 346, 347.

**Retard**, curé de Magny. Retraite chez lui de quelques élèves des Écoles de Port-Royal, III, 403, 502 à la note.

**Retz** (Paul de Gondi, cardinal de), coadjuteur de l'archevêque de Paris, puis archevêque lui-même. Ce qu'il dit de la princesse de Guemené, I, 365-367. — Il sollicite la levée de l'interdiction de M. Singlin, I, 475. — Ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, I, 488, 489. — Son éloge par Balzac, II, 76, 77. — Ce qu'il dit du caractère de M. de Gondi, archevêque de Paris, son oncle, II, 202. — Ses visites à Port-Royal, II, 297, 298 ; IV, 411, 412. — Il eut saint Vincent de Paul pour précepteur, II, 430. — Son emprisonnement, II, 522, 523. — Il revendique l'archevêché de Paris, III, 94, 95. — Il fait instituer M. Singlin comme supérieur officiel de Port-Royal, III, 123. — Excursions du cardinal de Retz en Allemagne et en Hollande, III, 123 et suiv. — Ses relations avec Port-Royal, III, 123 et suiv. — L'abbé d'Aubigny défend ses droits pendant son voyage à Rome, III, 511, 512. — Lettre, attribuée aux jansénistes, maintenant les droits du cardinal de Retz à l'archevêché, IV, 8. — Sa démission ; M. de Marca le remplace, IV, 48. — Visite que lui rend Nicole à Chambéry, IV, 367. — Sa mort, IV, 368.

**Rey**, confesseur des religieuses de Port-Royal, IV, 180 à la note.

**Reynolds** (Josué), peintre anglais, nie l'existence de la vocation naturelle, III, 520.

**Ribadeneyra**, auteur d'une *Vie de saint Ignace de Loyola*, III, 73 à la note.

**Ribeyran** (de), archidiacre de Comminges, approbateur des *Pensées* de Pascal, III, 321 à la note, 385, 387.

**Ribeyre** (de), premier président à la Cour des Aides de Clermont. Lettre que lui adresse Pascal pour la défense des *Provinciales*, II, 474.

**Riccoboni**, acteur. Discussion entre Diderot et lui, I, 158.

**Richelet**, grammairien, II, 278, 279 à la note.

**Richelieu** (le cardinal de). Jacqueline Pascal joue devant lui dans une comédie d'enfants, I, 125. — Ce qu'il dit de M. de Saint-Cyran, I, 282 à la note. — Le *Mars Gallicus* de Jansénius, dirigé contre la politique de Richelieu, I, 307, 308. — Ses relations avec M. de Saint-Cyran ; ses griefs contre lui, I, 314-316, 320-323, 343, 344, 487 et suiv.; II, 22, 24; IV, 87. — Son antipathie pour la princesse de Guemené, I, 365. — Magnificences du Palais-Cardinal pendant l'hiver de 1640-1641, II, 12, 13. — Rapports de Balzac avec Richelieu, II, 52, 53. — Rapports de Richelieu avec la famille de Pascal, II, 464, 466-468. — Son amitié pour M. de Pontchâteau, V, 101. — Sa mort II, 28; V, 101.

**Richer** (Edmond), docteur en Sorbonne, syndic de la Faculté de Théologie, I, 10, 287, 323; III, 610.

**Rigobert** (dom), trappiste, répond aux objections de l'abbé Le Roi sur les austérités de la Trappe, III, 566, 567.

**Rivet de La Grange** (dom Antoine), bénédictin, auteur d'un *Nécrologe de Port-Royal*, III, 628.

**Roannez** (le duc de), ami de Pascal, II, 497 à la note, 502; III, 288, 295; IV, 266, 267; V, 60. — Sa conversion à la suite de celle de Pascal, II, 504, 505. — Il suggère à Pascal l'idée de proposer publiquement des problèmes de géométrie, III, 249, 250. — Soins qu'il apporte à la publication des *Pensées* de Pascal, III 303 et suiv. — Son opposition à une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 71. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld exilé, V, 189.

**Roannez** (Mlle de), III, 119. — *Pensée* de Pascal faisant partie d'une lettre adressée à Mlle de Roannez, III, 208 à la note.

**Robert**, chanoine, grand pénitencier de l'église de Paris, IV, 384, 385.

**Robert**, avocat, plaide une cause contre Arnauld l'avocat devant Henri IV et le duc de Savoie, I, 69, 70.

**Robert**, conseiller au Parlement, ancien élève de Port-Royal, III, 506; V, 171 à la note, 583.

**Robert**, président du Conseil souverain de Hainaut. Antoine Arnaud se retire chez lui à Mons, V, 136-139.

**Roberval**. Sa liaison avec le père de Pascal, II, 455.

**Roccoly** (le père), recteur du collége des Jésuites, à Tours, I, 295 à la note.

**Rochechouart** (de), évêque d'Arras, IV, 368.

**Roche-sur-Yon** (le prince de la), depuis prince de Conti, élève de Lancelot. Ses débordements, III, 490, 491, 493.

**Rodrignez** (le père Alphonse), jésuite. Ses *Exercices de la Vertu et de la Perfection chrétienne*, III, 73 à la note.

**Rohan** (le cardinal de), archevêque de Besançon, I, 336 à la note.

**Rohan** (le prince de), IV, 477 à la note.

**Rohan** (le chevalier de), second fils de la princesse de Guemené, élève de Port-Royal, I, 369 à la note; III, 508.

**Rohan** (la duchesse de), fille de Sully, IV, 495.

**Rohan** (Anne de), seconde femme du duc de Luynes, II, 315, 316.

**Roland** (le président). Son *Plan d'Éducation*, III, 437, 438 à la note.

**Roland** (Mme) rappelle par plusieurs

endroits la Pauline de Corneille, I, 150, 151.
**Roland Des Marets**, III, 442 à la note.
**Rollin**, III, 447, 456. — Ce qu'il dit d'Antoine Arnauld, III, 463. — Ce que disent de Rollin Montesquieu et Voltaire, III, 545 et à la note. — Il conserve l'esprit de l'enseignement de Port-Royal ; son *Traité des Études*, III, 438, 608, 610. — Sa visite à Port-Royal avec M. Hersan et M. Louail, V, 120-123.—Ses relations avec l'abbé Du Guet, V, 395, 396, 407.
**Rongeart**, pseudonyme de M. de Saint-Cyran, I, 303.
**Ronsard**. Son école, à propos de Corneille, I, 130.
**Roquelaure** (de), I, 250 ; V, 531.
**Roquette** (de), V, 11, 90.
**Rosamel**, officier français lors de la conquête de la Hollande, V, 148 à la note.
**Rose**, secrétaire du cabinet de Louis XIV, III, 237 à la note.
**Rose** (la sœur), autrement dite sœur de Sainte-Croix. Ses prophéties; enthousiasme de l'abbé Du Guet pour elle, V, 413-415.
**Rosny** (de), pseudonyme de Nicole, IV, 315.
**Rospigliosi** (le cardinal). *Voy.* CLÉMENT IX.
**Rotrou**. Sa tragédie de *Saint-Genest*, I, 135, 142, 152 et suiv. — Parallèle entre Corneille et lui, I, 155 et suiv. — Sa tragi-comédie de *Don Bernard de Cabrère*, I, 181, 182. — Son *Venceslas*, I, 182.
**Rouvy** (le marquis de). Lettres que lui écrit Antoine Arnauld sur Malebranche, V, 217-221, 239-241, 247, 248.
**Rouvy** (la marquise de). *Voy.* ANGRAN (Mme).
**Rousse** (le docteur), II, 535.
**Rousseau** (Jean-Baptiste), III, 288.
**Rousseau** (Jean-Jacques), à propos d'Épictète, II, 385, 389. — A propos de Montaigne, II, 401 à la note, 402, 449-451. — A propos de Pascal, II, 479, 559. — Il imite la dialectique des *Provinciales*, III, 138. — Ce qu'il dit de l'enfance, III, 410 à la note. — Point sur lequel il se rencontre avec la *Logique* de Port-Royal, III, 473.
**Royaumont** (le sieur de), pseudonyme de Fontaine, II, 241 ; III, 179.
**Royer-Collard**, élève de l'esprit de Port-Royal, I, 24 ; III, 612.
**Raynette**, supérieur de Port-Royal, V, 534.
**Rose**, président au Conseil souverain de Brabant. Jansénius compose, de concert avec lui, le *Mars Gallicus*, I, 307, 309 à la note.
**Ruth d'Ans** (Ernest), ecclésiastique du pays de Liége, quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 37. — Sa lettre à M. de Neercassel sur la condamnation aux galères de MM. Bourdin et Dubois, V, 170, 171 à la note. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld exilé, V, 300. — Il apporte le cœur d'Antoine Arnauld à Port-Royal des Champs, V, 168, 313.

# S

**Sabbatier** (le père), moine, confesseur du couvent de Maubuisson, I, 209.
**Sablé** (la marquise de). La réfutation par son directeur du règlement de conduite de Mme de Guemené est la première occasion du livre de *la Fréquente Communion*, II, 169-171. — Conversion de Mme de Sablé, II, 206-208. — Lettre que lui écrit Arnauld d'Andilly en lui envoyant un panier de fruits, II, 260. — Lettre de sollicitation que lui adresse Mlle d'Aumale, II, 569, 570. — Lettre que lui écrit

l'abbé Le Roi sur la sixième *Provinciale*, III, 52, 53 à la note. — Mme de Sablé à propos des *Pensées* de Pascal, III, 348, 349 et à la note. — Lettre que lui adresse Antoine Arnauld au sujet de la *Grammaire générale*, III, 465, 466. — Dévotion de Mme de Sablé, III, 513, 514. — Visite du lieutenant-civil chez elle à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 32, 33. — Ses démarches en faveur de Port-Royal, IV, 97. — Lettre que lui écrit Mme de Longueville sur les scènes du 21 et du 26 août 1664, IV, 112, 113 à la note. — Mme de Sablé fait signer à M. de Laval, évêque de La Rochelle, son fils, une lettre de médiation adressée au pape, IV, 258. — Influence de Mme de Sablé sur Nicole, IV, 399, 400. — Ses relations avec Port-Royal, III, 482: IV, 447 et suiv. — Sa liaison avec M. de Montmorency, IV, 449. — Lettre qu'elle écrit de sa retraite de Port-Royal au cardinal Mazarin, IV 452, 453 à la note. — Sa correspondance avec la mère Angélique et avec la mère Agnès, II, 208 à la note; IV, 450 et suiv. — Ses *Maximes et Pensées diverses*, III, 50 à la note; IV, 465. — Son amitié pour la comtesse de Maure, IV, 466, 467. — Sa mort, IV, 473. — Lettres que lui écrit Mlle de Vertus, IV, 496, 497, 500. — Lettre que lui adresse la sœur Angélique de Saint-Jean sur la signature du Formulaire, IV, 556, 557. — Lettres que lui écrit Mme de Longueville : sur une retraite, IV, 557, 558; — sur Mme de Saint-Loup, V, 10, 11 à la note; — sur le père Du Breuil, V, 174.

**Saci** (de). *Voy.* Le Maître de Saci.

**Sacy** (Silvestre de). Ses *Principes de Grammaire générale mis à la portée des enfants*, III, 468.

**Sadolet** (le cardinal), II, 135.

**Saillant** (le père de), prêtre de l'Oratoire, V, 175.

**Saincetot**, maître des Cérémonies, II, 466.

**Saincetot** (Mme), femme du précédent, II, 466.

**Saincetot** (Mlles), filles des précédents, font une comédie avec Jacqueline Pascal, II, 466 à la note.

**Sains** (Marguerite de), religieuse à Lille, I, 304 à la note.

**Saint-Amour** (le docteur) se rend à Rome pour y soutenir les évêques augustiniens contre les molinistes, II, 512 et suiv. — Sa conduite lors de l'examen et de la condamnation en Sorbonne de la *Lettre* d'Antoine Arnauld *à un Duc et Pair*, II, 531 et suiv. — Sa lettre à Antoine Arnauld au sujet de la première *Provinciale*, II, 561. — Son voyage à Francfort et à Amsterdam, III, 130 à la note. — *Avis* du docteur Saint-Amour imprimé en tête de la *Grammaire française* de Mauconduy, III, 492, 493. — Il désapprouve les controverses d'Antoine Arnauld contre les protestants, V, 164 à la note.

**Saint-André** (de), curé de Vareddes. Lettre que lui écrit Bossuet sur l'abbé de Rancé, III, 555.

**Saint-Ange** (le baron de), premier maître-d'hôtel de la reine Anne d'Autriche, IV, 209.

**Saint-Ange** (la baronne de), femme du précédent, religieuse à Port-Royal sous le nom de sœur Anne-Eugénie, II, 8, 296, 300; IV, 209-213. — Son humilité à Port-Royal, III, 255. — Éducation de son fils à Port-Royal, II, 229; III, 399.

**Saint-Ange** (le baron de), fils aîné de la précédente. M. de Saint-Cyran lui adresse des conseils du fond de sa prison de Vincennes, II, 9.

**Saint-Ange** (de), fils cadet de la baronne de Saint-Ange. M. de Saint-Cyran le confie aux soins de Lancelot et de M. Le Maître, II, 9, 10.

**Saint-Ange** (le frère), capucin. Ses doctrines dénoncées par Pascal, II, 478, 479 à la note.

**Saint-Aubin** (le sieur de), pseudonyme de M. de Saci, II, 372 à la note.

**Saint-Benoît** (M. de). *Voy.* Grenet.

**Saint-Bonnet** (de), gouverneur d'Étampes, père de Camus, évêque de Belley, I, 253 à la note.

**Saint-Cyran** (Jean du Vergier de Hauranne, abbé de). Un point de ressemblance entre lui et Eudes de Sully, fondateur de Port-Royal, I, 43. — Il dirige la mère Angélique et la sœur Anne-Eugénie Arnauld, I, 188, 196. — Il félicite la mère Angélique sur sa conduite au couvent de Maubuisson, I, 216. — Ses idées sur les désordres de la cour de Rome, I, 221, 222, 276, 277. — Sa période à Port-Royal opposée à celle de saint François de Sales, I, 223-225. — Ses idées sur la sainte Vierge, I, 243, 358, 359. — Lettre que lui écrit Jansénius sur les directions de religieuses, I, 245. — M. de Saint-Cyran assiste aux conférences de Bourg-Fontaine, I, 254, 296, aux notes. — Son jugement sur saint François de Sales, I, 280, 281. — Sa naissance; ses études, I, 281 et suiv. — Son écrit de la *Question royale*, I, 284, 285. — Son *Apologie* pour l'évêque de Poitiers, I, 285, 286. — Sa liaison et sa correspondance avec Jansénius, I, 11-15, 287 et suiv., 295 et suiv., 310, 311. — Sa retraite à Champré, I, 288, 289. — Sa nomination à l'abbaye de Saint-Cyran, I, 290. — Sa liaison avec Arnauld d'Andilly, I, 291 et suiv.; II, 251. — Ses rapports avec la mère Angélique, I, 291, 292 à la note, 311, 312. — Sa charité, I, 312. — Ses relations avec M. Le Bouthillier, évêque d'Aire, avec le père de Condren, le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, M. de Gondi, le cardinal de Richelieu et le père Joseph, I, 291, 312-316. — Il réfute les erreurs du père Garasse, I, 317 et suiv.; III, 45. — Le *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran; discussions qui s'élèvent à propos de ce livre, I, 321 et suiv. — Conduite de M. de Saint-Cyran lors de la querelle du *Chapelet secret;* ses relations avec M. Zamet, évêque de Langres; il dirige la maison du Saint-Sacrement et Port-Royal, I, 336-314, 445, 481-485. — Principaux traits de son caractère, I, 347-352; II, 212-214. — Direction par M. de Saint-Cyran des religieuses de Port-Royal, et en particulier de la sœur Marie-Claire Arnauld, I, 352-361. — Sa direction des grandes dames, et en particulier de la princesse de Guemené, I, 365-368; II, 169, 170. — Son attitude envers les puissants et envers la cour de Rome, I, 369-372. — Sa manière de considérer l'humilité, I, 361, 362. — Il convertit Antoine Le Maître auprès du lit de mort de Mme Arnauld d'Andilly, I, 383 et suiv. — Il dirige M. de Saci, I, 405 et suiv. — Il dirige Lancelot, I, 423 et suiv. — Points de comparaison entre saint Augustin et M. de Saint-Cyran, I, 424, 425. — Les continuateurs de son esprit, I, 441. — Il remet à Lancelot le soin des enfants des Écoles de Port-Royal, I, 441, 442. — Il s'adjoint M. Singlin dans la direction de Port-Royal, I, 445-447, 453 et suiv. — Idées de M. de Saint-Cyran sur le sacerdoce et la prédication, I, 448 et suiv. — Son arrestation; sa captivité à Vincennes; causes de son arrestation, I, 129, 343, 344, 485 et suiv. — Sa dissidence avec saint Vincent de Paul sur des points de doctrine; parallèle entre lui et saint Vincent de Paul, I, 504-512. — Il continue ses directions spirituelles du fond de sa prison de Vincennes, I, 366-368; II, 7 et suiv. — Il dirige Antoine Arnauld, II, 13 et suiv. — Sa sortie de prison; sa visite à Port-Royal; son entretien avec M. Le Maître, I, 28; II, 28 et suiv. — Ses rapports avec Balzac, II, 47 et suiv. — Lettre de Balzac sur lui, II, 66, 67. — Opinion de M. de Saint-Cyran sur les ouvrages de l'esprit, sur l'esprit et sur le style, II, 84 et suiv. — Il apprend la mort de Jansénius; sa coopération à l'*Augustinus;* publication de ce livre, II, 94 et suiv. — Il engage Antoine Arnauld à écrire le livre de *la Fréquente Communion*, II, 168 et suiv. — Ouvrage de M. de Saint-Cyran contre le calvinisme, II, 194 et suiv. — Ses sentiments à la mort de Louis XIII, II, 197, 198. — Sa *Théologie familière*.

II, 200, 201. — Ses derniers instants; sa mort; son enterrement, II, 203-208. — Le culte de son tombeau, II, 211, 212. — Il convertit M. Thomas Du Fossé, II, 228, 229. — Ce qu'il dit d'Arnauld d'Andilly, II, 255. — M. de Saint-Cyran vengé, dans la seizième *Provinciale*, des attaques du père Meynier et de Joseph de Maistre, III, 84, 85. — Ce qu'il dit des chrétiens, III, 298, 299. — L'idée des Écoles de Port-Royal lui appartient, II, 421 : III, 398, 399, 420. — Sur quoi reposait cette idée, III, 408 et suiv. — L'opinion de M. de Saint-Cyran sur l'enfance comparée à celle de M. de Tillemont, III, 534, 535.

**Saint-Denys** (dom André de), feuillant, adversaire, puis ami de Balzac, II, 61 à la note, 62, 71, 72.

**Saint-Denys** (de), pseudonyme d'Antoine Arnauld, III, 465.

**Saint-Elme** (de). *Voy.* Le Maître de Saint-Elme.

**Saint-Évremond** (de), à propos de Montaigne, II, 394, 449 à la note, 451. — Sa *Conversation* du père Canaye avec le maréchal d'Hoquincourt, à propos des *Provinciales*, II, 545. — Saint-Évremond à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237. — Son jugement sur la mort de Pétrone, à propos de Pascal, III, 368. — Amitié de Saint-Évremond pour l'abbé Stuart d'Aubigny, III, 510-515. — Exil de Saint-Évremond; sa lettre au marquis de Canaples; sa mort, V, 317, 318.

**Saint-Gilles** (de). *Voy.* Baudri de Saint-Gilles d'Asson.

**Saint-Hyacinthe** (Thémiseul de), auteur de *Mémoires littéraires*, III, 464.

**Saint-Louis** (de), ami de l'abbé de Rancé, V, 415.

**Saint-Loup** (Le Page de). *Voy.* Le Page.

**Saint-Loup** (Mme de), femme du financier Le Page. Lettres que lui écrit Nicole après s'être séparé d'Antoine Arnauld, IV, 369-371. — Conciliation tentée par Mme de Saint-Loup entre M. de Harlay, archevêque de Paris, et Mme de Longueville, V, 9, 10. — Lettre qu'elle écrit à Mlle de Vertus, avant la réélection de la mère Angélique comme abbesse de Port-Royal, V, 59.

**Saint-Luc** (l'abbé de), examinateur de la traduction de la Bible de M. de Saci, II, 358.

**Saint-Martin** (Claude de), théosophe, auteur du *Ministère de l'Homme-Esprit*, I, 383 à la note; II, 139.

**Saint-Omer** accompagne Arnauld d'Andilly à son retour à Port-Royal, IV, 408.

**Saint-Paul** (le comte de), fils de Mme de Longueville, IV, 527, 528.

**Saint-Paul** (le père Eustache de), feuillant, confesseur de Port-Royal, I, 188, 193, 223.

**Saint-Pavin** (de), à propos de Mme de Guemené, I, 367. — A propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237.

**Saint-Pierre** (l'abbé de) rapporte un jugement de Nicole sur Pascal et sur M. de Tréville, III, 314 à la note. — Ses rapports avec Nicole, IV, 396.

**Saint-Priest** (le comte de). Ce qu'il dit de Joseph de Maistre, III, 183 à la note.

**Saint-Réal** (de), historien, I, 278. — A propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 237.

**Saint-Simon** (le duc de). Ce qu'il dit : du prince de Conti, élève de Lancelot, III, 491 ; — de la comtesse de Grammont, III, 506, 507 ; — de M. de Harlay, conseiller d'État, III, 507 ; — du dessein des solitaires de Port-Royal d'aller s'établir en Amérique, IV, 266, 267. — Portraits qu'il trace : de M. de Tréville, IV, 474, 484, 485 ; — de M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 8, 9. — Ce qu'il dit : de M. de Pomponne, V, 49, 50 à la note ; — de l'abbé Du Guet, V, 387, 388 à la note, 414, 415 ; — de la sœur Rose, V, 414, 415. — Anecdote, racontée par lui, de la visite du chirurgien Maréchal à Port-Royal, V, 519-521.

**Saint-Sorlin** (Des Maretz de). *Voy.* Des Maretz.

**Saint-Vast** (de), pseudonyme de Nicole, IV, 378.

**Saint-Victor** (Richard et Hugues de), à propos de saint François de Sales, I, 254.

**Sainte-Beuve** (de), docteur en Théologie, II, 299. — Il fait substituer à l'une des Propositions de Jansénius dénoncées par Cornet une autre Proposition tirée des molinistes, II, 153. — Sa *Consultation* à Mme de Sablé, II, 207 à la note. — Il dirige le duc et la duchesse de Luynes, II, 308. — Sa révocation, II, 533, 534 à la note; III, 91, 92. — Il signe le Formulaire, IV, 69-71. — Nicole étudie sous lui, IV, 305.

**Sainte-Croix** (la sœur de). *Voy.* Rose (la sœur).

**Sainte-Marthe** (Claude de), confesseur de Port-Royal. Sa conduite pendant la persécution, I, 29. — Ce qu'il dit de M. de Saint-Gilles, II, 290, 291 à la note. — Il porte le dais du Saint-Sacrement à une procession de la Fête-Dieu, II, 348, 349. — Il assiste Pascal à ses derniers moments, III, 300. — Ce qu'il dit de l'idée sur laquelle reposaient les Écoles de Port-Royal, III, 411-415. — Sa lettre à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, en faveur de Port-Royal, IV, 79, 80. — Sa coopération à l'*Apologie pour les Religieuses de Port-Royal*, III, 279 à la note; IV, 322. — Sa vie; ses écrits, IV, 233-243. — Sa mort, IV, 243, 244. — Il quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 38. — Sa lettre à la mère Du Fargis sur la règle de clôture et de silence, V, 117, 118. — Sa visite à Antoine Arnauld exilé, V, 168. — Il trouve des inconvénients au cartésianisme d'Antoine Arnauld et de Nicole, V, 196.

**Sainte-Marthe** (Scévole et Louis de), historiographes de France, auteurs du *Gallia christiana*, I, 41, 495 à la note; II, 445 à la note; III, 455. — Ils font l'éloge du *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran, I, 327.

**Sainte-Marthe** (le père Abel-Louis de), prêtre de l'Oratoire, est élu général de la congrégation à la mort du père Senault, V, 175, 176.

**Sainte-Marthe** (le père Denis de), bénédictin, V, 583.

**Sainte-Marthe** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.

**Sainte-Suzanne** (la sœur Catherine de). *Voy.* Champagne (Catherine de).

**Sainte-Thècle** (la mère Agnès de). *Voy.* Racine (la mère).

**Saimonnet**, auteur d'une *Remontrance*, II, 71.

**Sanci** (de) guide les Suisses dans une guerre contre la Savoie, I, 267.

**Sanctius**, grammairien, à propos de la méthode d'enseignement de Port-Royal, III, 450.

**Sanson**, géographe du roi, III, 455.

**Santeul** (de), poëte, chanoine de Saint-Victor de Paris. M. Le Tourneux lui fournit la matière de ses plus belles hymnes, V, 70. — Visites de Santeul à Port-Royal; il y porte la *Cuculle* de saint Bernard, V, 92-95. — Son Épitaphe d'Antoine Arnauld, V, 314, 599-602.

**Sanzé** (le comte de), beau-frère de Mme d'Estrées, abbesse de Maubuisson, I, 202, 208, 209, 213 à la note.

**Sarpi**. *Voy.* Paolo (Fra).

**Sarrasin**, domestique du prince de Conti, IV, 423, 424.

**Saulx de Lesdiguières** (le comte de), IV, 477 à la note.

**Saumaise** (de), grand-oncle maternel de la sœur Eustoquie de Bregy, IV, 163.

**Saussay** (du), évêque de Toul, supérieur de Port-Royal, IV, 33.

**Sauvage** (le père), jésuite, I, 254 à la note; II, 173 à la note.

**Savreux** (Charles), libraire de Port-Royal, est arrêté après la publication de la première *Provinciale*, II, 343, 554, 557; III, 310; IV, 255. — Sa mort, II, 555 à la note.

**Savreux** (Mme), femme du précédent, II, 554, 555 à la note.

**Scaliger** (Jules-César), III, 466.

**Scaliger** (Joseph), fils du précédent, I, 290.
**Scarron**, à propos de Boileau et du burlesque, V, 325.
**Schiller**, à propos de Rotrou, I, 159, 160, 183.
**Schlegel** (Wilhelm de), à propos de Rotrou, I, 182. — A propos de Joseph de Maistre, III, 174 à la note.
**Schomberg** (le maréchal de), ancien surintendant des Finances, père de la duchesse de Liancourt, patron et ami d'Arnauld d'Andilly, I, 291; II, 251, 254, 305, 527 à la note; IV, 437.
**Schomberg** (Jeanne de), fille du précédent, épouse le duc de Liancourt, II, 527.
**Scioppius**, à propos de la méthode d'enseignement de Port-Royal, III, 450.
**Scomin** (le père), vicaire général de l'évêque d'Uzès, oncle de Racine, V, 452, 453.
**Scott** (Walter), à propos de Rotrou, I, 158, 159. — A propos de Pascal, II, 564 à la note.
**Scudéry** (Georges de) envoie des stances à Arnauld d'Andilly, II, 266. — Son *Amour tyrannique*, joué devant Richelieu par Jacqueline Pascal enfant, II, 466 à la note.
**Scudéry** (Mme de), femme du précédent. Sa lettre à Bussy-Rabutin sur M. de Tréville, IV, 478.
**Scudéry** (Madeleine de), sœur de Georges de Scudéry, II, 235. — Un point de comparaison entre elle et Corneille, I, 127. — Elle trace le portrait d'Arnauld d'Andilly dans la *Clélie*, II, 267-271. — Mlle de Scudéry à propos des *Provinciales*, II, 564 à la note, 577-579. — Sa *Clélie*, III, 202. — Elle remporte un prix d'éloquence à l'Académie française, V, 63 à la note. — Mlle de Scudéry à propos des *Précieuses ridicules* de Molière, V, 323-325.
**Sebond** (Raimond de), auteur espagnol du quinzième siècle, traduit par Montaigne, II, 429 et suiv.
**Segrais** (de). Ce qu'il dit du refus d'Arnauld d'Andilly de faire partie de l'Académie française, II, 274, 275. — Il dédie sa troisième Églogue à Mlle de Vertus, IV, 494, 495.
**Seguenot** (le père), de l'Oratoire, auteur d'une traduction d'un livre de saint Augustin sur *la Virginité*, I, 336. — Son emprisonnement à la Bastille, I, 490, 491.
**Ségueran**, prédicateur, I, 471.
**Séguier** (le président), oncle du chancelier, cité par La Mothe-Le Vayer, I, 231 à la note.
**Séguier** (le chancelier), neveu du précédent, I, 231 à la note, 341, 509. — Ses rapports avec Antoine Le Maître, I, 376, 377, 389, 391, 392. — Il refuse son approbation au *Nouveau Testament de Mons*, II, 357; IV, 271-280. — Ses rapports avec la famille de Pascal, II, 463, 467, 468. — Il assiste à l'examen et à la condamnation en Sorbonne de la *Lettre* d'Antoine Arnauld *à un Duc et Pair*, II, 532, 533, 535, 536. — Le jansénisme du chancelier Séguier, III, 101. — Il scelle l'arrêt de condamnation des *Provinciales*, III, 148.
**Séguier**, frère du précédent, évêque de Meaux, I, 341.
**Séguier**, marquis d'O, cousin du chancelier, II, 308.
**Séguier** (Louise), fille du précédent, première femme du duc de Luynes, II, 308-310.
**Selles** (de), professeur aux Écoles de Port-Royal, II, 229; III, 399.
**Semblançay** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Senault** (le père), général de la congrégation de l'Oratoire. Sa mort, V, 175.
**Sevecé** (la marquise de) prend parti contre les jansénistes, III, 98 à la note.
**Séricourt** (de). *Voy.* Le Maître de Séricourt.
**Serry** (le père), III, 63 à la note. — Lettre que lui écrit le père Daniel sur la mise à l'*Index*, III, 159 à la note.
**Servien**, secrétaire d'État, II, 252.
**Servin**, procureur général sous Henri IV, I, 70.

**Sesmaisons** (le père de), jésuite, directeur de la marquise de Sablé. Sa réfutation du règlement de conduite donné à Mme de Guemené par M. de Saint-Cyran est la première occasion du livre de *la Fréquente Communion*, II, 169-171.

**Sévigné** (le chevalier Renaud de). Lettre que lui écrit la mère Angélique sur M. Singlin, I, 470 à la note. — Visite du lieutenant civil chez M. de Sévigné à la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 32. — Lettre que lui écrit la mère Angélique dans les derniers temps de sa vie, IV, 54, 55. — Le chevalier de Sévigné pénitent à Port-Royal, IV, 488-493. — Sa mort, IV, 491.

**Sévigné** (la marquise de) devait comprendre et aimer *Polyeucte*, I, 149, 150. — Ce qu'elle dit des Lettres de M. de Saint-Cyran, II, 213 à la note. — Lettre qu'elle écrit à sa fille sur l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* de Fontaine, II, 241 à la note. — Ce qu'elle dit de la charité d'Arnauld d'Andilly, II, 254. — Ce qu'elle dit des Mémoires de M. de Pontis, II, 288 à la note.— Jugement de Mme de Sévigné sur Montaigne, II, 399, 450. — Son jugement sur les *Provinciales*, III, 136, 137. — Sa discussion avec sa fille sur le jansénisme et le cartésianisme, III, 163-167.—Son enthousiasme pour Nicole; lettres qu'elle écrit à sa fille sur les *Essais de Morale*, IV, 351, 354-359, 398. — Ses lettres sur Arnauld d'Andilly, IV, 404 et suiv. — Liaison intime de Mme de Sévigné avec Port-Royal, IV, 408-411.— Lettre que lui écrit Mme de Coulanges sur M. de Tréville, IV, 479. — Lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan sur Malebranche, V, 213, 214. — La scène du dîner chez M. de Lamoignon, racontée par elle, V, 344, 345.

**Sévigné** (le marquis de), fils de la précédente, II, 398, 399. — Lettre que lui écrit Nicole sur les *Pensées* de Pascal, III, 314, 322, aux notes. — Son opinion sur le traité *de la Connaissance de soi-même*, de Nicole, IV, 353.—Sa conversation avec l'abbé Du Guet, V, 411.

**Seytres** (Hippolyte de), ami de Vauvenargues, I, 411, 416.

**Sfondrate** (le cardinal), III, 239 à la note.

**Shakspeare**, I, 158, 159, 160 à la note, 161; II, 89, 90. — Shakspeare à propos de Montaigne, II, 444. — Un point de comparaison entre lui et Molière, III, 206.

**Sieyès** (l'abbé). Ce qu'il dit du sens commun, III, 211 à la note.

**Sillery** (de), évêque de Soissons, V, 126.

**Silvy** (M.), propriétaire actuel du lieu où était Port-Royal, I, 39; II, 199.

**Simon** (Richard), II, 130 à la note, 135 à la note, 278, 356 à la note, 360 à la note; IV, 321. — Il relève les défauts du *Nouveau Testament de Mons*, IV, 272, 273 à la note. — Alliance de Bossuet et de Nicole contre lui, IV, 394, 395. — Il cherche à attirer Malebranche à la critique sacrée, V, 201.

**Singlin** (Antoine), confesseur de la maison du Saint-Sacrement, directeur de Port-Royal, I, 341, 342, 360, 436, 440, 441, 495, 496; II, 215. — Il détermine la mère Angélique à écrire ses Mémoires, I, 90 à la note. — Il dirige la princesse de Guemené, I, 368, 468-470. — Sa conduite lors de la conversion d'Antoine Le Maître, I, 389 à la note, 398, 399. — Il dirige les petites Écoles de Port-Royal à leur commencement, I, 437. — Son enfance; son entrée dans le sacerdoce, I, 446 et suiv. — M. de Saint-Cyran se l'adjoint dans la direction de Port-Royal, I, 445-447, 453 et suiv.—Conduite de M. Singlin envers M. Hillerin, curé de Saint-Merry, I, 467, 468. — Son talent de prédicateur, I, 470 et suiv.—Il est interdit à la suite d'un sermon, puis rétabli, I, 474, 475; II, 305. — Son gouvernement à Port-Royal, I, 475-479. — Il rapporte à Antoine Arnauld les dernières paroles de sa mère, II, 25, 26. — Il dit à Port-Royal une messe d'action

de grâce après la délivrance de M. de Saint-Cyran, II, 31, 32. — Il conseille à M. de Saint-Cyran de modifier l'explication de la Messe dans sa *Théologie familière*, II, 200, 201. — Il attache M. Manguelen à la personne de l'évêque de Bazas, II, 237, 238. — Il institue M. Manguelen confesseur à Port-Royal, I, 398, 399; II, 238-240. — Restitutions dont le charge M. de Chavigny mourant, II, 22, 262, aux notes. — Il engage M. de Saci à recevoir l'ordination, II, 326, 327. — Il reçoit Pascal comme pénitent à Port-Royal, II, 379, 502. — Part qu'il prend à la conversion de Jacqueline Pascal, II, 480 et suiv. — Lettre que lui écrit M. de Saint-Cyran sur les chrétiens, III, 299. — Il dirige M. Walon de Beaupuis, III, 495. — Son exil et sa fuite lors de la reprise de la persécution contre Port-Royal, IV, 26. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld au sujet d'une tentative de conciliation entre les partis moliniste et janséniste, IV, 66, 67. — Il dirige M. Hamon et Nicole, IV, 186, 308. — Il dirige le chevalier Renaud de Sévigné, Mme de Longueville, Mlle de Vertus, IV, 489, 498-501, 515 et suiv. — Sa mort, I, 478; II, 341; IV, 500, 501. — Ses *Instructions chrétiennes*, V, 80 à la note. — Il dirige M. de Pontchâteau, V, 100 et suiv.

**Sinnich**, docteur de l'Université de Louvain, est député à Rome pour y soutenir la doctrine de Jansénius, II, 508.

**Sirmond** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIII, I, 324 à la note, 327, 421; II, 216, 505; III, 66, 547.

**Smith** (Richard), vicaire apostolique en Angleterre sous le roi Charles Ier, I, 321, 322.

**Soanen**, évêque de Senez, II, 238.

**Soissons** (le comte de), à propos de Mme de Guemené, I, 365. — Sa mort à la bataille de La Marfée, II, 223.

**Soissons** (la comtesse de). Hospitalité qu'elle donne à Mlle de Vertus, IV, 494, 495.

**Soissons** (Mme de), fille naturelle du comte de Soissons, est nommée abbesse titulaire du couvent de Maubuisson, I, 212, 213, 215 à la note.

**Solminihac** (Alain de), évêque de Cahors. Mot de lui contre les jésuites, III, 144, 145.

**Sorel**, auteur de *la Bibliothèque française*, I, 65 à la note. — Ce qu'il dit de Balzac, II, 60.

**Soubise** (Mlle de). Sa prise de voile, V, 48.

**Souillac** (Odon de). *Voy.* SULLY (Eudes de).

**Sourdis** (le cardinal de), cousin de Mme d'Estrées, abbesse de Maubuisson, I, 202.

**Souvré** (le maréchal de), père de Mme de Sablé, IV, 448.

**Souvré** (le commandeur de), fils du précédent, II, 513; IV, 452 à la note.

**Spinosa**, II, 356 à la note. — A propos de Montaigne, II, 394, 429, 440, 441. — A propos de Pascal, III, 352.

**Spondé** (de), évêque de Pamiers, fait des démarches pour obtenir la liberté de M. de Saint-Cyran, I, 494, 495.

**Stendhal** (de), à propos du pittoresque en littérature, I, 254 à la note.

**Stuart d'Aubigny** (l'abbé). *Voy.* AUBIGNY (d').

**Subligny**, adversaire de Molière, III, 242.

**Suffren** (le père), jésuite, directeur de la mère Angélique, I, 188.

**Sully** (Eudes de), évêque de Paris. Mathilde de Garlande fonde Port-Royal de concert avec lui, I, 38, 43; V, 93 à la note.

**Sully** (le duc de), ministre d'État sous Henri IV, I, 87.

**Sulpice**, pseudonyme de Jansénius, I, 303.

**Sulpice Sévère** (saint). Sa conversion comparée à celle d'Antoine Le Maître, I, 388, 389.

**Sulzer**, métaphysicien, III, 361 à la note.

**Suyreau**, avocat à Chartres, père de la mère Marie des Anges, I, 199 à la note.

**Suyreau** (la mère Marie des Anges), fille du précédent et tante de Nicole, abbesse de Port-Royal, III, 283. — Elle porte à Maubuisson la réforme de Port-Royal, I, 199, 215 à la note; III, 103 à la note; IV, 305. — Elle reste à Port-Royal pendant la première guerre de la Fronde, II, 304. — Sa conduite lors du miracle de la Sainte-Épine, III, 110. — Sa Vie écrite par Nicole, IV, 388.

**Susanne** (la sœur), cellérière à Port-Royal, I, 499.

**Swift**, à propos de Pascal, II, 479.

# T

**Tacconnet**, chanoine de Saint-Victor, supérieur de Port-Royal. Sa mort, V, 97.

**Taignier**, docteur en Théologie, II, 533 à la note; III, 127, 128, 507 à la note; IV, 63. — Il seconde la charité de M. de Bernières, IV, 536-542. — Sa mort, IV, 537 et à la note.

**Tallemant des Réaux**, IV, 209 à la note. — Ce qu'il dit de la famille Arnauld, I, 67, 68, 87. — Ce qu'il dit d'Arnauld d'Andilly, II, 254. — Son jugement sur Mme de Bregy, IV, 163. — Ce qu'il dit de la duchesse de Liancourt et de Mlle de Vertus, IV, 438, 493 et suiv.

**Talma**, à propos de Rotrou, I, 160.

**Talon**, avocat général, II, 187 à la note, 531; III, 508 à la note. — Il est rival d'Antoine Le Maître au barreau, I, 387. — Sa harangue à l'occasion de la rupture de Louis XIV et du pape Alexandre VII, IV, 50. — Ses réquisitoires contre M. Pavillon, évêque d'Aleth, IV, 253, 254, 261.

**Talon** (le père), jésuite, apporte à Pascal une lettre du père Noël, II, 471, 472.

**Tardif**, lieutenant criminel, II, 554.

**Targny** (Louis de), docteur en théologie, attaché d'abord à l'éducation de l'abbé de Louvois, et plus tard abbé de Saint-Lô et l'un des gardes de la Bibliothèque du roi, qui deviendra un adversaire déclaré du Jansénisme au XVIIIe siècle; il fait, avec MM. Louail, Hersan et Rollin, le voyage de Port-Royal des Champs, V, 120. — C'est lui qu'on n'avait pu reconnaître d'abord à cause d'une initiale mal lue, M. de *Farg*. Il faut rétablir dans le texte le nom de Targny.

**Tarisse** (dom), général de la congrégation de Saint-Maur, I, 11.

**Tasse** (le), à propos du *Polyeucte* de Corneille, I, 153, 154. — A propos de Pascal, II, 479.

**Tassin**, bedeau de la Faculté de Théologie, III, 88.

**Tassin** (dom), bénédictin, V, 406.

**Tellier** (le père), jésuite, confesseur de Louis XIV, II, 519; III, 196, 199; V, 355.

**Temeim** (de), archevêque d'Embrun. Ses chicanes contre les *Pensées* de Pascal, III, 325.

**Tende** (Claude de Savoie, comte de), IV, 450 à la note.

**Tende** (Gaspard de), fils naturel du précédent, publie, sous le pseudonyme de sieur de Lestang, un traité *de la Traduction*, III, 461; IV, 450 à la note.

**Terrasson** porte dans la critique la méthode de Descartes, V, 200.

**Thémiseul de Saint-Hyacinthe**, auteur de *Mémoires littéraires*, III, 464.

**Théophile Viaud**, poète. Sa vogue, I, 319 à la note. — Il fait un voyage en Hollande avec Balzac, II, 52. — Sa liaison avec le duc de Liancourt, IV, 438, 439.

**Thérèse d'Avila** (sainte), I, 112.

**Thibauld**, abbé des Vaux de Sernai, petit-fils de Mathilde de Garlande, fondatrice de Port-Royal, I, 48.

**Thiroux** (dom Jean), bénédictin, persécuté comme janséniste, V, 533 à la note.

**Thomas** (Gentien), maître des Comptes, II, 231.

**Thomas** (Gentien), fils du précédent, maître des Comptes à Rouen, se convertit avec sa famille, II, 228-230. — Il protége et fait élever M. Le Tourneux, V, 61.

**Thomas** (Mme), femme du précédent, II, 229, 230.

**Thomas Du Fossé**, fils des précédents. Ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, I, 41; III, 607, 629. — Son éducation à Port-Royal; sa défense des Écoles, I, 399, 400; III, 399-401, 403, 426, 501, 503, 505. — Ce qu'il dit de la comtesse de Grammont, II, 110. — Conversion de son père et de sa mère, II, 228 et suiv. — Il raconte la retraite d'Arnauld d'Andilly à Port-Royal, II, 258, 259. — Ce qu'il dit de M. de Saci, II, 321. — Son arrestation; il est mis à la Bastille avec M. de Saci, II, 342, 345, 346. — Il continue les *Explications de la Bible* commencées par M. de Saci, II, 359. — Il raconte la mort de M. de Saci, II, 366. — Ce qu'il dit de M. Charles Du Chemin, solitaire de Port-Royal, III, 105 à la note. — Son amitié pour M. de Tillemont; ce qu'il dit de lui, III, 499, 500, 518, 519, 523, 525, 526, 529, 542. — L'*Histoire de Tertullien et d'Origène*, par MM. de Tillemont, Le Tourneux et Du Fossé, III, 529. — Jugement de Du Fossé sur M. Le Tourneux, V, 62, 72, 79. — Il habite, à Paris, avec MM. Le Tourneux et de Tillemont, V, 62. — Ce qu'il dit d'une visite faite à Port-Royal par M. de Noailles, archevêque de Paris, V, 517. — Sa mort, III, 499, 500, 607; V, 511, 513, 514 à la note.

**Thomas Du Fossé** (la sœur Melthide), sœur du précédent, religieuse à Port-Royal, signe le Formulaire, IV, 113.

**Thomas**. Sa lettre à Ducis sur un dîner fait par celui-ci dans les ruines de Port-Royal, I, 39, 40 à la note. — Son traité *de la Langue poétique*, III, 469 à la note.

**Thomassin** (le père), de l'Oratoire, III, 547. — Sa conversation avec Pascal, III, 20, 21 à la note. — Ses rapports avec Nicole, IV, 396.

**Thou** (de), premier président au Parlement de Paris, I, 99 à la note.

**Thou** (de), fils du précédent, conseiller au Parlement et historien, I, 59, 60 à la note, 323; II, 445 à la note. — Il est chargé par Henri IV de faire de nouveaux statuts pour l'Université, III, 435.

**Thou** (Mme de), tante du précédent, abbesse des Dames de Saint-Antoine, I, 99 à la note.

**Thuillier** (dom), bénédictin de Saint-Maur, III, 578 à la note.

**Tillemont** (Sébastien Le Nain de), élève des Écoles de Port-Royal, I, 49; II, 361; III, 404, 427, 434, 481. — Ce qu'il dit du martyre de saint Genest, I, 161, 162, 176, 177 à la note. — Admiration que lui causent les *Pensées* de Pascal; sa lettre à Étienne Périer, III, 320, 321. — Sa vie; ses écrits; sa mort; ses funérailles, III, 498, 499, 517 et suiv., 603-608. — Son amitié pour Du Fossé, III, 499, 500, 518, 519, 523, 525, 526, 529, 542. — L'*Histoire de Tertullien et d'Origène*, par MM. Le Tourneux, Du Fossé et de Tillemont, III, 529. — Ses idées sur l'enfance, III, 533-535, 537, 538. — Sa charité, III, 536, 537. — Sa discussion avec l'abbé de Rancé, à la suite d'une visite de M. Walon de Beaupuis à la Trappe, III, 498, 499, 584 et suiv. — Il quitte Port-Royal lors de la dernière persécution, V, 37. — Il habite, à Paris, avec Du Fossé et M. Le Tourneux, V, 62. — Sa visite à Antoine Arnauld exilé, V, 168.

**Torcy** (de), gendre de M. de Pomponne, V, 50.

**Torricelli**. Ses expériences sur le vide répétées par Pascal, II, 470.

**Touches** (des). *Voy.* Des Touches.

**Toulouse** (le comte de), fils naturel de Louis XIV, V, 582.
**Tournemine** (le père), jésuite, I, 241, 242 à la note; III, 66, 77 à la note. — Lettre que lui écrit Voltaire sur Pascal, III, 332. — Ce que Grosley dit de lui, V, 304 à la note. — Le père Tournemine raconte la querelle de Boileau et des jésuites de Trévoux, V, 353, 354 à la note.
**Tourouvre** (Mlle de), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Toustain** (dom), bénédictin. Son admiration pour l'abbé Du Guet, V, 406.
**Tracy** (de), disciple d'Antoine Arnauld en grammaire générale, III, 467-469.
**Trappe** (M. de la). *Voy.* RANCÉ (de).
**Treuvé**. Lettre que lui écrit Antoine Arnauld sur les abbés commandataires, II, 221, 222 à la note.
**Tréville** (de), capitaine-lieutenant des mousquetaires sous Louis XIII, IV, 476, 477 à la note.
**Tréville** (de), fils du précédent, fait partie du comité chargé de la révision et de l'ordonnance des *Pensées* de Pascal, III, 303. — Nicole préfère son esprit à celui de Pascal, III, 314 à la note. — Il adresse des questions à Nicole sur la Grâce, IV, 389. — Lettre qu'il écrit à Mme d'Uxelles sur Mme de Sablé, IV, 472, 473. — Ses relations avec Port-Royal; sa conversion, IV, 474-487. — Effet produit sur lui par la mort de Madame Henriette, duchesse d'Orléans, IV, 474-476. — Sa coopération au Nouveau Testament de Mons, IV, 475, 476. — Sa correspondance peu austère avec Lassay, IV, 485-487. — Son jugement sur le style d'Antoine Arnauld, V, 141. — Mot de lui sur Bossuet, V, 303 à la note.
**Trigny** (de), pseudonyme de Lancelot, III, 489.
**Tronchay**, éditeur des *Mémoires* de Fontaine et secrétaire de M. de Tillemont, dont il a écrit *la Vie et l'Esprit*, II, 243-245, 336 à la note; III, 519, 521, aux notes, 531-534, 537, 538, 541, 595 et à la note, 604-606; V, 551. — Sa lettre à l'abbesse de Port-Royal des Champs sur l'état de délabrement du monastère de Paris, V, 126-128, aux notes.
**Trouillas** (du), IV, 557.
**Trublet** (l'abbé) réhabilite Balzac, II, 83.
**Turenne** (le vicomte de), III, 503, 505. — Effet produit sur lui par le premier volume de *la Perpétuité de la Foi*, de Nicole, IV, 334. — Un point de comparaison entre Racine et lui, V, 472, 473.

# U

**Ubaldine** (le père), général des Sommasques, II, 516.
**Urbain VIII**, pape, I, 321. — Il change la juridiction de Port-Royal, I, 330, 331. — Sa bulle contre Baïus, I, 371. — Sa bulle contre l'*Augustinus* de Jansénius, II, 95, 97 à la note, 152, 508. — Son goût pour la poésie, II, 165 à la note. — Sa mort, II, 509. — Bulle par laquelle il confère un bénéfice à M. de Pontchâteau, V, 99.
**Urfé** (Honoré d'), auteur de *l'Astrée*, ami de saint François de Sales, I, 65, 241, 251, 278.
**Urval** (d'), pseudonyme de M. Guelphe, secrétaire d'Antoine Arnauld, IV, 553.
**Uscanna**, évêque arménien, IV, 343 à la note.
**Usserius**, prélat anglican, auteur d'*Annales sacrées*, III, 523.
**Uxelles** (Mme d'). Lettre que lui écrit M. de Tréville sur Mme de Sablé, IV, 472, 473.

# V

**Vachet** (le père), de l'Oratoire, I, 405 à la note.
**Vaillant**, convulsionnaire, V, 434.
**Valemont** (de). *Voy.* Le Maître de Valemont.
**Valençay** (de), ambassadeur de France à Rome, II, 518.
**Valladier**, prédicateur, I, 471.
**Vallant**, médecin de Port-Royal et de Mme de Sablé, III, 465. — Lettres que lui écrit Mme Périer : sur la préface des *Pensées* de Pascal, III, 315-317;—sur Domat, V, 358 à la note.— Lettre que lui adresse la mère Dorothée sur la mort de Mme de Sablé, IV, 473, 474 à la note.
**Valricher** (de), prêtre, persécuté comme janséniste, III, 188 à la note.
**Van Bort**, V, 171 à la note.
**Van den Nesle**, curé de l'église Sainte-Catherine de Bruxelles, V, 313.
**Van Erkel**, membre du clergé hollandais, V, 153, 299.
**Van Heussem**, membre du clergé hollandais, V, 146 à la note, 153, 299, 300 à la note.
**Vannereux**, exempt, V, 423 à la note.
**Vardes** (de) courtise la princesse de Conti, IV, 423.
**Varenne** (Mlle de). Ses relations avec M. de Harlay, archevêque de Paris, V, 48 à la note, 129.
**Varet**, grand-vicaire de Sens, janséniste, ami de Port-Royal et de l'abbé Le Roi, III, 73 à la note, 150, 577.— Son livre *de l'Éducation chrétienne des Enfants*, III, 414, 415 à la note.— Il raconte la présentation à Louis XIV de la réponse d'Antoine Arnauld à une Requête de M. de La Feuillade, archevêque d'Embrun, IV, 276-279. — Il raconte la présentation d'Antoine Arnauld au roi après la paix de l'Église, IV, 287, 288. — Retraite d'Antoine Arnauld et de Nicole dans sa maison de Châtillon, IV, 315.
**Varin**. Son livre intitulé *La Vérité sur les Arnauld*, IV, 409 à la note.
**Vascosan** (Michel), imprimeur. Son *Martial* expurgé, III, 430 à la note.
**Vasques**, théologien, II, 151.
**Vauban** (le maréchal de), V, 533 à la note.
**Vaucel** (du). *Voy.* Du Vaucel.
**Vauclair** (de), moine bernardin, prononce plusieurs sermons à Port-Royal, I, 104, 105. — Son entrevue avec Arnauld l'avocat au guichet de Port-Royal, I, 119, 120.
**Vauculeurs** (de), commis du secrétaire de l'archevêché de Paris, V, 17, 18.
**Vaugelas** (de), à propos de saint François de Sales, I, 278, 279. — Lettres que lui écrit Balzac, II, 58. — Ses *Remarques sur la Langue française*, à propos de Montaigne, II, 448. — Point par lequel Port-Royal se distingue de lui au point de vue grammatical, III, 465 à la note, 466, 467, 469 à la note. — Vaugelas à propos des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes*, V, 323.
**Vaurouy** (Mlle du), pensionnaire de Port-Royal, V, 37 à la note.
**Vauvenargues** (de), II, 397, 398; III, 171, 172. — Ce qu'il eût été s'il eût vécu à Port-Royal, I, 410-415. — Ce qu'il dit du goût, II, 90.—Ce qu'il dit du style de Molière, III, 233.—Il défend Pascal contre Voltaire, III, 340.
**Vavasseur** (le père), jésuite, III, 430 à la note. — Son pamphlet contre M. Godeau, évêque de Vence, II, 265. — Ce qu'il dit des écrivains de Port-Royal, II, 547-549.— Il critique la méthode d'éducation de Port-Royal, III, 456-459.
**Vendôme** (Geoffroy de), I, 358, 359.
**Vergier de Hauranne** (du). *Voy.* Saint-Cyran (de).
**Véron** (le père), jésuite, curé de Charenton, I, 423.

**Vert** (de), trésorier de Cluny, V, 70, 75, 92.
**Vertus** (Claude de Bretagne, comte de), IV, 493.
**Vertus** (la comtesse de), femme du précédent, IV, 493.
**Vertus** (Mlle de), fille des précédents, II, 368 à la note; III, 574; IV, 257; V, 27, 28, 66-68. — Lettre que lui écrit l'abbé de Rancé, son directeur, III, 601. — Ses démarches en faveur de Port-Royal, IV, 97. — Elle a M. Hamon pour médecin, IV, 230, 232. — Sa lettre à Mme de Sablé sur la mort de la comtesse de Maure, IV, 472. — Sa famille; sa jeunesse; sa conversion; ses infirmités, IV, 493-514. — Sa mort, IV, 514.
**Veyras**, III, 128.
**Veyras** (Mlle), III, 128.
**Vialxne** (dom Thierry de), bénédictin, persécuté comme janséniste, V, 533 à la note.
**Vialart**, évêque de Châlons-sur-Marne, ami de Port-Royal, intermédiaire entre le cardinal de Retz et Port-Royal, III, 126, 127. — Ses consultations avec l'abbé de Rancé, III, 562, 565, 569, 573 à la note. — Sa médiation entre M. Pavillon, évêque d'Aleth, et le Saint-Siége, IV, 257 et suiv., 281-285.
**Viaud** (Théophile), poëte. *Voy.* Théophile.
**Vieuxbourg** (la marquise de), V, 48, 427, 430, 558, aux notes.
**Vigneul-Marville**, II, 275, 277; III, 455 à la note.
**Vigor** (Simon), I, 323.
**Villars** (l'abbé de). Sa critique des *Pensées* de Pascal, III, 325 à la note.
**Villeneuve** (Arnauld de), fils d'Arnauld d'Andilly, II, 9 à la note. — Son éducation à Port-Royal, III, 399, 401, 403, 503 et à la note.
**Villeroy** (de). Lettre que lui écrit le cardinal d'Ossat sur la nomination de Jacqueline-Angélique Arnauld à l'abbaye de Port-Royal, I, 86 à la note.
**Villon** (François), à propos de l'incrédulité du dix-septième siècle, III, 240.
**Vincent de Paul** (saint), II, 510, 511, 529. — Ses relations avec M. de Saint-Cyran, I, 313, 314, 322. — Saint Vincent de Paul opposé à l'esprit austère de M. de Saint-Cyran, I, 224. — Conférence entre le cardinal de Bérulle, M. Bourdoise et lui, I, 9, 10, 419. — Il détermine M. Singlin à se faire prêtre, I, 446. — Sa dissidence avec M. de Saint-Cyran sur des points de doctrine; parallèle entre M. de Saint-Cyran et lui, I, 504-512. — Son ardeur pour la publication de la bulle d'Innocent X contre les Propositions de Jansénius, I, 507, 508. — Ce qu'il dit du livre de *la Fréquente Communion*, II, 192 à la note. — Il fut aumônier de la reine Marguerite et précepteur du futur cardinal de Retz, II, 430.
**Vinet** (M.). Son jugement sur *Port-Royal*, I, 539, 540. — M. Vinet défenseur de Pascal, III, 339.
**Vintimille** (de), archevêque de Troyes, V, 435.
**Viret** est doux comparé à Calvin, I, 227.
**Visaguet**, solitaire de Port-Royal, II, 239.
**Vitard**, oncle de Racine, I, 499, 500; III, 103; V, 439, 440, 450.
**Vitard** (Mme), femme du précédent, IV, 498; V, 439, 440, 448, 449.
**Vitard**, fils des précédents, cousin de Racine, élève des Écoles de Port-Royal, intendant du duc de Luynes, I, 437, 499; II, 540, 541; III, 425 à la note; V, 439, 440, 447-449, 455 à la note.
**Vitard**, frère du précédent, V, 451.
**Vitray** (Antoine), imprimeur du *Petrus Aurelius* de M. de Saint-Cyran, I, 326 à la note, 327.
**Vitri** (le maréchal de), II, 183.
**Vittement**, lecteur auprès des Enfants de France, V, 533.
**Vivant**, grand-vicaire du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, V, 523, 547, 561, 562.
**Vivonne** (le duc de), II, 81 à la note.
**Voisenon** (l'abbé de). Ce qu'il dit de M. Le Tourneux, V, 61 à la note. —

Mot de lui sur l'abbé Du Guet, V, 436 à la note.

**Voisin**, conseiller d'État, puis chancelier au moment de la révocation de l'arrêt de partage entre Port-Royal de Paris et Port-Royal des Champs, V, 543, 544, 549 à la note.

**Voiture** engage Corneille à ne pas faire représenter *Polyeucte*, I, 131. — Publication des *Lettres* de Voiture, II, 55. — Négociation dont le charge Balzac au sujet de son *Aristippe*, II, 62 à la note. — Comparaison entre Voiture et Balzac, II, 80.—Lettre de Voiture, à propos de la crainte de Mme de Sablé pour la contagion, IV, 449. — Admiration de Mme de Longueville pour Voiture, IV, 517 à la note.

**Volney** (de). Son avis sur la propreté, III, 257. — Volney à propos de la *Grammaire générale* d'Antoine Arnauld, III, 470.

**Voltaire**. Ce qu'il dit du *Polyeucte* de Corneille, I, 143. — Influence de Vauvenargues sur lui, I, 411, 414, 415. — Ce qu'il dit de M. de Pontis et de ses Mémoires, II, 288 à la note. — Voltaire à propos de Montaigne, II, 412, 434, 451. — Ce qu'il dit des *Provinciales* de Pascal; anecdote racontée par lui à ce sujet, II, 549; III, 10, 77, 78 à la note, 85, 86, 137. — Voltaire à propos de Joseph de Maistre, III, 174, 175, 181, 184, 185. — Ce qu'il dit du style de Molière, III, 233. — Son opinion sur la santé, III, 260. — Ce qu'il dit à propos de l'hallucination de Pascal, III, 293-298. — Il attaque les *Pensées* de Pascal; ses lettres à Formont, à La Condamine et au père Tournemine; réponse de M. Boullier, III, 324 et suiv. — Ce que Voltaire dit d'Antoine Arnauld, III, 463. — Ce qu'il dit de Rollin, III, 545 à la note. — Un point de comparaison entre Nicole et Voltaire, IV, 324, 330. — Jugement de Voltaire sur Nicole, IV, 350. — Sa pièce des *Systèmes*, V, 255, 256.

**Vossius**, à propos de la *Méthode* de Lancelot, III, 450.

**Vuillart**, secrétaire de l'abbé de Haute-Fontaine, persécuté comme janséniste, III, 188 à la note; V, 533 à la note. — Lettre que lui écrit Antoine Arnauld, condamné en Sorbonne, III, 90. — Lettre que lui adresse le même sur l'*Esther* de Racine, V, 491 à la note.

# W

**Wallis**, mathématicien anglais, prend part au concours de géométrie ouvert par Pascal, III, 249, 250, 253.

**Walon**, élève des Écoles de Port-Royal, III, 425 à la note.

**Walon de Beaupuis**, élève d'Antoine Arnauld, II, 17; III, 494, 495. — Il accompagne dans son évêché M. Maroni, évêque de Bazas, II, 238; III, 495. — Il dirige les Écoles de Port-Royal, III, 107, 401-406, 411-415, 429, 430, 494 et suiv. — Sa thèse de philosophie, présidée par Antoine Arnauld, III, 494.—Il entre dans les ordres, III, 495. — Il s'occupe de l'éducation des jeunes Périer, III, 495, 496. — Il se retire à Beauvais, III, 496. — Son genre de vie, III, 497, 498. — Effet produit sur lui par la mort de M. Hermant, de M. de Tillemont et de Du Fossé, III, 499, 500, 603, 604. — Ses *Nouveaux Essais de morale*, III, 500. — Sa mort, III, 497, 501. — L'abbé Stuart d'Aubigny, son élève, III, 509, 512, 514. — Voyage de M. Walon de Beaupuis à la Trappe; discussion que fait naître ce voyage, III, 498, 499, 584 et suiv.— Il est envoyé par Antoine Arnauld à Descartes, V, 194.

**Wendrock** (Guillaume), pseudonyme sous lequel Nicole traduit en latin

les *Provinciales* de Pascal, I, 409 à la note; III, 35 à la note, 60, 62, 145-147, 180 à la note, 390-392.
**Werner**, poëte allemand, à propos de Rotrou, I, 159, 160.

## X

**Xavier** (saint François). *Voy.* FRANÇOIS (saint).

## Y

**Werd** (Jean de), général allemand, prisonnier de guerre à Vincennes, consolé dans sa prison par M. de Saint-Cyran, II, 10-13.
**Willart**. *Voy.* VUILLART.

**Ypres** (M. d'). *Voy.* JANSÉNIUS.

## Z

**Zamet**, financier du temps de Henri IV, I, 329.
**Zamet**, évêque de Langres, fils du précédent, I, 128. — Ses rapports avec Port-Royal, I, 329 et suiv. — Son projet de réunir l'abbaye du Tard à Port-Royal, I, 332, 333. — Il participe à la fondation de l'institut du Saint-Sacrement; part qu'il prend à la querelle du *Chapelet secret;* ses relations avec M. de Saint-Cyran, I, 335 et suiv., 499, 503. — Il est exclu de Port-Royal par M. de Saint-Cyran, I, 340-342. — Son influence sur la sœur Marie-Claire Arnauld, I, 352, 353, 370.
**Zamet** (Jean), frère du précédent, maréchal-de-camp, I, 329.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

3 2044 052 725 702

323150
Sml.

Complete over in Cattle
on 5 me volumes.

Rare.

1 2 3 4 5 6 7 8 9

AUTHOR: SAINTE-BEUVE, Charles

TITLE: Port-Royal.

Call Number
944
Jan.339
S156p
1860

944
Jan.339
S156p
1860